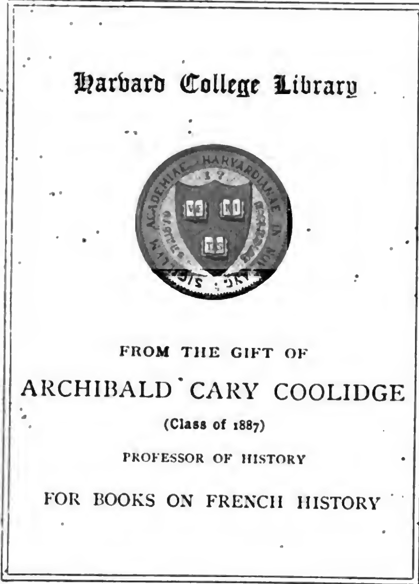
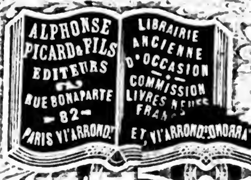

Harvard College Library
HARVARDIANAE ACADEMIAE SIGILLUM
VE RI TAS


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND.
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION

f. Alb. Lesguilliez

Contient des documents à consulter sur l'état moderne de Rouen et sur les événements depuis 1789

LETTRES

SUR

LA VILLE DE ROUEN.

Alexandre Lesguilliez.

CET OUVRAGE SE TROUVE, A ROUEN,

Chez { FRÈRE, *Libraire*, rue Grand-Pont, N° 17;
Ve RENAULT, *Libraire*, rue Ganterie, N° 26.

A PARIS,

Chez les principaux Libraires.

LETTRES

SUR LA VILLE DE ROUEN,

OU

PRÉCIS

DE SON HISTOIRE TOPOGRAPHIQUE, CIVILE, ECCLÉSIASTIQUE ET POLITIQUE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'EN 1826;

PAR M. A^dre L........., DE ROUEN.

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

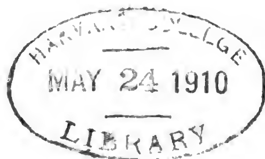
OVID., lib. 1, de Ponto, ep. 3.



ROUEN,

IMP. D'ÉMILE PERIAUX FILS AINÉ, RUE PERCIÈRE, N° 26.

1826.


HARVARD COLLEGE
MAY 24 1910
LIBRARY

Avant-Propos.

Ces lettres sont extraites d'un Ouvrage assez considérable sur la ville de Rouen, auquel je travaillais depuis quelques années, mais que des circonstances particulières m'ont forcé d'abandonner. Le but que je me propose, en les publiant, est de donner un abrégé de l'histoire de Rouen, ouvrage qui nous manque et que l'on désire depuis long-temps.

Encore un nouvel Ouvrage sur la ville de Rouen, pourra-t-on me dire ? N'avons-nous pas une foule d'Ecrivains qui ont traité ce sujet? Taillepied, Farin,

Oursel, Amyot, le Solitaire, Coq-de-Villerai, Servin, Le Carpentier ; que peut-on dire de neuf après ces Historiens ? Je répondrai : ce qu'ils n'ont pas dit.

Taillepied, le premier historien qui a écrit sur la ville de Rouen, a publié son ouvrage à la fin du seizième siècle, sons le titre *d'Antiquités et Singularités de la ville de Rouen.* En parcourant cette histoire, l'on voit à chaque page que l'Auteur n'a fait qu'effleurer son sujet, et qu'il ne s'est pas donné la peine de faire la moindre recherche. Aussi ne doit-on la consulter qu'avec la plus grande circonspection, car l'erreur s'y trouve souvent à côté de la vérité.

De tous les Ouvrages concernant particulièrement la ville de Rouen, celui de Farin est sans contredit le meilleur, aussi a-t-il servi de base à tous ceux que l'on a faits depuis. Mais cent soixante ans ont amené avec eux bien des changements, et ont laissé une grande lacune à remplir. Cette histoire, aujourd'hui très-incomplète, ne présente plus l'intérêt qu'elle dût offrir lorsqu'elle fut mise au jour. En effet, que de choses à retrancher de ces détails minutieux sur les Monastères, les Eglises, les Confrairies, etc., qui forment plus des deux tiers de l'Ouvrage. Que de changements et d'évènements survenus dans notre ville, depuis l'époque à laquelle il a été publié !

Je ne parle point des ouvrages d'Amyot et du Solitaire. Ils ne sont autre chose que celui de Farin, réimprimé même avec ses erreurs, et ce qu'ils ont ajouté n'est pas toujours ce qu'il y a de meilleur.

A l'exception de quelques détails sur les foires et marchés des Villes et Bourgs de cette Province, et sur le nombre de feux et de Prêtres que contenait chaque paroisse de Rouen, en 1700, *les Beautés de la Normandie*, par *Oursel*, n'offrent rien de neuf: c'est un mauvais abrégé de Taillepied et de Farin.

Un autre abrégé de l'Histoire de Rouen, mieux fait, c'est celui qui a été publié en 1759, par Coq-de-Villerai; l'on y trouve encore, il est vrai, quelques erreurs, mais au moins l'Auteur ne s'est point traîné servilement sur les traces de ses prédécesseurs. Cet abrégé est très-bon pour le temps où il a paru; seulement on doit regretter que Coq-de-Villerai ne lui ait pas donné plus d'étendue, et surtout qu'il ait gardé le silence sur les événements politiques.

Il existe encore un ouvrage sur la ville de Rouen, publié en 1775, par Servin, avocat distingué au Parlement de Normandie, mais c'est plutôt un résumé de l'histoire de Normandie, qu'une histoire de la ville de Rouen.

Dans le courant de l'année 1816, il a paru un nouvel Ouvrage sur notre Ville. Son titre prouve que l'Auteur n'a pas eu la prétention de donner une histoire complète. M. Le Carpentier, en mettant au jour *l'Itinéraire de Rouen*, n'a eu que l'intention de donner une légère idée de cette Ville, et de servir de guide aux étrangers qui veulent la visiter avec intérêt.

Depuis la publication de cet Itinéraire, deux autres ouvrages sur notre Ville, *le Dictionnaire indicateur de ses Rues, la Description historique de ses Maisons*, ont reçu du public l'accueil le plus favorable. MM. Periaux et de la Querrière ont commencé un tableau que j'ai essayé d'achever, en publiant *les Lettres sur la ville de Rouen.*

La nature de cet Ouvrage ne me permettait pas de donner de grands détails, encore moins d'entrer dans les longues discussions qu'exigeraient plusieurs points de notre histoire. J'ai fait ensorte de ne rien omettre d'essentiel et de ne rien avancer que d'exact; aussi j'ose croire que ces Lettres conviennent non-seulement aux jeunes gens, pour lesquels elles semblent avoir été plus particulièrement écrites, mais encore aux personnes et aux étrangers qui, n'ayant pas toujours le loisir ou la facilité de consulter un grand nombre de volumes, désirent cependant con-

naître les principales particularités relatives à cette importante Cité.

En publiant les Lettres sur la ville de Rouen, j'ai voulu offrir à mes concitoyens un moyen prompt et facile de s'instruire dans l'histoire de notre patrie; si le succès ne répond pas à mes efforts, l'utilité de mon but me servira d'excuse et me conciliera j'espère l'indulgence de mes lecteurs.



Lettres

Sur la ville de Rouen.



Lettre première.



C'est donc sérieusement, mon cher Alphonse, que vous voulez consacrer quelques instants à étudier l'histoire de votre ville natale. Ce projet, surtout de la part d'un jeune homme, pourra paraître extraordinaire à ces personnes indifférentes, qui, accoutumées à passer leur vie dans les plaisirs ou dans une honteuse indolence, croiraient perdre leur temps si elles s'occupaient d'un pareil sujet. Cependant, le désir que vous

témoignez, mon jeune ami, ne doit pas surprendre ; rien aux yeux des gens sensés de plus naturel que de chercher à connaître l'histoire de son pays. Malheureusement c'est celle que peu de jeunes gens, je dirai même que peu de personnes connaissent. Cette indifférence, bien coupable selon nous, ayant sa source dans le vice de notre première éducation, l'on doit, sous ce rapport, en vouloir moins aux élèves qu'aux maîtres. Dans les colléges, dans les pensions, l'on enseigne aux jeunes gens le grec, le latin, et quelques sciences plus ou moins utiles, tandis qu'on leur donne à peine quelques notions sur l'histoire moderne. Aussi il n'est pas un jeune homme, pour peu qu'il ait fréquenté les colléges, qui ne sache ce qui s'est passé il y a deux ou trois mille ans en Grèce, à Rome ; mais, en revanche, la plupart ignorent les principaux événements arrivés dans leur propre pays, et qui souvent ont illustré leurs ancêtres. S'ils connaissent les noms de Lycurgue, de Solon, de Socrate, de Miltiade, d'Epaminondas, de Numa, de Scipion, de Pompée, de César, ceux des Suger, des Bayard, des Jeanne-d'Arc, des Montmorency, des Sully, des Condé, des Turenne leur sont à peine connus. Souvent les étrangers connaissent mieux notre propre histoire que nous-mêmes ; le dire, ce n'est certainement pas faire notre éloge, mais c'est dire la vérité.

En étudiant l'histoire de Rouen, vous aurez, mon jeune ami, l'avantage d'acquérir en même-temps quelques notions sur l'histoire de France ; oui, plus nous avancerons dans notre travail, plus vous verrez que

beaucoup d'événements arrivés sous les murs de notre ville, se rattachent à l'histoire générale de notre patrie. Je ne pourrai vous parler de la conquête de la Neustrie par Raoul, sans jeter un coup-d'œil sur l'état de faiblesse dans lequel était alors la France; et sans vous faire remarquer que les dissensions qui agitèrent notre patrie sous les successeurs de Charlemagne, furent la principale cause des ravages qu'y commirent les Scandinaves pendant plus de quatre-vingts ans, et qui forcèrent enfin Charles-le-Simple à leur abandonner une de ses plus belles Provinces. L'arrestation du roi de Navarre dans nos murs, par le roi Jean en personne, nous donnera l'occasion de porter nos regards sur ce règne, où, après la funeste journée de Poitiers, la France se vit à deux doigts de sa perte. Le Siége de Rouen, par Henri V, vous fera connaître les factions qui désolaient la France, partagée entre les Armagnacs et les Bourguignons, et vous verrez l'adresse avec laquelle le monarque anglais profita de nos discordes pour imposer son joug à notre belle patrie. En vous parlant du supplice de Jeanne-d'Arc, de cette héroïne qui sauva la France, et qui fut assassinée juridiquement à Rouen, vous apprendrez que dès l'âge le plus tendre cette jeune fille se crut inspirée, qu'elle vint trouver Charles VII à Chinon, qu'elle délivra Orléans, qu'elle fit sacrer le roi à Reims, et que trahie par le sort, elle fut prise devant Compiègne, et indignement livrée aux Anglais. Quand nous en serons au siége de Rouen, par Henri IV, vous verrez qu'à cette époque

notre patrie était de nouveau divisée en deux partis, celui de la ligue ou des fanatiques, celui du roi ou des patriotes; vous admirerez ce prince que sa bravoure, que sa sagesse firent triompher de tous ses ennemis, et dont Voltaire a eu raison de dire :

Qu'il fut de ses sujets le vainqueur et le père.

Plus tard, le voyage de Louis XIV, à Rouen, vous donnera une idée des troubles de la fronde, dans lesquels le duc de Longueville, gouverneur de notre province, joua un rôle important.

Ces rapprochements que j'aurais pu multiplier à l'infini, suffiront pour vous donner une idée de l'intérêt que doit offrir l'histoire de notre ville; mais des faits détachés ne sont que des ombres au tableau, c'est pourquoi je laisse ces faits, si intéressants qu'ils soient, aux compilateurs *des beautés historiques*, compilation dont depuis quelques années le public est inondé.

Pour étudier l'histoire avec fruit, il faut nécessairement se livrer à de longues et pénibles recherches, mais un jeune homme de vingt ans a des occupations bien plus attrayantes que de pâlir sur des in-folios, et de parcourir des chroniques dont le style barbare est capable d'épouvanter le lecteur le plus intrépide.

Je conçois donc sans peine l'espèce de répugnance que vous montrez pour un tel travail; et comme vous paraissez désirer que je vous en épargne une

partie, je consulterai donc pour vous tout ce qu'on a écrit sur notre ville jusqu'à ce jour, et je vous en donnerai un résumé historique. Je commencerai dans ma prochaine lettre à vous entretenir de l'origine de Rouen, et de ses divers accroissements.



Lettre deuxième.



Origine de Rouen.

Je ne vous dirai point, mon jeune ami, que la fondation de Rouen remonte à trois cents ans après le déluge, et que cette ville a été fondée par un certain Magus, prince Gaulois, ainsi que l'ont avancé plusieurs historiens. Des contes fabuleux figurent mal dans des ouvrages historiques, où la vérité seule doit trouver place. En fixant l'origine de cette ville, à quelques siècles avant la naissance de Jésus-Christ, nous serons plus près de la vérité, ou au moins de la vraisemblance, parce que c'est l'époque où les Gaules ont été généralement habitées, et où l'on commence à avoir quelques notions, non pas sur la ville de Rouen proprement dite, mais sur le pays des Vellocasses, dont elle faisait partie. Cette ville, aujourd'hui si grande, si riche, si peuplée, si commerçante, ne fut long-temps qu'une simple bourgade, habitée par quelques Gaulois que le hasard ou le soin de leur propre conservation avait rassemblés sur cette plage déserte. Au milieu de vastes forêts, sur les bords d'un fleuve, la chasse, la pêche, durent être l'occupation journalière et le principal moyen d'existence de ces Gaulois; car l'agriculture, cet art si précieux, si respectable, était peu en honneur chez nos ancêtres, peuple naturellement guerrier et chasseur. Aucun

Rouen sous les Gaulois.

commerce, aucune industrie n'excitant leur cupidité, leurs moyens d'échange se bornaient aux peaux des animaux qu'ils avaient tués, contre le fer, le plomb que leur apportaient déjà les marins de la Grande-Bretagne. N'osant encore, ainsi que leurs voisins, s'élancer sur l'immensité des mers, aucune activité ne troublait leur apathie ; exister était pour eux le souverain bien.

Les Gaulois, mon jeune ami, croyaient à la pluralité des Dieux : c'était l'erreur du temps. Ils adoraient particulièrement Jupiter, Mercure, Apollon, Mars, Vénus, sous les noms *de Taranis, de Tentales, de Belenus, d'Hesus, de Rothou.* Les premiers Gaulois ne connurent point les temples : sortant des mains de la nature, ils célébraient les mystères de leur religion au sein de leurs vastes forêts ; une simple pierre leur servait d'autel. Ils avaient un grand respect pour le chêne, et c'est aux branches de ces arbres, l'ornement de nos forêts, qu'ils suspendaient les emblêmes de leurs Dieux, ainsi que leurs offrandes. Leur religion n'était point sans sacrifices ; malheureusement ils immolaient aussi des victimes humaines, coutume barbare dont l'idée seule nous révolte aujourd'hui, mais qui n'en a pas moins duré un grand nombre de siècles. Due à la politique des Druides, de ces hommes habiles qui étaient en même-temps leurs prêtres et leurs magistrats, et souvent leurs chefs quand ils allaient à la guerre, cette coutume ne put être abolie que par le christianisme. N'ayant point de loi écrite, les Gaulois, plus braves qu'éclairés, obéissaient aveuglément à ces prêtres devenus si puissants, et qui, pour conserver

Religion des Gaulois.

leur pouvoir, s'étaient arrogés le droit de vie et de mort sur leurs concitoyens, sachant bien que la crainte faisait seule toute leur force. Ces sacrifices humains étaient toujours commandés au nom des Dieux, moyen infaillible pour en imposer à ce peuple ignorant et superstitieux; car que refuse-t-on quand les Dieux commandent? C'étaient des esclaves ou des prisonniers de guerre qui servaient ordinairement de victimes; mais quand on en manquait, malheur au Gaulois qui avait offensé un Druide! Le sort tombait toujours sur lui.

Il me serait difficile, mon cher Alphonse, de vous indiquer au juste à quelle époque les Gaulois cessèrent de célébrer leurs mystères au sein des forêts, pour, à l'instar des Grecs et des Romains, élever des temples à leurs Divinités : tout porte à croire que ce fut peu de temps après les diverses incursions qu'ils firent dans l'Italie; mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'on voyait déjà beaucoup de temples dans les Gaules, lorsque César vint en faire la conquête.

Temple de Roth.

Les principales divinités adorées par nos ancêtres avaient sans doute des temples dans notre ville, mais la tradition ne nous ayant rien appris à cet égard, l'on ignore au juste où ils étaient situés. L'on présume, cependant, que celui *de Vénus* ou *de Roth* était où sont aujourd'hui les restes de l'ancienne église de Saint-Herblanc. Il est constant que cette église, qu'on démolit entièrement au moment où je vous écris, a servi originairement de temple à l'une des Divinités du paganisme, mais il ne l'est pas que ce soit à Rothou,

car l'on voit dans nos anciennes chroniques, principalement dans les actes de saint Romain, que le temple de Roth était près de la ville, *juxtà urbem,* et au nord, ce qui ne peut se rapporter à l'église de Saint-Herblanc, qui a toujours été renfermée dans son enceinte, et qui d'ailleurs était au sud.

Nous ne voyons pas qu'il soit fait mention de Rouen, comme ville, avant la conquête des Gaules par César; à cette époque elle était capitale des Vellocassiens, pays que nous nommons aujourd'hui le Vexin, et qui comprenait alors tout le territoire situé sur la rive droite de la Seine, depuis le pays de Caux jusqu'à la rivière d'Oise. Reconnue par le vainqueur des Gaules, comme métropole de la seconde Lyonaise (*Lugdunensis secunda*), elle eut sept villes pour suffragantes. Honneur qu'elle dut plutôt à sa position qu'à sa grandeur, car Paris (*Lutece*) qui était déjà bien plus considérable n'eut pas le même avantage.

Rouen sous les Romains.

Conquise par les Romains, la ville de Rouen resta toujours soumise au culte des idoles qu'adoraient aussi les vainqueurs, mais sous des noms différents et avec quelques légères nuances dans leurs rites religieux. C'est vers le milieu du troisième siècle que l'évêque Mellon, envoyé par le pape Etienne, pour prêcher l'évangile dans cette partie des Gaules, essaya de donner aux habitants une idée du christianisme; mais malgré tous les soins de ce pieux évêque, le paganisme resta encore pendant plusieurs siècles la religion dominante. Cela ne doit pas vous étonner, mon jeune

Année 260.

ami, car jamais un peuple entier n'abandonne ainsi sa croyance religieuse pour en embrasser tout-à-coup une autre : le temps seul peut y préparer les esprits et les y amener insensiblement, parce que avant de croire, il faut être persuadé. Le Christianisme, qui avait déjà fait de si grands progrès dans l'Italie, ne commença à se répandre généralement dans notre province, que lorsqu'elle fut tombée au pouvoir des
Année 480. francs. C'est peu de temps après cet événement, qui a opéré de si grands changements dans le gouvernement des Gaules, que les habitants de Rouen élevèrent publiquement des autels au vrai Dieu. Jusqu'alors ils avaient célébré les mystères de leur nouvelle religion dans des lieux cachés, impénétrables aux regards de leurs maîtres ; je pense que la crypte de Saint-Gervais, alors très-éloignée du centre de la ville, fut leur première église chrétienne. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que deux de nos plus anciens évêques y ont été inhumés, saint Mellon en l'année 311, saint Avitian en 325. Cependant, je dois vous prévenir que toutes nos chroniques accordent à l'évêque Mellon l'honneur d'avoir jeté les premiers fondements de notre église métropolitaine. Ce fait, sur lequel je reviendrai, ne me paraît pas vraisemblable, parce qu'à cette époque les Chrétiens étaient persécutés par les Romains, qui certainement n'eussent pas souffert que nos ancêtres élevassent ainsi au centre de la ville un temple au Dieu des Chrétiens; car c'eût été élever autel contre autel, et les siècles de tolérance n'existaient pas encore.

Etendue de Rouen sous les Romains.

Nous ignorons entièrement quelle étendue avait la ville de Rouen, lorsque l'évêque Mellon vint y prêcher le Christianisme. Elle devait être peu considérable, puisque dans le siècle suivant, Rouen n'avait encore que deux rues principales, et cinq ou six petites rues telles que l'on en voit encore beaucoup aujourd'hui, mais qui, il faut l'espérer, disparaîtront avec le temps. La première, du levant au couchant, s'étendait de la porte de Robec à la porte Massacre; la seconde, du Nord au Sud, se prolongeait de la porte Sainte-Appolline (aujourd'hui la Crosse), à la porte du Grand-Pont, située alors aux environs de la rue du Petit-Salut.

Premier accroissem. de Rouen.

C'est dans le milieu du cinquième siècle qu'il faut placer le premier accroissement dont l'histoire peut faire mention avec certitude. La ville, proprement dite, était encore peu considérable, mais les faubourgs ayant déjà une certaine étendue, l'on recula les murailles à l'endroit où sont aujourd'hui les rues de l'Aumône et des Fossés-Louis-VIII. De ces rues, on les fit tourner par celles de la Poterne, Massacre, des Vergetiers, aux Ours, du Change, des Bonnetiers et des Savetiers, toutes rues, je dois vous en prévenir, percées postérieurement et à différentes époques.

Anciennes portes de la Ville.

L'on comptait déjà cinq portes, celle *de Sainte-Appolline*, à la Crosse; *Massacre*, où est aujourd'hui la Grosse-Horloge, *aux Febvres*, rue Saint-André, près celle des Vergetiers, *de Robec*, à peu de distance de Saint-Maclou, église qui n'existait pas encore, et la *porte Saint-Léonard*, dont au commencement du siècle dernier

l'on voyait encore quelques vestiges dans les jardins de l'abbaye de Saint-Amand.

Trois ou quatre cents ans s'écoulèrent ainsi sans que l'on remarquât de changements notables dans la Ville. Seulement les habitants ayant embrassé généralement le Christianisme, avaient élevé plusieurs chapelles, qui, par la suite, étaient devenues des églises paroissiales. C'est à-peu-près à la même époque que l'on vit s'élever aussi quelques maisons religieuses, entre autres la célèbre abbaye de Saint-Ouen, dont la fondation est attribuée à Clotaire Ier, et celle des dames de Saint-Amand, fondée originairement pour des religieux.

Deuxième accroissement de Rouen.

Le second accroissement, assez considérable pour être cité, n'eut lieu que dans le dixième siècle. Les Scandinaves, ces pirates conquérants, qui ravagèrent la Neustrie pendant quatre-vingts ans, et qui deux fois avaient réduit notre ville en cendres, s'étant enfin emparés de toute la province, cessèrent d'y porter le fer et le feu, et s'y fixèrent. Raoul, leur chef, encore peu affermi sur un trône qu'il devait à son épée, s'empressa de mettre la ville de Rouen en état de défense. Il fit élever une immense forteresse sur la rive droite de la Seine, l'entoura de fossés d'une largeur et d'une profondeur considérables, et en défendit l'approche par plusieurs tours d'une forte dimension : c'est sur l'une de ces tours, celle du donjon, que passe aujourd'hui la rue Nationale.

Raoul était aussi bon administrateur que grand

capitaine. J'aurai plus d'une fois l'occasion de vous parler de lui, et vous verrez que son nom doit tenir une place distinguée dans les annales de notre ville. Le traité de Sainte-Claire-sur-l'Epte ayant légitimé sa conquête, ce prince apporta tous ses soins à réparer les maux de la guerre, à donner des lois et des institutions à son peuple : il encouragea l'agriculture, fit fleurir le commerce, embellit sa capitale, et en recula les limites du côté du sud. Le premier, il osa entreprendre de resserrer le lit de la Seine, dont les eaux occupaient alors toute la partie basse de la ville, en lui creusant le canal dans lequel elle coule aujourd'hui. C'était une entreprise digne de son génie, et je dois, mon jeune ami, vous faire remarquer que son exécution rendit un service important à la navigation, en donnant aux vaisseaux d'un plus fort tonnage la facilité de remonter ou de redescendre ce fleuve. Les terreins que la Seine laissa à sec furent remplis, quelques îles y furent reunies, et en peu d'années l'on y vit se former un quartier considérable, auquel l'on donna le nom *de Terres-Neuves ;* c'est celui compris aujourd'hui entre les rues Malpalu, des Bonnetiers, du Change, aux Ours, Saint-Eloi et le port.

Année 912.

Quartier des Terres-Neuves.

Notre ville, considérablement accrue par Raoul, s'étendit encore davantage sous ses successeurs, principalement sous Richard-Sans-Peur et Richard-le-Bon, troisième et quatrième ducs de Normandie. C'est au premier que l'on devait le superbe

Troisième accroissement de Rouen.

palais ducal situé dans le quartier de la Vieille-Tour, à la place même, ou sous nos halles, qu'on présume avec raison avoir été élevées sur les fondements de cet ancien palais, qui servait en même-temps de forteresse et de prison d'état. Ce prince fit encore entourerce quartier de hautes murailles pour défendre la ville du côté de la rivière. Richard-le-Bon, son fils, s'occupa constamment à embellir sa capitale, et en recula les limites du côté du couchant. La porte Massacre fut transférée jusqu'auprès de l'église de Saint-Pierre-le-Portier, rue de Fontenelle. En changeant de place, cette porte changea aussi de nom, et prit celui de Porte-Cauchoise. La rue de la Grosse-Horloge, la place du Vieux-Marché, et quelques rues adjacentes, qui jusqu'alors avaient fait partie des faubourgs, se trouvèrent renfermées dans cette nouvelle enceinte.

Quatrième accroissement de Rouen.

Un quatrième accroissement, assez notable pour que je vous en fasse part, eut encore lieu sous les ducs de Normandie, vers la fin du douzième siècle. La porte Sainte-Appolline fut reculée jusqu'au carrefour du Coq, vis-à-vis la rue d'Aubevoie, dont elle prit le nom. L'on creusa de nouveaux fossés à l'endroit qu'occupent aujourd'hui les rues Pincedos et Béfroi. L'abbaye de Saint-Ouen, les églises de Sainte-Croix-Saint-Ouen, de Saint-Laurent, de Saint-Godard, entrèrent dans la ville. Du côté du levant, les murailles furent reculées jusqu'au bas de la rue de l'Epée, et de là on les prolongea jusqu'au carrefour du Ponceau, où déjà l'on avait

transféré la porte de Robec, à laquelle l'on donna le nom *de porte de Sainte-Catherine*, ou *du Pont-Omfray*; c'est le quartier que nous nommons aujourd'hui *le Ponchel*. L'on creusa aussi de nouveaux fossés à l'endroit où passe la rue de la Chèvre; on les fit tourner par la rue des Augustins, et de là gagner la rivière de Robec, laquelle, comme vous le savez, va se perdre dans la Seine, en coulant derrière la rue Malpalu.

Telle était l'étendue de la ville, lorsqu'après un Année 1204.
siége de plusieurs mois, Philippe-Auguste la fit rentrer sous sa puissance. Guillaume Breton, son historien, dit, dans son poème de *Philippidos*, en parlant de ce siége :

Non duplices muri, fossata que tripla profundo
Dilatata sinu, numerosa que copia gentis,
Et speciosa nimis fluvii stagnantis abyssus,
Dissimilem Gallis reddebant viribus urbem.

En vous citant des vers latins, je sais que c'est vous mettre sur votre terrein, cependant il serait très-possible que vous n'entendissiez pas très-bien le sens de ceux-ci, si je ne vous faisais observer que chaque fois qu'on reculait les murailles de la ville, l'on avait l'usage de laisser subsister les anciennes clôtures, ainsi que les fossés et les portes; c'est pourquoi la ville de Rouen était alors ceinte d'une double muraille, et défendue par un triple fossé.

Ainsi que vous devez le voir, cette ville, mon jeune ami, avait déjà acquis une grande étendue;

Cinquième et dernier accroissement de Rouen.

cependant, comme elle était avantageusement située pour le commerce, et comme nos Ducs, ensuite nos Rois, lui avaient accordé de grands priviléges, des habitants venaient s'y fixer de toutes parts. Ne trouvant plus à s'y loger, ils se réfugièrent dans les faubourgs, c'est ce qui engagea Louis IX à reculer encore une fois les murailles. L'on construisit deux nouvelles portes, celle *de Saint-Hilaire*, au levant, celle *de Bouvreuil*, au couchant; l'on recula celle d'Aubevoie et de Sainte-Catherine, la première vis-à-vis le rempart de Beauvoisine, la seconde près la rue du Pré : l'une prit le nom *de porte de Beauvais*, l'autre celui *de porte Martinville;* la première, parce qu'elle conduisait directement au Beauvoisis; la seconde, d'un fief sur lequel elle était assise, et qui portait ce nom. La porte de Cauchoise ne fut reculée qu'en 1440; c'est à cette époque que l'église de Saint-Vigor et le couvent des Béguines se trouvèrent renfermés dans l'enceinte des murailles.

Année 1253.

Depuis le quinzième siècle la ville proprement dite n'a point augmenté, mais ses faubourgs ont acquis une étendue considérable, principalement depuis une cinquantaine d'années. Des places ont été formées, des rues ont été percées, et ces quartiers, jadis déserts, sont couverts aujourd'hui d'habitations particulières, et d'une grande quantité d'usines. Quand je vous parlerai des faubourgs en particulier, j'entrerai dans quelques détails sur ces divers changements.

Lettre troisième.



Aujourd'hui, mon cher Alphonse, je me propose de vous donner quelques détails sur la situation de la ville, sur son étendue, sur l'étymologie du nom *Rothomagus*, et sur ses armoiries.

La ville de Rouen, capitale de la Haute-Normandie, province qui joue un si grand rôle dans les fastes de la Monarchie française, est située sur la rive droite de la Seine; un seul faubourg, celui de Saint-Sever, se trouve sur la rive opposée. Sa position géographique est par le 49me degré 26 minutes, 27 secondes de latitude, et 1 degré 10 minutes de longitude, prise du méridien de Paris; ce qui fait pour ces deux villes une différence de cinq minutes, c'est-à-dire qu'il n'est qu'onze heures cinquante-cinq minutes à Rouen, lorsqu'il est midi à Paris. Situation de Rouen.

Cette ville, telle qu'elle est aujourd'hui, est bien différente de ce qu'elle était encore il y a une soixantaine d'années : ses murailles, ses portes, ses fortifications existaient encore, et offraient l'aspect d'une ville de guerre. Ses remparts ont été transformés en habitations plus agréables les unes que les autres; ses magnifiques boulevards, qui n'étaient encore que projetés, remplacent les immenses fossés dont elle était entourée, et qui étaient de véritables cloaques.

Le Champ-de-Mars, l'une de nos plus belles places, s'est élevé sur un marais fangeux, dont les miasmes délétères ont été plus d'une fois funestes aux habitants du faubourg Martinville. Le Mont-Riboudet, dont la belle et longue avenue forme une entrée superbe et digne d'une cité telle que Rouen, épargne aux voyageurs le long détour qu'anciennement ils étaient obligés de prendre pour entrer dans la ville. Le Cours-Dauphin offre le même avantage à ceux qui voyagent par la route opposée. Des quartiers neufs où les rues se font remarquer par leur régularité, par leur largeur, par la beauté des édifices, ont été formés sur des terreins marécageux qui paraissaient abandonnés depuis long-temps. Nous devons la plus grande partie de ces améliorations à un magistrat philantrope, à M. de Crosne, intendant de la généralité de Rouen, mort à Paris, victime de nos troubles révolutionnaires.

Limites de Rouen.

Les communes limitrophes de Rouen, sont celles de Darnétal, du Boisguillaume, du Mont-aux-Malades, de Déville, du Petit-Quevilly, de Sotteville et de Bon-Secours. Des poteaux, aux armes de Rouen, placés il y a quelques années, indiquent les limites de la ville, et assignent ainsi à chaque commune son territoire. Peut-être pourrais-je vous faire quelques observations sur la bisarrerie de ces limites; mais ces détails nous entraîneraient trop loin, et seraient déplacés dans une lettre : nous pourrons nous en occuper plus tard.

Etymologie de Rouen.

Je ne vous rapporterai point ici toutes les opinions que l'on a émises jusqu'à ce jour sur l'étymologie du

nom de Rouen, la tâche serait un peu longue. D'ailleurs, ne partageant point ces opinions, je préfère vous faire part de suite de la mienne. Je n'ai jamais pu me rendre raison pourquoi tous nos historiens font dériver le nom de Rouen, du mot si composé *Rothomagus*, qui, malgré qu'ils en disent, n'en a jamais été le nom latin. En vous parlant ainsi, je vais certainement m'attirer une affaire sérieuse avec vous, car en fait de latin, un jeune homme qui sort de faire ses classes peut être un terrible adversaire. Vous croyant déjà un savant en *us*, vous voudrez défendre avec toute l'énergie de votre âge un mot qui se rapproche beaucoup, il est vrai, de la langue d'Horace et de Virgile, mais qui cependant ne peut pas être l'origine du nom que notre ville porte aujourd'hui, puisque jusqu'au dixième siècle, elle n'a été connue que sous celui de Rothomagus. Je pense au contraire que le nom de Rouen vient tout naturellement *de Raoul*, *de Rou*, porté par le premier duc de Normandie. Je fonde mon opinion sur ce que plusieurs bourgs ou villages, aux environs de Rouen, semblent rappeler son nom et perpétuer sa mémoire. Ce n'est que depuis la conquête de la Neustrie, par Raoul, que la ville de Rothomagus a pris celui de Rouen; ce fait est constant, ainsi il est impossible de le démentir.

Quant à l'étymologie de Rothomagus, soit qu'on fasse venir ce mot de l'idole *Roth*, divinité à laquelle sacrifiaient nos ancêtres, et *de Magus*, prince gaulois qui vivait, dit-on, il y a quatre mille ans; soit

qu'on le fasse dériver du celtique, il est constant que plus on éloignera la fondation de notre ville et l'origine de son nom, moins il sera raisonnable de faire venir ce dernier des latins, car personne n'ignore que ce peuple est bien postérieur au prétendu Magus ainsi qu'aux Celtes. Ce n'est qu'après la conquête des Gaules, par les Romains, qu'on s'est avisé de latiniser le nom de Rothomagus, sans doute à cause de la syllabe qui le termine et qui, en effet, a tous les caractères de l'idiôme latin; l'on en ignore, et l'on en ignorera toujours la véritable origine, parce qu'il est présumable qu'elle est due au hasard.

Armoiries de Rouen.

Anciennement les armoiries de Rouen étaient un léopard, ces armoiries sont encore celles de notre province. François Thorel, maire de la ville en 1368, est le premier qui se soit servi pour contre-scel, *d'un Agneau traversé d'un guidon à trois ondes*, avec l'exergue *Sigillum majori urbi Rothom.* Aujourd'hui ces armes sont un *Agneau, portant un étendard surmonté de plusieurs fleurs-de-lys.* Dès le douzième siècle, Hugues, d'Amiens, archevêque de Rouen, se servait d'une Brebis pour contre-scel. Il est vraisemblable que nos ancêtres ont choisi un Agneau pour les armoiries de cette ville, parce que dès cette époque, ils étaient persuadés que notre province devait en grande partie sa prospérité et sa richesse aux troupeaux de bêtes à laine, dont de tout temps l'on a fait de nombreux élèves, et dont les produits servaient à alimenter nos fabriques de draps, jadis si florissantes, principalement dans notre ville.

Maintenant, mon jeune ami, jetons un coup-d'œil sur nos anciennes fortifications, cela vous facilitera l'intelligence de ce que j'ai à vous dire sur le palais ducal, sur le Vieux-Château, la Barbacanne et le Vieux-Palais.

Quoique les hautes collines qui dominent Rouen, rendent sa position désavantageuse, et semblent faciliter les moyens de l'attaquer avec succès, cette ville n'en a pas moins été, pendant long-temps, l'une des plus fortes places du royaume. Les mémorables siéges qu'elle a soutenus en 949, 1175, 1204, 1418, 1449, 1563 et 1591, en sont la preuve.

Nous avons si peu de renseignements sur les premières fortifications de notre ville, qu'il est impossible aujourd'hui de s'en faire même une idée. Quelques historiens, qui, il est vrai, ne doutent de rien, assurent qu'il existait une forteresse sur le mont de Turinge (aujourd'hui côte Sainte-Catherine), lorsque César fit la conquête des Gaules, et que son lieutenant, pour cette province, la fit démolir de fond en comble. Comme ce fait ne repose sur aucun témoignage historique, il est permis de le rejeter; et pour être convaincu que l'existence de cette forteresse n'est qu'un conte fait à plaisir, il suffit de se reporter à ce qu'était alors Rouen, pour voir qu'une ville d'une aussi faible importance ne valait pas la peine d'avoir une telle fortification. En supposant même qu'elle fût entourée de murailles, la forteresse du Mont-Turinge ne pouvait pas la défendre contre les attaques des ennemis, car cette ville était encore à cette époque très-éloignée

Anciennes fortifications.

de cette montagne, puisque du côté du levant nous avons vu que, jusque dans le quatrième siècle, ses murailles étaient où est aujourd'hui la rue des Savetiers. Le silence de l'histoire nous force à franchir plusieurs siècles, puisque nous ne savons même pas le nom et la position de la tour dans laquelle Chilperic fit enfermer la reine Brunehaut, quoique cette tour servit alors de prison d'état, et que ce fait soit attesté par tous les Historiens.

Tour d'Alvarède.

La tour la plus ancienne dont je trouve qu'il soit fait mention est celle d'*Alvarède*, tour qui défendait la ville du côté du nord, et sur le terrein de laquelle l'on avait construit depuis *la Poterne*, fausse porte de la ville. L'on ignore à quelle époque elle remontait; l'on sait seulement qu'elle avait été entièrement rebâtie sous Guillaume-le-Conquérant: c'est peut-être cette tour qui servit de prison à l'infortunée Brunehaut.

Château de Turinge.

Nous n'avons pas plus de renseignements sur le Château habité par le duc Aubert, duc de Neustrie et gouverneur de la ville de Rouen, dans les commencements du huitième siècle. Cette forteresse, située sur le Mont-Turinge, existait encore lors de l'invasion des Normands. L'on ne voit pas que Raoul et ses successeurs l'aient regardée comme nécessaire à la défense de la ville, puisqu'ils la laissèrent tomber en ruine. Les rois de France n'en jugèrent pas de même; car lorsqu'ils eurent reconquis cette province, ils la firent relever, et y placèrent un gouverneur particulier. Henri V s'en em-

para en 1418, et sa prise ne contribua pas peu à celle de la ville. Depuis, cette forteresse joua un rôle important dans nos guerres de religion : prise et reprise tour-à-tour par les divers partis, il s'y livra des combats sanglants. Henri IV l'avait fait considérablement agrandir ; mais lorsqu'il eut pacifié le royaume, il la fit abattre, à la prière des habitants de Rouen. L'on en voit encore quelques vestiges échappés à la faulx du temps, ainsi que ses immenses fossés qui en défendaient l'approche. Fort de Sainte-Catherine

Vous ayant déjà parlé du palais élevé par Raoul, j'ai peu de chose à vous en dire. J'ajouterai seulement que ce palais, ou plutôt ce château fort, occupait tous le terrein depuis l'ancienne église de Saint-Pierre-du-Châtel, jusqu'à la rue des Charettes, et depuis la rue des Cordeliers jusqu'à celle des Iroquois. Il était défendu par un triple fossé à fond de cuves, et par plusieurs tours placées de distance en distance. Palais de Raoul.

L'église de Saint-Pierre, actuellement à usage de magasin, n'était alors que la chapelle ducale, et n'était devenue église paroissiale qu'après la démolition de ce château, dans le commencement du treizième siècle. C'est sur l'emplacement de la tour du donjon, qu'en 1249, les Cordeliers, qui habitaient alors le clos Saint-Marc, avaient fait construire le monastère qu'ils occupaient encore à l'époque de la révolution.

C'est à Richard-Sans-Peur, troisième duc de Normandie, que l'on devait le superbe palais ducal, Palais ducal.

bâti en 996, à l'endroit où sont aujourd'hui nos Halles, et qui pendant près d'un siècle et demi servit de demeure aux princes normands. De vastes viviers, des jardins spacieux, la vue de la Seine qui roulait majestueusement ses eaux au pied des murailles, en rendaient l'habitation très-agréable.

Ce palais, l'un des principaux ornements de notre ville, était défendu par une très-forte tour, et précédé d'une vaste place d'armes destinée à passer la revue des troupes.

Cette tour, qui a donné son nom à ce quartier, servait de prison d'état. Odon, évêque de Bayeux, et frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, y fut enfermé pendant plusieurs années. C'est dans cette même tour que Jean-Sans-Terre assassina le jeune Arthur, son neveu, et son compétiteur au trône de la Grande-Bretagne, trône auquel ce jeune prince avait des droits incontestables.

Ce palais, mon jeune ami, et toutes ses dépendances furent démolis en 1204, par l'ordre de Philippe-Auguste, qui, ayant réuni la Normandie à la couronne de France, voulait anéantir jusqu'aux dernières traces de la domination des princes normands.

Barbacanne, ou le Petit-Château.

Vous avez sans doute passé bien des fois sur la place de Saint-Sever, sans peut-être vous douter, mon cher Alphonse, que vous fouliez à vos pieds un lieu où il n'y a pas encore un demi-siècle l'on voyait s'élever une des plus anciennes forteresses de

Rouen. Cette forteresse, appelée *la Barbacanne*, où *Château-Fort du Pont*, mais plus connu sous le nom *du Petit-Château*, n'était, dans l'origine, qu'un simple parapet en maçonnerie, garni de palissades, pour se mettre à l'abri des surprises de l'ennemi. Par sa position à la tête de l'ancien pont de pierre, elle défendait de ce côté l'approche de la ville. Du temps de Philippe-Auguste, ce n'était encore qu'un simple parapet, défendu par une seule tour, et entouré de fossés remplis d'eau. Toute faible qu'était cette forteresse, il paraît cependant qu'à cette époque l'on y attachait une grande importance, car dans l'acte de capitulation signé
entre ce prince et les bourgeois de Rouen, on lit Année 1204.
cet article : « *Les bourgeois et soldats de la ville de Rouen, seront aussi obligés de remettre entre nos mains* la Barbacanne, *qui est au bout du pont, du côté où nous sommes maintenant, afin de nous y retrancher et d'y faire une forteresse quand il nous plaira.* »

Cependant il ne paraît pas, mon jeune ami, que ce prince ait augmenté cette forteresse ; mais nous ne devons pas lui en savoir gré : vous verrez plus bas qu'il avait d'autres vues. C'est Henri V, roi d'Angleterre, qui l'avait fait construire telle qu'elle était lorsqu'on l'a abattue. Ce château, composé de deux corps de bâtiments, à-peu-près semblables, était peu considérable ; et, quoique flanqué de plusieurs tours, il n'aurait pu soutenir un long siége. Aussi, depuis l'usage de la poudre à

canon, avait-il été presque toujours négligé comme une place peu importante.

Malgré le peu d'importance de ce château, il y avait un gouverneur particulier ; mais la plupart du temps, il n'y résidait pas : c'était un titre honorifique, une vraie sinécure. Il fut démoli en 1778, la place fut nivelée, les fossés furent remplis, et le terrein qu'il occupait transformé en une place, connue depuis cette époque sous le nom de Place de Saint-Sever.

Le Vieux-Château.

Je vous disais tout-à-l'heure que si Philippe-Auguste ne fit pas augmenter la Barbacanne, c'est qu'il avait un projet plus vaste ; vous allez voir qu'il ne tarda pas à l'exécuter. Ce prince était à peine maître de notre ville, qu'au mépris de la foi jurée, il viola la capitulation qu'il venait de signer avec les habitants (1). Son premier soin fut de faire démolir l'antique manoir des ducs de Normandie ; en faisant disparaître leur demeure, il croyait pouvoir faire oublier jusqu'à leur nom, tant il était jaloux de leur gloire. L'on a pu oublier qu'ils avaient un palais dans cette ville ; mais l'on n'oubliera pas de même qu'ils ont gouverné cette province pendant près de trois cents ans avec le plus grand éclat ; le nom des grands hommes ne meurt jamais. Comme tous les despotes, Philippe se fiant peu à la fidélité de ses nouveaux sujets, fit construire une immense forteresse du côté de terre ; et comme par sa position élevée elle dominait la ville, elle était, sous

(1) Nagerel, Dumoulin, Masseville, Farin, Villaret.

ce rapport, plus avantageusement située que le palais ducal.

Près de la place où Philippe jeta les fondements de cette nouvelle forteresse, il y avait une tour très-ancienne et en très-mauvais état, connue sous le nom *de Tour-du-Donjon* (1), au travers de laquelle passaient et passent encore les eaux de la source de Gaalor; il la fit reconstruire sur des dimensions plus considérables, et l'enferma dans l'enceinte même de la forteresse qu'il élevait.

Cette forteresse, dont l'on ne voit plus aujourd'hui que des ruines, porta pendant plusieurs siècles le nom *du Château*, n'ayant pris celui *du Vieux-Château*, que quelques années après la construction du palais royal, plus connu lui-même sous le nom *du Vieux-Palais*. Vous dire qu'elle occupait un espace de deux mille deux cent cinquante-deux toises, c'est vous donner une idée de son étendue. Vous en jugerez encore mieux, quand vous saurez que les rues Morand, Faucon, une partie de celle du Moulinet, et tout l'espace renfermé entre ces rues et le boulevard Bouvreuil, ne comprennent que le terrein sur lequel elle était assise.

Quelques tours sont aujourd'hui tout ce qui reste de cet ancien château. La principale est celle *du Ravelin* ou *du Donjon*, dans laquelle passe, ainsi que je viens de vous le dire, la source de Gaalor, qui anciennement y faisait moudre un moulin, dont

(1) Farin, Normandie chrétienne.

on voyait encore quelques vestiges en 1659. La plus petite et la plus voisine du boulevard est celle *du Gascon*, connue, depuis une cinquantaine d'années, sous le nom *de Tour-Bigot*, du nom d'un ancien président à mortier au Parlement de Normandie, auquel elle appartenait. L'on ne voit plus que les ruines de celle *de la Pucelle*, dans laquelle fut renfermée l'infortunée Jeanne-d'Arc.

Cette forteresse était entourée en partie de fossés à fond de cuves, qui commençaient auprès de la porte Bouvreuil, tournaient par la rue Morand, et se terminaient à l'ancien fief du Louche, à l'extrémité de la rue du Moulinêt. Démolie en 1590, Henri IV en donna la place aux Capucins, dont le monastère avait été détruit pendant le siége que
Année 1591. notre ville venait de soutenir ; mais ils ne l'occupèrent que pendant quelques années. En 1610, messieurs *Faucon de Rys*, premier président au Parlement de Normandie, *Morent d'Eterville*, trésorier-général au Bureau des Finances, obtinrent du Roi tous ces terreins, à la charge d'une redevance annuelle, et d'y bâtir : on leur doit les deux rues qui portent leurs noms.

Je pourrais encore vous donner beaucoup d'autres détails sur ce château, auquel se rattachent plusieurs souvenirs historiques ; mais ils dépasseraient les bornes d'une lettre, et j'ai encore à vous parler du Vieux-Palais. Ce que je vous en ai dit doit vous suffire ; j'ajouterai seulement que la porte d'entrée était entre la fontaine du Baillage et le

grand escalier en pierre de la rue Faucon. Pour pénétrer dans la principale cour, il fallait passer par une seconde porte, fermant par un pont-levis, et défendue par deux tours assez fortes.

La forteresse du Vieux-Palais nous fut imposée par la domination étrangère. Henri V, empressé de laisser dans cette ville un monument qui pût attester aux siècles à venir l'heureux succès de ses armes, choisit sur le bord de la Seine, à peu de distance du Pré-de-la-Bataille, un vaste terrein sur lequel il jeta les fondements du Vieux-Palais. Le Monarque anglais fit commencer les travaux d'une très-forte tour, que l'on nomma *Mal-s'y-Frotte*, et mourut deux ans après. C'est sous la domination de Henri VI, son fils, que nos ancêtres virent terminer cette citadelle, à l'exception du bastion qui donnait sur la rivière; il n'a été construit qu'en 1569. Le Vieux-Palais. Année 1420.

Le Vieux-Palais, qu'on pouvait considérer comme l'une des principales fortifications de cette ville, était flanqué de cinq tours très-fortes, dont deux parallèles défendaient la porte d'entrée, où se trouvait le pont-levis, et dominaient la place du Vieux-Palais; il occupait tout le terrein compris depuis le boulevard Cauchoise, jusqu'à la rue d'Harcourt, et depuis la rue Saint-Jacques jusqu'au port : de vastes fossés, toujours remplis d'eau, l'isolaient entièrement du reste de la ville.

La tour Mal-s'y-Frotte et les deux tours du pont-levis étaient comprises dans son enceinte; les

autres étaient à l'extérieur, et saillantes dans les fossés.

L'intérieur du Vieux-Palais offrait une très-grande place d'armes, entourée d'un très-grand nombre de petits bâtiments, à l'usage des soldats de la garnison. Il y avait aussi plusieurs petites maisons que le gouverneur louait, à sonprofit, à des ouvriers qui exerçaient leur état en franchise, c'est-à-dire que n'appartenant à aucune corporation, ils ne payaient aucune maîtrise.

Il y avait deux terrasses : l'une très-large, donnait sur le boulevard Cauchoise, servait de promenade publique dans la belle saison, et paraissait très-élevée lorsque les anciens fossés de la ville existaient ; l'autre, du côté du quai, n'avait que la largeur du rempart, traversait la tour du Donjon, au coin de la rue d'Harcourt, et conduisait à un vaste escalier qui servait de communication avec le rempart.

La tour Mal-s'y-Frotte, la plus considérable, et celle qui avait éprouvé le plus de changements dans son intérieur, servait depuis long-temps de logement au gouverneur de cette citadelle. Les autres tours servaient de magasin aux poudres, et n'offraient rien de particulier : celle située dans l'angle que formait la terrasse, avait été abattue dès l'année 1706.

Dans l'origine il y avait un palais, situé au fond de la cour intérieure, en face de la principale entrée ; il occupait le terrein où se trouvait l'ancien

monastère des Béguignes. Le contrat d'échange entre Henri VI et ces religieuses, était du 4 février 1443. C'est ce palais qui avait fait donner à cette forteresse le nom *de Palais-Royal*, qu'elle a porté jusqu'à la fin du quinzième siècle, époque à laquelle remonte le Palais de Justice.

Le terrein du Vieux-Palais avait été acheté à divers propriétaires, par Henri V, pour le prix de deux cent soixante-trois livres de rente, et de deux mille six cents livres une fois payées. Le même terrein vaut aujourd'hui plusieurs millions, et ne peut qu'augmenter encore de valeur.

C'est en 1790 que le Vieux-Palais a été vendu et démoli. Je dois vous faire remarquer, mon jeune ami, que sur les débris de cette ancienne forteresse, à la place de ces fossés profonds et fétides, sur les ruines de ces tours gothiques, image du despotisme et l'effroi de la liberté, le commerce et l'industrie ont élevé un des plus riches et des plus beaux quartiers de la ville; cette heureuse métamorphose est l'ouvrage d'un quart de siècle.



Lettre quatrième.



Vous ayant parlé dans ma dernière lettre des principales forteresses de cette ville, je vais aujourd'hui vous entretenir des portes, c'est à-peu-près la continuation du même sujet, car les portes faisaient aussi partie des fortifications.

Portes qui donnaient sur les remparts.

Anciennement, mon jeune ami, l'on comptait neuf portes du côté des remparts; mais depuis plusieurs siècles il n'en restait plus que cinq, qui, elles-mêmes, n'existent plus aujourd'hui. Ces dernières étaient celles *de Martinville, de Saint-Hilaire*, *de Beauvoisine*, *de Bouvreuil* et *de Cauchoise*. Les quatre portes supprimées antérieurement, étaient connues sous les noms de portes *des Champs*, *Etoupée*, *du Châtel* et *du Pré*. La première, située entre celle de Saint-Hilaire et de Beauvoisine, conduisait directement au Val-de-la-Jatte, et fut fermée en 1453 : on l'appellait indistinctement la fausse *porte de Saint-Romain*, ou la porte *des Champs*. La seconde, qui a donné son nom à la rue Etoupée, fut appelée ainsi, parce que dans un siége que cette ville a eu à soutenir, on l'avait garnie simplement avec des étoupes; on la supprima en 1525. *La porte du Châtel* dépendait du Vieux-Château, et avait été percée sous le règne de Louis IX; on la mura dans le milieu du quinzième siècle, comme

inutile. *La porte du Pré,* ainsi nommée parce qu'elle conduisait au *Pré-de-la-Bataille*, ancien nom du boulevard Mont-Riboudet, se trouva supprimée lors de la construction du Vieux-Palais.

Porte de Martinville.

Les portes *de Robec, de Sainte-Catherine* ou *du Pont-Omfray*, et de Martinville, ne sont que la même porte, mais qui, en changeant de place, changea chaque fois de nom. Pour ne pas me répéter, je vous renvoie à ce que j'ai dit de cette porte, à l'article des divers accroissements de la ville. C'est en 1253 (1) qu'elle fut reculée jusqu'à la rue du Pré, sur un fief dont elle prit le nom, et qu'elle donna ensuite à ce quartier : ce fief portait aussi le nom *de Bouquelon* (2), mais celui de Martinville a prévalu.

Cette porte étant tombée en ruines, avait été entièrement reconstruite en 1405; en 1576, l'on y avait ajouté un nouveau bastion. Avant la construction du Chemin-Neuf, c'était par cette porte que l'on entrait dans la ville, lorsqu'on arrivait par la route de Paris.

Temple de Mars.

Je dois vous prévenir, mon ami, que plusieurs écrivains, entre autres le chanoine Deudemare, dans son Histoire de Williaume-le-Bastard, pensent que le quartier de Martinville a pris son nom d'un ancien temple consacré à Mars, situé où nous voyons aujourd'hui l'église de Saint-Paul. Ce temple aurait donc été élevé par les Romains, car nos ancêtres ne connaissaient point Mars; ils adoraient

(1) Farin, Hist. de Rouen. – (2) Tous. Duplessis, Desc. hist.

le dieu de la guerre sous le nom *d'Hesus*. Suivant le même écrivain, la rue ou le chemin qui conduisait à ce temple, s'appelait *Martis-Via*, la voie de Mars, d'où, par corruption, l'on a fait par la suite *Martinville*. Ce que je puis vous assurer, c'est que toutes les prairies comprises entre ce temple et la ville, dont l'étendue alors était bien circonscrite, ont porté long-temps le nom de *palus de Mars*, *Martis paludes* : la rue Malpalu, percée depuis sur ces anciens marais, en a conservé le nom.

Si réellement le dieu de la guerre a eu son temple dans ce faubourg, c'est un hasard assez singulier que vingt siècles après l'on ait choisi le même faubourg pour y placer le Champ-de-Mars ; l'on ne pouvait certainement faire un choix plus heureux pour perpétuer ce souvenir historique.

Porte de de Saint-Hilaire.

Tout ce que je trouve dans nos anciennes chroniques au sujet *de la porte de Saint-Hilaire*, c'est qu'ayant été mal construite dans l'origine, elle fut entièrement rebâtie en 1570. Cette porte, démolie quelques années avant la révolution, était très-forte, occupait un espace assez considérable, et avait pris son nom de l'église de Saint-Hilaire, située dans le faubourg. Elle était défendue par plusieurs tours qui ont été abattues de nos jours, et que chacun a pu voir dans les jardins de l'Hospice-Général, le long de la petite rivière qui s'échappe de Robec.

Porte de Beauvoisine.

Dans l'origine la porte Beauvoisine était située entre le carrefour de la Crosse et l'ancienne chapelle de

Sainte-Appolline, dont on lui avait donné le nom. Cette chapelle se trouvait au haut de la rue des Carmes, où est aujourd'hui la rue de l'Aumône, et où étaient, à cette époque, les fossés de la ville. Au commencement du treizième siècle, l'on recula la porte Sainte-Appolline jusqu'au carrefour du Coq, en face la rue d'Aubevoie, dont elle prit le nom. Cinquante ans après on recula encore la porte d'Aubevoie, jusqu'auprès des nouveaux remparts; c'est alors qu'on lui donna le nom de *porte de Beauvais*, ou de Beauvoisine.

Quant à l'ancienne rue d'Aubevoie, en latin, *Alba-Via*, elle dut peut-être ce nom à ce que les eaux pluviales venant *du Mont-de-la-Justice* (aujourd'hui côte Beauvoisine) y déposaient, en allant se perdre dans les fossés de la ville, les terres calcaires qu'elles avaient entraînées, et dont cette montagne est en partie formée.

La porte Beauvoisine a été abattue il y a environ trente-six ans; elle n'offrait d'autre particularité qu'une très-grande élévation, puisque ses voûtes, enbriques, venaient à la hauteur des deux remparts, contre lesquels elle était adossée. Dégradée par les eaux pluviales, elle menaçait ruine quand elle fut démolie. L'on a pensé dans le temps que le motif qui détermina l'entrée de Louis XVI par cette porte (il devait entrer par la rue Grand-Pont), était de satisfaire à un ancien usage, qui voulait que la porte par laquelle le Roi avait passé fût abattue, comme

si les rois ne pouvaient entrer dans une ville que par la brêche !

De la porte Beauvoisine nous n'avons qu'un pas à faire pour trouver celle de Bouvreuil ; cependant il faut que nous rentrions un peu dans la ville, car cette dernière était située presqu'en face de la rue du Cordier. Nous avons peu de renseignements sur cette porte, l'une des premières qui aient été percées sur les remparts, puisque tout porte à croire que ce fut à l'époque à laquelle Philippe-Auguste fit construire le Vieux-Château. Assise sur une portion de l'ancien fief de *la Bouverie*, elle en a conservé le nom, ainsi que tout le quartier sur lequel s'étendait ce fief. Cette porte, démolie il y a environ une vingtaine d'années, et non peu de temps après la plantation des boulevards, ainsi que nous l'avons lu dans un ouvrage moderne, avait été reconstruite en 1520, et n'offrait rien de particulier. Elle était défendue d'un côté par le Vieux-Château, de l'autre par une forte tour dont on voit encore une grande partie dans un des jardins de la rue de la Glacière, rue formée à la place de l'ancien fossé de la ville.

Porte de Bouvreuil.

La porte Massacre, située originairement sous la voûte de la Grosse-Horloge, ayant été transférée dans le onzième siècle près l'église Saint-Pierre-le-Portier, rue de Fontenelle, et dans le quinzième rue Cauchoise, en face celle des Bons-Enfants, on lui donna alors le nom *de Porte Cauchoise.* Reconstruite en 1525, sur les plans de Jean Pontis, maître maçon,

Porte Cauchoise.

il paraît qu'elle était très-forte, à cause de ses terrasses, en forme de demi-lunes. Vous pourrez, mon jeune ami, voir au Musée de cette ville une vue de cette porte, dessinée d'après nature, par Houel, notre compatriote, mort il y a quelques années. L'on en voit aussi une lithographie dans la précieuse collection des monuments de la Normandie, par M. de Jolimont.

La porte Cauchoise ayant été démolie en 1772, il n'en reste plus que quelques ruines, que l'on apperçoit contre la maison qui fait face à la fontaine.

Nos anciennes chroniques rapportent qu'en 1509(1), des terrassiers, en creusant le fossé de Cauchoise, qui allait regagner le pré de la Bataille, trouvèrent aux environs du couvent des Jacobins, un cercueil en pierre, renfermant un squelette humain, très-grand, avec cette épitaphe, qui pourra vous paraître étonnante : **Ancien Tombeau.**

Dans ce tombeau, gist noble et puissant Seigneur,
le Chevalier Messire Ricon-de-Vallemont, et **ses ossements.**

Et *ses ossements*, allez-vous peut-être me dire? Voilà justement ce que je trouve d'étonnant dans cette épitaphe, car je ne pense pas qu'anciennement il fut d'usage d'inhumer les morts sans leurs os. Cependant ceux qui ont enterré le sieur Ricon, ont très-bien fait de spécifier et *ses ossements*, car leur grandeur démesurée aurait pu les faire

(1) Farin, Hist. de Rouen.

prendre pour ceux d'un de ces Titans, qui s'avisèrent jadis de vouloir escalader le ciel. Le crâne, rapportent des témoins oculaires, contenait un boisseau de blé, le tibia (l'os de la jambe), serait venu à la ceinture du plus grand homme de notre temps, les autres étaient en proportion.... Il serait curieux de savoir à quelle époque vivait le haut et puissant Seigneur de Vallemont : s'il eût existé du temps du curé de Meudon, il est sûr qu'il lui aurait servi d'original pour un des héros de son inimitable Gargantua.

Portes sur le Quai.

Nous avons maintenant, mon cher Alphonse, à nous occuper des portes qui donnaient sur le quai. Ces portes étaient au nombre de douze ; mais au moment où je vous écris, il n'en existe plus que trois, encore sont-elles menacées de disparaître d'un moment à l'autre, car leur démolition est impérieusement commandée pour l'exécution du nouveau plan relatif à l'alignement du port.

Porte de Guillaume-Lion.

La porte *de Guillaume-Lion*, l'une des trois qui subsistent encore, est la première sur le quai, en entrant par le Cours-Dauphin. Elle remonte à l'année 1453, pendant laquelle elle fut percée, à la requête des habitants de la rue des Filles-Notre-Dame (aujourd'hui rue des Arpents). Son nom lui vient d'une ancienne tour de Guillaume-Lion, maintenant à usage de magasin.

Tour de Guillaume-Lion.

L'on voit auprès de cette porte une autre tour encore dans son entier, ainsi que le donjon. Sur la partie supérieure de cette tour, du côté de la rue

des Arpents, l'on apperçoit un lion assez bien sculpté, ce qui fait croire à beaucoup de personnes que c'est la tour de Guillaume-Lion, c'est une erreur.

A peu de distance de la porte de Guillaume-Lion, existe une tour quarrée, connue depuis un temps immémorial, mais à tort, sous le nom de *Tour-aux-Normands*. Cette tour, aujourd'hui à moitié démolie, faisait anciennement partie du rempart de Martinville. La véritable Tour-aux-Normands, celle qui avant la révolution servait de maison de correction pour les jeunes gens que leur mauvaise conduite forçait à renfermer, est un grand bâtiment quarré, situé rue des Espagnols, et dont une partie est occupée, depuis quelques années, par la Société des Pharmaciens : j'ignore quel nom portait l'autre tour. Tour-aux-Normands.

Vous me demanderez peut-être, mon jeune ami, d'où peut venir la dénomination de *Tour-aux-Normands* et de *Tour-de-Guillaume-Lion*; je vous avoue que malgré mes recherches, je n'ai pu le découvrir. Au sujet de l'une de ces tours, l'on trouve dans les antiquités de Rouen, par le père Taillepied, le détail suivant, mais il n'apprend rien : « Autre porte » dernière de la rivière, qu'on appelle vulgairement » porte de Guillaume-Lion, où on met ceux qui dé- » linquent gardant ceux de la contagion, quand il » y en a. » Ce passage, qui n'est pas très-clair, semblerait indiquer que cette tour (et non la porte ainsi qu'il le dit) servait à renfermer ceux qui, dans

un temps de peste, volaient les malades confiés à leurs soins.

Outre la maison de correction, il existait une autre maison de détention, celle *des Galiots*, dans laquelle l'on renfermait les galériens, en attendant qu'ils partissent pour les bagnes : les grilles et les portes qui ferment encore cette maison, attestent assez son ancien usage ; elle sert aujourd'hui de magasin.

Les Galiots.

La porte de Guillaume-Lion actuelle, a été reconstruite dans le dix-huitième siècle. L'on doit à *Claude Leprince*, notre compatriote, mort en 1758, les diverses sculptures dont elle est ornée, et qui y furent placées en 1749. Pendant la révolution, l'on donna à cette porte le nom de *porte de Guillaume-Tell*, au moins cette dénomination n'avait rien de ridicule.

Porte Jean-le-Cœur.

La porte Jean-le-Cœur, ainsi appelée du nom de l'architecte qui l'avait construite, fermait la rue Malpalu, et n'offrait rien de remarquable ; elle a été supprimée il y a une vingtaine d'années : c'est tout ce que j'ai à vous en dire.

Portes de la Halle-au-Ble, et de la Basse-Vieille-Tour.

Je ne m'étendrai pas davantage sur celles de *la Halle-au-Blé et de la Basse-Vieille-Tour*, donnant toutes les deux sur cette place. La dernière était si basse, que l'on était presque obligé de se baisser pour passer dessous.

Porte du Bac.

La porte du Bac est un des beaux édifices dont notre ville doit déplorer la perte. Cette porte, l'une des premières percées sur le quai, fut connue pen-

dant plusieurs siècles, sous le nom *de porte de Saint-Cande-sur-Rive*, d'une ancienne église de ce nom, située au coin de la rue de la Savonnerie et de la place du Gaillard-Bois. Elle prit celui de *porte du Bac*, à l'occasion des grands bacs qui se plaçaient devant cette porte. L'autorité locale les avait fait construire en 1564, pour transporter les fardeaux et les voitures pesamment chargées de l'autre côté de la rivière, parce que la prudence ne permettait plus de les laisser passer sur le pont, dont plusieurs arches s'étaient écroulées.

Cette porte que l'on a démolie en 1816, avait été reconstruite dans le dix-septième siècle, et la première pierre en avait été posée au mois d'août 1615, par *Hector de Rohan*, gouverneur de notre province: elle fut entièrement terminée en 1617 (1).

Au milieu du siècle dernier, l'on voyait encore sur cette porte une grande figure en pierre, représentant la vierge Marie, tenant l'enfant Jésus dans ses bras: ce morceau était peu estimé. Sur le côté qui regardait la rivière, on lisait le quatrain suivant :

De cet heur seul je jouis
Que quand la paix prit assurance ;
Par la justice de Louis
Je pris mon lustre et ma naissance.
1620.

Ces vers, en l'honneur de Louis XIII, étaient certainement loin d'en faire à l'auteur. Par malheur,

(1) Mémoires de l'Académie de Rouen.

l'idée principale en est fausse, car c'est à-peu-près à cette époque, que le poète présente comme éminemment pacifique, qu'éclata la guerre de trente ans, qui a laissé de si tristes souvenirs dans les annales de l'Europe.

L'inscription suivante, placée en 1740, pour indiquer la hauteur à laquelle les eaux avaient monté pendant cet hiver mémorable, avait au moins le mérite de constater un fait vrai :

Huc usquè sequana intumuit, anno millesimo
Septingesimo quadragesimo.

Porte de Paris.

Je ne vous fais mention de *la porte de Paris*, que pour vous dire qu'elle était située à l'extrémité de la rue de la Tuile, et que c'était vis-à-vis de cette porte qu'on chargeait encore, dans le siècle dernier, les bateaux destinés pour Paris, d'où lui est venu son nom.

Porte Grand-Pont.

Je m'étendrai davantage sur *la porte Grand-Pont*, non pas parce qu'elle offrait quelque chose de remarquable par elle-même, c'était au contraire un monument d'une architecture fort simple, mais parce qu'il s'y rattache quelques souvenirs historiques, qu'il est bon de connaître. Dans l'origine, cette porte était aux environs de la rue du Petit-Salut, et c'est une des trois qui, à cette époque reculée, donnaient sur la rivière : l'on ne connaît point le nom ni la position des deux autres. On ignore aussi à quelle époque celle-ci fut reculée jusqu'au quai actuel; ce que l'on sait, c'est qu'on l'appelait déjà *porte du Grand-*

Pont, et qu'elle donna ce nom à la rue des Carmes, qui le porta jusqu'au milieu du quatorzième siècle. Dans le même-temps, la rue Grand-Pont actuelle était connue sous le nom de *rue de Saint-Martin;* l'on a des preuves qu'elle le portait encore en 1444. D'après la dénomination de ces deux rues, l'on pourrait croire que la porte Grand-Pont n'aurait été reculée que dans le quinzième siècle; mais toute cette portion de la ville, qui faisait partie des terres neuves, étant renfermée dans l'enceinte des murailles, sous les ducs de Normandie, c'est sous le règne de ces princes qu'il faut placer ce changement; s'il en est ainsi, je pense qu'il aura eu lieu lors de la reconstruction de l'ancien pont de pierre.

La porte Grand-Pont était directement vis-à-vis le pont de pierre, et construite, à ce qu'on présume, sur une arche même de ce pont. Cette porte resta fermée depuis l'année 1502 jusqu'en 1659, que la circulation fut rétablie par l'ordre que Messieurs de Ville donnèrent pour achever de démolir l'arche du pont qui était tombée, et qui obstruait le passage. Ce que l'on ne conçoit pas, c'est que l'autorité locale ait pu laisser la voie publique obstruée pendant plus d'un siècle; cette insouciance était bien coupable.

La porte Grand-Pont a été démolie en 1810: comme je vous l'ai dit, elle n'offrait rien de remarquable.

A la place où passe aujourd'hui la rue de la Comédie, et où sont les Bains Thillard, existait ancien- Porte de la Petite-Boucherie.

4

nement la porte *de la Petite-Boucherie*, laquelle avait porté antérieurement les noms de *porte des Charrettes*, du nom de la rue où elle donnait, et *porte de la Poissonnerie*, à cause d'un marché qui s'est tenu long-temps aux environs, et que l'on appelait *la Poissonnerie du Pont*.

Portes du Crucifix et de l'Estrade.

La porte du Crucifix, abattue il y a une quinzaine d'années, était une de celles qui faisaient nombre ; mais elle n'offrait rien qui fut digne d'être remarqué. Il en était de même de celle de l'Estrade, située au bas de la rue Nationale, c'est pourquoi je me contente de vous les citer.

Portes de la Vicomté et Haranguerie.

Lorsqu'on jetta les fondements de la Romaine, aujourd'hui la Douane, l'on abattit les portes *Haranguerie* et *de la Vicomté*; mais on les reconstruisit de nouveau en 1725, pour faire partie de cet édifice, sous le rapport du décors.

Porte Saint-Eloi.

La porte de Saint-Eloi, la dernière de celles qui donnaient sur le quai, et qui a été démolie il y a quinze ou dix-huit ans, a pris son nom de l'ancienne église de Saint-Eloi, consacrée aujourd'hui à l'exercice de la religion réformée. Quoique nos historiens ne nous donnent aucuns détails sur cette porte, nous voyons cependant qu'elle existait déjà dans le seizième siècle. Lorsque Henri IV, que les ligueurs forçaient à conquérir son propre royaume, vint mettre le siége devant cette ville, le duc de Villars, qui tenait leur parti, fit construire sur le quai, devant cette porte et devant celle de Guillaume-Lion,

Année 1591.

deux forts considérables, dans lesquels il plaça des troupes pour repousser les efforts des assiégeants (1).

Ici, mon jeune ami, se termine tout ce que j'avais à vous dire sur les portes de Rouen ; dans ma lettre de demain, je vous parlerai du port, de l'ancien pont de pierre, du pont de bateaux et du pont neuf.

(1) Hist. Univ. de De Thou.



Lettre cinquième.



Port. Vous serez peut-être surpris d'apprendre, mon cher Alphonse, que malgré l'éloignement de la mer, le port de Rouen a servi anciennement de lieu d'armement pour les bâtiments de guerre. L'emplacement sur lequel l'on a construit les casernes de Saint-Sever, était un ancien chantier, que l'on appelait *le Clos des Gallées* ou *des Galères.* C'est dans ce chantier qu'en 1386, Charles VI fit construire *une navie* ou flotte, avec des bois pris dans les forêts de Roumare et de Saint-Etienne-du-Rouvray. Cette flotte, qui devait faire partie de l'expédition dirigée contre l'Angleterre, expédition qui n'eut pas lieu, parce que nos ennemis surent semer l'or à propos, cette flotte, dis-je, était composée *de Barges* et *de Gallées*, seuls bâtiments alors en usage, et construits selon les connaissances que l'on avait dans ces temps reculés où les sciences et les arts commençaient à peine à sortir des ténèbres dans lesquels ils étaient ensévelis.

En 1691, notre port servit à mettre à l'abri des glaces les galères qui avaient fait partie de l'expédition de Torbay, en Angleterre, où les Français brûlèrent Tingmoult : c'est la dernière fois que l'on a vu dans notre ville de ces sortes de bâtiments de guerre.

En temps de paix, le port de Rouen offre un coup-d'œil magnifique ; l'on y voit flotter les pavillons de tous les peuples commerçants de l'univers ; c'est vraiment un spectacle curieux de voir chaque jour cette multitude de vaisseaux qui, à chaque marée, remontent ou redescendent la Seine, et apportent dans nos murs les productions des deux mondes.

Le port se divise en deux parties principales : *le quai de Paris*, et *le quai du Havre*. Division du Port.

La rue Grand-Pont fait la séparation de ces deux quais, qui se subdivisent en plusieurs autres, connus sous les noms de *quai de la Romaine*, *de la Bouille*, *au Cailleu*, *du port Saint-Ouen*, etc.

Depuis quelques années, plusieurs plans ont été adoptés pour l'élargissement et l'embellissement du port; mais jusqu'à ce jour, tous sont restés sans exécution. Espérons qu'il n'en sera pas de même de celui qui a été arrêté par l'ordonnance royale, du 8 octobre 1815. Il s'écoulera, sans doute, encore un grand nombre d'années avant qu'il soit entièrement terminé ; car, dans nos provinces, les grands travaux s'exécutent si lentement, qu'il est rare que la génération qui les a vu commencer, les voie finir.

Dans l'origine, le port était encore bien moins large qu'il n'est aujourd'hui, puisque les anciens talus ne laissaient qu'un passage d'à-peu-près vingt pieds entre la rivière et les murs de la ville. Ces anciens talus n'ayant point été démolis, existent en- Anciens Talus.

core ; mais ils se sont trouvés enfouis par l'exhaussement successif du port, en sorte qu'aujourd'hui ils sont à-peu-près à deux pieds au-dessous du sol.

Bourse découverte.

Il existe sur le port (quai de Paris) deux établissements publics, voisins l'un de l'autre, *la Bourse découverte* et *la Douane*. Dans l'origine, les négociants se rassemblaient dans l'Eglise cathédrale pour y traiter de leurs affaires commerciales, ne trouvant pas d'emplacement assez vaste pour les contenir (1). Comme ce lieu n'était pas commode, et que d'ailleurs il n'était pas décent de s'y occuper de telles affaires, le bailli de Rouen fit construire, en 1493, une vaste salle destinée pour ces réunions journalières, à laquelle l'on donna le nom de *Salle commune des Marchands ;* c'est celle que depuis l'on a appelée Salle des Procureurs, et qui dépend aujourd'hui du Palais de Justice.

Les négociants s'assemblèrent dans cette salle jusqu'en 1664, que fut créée la Bourse découverte. Ce n'était, dans les premiers temps, qu'une simple place, séparée de la voie publique par des bornes placées de distance en distance; mais dans le siècle suivant, on l'entoura d'une balustrade en fer, et l'on ferma ses extrémités par deux grilles, remarquables surtout par la beauté du travail. Sous le règne de Louis XV, l'on y posa un méridien, et le médaillon de ce prince, orné de tous les attributs du Commerce. On lisait sous ce médaillon, qu'on devait à *Paul Stolz*, statuaire français, l'inscription suivante,

(1) Pommeraye, Hist. de la cathéd.

dans laquelle l'on rappelle un des événements les plus remarquables du règne de ce prince, le voyage que les académiciens ont fait, par son ordre, pour s'assurer de la figure de la terre :

Regnante Ludovico XV
Auctore pacis, artium patrono,
Cujus auspiciis
Commercium viget, crescit industria,
Constat securitas,
Terræ figura ad navigantium
Utilitatem innotescit.
Lineam meridianam quæ negociatorum
Conventus indiceret,
In hoc monumento duci curaverunt
Viri Rothomagenses commerciis
Regundis,
Ann. M. DCC. L. iij.

C'est en 1793, d'après une délibération de la Société populaire et du Conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, qu'une main devastatrice exerça ses ravages sur cet établissement public. Ses superbes grilles, sa balustrade, furent enlevées; les beaux ormes, dont le volume et la hauteur attestaient plus d'un siècle et demi d'existence, tombèrent sous la coignée des Vandales; enfin, rien ne fut épargné; le buste de Louis XV, le méridien, l'inscription, tout fut enlevé : remise au niveau du quai, elle semblait en faire partie, et n'existait plus que dans le souvenir des habitants. Destruction de la Bourse.

Trois années, mon jeune ami, s'écoulèrent ainsi; mais le fort de l'orage politique paraissant passé, nos magistrats apportèrent tous leurs soins à réparer les désordres qui avaient été commis pendant ces années de désolation. Le rétablissement de la Bourse, impérieusement commandé par les besoins du commerce, eut lieu en l'an 4 (1795), aux frais des négociants et des banquiers, qui ouvrirent une souscription à ce sujet. Cette place a été relevée et plantée telle que vous la voyez. Entretenue avec beaucoup de soin, la Bourse est une de nos promenades publiques les plus fréquentées; à midi, par les bonnes d'enfants et les vieillards; le soir, par le beau monde, qui dans les belles soirées de l'été, vient y respirer un air frais, et jouir du magnifique coup-d'œil que présente la Seine.

Rétablissement de la Bourse.

Je dois vous prévenir, mon ami, que pour l'exécution du plan relatif au port, l'on sera forcé de supprimer la Bourse actuelle; mais, d'après l'article 8 de l'ordonnance du Roi, elle sera rétablie à peu de distance de l'ancienne, entre la rue du Crucifix et la rue Grand-Pont. Nous désirons sincèrement voir s'élever un monument qui soit digne d'une des cités les plus commerçantes du royaume; car nous ne pouvons nous le dissimuler, notre ville est bien pauvre sous le rapport des monuments publics.

La Douane.

L'autre établissement public, situé sur le quai du Havre, est *la Douane*. Cet édifice, que l'on trouve immédiatement après la Bourse, est celui dans lequel, avant la révolution, se tenait la jurisdiction

de la Romaine. Commencé en 1723, il fut entièrement terminé en 1726, sur les dessins et sous la direction de *Cuillier*, architecte distingué de Paris; il se fait remarquer par une noble simplicité.

On doit le fronton, dont le sujet représente Mercure avec tous les attributs du commerce, à *Couston* père, habile sculpteur du dix-huitième siècle.

Avant la révolution, on lisait au-dessus de ce fronton l'inscription suivante :

Tutando
Et amplificando
Commercio,
Ut quod gentium
Uspiam est,
In gallia quasi
Dominatum habeatur
Ludovicus XV.
Anno Reg. X rep. Sal.
M. DCC. XXV.

Pont de Pierres.

Puisque nous sommes sur le port, je dois, avant de rentrer dans l'intérieur de la ville, vous donner quelques détails sur nos ponts. Le plus ancien est le pont de pierres, qui n'existe plus depuis plusieurs siècles; mais dont on voit encore quelques vestiges, surtout quand les eaux sont basses. Ce pont, que l'on a toujours regardé comme un monument d'une architecture extrêmement hardie, à cause du flux

et du reflux de la Seine, de son extrême profondeur, et de la rapidité du courant, avait été construit par l'impératrice Mathilde, vers l'année 1160. Soutenu par treize arches, dont les cinq du milieu étaient d'une hauteur excessive, il avait quatre cent cinquante pieds de long; mais l'on pense que sa construction était vicieuse et manquait de solidité, parce qu'il était trop élevé et trop étroit. Ce qu'il y a de certain, c'est que quatre siècles étaient à peine écoulés, qu'il commença à tomber en ruines; et quatre siècles, mon jeune ami, sont bien peu de choses pour un tel monument, qui, s'il avait été construit solidement, aurait dû braver l'injure du temps au moins pendant quinze à dix-huit cents ans. Le 22 août 1502, trois arches s'écroulèrent, deux autres s'écroulèrent aussi en 1533. L'on avait reconstruit ces deux dernières en bois; mais en l'année 1564, quelques-unes de celles qui, jusqu'alors, étaient restées intactes, s'étant entre-ouvertes, l'on ne trouva plus de sûreté à laisser passer sur ce pont (1). C'est cette même année que Messieurs de Ville avaient fait construire les deux bacs dont je vous ai parlé à l'article de la porte du Bac. Les gens de pied continuèrent à y passer jusqu'en 1630, époque de la construction du pont actuel. En 1661, l'on démolit entièrement le pont de pierre, à l'exception des piles, que l'on laissa subsister jusqu'à une certaine hauteur, pour donner la facilité d'y construire un pont de bois, si par la suite

(1) Nagerel, Taillepied, Farin, Tous. Duplessis.

on le jugeait à-propos. Ce projet n'ayant pas eu lieu, depuis l'on a démoli en grande partie ces piles, dont aujourd'hui, ainsi que je vous l'ai dit, l'on ne voit plus que les fondations, encore, pour cela, faut-il que les eaux soient très-basses.

Existait-il un pont avant celui construit par l'impératrice Mathilde? Je le présume. Dumoulin, dans son Histoire générale de Normandie, dit qu'en 1145, Geoffroy Plantagenest, onzième duc de Normandie, fit refaire le pont de Seine plus solide et plus beau que l'ancien. Cette époque, se rapprochant beaucoup de celle où la plupart de nos historiens placent la construction du pont par Mathilde, son épouse, me fait croire que c'est le même fait, rapporté diversement; car il n'est pas présumable qu'en quinze ans, le pont refait par Geoffroy soit tombé en ruine, au point d'avoir obligé Mathilde à le faire reconstruire à neuf.

D'après Dumoulin, pas de doute qu'il existât un pont antérieurement à Mathilde; mais à quelle époque remontait-il, à qui le devait-on? C'est ce qu'il ne dit point. Ce que je puis vous assurer, c'est que ce pont n'existait pas en 949, lorsque l'armée de la triple alliance vint faire le siége de Rouen; car l'empereur Othon, ayant d'abord eu le projet de diviser son corps d'armée en deux, et d'en placer un sur la rive gauche de la Seine, pour intercepter de ce côté la communication avec la ville, fut détourné de son dessein, parce que, disent nos anciennes chroniques, la rivière étant trop profonde pour la passer à gué,

ses troupes, en cas d'attaques, n'auraient pu se secourir mutuellement.

Vous allez voir, mon ami, que nos anciennes chroniques ne sont pas toutes d'accord sur la personne qui avait fait élever ce pont; car Bourgueville, dans ses antiquités de la Neustrie, ne fait aucune mention de Geoffroy ni de Mathilde; il cite Henri I[er], duc de Normandie. Voici le passage relatif à ce pont. « Je trouve que Henri, dernier fils » du duc Guillaume-le-Conquérant, fit bâtir le » pont de Rouen, du temps qu'il fut roi d'Angleterre » et duc de Normandie : mais depuis, comme les ar- » ches se sont ruinées, il a été haulcé et artificieuse- » ment érigé d'une plus ample et spatieuse largeur » de cinq cents pieds de long, et de chacun costé d'y- » celui un hanct pourmenoir, pour avoir le regard » sur le gros fleuve et les navires et troncs, tant » d'amont que d'aval, sur lequel, en la saison d'esté, » les habitants, seigneurs, dames et damoiselles s'a- » cheminent pour avoir de plusieurs passe-temps et » récréations qui se font sur ce gros fleuve, tant » de tambours, flutes, cornets, violons, chants et » musique, que autres passe-temps, par intervale, » en ladite saison de l'esté. »

C'est le même écrivain qui nous dit, sérieusement, que le mot *Rothomagus*, nom latin de Rouen, est formé du mot *rhot*, qui veut dire rouge, « et » qu'est ainsi desnommé, parceque les premières » pierres du grand pont étaient de briques, qui » estaient rougeâtres. »

L'origine de notre pont de bateaux est mieux connue; l'on sait qu'il n'avait d'abord été établi que provisoirement, en attendant qu'on eût raccommodé celui de pierres. Dès l'année 1595, le parlement de Normandie avait imposé une légère taxe sur les habitants de Rouen, pour contribuer au rétablissement de ce pont. En 1620, les travaux qu'on avait suspendus depuis quinze à seize ans, n'avaient pas encore été repris, quoique, selon l'usage, l'on continuât toujours de lever l'impôt sur le peuple. Cette cour souveraine, par son arrêt du 27 mars de la même année, pourvut à la sûreté des fonds, et par un autre arrêt du 8 août 1622, elle enjoignit aux échevins de faire travailler, dans un mois au plus tard, à la construction du pont de bois, et d'y employer les fonds qui avaient été perçus jusqu'alors, en attendant qu'on rétablît le pont de pierre (1).

Malgré l'arrêt du parlement, l'on ne commença les travaux du pont de bois qu'en 1626; mais l'on y travailla avec tant d'activité, que le premier janvier 1630, le passage en fut permis au public. Le plan de ce pont, regardé par les étrangers comme l'une des curiosités de notre ville, et qui, supporté sur plusieurs bateaux, hausse et baisse selon les marées, a été donné et exécuté par un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, nommé *Nicolas Lebourgeois* (2). Pont de bateaux.

L'on conservait toujours l'intention de relever le

(1) Tous. Dupl. Descrip. hist. et géog. de la Haute-Normandie.

(2) Jaillot, Recherches historiques sur Paris.

pont de pierres. Sully vint exprès à Rouen en l'année 1608, pour en dresser le plan et le soumettre à l'approbation de Henri IV (1). Ce prince, lit-on dans les économies royales, trouva qu'on ne pouvait rien faire de mieux ni de plus commode pour la localité; cependant, malgré son approbation, ce plan n'a point été exécuté; ce que l'on doit attribuer à sa mort, arrivée deux ans après.

Presque toutes les nuits l'on ouvre le pont pour laisser passer les vaisseaux qui veulent remonter ou redescendre la Seine, ce qui se fait par un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, et que l'on doit également à Nicolas Lebourgeois. Cet usage est certainement très-commode pour ceux qui ont des vaisseaux à faire passer; mais il ne l'est guère pour les personnes que leurs affaires appellent un peu tard, soit dans le faubourg Saint-Sever, soit en ville, puisqu'elles sont exposées à rester deux ou trois heures sur l'une des rives, en attendant que le pont soit refermé. Avant donc de franchir le pont, je vous engage, mon jeune ami, si vous voulez éviter ce désagrément, de jeter les yeux sur un écriteau placé ordinairement contre la porte de l'ancien corps-de-garde, et indiquant l'heure à laquelle le passage sera interdit au public.

L'entretien considérable que coûte annuellement le pont de bateaux, les divers accidents qui en interrompent souvent la circulation, surtout dans

(1) Sully, économies royales.

l'hiver, joints à l'inconvénient que je vous citais tout-à-l'heure, sont sans doute les motifs qui ont déterminé le gouvernement à faire construire le pont neuf, qui doit passer par l'île de la Croix.

La construction de ce pont, mon cher Alphonse, a été décrétée par l'empereur Napoléon, le 10 juin 1810, au retour d'un voyage qu'il avait fait dans notre département. La première pierre en a été posée par l'impératrice Marie-Louise, le 3 septembre 1813. La déchéance de Napoléon, les grands événements qui l'ont suivie, en ont fait suspendre les travaux pendant plusieurs années. Ils ont été repris en 1822; et depuis cette époque, l'on voit avec plaisir qu'ils sont poussés avec la plus grande activité, ce qui fait concevoir l'espérance qu'il pourra être terminé en 1828, ainsi que le prescrit la loi relative à ce pont, rendue le 17 avril 1822. Pont-Neuf.

Pour accélérer les travaux, le conseil général du département, dans sa session de 1821, le conseil municipal de Rouen, par sa délibération du 21 avril de la même année, ont offert au gouvernement de contribuer à la dépense pour une somme de quinze cent mille francs, offres qui ont été sanctionnées par la loi précitée. La part contributive de notre ville est de neuf cent mille francs, payables par sixième chaque année, et prélevés sur les centimes additionnels, ajoutés pour cet objet aux droits d'octroi. Le reste de la dépense, qu'on estime s'élever en tout de sept à huit millions, reste à la charge du gouvernement.

Lettre sixième.



Places publiques.

C'EST en vain, mon jeune ami, qu'en portant vos pas dans les divers quartiers de votre ville natale, vous y chercherez une place publique, digne d'une cité aussi considérable, aussi riche, aussi commerçante, aussi peuplée. Quelques-unes, il est vrai, sont vastes ; mais c'est-là leur seul mérite. La plupart sont petites, irrégulières, mal bâties, et souvent d'un accès difficile. L'on en compte trente, tant dans l'intérieur de la ville que dans les faubourgs ; je n'entrerai dans quelques détails que sur les plus considérables, me contentant de vous indiquer le nom et la situation des autres.

Place du Vieux-Marché.

La place *du Vieux-Marché*, l'une des plus anciennes et des plus grandes, ne se trouva renfermée dans l'enceinte de la ville, que vers le douzième siècle ; car l'on a des preuves qu'elle faisait encore partie des faubourgs en l'année 1060. Dès cette époque, elle servait déjà de marché ; mais on ne lui a donné le nom de Vieux-Marché que depuis la création du Marché-Neuf. Il y a une quarantaine d'années l'on voyait encore sur cette place l'ancienne église de Saint-Sauveur, située à la hauteur de la rue du Vieux-Palais, et formant l'angle avec la rue de la Poissonnerie, supprimée à la même époque :

l'on y voyait aussi la boucherie, située à l'angle opposé, sur la rue de la Grosse-Horloge; la place était alors peu spacieuse.

On a vu généralement, avec plaisir, la construction que l'on a faite en 1823, des quatre rangs de boutiques, élevées à l'instar de celles des marchés de Paris, et destinées à l'usage des herbières et des marchandes de poissons. Vous devez vous rappeler, mon ami, l'aspect hideux et misérable de leurs anciennes échoppes. C'est une amélioration dont il faut louer l'administration locale : il serait à souhaiter qu'elle l'étendît à nos autres marchés, principalement à celui de la Basse-Vielle-Tour. Ces boutiques, construites toutes sur un plan uniforme, donnent une physionomie plus agréable à cette place, et ont en outre l'avantage de l'assainir; car, jusqu'alors, on pouvait la regarder comme un véritable cloaque, surtout avant qu'elle ne fût entièrement pavée, ce qui a eu lieu sous la préfecture de M. de Girardin.

La fontaine, mon jeune ami, que vous voyez au milieu de cette place, est moderne, et a été construite il y a seize à dix-sept ans, sur les plans de M. Bouette, architecte de cette ville, mort en 1810. Elle remplace une ancienne fontaine, élevée au même endroit en 1611, laquelle était si basse, qu'il fallait même descendre quelques marches pour y puiser de l'eau. Il n'en est pas de même de celle-ci; elle s'élève très-haut, il est vrai, mais elle manque d'élégance, et offre une masse trop considérable pour ne

Fontaine du Vieux-Marché.

laisser appercevoir que quatre filets d'eau, qui coulent à peine à un pied et demi de terre. Quatre colonnes d'ordre dorique forment les angles de cette fontaine, et soutiennent un entablement du même ordre. Les quatre parties qui se trouvent entre ces colonnes sont recouvertes d'une table de marbre d'Egypte, d'un assez bel effet. En définitive, lorsqu'on examine cette énorme fontaine, qui un jour pourra servir de carrière pour en construire d'autres, l'on se rappelle involontairement la fable de la montagne qui accouche d'une souris.

C'est sur la place du Vieux-Marché que, depuis plus de mille ans, l'on exécute les sentences criminelles; elle servait déjà à cet usage, lorsque Raoul s'empara de notre ville : lui-même, quelques années après, y fit pendre, comme espions, deux chevaliers de la cour de Charles-le-Simple, que ce prince avait
Année 914. envoyés vers la duchesse sa fille (1) : de tous temps le métier d'espion a eu ses petits désagréments.

Pour suivre, autant que possible, l'ordre chronologique, nous allons, mon cher Alphonse, nous transporter de suite sur la place de la Vieille-Tour, dont je crois vous avoir déjà parlé, mais sur laquelle il est nécessaire de revenir. Je puis avec certitude vous fixer l'origine de cette place au commencement du treizième siècle, puisqu'elle occupe l'emplacement d'une ancienne tour, faisant partie du palais des ducs de Normandie, démolie en 1204, par l'ordre de Philippe-Auguste. Elle porta, pendant long-temps, le nom

Place de la Vieille-Tour.

(1) Nagerel, Chron. de Norm.

de *place de la Tour*, n'ayant pris celui *de la Vieille-Tour*, que depuis la construction de nouvelles tours élevées pour la défense de la ville. Cette place, assez vaste, se divise en deux parties, connues sous les noms *de Haute et de Basse-Vieille-Tour*, séparées l'une de l'autre par la halle aux Merciers et par les maisons adossées à cette halle.

Il existe au milieu de la place de la Haute-Vieille-Tour une fontaine qui n'offre aujourd'hui rien de remarquable, mais sur laquelle on voyait autrefois la statue pédestre d'Alexandre-le-Grand, assez bien sculptée : cette fontaine, dont les eaux proviennent de la source de Gaalor, commença à couler le 3 mai 1602 (1). **Fontaine de la Vieille-Tour.**

C'est sur la place de la Vieille-Tour que se trouvent nos halles, qui, de l'aveu même des étrangers, passent pour les plus belles, ou au moins pour les plus vastes de la France. Chaque espèce de marchandise a sa halle particulière ; mais celle au blé est la plus considérable. Trois cents pieds de longueur, sur une largeur proportionnée, en font peut-être un vaisseau unique en son genre. L'on remarque encore celle *aux Merciers*, ou *aux Toiles*, dans laquelle se vendent tous les articles connus sous le nom *de Rouenneries*. Celle-ci, dont la longueur est de deux cent soixante pieds, est située sur la voûte qui conduit à la Basse-Vieille-Tour, et l'on y accède par deux beaux escaliers placés en face l'un de l'autre. De cette halle l'on communique dans celle aux toiles blan- **Halles.**

(1) Farin, Norm. chrét.

ches, dont la grandeur est à-peu-près la même. La halle aux cotons est plus petite, et se trouve dans la rue des Halles.

Les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, sont les jours affectés à la vente des grains de toute espèce ; mais pour les produits de l'industrie, le vendredi est le seul jour où les halles soient ouvertes. Ces halles sont alimentées par les nombreuses fabriques qui couvrent le sol de notre département, principalement par celles du pays de Caux.

Les halles de Rouen, mon jeune ami, sont très-anciennes, puisqu'elles existaient déjà sous le règne de Louis IX. L'on en a la preuve par une charte de ce Roi, datée du Pont-de-l'Arche, au mois de septembre 1259, dans laquelle il donne au chapitre de l'Eglise métropolitaine quinze livres de rente, pour le dédommager d'une portion de terrein que la ville avait été obligée de lui prendre pour *l'agrandissement des halles* (1).

Académie de peinture.

Je ne dois pas, mon jeune ami, quitter la place de la Vieille-Tour, sans vous parler d'un établissement public, extrêmement utile, formé dans le milieu du siècle dernier, *de l'Académie de Peinture*, dont les salles sont au-dessus de la halle aux toiles. L'on doit la création de cette école à messieurs Descamps père, peintre distingué, Cideville, conseiller au parlement de Normandie, et de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, qui la

(1) Pommeraye, Hist. de la Cathédrale.

fondèrent en 1740. Un grand nombre d'élèves s'empressèrent de suivre les leçons de l'habile professeur qui la dirigeait ; et peu d'années suffirent pour prouver l'utilité d'un tel établissement dans notre ville. L'autorité locale ayant sollicité près du gouvernement pour obtenir l'autorisation de la rendre publique, obtint deux arrêts du Conseil, des années 1750 et 1751, qui autorisaient cette école à prendre le titre *d'École gratuite de Dessin* : depuis, on lui a donné le nom *d'Académie des Arts, de Dessin et de Peinture* (1).

Plusieurs artistes de mérite sont sortis de cette école : la peinture réclame avec honneur les noms *de Bellenger, Lebarbier, Lavallée, Lemoine* et *Lemonnier* : ce dernier vient de terminer sa carrière à Paris. Je puis encore vous citer le nom du jeune *Lecourt*, en ce moment à Rome, aux frais du gouvernement. Les noms de *Lemire, Leveaux, Godefroy, Houel*, n'honorent pas moins les fastes de la gravure : l'architecture et la sculpture peuvent citer avec éloge ceux *de Jadoulle*, *de Groult* et *de Lebrument*.

Place de la Calende.

En quittant la place de la Vieille-Tour, et remontant par la rue de l'Epicerie, nous trouverons la place de la Calende, sur laquelle nous allons nous arrêter un instant. Vous serez sans doute surpris d'apprendre que cette place a été pendant plusieurs siècles un port où les vaisseaux venaient aborder, et que l'on nommait *le Port-Morand*, ou le *port de Notre-Dame*. Robert-Wace, dans son roman de Rou, nous apprend que

Le Port-Morand.

(1) Mémoire de l'Acad. de Rouen.

c'est l'endroit où Raoul aborda avec toute sa flotte; mais il l'appelle *le Port-Morin*.

Vous voyez, mon jeune ami, que le temps amène avec soi bien des changements; il s'en est déjà beaucoup opéré dans notre ville, et il est présumable qu'il s'en opérera encore bien d'autres. Celui-ci remonte à l'époque où Raoul traça le nouveau canal dans lequel la Seine coule aujourd'hui.

On lit dans nos vieilles chroniques qu'un marchand de blé (1), vendant à fausse mesure, fut condamné à être pendu, et que la sentence fut exécutée sur *le port de Notre-Dame*; c'est ce jugement que l'on suppose être représenté sur le portail de la Calende.

L'on apperçoit au nord de cette place, entre les rues de l'Epicerie et des Pannetiers, un vaste bâtiment, d'un aspect gothique; c'est l'ancien Hôtel-Dieu, que l'on abandonna en 1758, pour le reporter au faubourg Cauchoise, où il se trouve encore aujourd'hui.

La place de la Calende est très-ancienne; il en est fait mention dans un titre de l'année 1280, dans lequel il est question *des Frères de la Confrérie de la Calende* : cette place avait été érigée en marché en l'année 1443, par sentence de Jean Salvain, bailli de Rouen. Ce marché exista jusqu'au commencement du siècle dernier. Aujourd'hui cette place est destinée, le jour des halles, à la vente des vieux chiffons, et d'autres objets à l'usage de la classe ouvrière.

De cette place, nous allons, mon cher Alphonse,

(1) Taillepied, Antiq. de Rouen.

nous transporter sur celle *de la Pucelle*, laquelle ne porte ce nom que depuis la révolution, car, avant cette époque, elle portait celui *de Marché-aux-Veaux*. Le nom de la Pucelle, donné dans ces derniers temps à cette place, rappelle un des grands événements arrivés dans notre ville, et indique que c'est-là le lieu où fut suppliciée l'infortunée Jeanne-d'Arc. Cependant, comme plusieurs historiens avancent que son supplice eut lieu sur le Vieux-Marché, ce qui, au premier abord paraît impliquer contradiction, je dois vous prévenir que dans le quinzième siècle, ces deux places n'en faisaient qu'une. Place de la Pucelle.

La place de la Pucelle est une des plus anciennes de cette ville; car dans des titres du treizième siècle, l'on voit que, dès cette époque, elle servait déjà à la vente des veaux, ce qui, lorsqu'elle cessa de faire partie du Vieux-Marché, lui avait fait donner le nom *du Marché-aux-Veaux*, marché que l'on avait transféré, il y a une vingtaine d'années, sur la place de la Rougemare, mais qui se tient aujourd'hui sur celle du Boulingrin.

Il existe sur la place de la Pucelle, au coin de la rue du Panneret, un hôtel connu sous le nom *d'Hôtel du Bourgtheroulde*, cité plusieurs fois dans les annales de notre ville, et sur lequel les opinions sont bien partagées. C'est certainement l'un des édifices les plus curieux de cette ville, et qui, sous tous les rapports, mérite d'être visité avec la plus grande attention. Hôtel du Bourgtheroulde.

Les uns attribuent sa construction au duc de Bed-

fort, prétendu Régent pour le roi d'Angleterre ; d'autres pensent qu'il a été élevé par François Ier ; quelques-uns présument que c'est le lieu où se tenaient anciennement les assises de l'Echiquier, et qu'il fut construit par Charles VII : enfin, un écrivain moderne assure qu'il a été bâti par un simple particuculier, par Guillaume Leroux, seigneur du Bourgtheroulde, et que cet hôtel ne remonte qu'à la fin du quinzième siècle. Vous voyez, mon ami, que voilà des opinions bien contradictoires, et qu'elles laissent un beau champ aux dissertations ; mais les bornes que je me suis prescrites ne me permettent pas d'entrer dans une telle discussion. Je ne vous donnerai point non plus la description de cet édifice, parce que pour ne rien omettre d'essentiel, il faudrait entrer dans de grands détails, ce que je ne puis faire ici. Je vous engage seulement à le visiter ; et pour le faire avec intérêt, je vous conseille aussi de consulter l'excellent ouvrage de M. de la Querrière, sur les maisons de Rouen.

Fontaine de la Pucelle.

Avant de quitter cette place, j'ai encore, mon jeune ami, à vous parler de la fontaine qui la décore, et qui commença à couler en 1560. Cette fontaine est le seul monument que notre ville ait élevé à la mémoire de l'infortunée Jeanne-d'Arc, brûlée vive sur cette place, le 30 mai 1431, et dont la réhabilitation a eu lieu le 7 juillet 1456. Cette jeune héroïne, victime de la politique et de la haine des Anglais, y est représentée habillée en guerrière, la main appuyée sur le pommeau de son

épée. L'on doit cette statue au ciseau de Stolz, statuaire distingué, dont l'on voit plusieurs morceaux estimés au jardin des Tuileries à Paris. La base triangulaire sur laquelle elle repose était ornée, avant la révolution, des armes du duc de Luxembourg, gouverneur de la province; des armes de la ville de Rouen et de celles de la Pucelle, avec des inscriptions beaucoup trop longues pour que je vous les rapporte. La statue seule a survécu aux ravages du vandalisme, qui, pendant deux à trois années, a désolé cette ville. L'on doit la conservation de ce monument à la présence d'esprit de M. de Fontenay, alors maire de Rouen, qui observa fort judicieusement à la populace qui voulait renverser cette statue, que l'héroïne qu'elle représente, était du *tiers-état*. Ce mot fit ce que la force n'eut certainement pu faire alors; le monument fut conservé.

Dans l'origine, mon jeune ami, c'était une *simple croix*, qui rappelait dans cette ville le souvenir de cette vierge fameuse, et qui indiquait aux étrangers le lieu de son supplice. Depuis, l'on y avait substitué un monument plus digne, et d'elle et de la ville qui l'élevait : il représentait cette jeune guerrière aux genoux de Charles VII, de ce faible monarque, qu'elle avait si bien servi, mais dont elle fut si mal récompensée. Vous me direz, peut-être, qu'il eût été plus naturel de le représenter lui-même aux genoux d'une femme à laquelle il était redevable de sa couronne, je pense comme vous; l'honneur de porter le diadême ne doit pas dispenser

de la reconnaissance. – Ce monument, l'un des principaux ornements de notre Ville, et dont on doit déplorer la perte, étant tombé en ruines, en 1755, fut remplacé par la fontaine que vous voyez aujourd'hui, et qui a été élevée sur les dessins de M. Descamps père.

On lisait, sur ce monument expiatoire, une inscription latine qu'il conviendrait peut-être de rétablir sur la fontaine actuelle. En effet, rien n'annonce que ce monument soit élevé à la mémoire de Jeanne-d'Arc; cependant, l'on ne peut trop graver dans l'esprit du peuple les souvenirs glorieux qui se rattachent à cette jeune héroïne, dont le nom ne doit être prononcé qu'avec respect par tous ceux qui ont en horreur le joug de l'étranger.

Place de la Rougemare.

La place de la Rougemare, que vous voyez aujourd'hui dans l'intérieur de la ville, fut longtemps un champ en dehors de ses murs. La porte d'Aubevoie ayant été reculée dans le milieu du treizième siècle, vis-à-vis le rempart de Beauvoisine, ce champ se trouva renfermé dans l'enceinte de la ville ; et par suite l'on en fit une place publique. Le nom que porte cette place lui vient du sang qui y fut répandu dans plusieurs siéges que notre ville a eu à soutenir, notamment à celui de l'an 949, où l'armée *de la triple alliance* fut taillée en pièces par Richard Ier, qui, au rapport de nos anciennes chroniques, fit une mare de sang, à l'endroit même où se trouve cette place.

Marché au beurre.

C'est sur la place de la Rougemare que se tient le marché au beurre et aux œufs, dont jusqu'alors la vente avait eu lieu sur le Marché-Neuf. C'est sur

la même place que, depuis le quinzième siècle, se tenait le marché aux chevaux, ainsi que celui des bestiaux destinés à l'approvisionnement de nos boucheries; mais l'un et l'autre ont été transférés sur la place du Boulingrin, qui, par sa grandeur et par sa position, convient mieux à ce genre de commerce.

Un seul édifice public existe sur la place de la Rougemare, *l'Hôtel de la Gendarmerie royale.* Hôtel de la Gendarmerie. C'était avant la révolution le couvent des Dames de Saint-Louis, connues anciennement sous le nom des Béguines, qui avaient habité successivement le Vieux-Palais et la rue Saint-Vigor. Une partie de leur monastère sert aussi de *Salle de discipline* Salle de Discipline. pour la garde nationale; dans une autre portion, se trouve la première Ecole d'Enseignement mutuel qui ait été créée à Rouen. Ce monastère ne datait que de la fin du dix-septième siècle, et occupait l'emplacement d'un ancien jeu de paume, jeu fort en vogue chez nos ancêtres; aujourd'hui nous jouons à l'écarté: *autres temps, autres jeux.*

De la place de la Rougemare, nous allons nous transporter sur celle *de la Cathédrale*, ce que nous Place de la Cathédrale. pouvons faire en descendant par les rues Beauvoisine et des Carmes. Cette place, appelée aussi *le Parvis* ou l'*Aître de Notre-Dame*, était dans l'origine le cimetière paroissial; mais depuis plusieurs siècles, l'on n'y enterre plus: si sous le pontificat de M. de Harlay, l'on y a encore enterré une personne près le Ann. 1615. grand portail, c'est une exception particulière. C'est en 1537 que l'on pava cette place, et qu'on éleva les murs à hauteur d'appui, qui servaient à l'enclorre

et à la séparer des rues du Change et de la Chapellerie. Plus anciennement, ce Parvis avait été entouré de murs, contre lesquels étaient adossées de petites boutiques ou échoppes, comme celles, qu'à la honte du bon goût, l'on voit encore masquer plusieurs de nos édifices publics. Un passage de la vie de Gauthier, archevêque de Rouen, nous apprend qu'en l'année 1195, les bourgeois ayant eu une querelle avec les chanoines de la Cathédrale, ils mirent le feu à toutes ces boutiques, et rasèrent les murs. Cette émeute, dans laquelle plusieurs chanoines perdirent la vie, étant appaisée, les bourgeois furent condamnés à réparer, à leurs frais, tous les dégâts qu'ils avaient commis; des peines plus sévères furent infligées aux plus coupables : ces sentences furent approuvées par Richard-Cœur-de-Lion, duc de Normandie et roi d'Angleterre (1).

En 1641, l'on avait planté aux deux extrémités de cette place, une croix en pierres, à-peu-près où sont aujourd'hui les deux réverbères : ces croix ont été abattues à l'époque de la révolution; les murs l'ont été quelques années plus tard.

Anciennement le marché à la volaille et aux herbes se tenait autour de ce parvis; mais en 1429, on l'avait transféré dans le clos aux Juifs, clos sur lequel j'aurai occasion de revenir dans une de mes lettres suivantes. Aujourd'hui une partie de cette

(1) Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen.

place est destinée le vendredi et le dimanche à la ventes des fleurs et des arbustes : l'autre, qui a été entourée d'une enceinte de bornes en fonte, en l'année 1823, sert de parvis à l'église métropolitaine. Cette dépense, assez considérable, n'a pas obtenu l'assentiment général, parce que rien n'en prouvait l'utilité.

Marché aux Fleurs.

La fontaine que vous voyez au milieu de cette place était, dans l'origine, tout près du grand portail, et par conséquent très-mal placée. Cependant elle y coula pendant près de trois cents ans, et peut-être y coulerait-elle encore, sans le malheureux accident arrivé lors du jubilé de l'année sainte, 1500, dont l'ouverture eut lieu le 8 décembre (1). Les fidèles vinrent en si grand nombre à l'église cathédrale, pour y recevoir les indulgences promises, que cette église, toute grande qu'elle est, se trouva trop petite. La majeure partie, forcée de rester en dehors, encombra le parvis et les rues adjacentes; et comme le froid était excessif, l'eau gelant à mesure qu'elle coulait, avait fini par faire une glace de tout le parvis, et il était impossible d'y tenir pied. Beaucoup de personnes, étant tombées, furent étouffées et foulées aux pieds par celles qui entraient ou qui sortaient de l'église. C'est à cause de ce triste événement que l'on recula la fontaine où vous la voyez aujourd'hui.

Fontaine de la place de la Cathédrale.

Vous avez dû observer, mon jeune ami, que cette

(1) Taillepied, Antiq. de Rouen.

fontaine n'a rien de remarquable ; je vous dirai seulement que la source qui l'alimente part directement de cette ville, et qu'elle fournit aussi de l'eau à celle de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, qui coule aujourd'hui dans une des rues percées sur l'emplacement de ce monastère. La source en fut achetée par ces religieuses et par le chapitre de Notre-Dame, en l'année 1252, c'est-à-dire le terrein d'où elle sort, et qui se trouvait derrière le Vieux-Château, à peu de distance d'une tour que l'on appelait alors *Barfol* (1).

Bureau des Finances.

L'on voit sur la place de Notre-Dame, au coin de la rue du Petit-Salut, l'ancien *Bureau des Finances*. Ce vaste édifice, d'une architecture demi-gothique, avait été élevé originairement pour la juridiction de la Cour des Aides, qui l'a occupé depuis 1509, époque de sa construction, jusqu'en 1707, que cette jurisdiction fut réunie à celle de la Chambre des Comptes. C'est lors de cette réunion qu'il fut mis à la disposition du Bureau des Finances, dont jusqu'à ce jour il a continué de porter le nom. C'était un des beaux édifices de notre ville ; mais on l'a tellement mutilé depuis une trentaine d'années, l'on y a fait tant de changements, qu'il n'est plus reconnaissable.

Place du Marché-Neuf.

Le Marché qui, dans l'origine, se tenait autour du parvis de Notre-Dame, avait été transféré en 1429, sur la place du clos aux Juifs, clos qui avait été donné en toute propriété à la ville par Philippe-

(1) Tous. Dupl., Descript. hist. de la Haute-Normandie.

le-Bel, en 1306. Ce marché s'est tenu sur cette place pendant quatre-vingt-six ans; mais le bruit que l'on y faisait journellement interrompant les audiences du barreau, le parlement rendit, le 15 mai 1515, un arrêt qui enjoignait à l'autorité locale de le transférer dans un autre endroit. En conséquence, Messieurs de Ville achetèrent de l'autre côté du Palais plusieurs maisons qu'il firent abattre, et formèrent une nouvelle place, à laquelle ils donnèrent le nom *de Marché-Neuf*, pour la distinguer d'avec celle du Vieux-Marché.

Ce marché, auquel, pendant la révolution, l'on donna le nom *de Place des Montagnards*, est maintenant spécialement consacré à la vente des fruits, des œufs et du fromage.

Il existe, au milieu du Marché-Neuf, une fontaine aussi ancienne que ce marché, dont les eaux proviennent de la source de Gaalor. Cette fontaine, fort simple dans l'origine, fut entièrement reconstruite en 1722, et décorée avec beaucoup de goût. Elle était surmontée de la statue de Louis XV, en plomb doré, et on y lisait plusieurs inscriptions beaucoup trop longues pour être rapportées dans cette lettre. L'on n'y voit plus la statue de ce prince; l'on y a substitué, il y a une soixantaine d'années, un obélisque très-mesquin, orné à sa base de quatre aigles assez bien sculptés.

Fontaine du Marché-Neuf.

Avant la révolution, la place de l'Hôtel-de-Ville était connue sous le nom de *Cour de Saint-Ouen*, et dépendait de la célèbre abbaye dont elle porte

le nom. Cette place a été considérablement agrandie depuis quelques années; tous les bâtiments qui étaient dans cette cour, et dont l'irrégularité offrait un aspect désagréable, ont disparu, à l'exception d'une seule maison, à l'encoignure de la rue des Murs de Saint-Ouen; mais qui, on aime à le croire, disparaîtra comme les autres.

Place de l'Hôtel-de-Ville.

L'ancienne place de Saint-Ouen, séparée alors de la cour, fait partie aujourd'hui de la place de l'Hôtel-de-Ville, laquelle, ainsi que vous avez dû le remarquer, se prolonge jusqu'à la rue de l'Hôpital. C'était originairement le cimetière paroissial; mais il cessa de servir à cet usage en 1319, époque où les habitants avaient enfin obtenu la permission d'élever une église particulière. Cette église, à laquelle l'on avait donné le nom de *Sainte-Croix-Saint-Ouen*, était à peu de distance du portail méridional de l'église abbatiale, près la grille du jardin public. Dans l'origine, ce cimetière était entouré de hautes murailles, et séparé de la cour des religieux par une forte porte voûtée, surmontée de deux pavillons. Cette porte, ainsi que les murailles qui fermaient la cour sur la rue des Murs-Saint-Ouen, remontaient au milieu du treizième siècle (1): la porte a été démolie en 1818, les murs l'ont été deux ou trois ans plus tard.

Vous avez dû remarquer, mon jeune ami, que cette place, dont une partie a été plantée en 1818, est très-vaste; jusqu'à présent, c'est son seul mérite.

(1) Pommeraye, Hist. de l'Abbaye de Saint-Ouen.

Il existe, dit-on, plusieurs plans, parmi lesquels l'on distingue surtout celui donné, il y a quelques années, par M. Lemasson, alors ingénieur en chef, pour la transformer en une place publique digne de porter ce nom. Il est à craindre qu'il en soit de ce plan comme de plusieurs autres relatifs à l'embellissement de cette ville, qui restent sans exécution.

Je n'ai plus qu'une place sur laquelle je dois vous donner quelques détails, c'est celle *des Carmes*. Celle-ci est moderne, et n'a pas encore vingt-cinq ans d'existence. Elle occupe en totalité l'emplacement du monastère et de l'église des Carmes, qui, fixés à Rouen en 1260, vinrent s'établir dans ce quartier en 1336. La fontaine que l'on voit au milieu de cette place et dont je vous fais mention, plutôt à cause de son utilité, que comme monument, coulait alors rue des Carmes, contre la porte de l'église. L'entrée de la poste aux lettres était aussi dans cette rue : anciennement cet hôtel était rue Ganterie, vis-à-la rue des Ciseaux, plus anciennement, il était rue Saint-Denis.

Place des Carmes.

Il me reste maintenant à vous faire mention des autres places situées dans l'intérieur de la ville, dont la plupart ne méritent pas une description particulière. *La place des Carmélites*, qui tire son nom d'un ancien couvent, est située rue Beauvoisine, et communique avec la rue du duc de Bordeaux, rue percée il y a quelques années sur le terrein de cet ancien couvent. Celle *du Gaillard-Bois* est très-petite ; c'était le cimetière de l'église de Saint-Cande-le-

Autres places moins considérables.

Vieux ; elle a pris son nom d'un ancien hôtel, situé à peu de distance de ce cimetière. *La place des Avirons* se trouve à l'extrémité de la rue du même nom : l'une et l'autre paraissent remonter à l'époque où la Seine couvrait ce quartier. Celle *de Henri IV*, ou du Vieux-Palais, tire ce dernier nom de l'ancienne forteresse élevée par Henri V en 1419 : elle forme le carrefour où viennent aboutir les rues des Charrettes, Saint-Jacques, d'Harcourt et du Vieux-Palais. *Le clos Saint-Marc*, dans le quartier de Martinville, est certainement la plus hideuse de toutes les places de Rouen : j'aurai occasion de vous parler dans un autre endroit d'un plan relatif à cette place. *L'aître de Saint-Maclou*, qui donne rue Martinville et rue du Chaudron, était le cimetière de Saint-Maclou : l'on peut en faire le tour sous une galerie en bois, dans laquelle, avant la révolution, il y avait une chapelle, où tous les dimanches l'on célébrait la Messe. *La place de la Croix-de-Pierre* doit son nom à une ancienne croix, qui était où est aujourd'hui la fontaine. Celle *de Saint-Amand*, est le cimetière de l'église paroissiale du même nom, église, je dois vous en prévenir, qui n'avait aucun rapport avec celle de l'abbaye. *La place de Saint-Eloi*, sur laquelle se tient le marché à la volaille, était aussi le cimetière de l'église paroissiale.

Lettre septième.



En vous parlant, mon cher Alphonse, des différentes places de cette ville, j'ai saisi chaque fois l'occasion de vous faire mention des fontaines qui se trouvent sur ces places ; cependant, si je m'en tenais là, vous n'auriez qu'une idée imparfaite des fontaines qui coulent dans notre ville ; cet objet mérite que j'entre dans de plus grands détails. Auparavant, je crois nécessaire de vous faire connaître les sources qui les alimentent ; comme elles sont peu nombreuses, je puis en peu de mots vous apprendre ce qu'il est essentiel d'en savoir. Source des Fontaines.

La plus ancienne, et en même-temps la plus considérable, est celle *de Gaalor*. S'il faut s'en rapporter à nos anciennes chroniques, elle coulait déjà près le temple de Roth (église de Saint-Lo), à l'époque où Saint-Mellon vint prêcher l'Evangile aux habitants de cette ville (1). C'est d'une roche, au bas de la côte du Mont-aux-Malades, que sort cette source, dont les eaux, qui jaillissent de divers points, sont reçues dans une vaste cuve taillée dans le roc. Cette cuve est située faubourg Bouvreuil, Source de Gaalor.

(1) Farin, Norm. chrét.

rue Porcherie ; on lit sur la porte cette simple inscription :

Source de Gaalor.

Les eaux en sont amenées dans la ville par un grand canal en pierres, qui traverse le boulevard, et qui va jusqu'à la tour du Donjon, où anciennement elles faisaient marcher un moulin. Le principal réservoir de cette source est rue Bouvreuil, à main gauche en montant, où l'on voit une grille en fer ; il est connu sous le nom *de Source des Fontaines*.

Source du Roule.

La source du Roule, la plus éloignée de celles qui apportent leur tribut à Rouen, sort du pied de la montagne du Roule, entre les communes de Saint-Léger et de Darnétal. L'on en voit la principale cuve rue de la Ferme, dans un petit jardin, au pied même de la montagne. Le cardinal Georges d'Amboise donna aux Echevins la moitié de la somme nécessaire pour amener cette source à Rouen.

Année 1500.

C'est un des nombreux services que notre ville doit à ce bienfaisant ministre, et c'est celui, peut-être, qui a occasionné l'erreur dans laquelle sont tombées plusieurs personnes qui pensent que c'est ce cardinal qui a amené à Rouen la rivière de Robec. Je vous ferai voir plus bas que ce fait, quoiqu'appuyé sur une tradition populaire, est faux.

La source du Roule prend son cours par Darnétal, Carville, où est son principal regard, vis-à-vis le moulin du Choc, suit la direction de Robec, entre dans la ville par le faubourg Saint-Hilaire,

et va alimenter les diverses fontaines qui se trouvent dans cette direction.

C'est d'une montagne, que l'on nomme *Pestel*, proche le Mont-aux-Malades, que provient *la source d'Yonville*, source qui a donné son nom à la belle et riche vallée située à l'ouest-nord-ouest de la ville, et que l'on découvre de l'avenue du Mont-Riboudet. Les premiers travaux, pour amener à Rouen la source d'Yonville ou *de Saint-Filleule*, car elle porte indistinctement ces deux noms, ont été commencés en 1510. Suspendus pendant plusieurs années, ils ont été repris en 1518, et entièrement terminés la même année. Je ne dois pas vous laisser ignorer, mon jeune ami, que la plus grande partie de la dépense occasionnée par ces travaux, a été payée par Guillaume Leroux, seigneur du Bourgtheroulde, et conseiller au parlement de Normandie. Ce service fait honneur à sa mémoire, et commande notre reconnaissance. Il serait bien à souhaiter que tous ceux qui, comme lui, sont favorisés de la fortune, en consacrassent ainsi une partie à des établissements utiles; il me semble que rien ne doit être plus doux pour une âme sensible et un cœur généreux, que de contribuer, par quelques sacrifices, au bonheur de ses concitoyens; mais hélas! la fortune et la bienfaisance marchent rarement ensemble; aussi nos Plutus modernes aiment-ils mieux entasser leur or, que de faire la moindre dépense pour la chose publique.

Source d'Yonville ou de Saint-Filleule.

Il me reste à vous faire connaître la source *du*

Source du Plât.

Plât, la moins éloignée et la moins considérable de celles qui apportent journellement le tribut de leurs eaux à Rouen. C'est après celle de Gaalor la plus ancienne ; elle coulait déjà dès le treizième siècle, et fournissait de l'eau dans le monastère de Saint-Ouen. Située sur l'héritage d'un nommé *Martin Urseau*, les religieux en avaient fait l'acquisition en l'année 1248, moyennant la somme de cent sols tournois (1).

La source du Plât prend naissance dans la ville même, un peu au-dessus de l'église de Saint-Nicaise, à peu de distance d'un puits que l'on voyait encore il y a une vingtaine d'années au haut de la rue Poisson. Il n'y a rien d'étonnant de voir les eaux sourdre dans ce quartier ; car si vous y avez fait attention, vous avez dû remarquer que c'est le quartier le plus élevé de la ville. C'était encore dans le onzième siècle une côte escarpée et inculte, sur laquelle saint Ouen avait élevé une chapelle en l'honneur de saint Nicaise, premier évêque de notre ville, et même de la Neustrie. Les rues de la Roche, la rue Caillou, que l'on appelle aujourd'hui rue Caron, rappellent par leurs noms l'existence de cette ancienne montagne, qui n'a commencé à se couvrir d'habitations que sous le règne de Louis IX.

Cette source traverse l'ancien presbytère de Saint-Nicaise, et descend jusqu'au carrefour du Plât, dont on lui a donné le nom, et où elle coula, pour la première fois, en 1656; outre la fontaine du coin de la

(1) Pommeraye, Hist. de l'abbaye de Saint-Ouen.

rue des Maîtresses, elle fournit encore de l'eau au bassin du jardin de Saint-Ouen, et à la fontaine dans l'Hôtel-de-Ville, près le bureau des passeports.

Maintenant, mon cher Alphonse, que vous connaissez les sources qui fournissent de l'eau à notre ville, je vais vous donner quelques détails sur les fontaines dont je n'ai point encore eu l'occasion de vous entretenir. Je commence par la *fontaine de la Croix-de-Pierre*, située au carrefour Fontaine de la Croix-de-Pierre. que forment les rues Saint-Vivien, Saint-Hilaire, Orbe et des Capucins. La plus simple inspection de cette fontaine, prouve que le temps a déjà exercé ses ravages ordinaires sur ce monument que l'on doit au cardinal Georges d'Amboise, et qui date de l'année où il fit amener à Rouen les eaux de la Année 1500. source du Roule. Ce n'est point la croix qui surmonte cette fontaine qui lui a fait donner le nom qu'elle porte ; mais une ancienne croix en pierre, supprimée à cette époque, et que depuis l'on a remplacée par celle que l'on a mise sur ce monument. Dans ces temps reculés, l'on avait l'usage de placer ainsi des croix sur le bord des chemins, principalement à l'entrée des grandes villes. Celle dont je vous parle remontait au treizième siècle, époque où la place de la Croix-de-Pierre n'était encore qu'un terrein vague, hors des murailles.

La croix qu'on voit sur cette fontaine avait été supprimée à l'époque de la révolution ; mais elle y a été replacée le 23 août 1816. Je n'entrerai dans aucuns détails sur la cérémonie religieuse qui a eu lieu

à ce sujet ; vous les trouverez consignés dans les journaux du temps, même dans le grave Moniteur. La croix est mesquine, les statues des saints et des saintes que l'on a jugés à propos d'y placer sont du plus mauvais goût, et le barbouilleur qui a voulu leur donner un air antique pour les mettre en harmonie avec le monument, aurait beaucoup mieux fait de se tenir tranquille.

Fontaine de l'Hôtel-Lisieux.

De toutes les fontaines de cette ville, celle de *l'hôtel Lisieux* est regardée avec raison comme l'une des plus anciennes et des plus curieuses. Cette fontaine remonte à la fin du quinzième siècle ; on ignore quelle circonstance a pu faire choisir un semblable sujet. Ce monument, de forme pyramidale, représente le Mont-Parnasse. Pégase et Apollon sont assez bien conservés ; on y distingue encore, malgré leur mutilation, les neufs Muses avec tous leurs attributs, ainsi que des moutons, des rochers, des arbres, etc. L'on y voit aussi un personnage allégorique, représenté avec deux têtes ; j'ignore quel rapport il peut avoir avec cette montagne si chère aux neufs Sœurs.

Avant la révolution, cette fontaine donnait de l'eau par deux belles salamandres en cuivre, artistement travaillées ; mais elles ont disparu à une époque où l'on s'emparait de tout ce qui avait une valeur intrinsèque. Plus anciennement elle présentait le spectacle d'une mécanique hydraulique que l'on faisait jouer dans certaines circonstances, et qui devait produire un effet assez plaisant, puisqu'au même instant l'on

voyait l'eau jaillir de la bouche, et je crois aussi des yeux des personnages et des animaux représentés sur ce monument.

Cette fontaine, dont les eaux passent pour être les plus saines de la ville, est alimentée par la source d'Yonville. Elle a pris son nom de l'hôtel Lisieux, auquel elle est adossée, et dans lequel les évêques de Lisieux logeaient lorsqu'ils venaient à Rouen.

La fontaine de la Grosse-Horloge, remonte en 1456, et portait originairement le nom de *fontaine Massacre*. Le monument que vous voyez aujourd'hui est plus moderne, il ne date que de l'année 1732. C'est un rocher, en forme de niche, sur lequel l'on voit représentées en relief les figures d'Alphée et d'Aréthuse, couchées si près l'une de l'autre, qu'elles semblent confondre leurs eaux, et non les figures de l'Océan et de la Seine, ainsi qu'on le rapporte dans quelques ouvrages modernes sur la ville de Rouen. Ces deux vers de l'inscription qu'on y lisait avant la révolution le prouvent: Fontaine de la Grosse-Horloge.

Fontem hunc
Ornatum imaginæ Alphei et Arethusæ.

La maison contre laquelle est placée cette fontaine, étant décorée dans le même goût, paraît faire partie de ce monument.

La fontaine du Vieux-Palais, située sur la place dont elle porte le nom, date de 1559. Avant la révolution, la statue pédestre de Henri IV ornait cette fontaine, laquelle aujourd'hui n'offre plus rien de Fontaine du Vieux-Palais.

remarquable. Cette statue y avait été placée en 1782(1); on la devait à Jadoulle, sculpteur distingué de cette ville ; c'était un de ses meilleurs ouvrages. Le prince y était représenté en habit royal, couronné de lauriers, et appuyé sur un bouclier qui portait cette devise :

Ma sûreté est dans le cœur de mes sujets.

Vous le dirai-je, mon jeune ami ? Aujourd'hui l'on voit la mousse et quelques gramens se disputer la place où naguères l'on se plaisait à contempler les traits du meilleur des rois. Si, lorsque la tourmente révolutionnaire éclata dans notre ville, l'on fut obligé de soustraire aux regards publics l'image d'un prince chéri, l'on est généralement étonné que depuis le retour des Bourbons, l'on n'ait pas songé à relever un monument si cher à tous les cœurs français : nous en sommes d'autant plus surpris que, si nous sommes bien informés, cette statue n'a pas été perdue pour tout le monde, puisque, dit-on, elle orne un bosquet d'une belle propriété aux environs de Rouen. Dans l'origine, c'était aussi la statue de Henri IV qui ornait la fontaine du Vieux-Palais; mais il était représenté sous la forme d'Hercule, revêtu de la peau du lion de Némée, et tenant une grosse massue dans sa main droite. Cette idée n'était pas heureuse, car tout cet attirail ne convenait guère à un prince qui, dans une circonstance importante, avait dit aux Rouennais : *je ne veux d'autres forteresses que dans le cœur de mes sujets.*

(1) Guilbert, Mémoires biographiques.

Je ne vous donnerai point de détails sur les autres fontaines, dont le nombre s'élève en tout à quarante-trois, sans compter celles qui existent dans quelques établissements publics, parce que la plupart sont fort simples, et méritent à peine que je vous en fasse mention. Cependant, il en est quelques-unes que je dois vous citer à cause de leur antiquité. Celle *de Saint-Lo* remonte presqu'au berceau de notre ville, puisqu'il est constant qu'elle coulait près le portique du temple de Roth, lorsque saint Mellon, après en avoir chassé l'idole, le dédia au Sauveur. Depuis, cette fontaine porta, pendant plusieurs siècles, le nom de *Fontaine des Femmes impudiques*, sans doute parce qu'elle avait été long-temps à l'usage des prêtresses de Vénus. Autres Fontaines. Fontaine des Femmes impudiques.

La fontaine qu'on voit maintenant au coin de la rue Nationale et des Charrettes, était, avant la révolution, dans le jardin des Cordeliers, et y coulait depuis l'année 1257, que Louis IX avait permis à ces religieux de l'établir. Celle *des murs Saint-Ouen* paraissait assez ancienne; on l'a transférée, il y a quelques années, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à peu de distance de l'endroit où elle coulait précédemment. *La fontaine de la Crosse* remonte à-peu-près au milieu du quinzième siècle. Le plus grand nombre a commencé à couler dans le siècle suivant. Quelques-unes sont plus modernes, et ont à peine cent ans d'existence. Une seule date de nos jours, c'est celle qu'on a élevée en 1822, rue de Buffon, fontaine extrêmement utile pour ce quartier.

Outre le grand nombre de fontaines que possède cette ville, elle est encore arrosée par trois petites rivières, dont l'industrie manufacturière a su tirer le plus grand parti, surtout depuis une cinquantaine d'années. La plus considérable est celle de Robec, dont la source est à Fontaine-sous-Préaux, village à deux lieues nord-nord-est de Rouen. Cette rivière prend son cours par Saint-Martin-du-Vivier, traverse Darnétal dans sa longueur, suit la belle vallée de Saint-Hilaire, entre dans la ville par le quartier auquel elle a donné son nom, continue son cours derrière les rues Damiette et Malpalu, jusqu'à la tuerie de la Basse-Vieille-Tour, dont elle entretient la propreté, cesse de couler à découvert, et va enfin se perdre dans la Seine, aux environs du Pont-Neuf.

Rivière de Robec.

Si l'on en croit la tradition populaire, cette rivière, mon jeune ami, ainsi que celle de l'Aubette, auraient été amenées à Rouen par le cardinal Georges d'Amboise. Quelques auteurs modernes s'appuyant sans doute sur cette tradition, ont consacré cette erreur. Notre ville qui doit tant à cet illustre cardinal, ne lui est pas redevable de cet important service, puisque depuis un temps immémorial, ces deux rivières coulent à Rouen. Il est constant que celle de Robec a servi de fossés à la ville. Je crois même vous avoir déjà dit que, dès le quatrième siècle, il est fait mention *de la porte de Robec*, et que cette porte était aux environs de la rue des Savetiers. Ce fait incontestable prouve que dès cette époque, déjà si éloignée de

nous, cette rivière coulait dans la même direction qu'aujourd'hui.

Quant à l'Aubette, il est dit, dans une charte donnée par Louis IX, aux Cordeliers de Rouen, en date du mois de décembre 1254, *comme il nous a plu de donner aux frères mineurs de Rouen une partie de notre fossé qui est situé près de leur maison, ainsi qu'elle s'étend en longueur et en largeur, depuis la porte du Pont-Omfray* jusqu'à la rivière d'Aubette, *nous vous mandons, etc.* Vous voyez, mon ami, que cette charte bien antérieure au cardinal d'Amboise, ruine complètement l'opinion de ceux qui lui attribuent une action bien digne de lui, mais qu'il n'a certainement pas faite.

Si l'on s'en rapportait à l'opinion de Toussaint Duplessis, vous verriez, mon cher Alphonse, que la rivière de Robec devrait être regardée comme le berceau de notre ville. Cet écrivain en voulant nous donner l'étymologie de *Robec* ou *de Rotbec*, ainsi qu'on l'écrivait anciennement, en latin *Rotobeccus*, veut aussi que *Rotomagus* soit dérivé du nom de cette *rivière*. *Rot*, dit-il, est un mot qui veut dire rouge, et que l'on a donné à Robec à cause de la couleur des terres qu'elle arrose : gardant le silence sur la dernière syllabe *bec*, cela pour une bonne raison, il ajoute que le mot *mag* signifie *marché, magasin, provision*, et que Rotomagus veut dire *marché sur le rouge*, ou mieux *marché sur Robec*, qu'alors Rouen est tout simplement la *ville de Robec*; car, affirme-t-il, c'est ce marché qui a donné naissance

à la ville de Rouen, et il ne faut pas la chercher ailleurs. Dans sa description de la France, Piganiol de la Force émet à-peu-près la même opinion; l'une et l'autre ne me paraissent pas mériter une réfutation sérieuse.

Moulins sur la rivière de Robec.

L'on compte sur la rivière de Robec, seulement dans l'intérieur de la ville, onze moulins à blé, tous très-anciens, et dont quelques-uns remontent au règne des ducs de Normandie. Les principaux sont le moulin *Chantereine*, près la porte Saint-Hilaire; le moulin *de Saint-Ouen*, rue du Père-Adam; *le grand Moulin*, anciennement de *Raoul-l'Abbé*, situé, ainsi que le moulin *Claquerel*, devant Saint-Maclou; le moulin *de Sainte-Catherine*, autrefois le moulin *des Planches* et le moulin *du petit Paon*, ou de *Chante-Pié-Cheminel*, situé au-dessous de celui de Sainte-Catherine.

Quatre de ces moulins appartenaient à la Ville, et ils avaient droit de ban pour les boulangers et les pâtissiers : les autres moulins, sur lesquels la Ville n'avait aucuns droits, s'appelaient *Moulins-Bâtards*, parce-que les bourgeois pouvaient y aller moudre quand ils voulaient.

Rivière de l'Aubette.

C'est à Saint-Aubin-la-Rivière, village à deux lieues est-sud-est de Rouen, que *l'Aubette* prend sa source. Cette rivière passe par Saint-Léger-du-Bourg-Denis, coule le long des marais de Carville, et là se décharge en partie dans celle de Robec, à l'endroit que l'on nomme le Choc : elle poursuit son cours parallèlement à cette dernière rivière, et

a très-peu de distance d'elle, jusqu'à la rue du Cat-Rouge, où celle d'Aubette prend un peu sur la gauche, tourne par derrière l'ancien couvent des Chartreux, passe par le hameau du Nid-de-Chien, la rue Préfontaine, entre dans Rouen par la porte Martinville, traverse cette rue dans sa largeur, et va se perdre dans la Seine, un peu au-dessous de la porte de Guillaume-Lion, en coulant entre l'ancien rempart de Martinville et le clos Saint-Marc.

C'est à-peu-près là l'idée que vous pouvez vous faire, mon jeune ami, du cours des rivières de Robec et de l'Aubette, qui, depuis leur source jusqu'à leur embouchure, font la richesse des lieux par où elle passent.

Par lettres patentes données à Paris, en l'année 1262, Louis IX avait concédé en toute propriété à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, ces deux rivières. Nul ne pouvait en détourner l'eau, bâtir dessus, enfin en faire usage sans une permission expresse de Messieurs les Echevins. Les contrevenants étaient assignés *aux plaids de Robec*, pour faire *apparoir* de leurs droits. Cette jurisdiction, composée, avant la révolution, du lieutenant-général au Bailliage, qui en était le président, de Messieurs les conseillers de Ville, de l'avocat et du procureur du Roi, de Messieurs les officiers de Saint-Ouen, tenait ses assises dans la grande salle de l'Hôtel des Libraires, sur l'eau de Robec : elles avaient lieu pendant la semaine de la Pentecôte. Le curage de ces deux

rivières se faisait, et se fait encore à cette époque, ainsi que les réparations des talus ; pour faciliter ce travail, l'on fait passer l'eau de Robec dans l'Aubette, ce qui a lieu à Darnétal, au moulin du Choc.

La Renelle. Il existe encore dans cette ville une autre petite rivière, ou, pour vous parler plus juste, un fort ruisseau, nommé *la Renelle*, très-important aussi par son utilité. Ce ruisseau, qui a donné son nom à un quartier de la ville, l'un des plus désagréables, par la mauvaise odeur qu'on y sent toujours, prend sa source à peu de distance, aux environs de l'ancien château.

Depuis un temps très-reculé, cette petite rivière est affectée à l'usage particulier des tanneurs et des mégissiers ; on voit même, dans de vieux titres, que la jouissance leur en fut conservée par les ducs de Normandie. Ce n'est que depuis quelques années que plusieurs de ces établissements se sont portés sur la rivière de l'Aubette, car anciennement l'on pensait que les eaux de cette rivière n'étaient pas bonnes pour la préparation des cuirs ; l'expérience a fait raison de ce préjugé.

La Renelle portait autrefois les noms *du Reneau*, *du Roignon,* et coulait sur terre à travers les prairies, ce qui avait encore lieu à la fin du neuvième siècle. Depuis cette époque, elle a un canal tracé, mais sous terre, et va se perdre dans la Seine, en passant par la rue à laquelle elle a donné son nom,

celles des Maroquiniers, le Marché-Neuf, du Tambour, des Belles-Femmes et des Cordeliers.

Il paraît que cette petite rivière a été appelée en latin *Ranella*, à cause du grand nombre de grenouilles que l'on y voyait anciennement, sans doute à l'époque où ce quartier était en nature de prairies.

De toutes les provinces françaises, la Normandie, mon jeune ami, est celle où l'on trouve un plus grand nombre d'eaux minérales. Quelques-unes même, ont une grande célébrité, telles que celles de Forges, lesquelles jouissent, depuis plusieurs siècles, d'une réputation justement méritée. Notre ville possède le même avantage. Parmi les sources nombreuses dont les eaux, aussi abondantes que salubres, partent des collines environnantes, et viennent alimenter nos fontaines, l'on en distingue deux, auxquelles, depuis long-temps, l'on a reconnu des propriétés médecinales. Eaux Minérales.

La première, connue sous le nom *d'Eaux minérales de Saint-Paul*, provient de la côte de Sainte-Catherine, et coule dans un des jardins situés au bas de la terrasse de Saint-Paul, propriétés qui appartenaient anciennement à l'abbesse de Montivilliers, et qui avaient fait partie du prieuré de Saint-Paul, supprimé en 1650. Eaux Minerales de Saint-Paul.

Ces sources, éloignées les unes des autres, d'à-peu-près vingt pas, étaient au nombre de quatre, et portaient les noms de *la Saint-Paul*, *l'Argentée*, *la Céleste* et *la Dorée*. La Saint-Paul avait été décou-

verte la première, et connue long-temps sous le nom *de la Fontaine de Fer*. En général ces eaux étaient très-ferrugineuses ; *la Céleste* avait beaucoup de rapport avec *la Reinette* de Forges ; *l'Argentée* et *la Saint-Paul*, avec *la Royale*, et *la Dorée* avec *la Cardinale*.

Les eaux minérales de Saint-Paul ont joui, dans le siècle dernier, d'une grande réputation, mais depuis une quarantaine d'années, elles n'existent plus comme établissement public. L'on doit regretter que nos magistrats, à l'époque où ce terrein a été vendu, n'aient pas eu l'idée de l'acheter aux dépens de la Ville, et d'en faire ainsi une propriété communale.

Eaux Minérales de la Maréquerie.

Vous savez, mon ami, que *les Eaux minérales de la Maréquerie* sont aujourd'hui les seules où le public soit admis. Le terrein où elles coulent faisait anciennement partie d'un vaste marais, formé par l'épanchement des eaux de la Seine, de Robec, de l'Aubette, et des sources nombreuses que l'on voit sourdre dans ce quartier, marais qui, par suite des temps, s'est trouvé desséché, et sur lequel l'on a formé plusieurs rues, et construit un grand nombre de maisons ; c'est dans le jardin d'une de ces habitations que sortent trois sources différentes, auxquelles l'on a donné les noms de *la Cardinale, de la Reinette* et de *la Royale*. Ainsi que les eaux minérales de Saint-Paul, ces sources ont beaucoup de rapport avec celles de Forges, principalement la Cardinale, qui coule à une des extrémités du jardin, à côté de la principale entrée : la Reinette

et la Royale sont plus près de la grande allée, et si voisines l'une de l'autre, qu'un même bassin reçoit leurs eaux, qui, ainsi que celles de la Cardinale, vont se perdre dans un bras de la rivière de l'Aubette, qu'on voit passer à l'entrée de cet établissement.

L'espace consacré à l'usage du public a deux cent quarante pieds sur quatre-vingts de large, et forme trois belles allées, dont les arbres, devenus trop vieux, ont été renouvelés il y a quelques années. A l'extrémité d'une de ces allées se trouve un vaste salon, destiné à recevoir les buveurs lorsque le temps ne leur permet pas de se disperser dans le jardin.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, mon jeune ami, que c'est à M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, que cette ville est redevable de la conservation des eaux minérales de la Maréquerie. Un sieur Samson, devenu, en 1750, propriétaire de ce terrein, se préparait à combler ces sources, lorsque ce magistrat interposa son aurité, et conserva ainsi un établissement utile au public.

Vous ayant parlé successivement dans cette lettre des sources, des fontaines, des rivières, des eaux minérales, je crois ne pouvoir mieux la terminer, qu'en vous donnant quelques détails sur nos bains publics.

Long-temps cette ville ne compta qu'un seul établissement de bains publics, celui situé à l'entrée du Pré-aux-Loups. C'était bien peu pour une cité Bains publics.

aussi considérable que la nôtre, mais il suffisait alors, car l'usage de prendre des bains n'était pas aussi répandu qu'il l'est devenu depuis la révolution. C'est surtout depuis une vingtaine d'années que ces établissements, d'une utilité indispensable pour la santé et la propreté, se sont considérablement multipliés. Quoique cet usage soit déjà bien répandu, il le deviendra encore davantage, parce que chaque jour l'on en reconnaîtra l'utilité. Les Romains, qui ont été nos maîtres dans beaucoup de choses, en prenaient journellement. Dans la capitale du monde, le dernier des citoyens, comme le personnage le plus illustre, pouvait, quand il le voulait, prendre l'agréable et salutaire plaisir du bain, parce que, grâce aux soins du gouvernement, l'on voyait dans chaque quartier de cette ville célèbre, des bains publics et gratuits, pour toutes les classes de citoyens. En France, nous sommes encore loin d'être au niveau de ce peuple conquérant, il est vrai, mais aussi, ami des institutions utiles, et qui, dans le plus pauvre des citoyens, voyait cependant un membre de la grande famille, et savait faire à propos des sacrifices pour qu'il put, comme tous les autres, participer aux avantages de la civilisation.

Ne serait-il pas de l'intérêt public, ne serait-il pas d'une philantropie digne du siècle éclairé dans lequel nous vivons, que le gouvernement, ou, à son défaut, quelqu'association de bienfaisance, établît dans les quartiers les plus populeux des grandes villes, un ou plusieurs établissements de bains chauds,

nous ne disons pas tout-à-fait gratuits, mais où, pour une légère rétribution, chaque citoyen peu aisé pût, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, venir se baigner. Nous désirons que cette idée philantropique paraisse de nature à mériter l'attention des personnes éclairées et riches, qui, dignes de leur fortune, en consacrent généreusement une partie au bien public.

L'on compte actuellement, dans la ville de Rouen, huit établissements de bains, situés dans les quartiers suivants : *Bains Plantigny*, au Cours-Dauphin ; deux dans l'Isle-de-la-Croix ; deux dans le faubourg Saint-Sever ; *les Bains Thillard*, rue de la Comédie, *Bains Corneille*, boulevard Cauchoise, et ceux établis sur la rivière, près l'abreuvoir du Mont-Riboudet.

En général, mon jeune ami, tous ces bains sont très-bien tenus; car les propriétaires rivalisent de zèle et de soins pour plaire au public ; mais les bains Thillard et Corneille se font surtout remarquer par l'élégance, la propreté qui y règnent, et par les attentions et les prévenances qu'on y trouve.

Outre les bains chauds, l'on a formé aussi, depuis plusieurs années, deux établissements de bains froids, à l'instar de Paris sous le nom *d'Ecole de Natation*. Le premier, qui, je crois, n'existe déjà plus, était situé vis-à-vis le Jardin des Plantes ; le second, dans l'Isle-de-la-Mouque. Des bateliers nageurs sont attachés à ces écoles, et surveillent, avec la plus scrupuleuse

Ecole de Natation.

attention, les personnes qui viennent se baigner ou apprendre à nager.

Avant la création de ces écoles de natation, les jeunes gens allaient se baigner à l'Isle-de-la-Mouque, où chaque batelier avait ses élèves. Le peuple se baigne au Galet, presqu'en face de la demi-lune du Cours. Des bateliers, aux frais de la Ville, sont placés de distance en distance, pour prévenir les accidents : un rideau en planches sépare les baigneurs du public.



Lettre huitième.



Cette lettre, mon cher Alphonse, et la suivante, seront entièrement consacrées à vous donner la description de nos établissements publics, sur lesquels, en général, vous trouverez très-peu de détails dans tous les ouvrages modernes sur la ville de Rouen. C'est dans nos vieux historiens, et dans quelques écrits particuliers, qu'il faut aller chercher des renseignements sur ces divers établissements; mais il faut les consulter avec la plus grande circonspection, car tous ces ouvrages sont écrits sans aucune espèce de critique, et souvent l'on y trouve l'erreur à côté de la vérité. Je commencerai par nos hôpitaux, dont le nombre était anciennement beaucoup plus considérable qu'il n'est aujourd'hui, quoique, depuis plusieurs siècles, la population de notre ville soit plus que doublée. Etablissements publics.

Généralement, mon jeune ami, les hommes sont portés à compâtir aux maux de leurs semblables; aussi voit-on rarement les pauvres malades réclamer en vain les secours qu'ils ont droit d'attendre de leur humanité. C'est à ce sentiment si louable et si naturel que l'on doit l'établissement des hôpitaux, institution Des Hôpitaux.

sublime, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Dès le cinquième siècle, saint Paulin, évêque de Nôle, écrivait à saint Victrice, évêque de Rouen, le congratule pour le soin qu'il prend des pauvres malades. Dans le Concile d'Orléans, auquel assista saint Godard (1), l'on remarque un Canon, qui ordonne aux évêques de procurer aux pauvres tous les secours dont ils peuvent avoir besoin. Dans un autre Concile tenu à Tours, en 567, auquel se trouva aussi Prétextat (2), l'on y ordonne la même chose (3). Il est présumable que dans ces temps reculés, ces pieux évêques, conduits par leur zèle et leur charité pour les pauvres, les logèrent dans leurs presbytères, ou bien dans le Cloître des Chanoines, lesquels vivaient alors en communauté, et qu'ils appelèrent cet asyle des pauvres, *l'Hôpital de Notre-Dame.* Cette idée, assez vraisemblable, se trouve confirmée par une charte de l'Hôtel-Dieu de Rouen, de l'année 1197, dans laquelle il est fait mention d'une donation faite par *Guillaume de Turgis,* de la dîme des Essarts, aux frères de *l'Hôpital de Notre-Dame,* comme s'il eût été indifférent de lui donner ce nom ou celui *d'Hôpital de Sainte-Marie-Madeleine*, qu'il portait depuis quelque temps (4). Avant de vous parler plus au long de cet hôpital, qui existe aujourd'hui sous le nom *d'Hôtel-Dieu,* je dois vous donner quel-

Année 511.

(1) Quatorzième évêque de Rouen.

(2) Dix-septième évêque de Rouen.

(3) Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen. – Hist. de l'Egl. cathédr.

(4) Etablissement du Bureau de l'Hôtel-de-Dieu de Rouen.

ques détails sur ceux dont il ne reste plus que le nom, et dont le nombre était assez considérable.

L'Hôpital de Saint-Martin remonte à une époque très-reculée ; l'on ignore au juste en quelle année, par qui et pour combien de malades il fut fondé. C'était, après celui de la Madeleine, le plus ancien de tous ceux qui ont existé à Rouen, et celui qui possédait le plus de revenus. Par la suite des temps, ses biens ayant passé aux autres hôpitaux, il ne lui était plus resté qu'une simple chapelle, et la maison dans laquelle logeait le prêtre, qu'on appelait *le Chapelain de l'Hôpital*, obligé de célébrer une messe basse tous les dimanches. Cette chapelle, à la présentation de l'archevêque, était encore en titre en 1668.

Hôpital de Saint-Martin.

Cet hôpital, qu'on appelait aussi *l'Hôpital de Saint-Fiacre*, *l'Hôpital de Sainte-Véronique*, était situé rue Grand-Pont, entre les rues aux Ours et du Fardeau. Il avait pris son nom de l'église paroissiale de Saint-Martin, supprimée et démolie depuis la révolution, et que remplacent aujourd'hui la cour et le passage Martin.

Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, ayant épousé Mathilde, fille de Beaudouin, comte de Flandres, dont il était proche parent, fut, à cause de ce mariage, excommunié par Mauger, son oncle, archevêque de Rouen, le prélat le plus immoral qui ait jamais occupé le siége de cette ville. Ce prince, frappé par les foudres de l'Eglise, foudres alors si terribles, fut obligé, pour tranquilliser sa cons-

Année 1050.

Hôpital de Jericho.

cience, mais surtout celle de ses sujets, de solliciter une dispense du Pape. Le souverain Pontife la lui accorda; mais il lui imposa la condition de faire construire et de doter quatre hôpitaux, pour cent pauvres aveugles, dans les villes de Rouen, de Caen, de Bayeux et de Cherbourg (1).

Pour obéir à l'ordre du Pape, Guillaume fonda à Rouen *l'Hôpital de Jéricho*, en l'année 1050. Cet hôpital était situé faubourg Martinville, au pied de la côte Sainte-Catherine, à peu de distance de la fontaine Jacob : il subsista jusque dans le quinzième siècle, et fut occupé depuis par les Capu-

Année 1591.

cins, qui s'y établirent en 1580; mais dont le monastère fut démoli de fond en comble lors du siége de Rouen par Henri IV.

La fondation de *l'Hôpital du Roi*, remontait en 1277. On la devait à *Guillaume de Saane*,

Hôpital du Roi.

chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Rouen, homme modeste, qui venait de refuser la dignité archiépiscopale, à laquelle ses talents et ses vertus l'avaient fait élever après la mort d'Odo-Rigault, arrivée en 1275. Cet hôpital, fondé pour loger les pauvres pélerins, était situé au coin de la rue des Arsins, et de celle à laquelle il a donné son nom, car elle portait anciennement celui *de Sainte-Croix-Saint-Ouen*. Dans l'origine, on l'appelait *l'Hôpital du Trésorier;* mais Philippe-le-Bel en

(1) Robert Wace, Rom. de Rou-Dendemare, Hist. de Williaume-le-Bâtard. – Letalleur, Chroniq. de Norm. – Dumoulin, Hist. de Norm. – Bourgueville, Antiq. de la Neustrie. – Taillepied, Antiq de Rouen. – Mezerai, Hist. de France, etc.

ayant confirmé la fondation par ses lettres-patentes, et en ayant augmenté considérablement les revenus, pour ce motif on lui donna dans la suite le nom de *l'Hôpital du Roi*.

Farin, Amyot, le Solitaire, Toussaint Duplessis, avancent tous que la reine Blanche donna à Guillaume de Saane, la place des anciens fossés de la ville, à la charge, par lui, d'y faire construire des maisons pour loger gratuitement les pauvres. Ces historiens ont commis une erreur, puisque cette reine est morte en 1252, et que l'hôpital du Roi n'a été fondé qu'en 1277. Les anciens fossés de la ville appartenaient aux bourgeois de Rouen ; la donation leur en avait été faite par Louis VIII, par lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye, en 1224. C'est la ville qui fit construire des maisons sur ces fossés, et il est présumable que c'est elle qui avait fait don à l'hôpital du Roi, des cent trente-sept maisons, *sises* rue de l'Aumône, qui appartenaient à cet hospice.

Pendant la vie du fondateur, cet hôpital avait été régi suivant ses intentions ; mais avec le temps, les aumôniers du Roi s'étant emparés de son administration, avaient fait d'autres statuts, qui furent approuvés et confirmés par Charles VI. Il y avait, pour le desservir, huit chapelains, quatre clercs et deux femmes. L'un des articles des statuts portait la défense expresse de dépenser plus de *trente sols tournois* par semaine, pour l'entretien de cette maison. Quand la dépense passait

cette somme, l'on était obligé d'en donner les raisons par écrit (1).

L'hôpital du Roi a existé jusqu'à la fin du quinzième siècle ; mais depuis long-temps l'on n'y recevait plus que des mendiants et des vagabonds, ce qui était loin de remplir le but de sa fondation. Il y avait déjà quelques années qu'il était entièrement abandonné, lorsqu'en 1618, les prêtres de l'Oratoire, qui s'étaient logés momentanément rue des Faulx, en firent l'acquisition, et obtinrent du cardinal Duperron, grand aumônier de France, la permission de s'y établir : ils l'ont habité jusqu'au moment de la suppression des maisons religieuses; mais ils s'étaient agrandis considérablement.

Hôpital de Saint-Jean-sur-Renelle.

L'Hôpital de Saint-Jean-sur-Renelle, fondé en 1320, par deux frères nommés *Gaalon*, pour y recevoir les pélerins, devait être garni de treize lits au moins. Il était situé rue Saint-Antoine, alors *rue Vaquais*, à peu de distance de l'église de Saint-Jean, dont il portait le nom. A la fin du quatorzième siècle, il n'existait déjà plus comme hôpital; les religieux de la commanderie de Saint-Antoine, qui s'étaient établis dans l'ancienne maison des *Frères Billettes*, avaient, en qualité de voisins, trouvé le moyen de s'en faire mettre en possession (2). Les bons pères ayant charitablement cessé d'y donner l'hospitalité, durent, pour ce motif, s'attirer beaucoup de bénédictions de la part des pauvres pélé-

(1) Pommeraye, Hist. de la Cathédrale. - Farin, Hist. de Rouen.
(2) Farin, Hist. de Rouen.

rins qui avaient l'habitude de trouver un asyle dans cette maison hospitalière.

L'Hôpital de Saint-Vivien, situé dans la rue et près de l'église dont il portait le nom, remontait au milieu du quatorzième siècle, et avait été fondé par *Jean Lefebvre*, maire de Rouen. D'après l'acte de fondation, il devait y avoir treize lits et deux chapelains, tenus à résidence. L'on n'y recevait que de pauvres passants, qui y étaient logés et nourris pendant deux jours seulement; depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, ils recevaient un fagot pour se chauffer (1). Hôpital de Saint-Vivien.

Pendant les premières années, les revenus de cet hospice étaient bien modiques, puisque le fondateur n'avait donné que dix livres de rentes, somme qu'il doubla, il est vrai, quelques temps avant sa mort. Par la suite, diverses personnes, dont on ne peut trop louer le zèle et la charité, contribuèrent, par leurs dons, à soutenir un établissement utile pour le peuple, surtout à une époque où les auberges n'étaient point en usage. Cet hôpital existait encore dans le milieu du siècle dernier; il forme aujourd'hui les deux maisons portant les numéros 53 et 55.

Je pourrais encore, mon jeune ami, vous parler de plusieurs autres hôpitaux, tels que ceux *du Saint-Esprit*, de *Sainte-Catherine*, de *Martinville*; mais ils étaient si peu considérables, ils ont existé si peu de temps, que vous devez vous contenter d'une simple mention. Je dois m'étendre davan-

(1) Farin, Hist. de Rouen.

tage sur les hôpitaux *de Saint-Louis* et *de Saint-Roch*, lesquels, à proprement parler, ne formaient qu'un même hôpital, séparé en deux grands corps de bâtiments; l'un destiné pour les pestiférés, l'autre pour les convalescents.

Lorsque l'Hôtel-Dieu était sur la place de la Calende, l'on était obligé d'avoir, aux environs de la ville, une maison de santé, dans laquelle l'on envoyait les convalescents respirer un air pur, utile à leur rétablissement. Celle qui était consacrée particulièrement à l'usage des personnes attaquées de la peste, maladie si commune autrefois à Rouen, s'appelait *l'Event*, parce que c'est dans cette maison qu'elles se retiraient pour s'éventer et pour rétablir leurs forces avant de rentrer dans le sein de la société.

Maison de l'Event.

Un arrêt du parlement, en date du 12 avril 1537, ordonne qu'en attendant que l'on ait trouvé un lieu commode pour placer les petisférés, le lieu *de l'Aulnay* sera choisi pour y éventer et nétoyer leurs habits.

Le 11 juin 1567, l'on acheta, pour le prix de trois mille six cent cinquante livres, le jardin, les prés et les autres propriétés d'un nommé *Guillaume Prudhomme*, général de Normandie et trésorier de l'épargne du Roi, situés faubourg Cauchoise, pour y placer les malades attaqués de la peste.

L'an 1580, dans une assemblée tenue par Messieurs de Ville et les principaux notables, il fut arrêté

que l'on enverrait au Petit-Aulnay les personnes malades de la peste, et qu'elles y seraient soignées par des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Le 17 novembre de la même année, dans une nouvelle assemblée convoquée *ad hoc*, l'on arrêta, qu'au lieu du Petit-Aulnay, l'on choisirait le Grand-Aulnay pour y mettre les pestiférés; et que, pour construire les bâtiments nécessaires, l'on choisirait le lieu *du Prudhomme* et *de Fécamp* : c'est-là, mon jeune ami, l'origine *du Lieu-de-Santé*, depuis hôpital Saint-Louis, aujourd'hui Hôtel-Dieu. Lieu-de-Santé.

Le Grand et le Petit-Aulnay, étaient deux petites masures, sises faubourg Cauchoise, où est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, et dépendantes des fermes du Grand et du Petit-Aulnay, situées au Grand et au Petit-Quevilly, appartenant toutes les deux à l'Hôtel-Dieu. Celle du Grand-Aulnay avait été donnée à cet hôpital par Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en 1194 : elle consiste en quinze acres de masures, cent trente et un acre de prairies, et quarante-quatre acres de terres labourables (1).

Le Lieu-de-Santé étant beaucoup trop petit pour le nombre considérable de pestiférés qu'on était obligé d'y recevoir, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, profitant du séjour de Louis XIV à Rouen, lui remontrèrent le besoin urgent, pour cette ville, d'un hôpital plus vaste et mieux distribué. Ce jeune monarque, ou plutôt son conseil, leur accorda, par lettres- Année 1650.

(1) Récit de ce qui se passa en l'établissement des hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Roch, pour les malades convalescents de la peste.

patentes, en date du mois de janvier 1650, la permission de percevoir une légère taxe sur les boissons qui entreraient dans la ville, à l'effet de subvenir à cette dépense. Ces lettres-patentes furent enregistrées par le Parlement, par la Cour des Aides et par la Chambre des Comptes. Le 27 janvier 1654, l'on tint une assemblée générale, composée des Cours Souveraines, du Corps de Ville et des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, dans laquelle, après une mûre délibération, l'on arrêta la construction de deux hôpitaux; l'un, ainsi que je vous l'ai déjà dit, pour les pestiférés; l'autre, pour les convalescents. L'on choisit, pour construire ces deux hôpitaux, le champ qui séparait *l'Event* et le Lieu-de-Santé, ainsi que le jardin occupé par un nommé *Lemailleur*, et celui appelé *le Jardin des Religieuses*, appartenants, l'un et l'autre, à l'Hôtel-Dieu.

Hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Roch.

En conséquence de l'arrêté ci-dessus, le mercredi onze mars de la même année, la première pierre de *l'Hôpital de Saint-Louis*, destiné aux pestiférés, fut posée par Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de la province; et le 27 du même mois, Jean-Louis Faucon de Rys, premier président au Parlement, posa celle de *l'Hôpital de Saint-Roch*, ou des convalescents. Ces deux hôpitaux ont existé jusqu'en 1758, époque où l'Hôtel-Dieu, sur lequel je vais aussi vous donner quelques détails, y a été transféré.

Vouloir, mon jeune ami, remonter à l'origine de

l'Hôtel-Dieu de Rouen, ce serait vouloir se perdre en un dédale de conjectures plus incertaines les unes que les autres. Son antiquité, cachée dans la nuit des siècles, se dérobera toujours à nos vaines recherches. Tout ce que l'on sait, c'est que dès les premiers temps, il était placé près de l'église cathédrale. Je pense qu'il faisait partie du cloître, lorsque le clergé de cette métropole vivait en communauté, usage qui a subsisté jusques dans le milieu du douzième siècle. Plus tard, on le transféra hors la ville, dans l'endroit que l'on appelle *le Nid-de-Chien,* hameau dépendant du faubourg Saint-Hilaire : en 1668, époque à laquelle écrivait Farin, l'on y voyait encore, dit cet Historien, de vieux pans de murailles, derniers vestiges de cet hôpital. Hôtel-Dieu.

L'on ignore aussi l'époque où l'Hôtel-Dieu fut rapproché du centre de la ville, et construit sur la place de la Calende. Ce changement n'a pas dû avoir lieu avant la fin du quatorzième siècle, ainsi que le prouvent les épitaphes suivantes, qu'on lisait dans l'ancienne église de la Madeleine, et qui, sans-doute, y avaient été apportées, lorsqu'on cessa d'habiter l'hôpital du Nid-de-Chien.

Dans la chapelle de tous les Saints :

Ichi-gît Perronelle la Busette, jadis prieuresse de l'Hôtel-Dex de Chiens, qui trépassa le 3 *Décembre* 1278.

Dans le chœur :

Chi-gît dam Jean Regis, jadis prieur des Chiens, qui trépassa l'an 1361, *le neuf mai : priez Dieu qu'ait merchi de l'âme de li.*

Chi-gît dévôt religieux, dam Nicole de Fauville, jadis prieur de l'Hôtel-des-Chiens, lequel décéda l'an 1381, *le* 25 *mai : Priez Dieu que merchy ly fasse.*

L'on voit encore sur la place de la Calende, entre les rues de l'Epicerie et des Pannetiers, un grand bâtiment en pierres, derniers vestiges de cet hôpital, qui occupait tout l'espace compris entre cette place et la rue des Fourchettes; et de l'autre côté, depuis la rue du Change jusqu'à la rue de la Madeleine. L'on communiquait d'un bâtiment dans l'autre, par plusieurs arcades, qui traversaient la rue des Pannetiers.

La première église, située rue de la Madeleine, à laquelle elle a donné son nom, tombant en ruines, l'on en construisit une autre en 1608, à l'encoignure de la place et de la rue du Change (1).

Originairement, mon jeune ami, l'Hôtel-Dieu était desservi par des prêtres séculiers, sous le nom de *Frères-Hospitaliers*, qui, dans la suite, embrassèrent la règle de Saint-Augustin, sous le titre de Chanoines réguliers, changement qui eut lieu lorsque cet hôpital était encore au Nid-de-Chien.

(1) Taillepied, Antiq. de Rouen. – Etablissement du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Rouen, avec l'état, au vrai, du bien et revenu dudit Hôtel-Dieu, et de la dépense journalière (Rouen, 1646).

Je dois vous faire remarquer que le prieuré de la Madeleine renfermait, dans son enceinte, quatre établissements de piété, différents les uns des autres: un Hôtel-Dieu, deux Communautés, l'une de religieux, l'autre de religieuses, et une cure. Les Chanoines réguliers y furent introduits vers le milieu du douzième siècle ; Auvray ou Alfred, le premier de leurs prieurs, dont on ait connaissance, paraît sur des titres de l'année 1145; mais comme généralement les malades sont mieux soignés par des femmes que par des hommes, on leur associa, dans la suite, une Communauté de religieuses, sous la conduite immédiate d'une prieure : celles-ci se trouvent sur des titres de 1296. Le pape Nicolas V, dans une de ses bulles, sous la date de l'année 1449, leur donne le titre de Chanoinesses : *mulieræ canonicæ vestri ordinis.*

Le prieur de la Madeleine était le supérieur immédiat, non-seulement des chanoines, mais encore des chanoinesses, des malades, des domestiques, ainsi que des habitants d'une maison voisine, dépendant de cet hôpital : il étendait encore sa jurisdiction sur une maison située dans le cimetière de Saint-Maur, et sur le hameau du Nid-de-Chien.

C'est en 1758 que l'on abandonna entièrement cet hôpital, et qu'on transféra l'Hôtel-Dieu dans le faubourg Cauchoise, l'un des plus beaux de la ville, et dans une position très-salubre. L'Hôtel-Dieu actuel est formé des deux hôpitaux Saint-Louis et Saint-Roch, dont je vous ai parlé dans le courant de cette lettre, et de plusieurs corps de bâtiments modernes,

construits sur le plan de l'architecte Fontaine. Il est très-grand; les salles sont nombreuses et bien distribuées ; ses cours, ses jardins, sont vastes : en général, il offre toutes les commodités que l'on peut désirer dans un semblable établissement.

La population de l'Hôtel-Dieu est communément de cinq à six cents malades, distribués dans quinze salles différentes, selon le genre de maladies dont ils sont affectés. Ces salles sont desservies par des Dames hospitalières, aidées dans leurs fonctions par un certain nombre d'infirmiers et d'infirmières. A l'époque de la révolution, ces dames formaient une Congrégation religieuse, et suivaient la règle de Saint-Augustin. Cette Communauté s'était formée en 1645, par les soins de *Philippe de Marescot*, prieur de cette maison hospitalière, à laquelle il a fait beaucoup de bien (1). Jusqu'à cette époque, elles avaient porté l'habit religieux ; mais elles ne prononçaient aucuns vœux, et elles n'étaient assujéties à aucune règle.

Le service de santé y est confié aux soins d'un médecin en chef, d'un chirurgien, de deux adjoints; l'un au médecin, l'autre au chirurgien ; d'un pharmacien, de quatre chirurgiens internes, d'une sage-femme, et d'un nombre assez considérable d'élèves.

Originairement les prieurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen avaient le régime et le gouvernement des biens, revenus et dépenses de cette maison, tant au spirituel qu'au temporel : cette forme d'admi-

(1) Coq de Villeray, Abrég. de l'Hist. de Rouen.

nistration a duré jusqu'en 1553, que la direction en fut ôtée au frère Jean Letellier, qui en était alors prieur, par arrêt du Conseil privé du Roi, du 27 avril, et du Parlement de Rouen, en date de la même année, *pour malversations dans cette administration de la part dudit prieur.* Le frère Letellier refusa d'abord de rendre ses comptes; mais y ayant été contraint par corps, il se vit obligé d'obéir (1).

Pour vous donner, mon jeune ami, une idée de l'abandon dans lequel était tombé cet asyle des pauvres, par les dilapidations de ce prieur, je vais vous transcrire un passage des lettres-patentes de l'établissement du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Rouen, données à Saint-Germain-en-Laye, en 1553: « Sur »quoy avait esté referé en la dicte Chambre, que »au dit hôpital y avait si mauvais ordre, tant en »l'administration du revenu d'icelui, qui estait bon »et grand, que au traictement desdits malades, »que très nécessaire estait et de longtemps y pour»voir, a cause qu'en y celui ny avoit medecin, »apothicaire, chirurgien ordinaire, ne blé, ne vin, »ne autre chose concernant la provision ordinaire »d'une maison, etc. »

L'arrêt qui ôtait l'administration du temporel au père Letellier, ordonnait que cet hôpital serait gouverné et régi en la forme et manière de celui de Paris. L'administration en fut confiée à deux conseillers du Parlement, un clerc et un laïque; deux cha-

(1) Etablissement du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

noines de la cathédrale, et deux bourgeois, pris parmi les plus notables. Leurs fonctions étaient pour deux ans, et ils devaient être renouvellés de manière que chaque année, il y entrât un nouvel administrateur de chacune des trois classes. Depuis cette époque, cette forme d'administration a subi divers changements ; aujourd'hui la commission administrative des Hospices civils de Rouen, se compose du Maire, qui en est le président né, de six administrateurs, d'un secrétaire et d'un receveur général. Elle tient ses séances tous les mercredis à l'Hospice général ; mais elles ont lieu aussi à l'Hôtel-Dieu, toutes les fois que le besoin le réclame.

L'Hôtel-Dieu est et doit être constamment ouvert aux malheureux de tout sexe, de tout âge, de tous pays, sans distinction, qui en réclament les secours. L'on y traite toutes les maladies qui peuvent affliger l'humanité, à l'exception, cependant, des maladies incurables, des scrophuleuses, des cutanées, des syphilitiques, lesquelles sont du ressort de l'Hospice général.

Hospice Général.

L'Hospice général, plus connu sous le nom *du Bureau*, est l'ancien *Bureau des pauvres valides*, fondé en 1602, par Claude Groulard, premier président au Parlement de Normandie, pour retirer tous les pauvres des deux sexes en état de travailler, et les empêcher d'aller par les rues mendier leur vie. Ce magistrat acheta la place, et fit construire les bâtiments nécessaires pour remplir ce projet, approuvé par le Parlement, qui, dès les années

1534, 1544, 1551, 1555, avait fait plusieurs règlements, et rendu divers arrêts tendant tous au même but (1).

Il y avait à peine quelques années que cet établissement était créé, qu'on vit le moment où il allait s'anéantir, faute de revenus suffisants pour le soutenir, à cause du grand nombre de pauvres que l'on était obligé d'y recevoir, lorsque M. Damiens, conseiller au Parlement, conduit par un zèle qu'on ne saurait trop admirer, vint au secours de cet établissement naissant. Ne se contentant pas de faire quelques dons pécuniaires, il se mit lui-même à la tête de cet hospice, et par sa sage administration, depuis ce moment, on le vit prospérer.

Par une transaction passée entre les pères de l'Oratoire, et les administrateurs du Bureau des valides, le 14 juin 1646, cent trente-trois maisons de la rue de l'Aumône, et tous les autres revenus de l'Hôpital du Roi, passèrent au Bureau des valides, à la charge, par cet hospice, de recevoir, loger et nourrir les pélerins et les passants, ainsi que les prêtres de l'Oratoire étaient obligés de le faire depuis qu'ils avaient succédé aux chapelains de l'Hôpital du Roi. Il était spécifié, dans la transaction, que l'on placerait l'inscription suivante sur la porte principale du Bureau des valides; mais il ne paraît pas qu'on ait eu égard à cette clause,

(1) Recueil des édits, arrêts, etc., enregistrés au parlement de Normandie.

ou du moins , depuis long-temps , l'on n'y voit plus cette inscription :

L'Hôpital des pauvres renfermés , auquel l'Hôpital Royal , scis en la rue Sainte-Croix-Saint-Ouen , pour la portion des pauvres dudit Hôpital du Roy , a été transféré, par l'autorité du Roy et de la Cour, pour aider à la nourriture et entretien desdits pauvres renfermés (1).

Depuis sa fondation, l'Hôpital général a éprouvé de grands changements et des augmentations considérables ; aujourd'hui ce vaste établissement offre, dans son intérieur, l'image d'une petite ville : année commune, l'on y compte deux milles personnes ; mais dans des circonstances particulières, ce nombre s'est élevé jusqu'à trois et même quatre mille (2) ; il y a en France des chefs-lieux de sous-préfecture, qui sont loin d'offrir une pareille population.

L'on reçoit, dans cet hospice, les vieillards, les valides infirmes, les enfants indigents, les insensés et les orphelins ou enfants trouvés. L'on y traite les maladies syphilitiques, scorbutiques, scrophuleuses, épileptiques, psoriques et autres du même genre. Il est divisé en deux parties principales ; chaque partie est divisée en offices , et subdivisée en salles , chambres, infirmeries, dans lesqu'elles sont réunies les personnes du même sexe , du même âge et attaquées

(1) Police générale du Bureau des pauvres valides (Rouen, 1701).

(2) En 1790, la population de cet Hospice s'éleva à 4086 individus ; en 1792, à 3372.

à-peu-près du même genre de maladies ou d'infirmités : les enfants sont dans des quartiers séparés, et n'ont, par ce moyen, aucune communication avec les autres personnes.

La dépense de l'Hôpital général s'élève annuellement de cinq à six cent mille francs ; car outre la population ordinaire, l'administration paie, à titre de secours, à un grand nombre de mères indigentes, qui allaitent leurs enfants en ville, des pensions, dites *du collier*, de quarante-trois à cinquante francs selon le nombre d'enfants qu'elles ont.

L'ancienne église de l'Hôpital général avait été construite en 1651, et portait le nom *de Notre-Dame-de-la-Charité*. Etant tombée en ruines, malgré son peu d'ancienneté, l'administration a fait élever celle que vous voyez aujourd'hui. Construite sur les plans de M. Vauquelin, architecte de cette ville, la première pierre en fut posée par M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, le 11 juin 1785. Cette église a été bénie par M. l'abbé Papillaud, chanoine de l'église cathédrale, le jeudi 25 mars 1790.

Avant de quitter l'Hôpital général, je dois, mon jeune ami, vous parler d'un établissement fort utile, *l'Institution des Sourds et Muets*, créé quelques années avant la révolution, dans l'intérieur de cet hospice. La découverte de l'abbé de l'Epée était trop belle, trop utile à l'humanité, pour que la capitale jouît seule de ce bienfait. Chercher à

Institution des Sourds et Muets.

la propager dans les provinces, c'était rendre un service à ses semblables, c'est ce que fit Mme *de Mahiel*. Cette dame, dont on ne doit prononcer le nom qu'avec les plus grands éloges, conçut, la première, l'idée de former à Rouen, sa patrie, une semblable institution. Pour réussir dans ce louable projet, elle fournit à M. l'abbé Huby, chapelain de l'Hôpital des valides, les fonds nécessaires pour aller à Paris prendre des leçons de M. l'abbé de l'Epée. Formé à l'école de ce maître habile, M. Huby revint à Rouen, et instruisit gratuitement les sourds et muets qui lui furent présentés. Ce digne ecclésiastique eut la douce satisfaction de voir ses premiers essais couronnés par les plus heureux succès.

La commission intermédiaire de l'assemblée provinciale, informée du zèle, du talent, de la conduite désintéressée de l'abbé Huby, et pénétrée de l'utilité d'un tel établissement dans cette ville, sollicita le gouvernement d'accorder un traitement annuel au digne élève de l'abbé de l'Epée, pour lui permettre de recevoir un plus grand nombre de sourds et muets, et lui donner aussi la facilité de former des élèves en état de le remplacer.

Louis XVI approuva cette nouvelle institution, et accueillit, avec sa bienveillance ordinaire, la demande faite au nom de l'Assemblée provinciale. D'après ses ordres, M. Necker, premier ministre des finances, autorisa, le 12 juillet 1790, cette assemblée à faire à M. l'abbé Huby, une gra-

tification de douze cents livres, pour chacune des années 1788 et 1789, et de moitié pour les six premiers mois de 1790 (1).

M. Huby ne borna pas son zèle au soin d'instruire gratuitement les sourds et muets; il porta le désintéressement jusqu'à employer la gratification qui lui était accordée, à aller à Paris puiser de nouvelles connaissances auprès de M. Sicard, successeur de M. l'abbé de l'Epée. Tout faisait donc penser que cette utile institution allait se consolider de plus en plus, puisque l'Assemblée nationale devait affecter les fonds nécessaires à son entretien; mais les grands changements survenus alors dans l'état, ont empêché cette célèbre assemblée de s'en occuper; ce qui entraîna la perte de cet établissement. Il faut espérer, mon jeune ami, que nous verrons quelque jour relever une institution aussi utile, et, sous ce rapport, si digne du siècle éclairé dans lequel nous vivons.

Outre ces hôpitaux, sur lesquels j'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, si je ne craignais pas de dépasser les bornes que je me suis prescrites, il existait encore anciennement un grand nombre de *Léproseries* ou *Maladeries* (car elles portaient indistinctement ces noms). Ces Maladeries avaient été fondées à diverses époques, par les paroisses de cette ville, pour y envoyer leurs malades attaqués de la peste ou de la lèpre, maladies qui ont été si

Anciennes Léproseries.

(1) Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale.

communes à Rouen, et en général dans toute la France, depuis le neuvième siècle, jusqu'à la fin du treizième. La plus ancienne de ces Maladeries, et en même-temps la plus considérable, était celle du prieuré du Mont-aux-Malades, dont la fondation, faite par les bourgeois de vingt paroisses, remontait en 1131, sous le règne de Henri Ier, neuvième duc de Normandie (1). La plus ancienne après celle-ci, était celle de Saint-Julien, sur laquelle j'aurai occasion de revenir dans une des lettres suivantes. *La Maladerie de Sainte-Marguerite*, proche l'église de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, appartenait aux paroisses de Saint-Maclou, de Saint-Cande-le-Vieux, et de Saint-Paul. En 1524, il y avait encore un malade, logé dans une petite maison dépendante de cette Léproserie. La ci-devant chapelle *de Sainte-Véronique*, plus connue sous le nom *de Sainte-Venise*, située au Bois-Guillaume, sur la grande route, était une ancienne Léproserie, appartenant aux paroisses de Saint-Godard, de Saint-Laurent de Rouen, et du Bois-Guillaume. En 1527 et 1528, l'on y comptait encore plusieurs malades.

Il y avait aussi à Darnétal, proche le pont, une Léproserie dont la chapelle était dédiée à *Saint-Claude* et à *Saint-Christophe* : cette Léproserie avait été bâtie et dotée par les paroissiens de Carville et de Long-Paon, à Darnétal, et par ceux de l'église de Saint-Vivien, à Rouen. Plus anciennement en-

(1) Farin, Hist. de Rouen.

core, il y avait une Maladerie à Saint-Gervais (1); mais il m'est impossible de préciser l'époque de sa fondation : ce que l'on sait, c'est qu'elle était encore sur pied dans le quinzième siècle, et que depuis elle a *été* réunie à l'Hôtel-Dieu.

Comme vous avez pu le remarquer, mon ami, toutes les Maladeries qui dépendaient de Rouen, étaient situées à une certaine distance de la ville; c'était un usage général, commandé par la prudence, de les éloigner de toute habitation; mais, cependant l'on avait soin de les placer sur les grandes routes, sans doute pour solliciter la charité des passants. C'étaient de vastes enclos, plus ou moins grands, tous bâtis sur le même modèle, renfermant un jardin, une église et un cimetière. Chaque malade avait sa cellule particulière, et, comme dans nos hôpitaux, les deux sexes étaient dans des enclos séparés, et ne communiquaient point l'un avec l'autre. Ces Léproseries pouvaient être regardées comme de véritables maisons de détention, car les infortunés qui y entraient n'en sortaient plus; la plupart y terminaient leurs jours, parce que dans ces siècles d'ignorance, l'on ne connaissait aucun moyen curatif pour combattre cette terrible maladie : les ablutions étaient le seul remède administré aux malades. Ces infortunés, sachant que leur mal était incurable, et qu'eux-mêmes étaient en horreur au peuple, traînaient péniblement leur triste existence, appelant souvent la mort à grands cris, comme le seul remède à leurs maux.

(1) Tous. Duples. Descript. de la Haute-Normandie.

Lettre neuvième.



Anciennes Ecoles.

Depuis un temps très-reculé, il existe des Ecoles publiques à Rouen; l'instruction a toujours été en grand honneur dans cette ville. Il en est peu qui aient produit plus d'hommes marquants dans la république des lettres, et je dois, mon jeune ami, vous l'observer en passant, presque tous ont fait leurs premières études dans le lieu de leur naissance. Parmi ces Ecoles, nos anciennes chroniques font principalement mention de celles de la Cathédrale, de Saint-Ouen, de Saint-Cande-le-Vieux et des Bons-Enfants (1) : ces deux dernières portaient déjà le titre de Collége. L'Ecole de la Cathédrale, plus connue sous le nom *d'Ecole de Grammaire*, était dirigée par les chanoines de cette église métropolitaine, et paraît avoir été fondée au commencement du douzième siècle, pour donner aux enfants la première teinture des belles-lettres. Plusieurs actes prouvent que les bourgeois de Rouen étaient obligés d'y envoyer leurs enfants ; entre autres, un arrêt de l'Echiquier, en date du 18 novembre 1466, qui dit : « Tous les maîtres d'Ecole seront tenus d'en-

(1) Pommeraye, Hist. de la Cathédrale, des archev. de Rouen et de l'abbaye de Saint-Ouen. – Farin, Hist. de Rouen.

» voyer à l'Ecole de Grammaire tous les enfants qui » apprennent le Donest ». Le Donest était le Rudiment du temps.

Cependant, l'arrêt ci-dessus éprouva quelques difficultés dans l'exécution ; d'abord, de la part des religieux de Saint-Ouen, qui, ayant aussi une Ecole privilégiée dont la fondation remontait, comme celle de la Cathédrale, à plusieurs siècles, prétendaient être lésés par un tel arrêt : d'un autre côté, les bourgeois de Rouen ne voulaient point être assujétis à envoyer leurs enfants à une Ecole plutôt qu'à une autre. Par arrangement, entre Messieurs de Ville et le chapitre de Notre-Dame, l'on convint que, *sans tirer à conséquence*, les bourgeois enverraient àl'Ecole de Grammaire leurs enfants, depuis le Donest et au-dessus, tant que cette Ecole serait dirigée par de bons maîtres. Cet accord n'était pas général ; les paroissiens de Saint-Cande-le-Vieux furent dispensés de s'y conformer, parce qu'il y avait auprès de cette église un Collége, où depuis sa fondation ils envoyaient leurs enfants pour y apprendre aussi le Donest. Ce Collége, situé aux environs de la place du Gaillard-Bois, était sous la conduite immédiate des chanoines de cette église collégiale.

Il serait trop long, mon ami, de vous rapporter ici tout ce qui se passa au sujet de ces écoles pendant plus de cent ans ; toutes les difficultés qui s'élevaient journellement entre les titulaires et les bourgeois, ainsi que les divers projets formés par l'autorité locale pour établir un Collége en règle ; je passe tout de Collége Royal.

suite à l'origine du Collége actuel. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, sentant l'importance de favoriser les études dans cette ville, conçut, en 1569, le dessein d'y introduire les Jésuites. Sa fortune lui permettant de faire les principaux frais, il pensait pouvoir terminer promptement cette affaire; mais au contraire, il rencontra des obstacles sans nombre. Ce que l'on concevra peut-être difficilement, c'est que les principales contrariétés lui vinrent de la part de son chapitre. Les chanoines prétendaient que l'archevêque, en établissant une maison d'éducation, empiétait sur leurs droits, parce que depuis un temps immémorial, ils étaient, disaient-ils, en fondation de tenir les grandes Ecoles. Trop faibles par eux-mêmes, pour s'opposer ouvertement à la volonté de l'archevêque, ils avaient eu l'adresse d'intéresser dans leur cause, les principaux membres du Parlement. Le cardinal s'appercevant facilement d'où le coup était parti, manda à son chapitre: « qu'il avait cette fondation extrêmement à cœur, » que son honneur y était intéressé; et qu'en cas » d'obstacles ou de refus, il était extrêmement résolu » d'y employer tout le crédit qu'il avait auprès du » Roi pour en venir à bout (1). »

Malgré cette résolution, cinq ou six ans s'écoulèrent sans que la fondation fut plus avancée que le premier jour. Messieurs de Ville, se croyant également lésés par la prétention de l'archevêque, étaient venus aussi au secours des chanoines, et avaient fait

(1) Pommeraye, Hist. des archev. de Rouen.

naître incidents sur incidents, pour retarder cette fondation.

Le cardinal de Bourbon persistant toujours dans sa résolution, acheta, en 1583, l'Hôtel *du Grand-Maulévrier*, et en fit une donation aux Jésuites, avec quatre mille livres de rente, à prendre sur la Forêt-Verte. Quoique cette donation eût été approuvée par Henri III, et qu'elle eût obtenu aussi le consentement du parlement et des Echevins de Rouen, elle ne put cependant recevoir son effet, à cause des guerres de religion qui désolaient alors la France. Ce n'est qu'en 1595, cinq ans après la mort de l'archevêque, que, sur l'invitation de Messieurs les Echevins, les pères Jésuites de Paris se rendirent dans cette ville, pour se mettre à la tête de l'instruction publique. Mais ces religieux étaient à peine installés, qu'un arrêt du Parlement de Paris, obligea les Jésuites de sortir des principales villes du royaume, notamment de Rouen.

Aussitôt après leur expulsion, Henri IV, par ses lettres-patentes du 6 février 1595, donna à la ville de Rouen la maison qu'ils occupaient, avec le droit d'y établir un Collége. Pour former un tel établissement, il fallait des fonds ; mais Messieurs les Echevins ne purent s'en procurer, parce qu'alors l'on n'avait point la ressource des budgets, invention extrêmement utile pour élever la recette à la hauteur de la dépense. N'ayant pu, en six années de temps, amasser que la modique somme de cinq cent quatre-vingt huit livres, l'on vit avec peine que de

9

longtemps il serait impossible d'exécuter ce projet; lorsque, sur ces entrefaites, les Jésuites furent rappelés en France par édit de Henri IV, donné à Rouen au mois de septembre 1603. Ces religieux revinrent l'année suivante dans notre ville, où, par l'ordre du Roi, ils rouvrirent leurs Ecoles, et rentrèrent dans la possession de tous leurs biens, meubles et immeubles, qu'ils possédaient au moment de leur expulsion.

Par contrat passé en 1604, entre Messieurs de Ville et les Jésuites, ces derniers prirent l'engagement d'entretenir le Collége de neuf régents; savoir : six pour la grammaire et la rhétorique, deux pour la philosophie, et un pour la théologie, moyennant une rente annuelle de six mille livres, à prendre sur l'impôt du sel.

Dans les années 1607, 1610 et 1611, les Jésuites achetèrent l'hôtel d'O, ainsi que quelques propriétés voisines, qu'ils firent abattre pour y construire leur église. La première pierre en fut posée par Marie de Médicis, en 1614. Pour les aider dans cette construction, Louis XIII leur donna tous les matériaux provenants des démolitions du Château-Gaillard, aux Andelys. Cette église, remarquable par son architecture, et l'un des beaux édifices de notre ville, n'a été entièrement terminée qu'en 1704 : la dédicace en fut faite par l'archevêque Colbert, le 21 décembre de la même année.

Eglise du Collége.

Les Jésuites ayant été supprimés en France, par édit de Louis XV, en l'année 1762, le Collége

qu'ils dirigeaient à Rouen, fut, après leur départ, confié aux soins de professeurs séculiers. Ce changement ne diminua rien de l'état florissant de ce Collége, d'où l'on vit sortir souvent des élèves du plus grand mérite. Tous les Colléges ayant été supprimés dans les premières années de la révolution, celui de Rouen fut remplacé, quelques années après, par une Ecole centrale. Cette nouvelle institution a subsisté jusqu'en l'an XII (1803), époque de la création du Lycée, auquel, depuis quelques années, l'on a rendu le nom de Collége royal.

Les bâtiments qui composent le Collége sont vastes, et d'une distribution commode. Depuis quelques années, l'on y a réuni un autre bâtiment, attenant et connu avant la révolution, sous le nom *de Séminaire de Joyeuse*. Ce Séminaire avait été fondé en 1616, après la mort du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, qui, par son testament, avait légué la somme de quatre-vingt-seize mille livres dans cette intention. Ce Séminaire était dirigé par les Jésuites, et fondé pour y recevoir trente jeunes gens, qui se destineraient à la prêtrise, lesquels y étaient logés, nourris et instruits. La nomination de ces jeunes séminaristes appartenait aux héritiers du cardinal; trois conditions étaient indispensables pour entrer dans ce séminaire: la première, d'avoir quatorze ans accomplis; la seconde, d'être au moins en troisième; et la dernière, de fournir une caution bourgeoise, qui, en cas de maladie contagieuse, ou qui dure-

Séminaire de Joyeuse.

rait plus d'un mois, s'engageait à retirer ces élèves chez soi, et à payer tous les frais qu'ils auraient occasionnés au Séminaire, s'ils n'embrassaient pas l'état ecclésiastique.

Sociétés Savantes.

Le Collége, mon jeune ami, me conduit naturelrellement à vous parler des diverses Sociétés savantes qui existent ou qui ont existé dans cette ville. La

Académie des Palinods.

plus ancienne est celle *des Palinods*, ou *Académie de l'Immaculée Conception*, établie au milieu du douzième siècle. Je ne vous rapporterai point l'anecdote miraculeuse qui, au rapport de quelques Historiens, lui donna naissance. Des siècles d'ignorances et de superstitions, pouvaient seuls admettre de pareils contes, plus dignes de figurer dans les Mille et une Nuits, que dans des ouvrages historiques.

C'est en 1072, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, que tous nos Historiens reportent l'origine de cette antique Confrairie, établie par les plus notables bourgeois de Rouen, en l'honneur de la Vierge, institution qui, pendant plusieurs siècles, fut célébrée avec tant de zèle et de dévotion, qu'on l'appelait *la Fête aux Normands*. Mais cette Confrairie ne peut être considérée comme une institution analogue à nos Académies, qu'à dater de l'année 1486, époque de la fondation d'un prix de poésie en l'honneur de la Vierge, par maître Pierre Daré, conseiller du Roi en ses Conseils, et lieutenant-général au Bailliage de Rouen, qui, ayant été élu prince de cette Confrairie, voulut se

distinguer de ses prédécesseurs, par cette fondation.

Lors de la création de l'Académie des Palinods, M. de Croixmare, archevêque de Rouen, se chargea d'en faire les statuts. Il n'y avait alors qu'un prix, celui fondé par M. Daré, décerné au meilleur chant royal, et consistant en une palme d'or. Une foule de concurrents se présentait ordinairement pour disputer l'honneur de remporter la victoire. *Le Puy*, c'est-à-dire le théâtre où l'on jugeait les pièces de poésie envoyées au concours, se tenait dans l'église de Saint-Jean; et depuis 1515, dans celle du monastère des Carmes. L'on voyait dans cette dernière, les médaillons de tous ceux qui avaient remporté le premier prix.

Le titre de prince de l'Académie des Palinods, était très-recherché, quoiqu'il fût devenu très-dispendieux, parce que chacun voulait surpasser son prédécesseur en magnificence et en générosité, aussi ne l'accordait-on qu'aux personnes opulentes. C'est à cette rivalité qu'on dût la fondation des autres prix, décernés tous les ans par cette Confrairie religieuse et littéraire, tels que *le Débattu*, fondé en 1493; *le Rondeau*, en 1510; *la Ballade*, en 1515; *le Sonnet*, en 1522; l'Ode, la Stance, l'Epigramme, vinrent ensuite : enfin, tous les genres de poésies étant épuisés, l'humble Prose eut l'honneur de figurer aussi dans cette lutte littéraire. Sur la fin du dix-septième siècle, M. de Boivin, président de la Chambre des Comptes, fonda un prix (une croix

en or), pour le meilleur discours français en l'honneur de la Vierge.

Un des articles du réglement arrêté en 1708, par les juges des Palinods, concernant les pièces de poésies envoyées au concours, faisait défense expresse de tirer aucune pièce de la Fable ou de l'Histoire profane; les auteurs étaient obligés de prendre leur sujet dans l'Ecriture-Sainte ou dans l'Histoire ecclésiastique.

Cette Académie était composée de quatorze membres ou juges, élus par scrutin; de cinq membres-nés, qui étaient le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, pour la partie des belles-lettres; le principal et le professeur de rhétorique du Collége royal; le prieur et le professeur de théologie du couvent des Carmes. Cette Académie comptait en outre, parmi ses membres, *les Anciens* qui avaient obtenu la vétérance, et *les Mécènes*, qui, sous le titre de Princes, étaient les protecteurs de cette Société savante.

M. le marquis de Cany était prince-né de l'Académie des Palinods, titre qui lui avait été décerné en reconnaissance des services que ses ancêtres avaient rendus à cette Société.

L'Académie des Palinods tenait une séance publique tous les ans, le jeudi d'avant Noël, à quatre heures précises. Le lendemain de cette séance, les membres assistaient en corps à un service célébré pour les princes et pour les juges décédés pendant le cours de l'année. Ce service était célébré par

les révérends pères Carmes, chargés, par les statuts, de faire toutes les invitations, ainsi que toutes les dispositions nécessaires pour cette cérémonie religieuse.

Les séances, pour l'examen des pièces envoyées au concours, se tenaient les mardis et jeudis des premières semaines de décembre, jusqu'au jour de la séance publique.

Tous les frais relatifs à cette Académie étaient supportés par les religieux Carmes, comme étant dépositaires des donations et des fondations faites à cette antique Confrairie.

Cette Académie, mon jeune ami, s'est anéantie d'elle-même, quelques années avant la révolution; l'on doit seulement s'étonner qu'elle se soit soutenue si longtemps, surtout après la création de l'Académie des Sciences, dont je vais vous parler.

Parmi les diverses Sociétés savantes qui existent dans cette ville, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, tient et doit tenir, en effet, le premier rang. M. Legendre (1), chanoine de l'église cathédrale de Paris, légua, par son testament, à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, une somme de onze cents livres de rentes, pour être employée tous les ans aux progrès des sciences et des arts. Un jardin de Botanique, formé quelques années après, sur la propriété et par les soins de M. *Tiphaine-de-la-Roche*, médecin, dans lequel se rassemblaient de temps en

Académie des Sciences.

(1) Né à Rouen, en 1659, mort à Paris, en 1733.

temps plusieurs savants, parmi lesquels l'on distinguait le célèbre *Lecat, Cideville,* conseiller au Parlement, et ami intime de Voltaire; *Dufay,* chirurgien distingué, donna l'idée de cet établissement, auquel Messieurs les Echevins accordèrent la somme léguée par M. Legendre, pensant ne pouvoir mieux remplir l'intention du testateur qu'en la destinant à l'entretien de cette Société naissante. Quelques années après, M. Cideville obtint du Roi des lettres-patentes, données à Lille, au mois de juin 1744, et enregistrées au Parlement de Normandie, le 12 août suivant, portant création d'une *Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts.* D'autres lettres-patentes, données par le Roi, le 13 décembre 1756, confirmèrent les premières, et firent subir seulement quelques légers changements aux statuts. Le nombre des académiciens résidants fut fixé à quarante : dix-huit pour les sciences, quatorze pour les belles-lettres, et huit pour les arts, le nombre des Associés correspondants resta indéterminé (1).

L'Académie de Rouen a subsisté jusqu'en 1793, époque de la suppression de toutes les Sociétés savantes en France. Après une interruption de dix années, cette Académie fut rétablie en 1803, par les soins de M. Beugnot, alors préfet du département: depuis sa nouvelle organisation, le nombre des Membres résidants, a été porté à cinquante; celui des Associés correspondants est toujours resté illimité.

(1) Lettres-patentes portant l'établissement d'une Académie à Rouen.

L'académie tient ses séances tous les vendredis, dans une des salles contigues à la Bibliothèque publique; sa séance publique a lieu dans le mois d'août; chaque année elle publie un précis analytique de ses travaux.

L'ancienne Académie n'a point imprimé ses Mémoires, cependant la préface en était faite. L'on doit regretter que cette publication n'ait pas eu lieu, parce que, pendant la dispersion de ses membres, beaucoup de pièces précieuses se sont trouvées égarées. Les membres de l'Académie actuelle ayant recueilli avec soin tous les mémoires échappés au naufrage, en ont confié la rédaction à M. Gosseaume, académicien aussi recommandable par ses qualités sociales et ses talents dans l'art qu'il professe, que par ses vastes connaissances dans la littérature. Ces Mémoires entièrement terminés, forment cinq volumes in-8°.

L'ancien jeton de cette Académie, représentait, d'un côté, un globe au milieu de trois fleurs de lys, avec la légende : *Academia regia Rotomag. Scientiar. Litter. et Artium;* et sur le revers, une Minerve assise, montrant, avec sa main, le Temple des Arts, placé sur le Mont-Parnasse, avec cette légende : *Tria limina pandit*, et pour exergue : *Fondata anno* 1744.

Je vous préviens, mon ami, qu'en écrivant *Rotomag.* et *fondata*, je suis exactement l'orthographe employée sur ce jeton. Ces deux fautes, échappées sans doute par distraction à Messieurs les Quarante, n'existent plus sur celui que cette Société a adopté depuis

quelques années, et qui représente Pierre Corneille, Fontenelle et Nicolas Poussin : au revers est le Temple des Arts, avec la même légende que sur l'ancien, et ayant pour exergue : *Scient. Litt. et Artium Acad. regia Rothom.* 1744. L'on ne peut qu'approuver l'Acacadémie pour le choix de ce nouveau jeton; seulement Poussin n'étant point né dans nos murs, je pense qu'elle aurait dû donner la préférence à Jouvenet, qui, certainement, n'aurait pas été déplacé entre Corneille et Fontenelle.

Société d'Emulation.

La Société savante, qui vient naturellement après l'Académie, est celle *d'Emulation*, qui compte déjà dans cette ville plus de trente ans d'existence. Avant la révolution, il existait à Rouen une Société d'Agriculture, fondée en l'année 1761, et qui fut supprimée à la même époque que l'Académie. C'est des débris de ces deux Sociétés, et de celle du Commerce, que se forma, la même année (1793), une réunion qui prit le titre *de Société d'Emulation, pour le progrès des Lettres, des Arts et des Sciences*. Je vous ferai remarquer, en passant, qu'il est bien étonnant que cette Société ait pris naissance justement dans une année, et à une époque où ceux qui tenaient les rênes du Gouvernement, ne voulaient ni sciences, ni lettres, ni arts; époque de sinistre mémoire, qu'on peut regarder comme l'ère première du vandalisme révolutionnaire. Quoiqu'il en soit, quelques mésintelligences étant survenues entre les membres, l'on vit s'opérer une scission : plusieurs d'entre eux quittèrent leurs collègues, et

formèrent une autre Société, sous le simple titre *de Lycée :* plus tard, elle prit celui de *Société des Sciences, Lettres et Arts.* Ces deux Sociétés ayant enfin senti combien il était de leur intérêt de ne faire qu'un même corps, se sont réunies le 22 fructidor de l'an XI (9 septembre 1803), sous le titre *de Société libre d'Emulation, pour le progrès des Sciences, des Lettres et des Arts*, qu'elle porte encore aujourd'hui.

La Société d'Emulation est composée de soixante Membres résidants, et d'un nombre illimité d'Associés correspondants. Elle s'occupe de tout ce qui a rapport aux sciences et à la littérature ; mais principalement de toutes les découvertes relatives aux progrès des arts, de l'industrie manufacturière et de l'agriculture. Chaque année, le neuf juin, jour anniversaire de la naissance du grand Corneille, cette Société tient une séance publique, dans laquelle elle délivre des médailles aux auteurs de quelques découvertes ou de quelques perfectionnements utiles, soit dans les arts, soit dans l'agriculture.

Depuis la création de cette Société, l'industrie a pris le plus grand essor, non-seulement dans cette ville, mais encore dans tout le département. L'on doit, au moins en partie, ce précieux avantage à l'émulation que cette Société savante entretient journellement parmi les artistes en tout genre, qui, chaque année, voient leurs travaux récompensés par les médailles qu'elle leur décerne, ou par les mentions honorables dont ils sont l'objet.

Société d'Agriculture.

Je vous parlais tout-à-l'heure d'une Société d'Agriculture qui, ainsi que l'Académie des sciences, avait été supprimée en 1793 ; c'était l'ancienne Société royale, fondée en 1761, en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat, du 27 mars de la même année. Cette Société, constamment occupée de tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité agricole, a publié ses procès-verbaux, en trois volumes in-8°. L'on y remarque, surtout, des Mémoires intéressants sur *le parcage des moutons, sur les bêtes à laine, sur l'établissement d'une pépinière royale* dans la généralité de Rouen, *sur les bêtes à cornes, sur la culture de la garance.*

Cette Société, dont l'on ne peut contester l'utilité dans un département tel que le nôtre, a été rétablie en octobre 1819, sur la proposition de quelques propriétaires, et par les soins de M. Malouet, alors préfet de notre département, sous le titre *d'Académie centrale d'Agriculture* : la première séance a eu lieu le 10 mars 1820.

Les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois, sont les jours affectés à ses séances particulières ; et le 22 octobre, veille de la foire de Saint-Romain, à sa séance publique. L'on a sans doute choisi cette époque, parce que c'est celle où beaucoup de cultivateurs et de propriétaires ruraux de tous les points du département se rendent à Rouen, et qu'alors ils peuvent assister à cette séance.

Société des Pharmaciens.

Il existe encore une Société de pharmaciens, qui s'est formée quelques années après la suppression

de l'ancien Collége de Pharmacie. Elle tient ses séances le premier mardi de chaque mois, dans un local dépendant de l'ancienne Tour-aux-Normands, et s'occupe de tout ce qui a rapport à l'art de la pharmacie. La fondation de la Société de Médecine ne date que du 24 mars 1821 : ses séances ont lieu le premier et le quatrième mardi de chaque mois, dans une des salles de la Cour royale. Société de Medecine.

Je terminerai cette lettre, mon jeune ami, par faire avec vous une petite excursion au Jardin des Plantes, que vous connaissez sans doute très-bien; mais dont vous ignorez, peut-être, l'origine. L'on regarde généralement ce Jardin comme l'un des plus beaux et des plus riches en plantes exotiques de tous les Jardins Botaniques en France, après, toutefois fois, ceux de Paris et de Trianon. Elevé originairement faubourg Bouvreuil, sur un terrein appartenant à M. Tiphaine-de-la-Roche, ce médecin doit en être regardé comme le fondateur, de concert avec M. Lecat, célèbre anatomiste, Dufay, chirurgien, Dangerville, bonaniste distingué, et Bertheau, chanoine de l'église cathédrale, qui tous le secondèrent dans ce projet. Pendant quelques années, ce Jardin ne fut qu'une propriété particulière; mais l'Académie des Sciences, qui venait d'être créée, sentant combien un tel établissement pouvait être utile pour le progrès des sciences relatives à la médecine, dans une ville aussi considérable que Rouen, désira le rendre public : ayant fait à ce sujet quelques démarches auprès de l'autorité locale, elle en obtint le Jardin des Plantes.

terrein que ce Jardin occupe aujourd'hui, sur lequel il fut transferé en 1758.

L'acte de concession stipule une redevance annuelle, qui honore infiniment le Corps municipal, c'était un bouquet que l'Académie devait offrir tous les ans, à une époque déterminée, au bureau de l'Hôtel-de-Ville : redevance à laquelle l'Académie n'a jamais manqué de satisfaire, jusqu'à l'époque de la révolution, et dont il était dressé procès-verbal (1).

Ce Jardin possède, au moment où je vous écris, trois mille espèces de plantes, dont une grande partie est exotique, classées d'après la méthode, aussi simple qu'ingénieuse, de M. Marquis; un écriteau, placé au pied de chaque individu, en indique la classe, le genre, l'espèce, le nom latin et le nom vulgaire.

Ce précieux établissement est en correspondance avec les principaux Jardins de France, principalement avec celui de Paris, dont la proximité permet de faire souvent des échanges. C'est du Jardin Botanique de Rouen que sont sorties plusieurs plantes inconnues jusqu'alors en France : je ne vous citerai que *le Croton palmatum*, *l'Amaryllis estivalis*, *le Cratægus mora*, épine qui fleurit deux fois; *le Rhamnus colubrinus*, *le Chrysophillum canito*, etc.

Je ne puis pas non plus passer sous silence, la charmante variété du lilas, connue sous le nom *de Lilas-Varin*, que l'on doit à l'homme laborieux dont il porte le nom, et qui, pendant trente-deux ans, fut directeur de ce Jardin.

(1) Mémoires de l'Acad. de Rouen.

Chaque année l'on fait dans ce jardin un cours public de botanique, aux frais particuliers de la Ville. Les leçons ont lieu trois fois la semaine ; le jeudi est le jour consacré aux herborisations dans la campagne. A la fin du cours, des médailles sont distribuées aux élèves qui se sont le plus distingués dans leurs études. La chaire de Botanique, occupée aujourd'hui par M. Marquis, docteur en médecine, l'avait été précédemment par messieurs Pinard, Gosseaume, Guersent. Cours de Botanique.

Pendant quelques années, il a existé deux cours de Chymie dans cette ville : l'un spécialement consacré à la pharmacie et à la médecine, avait lieu à l'Hôtel-Dieu ; le second se tenait à l'Ecole centrale. Ces Ecoles ayant été supprimées, ce dernier eut le même sort. Il fut rétabli quelques années après, aux frais du Gouvernement, qui sentit combien un cours de Chymie, appliquée aux arts, devait être utile dans une ville manufacturière comme Rouen. Les leçons ont lieu trois fois la semaine, dans le couvent de Sainte-Marie, au haut de la rue Beauvoisine. Cours de Chymie.

Des médailles d'encouragement sont distribuées, tous les ans, aux élèves qui suivent les cours de Dessin et de Botanique ; nous ignorons pourquoi l'on n'en distribue pas à ceux qui suivent le cours de Chymie.

Lettre dixième.



Edifices publics.

Je m'apperçois, mon jeune ami, qu'en vous parlant dans une de mes lettres précédentes de la place de Saint-Ouen, j'ai omis de vous faire mention de l'Hôtel-de-Ville ; je vais réparer aujourd'hui cet oubli, et profiter de cette occasion pour vous donner aussi quelques détails sur plusieurs de nos édifices publics, tels que le Palais de Justice, la Cour royale, les Consuls, etc.

Avant de nous occuper de l'Hôtel-de-Ville, je dois vous faire connaître celui dont on s'est servi pendant quatre à cinq siècles ; mais que l'on a abandonné dans les premières années de la révolution. Cet Hôtel, situé sur l'ancien passage de la Ronde (aujourd'hui la rue Thouret), formait un grand carré, et comprenait tout l'espace qui s'étend de la voûte de l'Hôtel-de-ville à la rue aux Juifs. La rue Projetée-Massacre passe sur une partie de l'emplacement qu'il occupait ; l'on voit encore dans cette rue quelques vestiges de cet ancien édifice, qui avait été reconstruit en 1440, sur les anciennes murailles de la ville.

Ancien Hôtel-de-Ville.

Dès le règne de Henri IV, l'Hôtel-de-Ville était déjà dans un tel état de délabrement et de vétusté, que

ce prince, pendant le séjour qu'il fit dans notre ville, en 1596, donna l'ordre à Messieurs les Echevins d'en faire contruire un autre sur un plan plus vaste et mieux distribué. Les Echevins jetèrent les fondements de l'Hôtel-de-Ville que vous voyez encore aujourd'hui, à l'encoignure des rues Thouret et de la Grosse-Horloge; mais cet édifice, beaucoup trop massif, mal éclairé dans son intérieur, d'une distribution peu commode, n'a point été terminé entièrement, et n'a jamais été occupé par l'Administration municipale, qui continua d'habiter l'ancien malgré son état de vétusté.

Cet Hôtel-de-Ville fut abandonné en 1789 : le 19 octobre, l'Assemblée municipale et électorale de la commune de Rouen, rendit une ordonnance pour transférer les bureaux dans une des tours du Vieux-Palais. En janvier 1791, cette administration alla occuper l'Hôtel de la Présidence, où la Cour royale tient aujourd'hui ses audiences. En l'an II, par suite d'une délibération du Conseil général de la commune de Rouen, en date du 24 ventôse, l'Administration municipale fut transférée au Palais archiépiscopal, mais elle ne l'occupa que momentanément, et retourna, quelques mois après, à l'Hôtel de la Présidence. C'est sous le Gouvernement consulaire que l'ancienne abbaye de Saint-Ouen a été transformée en Hôtel-de-Ville. L'Administration municipale en prit possession dans les premiers jours de frimaire de l'an VIII (novembre 1799), et au mois de prairial suivant (mai), elle reprit, par suite d'une

mesure générale, dans toute la France, le titre de Mairie qu'elle portait précédemment.

Hôtel-de-Ville. L'Hôtel-de-Ville actuel est vaste; mais cet édifice n'ayant pas été construit pour cette destination, vous avez dû remarquer, mon ami, qu'il manque d'élégance et de proportions. Le rez-de-chaussée se compose d'une longue galerie, dans laquelle sont plusieurs bureaux et une grande salle destinée aux cérémonies publiques; c'était anciennement le réfectoire des religieux. Trois escaliers conduisent au premier étage; deux se font remarquer par la forme élégante et hardie de leur coupe, surtout le premier en entrant, du côté de l'église : les deux voûtes, qui le soutiennent, sont regardées comme un chef-d'œuvre de l'art; elles font le plus grand honneur à Lebrument, auquel on les doit, ainsi qu'une partie de ce vaste édifice, commencé dans le milieu du siècle dernier, par Defrance. Cet étage renferme les principaux bureaux, la salle consacrée aux mariages civils, et le cabinet de M. le Maire. La Bibliothèque publique, le Muséum et la salle dans laquelle l'Académie tient ses séances, occupent en totalité le troisième étage.

Puisque je viens de vous parler de la Bibliothèque publique et du Muséum, je saisis cette occasion pour vous donner quelques détails sur ces deux établissements, que notre ville ne possède que depuis quelques années.

Bibliothèque publique. L'on doit, mon jeune ami, la création de la Bibliothèque à l'Académie de Rouen. C'est un des

importants services que cette Société savante a rendu aux habitants d'une ville a jamais illustrée par les hommes de mérite qu'elle a produits dans tous les genres, et dont quelques-uns, par leurs écrits, ont fait époque dans les fastes de la littérature. Par contrat passé le 17 août 1768, devant les notaires de Rouen, M. de Cideville, l'un des créateurs de l'Académie, vendit à cette Société sa bibliothèque, composée d'un grand nombre de volumes, et dans laquelle l'on comptait d'excellents ouvrages. L'une des clauses de l'acte de vente, portait que l'Académie n'en aurait la jouissance qu'au moment du décès du sieur de Cideville; ce décès arriva en 1776 (1).

L'Académie, devenue propriétaire d'un fond de livres assez considérable, forma dès-lors le projet d'en faire jouir ses concitoyens, en rendant public ce précieux dépôt. Possédant aussi un grand nombre de gravures des meilleurs maîtres, des tableaux, des bustes, des médailles, quelques morceaux d'histoire naturelle, elle crut entrevoir la possibilité d'ajouter à sa bibliothèque un cabinet d'antiquités; c'eût été doubler le prix d'un tel établissement.

L'Académie, manquant d'un local convenable pour remplir ce but, s'adressa à Messieurs les Echevins, à l'effet d'obtenir, dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, un emplacement assez vaste pour y placer cette riche collection. Ces Magistrats accueillirent favorablement la demande de l'Académie; mais par des obstacles

(1) Mémoires de l'Acad. de Rouen.

étrangers à leur volonté, ce projet ne put recevoir son exécution qu'en 1782. A-peu-près à la même époque, le Gouvernement accorda à cette Société savante, une somme de six cent livres de rente, pour augmenter sa bibliothèque. Cette donation, qu'elle dût aux pressantes sollicitations de M. de Couronne, un de ses membres les plus distingués, lui permit de faire de nombreuses acquisitions, et d'augmenter ainsi tous les ans ce dépôt littéraire.

A l'époque de la révolution, l'Académie perdit une propriété qui lui appartenait bien légitimement; sa bibliothèque, ainsi que celles de beaucoup de maisons religieuses de cette ville et du département, ont servi à former la Bibliothèque publique. L'on n'en doit pas moins de reconnaissance à cette Société savante, puisque c'est elle qui, la première, a eu la gloire d'ouvrir à Rouen un établissement extrêmement utile, et désiré, depuis long-temps, par les hommes de lettres.

Pendant quelques années, la Bibliothèque publique avait été placée à l'Ecole centrale ; mais ce local, éloigné du centre de la ville, n'était que provisoire. Lorsque la Mairie fut transférée à l'abbaye de Saint-Ouen, l'on destina une galerie de ce vaste édifice pour recevoir ce dépôt littéraire, confié long-temps aux soins du savant M. Gourdin; c'est aujourd'hui M. Théodore Licquet qui en est le bibliothécaire en chef.

L'ouverture de la Bibliothèque publique, a eu lieu le 4 juillet 1809. Le public y est admis tous les jours,

depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures, excepté les dimanches, les jeudis, les jours de fêtes, et pendant les vacances. Au moment où je vous écris, cet établissement possède de vingt-huit à trente mille volumes, sans y comprendre les manuscrits, qui sont au nombre de onze cents, et les ouvrages imprimés dans le quinzième siècle. Parmi les manuscrits, l'on remarque surtout, non comme le plus ancien, puisqu'il ne date que de la fin du dix-septième siècle, mais comme l'un des plus curieux, le fameux Missel que l'on doit à Daniel Daubonne, religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, qui, s'il faut en croire la tradition, a mis trente ans à l'exécuter.

De la Bibliothèque, nous n'avons qu'un pas à faire pour nous transporter au Musée. Ce n'est que depuis l'année 1809, qu'il en existe un à Rouen. L'on doit s'étonner qu'une cité telle que la nôtre, qu'une cité qui a eu la gloire de voir naître dans ses murs Jouvenet, Restout, Deshaies, Sacquespée, Lemoine, Lemonnier et plusieurs autres grands peintres, ait été privée, pendant si long-temps d'un tel établissement; mais enfin, il vaut mieux tard que jamais. C'est dans les premières années de la révolution, que les autorités locales en conçurent l'idée, et depuis cette époque, toutes celles qui se sont succédées ont constamment travaillé au même but. M. Savoye-Rollin, ancien préfet de ce département, M. Desmadières, alors maire de notre ville, doivent avoir part à notre gratitude, pour les soins qu'ils ont mis à former cette riche collection, Muséum.

qui se compose actuellement de près de trois cents tableaux, dont quelques-uns sont des plus grands maîtres. Ainsi que je vous l'ai dit, le superbe local qui la renferme, est dans l'enceinte de l'Hôtel-de-Ville, et se compose de deux vastes galeries, dont l'une donne sur le jardin et l'autre sur la cour.

Je dois vous dire, mon jeune ami, qu'une grande partie de ces tableaux a été envoyée de Paris, par l'ordre du Gouvernement : le plus grand nombre, cependant, provient des églises et des maisons religieuses de cette ville et du département. Beaucoup de ces tableaux ayant besoin d'être retouchés, cette restauration a été faite, avec le plus grand soin, par un de nos compatriotes, par M. Lemonnier, peintre distingué à Paris, dont nous avons à regretter la perte récente.

Le Musée est ouvert le jeudi et le dimanche au public, mais les artistes et les étrangers y sont admis tous les jours.

Je reviens à l'Hôtel-de-Ville. Une partie de cet hôtel était masquée par la maison abbatiale, bâtiment d'un fort joli gothique, que l'on a démoli en 1815, et qui, depuis long-temps, était connu sous le nom *de Palais du Luxembourg.* C'était dans ce Palais que logeaient les gouverneurs de la province, lorsqu'ils venaient à Rouen.

Palais du Luxembourg.

L'on devait ce superbe édifice à Antoine Bohier, cardinal et archevêque de Bourges, abbé de Saint-Ouen, qui gouverna cette abbaye depuis 1491 jusqu'en 1515, et qui jeta les fondements de la mai-

son abbatiale en 1503. Une partie en avait déjà été supprimée dans le milieu du siècle dernier, lors de la construction du nouveau dortoir de Saint-Ouen ; il se composait à l'époque de son entière démolition, de trois corps de bâtiments, disposés rectangulairement autour d'une cour, dont le quatrième côté était fermé, au midi, par un mur, et dont l'entrée se trouvait à l'angle sud-est. L'on doit déplorer la perte de cet antique monument, qui, pendant plus de trois siècles, a servi de demeure à ce que la Normandie a produit ou possédé de plus illustre dans l'église, les armes et la magistrature, et que Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, ont successivement honoré de leur présence, lors de leur séjour dans cette ville, aux années 1550, 1562, 1588, 1596, 1617 et 1620.

Lors de la démolition du palais du Luxembourg, l'on trouva dans les fondations un assez grand nombre de médailles en bronze, sans doute peu importantes pour la science numismatique, puisqu'on permit aux ouvriers de les vendre à leur profit.

A l'occasion de ce Palais, je ne puis, mon jeune ami, résister au plaisir de vous citer une réponse mémorable, qu'un bon et grand roi, qu'un roi populaire a faite à nos concitoyens lors de son entrée à Rouen, en 1596.

« Henri IV étant arrivé à l'abbatial de Saint-Ouen,
» les clefs de la ville lui furent présentées par les
» Echevins, en présence du duc de Montpensier,
» gouverneur de la province ; le Roi les prit, et les

» mit entre les mains de M. de Montpensier, lui » disant : Mon cousin, je vous les baille pour leur » rendre, qu'ils les gardent; et adressant la parole » aux Echevins, dit : *Soyez moi bons sujets, je vous » serai bon Roi, et le meilleur Roi que vous ayez » jamais eu* (1). »

Notre ville possède encore un autre édifice, qui remonte à-peu-près à la même époque, et qui sous le rapport de l'architecture, offre pour le moins le même intérêt ; c'est le Palais de Justice. A l'époque de la révolution, ce palais était le siége du Parlement de Normandie ; c'est aujourd'hui celui de la Cour d'Assises et des Tribunaux civils. Avant d'entrer dans quelques détails sur cet édifice, je crois devoir vous dire quelques mots sur l'ancien Clos aux Juifs, dont il occupe une partie.

Clos aux Juifs.

Ce Clos, dont il ne reste plus aujourd'hui que le nom qu'il a donné à une des rues de notre ville, avait une étendue assez considérable, et formait un grand carré, compris dans l'espace occupé, de nos jours, par le Marché-Neuf, les rues aux Juifs, Boudin, Saint-Lo, l'Hôtel de la Cour royale et le Palais de Justice. Retirés dans ce quartier, qu'on leur avait assigné pour leur demeure, il ne leur était pas permis de circuler dans l'intérieur de la ville : il était borné d'un côté (au nord), par les fossés, et du côté du couchant, par des prairies et des masures. Comme de tout temps les enfants d'Israël ont été en horreur

(1) Mém. de l'Acad. de Rouen.

aux chrétiens, vous voyez que dans les villes où l'on tolérait leur présence, on avait soin, pour qu'ils ne communiquassent pas avec les habitants, de les reléguer dans des quartiers éloignés de toutes espèces d'habitations. Notre ville, dans laquelle ils étaient attirés par leurs relations commerciales, en compta toujours un grand nombre dans son sein. En 1306, Philippe-le-Bel fit paraître tout-à-coup un édit qui confisquait tous leurs biens, et qui les bannissait à perpétuité du royaume, avec défense expresse d'y rentrer sous peine de la vie. Comme les Juifs n'étaient point ses sujets, ce monarque pouvait avoir le droit de les chasser ; mais s'emparer de leurs biens, c'était un vol manifeste. Malgré cet édit rigoureux, on les vit reparaître encore plusieurs fois en France, et même à Rouen.

Nos anciens historiens présument que l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, située à peu de distance du *Clos* aux Juifs, servait de synagogue à ceux qui habitaient notre ville. J'ignore si leur opinion est fondée ; ce que je puis vous assurer, c'est que plusieurs siècles, avant l'expulsion des Juifs, cette église ne servait plus à cet usage.

Anciennes Synagogues.

Cependant, Taillepied, dans ses antiquités de Rouen, affirme le fait : « Sitôt, dit-il, que les Juifs » furent chassés de Rouen, leur synagogue fut érigée » en église, qui fut appelée Notre-Dame-de-la-» Ronde. » C'est une erreur, l'on a des preuves du contraire.

Il existait autrefois, dans la rue Saint-Lo, un peu

au-dessus de la rue Boudin, une vieille chapelle, qu'on croit avoir servi originairement de synagogue: cette chapelle, située au fond d'une cour, fait aujourd'hui partie d'une propriété particulière. L'on m'a assuré que dans les titres, il était fait mention d'une ancienne synagogue au même endroit, ce qui paraît assez probable, puisqu'elle se trouvait dans le quartier assigné aux Juifs.

Quand vous passerez rue aux Juifs, vous pourrez voir au fond de la cour d'une maison portant le numéro 57, un grand corps de bâtiment en pierre de taille, qu'on présume aussi leur avoir servi de synagogue. C'est une vaste salle, presqu'aussi haute que longue, et qui ne reçoit le jour que par deux ouvertures, très-étroites à l'extérieur, et pratiquées dans la muraille, du côté du midi. Cette pièce se trouve aujourd'hui enfoncée à dix pieds du sol, ce qui prouve certainement une haute antiquité : l'on apperçoit encore sur les murs, quelques fragments de peinture à fresque, échappés aux ravages du temps (1).

Comme les Juifs ne sont plus persécutés aujourd'hui, ils habitent partout où bon leur semble ; c'est-à-dire partout où ils espèrentgagner de l'argent, et notre ville en possède un certain nombre. Ils ont une espèce de synagogue située dans le passage de St-Jean, administrée par un rabbin et deux notables, dans laquelle ils se rassemblent tous les samedis pour prier en-

(1) Delaquerrière, Descript. Hist. des maisons de Rouen.

semble, en attendant l'arrivée du Messie : laissons-les dans cette attente, et retournons au Palais de Justice, que cette petite digression sur les enfants d'Israël m'a fait perdre un instant de vue.

Dans l'origine, cet édifice n'avait pas été destiné à être le sanctuaire de la Justice. L'on n'avait construit qu'une seule salle, dans laquelle se réunissaient les négociants de Rouen, motif pour lequel on lui avait donné le nom *de Salle commune des Marchands;* c'est aujourd'hui celle des Procureurs : commencée en 1493, elle avait été entièrement terminée en 1499. La même année, à la sollicitation des Etats de la province, Louis XII, ayant rendu sédentaire l'Echiquier de Normandie, fit construire le Palais de Justice, pour y recevoir cette Cour souveraine, qui, en attendant que cet édifice fut terminé, tint provisoirement ses assises dans une des salles du Vieux-Château, jusqu'en 1506 (1). Vous avez dû remarquer, mon ami, que le Palais forme une espèce d'équerre, car l'aile qui est à droite, en entrant par la rue aux Juifs, est bien postérieure au reste de l'édifice, et n'y répond nullement par ses décors, ni par son achitecture : cette partie du Palais ne date que du commencement du dix-huitième siècle.

Palais de Justice.

Année 1499.

Les dehors du Palais de Justice frappent les yeux

(1) Taillepied, Antiq. de Rouen. Farin, Hist. de Rouen. Oursel, Beautés de la Normandie. Coq de Villerai, Abrégé de l'Hist. de Rouen. Tous. Duples., Descript. de la Haute-Normandie. Masseville, Hist. de Normandie, etc.

d'étonnement, par la régularité, la délicatesse et la hardiesse de son architecture. L'intérieur de ce bel édifice répond à l'extérieur; deux salles, surtout, se font remarquer; l'une par sa grandeur, l'autre pour ses décors. La salle des Procureurs, ainsi appelée, parce que du temps du Parlement, ils y avaient chacun un banc, où ils donnaient audience à leurs clients, a cent pieds de long sur cinquante de large. L'on compare la charpente qui lui sert de toît à la carcasse d'un vaisseau renversé; c'est peut-être, dans ce genre, le morceau le plus rare qu'il y ait en France; aussi les artistes en font-il le plus grand cas. La salle la plus vaste, après celle des Procureurs, et la plus belle pour ses décors, c'est celle où siége aujourd'hui la Cour d'Assises; c'était, du temps du Parlement, celle qu'on appelait *la Grand'-Chambre*. On la regarde, généralement, comme l'une des plus remarquables du royaume, non-seulement par sa grandeur et sa clarté, mais encore par la délicatesse du lambris doré qui en fait le plafond. Dans l'origine, le Palais de Justice ne se composait que de ces deux pièces, et *de la Chambre du Conseil*. L'on voyait dans cette dernière, un beau tableau représentant Louis XII et George-d'Amboise, son ministre et son ami : on avait inscrit au bas de ce tableau, sous le Ministre : *Pontifices agite;* sous le Roi : *Et vos, Reges, dicite justa.*

Le plafond de la seconde Chambre des Enquêtes, située dans la partie neuve, faisait encore, il y a quatorze ans, le plus beau décors de cette Cham-

bre, dans laquelle siége maintenant le Tribunal de Police correctionnelle.

Le sujet de ce tableau, peint par le célèbre Jouvenet, notre compatriote, était on ne peut plus poétique; c'était *l'Innocence poursuivie par le Mensonge, cherchant un refuge dans les bras de la Justice.* Cette savante composition réunit le suffrage de tous les connaisseurs, dont l'étonnement redoubla lorsqu'ils apprirent par l'inscription suivante, qu'elle avait été dessinée de la main gauche:

Joannes Jouvenet, dextrâ paraliticus, sinistrâ pinxit.

Ce tableau, que le Parlement y avait fait placer en 1715, fut entièrement détruit par la chute du plafond, arrivée le mercredi 1er avril 1812.

La Chambre de la Tournelle, date du temps de François Ier; mais depuis on l'a rebâtie à neuf: les travaux, commencés en 1609, et suspendus plusieurs fois, ne furent entièrement terminés qu'en 1761.

Les salles qui servent pour les Tribunaux civils sont situées du côté du Marché-Neuf, et ne sont pas très-anciennes : en général elles sont grandes, bien régulières, mais l'on n'y remarque rien de particulier.

La principale entrée, pour accéder à tous les Tribunaux, est par la cour, dans laquelle un immense perron, qui ne fut construit qu'en 1607, et qui n'offre de remarquable, que sa grandeur, conduit

dans la salle des Procureurs, d'où l'on peut se rendre dans toutes les autres. L'entrée des Juges de la Cour d'assises et de la police correctionnelle, se trouve sous les arcades; une troisième donne sur le Marché-Neuf : vous dire qu'elle est petite, obscure, malpropre, c'est vous la décrire en trois mots.

Du Palais de Justice où nous sommes, nous n'avons qu'un pas à faire pour trouver l'Hôtel où la Cour royale tient ses séances. Cet Hôtel, connu avant la suppression des Parlements, sous le nom *de la Présidence*, parce qu'il avait été construit pour loger le premier Président au Parlement de Normandie, est un des beaux édifices de notre ville, et est remarquable surtout par la simplicité de son architecture. C'est en l'année 1717, qu'il fut élevé par l'ordre du Parlement, qui conjointement avec Messieurs les Echevins, fit l'acquisition du terrein, mais qui laissa les frais de construction à la charge de la Ville, quoiqu'il me semble qu'ils auraient dû être supportés par la province entière, ou au moins par la portion qui était du ressort de ce Tribunal souverain. Quoiqu'il en soit, la dépense s'éleva à quatre cent mille francs, et fut prise par *l'ordre* du Roi, sur les deniers de l'Octroi. Cette somme vous paraîtra sans doute considérable, surtout quand vous saurez que le Palais de Justice, édifice d'une toute autre importance, et d'une architecture bien plus riche, ne coûta, dans le temps, que 88,934 liv. 5 sols 3 den.; il est vrai que depuis le quinzième siècle, l'argent a bien augmenté de valeur; par con-

Hôtel de la Cour Royale.

séquent, la main-d'œuvre a dû suivre la même progression.

L'Hôtel de la Cour royale forme un grand carré au milieu duquel est une grande cour, par laquelle on accède aux divers corps du bâtiment. La principale entrée se trouve en face d'une des portes du Palais, et n'a rien de particulier. Pour la commodité du premier Président, l'on avait pratiqué au travers de la rue Saint-Lo, une arcade, par laquelle il pouvait se rendre au Parlement, sans être obligé de sortir de chez lui; cette arcade existe encore.

Le jardin de cet Hôtel a peu d'étendue, et se trouve derrière la salle d'audience. L'on y voit une fontaine, dont les eaux, provenant de la source de Gaalor, vont se perdre dans une coquille en marbre d'un assez bel effet. C'est dans l'enceinte de cet Hôtel, que les Sociétés d'Emulation et de Médecine tiennent leurs séances ordinaires.

Les Consuls, ou Bourse Couverte.

L'édifice des Consuls, élevé en 1735, a pris ce nom de l'ancienne Jurisdiction Consulaire, aujourd'hui Tribunal de Commerce. Il se compose, au rez-de-chaussée, d'une très-vaste salle, connue sous le nom *de Bourse couverte*, parce que c'est le lieu dans lequel les négociants se rassemblent pendant l'hiver et dans le mauvais temps. Un bel escalier, placé directement au milieu de cette pièce, conduit au premier étage, composé de trois belles salles, dont la principale est consacrée aux audiences: celle qui lui est adjacente, sert de vestiaire pour mes-

sieurs les Juges ; la troisième est connue sous le nom *de Salle du Concert*, de l'usage auquel elle a presque toujours servi. Il existe dans la Salle du Concert, un tableau allégorique sur le Commerce, dans lequel sont représentées les quatre Parties du Monde, avec les attributs qui les caractérisent, ainsi que leurs diverses productions. Ce tableau, peint par Lemonnier, élève de l'Ecole de Rouen, et dont j'ai eu plus d'une fois l'occasion de vous citer le nom avec éloge, était destiné à orner la Salle d'audience; c'est donc à tort qu'on le laisse dans celle du Concert. L'on voit aussi un tableau du même peintre, représentant l'entrée de Louis XVI à Rouen, le 28 juin 1786.

Avant la révolution, la statue pédestre de Louis XV, avec tous les attributs de la royauté, ornait l'escalier (1) : on lisait au bas de cette statue, l'inscription suivante, gravée en lettres d'or, sur un marbre noir taillé en cartouche :

Ludovico XV
Ad Urbis ornamentum, ad Commercii
Decus,
Ad Regni totius utilitatem.
Erexit
Anno Domini MDCCXXV.

(1) Cette statue orne aujourd'hui le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville, où elle a été placée il y a quelques années.

La principale entrée des Consuls est dans la rue de l'Estrade; on a placé au-dessus de la grille du milieu, cette inscription, qui indique l'usage de cet édifice :

Fovendis quotidiano congressu
Commerciis.

Il existe encore deux autres entrées, l'une par la rue de la Lanterne, ou plutôt sur le quai du Havre, car cette rue n'existe plus depuis quelques mois et fait aujourd'hui partie du port; l'autre par la rue des Charrettes; on lit au-dessus de celle-ci l'inscription suivante :

Discutiendis
Compendiosa jure
Commerciis.



Lettre onzième.



Rues de Rouen. Pour terminer ce que j'ai à vous dire sur l'intérieur de la ville, nous allons aujourd'hui parcourir les rues de Rouen. Je ne vous donnerai, mon cher Alphonse, que peu de détails sur ces rues, parce que ce sujet ayant été traité au long par M. Periaux père, dans son *Dictionnaire Indicateur*, vous pourrez consulter cet ouvrage. Je me contenterai de vous en donner une idée générale, et de vous mentionner quelques-unes de celles auxquelles se rattachent quelques souvenirs historiques.

Année 1588. Le père Taillepied, dans ses Antiquités, est le premier qui a eu l'idée de réunir les rues de Rouen dans un seul tableau. Cent ans après, Oursel, *dans ses Beautés de la Normandie*, ouvrage dans lequel, avec la meilleure volonté du monde, l'on ne trouve aucunes beautés, a donné aussi un tableau des rues de cette ville. Quand on a lu celui publié par Taillepied, l'on connaît celui d'Oursel. Ce dernier ne s'est pas même donné la peine d'ajouter le nom des rues omises par son prédécesseur, ni celles qui ont dû être percées dans l'intervalle de 1588 à 1700. Cependant, comme il n'est pas de plagiaire, si effronté qu'il soit, qui ne mette toujours un peu du sien,

Oursel nous a gratifié d'un petit avant-propos, que, vu son peu d'étendue, je vais vous rapporter en entier.

« Les rues sont assez belles, et les maisons assez » bien bâties ; de jour en jour *on déconnaît* la ville ; » et quand quelque maison commence à être *mé-* » *chante*, ou à passer les autres, on *la rase*, ou on » en construit une autre ; ainsi, de jour en jour, » Rouen s'embellit. »

Une maison *méchante*, me rappelle un vers d'un poète moderne, qui, dans une description du port et de la ville de Rouen, nous dit, avec la plus grande assurance, en nous parlant du Palais de Justice :

Le Temple de Thémis, non moins *respectueux*.

Mais laissons, mon jeune ami, ces Ecrivains qu'on ne peut consulter avec certitude; et, sans nous occuper de ce qu'il pouvait y avoir de rues, il y a un siècle ou deux, jettons un coup-d'œil rapide sur celles que nous avons aujourd'hui.

Au moment où je vous écris, l'on compte dans notre ville deux cent quatre-vingt-dix rues, dix-neuf impasses ou *culs-de-sacs*, ainsi qu'on les appelait autrefois; dénomination rejettée par Voltaire et par le goût, et qu'on voit avec surprise figurer encore dans les nouvelles inscriptions ; neuf passages, douze cours, dix-huit places, deux quais et sept boulevards, parce que je fais figurer comme tels, l'avenue du Mont-Riboudet, et le Cours-Dauphin ; en total 357 :

je n'ai pas besoin de vous observer que, dans ce calcul, je ne mentionne point les rues, places, passages, etc., des faubourgs.

C'est dans le milieu du siècle dernier que l'on introduisit à Rouen l'usage de numéroter les maisons. Ce numérotage a été renouvellé en 1817, à l'instar de celui de Paris. Les numéros pairs sont d'un côté de la rue, et les numéros impairs de l'autre côté, ce qui est beaucoup plus commode pour le public, surtout dans les rues un peu longues. Dans les rues qui vont du sud au nord, telles que les rues Grand-Pont, du Bac, Malpalu, Nationale, de Fontenelle, etc. Les maisons sont numérotées en noir, dans un encadrement rouge; celles parallèles au port, ou qui s'étendent du levant au couchant, telles que les rues de la Grosse-Horloge, Ganterie, des Charrettes, de l'Hôpital, Bourg-l'Abbé, etc., sont numérotées en rouge, dans un cartouche noir. Les numéros pairs sont à droite, les impairs à gauche, et commencent par le sud, pour les rues dans la direction du sud au nord; et au levant, pour celles qui vont de l'est à l'ouest.

C'est à la même époque que l'on a renouvellé l'inscription du nom des rues, renouvellement généralement désiré, à cause du mauvais état dans lequel se trouvaient ces inscriptions, la plupart illisibles, et quelquefois d'une orthographe barbare; défaut dont ne sont point entièrement exemptes les nouvelles inscriptions.

Dans les premières années de la révolution, la

ville était partagée en vingt-six sections; mais une délibération de l'administration municipale, en date du 28 prairial de l'an IV (16 juin 1796), réduisit le nombre des sections à douze ; cette division subsiste encore aujourd'hui. Ces sections sont partagées en six justices de paix, et subdivisées en huit arrondissements, dans chacun desquels il y a un commissaire de police.

Division de la Ville en sections.

Ainsi que vous avez pu l'observer, la plupart des rues de Rouen tirent leur nom des églises, des chapelles, des maisons religieuses qui existent ou qui ont existé dans cette ville ; des diverses professions que l'on y exerçait anciennement, de vieilles enseignes, de quelques circonstances, dont l'on n'a point conservé le souvenir : enfin, beaucoup ne doivent leur nom qu'au hasard. Un petit nombre porte un nom historique ; nous n'en connaissons que trois qui rappellent à nos concitoyens et aux étrangers, le nom des grands hommes que notre ville a eu la gloire de voir naître dans ses murs ; ce sont les rues de Fontenelle, de Jouvenet et de Lemery. Nous nous sommes toujours étonnés qu'une place publique, ou au moins une rue, ne rappelle pas celui d'*Alain-Blanchard*, de ce brave citoyen qui, ainsi que nous le verrons plus loin, a si bien mérité de la ville de Rouen, par les services qu'il a rendus à ses concitoyens, et par sa mort héroïque.

Origine du nom des rues de Rouen.

Parcourons rapidement les principales rues, et observons ce qu'elles offrent de plus remarquable ou de particulier, les édifices publics qui s'y trou-

vent, par quelles personnes elles sont généralement habitées. Les rues Grand-Pont, des Carmes, Beauvoisine, Ganterie, du Bac, Grand'Rue, Cauchoise, des Charrettes, Saint-Hilaire, sont les plus considérables par leur étendue, et en même-temps les plus marchandes. Celles qui viennent après, sous ce rapport, sont les rues Saint-Vivien, Martinville, Damiette, Malpalu, des Faulx, de l'Epicerie, aux Juifs, Ecuyère, des Bons-Enfants, Percière et Haranguerie.

Statistique des rues de Rouen.

Le haut commerce est répandu dans les rues aux Ours, de la Vicomté, Herbière, Nationale, du Fardeau, Saint-Etienne, des Iroquois, du Vieux-Palais, de Fontenelle, enfin dans toutes celles qui avoisinent le Port et la Bourse.

Les rues du Change, des Bonnetiers, la place de la Calende, nous offrent les riches et brillantes boutiques des orfèvres, dans lesquelles tout ce qui peut séduire la vue et tenter les acheteurs, est offert aux regards du public. Je dois vous observer que déjà, depuis plusieurs siècles, ils sont en possession d'occuper la première, qui même doit son nom aux changes de monnaies qui y étaient établis anciennement; établissements très-utiles à une époque où, au mépris de l'autorité royale, le plus mince seigneur s'était arrogé le droit de battre monnaie à son coin.

Vous savez, mon jeune ami, que les marchandes de nouveautés, les modistes et les vendeurs de ces jolies futilités qui plaisent tant à ceux qui ont de

l'argent de trop, se sont emparés, depuis long-temps, des rues Grand-Pont et des Carmes; ce sont les rues Saint-Honoré et Vivienne de notre ville.

Les hauts quartiers, qui comprennent les rues Saint-Nicaise, Poisson, Coignebert, des Capucins, Tirelinceul, Orbe, du Mont, de la Rose, de la Roche, des deux Anges, des Marqueurs, et quelques autres encore, sont généralement habitées par de petits fabricants, par des basdestamiers, des fileuses au rouet, enfin par la classe ouvrière aisée; je dis aisée, parce que nous avons une autre classe de peuple, qui ne vit qu'au jour le jour, et dont je vais aussi vous parler.

Les gros fabricants sont depuis long-temps en possession de l'Eau-de-Robec, qu'ils partagent avec les teinturiers; des rues Maresqueries, de la Planche, des Prés, Caumont et rues adjacentes, ainsi que des principales rues du faubourg de Cauchoise, quartier situé à l'opposé de celui de Robec.

Si vous avez parcouru quelquefois la boucherie Saint-Ouen, les rues Massacre et de Sainte-Croix-des-Pelletiers, vous avez dû remarquer que ces rues sont principalement celles de notre ville dans lesquelles l'on trouve le plus de bouchers et de charcutiers.

Les rues Saint-Laurent, de l'Ecole, de l'Ecureuil, Senécaux, des Fossés Louis VIII, de la Poterne, et celles qui avoisinent le plus le Palais de Justice, sont occupées, en général, par des juges, des avocats, des avoués; enfin, par tous

ceux que le goût un peu processif des Normands fait vivre.

La noblesse, les personnes retirées du commerce, les rentiers, sont dispersés dans les rues de l'Ecosse, du Cordier, Saint-Patrice, du Bailliage, du Sacre, Morand, Bourg-l'Abbé, Pincedos, de la Seille, du Moulinet, Etoupée, des Champs-Maillets, et dans quelques autres rues aussi peu passantes.

La classe la plus pauvre, la plus misérable, végète dans les galetas des rues du Ruissel, Martinville, du Clos Saint-Marc, de la Chèvre, de la Glos, de la Foulerie, de la Grosse-Bouteille, du Chaudron, de la Vigne, quartier très-peuplé, et dont les rues sont généralement si étroites et toujours si mal-propres, qu'il s'en dégage journellement des miasmes délétères, très-préjudiciables à la santé de ceux qui les habitent.

Les rues du Petit-Musc, du Gravier, Cabot, Ricardière, du Petit-Puits, petite rue Saint-Jean, du Corbeau, du Perroquet, des Vieilles-Estampes, de la Foulerie, Accard, du Battoir, et trente autres encore que je pourrais vous citer, sont de véritables ruelles où jamais le soleil n'a pénétré.

Description historique des principales rues de Rouen.

Nous allons maintenant visiter quelques-unes de ces rues plus en détail. Vous savez que dans l'origine la rue Grand-Pont portait le nom *de rue Saint-Martin;* je vous ai dit pourquoi elle portait ce nom. L'on ne voyait dans cette rue qu'un seul édifice public,

Rue Grand-Pont.

l'église paroissiale, située où est aujourd'hui la cour et le passage Martin, qui, l'un et l'autre, en ont

conservé le nom. C'est au bas de cette rue que l'on trouve la Salle du Spectacle, connue sous le nom *de Théâtre des Arts*, dont la principale entrée est dans la rue des Charrettes. Cette Salle, construite sur les plans et sous la direction de Guéroult, architecte, notre compatriote, est remarquable par sa coupe élégante, et fait honneur au talent de cet artiste. Le plafond représente l'apothéose du grand Corneille; on le doit à Lemoine, peintre distingué, né aussi dans nos murs. L'on doit au même artiste le superbe rideau d'avant-scène, que l'on ne place que dans les représentations extraordinaires. L'ancienne salle était rue des Charettes, près le Pont-Aritaine, et fut abandonnée en 1776.

Théâtre des Arts.

L'ouverture de la salle actuelle a eu lieu le 29 juin 1776, fête de la Saint-Pierre. A cette époque, l'on n'y jouait que trois fois la semaine. Aujourd'hui, le théâtre des Arts est ouvert tous les jours; l'on y joue la comédie, l'opéra-comique, le grand-opéra, la tragédie et le vaudeville. La comédie et l'opéra-comique y sont généralement bien joués, la tragédie fort mal, et le grand-opéra, à quelques exceptions près, est loin d'y obtenir des succès: l'on y voit souvent des sujets du plus grand mérite; mais l'on y trouve rarement l'ensemble si nécessaire au prestige théâtral.

Le premier nom connu de la rue aux Ours, était *aux Oues;* il lui venait d'une ancienne place située où vous voyez les restes de l'église de Saint-Cande-le-Jeune, place sur laquelle l'on vendait de la volaille, principalement des oies, que dans le langage de nos

Rue aux Ours.

pères, l'on appelait *des oues :* le nom qu'elle porte n'est qu'un mot corrompu, ainsi la rue aux Ours est tout simplement *la rue aux Oies*.

C'est sur la place aux Oies qu'eût lieu, en 1047, le fameux duel entre un nommé Duplessis, seigneur de la cour de Guillaume-le-Batard, et un sieur de l'Epinay, frère de la comtesse de Tancarville, pour des propos injurieux tenus sur le compte de cette haute et puissante dame, par Duplessis. Les juges embarrassés pour prononcer, faute de preuves, ordonnèrent le combat en champ clos (1). Duplessis succomba, et d'après les préjugés de ces siècles barbares, sa mort rétablit intact l'honneur de la comtesse de Tancarville.

La rue aux Ours, à laquelle, depuis quelques années, l'on a réuni la rue Saint-André, se prolonge jusqu'à la rue de la Vicomté. L'on y comptait, avant la révolution, deux églises paroissiales, *Saint-Cande-le-Jeune*, au coin de la rue du Petit-Salut, *Saint-André*, au-dessus de la rue Ancrière : ces deux églises ne servent plus à l'usage du culte ; on a établi dans celle de Saint-André une fonderie de plomb de chasse, façon anglaise.

Rue des Carmes. La rue des Carmes, anciennement rue Grand-Pont, doit son nom actuel aux Carmes qui vinrent s'y établir en l'année 1336, et dont le monastère, situé à l'encoignure de la rue de la Chaîne, a été démoli depuis la révolution.

C'est dans cette rue que la chambre des comptes

(1) Dumoulin, Hist. de Normandie.

tenait sa jurisdiction. L'on y voit encore, à main droite, en montant, le beau local dans lequel siégeait cette cour souveraine; mais depuis quelques années, on le mutile de tant de manières, pour en faire des propriétés particulières, que dans quelque temps cet édifice, remarquable sous le rapport de l'architecture, sera méconnaissable.

Dans des fouilles faites en 1789, l'on a découvert, à la profondeur de dix-huit à vingt-pieds, dans les maisons, vis-à-vis la place, des restes de murailles, d'une construction fort ancienne, entr'autres une parallèle à la rue des Carmes, que l'on présume avoir appartenu à l'une des premières enceintes de la ville. Ces anciennes clôtures étaient assises elles-mêmes sur des fondations encore plus anciennes, dans lesquelles l'on a reconnu des briques romaines; l'on doit être porté à croire qu'elles remontent à l'époque où le peuple roi était maître de notre province. L'on en a des preuves plus convaincantes encore par quelques objets qu'on y a trouvés, tels que des urnes lacrymatoires, des bijoux, et un grand nombre de médailles du haut et du bas empire (1).

La rue des Fossés-Louis-VIII, ne porte ce nom que depuis quelques années; on la nommait précédamment grande rue de l'Aumône, pour la distinguer de celle qui porte le même nom, et qu'habite une classe de femmes, qu'on est obligé de tolérer dans les grandes villes. On lui a donné le nom de rue des Fossés-Louis-VIII, en mémoire de la donation faite

Rue des Fossés-Louis-VIII.

(1) Mémoire de l'Acad. de Rouen.

à la ville par ce prince, des anciens fossés, pour en disposer comme bon lui semblerait, donation qui a eu lieu en 1224.

Il existe dans cette rue une fontaine qui peut être très-utile aux habitants de ce quartier, mais qui est certainement très-mal placée pour les personnes qui passent le soir dans cette rue.

Rue Thouret.

La rue Thouret rappelle le nom d'un avocat distingué au barreau de Rouen, lequel a joué un grand rôle dans nos premières assemblées législatives; mais que les réactions, si ordinaires dans les temps de révolution, ont fait périr sur l'échafaud, le 3 floréal de l'an II (22 avril 1794.)

Il y a trente ans, cette rue n'était encore qu'un simple passagè, qui communiquait de la Grande-Rue à la rue aux Juifs. Au milieu de ce passage, il y avait une petite place, qui anciennement avait servi de cimetière à l'église Notre-Dame-de-la-Ronde, située à l'encoignure de cette rue. C'est en 1806 qu'on lui a donné le nom de Thouret, en mémoire de cet avocat célèbre, qui y a demeuré pendant quelques années, dans une maison dépendante de l'ancien Hôtel-de-Ville.

Rue Saint-Romain.

La rue Saint-Romain a porté successivement les *noms de rue des Ferroniers*, parce que c'était celle qu'habitaient généralement les taillandiers, et autres ouvriers en fer, *rue de l'Archevéché*, de l'ancien palais Archiépiscopal, qui avait sa principale entrée dans cette rue, et *rue Saint-Romain*, qu'elle porte depuis long-temps, du nom d'une tour voisine, dé-

pendant de l'église cathédrale, et dont on attribue la fondation à saint Romain, Archevêque de Rouen.

La rue des Vergetiers est l'ancienne *rue Dordogne*, à l'extrémité de laquelle était la porte aux Febvres : plus anciennement elle faisait partie des fossés de la ville. Le nom des Vergetiers qu'elle porte depuis long-temps, lui vient du grand nombre de brossiers qui l'occupaient encore il y a une trentaine d'années. La rue Massacre, qui est sur la même ligne, faisait aussi partie de ces anciens fossés. Son nom rappelle probablement quelque événement tragique, dont l'histoire n'a point conservé le souvenir. Rue des Vergetiers. Rue Massacre.

Ce que je puis vous assurer, c'est qu'elle portait le nom de Massacre, bien avant qu'elle fût habitée par les bouchers, ainsi ce n'est point le sang qu'ils y répandent journellement qui le lui a fait donner comme on le croit communément.

Avant la révolution, l'on voyait dans la rue Saint-Nicolas, deux colléges de prêtres, dépendants de l'église cathédrale, connue sous les noms de *Collége du Pape*, et de *Collége de Darnétal.* Elle doit son nom à une ancienne église paroissiale, située presqu'en face la rue de la Croix-de-Fer, servant aujourd'hui à usage de magasin. Il existait encore dans le onzième siècle, près cette église, une place, plantée en chênes; l'on voit dans de vieux titres que cette place servait de limites à diverses propriétés particulières ; car à cette époque, la plus grande partie de Rue Saint-Nicolas.

(1) Farin, Hist. de Rouen.

ce quartier était encore en nature de jardins et de masures.

Rue des Cinq-Cerfs.

La rue des Cinq-Cerfs, que l'on a réunie depuis quelques années à cette rue, fut ouverte dans le neuvième siècle, sur des terreins appartenants aux religieux de Saint-Saire, dont le monastère, situé dans le pays de Bray, avait été détruit de fond en comble par les Normands, lors des premières irruptions qu'ils firent dans notre province. Elle porta pendant long-temps le nom de *rue de Saint-Saire;* mais le peuple, qui généralement estropie tous les mots, lui donna celui de *rue des Chinchers*, sous lequel elle fut connue jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Cette rue étant alors habitée par beaucoup de fripiers, on leur donna le nom *de chinchers*, sous lequel on les désigne encore dans notre ville.

Rue Beffroi.

La rue Beffroi, long-temps dans les faubourgs, est très-ancienne, et a pris le nom d'une des tours du Vieux-Château, qu'on appelait *la Tour-du-Beffroi*, et qui se trouvait dans la direction de cette rue. Elle porta ce nom pendant deux cent cinquante ans, c'est-à-dire depuis l'année 1205 qu'elle a été percée, jusqu'en 1459 qu'on lui donna celui de *rue du Patriarche*, d'un grand hôtel, situé dans cette rue, presqu'en face celle de Saint-Godard (1). Cet hôtel est celui de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, archevêque de Narbonne, nommé en 1429, à l'évêché de Bayeux. C'était, disent nos anciennes chroniques, un prélat du plus grand mérite,

(1) Farin, Hist. de Rouen.

qui avait rendu les plus grands services à notre ville. Il eut l'honneur en 1474, d'être nommé premier président à l'Echiquier.

La rue du Patriarche reprit l'ancien nom de rue Beffroi, à la fin du dix-septième siècle.

La rue de Crosne est moderne, et porte le nom d'un Magistrat recommandable, dont la mémoire doit nous être éternellement chère, pour les importants services qu'il a rendus à notre ville, qu'il a administrée, en qualité d'intendant, pendant une vingtaine d'années. Cette rue ne date que de l'année 1775, et se fait remarquer par la beauté des édifices, par sa largeur, par sa régularité. Il n'y a pas encore vingt ans qu'elle était fermée du côté du boulevard, par une grille en fer, qui séparait la ville d'avec le faubourg Cauchoise. Rue de Crosne.

Pendant la révolution, l'on donna à la rue de Crosne le nom *de rue Pelletier-Fargeau;* mais une délibération du Conseil municipal de Rouen, en date du douze frimaire de l'an X (3 décembre 1801), et l'ordonnance du Maire, du 14 pluviôse de la même année, portent que le nom de Crosne sera restitué à cette rue.

Le plus grand poète tragique que la France ait possédé jusqu'alors, est né dans la rue de la Pie, rue voisine du Vieux-Marché, et dépendant de l'ancienne paroisse de Saint-Sauveur. L'administration municipale a fait placer, il y a quinze à dix- Rue de la Pie.

huit ans, l'inscription suivante sur la porte de la maison où il reçut le jour :

Ici est né, le 9 juin 1606,
PIERRE CORNEILLE.

Le propriétaire de cette maison a fait placer au-dessus de cette inscription le buste de ce grand homme. Il me semble qu'il aurait été plus naturel de lui voir rendre cet hommage par la ville que par un simple particulier.

Malgré l'opinion généralement répandue que Corneille est né dans cette rue, je dois vous prévenir, mon jeune ami, que quelques personnes pensent qu'il n'y a point reçu le jour, mais qu'il y a seulement demeuré. Selon elles, notre illustre compatriote a dû naître dans une des rues voisines de la rue de la Pie, et supprimées dans le milieu du siècle dernier, lorsqu'on jeta les fondements de l'Hôtel-de-Ville qu'on devait construire dans ce quartier ; j'ignore si leur opinion est fondée.

Lorsque les ducs de Normandie habitaient leur palais de la Vieille-Tour, ces princes avaient fait
Rue du Bac. construire, sur la rue du Bac, une large galerie pour communiquer de leur palais à leur chapelle, située au coin de la rue de la Savonnerie, chapelle qui, par la suite, était devenue église paroissiale, sous le nom de Saint-Cande-le-Vieux.

Cette galerie existait encore en 1508, époque où

elle fut démolie par l'ordre de l'Echiquier ; le Palais ducal avait été rasé de fond en comble au commencement du treizième siècle. Dans le seizième, la rue du Bac portait encore le nom *de rue du Solier;* je me rappelle vous avoir dit dans une de mes lettres précédentes, pour quel motif on lui donna celui qu'elle porte aujourd'hui. Son premier nom était celui *de Saint-Cande-sur-Rive*, qu'elle avait pris de l'église dont je viens de vous faire mention, et à laquelle l'on avait donné le surnom de *Super Ripam*, parce que long-temps les eaux de la Seine vinrent en baigner les murs.

Nous avons peu de rues dont la dénomination ait varié autant de fois que la rue Morand, laquelle a porté successivement les noms de rue *Morand*, *de Mathan*, *du Château*, *de Rousseau*, *de Corneille*, et à laquelle, dans la nouvelle inscription, l'on a rendu celui de Morand, qu'elle portait originairement. Cette rue et celle Faucon, ont été percées en 1610, sur une portion du Vieux-Château, concédée par Henri IV à messieurs Faucon de Rys, premier président au Parlement, et Morand d'Eterville, trésorier de France, à la charge, par eux, d'y faire construire des maisons. Un sieur Mathan étant, par la suite, devenu propriétaire d'une partie du Vieux-Château, l'on donna à cette ancienne forteresse le nom *du Château-Mathan*, lequel fut occupé depuis par les Filles du Saint-Sacrement. La rue prit alors les noms du Château ou de Mathan, qu'elle portait indistinctement. En 1794, on lui avait Rue Morand.

donné celui du philosophe de Genève ; mais l'année suivante, on raya son nom pour y substituer celui de Corneille, que cette rue a porté jusqu'en 1817. C'est à cette époque que l'on a jugé à-propos de lui redonner le nom d'un simple trésorier du Bureau des Finances, plutôt que de lui laisser celui d'un homme célèbre, que notre ville doit être fière d'avoir donné à la France.

Rue des Bons-Enfants.

A l'endroit où vous voyez aujourd'hui la rue de Lemery, et les restes de l'ancien couvent des Feuillants, il y eut long-temps une grande place vide. C'est sur cette place, qui existait encore dans le milieu du quatorzième siècle, que l'on construisit, en 1358, *le Collége des Bons-Enfants*, fondé par M. de Flavacourt, archevêque de Rouen (1). Ce Collége subsista jusqu'en 1595, époque où les Jésuites obtinrent la permission d'ouvrir leurs Ecoles dans cette ville, parce que, selon leur politique ordinaire, ces révérends pères trouvèrent le moyen de faire fermer toutes celles qui y existaient avant leur arrivée. Il y avait dans ce Collége une chapelle et des classes séparées pour les élèves : les professeurs étaient obligés d'assister aux inhumations, de vivre en commun et des aumônes qu'on leur faisait (2). L'on n'y recevait que les jeunes gens avancés dans leurs études, et qui désiraient faire leurs humanités. Les écoliers moins avancés, allaient à l'Ecole de grammaire, située derrière le chœur de l'église de

Collége des Bons-Enfants.

(1) Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen.

(2) Farin, Hist. de Rouen.

Saint-Laurent, au haut de la rue qui en porte encore aujourd'hui le nom. C'est de ce Collége, occupé depuis par les Feuillants, qui vinrent s'établir dans cette ville en 1616, que la rue des Bons-Enfants a pris son nom. Outre ce Collége, il existait encore dans cette rue trois églises paroissiales et un couvent de Templiers. Les églises étaient *Saint-Pierre-l'Honoré*, au coin de la rue Ecuyère, *Saint-Martin-sur-Renelle*, dont l'entrée principale était par la rue Senécaux, et *Sainte-Marie-la-Petite*, au-dessus de la rue de la Prison. Le couvent des Templiers était au bas de la rue des Hermites.

Un des hommes célèbres que la ville de Rouen s'honore d'avoir produit, est né dans cette rue. L'administration a fait placer, en 1818, l'inscription suivante sur la porte de la maison où il reçut le jour :

Fontenelle est né dans cette maison, le 11 février 1657.

Rue des Arpents.

Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, qui vinrent s'établir à Rouen, en 1645, demeurèrent d'abord rue Herbière; mais en 1648, elles transférèrent leur domicile au milieu de la rue de Notre-Dame, qu'on appelait ainsi parce qu'elle dépendait de *l'Isle-Notre-Dame*, quartier dont la plupart des maisons faisaient des rentes foncières au Chapître de l'église Cathédrale de Rouen, ce qui lui avait fait donner le nom de cette église.

Cette Congrégation religieuse, obligée par son institut d'instruire les enfants, surtout ceux des pau-

vres, dans les devoirs de la religion, avait été supprimée bien avant la révolution. L'on avait donné à la rue où elles demeuraient, le nom *de rue des Filles de Notre-Dame;* mais une délibération du Conseil général de la Commune de Rouen, en date du 8 germinal de l'an III (28 mars 1795), ordonne qu'à l'avenir cette rue, depuis la rue Martinville jusqu'au Port, prendra le nom de *rue des Arpents*, qu'une partie portait déjà, et sous lequel elle est connue aujourd'hui. Pendant la révolution, elle porta le nom de rue *de Guillaume-Tell.*

Rue de Fontenelle.

La rue de Fontenelle est du petit nombre de celles qui rappellent à Rouen le nom d'un des grands hommes nés dans cette ville ; malheureusement ce n'est point dans cette rue qu'il a reçu le jour : pour ce motif peut-être aurait-on bien fait de laisser à la rue des Bons-Enfants le nom de Fontenelle, qu'on lui avait donné en 1794, mais qu'elle n'a porté qu'un an ou deux.

Dans l'origine, la partie inférieure de la rue de Fontenelle s'appelait *rue Brazière;* l'autre, depuis la rue de Crosne jusqu'à la rue Cauchoise, portait le nom *de rue Saint-Pierre*, de l'ancienne église de Saint-Pierre-le-Portier. Par la suite, la rue Brazière prit le nom de *rue des Jacobins*, du nom de ces religieux qui s'y étaient fixés en 1247, et dont le Monastère sert aujourd'hui de bureaux à l'hôtel de la Préfecture. Elle porta ce nom jusqu'au moment de la révolution, où on lui donna celui de *rue du Département.* Lors de la suppression des administrations

départementales, on changea ce nom pour lui donner celui de Fontenelle.

Il y avait anciennement, rue de Fontenelle, à l'endroit où est l'hôtel de la Préfecture, un hôpital destiné à recevoir les pauvres pélerins, hôpital certainement le plus ancien de tous ceux qui ont existé à Rouen, à l'exception de l'Hôtel-Dieu, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles. L'on voit dans nos vieilles Chroniques que les marchands chaussetiers de Rouen, étaient les administrateurs nés de cet hôpital : ils avaient des titres qui leur donnaient cette qualité, dès le 3 septembre de l'année 514, époque qui prouve la haute antiquité de cet hôpital, si toutefois ces titres n'étaient pas apocryphes. Ancien Hôpital des Chaussetiers.

La ville de Rouen devait à la confrairie des Chaussetiers, une rente annuelle de 31 liv. 12 sols 3 den., qui leur avait été aumônée par lettres-patentes de Louis IX, pour les aider à nourrir les pauvres qu'ils recevaient dans cette maison hospitalière. Cette confrairie jouissait encore d'autres privilèges, qu'elle devait à la bonté du même prince, et que ses successeurs avaient bien voulu confirmer. L'on ne voit point, dans la suite des temps, ce qu'est devenu cet hôpital, qui, sans doute, aura été réuni à l'Hôtel-Dieu; l'on sait seulement que le maître en charge des Chaussetiers portait, deux fois par an, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, du pain et du vin, aux époques du premier jour de l'an et de la fête de saint Jacques : il distribuait à chaque pauvre un pain et une demi bouteille de vin, et donnait une

double portion aux maîtres Chaussetiers, aux prêtres, aux gentilshommes et aux femmes en couche.

Rue des Cordeliers.

La rue des Cordeliers a porté, pendant plusieurs siècles, le nom *de rue du Temple;* ce n'est cependant pas dans cette rue qu'était le couvent des Templiers, mais elle conduisait directement à leur église qu'on appellait *le Temple*, et qui donnait sur une grande place, où, depuis, l'on a construit les maisons de la rue des Charrettes, qui se trouvent vis-à-vis celle des Cordeliers. Leur couvent était rue de l'Estrade, qui n'existait pas alors, et occupait tout l'emplacement vis-à-vis les Consuls. L'on voyait encore dans le milieu du dix-septième siècle, quelques vestiges de ces anciens édifices à la maison qui porte pour enseigne *à l'Hôtel de la Barde royale.*

Les Templiers.

Les Templiers, dont l'ordre avait commencé en 1118, vinrent s'établir à Rouen en 1160. Ces religieux avaient formé un second couvent en 1260, au bas de la rue des Hermites (1). Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, leur avait donné en 1173, sa belle maison de plaisance, située sur les bords de la Seine, à deux lieues de cette ville, passée depuis aux chevaliers de Malte; c'est celle connue encore aujourd'hui sous le nom de *la Commanderie* (2).

Année 1311.

C'est sous le règne de Philippe-le-Bel que cet ordre, qui s'était rendu si célèbre dans toute la Chrétienneté, fut aboli. Ces chevaliers étaient-ils

(1), Farin Hist. de Rouen.

(2) Tous. Duples. Descript. de la Haute-Normandie.

coupables des crimes odieux dont on osa les accuser ? La raison répugne à le croire ; car on ne commet point des crimes pour le seul plaisir d'en commettre, et tout a prouvé qu'ils n'avaient point intérêt à se rendre coupables de ceux qu'on leur a imputés. Ils étaient riches, ils étaient puissants, ce fut aux yeux de Philippe-le-Bel et de Clément V, tout leur crime. L'on vit, mon jeune ami, un roi très-chrétien, l'on vit un successeur de saint Pierre, condamner des innocents pour s'emparer de leurs dépouilles ; mais l'Histoire, ce juge terrible, a vengé la mémoire des victimes : les noms de Philippe et de Clément sont aujourd'hui en horreur.

Nous n'avons aucuns détails sur les Templiers de Rouen : nous ne voyons point qu'il soit fait mention d'eux particulièrement dans ce procès ; cependant ils devaient être en assez grand nombre dans notre ville, puisqu'ils y avaient deux couvents. Ont-ils été du nombre de ceux qui obtinrent leur grâce en s'avouant coupables de crimes imaginaires ? Ce que l'on sait, c'est que *Guy*, grand prieur de Normandie, suivit l'exemple du grand-maître, *Jacques Molai ;* comme lui, il périt au milieu des flammes, en protestant de son innocence jusqu'à son dernier soupir.

La rue des Cordeliers portait primitivement le nom de *rue St-Clément*, du nom d'une ancienne église paroissiale, dont on voit encore une grande partie au bas de cette rue. Par arrangement avec le titulaire, cette église avait été concédée aux Cordeliers, lorsqu'ils

quittèrent le Clos Saint-Marc pour venir habiter leur nouveau monastère, sur la place du Donjon, aujourd'hui rue Nationale. Elle prit ensuite le nom de rue du Temple, et ne commença à porter celui des Cordeliers, que quelques années après l'extinction de l'ordre des Templiers : en 1794, on lui avait donné le nom *de rue du Peuple;* son ancien nom lui fut rendu l'année suivante.

Rue de la Grosse-Horloge.

La rue de la Grosse-Horloge, située aujourd'hui presqu'au centre de la ville, était encore dans les faubourgs, lorsque Raoul s'empara de Rouen. Ce n'est que dans le douzième siècle qu'elle se trouva renfermée dans l'enceinte des murailles, lorsqu'on recula la porte Massacre jusqu'auprès de l'église de Saint-Pierre-le-Portier. L'on ignore les noms que cette rue a portés originairement, l'on sait seulement que dans le seizième siècle, la partie qui s'étend du parvis à la voûte, s'appelait *rue Çourvoisyne*, et l'autre portait le nom de rue *du Machacre,* depuis cette voûte jusqu'au Vieux-Marché. Elle doit son nom actuel à l'horloge de l'ancien Hôtel-de-Ville, appelée improprement *le Gros-Horloge*, dont le timbre est dans la tour du Beffroi, ainsi que la cloche d'argent. Vous savez, mon ami, que l'on sonne cette dernière dans les réjouissances publiques, dans les incendies, dans les cas d'émeutes, et tous les soirs, à neuf heures précises ; c'est ce qu'on appelle la retraite, et ce qu'on appelait anciennement *le Couvre-Feu*, dont l'origine remontait au règne de Guillaume-le-Conquérant.

La tour du Beffroi, dans laquelle est la cloche d'argent, fut commencée en 1387, et entièrement terminée en 1398. L'on y monte par un escalier en pierres, contenant deux cents degrés, au bas duquel l'on voit une grande plaque de métal, sur laquelle est gravée, en caractères gothiques, une inscription qui indique l'époque de sa construction.

Je dois vous prévenir que le Beffroi de la ville n'a pas été toujours dans cette rue; il était anciennement sur la place de la Vieille-Tour, à l'endroit que l'on appelle encore aujourd'hui *le Bel de la Vieille-Tour*, de cet ancien beffroi; car en Celtique, *bel* signifie une cloche. Ancien Beffroi.

La cloche d'argent ne serait-elle pas la même qu'une ancienne cloche, nommée *la Rembol*, confisquée en 1390, sur les habitants de Rouen, par Charles VI, pour avoir sonné dans une émeute? Le Roi, par lettres de cachet, datées de Paris, du 18 octobre 1390, et envoyées à Jean de la Thuile, bailli de Rouen, donnait à Guillaume de Hérouval, et à Pierre des Boues, ses pannetiers, la cloche nommée *la Rembol*, appartenant à la Mairie, et placée dans la tour *du Machacre*. Messieurs de Ville s'étant opposés à l'exécution de ces lettres de cachet, le Bailli, par lettres données sous le scel du Bailliage, le 3 novembre de la même année, assigna à comparaître devant le tribunal souverain de l'Echiquier, Jean Pittement, procureur général de la Commune, pour s'entendre condamner à obéir aux ordres du Roi.

L'on trouve consignées dans quelques ouvrages sur cette ville, les lettres de cachet de Charles VI, et de Jean de la Thuile, relatives à la confiscation; mais l'on n'y trouve aucun détail sur la suite de cette affaire. Je présume qu'elle se sera terminée à l'amiable; la cloche n'aura pas été livrée, mais, par arrangement, les habitants en auront donné la valeur aux deux pannetiers deCharles VI. Si cette opinion est fondée, il ne faut pas, mon cher Alphonse, aller chercher plus loin l'origine du nom de *Cloche d'Argent,* donné à cette cloche, qui ne diffère point des autres, par la matière dont elle est faite, ainsi que le croient, à tort, beaucoup de personnes.

Arcade de la Grosse-Horloge. La voûte, en forme d'arcade, qui joint la tour du Beffroi, avec l'ancien Hôtel-de-Ville, a été reconstruite en 1527. Le berger et les moutons, sculptés sous cette voûte, sont généralement regardés comme l'emblême des armes de notre ville : on lit au-dessous l'inscription suivante, qui montre toute la sollicitude du pasteur pour ses brebis :

Animam suam ponit pro ovibus suis.

L'on a représenté aussi, sous le milieu de cette voûte, une espèce de monstre, qui n'est, à ce que je crois, que cette fameuse gargouille à laquelle l'on fait jouer un si grand rôle dans l'Histoire des premiers siècles de notre ville.

Voilà ce que j'avais de plus important à vous dire sur les principales rues de Rouen; dans ma prochaine lettre je vous entretiendrai des faubourgs.

Lettre douzième.



Dans tous les ouvrages qui ont paru jusqu'à-présent sur la ville de Rouen, l'on ne trouve, mon jeune ami, que très-peu de détails sur nos faubourgs : personne n'en ayant encore donné une description, j'essayerai, dans cette lettre, de remplir cette lacune dans l'Histoire de notre ville. Des Faubourgs.

Le faubourg Saint-Sever, situé sur la rive gauche de la Seine, est le plus considérable de tous ceux qui entourent la ville, tant par son étendue que par sa population. Son origine paraît remonter assez loin, mais l'on ne peut en préciser l'époque; ce que l'on sait de certain, c'est qu'il existait déjà dans le huitième siècle. L'on ignore aussi le nom qu'il portait dans ces temps reculés; l'on ne connaît que celui *d'Emindreville*, qu'on lui donna sous le règne de Raoul, premier duc de Normandie. Nos Historiens ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce nom, qu'ils ont latinisé, tant bien que mal, *Hermintrudis-Villa*. Ainsi que je viens de vous le dire, il existe à ce sujet plusieurs opinions, mais je ne vous rapporterai que les deux principales, les autres ne valant pas la peine d'être citées. D'après la première, le nom d'Emindreville vient d'une Faubourg de Saint-Sever.

sainte *Hermentrude*, dont Raoul apporta le corps d'Angleterre, et qu'il déposa dans la chapelle de Saint-Vaast, située dans ce faubourg. En supposant que ce fait soit vrai, il n'a pu se passer à Rouen, où il n'y a jamais eu d'autel ni de chapelle dédiés à Saint-Vaast, mais à Jumiéges, ainsi que le rapportent deux de nos anciens chroniqueurs, Dudon de Saint-Quentin, et Guillaume de Jumiéges, qui nomment cette sainte *Ameltrude*, *Hameltrudinis*, *Hameltruda*, et non Hermentrude. La seconde opinion me paraît mieux fondée. Au lieu de *Hermentrudis-Villa*, qui ne signifie rien, l'on trouve sur des titres latins relatifs à ce faubourg, *Minor-Villa*, qu'on aura traduit en français, par *Mendreville*; c'est-à-dire, *la moindre ville*, *la petite ville*, car *mendre* est un vieux mot tombé en désuétude, qui signifie moindre. Ce faubourg paraissant toujours avoir été assez considérable, a pu être regardé, pendant long-temps, comme formant une ville à part, ce qui lui aura fait donner le nom de *Mendreville*, pour la distinguer de la ville proprement dite; et comme avec le temps le peuple dénature presque tous les noms propres, il aura donné à ce faubourg celui d'Emindreville, qu'il a porté jusques dans le milieu du quinzième siècle.

C'est de l'église paroissiale, dédiée à saint Sever, que ce faubourg a pris le nom qu'il porte depuis plusieurs siècles. L'on compte dans ce faubourg Hameaux. sept hameaux, connus sous les noms *de la Motte*, *de Claquedents*, *de Bonne-Nouvelle*, *des Juifs*,

de la Pucelle, *des Brouettes* et *de Grammont.*

L'on présume que celui *de la Motte*, près le Petit-Quevilly, a pris son nom d'un ancien château, sur lequel l'on n'a aucuns renseignements positifs. Celui *de Claquedents*, sans doute ainsi nommé de sa position sur le bord de la Seine, comprend la grande et la petite Chaussée. Le hameau *de Bonne-Nouvelle*, doit son nom à l'ancien monastère élevé au centre de ce hameau, et dont les bâtiments servent aujourd'hui de casernes pour la cavalerie. Le hameau des *Juifs*, situé du côté de St-Yon, a peu d'étendue ; c'était anciennement l'endroit où les Juifs avaient leur cimetière. C'est de la léproserie de Saint-Julien, dans laquelle l'on ne recevait que des filles lépreuses, que le hameau de la Pucelle tire son nom ; on devrait alors l'appeler *le Hameau des Pucelles*. Nous ignorons d'où celui des Brouettes, situé entre les rues d'Elbeuf et de Saint-Julien, tire le sien ; c'est le moins considérable de tous. Le hameau de Grammont a pris ce nom d'un monastère supprimé quelques années avant la révolution, et qui, depuis sa suppression, sert de magasin à poudre.

Avant la révolution, l'on comptait dans ce faubourg une église paroissiale, une chapelle (celle Saint-Yves), trois monastères, l'abbaye de Bonne-Nouvelle, les dames Crépines, les Chartreux ; et une Ecole Chrétienne, connue sous le nom *des Frères Saint-Yon :* les religieux de Grammont qui étaient venus s'établir dans ce faubourg, en 1156,

avaient été supprimés quelques années avant la révolution.

A l'article des anciennes fortifications de notre ville, je vous ai parlé de la Barbacanne, ou Petit-Château, forteresse qui défendait l'entrée de l'ancien pont de pierre, et remplacée aujourd'hui par la place de Saint-Sever. Le bel édifice que vous appercevez à l'extrémité de cette place, destiné, lors de sa construction, à servir d'entrepôt pour le sel, sert depuis environ un demi-siècle, de Casernes pour la cavalerie. Il occupe *l'ancien clos des Gallés* ou des Gallères, alors le seul chantier consacré à la construction des vaisseaux, dépendant du hameau de Claquedents.

Caserne de St.-Sever.

L'ancien clos des Gallères n'existait plus depuis long-temps. L'on avait élevé sur cette place une grande quantité de maisons d'un aussi mauvais goût que la plupart de celles que l'on voit encore sur la chaussée, lorsqu'en 1713 l'on jetta les fondements de ce vaste bâtiment, construit sur pilotis. La mort de Louis XIV, arrivée l'année suivante, fit suspendre les travaux, mais on les reprit en 1723, et ils furent entièrement terminés en 1729. Cet ancien grenier à sel, élevé sur les plans de Cotte, architecte du Roi, et sous la direction de Demarne, inspecteur, a trois cents douze pieds de long, cinquante de large, et soixante-douze d'élévation.

Dépôt de Mendicité.

C'est dans la maison des Frères Saint-Yon, que le gouvernement avait établi le dépôt de mendicité de ce département, créé en 1812. Ce superbe local n'ayant

pas été habité depuis un grand nombre d'années, avait été réparé et avait reçu tous les changements nécessaires à sa nouvelle destination. Ce dépôt, dont l'ouverture avait eu lieu le premier décembre de la même année, pouvait contenir de cinq à six cents personnes : les sexes et les âges y étaient séparés ; chaque classe de pauvres avait ses dortoirs, ses ateliers, ses réfectoires particuliers. Cet établissement extrêmement utile dans une ville aussi populeuse que Rouen, n'a subsisté que jusqu'en 1823. Au moment où je vous écris, l'on fait de nouveaux changements à la maison de Saint-Yon, choisie par le gouvernement, pour y établir l'Hospice des aliénés : espérons que cet établissement, dont on sentait le besoin de puis long-temps, aura une plus longue durée que le dépôt de mendicité.

La première pierre de cet Hospice a été posée le 25 août 1822, par M. de Vanssay, préfet du département, en présence de M. le maire, de MM. les adjoints, et des conseillers de préfecture. Hospice des Aliénés.

L'on a déposé sous cette pierre une boîte en plomb, renfermant 1° le procès-verbal de l'opération ; 2° une planche en cuivre sur laquelle est une inscription indiquant la destination des bâtiments, la date de leur inauguration, l'année du règne de Sa Majesté Louis XVIII, et les noms du ministre de l'intérieur, du préfet et du maire ; 3° cinq pièces de monnaie en argent, et une médaille frappée à l'occasion de la naissance du Duc de Bordeaux.

De l'Hospice des aliénés, je vais de suite, mon

cher Alphonse, vous transporter au magasin à poudre. Un des nombreux services rendus à cette cité, par M. de Crosne, est la translation hors de la ville de ce dangereux dépôt, qui, renfermé alors dans une des tours du Vieux-Palais, nous menaçait journellement d'un danger effrayant. Ce zélé magistrat, toujours guidé par l'intérêt général, ne fut point retenu, en rendant un tel service à ses concitoyens, par la crainte de s'exposer au ressentiment d'une famille puissante (1), qui, depuis plusieurs siècles, regardait le gouvernement de ce château comme son patrimoine, et qui en prévoyait la destruction prochaine, lorqu'il cesserait d'être employé au seul usage auquel il servait encore.

Magasin à poudre.

C'est l'ancien monastère de Grammont qui a été choisi pour servir de magasin à poudre. Sa position à l'extrémité du faubourg Saint-Sever, son isolement de toute espèce d'habitations, ont fait donner la préférence à ce bâtiment qui, depuis la suppression des religieux de Grammont, ne servait à aucun usage. Dans les premières années, ce magasin n'était séparé de quelques propriétés voisines, alors en nature de jardins, que par un simple mur contre lequel étaient attachés des treillages pour espaliers qui pouvaient faciliter l'escalade. Le directoire du département ayant reconnu l'inconvénient d'un tel voisinage, fit, en 1792, l'acquisition d'un bâtiment voisin propre à y établir un corps-de-garde, et d'un espace de terrein suffisant pour le passage des rondes exté-

(1) La famille d'Harcourt.

rieures. Depuis cette époque, d'autres dispositions ont été faites, tant pour protéger le magasin contre les entreprises de la malveillance, que pour prévenir toute surprise du poste chargé de sa défense.

Le Cours de la Reine, dont l'étendue et la position en font la promenade la plus agréable de notre ville, est situé à l'entrée du faubourg Saint-Sever, à main gauche du pont. Le terrein sur lequel l'on a formé cette promenade appartenait aux religieux de Grammont, et faisait anciennement partie du parc de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui l'avait donné à ces religieux lorsqu'ils vinrent s'établir à Rouen, en 1156. Ce parc s'étendait depuis l'ancien pont de pierre jusqu'aux prairies de Sotteville inclusivement. S'il faut s'en rapporter à d'autres chroniques, ce parc aurait eu une étendue beaucoup plus considérable, puisque, d'après elles, il se prolongeait jusqu'au Petit-Quevilly, dont le nom, disent-elles, provient de ce parc.

C'est le 2 juin 1650, que MM. les échevins achetèrent des religieux de Grammont ce terrein (1); c'est donc à tort que la plupart de ceux qui ont écrit sur la ville de Rouen, ont avancé que cette promenade a été plantée en 1650; elle n'a pu l'être que l'année suivante. Quatre belles rangées d'ormes forment trois jolies allées, dont celle du milieu, remarquable par sa grandeur, est destinée aux voitures; les deux autres, beaucoup moins larges, ne sont fréquentées que par les personnes à pied. L'une

(1) Farin, Hist. de Rouen.

donne sur les belles et riantes prairies de Grammont ; l'autre, voisine des rives de la Seine, permet à la vue de s'étendre sur ce beau fleuve, et de parcourir une chaîne de montagnes, dont l'aspect a quelque chose de pittoresque.

La plantation du Cours a été entièrement renouvelée en 1784, l'administration locale ayant été obligée de faire abattre celle qui existait, pour procurer aux habitants de cette ville du bois de chauffage, qui manqua totalement dans le cours de cet hiver par suite de quelques circonstances que l'on n'avait pu prévoir (1).

Dans la belle saison, le Cours est la promenade la plus fréquentée de notre ville, surtout le dimanche, où il est de mode de s'y présenter. Il offre alors la réunion la plus brillante ; le grand nombre des équipages, la variété des parures aussi élégantes que recherchées, produisent un coup-d'œil charmant. L'ouverture de cette promenade se fait tous les ans, le jour de l'Ascension, où, depuis près de neuf cents ans, se tient dans ce faubourg la foire de Bonnes-Nouvelles. Malgré la beauté de la saison, il y a beaucoup de personnes qui ne s'y promèneraient pas avant cette époque, tant elles tiennent encore à l'empire des coutumes.

L'on compte dans le faubourg Saint-Sever quarante-trois rues, un impasse, deux places, un cours ou boulevard, une cour, sept hameaux, cinq quais

(1) Mémoires Secrets.

et l'avenue de Caen, en même-temps voie publique et promenade.

Du faubourg Saint-Sever nous allons nous transporter dans celui de Martinville, situé sur la rive opposée de la Seine, ce que nous pouvons faire tout naturellement en revenant par le pont, ou si nous voulons abréger notre chemin, en traversant l'eau près le Cours-Dauphin.

A l'article de la porte Martinville, je crois me rappeler vous avoir rapporté l'étymologie de ce nom, qui vient d'un ancien temple consacré à Mars, à la place où nous voyons aujourd'hui l'église succursale de Saint-Paul. S'il faut s'en rapporter à nos anciennes chroniques, ce temple, ainsi que ceux de Mercure et de Vénus, divinités qu'adoraient particulièrement nos ancêtres, existait encore dans les premiers siècles de l'Eglise, et ne fut détruit que sous l'épiscopat de l'évêque Romain, dans le milieu du septième siècle. A cette époque, le faubourg Martinville était beaucoup plus considérable qu'il n'est aujourd'hui, parce qu'insensiblement une grande partie s'est trouvée renfermée dans la ville, dont l'étendue, du côté du levant, ne dépassait pas alors la rue Malpalu.

Faubourg de Martinville.

Vous savez qu'une partie de ce faubourg est traversée par la rivière d'Aubette, sur laquelle se trouvent un grand nombre d'ateliers de teinture en rouge des Indes, branche de commerce considérable pour cette ville, et qui, avec ses fabriques de Rouenneries, fait une de ses principales ri-

chesses. Originairement cette rivière devait couler dans une autre direction que celle qu'elle suit aujourd'hui, et former, avant d'aller se perdre dans la Seine, ce vaste marais, connu depuis près de douze siècles sous le nom *du Pré-aux-Loups*, dont il est fait si souvent mention dans les annales de notre ville ; ce marais, formé non-seulement par l'Aubette, mais encore par la fontaine Jacob, par Robec, par la petite Aubette, par les sources nombreuses que l'on voit sourdre dans ce faubourg, même par la Seine, dont les eaux inondaient souvent cette partie basse de la ville, était d'une grandeur considérable, puisqu'il occupait en totalité le quartier et le faubourg Martinville. Ce cloaque infect étant un foyer perpétuel d'émanations délétères, toujours si dangereuses, et qui devaient l'être encore davantage à une époque où l'on n'avait aucunes connaissances pour s'en préserver ou pour en diminuer les funestes effets, l'on dut chercher les moyens de le dessécher. Nos anciens Historiens ne nous apprennent rien à cet égard : ordinairement si prolixes, ils ont gardé le silence sur un fait qu'il était cependant si important d'éclaircir. Je présume que l'évêque Romain est le premier qui ait tenté de dessécher ce marais, en donnant un cours aux eaux stagnantes, et en détournant celui des rivières de Robec et de l'Aubette. Je fonde mon opinion sur plusieurs passages de la vie de ce prélat, et sur le fameux miracle de la gargouille qu'on lui attribue, mais qui, aux yeux des

Marais du Pré-aux-Loups.

personnes sensées, n'est que l'emblême du dessèchement de ce marais : service important qu'il aura rendu à ses concitoyens, lesquels, par reconnaissance, auront voulu en perpétuer le souvenir, mais que selon leur usage, les prêtres ont dénaturé et transformé en miracle, auquel nos ancêtres, peu éclairés et très-crédules, auront pu ajouter foi, mais qu'aujourd'hui la raison rejette et relègue dans ces vieilles légendes que personne ne lit plus.

La fontaine Jacob est une très-belle source qui coule au milieu de la rue Préfontaine, presqu'en face de l'ancien moulin à tan. Depuis un temps immémorial, elle sert à l'usage des lavandières, et va ensuite se perdre dans l'Aubette. Cette fontaine, dépendant *du fief de la Fontaine Jacob*, avait donné son nom à une ancienne Jurisdiction exercée jusqu'à l'époque de la révolution par les religieux de Saint-Julien. Fontaine Jacob.

Dans l'origine, le fief de la fontaine Jacob avait été créé en 1075, en faveur de l'abbé et des religieux du monastère de la Sainte-Trinité-du-Mont, par un des principaux seigneurs de la Cour de Guillaume-le-Conquérant, dont l'Histoire n'a pas conservé le nom. Ce fief s'appelait aussi *le Fief de l'Aumonerie*, et s'étendait sur plusieurs paroisses, entre autres sur celle de Bonsecours (1). Après la suppression du monastère de la Sainte-Trinité, suppression ordonnée par Henri IV en l'année 1597, cette Jurisdiction de la Fontaine Jacob.

(1) Pommeraye, Hist. de l'Abbaye de Sainte-Catherine.

Jurisdiction, par accord avec les religieux, était passée à ceux de Saint-Julien, lesquels y avaient haute, moyenne et basse Justice, qu'ils faisaient administrer tous les lundis, dans une maison peu éloignée de la fontaine Jacob.

Hôpital de Jericho.

C'était dans ce faubourg, au pied même de la côte, presqu'en face la fontaine Jacob, qu'était situé l'ancien hôpital de Jéricho, sur lequel je vous ai donné quelques détails, lorsque je vous ai parlé des hôpitaux.

Tour du Colombier.

Dans le milieu du siècle dernier, l'on voyait encore dans le faubourg Martinville, *la tour du Colombier*, contre laquelle, au rapport de de Thou, et de plusieurs autres Historiens, les assiégeants tirèrent près de trois mille coups de canon, lors du siége de Rouen par Charles IX.

Cours-Dauphin.

Ce faubourg nous offre encore une promenade très-agréable, connue indistinctement sous les noms *du Cours-Dauphin* ou *du Chemin-Neuf*. Ce Cours est en même-temps promenade et voie publique ; il fut commencé en 1693, terminé en 1709, et planté en 1729, année où naquit le Dauphin, fils de Louis XV, et c'est en mémoire de cet événement qu'on lui donna le nom *du Cours-Dauphin*. Avant la création de cette route, ceux qui venaient à Rouen par Bonsecours ou par Eauplet, étaient obligés d'entrer par la grande rue du faubourg Martinville. Ce Cours a été construit sur une partie du Pré-aux-Loups, et a nécessité de grands travaux pour l'élever à la hauteur nécessaire, ce qui a eu lieu

avec des remblais provenant de la côte Sainte-Catherine, et obtenus au moyen de la sape et de la mine.

La création du Champ-de-Mars est encore un des nombreux services que nos concitoyens doivent à la sollicitude de M. de Crosne. Comme le Chemin-Neuf, il est formé sur une autre portion de ce marais fangeux, dont les émanations pestilentielles, jointes à celles qui s'échappaient journellement des autres cloaques qui infectaient encore cette ville il y a une soixantaine d'années, ont été plus d'une fois funestes aux habitants de ce faubourg. Cette place, au niveau des boulevards, ayant été élevée au moins de sept à huit pieds, vous pouvez vous faire une idée de ce qu'elle était alors. Champ-de-Mars.

Le Champ-de-Mars est grand, régulier, bien planté, et a le double mérite d'embellir et d'assainir le faubourg Martinville, dont il fait partie. Son nom vous indique assez que cette place est consacrée aux évolutions et autres exercices militaires. C'est aussi sur cette place que se donnent presque toutes les fêtes publiques.

C'est sur le Champ-de-Mars que fut élevée, en l'an II, la fameuse montagne dont l'existence dura à peine un an, et que l'on s'empressa de raser aussitôt qu'on fut délivré de la faction qui dominait alors, et au nom de laquelle tant de sang coula dans quelques villes de France.

Je ne dois pas, mon jeune ami, quitter cette place sans vous parler des *Casernes de Mar-* Caserne de Martinville.

tinville, à l'usage de l'infanterie. Ce vaste édifice, distribué comme le sont en général tous les bâtiments destinés à loger des militaires, n'offre rien qui soit digne d'être cité. La cour est grande, les soldats peuvent facilement y faire leurs exercices. L'on y entre par une grille en fer, soutenue par deux guérites en pierre, d'un assez bon goût. Le reste de la cour est fermé par un parapet ou mur, à hauteur d'appui, qui règne tout le long d'un bras de l'Aubette, qui sépare ces casernes d'avec la voie publique.

L'inscription suivante, sur le pavillon du milieu, indique en quelle année a été construite cette caserne.

Ludovicus XVI.

Anno Domini

M. DCCLXXVI.

Juridiction de Saint-Paul.

Outre la Jurisdiction de la fontaine Jacob, il y avait encore dans ce faubourg *la Jurisdiction de Saint-Paul*, appartenant à l'abbesse de Montivilliers. Le fief de Saint-Paul, érigé en baronnie, lui avait été aumôné par un duc de Normandie, avec le droit d'y établir un couvent, et le privilége d'y avoir haute, moyenne et basse Justice. Aucun acte ne nous apprend sous quel duc, en quelle année et pour quel motif cette donation avait eu lieu. Ce que l'on sait de certain, c'est que le prieuré de Saint-Paul existait déjà, depuis quelques années, en 1266. On en a la preuve dans une donation faite aux religieuses de ce prieuré, par un bourgeois de

Rouen, nommé *Azon Letort.* Malgré son peu d'importance (car il n'y a jamais eu plus de cinq ou six religieuses) ce prieuré traversa plusieurs sièlces, et se maintint jusqu'en 1660, qu'un décret de François de Chamvallon, archevêque de Rouen, ordonna à l'abbesse de Montivilliers de rappeler auprès d'elle les religieuses qui l'occupaient alors (1). Ce prieuré, qui était situé près l'église de Saint-Paul, et ses dépendances, furent fieffés, par l'abbesse, à un nommé *de Sens*, et transformé depuis en habitations particulières. C'est dans le jardin d'une de ces maisons que coulent les eaux minérales de Saint-Paul.

Avant la révolution, la Jurisdiction de Saint-Paul était exercée au nom de l'abbesse de Montivilliers, par un bailli, qui tous les mardis rendait la justice aux habitants de ce lieu, et son prétoire était dans une maison voisine de l'église paroissiale.

Hameau d'Eauplet.

Le Val-d'Eauplet, qu'on trouve à la suite de la terrasse de Saint-Paul, dépend en partie du faubourg Martinville, et de la commune de Blosseville. La partie qui dépend de Rouen s'étend jusqu'à la sente Lindet, qui forme la séparation de notre ville et de Bonsecours. Ce hameau est très-ancien, et tout porte à croire qu'il tire son nom de cette ancienne Jurisdiction. Il est vrai qu'Eauplet est appelé en latin *Aqua-Pluta ;* mais je pense que c'est une expression corrompue, parce que *Pluta*, et vous devez, mon ami, le savoir aussi bien

(1) Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen.

que moi, ne signifie rien dans la haute ni dans la basse latinité. Je crois, au contraire, que le nom de ce hameau, était originairement *au plet*, ou *aux plaids*, du latin *pletum*, *placitum*, usités anciennement, pour exprimer notre mot français, *plaids*. Ce nom lui aura été donné, parce que, dans les premiers temps, la Jurisdiction de Saint-Paul tenait ses assises dans ce hameau, et l'on disait alors, allons *au plet*, ou *aux plaids* de Saint-Paul, comme nous dirions aujourd'hui, allons au tribunal. S'il en est ainsi, l'on doit écrire *Auplet*, et non Eauplet, qui, je vous le répète, ne doit être qu'un nom défiguré.

Côte de Sainte-Catherine.

Une grande partie de la côte de Sainte-Catherine, dépendant aussi du faubourg Martinville, je terminerai cette lettre par quelques particularités sur cette côte, la plus haute et la plus escarpée de toutes celles qui entourent la ville de Rouen. Toutes nos anciennes chroniques parlant d'un duc Aubert, gouverneur de la Neustrie, sous le règne de Pepin, font mention de son château sur le mont Thuringue, près de Rouen, mais aucunes n'indiquent où était ce mont. Tout me porte à croire que c'était celui que nous appelons aujourd'hui *la Côte de Sainte-Catherine*, située à l'est-sud-est de cette ville. Je dois vous prévenir que quelques écrivains ont pensé que le mont Thuringue n'était autre chose que la côte de Moulineau, au haut de laquelle l'on voit encore les débris du château *de Robert-le-Diable*, fils de ce même duc Aubert, et surnommé ainsi, à cause de

Mont de Thuringue.

ses brigandages; mais cette côte, distante de quatre lieues de Rouen, ne permet pas d'adopter leur opinion. L'on voit dans ces mêmes chroniques que le château de Robert-le-Diable, avait été construit par le prince Robert, pour se soustraire à la juste colère de son père, et que, pendant plusieurs années, ce château fut un véritable repaire de brigands. Or, si la côte de Moulineau était réellement l'ancien mont Thuringue, est-il croyable que Robert fût venu justement se réfugier dans le château d'un père qui venait de mettre sa tête à prix, en faisant publier à son de trompe, dans toute la Neustrie, l'ordre de poursuivre son fils, et de le tuer (1)?

Monastère de la Ste-Trinité-du-Mont.

Pendant plusieurs siècles, il a existé sur la côte de Sainte-Catherine une célèbre abbaye, fondée sous le nom *du Monastère de la Sainte-Trinité-du-Mont*, par un nommé Gosselin, vicomte de Rouen et seigneur d'Arques, et par Emmeline, son épouse, en 1024. L'église fut dédiée, le 26 août 1030, par Robert, archevêque de Rouen, en présence de Robert le Magnifique, et des principaux seigneurs de sa cour (2). Cette église possédait une relique bien précieuse, c'était un doigt de Sainte-Catherine, vierge et martyre, donné au fondateur de cette abbaye, par un pélerin, nommé Siméon, qui l'avait apporté du Mont-Sinaï, montagne cé-

(1) Letalleur, Nagerel, Chron. de Normandie.

(2) Pommeraye, Hist. de l'Abbaye de Sainte-Catherine.-Orderic Vital, Hist. de Normandie. - Bourgueville, Antiq. de la Neustrie. - Nagerel, Chroniq. de Normandie. - Taillepied, Antiq. de la ville de Rouen.

lèbre de l'Arabie-Pétrée. Ce doigt, qu'on avait placé dans une superbe châsse, était un miracle perpétuel, car il en découlait jour et nuit un baume qui avait la propriété de rendre la santé à toutes les personnes qui venaient implorer Sainte-Catherine, quelques maladies qu'elles eussent; c'était, comme vous pouvez le voir, deux miracles pour un.

J'ignore si ce doigt, qui, par suite de la suppression de ce monastère, était passé aux Chartreux, existe encore, surtout s'il en découle toujours un baume précieux; je sais seulement que le nom de Sainte-Catherine en est resté à la montagne.

Le monastère de la Sainte-Trinité-du-Mont a existé jusqu'en 1597, qu'Henri IV, avec l'approbation de Clément VIII, le fit démolir de fond en comble, sous le prétexte que par sa position, il pouvait servir de retraite aux mécontents; mais le véritable motif était d'en faire passer les revenus à la Chartreuse de Gaillon, fondée par les cardinaux de Bourbon, oncle et cousin du Roi; le dernier, surtout, eut la plus grande part à cette suppression. L'on trouve dans l'histoire de cette abbaye, par le père Pommeraye, les lettres-patentes de Henri IV, et les bulles du pape relatives à l'extinction de ce monastère.

Chapelle de St-Michel.

Il existait aussi sur la côte de Sainte-Catherine, une petite chapelle, dédiée à Saint-Michel, chapelle sous la dépendance de l'Abbaye de Saint-Ouen, et dans laquelle les religieux se rendaient processionnellement à certains jours de l'année, mais principalement le jour de la fête patronale.

La fondation de cette chapelle remontait au huitième siècle ; il en est fait mention dans une charte de Richard-le-Bon, en 996, et il paraît qu'elle était alors beaucoup plus considérable, et même qu'elle était regardée comme une église. Le peuple, qui généralement est un peu crédule, croit que cette chapelle, dont on voit encore quelques vestiges qui semblent lutter contre les ravages du temps, renferme un trésor, mais qu'on ne peut le découvrir, parce qu'il est gardé par des revenants ou par des esprits; vaine superstition dont il serait difficile de le désabuser tant les préjugés ont encore d'empire sur lui.

La côte de Sainte-Catherine a porté le nom de *Côte de Saint-Michel*, jusqu'au moment de la fondation du monastère de la Sainte-Trinité-du-Mont, ainsi qu'on le voit par ce passage de la charte de fondation: *Monasterium SS. Trinitatis quod situm est Rotomagi in monte Sancti Michaelo* (1).

Ancien fort de Sainte-Catherine.

A l'article des fortifications de la ville, je vous ai parlé du fort qui a existé sur cette côte, et qui a joué un rôle important à diverses époques de notre Histoire, sur-tout dans nos guerres de religion. L'on voit encore quelque ruines de cette ancienne forteresse, démolie par l'ordre de Henri IV, sur la demande que lui en firent les habitants de Rouen.

L'on ne compte dans le faubourg Martinville que sept rues, un impasse, une place publique et deux boulevards.

(1) Pommeraye, Hist. de l'Abbaye de Sainte-Catherine.

Lettre treizième.



Il nous reste encore, mon cher Alphonse, quatre faubourgs à parcourir pour terminer la description topographique de notre ville natale, après quoi nous nous occuperons de son Histoire civile, judiciaire et ecclésiastique. Aujourd'hui, nous commencerons notre course par celui de Saint-Hilaire, beaucoup plus considérable, sous le rapport de l'étendue, que le faubourg Martinville, mais auquel se rattachent beaucoup moins de souvenirs historiques.

Faubourg de Saint-Hilaire.

Depuis une trentaine d'années, le faubourg Saint-Hilaire n'est plus reconnaissable, sur-tout du côté que l'on nomme *le Franc-Aleu*, où il n'y avait pas alors une maison, tandis qu'aujourd'hui l'on y compte au moins une douzaine de rues. Avant la création des boulevards, ces terreins étaient encore en nature de jardins ou de terres labourables, et faisaient partie de la côte *de Beaurepaire*, située entre l'église de Saint-Hilaire et le cimetière monumental. Il en est de même pour la grande rue de ce faubourg, dans laquelle les habitations se multiplient à un tel point, qu'avant peu d'années, cette route ne formera qu'une rue de Rouen à Darnétal.

Le faubourg Saint-Hilaire a pris son nom de l'église dédiée sous l'invocation de ce Saint, église qu'on voit sur la hauteur, à main gauche, en sortant de Rouen, monument du plus mauvais goût, et qui a plutôt l'air d'une grange que d'un temple du Seigneur. Il y avait encore l'église *de Saint-Gilles-de-Repainville,* succursale de celle de Saint-Hilaire, destinée spécialement pour les habitants du hameau dont elle portait le nom, hameau de ce faubourg, et situé en grande partie sur les rivières de Robec et de l'Aubette. Il ne reste plus rien de cette église, le hameau, lui-même, est beaucoup moins considérable qu'il n'était anciennement.

Hameau de St.-Gilles-de-Repainville.

Toussaint Duplessis, dans sa description de la Haute-Normandie, dit qu'il tire son nom du latin *Ripæ-Villa,* parce qu'il est situé sur la rivière de Robec et de l'Aubette; je le veux bien.

Pendant plusieurs siècles, l'Hôtel-Dieu a été placé dans ce faubourg, au hameau du Nid-de-Chien; je vous en ai parlé précédemment. Ce hameau, situé au carrefour que forment les rues de la Petite-Chartreuse, Préfontaine et du Nid-de-Chien, est très-ancien, et n'était, dans l'origine, qu'un simple rendez-vous de chasse, où les ducs de Normandie laissaient leur meute lorsqu'ils allaient chasser de ce côté; car, sous leur règne, cette portion de la ville était encore couverte de bois, ainsi que la plupart des côtes qui environnent Rouen. Aujourd'hui de stériles bruyères remplacent ces forêts; mais il viendra un temps, et peut-être ce temps

Hameau du Nid-de-Chien.

n'est pas éloigné, où ces terreins incultes, quoique la plupart soient susceptibles d'être cultivés, seront défrichés et rendus à l'agriculture : quant à ceux dont le sol pierreux refuse le soc de la charrue, il serait de l'intérêt public de les boiser ; car il ne faut pas nous le dissimuler, si la génération actuelle ne replante pas, celles qui nous suivront finiront par manquer de combustibles, dont la consommation augmente de jour en jour d'une manière effrayante.

Quelques maisons éparses composent aujourd'hui le hameau du Nid-de-Chien. Il paraît qu'il n'a jamais été considérable, même pendant que l'Hôtel-Dieu était dans ces parages. Lorsque cet hôpital fut reporté dans l'intérieur de la ville, les habitants du Nid-de-Chien restèrent paroissiens de l'église de la Madeleine, ce qui devait n'être commode ni pour eux ni pour le clergé de cette église.

Deux maisons religieuses ont existé autrefois dans ce faubourg, mais toutes deux l'abandonnèrent pour se porter dans celui de Saint-Sever, les Chartreux en 1657, les Bénédictines en 1688 : ces dernières étaient établies à *la Pannevert;* les Chartreux ont donné leur nom à l'endroit qu'ils occupaient, connu encore de nos jours sous le nom *de la Petite-Chartreuse.*

Le faubourg Saint-Hilaire est traversé, dans toute sa longueur, par la rivière de Robec, et dans une partie par l'Aubette, qui le quitte à la rue Préfontaine, pour entrer dans celui de Martinville. Plusieurs

moulins à blé, la plupart appartenant, avant la révolution, à diverses maisons religieuses, et un grand nombre d'usines, sont établis sur la première. Il n'existe dans ce faubourg aucun établissement public.

La place Saint-Hilaire, formée lors de la création des boulevards, est assez grande, et comprend une partie du terrein sur lequel était assise l'ancienne porte.

L'on compte dans ce faubourg vingt-huit rues, un impasse, une place et un boulevard.

En quittant le faubourg Saint-Hilaire, l'on trouve celui de Beauvoisine, où nous allons porter nos pas. Originairement ce faubourg était connu sous le nom de *Sainte-Apolline*, et commençait au carrefour, que nous nommons aujourd'hui *la Crosse*, mais qui n'existait pas dans ces temps reculés, puisque ce quartier faisait alors partie des fossés de la ville. Lorsqu'au commencement du treizième siècle, l'on recula la porte Sainte-Appolline jusqu'au carrefour du Coq, je vous ai dit, mon jeune ami, qu'elle prit le nom d'Aubevoie, et qu'elle le donna au faubourg ; c'est à cette époque que la place de la Rougemare, qui, jusqu'à ce moment, n'avait été qu'un terrein vague, en pleine campagne, fit partie de ce faubourg, et que les églises de Saint-Godard, de Saint-Laurent, l'abbaye de Saint-Ouen, se trouvèrent renfermées dans l'enceinte de la ville. A-peu-près dans le milieu du même siècle, la porte d'Aubevoie ayant été reculée, le faubourg changea encore une fois de nom, et prit celui sous lequel il est aujour-

Faubourg Beauvoisine.

d'hui connu. L'étendue de ce faubourg est considérable ; depuis la révolution, beaucoup de rues y ont été percées, principalement au bas de la côte de Bihorel, et vers le Val de la Jatte. La plupart de ces terreins, regardés long-temps, mais à tort, comme impropres à la culture, ont été défrichés et transformés, soit en habitations, soit en jardins, plus jolis les uns que les autres, dont la variété et la mutitude offrent un aspect très-pittoresque, surtout lorsque du haut de la côte Beauvoisine, l'on porte ses regards sur cette partie de la ville.

Le faubourg Beauvoisine renferme quatre côtes ; celle qui porte son nom, et qui traverse la grande route ; *le mont de la Justice*, à main gauche de cette route ; *la côte de Bihorel*, de l'autre côté ; *la côte des Sapins*, qui tient à celle de Bihorel, et qui se prolonge jusqu'au faubourg de Saint-Hilaire. Au bas de la côte de Beauvoisine, l'on trouve la rue du Champ-du-Pardon, (Champ-du-Pardon.) percée, de nos jours, au bas de l'ancien *Champ-du-Pardon*, sur lequel se tenait encore, en 1786, la foire de Saint-Romain. Dans l'origine, c'était un terrein très-vaste, appelé *la Vigne du Porcheron*, et appartenant à l'abbaye de Saint-Amand. Il prit le nom de Champ-du-Pardon à-peu-près à la fin du onzième siècle, à l'occasion suivante. Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, ayant fait transporter dans l'église cathédrale le corps de saint (Année 1079.) Romain, mort en 644, et enterré à Saint-Godard, institua dans cette ville *la procession du Corps-*

Saint, tant pour perpétuer le souvenir de cette translation, que pour dédommager les paroissiens de Saint-Godard de la perte qu'ils avaient faite du corps de ce saint Evêque. Pour rendre cette cérémonie plus imposante, il obtint du pape Alexandre II de grandes indulgences en faveur de tous ceux qui assisteraient à cette procession. La prédication se faisait ordinairement dans l'église de Saint-Godard; mais par la suite, le nombre des fidèles, qui venaient pour obtenir les indulgences promises, fut si grand, qu'on fut obligé de faire la prédication dans un champ voisin de l'église. C'est de cette époque, que ce champ, qui s'étendait jusqu'à la petite côte de Beauvoisine, a pris le nom *de Champ-du-Pardon* (1).

Le Mont de la Justice.

Le Mont de la Justice, sur lequel était placé le gibet, fut ainsi appelé, parce qu'il avait été choisi pour faire les exécutions criminelles. Anciennement l'on avait l'usage en France de choisir toujours un lieu élevé pour ces sortes d'exécutions, sans doute afin que l'exemple fût vu de plus loin. Le mot gibet semble même l'indiquer, puisque ce mot vient de l'arabe, *gibel*, qui, dans cette langue, signifie montagne. Les fourches patibulaires étaient situées à main gauche, en montant, presqu'en face la petite côte; ce spectacle hideux ne blesse plus nos yeux depuis une trentaine d'années.

A peu de distance des fourches patibulaires, auprès d'un chemin qui conduit dans les champs, l'on

(1) Tous. Duples. Descript. de la Haute-Normandie.

voyait encore quelques années avant la révolution, *le Dieu battu*. C'était une niche en pierres, haute de sept à huit pieds, entourée d'une grille en fer, dans laquelle était une statue, d'un très-mauvais goût, représentant l'image de Dieu, élevée en expiation d'un outrage fait par les calvinistes, qui, selon la tradition populaire, avaient battu Dieu. J'ignore, mon jeune ami, si le fait est arrivé, à quelle époque, et si c'est à cet endroit même; mais *battre Dieu* m'a toujours paru un peu fort : dans tous les cas, c'était commettre un nouvel outrage envers la majesté divine, que de placer, ce qu'on appelle si improprement son image, près d'un lieu patibulaire. Comme Dieu n'a pas besoin qu'on le venge, puisqu'il sait mieux que nous ce qu'il a à faire, je pense que l'on eût beaucoup mieux fait de laisser tomber dans l'oubli un fait isolé, dont d'ailleurs rien ne constate l'authenticité.

Le Dieu battu.

Un peu au-dessus de la petite côte, de l'autre côté de la route, sont de grands fonds; c'était l'ancienne route; aujourd'hui c'est un repaire à voleurs, surtout dans l'hiver.

Côte de Bihorel.

La côte de Bihorel, qu'on appelle aujourd'hui *la côte de Beauvoisine*, était anciennement couverte de bois : l'on sait qu'ils existaient encore dans le douzième siècle, mais l'on ne sait point au juste à quelle époque ils furent essartés. Les religieux de Saint-Ouen possédaient le manoir de Bihorel au haut de cette côte, lequel, sans doute, avait pris son nom de cet ancien bois. Ces religieux y

ayant haute, moyenne et basse Justice, la faisaient exercer dans ce manoir par leur Sénéchal (1). Comme la première leur donnait le droit de condamner à mort, ils y avaient aussi leurs fourches patibulaires; plus d'une fois ils usèrent de leurs droits.

Ferme à Vallot.

Il existe au haut de la côte Beauvoisine une ferme, connue depuis long-temps sous le nom *de la Ferme à Vallot*, dans laquelle, tous les dimanches et les lundis, beaucoup d'ouvriers vont dépenser en un jour ce qu'ils gagnent dans leur semaine. Je vous ai dit que ce faubourg avait une grande étendue; ce qui le prouve, c'est que cette ferme, et celles qui l'avoisinent, en font partie. Avant la révolution, c'était un grand avantage de faire partie de la banlieue, qu'on appelait originairement *la Bonne-Lieue*, puisque les habitants jouissaient des mêmes priviléges accordés à ceux de la cité; mais aujourd'hui être de la banlieue, c'est supporter toutes les charges imposées à la ville.

Côte des Sapins.

La côte des Sapins tient à celle de Bihorel, et se prolonge vers le faubourg Saint-Hilaire. Depuis quelques années l'on a planté une partie de cette côte, qui, je crois, a toujours été une propriété communale. Le nom qu'elle porte fait penser qu'elle était origairement couverte de pins ou de sapins, arbres à qui un sol pierreux convient très-bien, raison pour laquelle on devrait chercher à les multiplier dans la plupart de nos forêts. C'est au bas de la côte des

(1) Pommeraye, Hist. de l'Abbaye de Saint-Ouen.

Sapins, qu'au moment où je vous écris, l'on construit *un cimetière monumental*, à l'instar de celui du père La Chaise à Paris. L'on n'enterrera dans ce cimetière que les personnes auxquelles leurs parents ou leurs amis voudront faire élever un mausolée. Comme pour obtenir ce droit, il faudra, au terme de l'article 13 de la loi du 23 prairial de l'an XII (12 juin 1804), faire non-seulement l'acquisition du terrein, mais encore faire une donation ou fondation en faveur des hospices; vous voyez, mon ami, que c'est un impôt mis sur la vanité des riches : il serait à souhaiter que tous les impôts fussent aussi justes que celui-là!

Cimetière monumental.

Il n'y avait dans ce faubourg qu'une seule maison religieuse, *les Capotes*, ou *les Dames d'Ernemont*, dont la communauté subsiste encore. Leur couvent est situé dans la rue qui conduit à la petite côte Beauvoisine; c'est le seul faubourg où il n'y a point d'église.

Place du Boulingrin.

La place du Boulingrin, dépendant de ce faubourg, se fait remarquer par sa grandeur et sa régularité : elle date de 1778, époque de la création des boulevards. Cette place étant isolée des habitations, a été choisie, depuis quelques années, pour la vente des chevaux et des bestiaux, marché qui, depuis plusieurs siècles, avait lieu tous les vendredis sur la place de la Rougemare.

L'on compte dans le faubourg Beauvoisine vingt et une rues, trois impasses, deux places publiques, un boulevard et quatre côtes.

Nous avons, mon cher Alphonse, peu de renseignements sur le faubourg Bouvreuil, le moins considérable de tous ceux qui entourent la ville, et celui qui offre aussi le moins d'intérêt sous le rapport historique. Il paraît avoir pris son nom d'un ancien fief appelé *Bouvreuil* ou *de la Bouverie*, fief sur lequel, depuis, les Récollets avaient bâti leur monastère. Ce faubourg n'offre rien de remarquable. Avant la suppression des ordres religieux, l'on y comptait trois monastères, tous les trois situés rue du Champ-des-Oiseaux : *les Carmes Déchaussés*, dont l'église sert aujourd'hui de paroisse, *les Recollets*, et *le Séminaire de Saint-Louis*, plus connu sous le nom *des Vieux-Prêtres*, maison de retraite, fondée au commencement du dix-septième siècle, pour recevoir les prêtres à qui l'âge ou les infirmités ne permettaient plus de remplir les fonctions de leur ministère. Pour être admis dans cette maison hospitalière, il fallait être du diocèse, et avoir été prêtre au moins pendant vingt ans.

Faubourg de Bouvreuil.

Il existe dans ce faubourg un vaste souterrain, qui part de la rue Etoupée, et traverse le boulevard. C'était une poterne pour passer le fossé de la ville, à l'endroit où je vous ai dit qu'existait la porte Etoupée, connue originairement sous le nom *de Porte d'Arras*. Ce souterrain étant rempli d'eau, on en a profité depuis quelques années pour établir une fontaine sur le boulevard.

C'est dans ce faubourg, à l'extrémité de la rue

du Champ-des-Oiseaux, que se trouve le cimetière affecté aux personnes de la religion réformée.

Clos aux Archers. Long-temps il exista dans le faubourg Bouvreuil une grande place plantée et entourée de haies vives, appelée *le Clos aux Archers*, dans laquelle ils s'exerçaient tous les dimanches à tirer de l'arc.

Une rue extrêmement utile vient d'être percée dans ce faubourg; elle facilite la communication des rues du Petit-Bouvreuil et du Champ-des-Oiseaux, et passe sur le terrein de l'ancien couvent des Carmes-Déchaussés.

Treize rues et un boulevard composent toute l'étendue de ce faubourg.

Faubourg de Cauchoise. Si nous avons parcouru un peu rapidement le faubourg Bouvreuil, dans lequel il était, en effet, inutile de nous arrêter plus long-temps, il n'en sera pas de même pour celui de Cauchoise, dont la description mérite plus d'attention. Il serait difficile, mon jeune ami, de remonter à l'origine de ce faubourg, certainement le plus ancien de tous ceux de Rouen, puisque l'église de Saint-Gervais, qui en fait partie, existait déjà dès le quatrième siècle, au milieu d'un cimetière public, et servait, dès cette époque, de lieu de sépulture aux évêques de Rouen, ainsi qu'on en a la preuve dans la vie de saint Mellon et d'Avitian (1). Nos anciennes chroniques nous apprennent aussi que cette église a été successivement église, monastère,

(1) Ordric Vital, Hist. de Norm. - Farin, Norm. chrétienne. - Dadré, Chronolog. historiale des Archev. de Rouen. - Pommeray, Hist. des Archev. de Rouen.

prieuré, église paroissiale; aujourd'hui elle n'est plus que succursale de la Madeleine.

C'est dans le prieuré de Saint-Gervais que Guillaume-le-Conquérant termina sa carrière, en 1087 (1).

L'ancien manoir de Saint-Gervais était une baronnie appartenant aux religieux de Fécamp, avec haute, moyenne et basse Justice, qu'ils faisaient rendre par leur bailli, dans toute l'étendue de cette baronnie. Comme le droit de haute-justice emportait la peine capitale, ces religieux avaient aussi leurs fourches patibulaires. Ainsi, avant la révolution, qui heureusement pour l'humanité a aboli toutes ces espèces de cours prévôtales, l'on ne pouvait entrer dans notre ville sans être exposé à voir cet hideux spectacle, plus digne d'une horde de sauvages, que d'une nation civilisée; car à l'exception des faubourgs Saint-Hilaire et Bouvreuil, il y avait de ces Justices seigneuriales dans tous les autres, et, je dois vous le faire remarquer, toutes appartenaient à des ordres religieux.

Juridiction de Saint-Gervais.

L'on ne comptait qu'une maison religieuse dans ce faubourg, *les Filles du Sang précieux*, de l'ordre de Saint-Dominique. Leur monastère, fondé en 1648, dépendait de la paroisse de Saint-André, dont l'église a été supprimée de nos jours.

Pendant long-temps il y eut une maladerie à Saint-Gervais, affectée particulièrement aux habitants de

Ancienne Maladerie.

(1) Le Talleur, Chroniq. de Normandie. – Deudemarc, Hist. de Willaume-le-Bastard.

ce quartier; elle existait encore dans le quinzième siècle.

Ancienne division du faubourg Cauchoise.

Le faubourg Cauchoise a beaucoup d'étendue; avant la révolution, il était partagé en quatre quartiers, connus sous les noms *de Saint-Gervais, de Saint-Protais*, *de la Vallée* et *du Quartier neuf*: cette division ne subsiste plus.

Places du faubourg Cauchoise.

Il existe trois places dans ce faubourg; l'avenue de la Madeleine, la place Cauchoise et la place de Saint-Gervais : les deux premières sont modernes, la troisième est très-ancienne. C'est sur cette dernière que tous les ans, le 20 juin, se tient *la foire de Saint-Gervais*, érigée en faveur des religieux de Fécamp, seigneurs du lieu, en 1020, par Richard, second du nom, quatrième duc de Normandie.

L'ancien cimetière de Saint-Gervais n'existe plus; devenu propriété communale, il a été vendu à divers particuliers; c'est aujourd'hui la rue Chasse-Lièvre. Le cimetière actuel est de l'autre côté de l'église, et s'étend jusqu'à la petite côte du Mont-aux-Malades: celui de Saint-Maur, l'un des plus anciens de ceux qui existaient à Rouen, affecté à l'Hôtel-Dieu et aux criminels, dépend aussi de ce faubourg.

C'est depuis une cinquantaine d'années, mon jeune ami, principalement sous l'intendance de M. de Crosne, que le faubourg Cauchoise a reçu une partie des embellissements dont il était susceptible, et qui ont changé entièrement sa physionomie. La belle route du Mont-Riboudet, l'avenue de la Madeleine, la place Cauchoise, le marché aux boissons, le quartier neuf,

qu'on a nommé avec raison, *la Nouvelle-Ville*, remarquable par la largeur des rues, par leur régularité, par la beauté des édifices, attesteront à nos arrières-neveux les vues bienfaisantes de ce magistrat philantrope. Si tous ceux qui l'ont précédé dans la carrière administrative, avaient senti comme lui la nécessité d'embellir et d'assainir cette ville, elle ne mériterait pas les justes reproches que nous adressent journellement les étrangers qui la visitent. Leur coupable insouciance a laissé les siècles s'écouler sans rien entreprendre qui ait pu contribuer à l'utilité de la cité confiée à leurs soins. Malheureusement le temps perdu est irréparable, mais l'avenir est là; ce qu'ils n'ont pas fait, on peut le faire, car malgré tous les changements, malgré toutes les améliorations qu'on a opérés dans cette ville depuis une quarantaine d'années, elle laisse encore beaucoup à désirer.

Espérons donc que les autorités locales, convaincues de cette vérité, et animées du désir d'être utiles à leurs concitoyens, emploieront tous leurs efforts pour faire mettre à exécution les principaux plans arrêtés depuis nombre d'années, que, malgré leur utilité bien reconnue, l'on a jusqu'alors laissés dans l'oubli.

Je vous ai parlé tout-à-l'heure du Champ-de-Foire, je vais maintenant entrer dans quelques détails sur cet établissement. Ce marché est extrêmement utile, puisqu'avant sa création, les marchands de cidre étaient obligés, faute de place plus commode, de s'établir sur le quai de Paris, entre la porte de Guil- **Champ-de-Foire.**

laume-Lion et la porte du Bac, ce qui gênait considérablement la voie publique. M. de Crosne, conjointement avec le Maire et les Echevins, alors en exercice, obtint du Roi des lettres-patentes, en date du mois de décembre 1782, enregistrées au parlement de Rouen, le 31 janvier suivant, autorisant le Maire à faire l'acquisition d'un terrein convenable pour y transporter le marché aux boissons.

Le Champ-de-Foire contient six acres : le terrein, alors en nature de prairies et de jardins légumiers, appartenait à l'Hôtel-Dieu. La vente en fut faite à Messieurs de Ville, par les administrateurs de cet hospice, le 15 mai 1783, pour le prix de vingt mille livres, constituées en rente foncière, remboursable à volonté (1).

L'acte de vente assujétit les acquéreurs à plusieurs servitudes. L'article quatre les oblige de laisser entre l'avenue qui conduit à l'église, et le terrein vendu, un espace de quatorze pieds, à partir du milieu de l'avenue. L'article cinq spécifie que la vente est faite à la condition expresse que le terrein vendu sera, à perpétuité, employé à l'usage du Champ-de-Foire. L'article sept stipule : « que mesdits sieurs de l'Hôtel-
» de-Ville ne pourront former aucunes constructions
» sur toute l'étendue du terrein, qui comprend en
» équerre la façade de l'Hôtel-Dieu ; pourront seu-
» lement faire construire, dans la partie de ladite
» équerre, des loges ou petits bâtiments, pourvu

(1) Acte de vente passé chez Castel, notaire.

» qu'ils n'excèdent pas la hauteur de dix pieds, » et ce, pour conserver la vue et la salubrité de l'air » aux malades. »

Le dix-neuf novembre 1783, le parlement rendit un arrêt, portant qu'à l'avenir la vente des cidres et poirés aura lieu sur cette nouvelle place ; les marchands se sont empressés d'obéir à cet arrêt.

La belle avenue du Mont-Riboudet, que vous savez être en même temps promenade et voie publique, conduit aux routes de Dieppe et du Havre. Ouverte à travers les prairies qui bordent la Seine, et les terreins de la belle et riche vallée d'Yonville, qu'on découvre à sa droite, sa plantation date du milieu du siècle dernier, et est antérieure à celle de nos boulevards, d'une dixaine d'années. Avenue du Mont-Riboudet.

Cette portion du faubourg Cauchoise portait anciennement le nom *du Pré-de-la-Bataille*, en mémoire d'une célèbre bataille gagnée par Guillaume-Longue-Epée, contre Riouf, comte du Cotentin, qui avait porté l'audace jusqu'à venir l'attaquer jusqu'aux portes de sa capitale. Pré de la Bataille. Année 931.



Lettre quatorzième.



J'ai achevé dans ma dernière lettre la description historique et topographique de Rouen ; je vais continuer l'esquisse de son Histoire, en vous donnant une idée de l'administration civile et judiciaire de cette ville.

Aucun Historien antérieur à la conquête des Gaules par César, ne fait mention de notre ville. Ce grand homme, lui-même, n'en parle pas davantage dans ses Commentaires ; car écrivant son histoire, et non celle des peuples qu'il venait combattre, il n'a dû décrire que les lieux qu'il visita lui-même, ou ceux où il se passa quelques événements importants. Comme il est reconnu qu'il n'a jamais porté ses pas dans la partie des Gaules que nous habitons, dont la conquête fut faite par ses lieutenants, son silence ne doit pas nous étonner.

Du temps des Gaulois, nous avons vu que les Druides étaient en même-temps leurs magistrats et leurs chefs militaires ; mais lorsque les peuples eurent abandonné le culte des divinités nationales, pour embrasser l'idolâtrie des vainqueurs, ces prêtres, naguère encore si puissants, perdirent toute leur autorité, et la virent passer dans les mains des Prêteurs et des Proconsuls, chargés de l'administration supérieure des provinces conquises. Outre ces officiers, il devait

y avoir, dans chaque ville, des magistrats subalternes, chargés du soin de rendre la justice au peuple et des autres détails administratifs; mais on ignore quels noms ils portaient, et quelles étaient leurs attributions. Ptolomée, célèbre géographe, qui vivait dans le milieu du deuxième siècle de l'ère chrétienne, fait bien mention de notre ville (qu'il nomme *Ratomagus*), mais il n'entre dans aucuns détails sur les mœurs des habitants, ni sur les lois qui devaient les régir. On sait seulement que les Romains s'étaient emparés de toute l'autorité; et si les naturels du pays n'étaient pas tout-à-fait esclaves, leur condition n'en était guère meilleure. Quoiqu'il en soit, la conquête des Gaules par les Francs dut apporter de grands changements dans les usages et les lois de notre pays qui se soumit à Clovis vers la fin du cinquième siècle.

Nous n'avons aucuns renseignements certains sur les magistrats particuliers qui devaient nous gouverner à cette époque. L'on entrevoit seulement que la justice était rendue par un comte qui réunissait dans ses mains l'autorité judiciaire et municipale. L'on sait aussi que sous la première et la seconde race de nos Rois, la ville de Rouen était l'un des chefs-lieux où chaque année ils envoyaient les grands Juges ou Commissaires royaux, connus sous le nom de *Missi Dominici*. Les siècles antérieurs à l'invasion des Normands sont couverts d'un voile épais que je n'entreprendrai pas de soulever : des recherches, sans doute infructueuses, ne m'offriraient peut-être que des conjectures à former; mais

Anciens Magistrats.

il faut des faits, et non des conjectures pour écrire l'Histoire.

Administration municipale.

Franchissant donc plusieurs siècles, j'arrive à une époque célèbre dans nos annales, à la conquête de la Neustrie, par Rollon (1). Lorsque ce guerrier se présenta devant nos murs, c'est l'archevêque de Rouen que les habitants députèrent vers lui pour implorer sa clémence ; c'est le même archevêque qu'ils chargèrent de traiter de la paix avec ce prince ; c'est encore lui qui reçut le vainqueur, lorsqu'il fit son entrée dans notre ville : il n'est nullement question d'officiers civils, tout porte donc à croire qu'il n'y en avait pas ; car, comme premiers magistrats de la Cité, il eût été de leur devoir de faire toutes les démarches dont le prélat avait bien voulu se charger.

Premier Maire de Rouen.

Ainsi, la Mairie n'existait point encore lorsque nous passâmes sous les lois du prince Scandinave. Nous devons à ce guerrier-législateur, l'institution de l'Echiquier, et des lois sévères contre les vols, ce qui prouve qu'ils s'occupa de l'administration judiciaire ; mais il ne nous est parvenu aucuns indices sur l'existence du régime municipal sous son règne. Le premier Maire dont nos historiens fassent mention, occupait cette place en 1040 (2). Ces historiens, ordinairement si prolixes lorsqu'il s'agit d'églises ou de monastères, ne nous donnent aucuns

(1) Rollon est connu dans l'Histoire, sous les noms de Rollon, Raoul, Rou, Robert ; dans tout le cours de cet ouvrage où j'ai occasion de parler de lui, je l'appelle indistinctement *Raoul* ou *Rollon*.

(2) Farin, Hist. de Rouen.

était assez ancienne, mais elle n'offrait rien de remarquable.

Sous le règne de Richard III, duc de Normandie, *l'église de Saint-André-hors-Ville* était renfermée dans l'intérieur des murailles. En 1248, dans une visite faite par l'archevêque Odo Rigault, des églises de son diocèse, il est fait mention de *l'église de Saint-André-hors-la-Porte*, ainsi que le prouve ce passage extrait du Pouillé, dressé par cet Archevêque: « *Parochia sancti Andreæ extra portam, circa* 80 » *parochianos habet, et valet circa* 20 *libras; Abbas* » *gemeticensis patronus*, *cui reddit presbyter* 22 » *solidos pro horto et tenemento suo.* » Il paraît que cette église a changé plusieurs fois de place ; car en 1472, les trésoriers en firent construire une nouvelle dans le faubourg Cauchoise, elle était rue Saint-André-hors-Ville. Eglise de St-André-hors-Ville.

De toutes les églises de Rouen, celle *de Saint-André-de-la-Porte-aux-Fevres* possédait le plus de reliques; mais les calvinistes y mirent bon ordre, lorsqu'en 1562 ils pillèrent la plupart des églises de cette ville. N'emportant avec eux que ce qui avait une valeur réelle, ils jetèrent tout le reste au feu, et portèrent ainsi la désolation parmi les fidèles. Eglise de St-André.

La tour de cette église commencée en 1542, aux frais des paroissiens, fut entièrement terminée en 1546. D'une architecture extrêmement hardie, c'était un des beaux monuments de notre ville, mais elle a été considérablement endommagée par divers ouragans, notamment par celui du 25 juin 1683, qui

l'a réduite dans l'état où nous la voyons aujourd'hui.

Cette église, ainsi surnommée d'une ancienne porte de la ville, était très-petite, très-pauvre, et ne contenait que soixante-dix à quatre-vingt feux : ses vitraux étaient estimés pour la pureté du dessin et pour la fraîcheur du coloris. Ses portes, surtout celles qui donnaient sur la rue Saint-André, méritaient de fixer l'attention des curieux.

Eglise de St-Amand. *L'église paroissiale de Saint-Amand*, dont il ne reste plus aujourd'hui aucuns vestiges, remontait au commencement du neuvième siècle : elle était située près de la célèbre abbaye dont elle portait le nom, à-peu-près où sont les maisons neuves.

Eglise de St-Nicolas. Le chapitre de Notre-Dame devait, tous les ans, au curé *de l'église de Saint-Nicolas*, un pourceau ou cinq sols à sa volonté. Je n'ai pas besoin de vous dire que depuis long-temps le chapitre préférait acquitter cette rente en argent qu'en nature ; mais c'était une injustice, car il n'y a pas de doute qu'à l'époque où cette rente avait été créée, les cinq sols représentaient la valeur d'un pourceau.

La première église était très-ancienne, mais celle dont nous voyons encore quelques restes, ne datait que du commencement du seizième siècle. On lui donne dans plusieurs titres le nom *de Saint-Nicolas-le-Painteur*, à cause de la beauté de ses vitraux, dont les dessins étaient d'après les plus grands maîtres, et passaient pour les plus beaux de la France.

Eglise de St-Laurent. *L'église de Saint-Laurent* était assez ancienne, puisqu'il en est fait mention sous le règne de

Richard II, mais elle était alors située dans les faubourgs. Ce n'était dans l'origine qu'une simple chapelle, sous l'invocation *de Saint-Antoine*, dans laquelle l'abbé de Saint-Wandrille se retirait lorsqu'il venait à Rouen, pour assister aux assises de l'Echiquier (1). Dans le douzième siècle, elle se trouva renfermée dans l'enceinte de la ville; dans le siècle suivant on la reconstruisit en entier, et depuis l'on y fit encore de grands changements. Cette église, qui existe encore en grande partie, mais qui est devenue propriété particulière, se recommandait à la curiosité par son étendue, la beauté de ses vitraux, la délicatesse de son architecture. Elle était décorée dans son pourtour de belles balustrades à jour, dont on voit encore quelques restes. Celle au-dessus du grand portail est encore dans son entier; elle présente quelques lettres gothiques dont l'assemblage forme ces paroles : *post tenebras, spero lucem;* c'est une singularité dont on connaît peu d'exemples. Ann. 1024.

L'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen était située à peu de distance du portail méridional de l'église de Saint-Ouen, sur l'ancien cimetière de l'abbaye. Cette église avait été bâtie en 1319, par l'ordre de l'abbé Jean Roussel, pour l'usage particulier des habitants du quartier : depuis, elle avait été reconstruite plusieurs fois, mais elle n'offrait rien de remarquable. Eglise de Ste-Croix-St-Ouen.

Je me contente de vous faire une simple mention des églises *Sainte-Marie-la-Petite*, rue des Eglises de Ste.Marie et de Saint-Vigor.

(1) Farin, Histoire de Rouen.

Bons-Enfants, et *de Saint-Vigor*, rue des Béguines, servant toutes les deux, depuis leur suppression, à l'usage de magasin.

Eglise de St-Georges. L'on ne connaît rien de positif sur *l'église collégiale de Saint-Georges;* ce que l'on en sait n'est appuyé que sur une tradition populaire, mais vous savez quelle confiance l'on peut ajouter à de pareils titres. Cette tradition dit qu'un milord anglais étant tombé dangereusement malade à Rouen, désira, avant de mourir, recevoir les derniers sacrements. Le prêtre, qui venait pour les lui administrer, ayant fait un faux pas dans la rue, laissa tomber le saint ciboire. Le milord fut si fâché d'apprendre cet accident, qu'il promit, si Dieu lui rendait la santé, de bâtir une église à l'endroit même où le prêtre avait laissé tomber l'hostie. Etant revenu en bonne santé, il s'empressa, dit la tradition, d'accomplir son vœu (1). Ce fait, vrai ou faux, était représenté sur un des vitraux de cette église : l'on voyait aussi auprès du maître-autel une pierre quarrée, sur laquelle était inscrit en caractères gothiques : *Ici adira le prestre le cors de Nostre-Seigneur.*

Chapelles. Voilà, mon ami, ce que j'avais à vous dire sur nos églises supprimées ; je terminerai cette lettre par vous donner aussi quelques détails sur les principales chapelles qui existaient dans cette ville avant la révolution.

Chapelle de St-Marc. La chapelle la plus considérable était celle *de Saint-Marc*, dont on voit encore quelques débris

(1) Taillepied, Antiq. de Rouen.

échappés à la faulx du temps. C'était aussi l'une des plus anciennes ; mais sa fondation se perdant dans la nuit des siècles, il est impossible d'en fixer l'époque. Long-temps dans les faubourgs, elle ne se trouva renfermée dans l'enceinte de la ville, que vers le milieu du treizième siècle. Lorsque les cordeliers vinrent s'établir à Rouen, ils demeurèrent provisoirement dans cette chapelle, qu'ils abandonnèrent en 1252, pour habiter le monastère qu'ils avaient fait construire sur la place du Donjon, aujourd'hui rue Nationale. Elle resta ainsi abandonnée pendant près de deux cents ans ; ce n'est qu'en 1432, qu'un nommé *Guillaume Legras*, curé de Cliponville-en-Caux, obtint du chapitre de Notre-Dame, la permission de la faire reconstruire, ainsi que les bâtiments nécessaires pour loger le prêtre qui serait chargé d'y célébrer la Messe.

C'est dans l'ancienne chapelle de Saint-Marc que fut enterré le chevalier *Grimoult-du-Plessis*, l'un des principaux auteurs de la conjuration de Guy de Bourgogne contre Guillaume-le-Bâtard, en 1047 (1). Pris, les armes à la main, à la célèbre bataille *du Val-des-Dunes*, il avait été envoyé à Rouen par l'ordre de Guillaume ; quelques jours après, on le trouva étranglé dans son cachot.

La chapelle du Vieux-Château, sous l'invocation de saint Romain, avait été fondée et dotée par nos anciens Ducs, lorsqu'ils habitaient leur palais de la

Chapelle du Vieux-Château

(1) Le Talleur, Chroniq. de Normandie. – Taillepied, Antiq. de Rouen. – Dumoulin, Hist. de Normandie.

Vieille-Tour. Ce palais ayant été démoli par l'ordre de Philippe-Auguste, l'on transféra cette chapelle au Vieux-Château. C'est pour ce motif, et pour ne pas perdre la mémoire de cette antiquité, que l'on avait construit sur la place de la Vieille-Tour, près de la voûte, une espèce de chapelle sous le titre de Saint-Romain, où tous les ans, le jour de l'Ascension, le prisonnier levait la châsse de ce Saint, pour acte de sa délivrance.

Chapelle de Saint-Philibert.

C'était sur une fausse porte de la ville, nommée *la Poterne*, que la *chapelle de Saint-Philibert* avait été élevée en 1218 par les religieux de Jumiéges, en l'honneur de ce saint personnage, fondateur de leur abbaye, sous l'épiscopat de saint Ouen, archevêque de Rouen. Injustement calomnié auprès de ce prélat, saint Philibert avait été arrêté par ses ordres et renfermé dans la tour d'Alvarède, située au même endroit où on éleva depuis cette chapelle (1).

Chapelle de St-Yves.

La chapelle de Saint-Yves était dans le faubourg Saint-Sever, près du fossé connu encore de nos jours, sous le nom *du fossé Saint-Yves*. Cette chapelle, dont il ne reste plus aujourd'hui aucuns vestiges, dépendait de l'église paroissiale de Saint-Martin-du-Pont, qui s'étendait jusques dans le faubourg de Saint-Sever : cette espèce de succursale était toujours desservie par un prêtre de cette paroisse.

Chapelle de St-Léonard

L'antiquité *de la chapelle de Saint-Léonard* se prouvait par une ancienne porte de la ville, à laquelle elle avait donné son nom, et qui fut supprimée en

(1) Mézerai, Abrégé chron. de l'Hist. de France. – Pommeraye, Hist. de l'abbaye de Saint-Ouen.

1220. L'on a vu long-temps des vestiges de cette porte dans les murailles du jardin de l'abbaye de Saint-Amand. On présume que la chapelle de Saint-Léonard avait été fondée dans le septième ou le huitième siècle : on présume aussi que c'est le nom que portait originairement le monastère de Saint-Amand, avant qu'il n'eut été érigé en abbaye de femmes.

Anciennement les brasseurs de bierre avaient érigé leur confrérie dans cette chapelle, qui, en 1636, fut réunie à l'église paroissiale de Saint-Amand, dont elle n'était séparée que par une forte muraille. Le jour de la fête patronale, les religieuses allaient y chanter l'office, à la suite duquel tous les brasseurs venaient dîner au couvent, et à la même table que les religieuses. Cette coutume, qui se ressentait encore de l'innocence de nos aïeux, dut, plus d'une fois, troubler le repos dans lequel vivaient ces saintes filles, aussi fut-elle abolie au commencement du dix-septième siècle.

La chapelle de Sainte-Apolline, supprimée depuis plusieurs siècles, avait donné son nom à une ancienne porte de la ville. Elle était située aux environs de la Crosse, à peu de distance de la rue de l'Aumône. Chapelle de Sainte-Apolline.

Je dois encore, mon jeune ami, vous faire mention de *la chapelle du Bec*, dépendant de l'hôtel du Bec, et appartenant aux religieux de cette célèbre abbaye. Cet hôtel avait été construit dans le quinzième siècle, par Robert, leur abbé, pour s'y retirer dans les mo- Chapelle du Bec.

ments de trouble; car à cette époque la Normandie était souvent ravagée par les Anglais. Cet hôtel et la chapelle ont donné leur nom à la rue du Bec, et avaient été construits sur l'emplacement *de l'ancien hôtel des Fontaines*, dont il est fait mention dans les diverses histoires de cette ville. L'on voit encore quelques vestiges de la chapelle dans la cour de la maison; portant le n° 21, et qui depuis long-temps sert à une entreprise de diligences. Elle a dû être élevée dans le cours des treize années qui s'écoulèrent depuis la promotion de Robert du Bec, au titre d'abbé, en 1417, jusqu'à sa mort en 1430.



Lettre vingt et unième.



Ayant terminé dans ma dernière lettre ce que j'avais à vous dire sur nos églises et sur nos chapelles supprimées, nous allons, mon cher Alphonse, nous occuper dans celle-ci des églises qui servent aujourd'hui à l'usage du culte, et qui sont, ainsi que je vous l'ai dit, au nombre de quinze, dont quatorze pour le culte catholique, et une pour l'exercice de la religion réformée. Je vais commencer par l'église Cathédrale, comme étant la plus ancienne, la plus importante, et comme tenant le premier rang, non-seulement parmi les églises de cette ville, mais encore parmi toutes celles de la province.

Eglises à l'usage du Culte.

L'origine de l'église métropolitaine de Rouen remonte à la plus haute antiquité, puisque, selon toutes nos chroniques, l'on doit sa fondation à saint Mellon, envoyé par le pape Etienne, pour prêcher l'évangile aux habitants de la Neustrie, vers l'an 260 (1). Ce saint prélat ayant gouverné l'église de Rouen jusqu'en 311, l'on ignore en quelle année de son épiscopat il jeta les fondements de ce temple, l'on présume que ce fut de 270 à 275. La tradition

Eglise Cathédrale et paroissiale.

(1) Farin, Norm. Chrét. – Pommeraye, Hist. des archev. de Rouen et de la Cathéd. – Gilbert, Descrip. hist. de l'Eglise cathédrale.

rapporte qu'il fut construit sur un terrein donné à cet évêque par un nommé *Precordius*, que, suivant quelques crédules historiens, il avait miraculeusement rappelé à la vie, et qui pour ce motif fut l'un des premiers à abjurer les erreurs du paganisme. J'ai dû, au sujet de la fondation de cette église, vous rapporter l'opinion générale; mais je vous avoue que j'ai peine à concevoir comment les Romains souffrirent qu'on éleva publiquement dans une ville, dont ils étaient les maîtres, un temple en l'honneur d'un Dieu dont le culte était si opposé à celui qu'ils rendaient à leurs divinités.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est que la Cathédrale fut entièrement reconstruite au commencement du cinquième siècle, par saint Victrice, huitième évêque de Rouen, et peut-être serait-il plus raisonnable de lui en attribuer la fondation. Quoiqu'il en soit, ses successeurs, jusqu'au temps de saint Romain, n'ont rien entrepris pour l'agrandissement et l'embellissement de leur métropole. Outre les augmentations considérables faites par cet évêque, on lui attribue encore la tour qui porte son nom, mais je pense que c'est à tort. Saint Ouen, son successeur, poursuivit les travaux commencés par saint Romain; mais la mort le surprit avant qu'ils fussent terminés. Plusieurs siècles s'écoulèrent sans qu'on les reprit.

Les irruptions des Normands ne laissèrent probablement pas à nos aïeux, occupés à les repousser, le loisir d'embellir leurs églises. Raoul, l'un de ces guer-

riers du Nord, qui mirent si souvent la France à contribution, devenu paisible possesseur de la Neustrie, apporta tous ses soins à réparer les dégâts exercés par ses compatriotes : on doit regarder ce prince comme l'un des principaux bienfaiteurs de l'église cathédrale, qu'il combla de richesses, et à laquelle il accorda de grands priviléges. Il ne paraît cependant pas qu'il l'ait agrandie ; cette gloire était réservée à Richard-sans-Peur, son petit fils. L'ancienne chronique dit : *Le duc Richard fit croître et haulcer de la moitié, et de plus le moustier de Notre-Dame de Rouen.* Robert-le-Magnifique, son fils, archevêque de Rouen, continua les travaux commencés par son père; la même chronique ajoute : *Robert fist aschever l'église de Nostre-Dame de tout le chœur et du costé de l'Orient.* Je dois vous prévenir, mon ami, que le chœur dont parle cette chronique n'est pas celui d'aujourd'hui : l'ancienne église était beaucoup plus petite ; la nef actuelle, sans même y comprendre les collatéraux, qui ne faisaient pas encore partie de cet édifice, comprend toute l'église d'alors.

Il était réservé à l'archevêque Maurille de mettre la dernière main à ce beau monument, entièrement terminé en 1063. Ce Prélat en fit la dédicace, sous l'invocation de la Vierge, le premier octobre de la même année, en présence de tous les évêques et des principaux abbés de la province.

Il n'est pas inutile de vous faire observer que l'église cathédrale, terminée par Maurille, n'est pas

celle qui existe aujourd'hui. M. Gilbert, auteur d'une description historique de cette superbe basilique, pense que l'édifice actuel ne remonte qu'au douzième siècle, et qu'il fut reconstruit sur les fondements de l'ancienne cathédrale. Vous devez bien penser que pour porter ce temple au point où il est aujourd'hui, ce n'a pas été l'ouvrage d'un même siècle. L'on construisit d'abord la nef et les collatéraux, ensuite les chapelles et les croisées ; plus tard l'on ajouta le chœur, et enfin la chapelle de la Vierge ; cette dernière ne remonte qu'en 1302.

L'église cathédrale a quatre cent huit pieds de longueur dans œuvre, sur quatre-vingt-trois de largeur, d'un mur de chapelle à l'autre : la nef a deux cent dix pieds, le chœur cent dix, et la chapelle de la Vierge, quatre-vingt-huit. La voûte de la nef n'est élevée que de quatre-vingt-quatre pieds, ce qui, d'après la longueur de l'église, l'a fait paraître un peu basse : les voûtes des collatéraux et des chapelles sont encore bien moins élevées, elles n'ont que quarante-deux pieds ; sa croisée a cent soixante-quatre pieds de long sur vingt-cinq pieds six pouces de large.

La tour, en forme de lanterne, qu'on voit s'élever au centre de la croisée, a cent quarante-deux pieds de hauteur, du pavé à la voûte. Cette lanterne est supportée sur quatre énormes pilliers, de trente-huit pieds de tour, et composés chacun de trente et une petites colonnes grouppées en faisceaux.

Il existe dans cette église vingt-six chapelles, la

plupart le long des collatéraux. Parmi ces chapelles, l'on distingue surtout celles *de Sainte-Cécile* et *de Notre-Dame-du-Vœu*, toutes les deux à l'entrée du chœur, et celle *de la Vierge*, dont l'on a dit, avec raison, que c'était une église à la suite d'une autre. Cette dernière fut construite aux dépens du Chapitre, au commencement du quatorzième siècle, sur un terrein dépendant de l'archevêché. Cette jolie chapelle a quatre-vingt-huit pieds de long, vingt-huit de large, et cinquante-sept de hauteur sous voûte. Elle est éclairée par vingt-neuf vitraux, qui n'y ont été placés qu'en 1485, et sur lesquels sont représentésdivers archevêques de Rouen, revêtus de leurs ornements pontificaux.

C'est dans cette chapelle que se trouvent les morceaux les plus curieux de l'église cathédrale. Outre le superbe tableau, par Philippe de Champagne, qui orne le maître-autel et qui représente *l'enfant Jésus adoré par les Bergers*, l'on y voit encore les tombeaux de Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie, et des deux cardinaux d'Amboise. C'est aussi dans cette chapelle que reposent les cendres du cardinal Cambacérès, mort archevêque de Rouen, le 25 octobre 1818.

L'église cathédrale doit beaucoup à la libéralité du cardinal Georges d'Amboise, premier du nom. C'est lui qui fit reconstruire en entier le grand portail, dont l'architecture imposante étonne l'imagination, et donne une haute idée du talent des architectes qui en ont donné le plan et conduit les travaux :

commencé en 1509, il ne fut entièrement terminé qu'en 1530. Malheureusement ce portail, qui fixe encore l'attention des étrangers, est loin d'être ce qu'il était dans l'origine. Beaucoup de dégradations y ont été commises à diverses époques, notamment par les calvinistes en 1562. L'ouragan du 25 juin 1683, y a causé aussi beaucoup de dommages; trois des tourelles dont il était orné ont été renversées; une seule, celle du côté de la tour de saint Romain, est restée intacte. Pendant la malheureuse année de 1793, le vandalisme révolutionnaire exerça aussi ses ravages contre ce portail, car à cette époque, de douloureuse mémoire, l'on ne savait que détruire.

Le portail des libraires, que l'on appelait originairement *le portail des Boursiers*, fut reconstruit tel que nous le voyons, en 1478; c'est un morceau estimé. Celui de la Calende, situé au sud, remonte à-peu-près à la même époque, et a pris son nom de la place sur laquelle il donne. La tradition populaire rapporte qu'il fut bâti aux dépens d'un marchand de blé, qui, vendant à fausse mesure, fut pendu sur cette place, et dont le jugement, suivant la même tradition, est représenté sur l'un des côtés de ce portail. Ce n'est point aux dépens de ce marchand de blé, mais bien aux frais de la fabrique de la cathédrale que fut élevé ce portail: comme celui des libraires, il est orné de sculptures, représentant plusieurs traits de l'ancien testament.

Trois tours, d'une grande proportion et d'un as-

pect imposant, ornent l'extérieur de cette superbe basilique. La plus ancienne est celle de Saint-Romain, à gauche du grand portail; on l'appelle aussi *Tour des onze Cloches*, à cause du pareil nombre de cloches qu'elle contenait anciennement. Une de ces cloches, dit-on, portait le nom *de la Rigault*, du nom de l'archevêque qui l'avait donnée; elle avait un son argentin, tellement gracieux, que cet archevêque, ne pouvant se lasser de l'entendre sonner, se procurait souvent ce plaisir, en payant généreusement les sonneurs : comme l'argent se dépensait au cabaret, delà, dit-on encore, est venu le proverbe *de boire à tire-la-Rigault*. Mais les faits, et c'est sur des faits qu'un historien exact doit s'appuyer, me forcent de contredire encore cette opinion généralement adoptée dans plusieurs ouvrages sur la ville de Rouen. Odo Rigault étant mort en 1274, et cette cloche, suivant le témoignage du père Pommeraye et de plusieurs autres historiens, n'ayant été fondue que le 14 mai de l'année 1282, impliquent une contradiction trop frappante pour chercher à la réfuter. Cette cloche portait le nom de la Rigault, parce que cet archevêque en avait donné les fonds avant de mourir. Quand au proverbe de boire à tire-la-Rigault, quelques étymologistes le font venir de *larigot*, mot fréquemment employé dans nos anciens romans, pour signifier une flûte; ainsi *boire à tire-la-rigot*, c'est boire comme un joueur de flûte, comme un musicien, et vous savez, qu'en général, ces messieurs font volontiers des libations à Bacchus.

La tour de Beurre, à droite du grand portail, commencée sous le pontificat de Robert de Croixmare, qui en posa la première pierre, le 10 novembre 1485, ne fut terminée que sous celui de Georges d'Amboise (1).

Vous êtes sans doute curieux de savoir pourquoi on lui a donné le nom de Tour de Beurre, nom en effet assez bisarre pour une tour. S'il faut en croire nos chroniques, le pape Innocent VIII ayant accordé aux habitants de Rouen la permis-mission de faire usage de beurre et de lait pendant le Carême, à condition de faire quelqu'aumône à la fabrique de la cathédrale, le produit de ces offrandes fut consacré à bâtir cette tour. Quand on réfléchit sur ce qu'il a dû en coûter pour élever un pareil monument, l'on a peine à croire qu'il se soit trouvé assez de fidèles dans cette ville, et que leurs offrandes aient été assez considérables pour suffire à une telle dépense ; aussi je ne prétends pas vous satisfaire complètement par cette explication.

C'est dans la tour de Beurre qu'était la fameuse *cloche de Georges d'Amboise*, donnée à l'église cathédrale par le cardinal Georges d'Amboise, premier du nom. C'est au pied même de cette tour qu'elle fut fondue par *Jean Lemasson*, le 2 août 1501 ; montée le 9 novembre suivant, elle fut mise en branle pour la première fois le 2 février 1502. Cette

(1) Bourgueville, Antiq. de la Neustrie. – Taillepied, Antiq. de Rouen. – Pommeraye, Hist. de la Cathédrale.

cloche pesait trente-six mille, sans le battant; on lisait autour le quatrain suivant, en caractères gothiques :

Je suis nommée Georges d'Amboise
Qui bien trente-six mille poise,
Et cil qui bien me poisera
Quarante mille trouvera.

Cette cloche, dont on aurait cru la sonnerie si belle, rendait, au contraire, lorsqu'on l'entendait de près, un son lourd et assourdissant, qu'on attribuait à la pesanteur du battant, trop considérable dans sa partie inférieure. Elle fut cassée lors du passage de Louis XVI par Rouen, le 29 juin 1786; c'est la dernière fois qu'elle fut mise en branle.

La troisième tour, connue sous le nom *de la Pyramide*, se faisait remarquer par sa légèreté, par son élégance et par la hardiesse de son architecture. C'était assurément un des plus beaux morceaux en ce genre, qui existât en Europe. Vous savez qu'elle a été détruite entièrement par le feu du Ciel, le 15 septembre 1822. On devait ce beau monument, qui avait été terminé en 1544, à *Robert Becquet*, habile architecte, né à Rouen. Quand vous saurez qu'il y était entré trois mille quatre cent soixante et douze pièces de bois, vous ne serez pas surpris que l'incendie ait été si violent, et qu'il ait duré si long-temps. Quoiqu'élevée de trois cent quatre-vingts pieds, cette pyramide était cependant beaucoup moins haute que celle qu'on appelait *l'Aiguille*, et qui, par la

négligence de quelques ouvriers occupés à la réparer, avait été aussi la proie des flammes le 4 octobre 1514.

Rentrons, mon jeune ami, pour quelques instants, dans l'intérieur de cette superbe basilique, et promenons nos regards sur les principales sépultures qu'elle renferme. Le temps, qui détruit tout, ayant exercé ses ravages ordinaires sur la plupart des mausolées, ce n'est que par tradition que l'on connaît le nom des personnes qui y furent enterrées, et que l'on sait à-peu-près l'endroit où reposent leurs cendres.

Le tombeau des deux cardinaux d'Amboise, et celui du grand Sénéchal de Normandie, situés dans la chapelle de la Vierge, sont les seuls que le temps a respectés.

Le tombeau *de Raoul*, premier duc de Normandie, l'un des plus anciens, était placé originairement du côté du midi, proche le grand autel, situé alors à-peu-près où est aujourd'hui l'entrée du chœur. Ce tombeau fut transféré depuis dans la chapelle du petit Saint-Romain, chapelle à l'extrémité du bas côté de la nef, à droite. Celui *de Guillaume-longue-Epée*, son fils, et second duc de Normandie, était placé aussi dans l'ancien chœur; aujourd'hui il est dans la chapelle de Sainte-Anne.

Le troisième duc de Normandie, dont les cendres reposent dans cette église, est le fameux *Richard-Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre, si célèbre par ses exploits contre les Sarrazins, par ses amours avec

Marguerite de Flandres, et par l'amitié que lui témoigna constamment Blondel, ce généreux troubadour, qui, par son adresse et sa persévérance, parvint à découvrir la prison qui renfermait son Roi et son ami. *Le jeune Henri*, frère de Richard, repose aussi dans la cathédrale. Anciennement ces deux tombeaux étaient dans le chœur actuel; mais ils ont été supprimés en 1736 : l'on s'est contenté de mettre une simple inscription à la place qu'ils occupaient. L'on a fait de même pour celui qui renfermait le cœur de Charles V, roi de France.

Le tombeau du duc de Bedfort, frère de Henri V, roi d'Angleterre, mort à Rouen, le 13 septembre 1435, était placé à gauche du grand autel; on n'y voit plus aujourd'hui qu'une simple inscription.

Plusieurs archevêques de Rouen ont été inhumés dans leur cathédrale, tels que *Maurille*, décédé en 1067; son tombeau était au haut de la nef. Celui *de Jean de Bayeux*, mort en 1079, est auprès des fonds baptismaux. Celui *de Guillaume-bonne-Ame*, qui mourut en 1110, est dans le chapitre. L'on voit dans la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, ceux *de Gaultier-le-Magnifique*, décédé en 1207, et *d'Aimeric Guénaud*, qui termina sa carrière en 1342. Le cœur du cardinal d'Estouteville, mort à Rome en 1485, fut apporté dans cette église, et déposé dans le tombeau de l'archevêque Maurille. Le corps *de François de Harlay*, décédé en son château de Gaillon, en 1653, fut déposé dans le tombeau des

cardinaux d'Amboise, dont il était parent. Les archevêques *Maurice* et *Guillaume de Durefort*, sont également inhumés dans cette église; mais on ignore où est placée leur sépulture. On ignore aussi où reposent les cendres *de saint Evode*, *de Prétextat*, *de Raimfroy*, *de saint Remy*, tous évêques de Rouen, mais qui, ayant vécu dans les premiers siècles, ont été inhumés dans l'ancienne église cathédrale.

Je ne dois pas oublier, mon ami, de vous dire que les cendres de la princesse Sybille, femme de Robert Courte-Heuze, décédée en 1102, reposent aussi dans la cathédrale; son tombeau était au milieu de la nef de l'ancienne église.

L'on raconte de cette princesse, que Robert avait épousé en revenant de la Palestine, un trait qui, en faisant l'éloge de son cœur, prouve l'amour qu'elle portait à son époux. Celui-ci ayant été blessé par une flèche empoisonnée, ses médecins déclarèrent que le seul moyen de le soustraire à une mort évidente, était de faire sucer la plaie. Malgré ses souffrances, Robert ne voulut jamais permettre que quelqu'un perdît la vie pour sauver la sienne; mais la duchesse Sybille, profitant de son sommeil, suça la plaie pendant plusieurs nuits, et conserva ainsi aux risques de ses jours, ceux de son époux (1).

Eglise paroissiale de St-Ouen.

Avant la révolution, l'église paroissiale de Saint-Ouen dépendait de la célèbre abbaye dont elle porte le nom. Beaucoup de personnes pensent, mais c'est à

(1) Letalleur, Chron. de Normandie.

tort, que ce sont les anglais qui l'ont fait bâtir dans le temps où ils étaient maîtres de la Normandie. Je ne sais, mon cher Alphonse, quelle manie nous avons généralement d'attribuer aux étrangers, surtout à nos rivaux d'outremer, tout ce que nous faisons de beau chez nous, comme si nous étions incapables de concevoir et d'exécuter de grandes choses. Nous pouvons réclamer l'honneur d'avoir élevé ce beau monument, dont d'ailleurs la construction est bien antérieure à la conquête de ces fiers insulaires.

L'église de Saint-Ouen, beaucoup plus moderne que la cathédrale, est cependant d'un fort joli gothique, et se fait surtout remarquer par sa légèreté et par l'élégance de son architecture. On doit regretter que le grand portail soit resté imparfait, sans quoi il est peu d'église qu'on pût lui comparer. Ce bel édifice a été entrepris par *Jean Roussel*, surnommé Marc-d'Argent, ving-troisième abbé de ce monastère, et commencé en 1319, par les conseils de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, dont il était l'ami, et qui lui donna les fonds nécessaires pour exécuter une telle entreprise (1). Cet abbé jeta les fondements de l'église actuelle, sur les fondements de l'ancienne, qui avait été détruite quatre fois, soit par les ravages des Normands, soit par les incendies : il en poussa les travaux avec tant d'activité, qu'avant sa mort, arrivée en 1339, il eut la satisfaction d'avoir bâti plus de la moitié de l'église, c'est-à-dire d'avoir conduit l'ouvrage jus-

(1) Pommeraye, Hist. de l'Abbaye de Saint-Ouen.

qu'au-dessus de la croisée. Renaud Duquesnay, qui succéda à Jean Roussel, éprouva tant de tracasseries pendant la durée de son administration, qu'il avança fort peu l'ouvrage de son prédécesseur. Les abbés qui lui succédèrent furent plus heureux, puisqu'ils parvinrent à mettre la dernière main à cet édifice. Parmi ces abbés, je dois vous citer principalement *Arnaud Dubreuil*, *Guillaume d'Estouteville*, archevêque de Rouen, *Antoine Bohier*, archevêque de Bourges, et le cardinal *Innocent Cibo*, pour le zèle qu'ils ont mis à continuer l'ouvrage commencé par Jean Roussel.

La longueur de cette église est de quatre cent seize pieds huit pouces, sa largeur de soixante et dix-huit, et sa hauteur, du rez de la pierre à la voûte, est de cent pieds.

Une des beautés de l'église de Saint-Ouen, est d'être bien percée : l'on y voit trois rangs de belles fenêtres qui règnent tout autour, et qui la rendent très-claire. Trois belles roses ornent le portail, et l'extrémité des deux croisées transversales. Les deux dernières ont été exécutées en 1439, celle au midi par Alexandre Barneval, maître maçon ; celle au nord par son apprenti. Cette dernière ayant été généralement jugée plus belle, et d'une exécution plus hardie que la première, Barneval en conçut tant de jalousie contre son apprenti, qu'il le tua.

Le chœur est entouré de douze piliers et de onze chapelles, cinq de chaque côté, et celle de la Vierge,

placée au milieu. Ces chapelles sont très-bien percées, régulières et d'une bonne grandeur; mais elles sont très-simples, et n'ont aucuns décors.

La tour qui surmonte ce temple, et qui en fait un des plus beaux ornements en dehors, a deux cent quarante pieds d'élévation : terminée en couronne, l'on dirait que cette tour est à jour, tant les filigranes de pierres sont fins et déliés, surtout dans sa partie supérieure. Ce chef-d'œuvre d'élégance est l'un des plus beaux monuments de notre ville.

A l'époque de la suppression des maisons religieuses, l'église de l'abbaye de Saint-Ouen fut mise au nombre des treize églises paroissiales conservées en 1791, pour le service du culte. Fermée comme toutes les autres, au mois de décembre 1793, elle fut convertie, pendant quelques mois, en atelier d'armes, et pendant ce temps l'on y commit malheureusement beaucoup de dégradations. Vous le dirai-je, mon jeune ami, à cette même époque, l'on vota la démolition de cette église! Heureusement le sacrifice ne fut pas consommé, et les arts n'ont point à regretter la perte de ce monument : en l'an III il fut rendu au culte.

Il existe dans cette église un effet de perspective assez particulier. En portant ses regards dans le bénitier placé contre le premier pilier à main droite, en entrant par le grand portail, on y voit représentée, dans toute sa longueur, la voûte de l'église.

Il existe peu de sépultures remarquables dans l'église de Saint-Ouen. Farin, dans sa Normandie Chrétienne, page 601, dit que Gertrude et Bertrude,

toutes deux femmes ou concubines de Clotaire II [et non de Clotaire Ier (1), ainsi que l'avance à tort Don Toussaint Duplessis], y ont été inhumées, ainsi que Dagobert, fils de Sigebert, mais rien ne le prouve. Dreux du Radier, dans ses Mémoires historiques et critiques sur les reines de France, dit au contraire que Hadeltrude (celle que Farin appelle Gertrude), a été inhumée à Paris, dans l'ancienne église de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés : le même historien assure qu'on voit son tombeau dans la même église, à côté du maître-autel.

Frédégode, qui vivait dans le dixième siècle, Fulbert, auteur de la vie de saint Ouen, Pommeraye dans l'Histoire de cette abbaye, prétendent que *Childeric II*, et *Bilihide*, ou mieux Blitide, son épouse, assassinés l'un et l'autre par Bodillon, dans leur palais, près de Lions-la-Forêt, reposent dans cette église ; mais Mezerai, Vély, Piganiol de la Force, Dreux du Radier, assurent qu'ils ont été enterrés à Saint-Germain-des-Prés. C'est sans doute par erreur que le père Pommeraye nomme ce prince Chilpéric, car il est d'accord avec les autres historiens pour les détails de l'assassinat. Cet écrivain fait même une réflexion qui me paraît juste, et qui concilie le récit de Frédégode avec les historiens modernes. Il pense que Childeric, et la reine son épouse ont pu d'abord être enterrés dans l'église de Saint-

(1) Clotaire Ier n'eut pour femmes que Ingonda, Arégonde, Chasene, Radelgonde et Valdrade.

Ouen ; mais que par la suite l'on aura transporté leurs corps à Paris.

Nagerel, dans sa chronique de Normandie, dit que Richard III, cinquième duc de Normandie, mort à Rouen en 1027, fut enterré devant le maître-autel de l'église de Saint-Ouen ; mais comme depuis cette époque cette église a été réédifiée plusieurs fois, l'on ignore aujourd'hui où repose le corps de ce prince.

L'on voit dans la chapelle de la Vierge, le tombeau du jeune Talbot, fils du célèbre maréchal de ce nom, mort à Rouen le 4 janvier 1439.

L'église de Saint-Maclou n'est pas une des plus grandes de la ville ; mais c'en est assurément une des plus jolies. Comme celle de Saint-Ouen, elle se fait remarquer par la légèreté et par l'élégance de son architecture. L'on ignore entièrement à quelle époque remonte la fondation de cette église, qui, dans l'origine, n'aura sans doute été, comme la plupart de toutes celles de Rouen, qu'une simple chapelle. Celle qui existe actuellement fut commencée en 1432 ; mais elle ne fut entièrement terminée qu'en 1512. On en jeta les fondements sur ceux de l'ancienne église, qui était tombée en ruines, et qui déjà, dans les années 1203 et 1210, avait été en partie la proie des flammes (1). Eglise paroissiale de St-Maclou.

Cette église a cent quarante deux pieds de long, sur soixante et seize de large. Elle renferme treize chapelles d'une grande simplicité ; une seule, avant

(1) Farin, Hist. de Rouen.

la révolution, était ornée d'une suite de tableaux, représentant divers traits de la vie de Clovis, et que l'on devait à Sacquespée, peintre né à Rouen. Ce sujet nous paraissait assez mal choisi; car nous ne voyons pas quelles circonstances de la vie de ce prince le peintre avait pu choisir pour figurer dans une église; il est vrai que c'est le premier Roi chrétien qui régna sur les Français; mais, malgré sa conversion, il avait conservé des mœurs un peu barbares, et personne n'ignore que le poignard et le poison continuèrent d'être ses armes favorites.

L'on admire dans cette église un escalier qui, par le fini et la délicatesse du travail, est un chef-d'œuvre de patience et de génie.

Ses portes méritent aussi d'être examinées avec la plus grande attention, surtout celles au nord. Les bas-reliefs dont elles sont ornées, représentent divers mystères de notre religion, et sont attribués au célèbre *Jean Goujon*, c'est vous dire avec quel soin ces portes sont sculptées, et combien est précieux ce travail. Malheureusement, à la fin du siècle dernier, un pinceau lourdement ignare, s'est promené sur ces sculptures. L'on a cru restaurer ce chef-d'œuvre; mais le barbouilleur, avec son impitoyable brosse, n'a fait qu'en voiler les graces et la finesse.

En 1228 l'église de Saint-Maclou était encore hors l'enceinte des murailles, dans des lieux marécageux, ainsi que l'indique la rue Malpalu qui l'avoisine. La Seine ne coulait pas loin de ses murs, et for-

mait, avec les rivières de Robec et de l'Aubette, une presqu'île, connue pendant long-temps sous le nom *d'Isle de Notre-Dame*, parce que toutes les maisons de ce quartier faisaient des rentes foncières à l'église cathédrale de Rouen. Avant la révolution, l'archevêque de Rouen était le patron de cette église, qui avait aussi le privilége d'être la gardienne des saintes huiles, et de les distribuer aux autres paroisses du diocèse.

C'était aussi dans cette église et dans celle de Saint-Vivien, qu'anciennement l'on avait l'usage de publier la nomination de l'archevêque, nouvellent élu par le chapitre. Il ne pouvait être ordonné et remplir ses fonctions épiscopales qu'après cette publication ; mais cet usage s'anéantit lors du concordat passé entre Léon X et François Ier.

L'on voit avec peine qu'une partie de cette jolie église soit masquée par les misérables échoppes qui règnent à l'entrée de la rue Martinville, et dont l'aspect hideux inspire un dégoût involontaire. Il serait bien à souhaiter que l'autorité locale fît disparaître ces barraques, qui déshonorent un des plus beaux monuments de notre ville.

Eglise paroissiale de St-Patrice.

Il est présumable que *l'église de Saint-Patrice* aura été originairement une simple chapelle, dédiée à l'apôtre de l'Hybernie, et située dans les faubourgs. On ignore à quelle époque elle devint église paroissiale ; l'on sait seulement qu'elle fut entièrement la proie des flammes dans l'incendie de 1228, qui réduisit tout ce quartier en cendres. L'église actuelle

ne date que de l'année 1535; mais l'on y a fait de grandes augmentations dans les siècles suivants; et au moment même où je vous écris, l'on y fait encore quelques changements.

Il existait anciennement dans cette église, un puy où l'on invitait les poètes à écrire sur la passion de Notre-Seigneur. Ce puy avait été fondé en 1543 (1); cependant, dès l'année 1498, l'on avait déjà joué une représentation de ce mystère dans le cimetière de cette église : la tradition rapporte qu'il y avait des acteurs de réputation; je veux bien le croire.

Pour vous donner une idée des poésies composées à ce sujet, je vais vous transcrire la dernière strophe du premier chant royal, intitulé : *Invitation aux Poètes ;* cette pièce ayant obtenu le prix, vous donnera une idée du mérite des autres.

Saint Jean, records du serpent de Laton,
Joint à saint Paul, sans empescher Triton,
Nous semond tous pour callauder en troupes
Christ, contre enfer notre glaive et baston,
La mort duquel a fait fondre Pluton,
Mort détruisant, mort de peine et de coulpe.

Les maîtres de cette confrairie avaient le droit de nommer tel bourgeois notable que bon leur semblait, pour en faire les frais, quoiqu'il ne fit pas par-

(1) Taillepied, Antiq. de Rouen.

tie de cette confrairie : ce droit était certainement très-arbitraire, et nous ne savons pas au nom de quelle loi l'on aurait pu condamner ceux qui auraient voulu s'y refuser.

Au moment où les factions de Chaumette et de Robespierre proscrivaient tous les cultes, que leurs ministres étaient poursuivis, incarcérés ou déportés, que les églises étaient fermées, vendues ou détruites, une secte, connue sous le nom *des Théophilantropes*, cherchait à s'élever sur les ruines de la religion catholique. Les fondateurs de ce culte, qui n'a eu qu'une existence éphémère, sont *d'Aubermesnil* et *la Réveillère-Lepaux*. Le 25 nivôse de l'an V (14 janvier 1797), deux temples furent ouverts à Paris; les sectaires prenaient le titre *d'adorateurs de Dieu et d'amis des hommes*. Notre ville, mon jeune ami, eut aussi ses Théophilantropes; c'est dans l'église de Saint-Patrice qu'ils célébrèrent leur culte : ces sectaires, qui n'ont pu réussir à faire un grand nombre de prosélytes, avaient encore un temple au Mont-au-Malade, c'était l'église des religieux.

La fondation de l'église de Saint-Sever remonte à la fin du onzième siècle. Ce n'était encore, à cette époque, qu'une ancienne chapelle, située dans le faubourg d'Emindreville, qui avait pris son nom de cette chapelle. C'est à la suite d'un miracle opéré par le corps de saint Sever, évêque d'Avranches, que l'on donna à cette chapelle le nom de ce saint évêque, nom qu'elle donna elle-même au faubourg,

Eglise paroissiale de St-Sever.

et que l'un et l'autre portent encore aujourd'hui. Voici ce que nos anciennes chroniques rapportent à ce sujet. La crainte des Normands, qui ravageaient la Neustrie, et ne se faisaient aucuns scrupules de piller les églises, de profaner les choses les plus sacrées, fit imaginer d'apporter à Rouen le corps de saint Sever, pour le mettre à l'abri de leurs insultes. A chaque station que l'on faisait pour prendre du repos, l'on trouvait le lendemain tant de résistance pour enlever le corps, qu'on ne pouvait y réussir qu'après avoir fait le vœu de bâtir une église à la place. Arrivé à Rouen, par le faubourg d'Emindreville, l'on déposa le corps du saint évêque dans la chapelle, où le miracle eut lieu mieux que jamais: alors, ainsi qu'on avait fait aux stations précédentes, l'on fut obligé de faire la promesse de bâtir une église au même endroit, en l'honneur du saint; aussitôt la promesse faite, l'on enleva facilement le corps. C'est à ce vœu que l'on doit l'église de Saint-Sever (1).

C'est, ou c'était, l'église cathédrale (car j'ignore si elle en est encore dépositaire), qui possédait le corps de ce saint évêque, apporté à Rouen sous le règne de Richard Ier, en 992. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que le clergé de cette métropole le regardait comme l'une de ses plus précieuses reliques. Ce fut l'archevêque Robert-le-Magnifique, qui en fit la translation de la chapelle d'Emindreville,

(1) Farin, Hist. de Rouen. - Tous. Dupl. Descript. de la Haute-Norm.

dans l'ancienne église cathédrale, c'est-à-dire dans la nef d'aujourd'hui.

Je vous ai rapporté ce fait, mon ami, sur le témoignage des anciens historiens de notre ville ; mais je dois vous le dire, il se trouve en contradiction avec l'histoire ; car, sous le règne de Richard Ier, la Neustrie n'était plus ravagée par les Normands, puisqu'ils en étaient en possession depuis un grand nombre d'années, et qu'ils y régnaient paisiblement. Où il faut reporter la translation du corps de saint Sever dans le siècle précédent, ou ne pas attribuer à la persécution des Normands le motif de cette translation. Quand au miracle, il est présumable........ qu'il n'arriverait pas de nos jours.

L'église actuelle de Saint-Sever ne remonte qu'en l'année 1538, qu'elle fut réédifiée entièrement ; c'est un vaisseau très-ordinaire : le clocher, en forme de tour, ne date que de 1617 ; comme l'église, il n'offre rien de remarquable.

La plus moderne de toutes les églises de Rouen, est celle dédiée sous l'invocation *de la Madeleine*, située faubourg Cauchoise : commencée en 1767, terminée à la fin de 1780, l'ouverture en eut lieu le 7 avril 1781. Dans le principe, cette église avait été construite pour l'usage particulier de l'Hôtel-Dieu ; mais par suite de la révolution, sa destination a été changée ; en 1791, elle a été mise au nombre des églises conservées. Eglise paroissiale de la Madeleine.

L'on doit cette église à Lebrument, architecte distingué, né dans notre ville. On peut la placer au

rang du petit nombre des beaux édifices qui attirent généralement les regards de l'amateur curieux. Elle se fait remarquer par son élégance, par les belles formes de son architecture, par le fini des sculptures, et par sa position pittoresque à l'extrémité de la longue avenue, dont les arbres semblent se confondre avec ceux qui forment les contre-allées du Mont-Riboudet.

Les décors de cette église ont été exécutés par Jadoulle, sculpteur, auquel cette ville devait plusieurs morceaux estimés, mais qui presque tous ont malheureusement été détruits pendant nos troubles révolutionnaires. Ainsi que Lebrument, cet artiste était né dans nos murs : l'un et l'autre sont morts il y a quelques années.

Quoique l'église de la Madeleine soit actuellement église paroissiale, elle sert également pour l'usage interne de l'Hôtel-Dieu : une grille en fer, pratiquée derrière le chœur, sépare le public d'avec les personnes attachées à cet hospice.

Il me reste encore, mon cher Alphonse, à vous parler des églises succursales, ce sera le sujet de ma première lettre.



Lettre vingt-deuxième.



Aujourd'hui, mon ami, nous commencerons par l'église succursale de Saint-Godard. D'anciennes traditions assurent que cette église était dans l'origine un temple consacré aux divinités du paganisme. Il serait, je crois, difficile de donner la preuve de cette assertion; ce qu'il y a de certain, c'est que sa fondation remonte aux premiers siècles de l'église. Son antiquité a fait croire à quelques écrivains qu'elle avait été l'ancienne cathédrale de nos premiers évêques. Ils fondent leur opinion sur ce que, dans l'origine, cette église portait le nom de Notre-Dame ou de Sainte-Marie, sur la procession du Corps-Saint, qui s'y faisait tous les ans avec beaucoup de pompe, par le clergé de la cathédrale, et sur ce que les corps de saint Godard et de saint Romain, deux de nos plus illustres évêques, y ont été inhumés (1). Ces preuves ne sont pas sans répliques, car saint Mellon et saint Ouen, deux autres évêques, aussi illustres, ont été enterrés, le premier dans l'église de Saint-Gervais, le second dans la célèbre abbaye à laquelle il a donné son nom. Quant au nom de Notre-Dame Eglise succursale de St-Godard.

(1) Farin, Norm. chrétienne. - Taillepied, Antiq. de Rouen.

ou de Sainte-Marie, nous avons vu qu'il a été également porté par plusieurs autres églises. D'un autre côté, l'église de Saint-Godard ne s'étant trouvée renfermée dans l'enceinte de la ville que dans le milieu du treizième siècle, tandis que la cathédrale a toujours été l'une des quatre églises comprises dans cette enceinte, il n'est pas vraisemblable que nos premiers évêques aient établi leur siége épiscopal dans une église éloignée, tandis qu'ils en avaient quatre à leur disposition dans le centre de la ville, et par conséquent plus à leur convenance.

L'ancienne église de Saint-Godard ayant été détruite entièrement dans l'incendie de 1248, celle que nous voyons aujourd'hui a été rebâtie postérieurement, et est l'ouvrage de plusieurs siècles. C'est encore un des beaux vaisseaux de notre ville, et qui mérite d'être examiné dans tous ses détails. Sa longueur est de cent quinze pieds sur soixante et dix-huit de large. Avant la révolution, cette église était citée pour la beauté de ses vitraux, regardés non-seulement comme les plus beaux de Rouen, mais même de la France. On les admirait surtout pour le fini du dessin, et pour la fraîcheur et l'éclat des couleurs; aussi était-il passé en proverbe, lorsqu'on parlait d'un vin bien clair, de dire : *Il est de la couleur des vitres de Saint-Godard.* Deux de ces vitraux, qu'on a eu le bonheur de sauver, y ont été replacés il y a quelques années, et peuvent donner une idée de ceux dont on regrette la perte.

L'église de Saint-Godard, conservée en 1791

comme église paroissiale, fut, comme toutes les autres, fermée depuis 1793 jusqu'en 1795, c'est-à-dire pendant tout le temps que dura la terreur; mais n'ayant pas été conservée dans la nouvelle organisation, faite en 1802, ce n'est qu'en 1806 qu'elle a été rendue au culte comme église succursale.

L'église de Saint-Vivien n'était, dans l'origine, qu'une simple chapelle, située en pleine campagne, au milieu des prés et des marais qui formaient alors cette portion de la ville, aujourd'hui si peuplée. En 1209, elle était encore dans les faubourgs, mais on ignore si déjà à cette époque elle avait le titre de paroisse. L'ancienne église était très-basse et très-sombre, ne recevant aucun jour d'en haut; mais en 1636, on l'a exhaussée et rendue telle que nous la voyons. Cette église n'offre rien de remarquable, et n'a sans doute été conservée comme église succursale, qu'à cause de sa position. Eglise succursale de St-Vivien.

Avant la révolution, l'église de Saint-Vivien était regardée comme l'une des plus fortes paroisses, et comptait douze mille communiants; c'est encore aujourd'hui l'une des plus considérables de cette ville. Elle avait été conservée comme église paroissiale, lors de l'organisation de 1792; mais par suite de celle qui a eu lieu en 1802, elle n'a plus que le titre de succursale.

L'église de Saint-Vincent a porté long-temps le nom *de Saint-Vincent-sur-Rive*, à cause de la proximité de la Seine, dont pendant plusieurs siècles les eaux baignèrent cette portion de la ville. Eglise succursale de St-Vincent.

Anciennement tous les bateaux chargés de sel, qui remontaient la rivière, étaient obligés d'en donner une certaine quantité aux trésoriers de cette église, auxquels était confiée la garde des mesures. Cet usage subsista jusqu'en 1649, que ces marchands furent dispensés par un arrêt du Conseil, de payer cet impôt en nature, à la charge de faire à ces trésoriers une rente annuelle de cent quarante livres.

Depuis un temps très-reculé, les trésoriers de l'église de Saint-Vincent avaient la garde des étalons des mesures publiques en usage à Rouen. Ces étalons étaient renfermés dans une petite tour en maçonnerie, pratiquée au bas de la nef, à main droite en entrant par le grand portail, sur laquelle était une inscription qui datait du règne de François Ier. Cette tour n'existe plus depuis long-temps; plus anciennement, ces mêmes étalons étaient confiés à la garde des Templiers (1).

La paroisse de Saint-Vincent, aujourd'hui l'une des plus considérables de la ville, en était, dans les premiers temps une des moins fortes, puisqu'en 1169 elle ne contenait encore que deux cents paroissiens. Elle n'en contenait pas beaucoup plus avant la révolution; vous cesserez d'en être étonné, quand vous saurez qu'à cette époque cette église était cernée par Saint-André, Saint-Georges, Saint-Eloi, Saint-Pierre-du-Châtel et Saint-Michel, toutes paroisses qui ont été supprimées, et dont la plupart des habitants ont été répartis sur celle de Saint-Vincent.

(1) Pouchet, Météorologie terrestre.

Cette église est regardée comme l'une des plus jolies de cette ville, par la forme et par la délicatesse de ses sculptures : le chœur, surtout, est un morceau très-hardi, et d'une bonne architecture : comparativement la nef est loin d'y répondre; c'est malheureusement le défaut de la plupart de nos églises. Ses vitraux sont estimés, sans pouvoir cependant être comparés avec ceux des églises de Saint-Nicolas et de Saint-Godard. Il en est un surtout, dans la chapelle, à gauche du chœur, assez remarquable par le sujet qui y est représenté; c'est *un âne adorant le Saint-Sacrement*. Comme vous pourriez être très-surpris de trouver un pareil sujet dans une église, je m'empresse de vous apprendre qu'il s'agit d'un miracle arrivé dans le treizième siècle, à saint Antoine de Padoue. L'âne de Balaan ayant bien parlé, il n'est pas plus extraordinaire de voir un autre âne que l'on a privé de toutes espèces de nourriture pendant trois jours, quitter le son et le foin qu'on lui présente pour aller adorer le Saint-Sacrement. Il faut de pareils miracles pour convaincre les plus incrédules, et celui qui fait le sujet de ce vitrail le fut complettement.

L'église de Saint-Nicaise remonte au milieu du septième siècle. C'était, dans l'origine, une petite chapelle élevée par saint Ouen, archevêque de Rouen, en l'honneur du premier évêque de la Neustrie, dont elle porte le nom, et dans laquelle il déposa les reliques qu'il fit venir exprès de Gany, où ce saint Prélat avait reçu la couronne du martyre. Cette cha-

Eglise succursale de St-Nicaise.

pelle était alors sur une petite montagne, proche de Rouen, et ne se trouva renfermée dans l'enceinte de cette ville, que sous le règne de Louis IX.

La chapelle dédiée à saint Nicaise devint paroisse en 1388, mais on ne sait pas au juste à quelle époque elle a été reconstruite et agrandie comme nous la voyons aujourd'hui. Le chœur est un morceau estimé, la nef n'a jamais été achevée.

Cette église, conservée en 1791 comme église paroissiale, fut supprimée dans l'organisation faite en 1802, et rétablie en 1806, sous le titre de succursale.

Eglise succursale de St-Paul.

Quelques vestiges que l'on remarquait anciennement dans *l'église de Saint-Paul*, prouvaient l'antiquité de cette église, et ont fait penser qu'elle avait pu, dans l'origine, être un temple consacré à une des divinités du paganisme. Quelques écrivains ont avancé qu'Adonis y était particulièrement adoré; mais d'autres, au contraire, prétendent que ce temple était consacré à Mars, et que c'est pour ce motif que l'on a donné à ce faubourg le nom de Martinville.

L'église de Saint-Paul est petite, et n'offre rien de remarquable. Comme la plupart des églises de Rouen, elle a été détruite et réédifiée plusieurs fois. Une inscription placée sur un des piliers attestait qu'en 1618 on l'avait agrandie de trois piliers.

C'est dans cette église que Louis XV entendit la

Messe, lorsqu'au mois de septembre 1749 il passa par Rouen pour se rendre au Havre (1).

Dans le siége que la ville de Rouen eut à soutenir en 1562, contre les calvinistes, *l'église de Saint-Hilaire* fut entièrement détruite, car le fort de l'attaque ayant eu lieu du côté de ce faubourg, elle avait eu également à souffrir du canon des deux partis. Elle fut reconstruite peu de temps après, mais avec si peu de goût, qu'on ne peut rien voir de plus misérable ; c'est une véritable église de campagne. Comme paroisse, elle s'étend assez loin ; même avant la révolution, elle avait une succursale à Saint-Gilles-de-Répainville, sur la route de Darnétal. Eglise succursale de St-Hilaire.

A l'époque de la suppression des maisons religieuses, *l'église de Saint-Romain* dépendait du monastère des Carmes-Déchaussés, qui s'étaient établis à Rouen en 1624. Avantageusement située pour les habitants du quartier de Bouvreuil, elle fut mise en 1791 au rang des églises succursales, et conservée comme telle dans la nouvelle organisation qui a eu lieu en 1802. Eglise succursale de St-Romain.

L'église de Saint-Romain est d'une bonne architecture, et se distingue de la foule des églises de Rouen, ville si riche avant la révolution en édifices de ce genre, du plus mauvais goût. Elle fut commencée en 1678, et entièrement terminée en 1687, par les soins et la libéralité de messieurs Bec-de-Lièvre, famille recommandable de cette ville, et qui y a

(1) Coq de Villerai, Abrégé de l'Hist. de Rouen.

occupé pendant plusieurs siècles les premières places de la haute magistrature.

Anciennement cette église était sous l'invocation de saint Joseph et de sainte Thérèse, aujourd'hui elle est sous celle de saint Romain, de cet évêque qui joue un si grand rôle dans nos fastes ecclésiastiques. Les principaux traits de sa vie sont représentés dans quatre tableaux placés dans la coupole du dôme qui éclaire la nef de cette église : l'on y voit aussi l'apothéose de ce Saint.

Je dois vous dire encore que le tombeau de saint Romain, déposé anciennement dans la crypte de l'église de Saint-Godard, a été transporté il y a quelques années dans cette église, et placé sous le maître-autel.

Eglise succursale de St-Gervais.

L'église succursale de St-Gervais, située, comme vous le savez, dans le faubourg Cauchoise, au pied de la côte du Mont-aux-Malades, n'offre par elle-même rien de bien remarquable ; mais ce qui doit la recommander à la curiosité, c'est son antiquité. La crypte, ou chapelle souterraine, qui existe sous cette église, et qui, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, servit de sépulture à nos premiers évêques, est certainement le monument le plus ancien de notre ville, le seul qui, construit du temps des Romains, soit parvenu jusqu'à nous. Non-seulement l'antiquité de cette crypte est prouvée par l'histoire, mais le caractère de son architecture sert encore à la confirmer. Cette crypte est-elle l'ouvrage de saint Mellon, ou existait-elle avant cet évêque ?

L'on ne peut répondre à cette question que par des conjectures. Sa position, sur une hauteur, pourrait la faire regarder comme les restes d'un ancien temple des Gaulois ; si l'on ne veut pas admettre l'existence de ce temple, ou de tout autre monument consacré à l'exercice de la religion payenne, il faudra supposer que saint Mellon avait choisi cette place, alors éloignée de la ville, pour en faire le cimetière public des chrétiens, et que c'est à lui que l'on doit cette chapelle, sur laquelle nous n'avons que des données incertaines. Si toutes nos chroniques ne s'accordaient pas à le regarder comme le fondateur de notre église cathédrale, l'on serait porté à croire qu'il fit construire cette chapelle souterraine pour la soustraire aux regards des payens, et pouvoir célébrer en secret les mystères de notre religion. Mais, d'après ces chroniques, le peuple, les magistrats de Rouen, lui ayant laissé élever une église publiquement, au centre même de la ville, l'on ne voit pas quels motifs auraient pu le déterminer à cacher celle-ci dans les entrailles de la terre, d'autant plus qu'on n'a pas d'exemple que les chrétiens aient été persécutés à Rouen depuis qu'il y est venu prêcher l'évangile : la preuve s'en tire par cette longue suite d'évêques qui ont occupé le siége épiscopal sans aucune interruption. Si l'on veut absolument regarder saint Mellon comme le fondateur de ces deux églises, il est présumable qu'il aura commencé par élever celle de Saint-Gervais, et voyant que loin de le persécuter les Romains souffraient qu'il

annonça publiquement la religion du Christ, il aura jeté plus tard les fondements de la cathédrale.

Quoiqu'il en soit, saint Victrice, huitième évêque de Rouen, auquel notre ville doit beaucoup de reconnaissance pour les soins qu'il prit de l'embellir et d'en reculer les limites, passe pour avoir rebâti l'église de Saint-Gervais, qui ne consistait encore, de son temps, que dans la crypte, où reposaient les corps de saint Mellon et d'Avitian. Ce Prélat y déposa les reliques de saint Gervais et de saint Protais, et la consacra sous leurs noms; mais celui de saint Gervais a prévalu. De tous les monuments élevés par saint Victrice, cette église est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous; mais je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas sans avoir éprouvé bien des changements.

L'église de Saint-Gervais, successivement paroisse, abbaye, prieuré, redevint église paroissiale dans le milieu du quatorzième siècle. Il serait beaucoup trop long de vous donner l'historique de tous ces changements, lesquels, d'ailleurs, n'offrent plus un grand intérêt. Les religieux de Fécamp, à qui cette abbaye appartenait, avaient seulement conservé leur droit de jurisdiction, dont ils jouissaient encore au moment de la révolution, tant sur le faubourg Cauchoise que sur la baronie de Saint-Gervais.

L'église de Saint-Gervais actuelle est très-petite, et n'offre de remarquable que quelques vestiges d'une haute antiquité, qui, peut-être, appartiennent à la première église construite par saint Victrice.

Outre l'abbaye et l'église dont je viens de vous parler, il y avait encore dans le quartier de Saint-Gervais un palais ou maison de plaisance, appartenant aux ducs de Normandie. Nos anciennes chroniques, qui nous apprennent cette particularité, ne nous disent point lequel de nos ducs avait fait élever ce palais, et où il était situé au juste. L'on voit aussi dans ces mêmes chroniques, que Guillaume-le-Conquérant ayant été blessé au siége de Mantes, revint à Rouen pour se soigner, et qu'il se fit transporter dans son palais de Saint-Gervais. Ce prince y termina ses jours le 10 septembre 1087 (1), et non en 1080, ainsi qu'on l'a imprimé dans quelques ouvrages modernes. Palais de St-Gervais.

La rue du Tour-du-Rouet, située dans le quartier de Saint-Gervais, pourrait bien avoir été percée sur le terrein occupé par ce palais, et le nom qu'elle porte pourrait n'être aussi qu'une corruption de celui de la Tour-du-Roi.

Lorsqu'en 1659 l'on creusa les fondements des murs qui servaient à clorre l'ancien cimetière, au travers duquel passe aujourd'hui la rue Chasse-Lièvre, l'on trouva, assez avant dans la terre, des voûtes, des caves entières, des pans de murailles et beaucoup d'autres vestiges de ces anciens édifices; mais dans le temps, l'on ne s'est pas assuré si ces ruines appartenaient au monastère ou à l'ancienne maison de plaisance des ducs de Normandie.

(1) Letalleur, Chron. de Norm. – Dumoulin, Hist de Norm. – Deudemare, Hist. de Willaume-le-Bastard.

Je termine ici ce que j'avais à vous dire sur nos églises, tant paroissiales que succursales ; il ne me reste plus, pour compléter cet aperçu de l'histoire ecclésiastique de notre ville, que de vous donner quelques détails sur l'exercice de la religion réformée.

Culte protestant.

Depuis la réforme, Rouen a toujours compté dans son sein un grand nombre de protestants, surtout dans le seizième siècle. Cependant ce n'est que depuis la révolution qu'ils ont un temple dans cette ville, et qu'il leur est permis d'y professer publiquement leur religion.

Dans le temps même où ils étaient maîtres de Rouen, et où ils auraient pu élever un ou plusieurs temples à leur usage, ils tinrent leurs assemblées soit dans des monastères, soit dans des églises. Plus tard, quand les catholiques eurent repris le pouvoir, les protestants, dont le triomphe avait duré à peine quelques mois, persécutés de nouveau par leurs ennemis, cessèrent tout exercice public de leur culte, trop heureux, quand à la faveur des ombres de la nuit, ils pouvaient se réunir dans des lieux isolés et cachés, pour prier ensemble. Cet état de choses

Ann. 1685.

dura jusqu'à l'édit de tolérance accordé par Henri IV à ses anciens co-religionnaires ; mais cet édit ayant été impolitiquement révoqué dans le siècle suivant, les protestants se virent forcés ou de rentrer dans le sein de l'église catholique, ou de porter leurs pas sur une terre étrangère : de cette époque, leur nombre a

sensiblement diminué dans cette ville, au point qu'aujourd'hui l'on y en compte à peine deux mille.

L'Assemblée constituante, en décrétant le libre exercice de tous les cultes, a rendu ainsi à un grand nombre de citoyens les droits civils et politiques dont un pouvoir arbitraire les avait privés si injustement pendant tant d'années. Aussitôt que ce décret fut connu, les protestans de Rouen sollicitèrent de l'autorité locale un emplacement assez vaste pour tenir leurs assemblées. L'administration leur céda provisoirement l'église paroissiale de Saint-Lo, qu'ils occupèrent jusqu'au 17 pluviose de l'an II (5 février 1794), que cette église fut transformée en salpêtrière. Depuis, on leur céda successivement le couvent des Mathurins, le palais archiépiscopal, l'église de Saint-Vigor et l'église de Saint-Eloi, qu'ils occupent aujourd'hui.

Eglise consistoriale de Bon-Secours.

Le premier consul Bonaparte rendit le 18 germinal de l'an X (8 avril 1802), la loi qui établit deux églises consistoriales dans le département de la Seine-Inférieure, l'une à Bon-Secours-lès-Rouen, l'autre à Bolbec.

L'église consistoriale de Bon-Secours comprend les arrondissements de Rouen, de Dieppe, de Neufchâtel, et une partie de celui d'Yvetot.

L'administration de cette église consistoriale réside dans le consistoire de Bon-Secours, séant à Rouen, composé de trois pasteurs, dont celui de Rouen préside, de sept diacres, et de douze anciens,

dont l'un remplit les fonctions de secrétaire, et un autre celles de trésorier.

Conformément à la loi précitée, la moitié des membres composant le consistoire doit être renouvelé tous les deux ans; mais les membres en sont rééligibles à perpétuité.

Temple des Protestants.

Le temple qui sert aujourd'hui aux protestants de Rouen, est une ancienne église que le gouvernement a mis à leur disposition, et dont ils ont pris possession le 10 janvier 1803.

Cette église, située au haut de la rue Saint-Eloi, à laquelle elle a donné son nom, est très-ancienne; mais elle n'offre rien de remarquable, et doit avoir été rebâtie et agrandie plusieurs fois, car ce n'était, dans l'origine, qu'une simple chapelle, élevée au milieu d'une île, et destinée principalement aux matelots.

Il existait encore dans le dix-septième siècle, au milieu du chœur de cette église, un puits très-profond, que la prudence fit combler. Comme pendant long-temps l'on y puisa de l'eau avec une chaîne en fer, delà est venu le proverbe assez usité à Rouen: *Il est froid comme la corde du puits de Saint-Eloi.* Plusieurs autres églises avaient aussi des puits dans leur intérieur: il en existait un dans celle de Saint-Ouen, à l'extrémité de la croisée du nord.

Lors de la publication de l'édit de Nantes, accordé aux calvinistes par Henri IV, édit qui prouve l'affection que ce bon roi porta constamment à cette portion nombreuse de ses sujets, dont pendant tant

d'années il avait reçu les services les plus signalés, et partagé les opinions religieuses, quoique depuis des raisons politiques l'eussent contraint d'embrasser une autre croyance, les protestants de Rouen, et ceux des communes environnantes, profitèrent de la liberté qui leur était accordée par cet édit pour élever un temple à leur usage. Ils le construisirent au grand Quevilly, commune à une lieue et demie de Rouen, sur la rive gauche de la Seine.

Farin a vu ce temple, et en donne ainsi la description dans son histoire de Rouen. « Avant que de »sortir de ce lieu, je ne puis m'empêcher de parler »de l'édifice admirable qui sert pour ceux de la reli»gion prétendue réformée, c'est un ouvrage aussi »curieux qui soit en France; il est fait de charpente, »et sa figure est dodécaèdre, c'est-à-dire de douze »pans égaux, autour duquel est une galerie à triple »étage. Il a 270 pieds de pourtour, 90 de diamètre, »et 66 de hauteur, compris la lanterne : il est éclairé »par soixante fenêtres, il a trois portes à deux bat»tants, et peut contenir jusqu'au nombre de dix mille »et sept cents personnes. Il est sans aucun pilier, et il »n'y a au haut qu'une seule pièce de bois qui sert de »clef, et où se viennent joindre et fermer toutes »les autres pièces de son comble. Il est estimé un »des plus réguliers et des plus hardis édifices que »l'antiquité nous ait fait paraître, à l'égard de son as»semblage et de sa fermeture. Il fut commencé l'an »1600, et achevé en 1601. Le charpentier qui l'entre»prit se nommait Gigonday. »

Ancien temple des Protestants à Quevilly.

Ce temple, qu'on aurait dû conserver comme monument, a été démoli en 1685, lors de la fatale et impolitique révocation de l'édit de Nantes. Dans le temps on en donna les matériaux aux hôpitaux de Rouen, la bibliothèque aux Jésuites de la même ville, et la cloche à l'église de Saint-Martin-du-Pont; depuis la révolution, cette cloche a passé à celle de Saint-Vincent.

Cimetière des Protestants.

Dans l'origine, les protestants de Rouen étaient enterrés indistinctement dans les cimetières des catholiques; mais ces derniers ne pouvant souffrir plus long-temps cet usage qu'ils regardaient comme scandaleux, eurent recours au Parlement, qui, le 14 septembre 1568, fit publier au son de trompe, par tous les carrefours de la ville, la défense expresse d'enterrer à l'avenir *les huguenots en terre sainte* (1). En conséquence, on leur assigna, pour leur usage particulier, un quartier hors la porte Cauchoise, auprès du cimetière des pestiférés (cimetière de Saint-Maur). Trois ans plus tard, les calvinistes achetèrent, à leurs frais, un vaste emplacement sur le rempart Saint-Hilaire, au haut de la rue de la Rose, et commencèrent à y enterrer leurs morts le 13 juillet 1571. Aujourd'hui leur cimetière est situé à l'extrémité de la rue du Champ-des-Oiseaux, faubourg Bouvreuil, et leurs inhumations s'y font avec toute la pompe compatible avec la simplicité de leur culte.

(1) Pommeraye, Hist. de la Cathédrale.



Lettre vingt-troisième.



Evénements politiques arrivés à Rouen.

Dans mes lettres précédentes, mon cher Alphonse, je vous ai entretenu de la ville de Rouen, de son origine, de ses accroissements successifs et de son état actuel ; je vous ai fait passer en revue les monuments civils et religieux qui sont restés debout; je vous ai indiqué la place de ceux que le temps a fait disparaître; je vous ai donné une idée de l'administration civile et judiciaire de notre ville, depuis son origine jusqu'à nos jours ; en vous parlant de nos églises, de nos archevêques, je vous ai donné un précis de notre histoire religieuse : il ne me reste plus qu'à mettre sous vos yeux les événements politiques auxquels notre ville a pris part, et dont nos murs ont été les témoins. Cette tâche est difficile, et peut être au-dessus de mes forces. L'histoire de Rouen est intimement liée à celle du duché de Normandie et des royaumes de France et d'Angleterre, dont notre ville a fait successivement partie. La plupart des faits historiques dont j'ai à vous entretenir seraient inintelligibles ou dépourvus d'intérêts, s'ils étaient présentés tout-à-fait isolés. Aussi pour donner à cette esquisse historique de l'ensemble et de la netteté, serai-je souvent forcé de vous rappeler des faits et

des circonstances étrangers à notre ville en particulier, mais nécessaires à l'intelligence de son histoire. En cédant à cette nécessité que m'impose le sujet, je n'oublierai pas que mon but est de vous retracer dans un tableau resserré, mais fidèle, les nombreux et importants événements qui se sont passés sous nos murs, et d'attacher pour ainsi dire aux monuments de notre ville, ces souvenirs historiques qui donnent en quelque sorte la vie à des masses inanimées, et les rendent alors vraiment dignes d'exciter notre intérêt et de fixer notre attention.

Les premiers siècles de la monarchie française nous offrent peu d'événements particuliers à cette ville. L'on franchit un espace de cinq à six cents ans sans rencontrer aucuns faits dignes du burin de l'histoire, seulement sous le règne de Chilpéric, on voit
Ann. 568. Rouen servir de théâtre aux fureurs d'une femme sanguinaire, Frédégonde, dont le nom rappelle tous les crimes. Depuis cette époque, jusqu'aux irruptions
Ann. 840. des Normands, les historiens gardent sur notre ville le plus grand silence, ce qui doit nous faire croire que pendant près de trois siècles, il ne s'y est passé aucuns événements d'une grande importance. Le règne des ducs de Normandie présente, pendant une période de près de trois cents ans, une longue suite de guerres et d'événements qui ont eu sur les destinées de l'Europe une grande influence. La conquête de l'Angleterre a immortalisé Guillaume; celle de la Sicile, par une poignée de Normands, a répandu dans le monde entier la valeur de nos compa-

triotes ; et les exploits de Richard dans l'Asie suffi-
raient seuls pour illustrer le nom Normand.

Le treizième siècle a vu nos murs soutenir un siége Ann. 1204.
opiniâtre contre Philippe-Auguste, qui, favorisé par
la victoire, eut le bonheur de faire rentrer sous la
domination française l'une des plus belles provinces
du royaume. Dans le quinzième, lorsque les Anglais
s'emparèrent de notre ville, ces fiers insulaires n'é- Ann. 1418.
prouvèrent pas une moindre résistance, et souvent,
dans ce siége mémorable, ils virent leurs lauriers
teints de leur sang. Cent ans après, Rouen fut déso-
lée par les guerres de religion ; prise et reprise tour-
à-tour, elle éprouva toutes les horreurs que les guerres
civiles entraînent toujours après elles. Henri IV,
forcé de conquérir son propre royaume, est le der-
nier prince qui ait tenté d'entrer dans notre ville
par la brèche : ce siége si long, si meurtrier, est aussi
le dernier que nous ayons eu à soutenir. C'est de cette
époque que date la démolition du fort de Sainte-
Catherine, car ce bien-aimé monarque, empressé
de captiver le cœur de ses sujets, le fit abattre à la Ann. 1592.
prière des habitants de Rouen, qui, commençant à
jouir sous son règne des bienfaits de la paix, quit-
tèrent les étendarts de Bellone pour se livrer entière-
ment au commerce.

Reprenons, mon cher Alphonse, ces événements
en détail. Clotaire I[er], roi de France, étant mort,
ses quatre enfants, suivant l'usage impolitique de Ann. 562.
ces temps, partagèrent entre eux ses vastes états. Le
royaume de Soissons, dont Rouen faisait partie,

échut à Chilpéric. Ce prince, qu'on peut regarder comme le Néron de son temps, vint dans notre ville, accompagné d'Andouere son épouse, et de Frédégonde, avec laquelle il vivait publiquement. Cette femme, qui s'est rendue si célèbre, à laquelle, malgré tous ses crimes, l'on ne peut refuser des qualités éminentes, était née dans une classe obscure; mais à force d'intrigues, d'audace et de forfaits, elle parvint, en peu d'années, à franchir la distance qui la séparait du trône, et à partager comme reine le lit de Chilpéric, qu'elle partageait depuis long-temps comme concubine. Abusant de l'empire que ses charmes lui donnaient sur ce prince, elle profita de son séjour à Rouen pour l'engager à répudier Andouere, dont elle était femme de chambre, dans l'espoir qu'aveuglé par sa passion, il aurait la faiblesse de l'épouser. Cette fois son espoir fut trompé : pour complaire à son indigne maîtresse, Chilpéric eut bien la faiblesse de répudier une femme vertueuse, à laquelle il n'avait rien à reprocher; mais il épousa Galsuinte, fille aînée d'Anathagilde, roi des Visigots, et sœur de la célèbre Brunehaut (1). Cette infortunée princesse, sacrifiée à la politique de son père, mais digne, sous tous les rapports, d'un meilleur sort, arriva à Rouen avec une suite nombreuse. Son mariage fut célébré avec la plus grande pompe dans l'église métropolitaine, et fut suivi, pendant plusieurs mois, des fêtes les plus splendides. Chil-

Mariage de Chilperic et de Galsuinte. Ann. 570.

(1) Mezerai, Velly, Daniel, Hist. de France. – Danneville, invent. de l'Hist. de Norm. – Dreux du Radier, Mémoires sur les Reines de France.

péric renouvela au pied des autels le serment qu'il avait fait par ses ambassadeurs, *de ne point répudier la princesse, ni de prendre d'autres femmes tant qu'elle serait en vie.* Nous allons voir que ce prince a été fidèle à ses serments.

Ce mariage, auquel Frédégonde était loin de s'attendre, déconcerta pour quelques-temps ses projets ambitieux; mais cette femme, accoutumée aux crimes, ne le regarda pas comme un obstacle invincible : en effet, un matin l'on trouva Galsuinte étranglée dans son lit. Tous les soupçons de cet assassinat se portèrent sur Frédégonde, et personne ne douta plus qu'elle n'en fut l'auteur, lorsqu'on lui en vit recueillir le fruit. Plusieurs historiens attribuent ce crime à Chilpéric, entre autres Mezerai. Quoiqu'il en soit, la mort de Galsuinte délia Chilpéric de ses serments, et mit Frédégonde sur le trône.

Assassinat de Galsuinte.

Un autre mariage, célèbre aussi dans les annales de notre patrie, eut lieu encore à Rouen, et fut suivi d'événements aussi tragiques; il semble qu'on ne peut rapporter un événement de cette époque sans avoir en même-temps quelque forfait à raconter. Sigebert, roi d'Austrasie, prince du plus grand mérite, et recommandable par ses vertus privées, excité par Brunehaut, son épouse, à venger la mort de Galsuinte, déclara la guerre à Chilpéric. Les hostilités durèrent plusieurs années entre les deux frères, et la victoire favorisa constamment les armes de Sigebert. Maître en grande partie des états de Chilpéric et de Frédégonde, les tenant l'un et l'autre assiégés

Mariage de Merovee et de Brunehaut.

dans les murs de Tournay, il était prêt de se rendre maître de leur personne, et de terminer ainsi cette guerre, lorsque Frédégonde, plus résolue que son époux, prévint ce danger, en faisant assassiner Sige-
Ann. 575. bert dans son propre camp. Chilpéric et son indigne épouse, échappés par un crime au péril qu'ils avaient couru, s'empressèrent de mettre à profit la mort de Sigebert, événement qui changea totalement la face des affaires. Brunehaut, ignorant l'assassinat commis sur la personne de son mari, se vit non-seulement dépouillée de ses états au moment où elle croyait entrer en vainqueur dans ceux de Chilpéric; mais elle eut encore la douleur de tomber avec son fils au pouvoir de ses ennemis : envoyés prisonniers à Rouen, ce dernier s'étant échappé en route, Brunehaut fut seule renfermée dans une des tours de cette ville (1).

L'amour brisa bientôt les fers de cette belle captive; Mérovée, fils de Chilpéric, étant venu la visiter dans sa prison avec son père, en devint éperdument épris, et fut assez heureux pour faire partager son amour à Brunehaut. De retour à l'armée, dont Chilpéric lui avait confié le commandement, il en partit secrètement pour venir à Rouen, où il travailla de tout son pouvoir à délivrer Brunehaut. Il fut si bien secondé par ses partisans, qu'au bout de
Ann. 576. peu de jours, il rendit la liberté à la jeune reine,

(1) Mezerai, Millot, Velly, Hist. de France. - Danneville, Hist. de Norm. - Pommeraye, Hist. des Archev. - Farin, Normand. chrétienne.

qui, pour prix de ce signalé service, lui abandonna sa main. Prétextat, évêque de Rouen, leur accorda les dispenses de parenté, et les maria publiquement dans l'église cathédrale, au même autel où Galsuinte avait reçu la foi de Chilpéric.

Les réjouissances publiques dont fut accompagnée la célébration de ce mariage dans notre ville, ne tardèrent pas à faire place à des scènes d'horreurs. Chilpéric, instruit de ce qui venait de se passer, accourut à Rouen pour rompre un mariage contracté sans son consentement, et pour punir son fils. Mérovée et Brunehaut, redoutant sa colère, et plus encore la vengeance de l'implacable Frédégonde, se réfugièrent dans l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, car dans ces siècles d'ignorance et de barbarie, les églises, les monastères, étaient des asiles sacrés, d'où il était défendu, sous peine d'excommunication, d'enlever de force ceux qui s'y étaient réfugiés. Chilpéric, qui, dans toutes ses actions foulait aux pieds les lois divines et humaines, n'osa cependant pas les contraindre de sortir de leur asile, tant les préjugés avaient d'empire sur son âme. Ce prince, accoutumé à se parjurer, aima mieux tromper leur bonne foi : sur la promesse sacrée d'oublier le passé et de reconnaître la validité de leur mariage, Mérovée et Brunehaut vinrent se jetter à ses genoux, et implorer un généreux pardon. Chilpéric se faisant un jeu de violer ses serments, voulut bien leur faire grâce de la vie ; mais de sa propre autorité,

il cassa le mariage qu'ils avaient contracté à la face des autels (1).

Brunehaut, forcée d'abandonner son jeune époux, et craignant, non pas sans raison, quelques perfidies de la part de Frédégonde, profita de la liberté qu'on lui avait laissée pour se retirer dans les états de son fils, devenu roi d'Austrasie par la mort de Sigebert, son père. Quant à Mérovée, il ne tarda pas à recueillir le fruit de la haine que lui portait Frédégonde, qui le fit raser et jeter dans un monastère. Ce prince infortuné ayant eu, quelques mois après, le bonheur de s'échapper de sa prison, erra pendant plusieurs jours dans la campagne, craignant à tous moments d'être repris par les émissaires de Frédégonde. Personne ne voulant, ou plutôt n'osant lui donner un asyle, suivant les uns il se passa son épée au travers du corps; suivant les autres, et c'est l'opinion la plus vraisemblable, il fut assassiné par les agents de Frédégonde, qui n'avait facilité son évasion, que pour le perdre plus sûrement.

Mort de Merovée.

Exil de Pretextat.

Si l'évêque Prétextat avait commis une faute en mariant Mérovée et Brunehaut sans le consentement de son père, il paya bien cher cet acte de complaisance, puisqu'il lui attira la haine de Chilpéric et de Frédégonde, et qu'il fut cause de tous ses malheurs. Les lois canoniques s'opposant à ce qu'ils déposassent eux-mêmes ce Prélat de son siége, ils

(1) Mezerai, Millot, Velly, Hist. de France. – Danneville, Hist. de Norm. – Pommeraye, Hist. des Archev. – Farin, Normand. chrétienne.

l'accusèrent des plus grands crimes, et le firent condamner par un concile convoqué à Paris, et composé en grande partie d'évêques dont la conscience leur était vendue. Exilé dans une île du Cotentin, Prétextat y resta jusqu'à la mort de Chilpéric, assassiné lui-même par son épouse (1). Ann. 584.

Cette femme, dont la vie entière est un exemple frappant de tout ce que les passions peuvent enfanter de plus noir, et de l'ascendant que le génie, l'adresse et l'intrépidité peuvent prendre de force dans les conjectures les plus critiques, parvint à se disculper de l'assassinat de Chilpéric aux yeux de Gontran, roi de Bourgogne, tuteur du jeune Clotaire son fils. Elle fut simplement reléguée au Vaudreuil, alors une des plus belles maisons de plaisance de la Cour; mais ennuyée de la vie monotone qu'elle menait dans un séjour aussi paisible, elle vint habiter Rouen, qui devait être encore le théâtre de nouveaux crimes.

Assassinat de Pretextat.

Après la mort de Chilpéric, les habitants de Rouen s'étaient empressés de rappeler Prétextat pour le faire remonter sur son siége épiscopal, qui, pendant les sept ans que dura son exil, avait été occupé par un certain Mélance, prêtre sans mœurs, protégé par Frédégonde, et digne en effet d'avoir une telle protectrice. Le retour de Prétextat irritant son implacable ennemie, elle le fit assassiner le jour de Pâques, au moment où il montait à l'autel pour cé-

(1) Grégoire de Tours, Pommeraye, Hist. des Archev. - Dadré, Chron. historiale. - Farin, Norm. chrét. - Mezerai, Daniel. Hist. de France. - Danneville, - Masseville, Hist. de Normandie.

Ann. 587. lébrer l'office divin. L'on n'eut que le temps de le transporter chez lui, où il expira quelques heures après. Frédégonde, tant pour détourner les soupçons qui planaient sur sa tête, que pour se donner le barbare plaisir de voir expirer sa victime, alla le voir, et porta l'effronterie jusqu'à lui offrir ses chirurgiens pour le soigner. Prétextat, qui n'ignorait pas d'où le coup était parti, refusa ce dangereux secours, et mourut en pardonnant à son ennemie (1).

Un attentat aussi horrible fit fermer toutes les églises de Rouen, et plusieurs évêques, qui s'y trouvaient par hasard, défendirent la célébration des saints mystères, jusqu'à ce que l'on eût découvert l'auteur de ce sacrilége. C'est, au rapport de Velly, le premier exemple que l'antiquité nous fournit d'un semblable interdit (2).

La mort de Prétextat ne fut pas le dernier crime commis dans notre ville par Frédégonde. Les habitants de Rouen ne doutant pas qu'elle ne fut encore l'auteur de ce nouvel assassinat, lui députèrent quelques-uns des plus notables d'entre eux, pour lui reprocher ce forfait, et pour l'engager à abandonner pour toujours une ville à laquelle elle était

Autre crime de Fredegonde.

en horreur. Cette femme sanguinaire, accoutumée aux plus grands attentats, et possédant à un degré inconcevable l'art de dissimuler, reçut les députés

(1) Grégoire de Tours, Pommeraye, Hist. des Archev. – Dadré, Chron. historiale. – Farin, Norm. chrét. – Mezerai, Daniel, Hist. de France. – Danneville, Masseville, Hist. de Normandie.

(2) Hermant, Histoire du Diocèse de Bayeux.

avec honnêteté, écouta tranquillement leurs reproches, protesta qu'elle était innocente de la mort de leur évêque, les combla d'amitiés, et finit par les inviter à boire dans sa coupe. Le vieillard qui avait porté la parole, devinant l'intention perfide que cachait cette invitation, et sachant qu'il se rendraient coupables s'ils refusaient l'honneur que Frédégonde semblait vouloir leur faire, eut la générosité de sacrifier sa vie pour sauver celle de ses collègues. Lorsqu'on apporta la coupe dans laquelle, suivant l'usage de ces temps, ils devaient tous boire les uns après les autres, il la prit des mains de la reine, en disant que puisqu'il était le seul qui avait eu l'honneur de lui porter la parole, il devait être le seul à participer à l'honneur qu'elle voulait leur faire. Les députés ayant pris congé de Frédégonde, se retirèrent; mais à peine avaient-ils quitté le seuil du palais, que ce généreux vieillards se sentit déchirer les entrailles : ses collègues l'ayant transporté chez lui, il expira quelques instants après dans des tourments affreux. L'on est fâché, mon jeune ami, que les chroniqueurs du temps ne nous aient pas conservé le nom de ce brave citoyen; il méritait de passer à la postérité (1).

La mort de ce généreux vieillard est enfin, mon cher Alphonse, le dernier crime connu que Frédégonde ait commis dans notre ville. Les habitants,

(1) Pommeraye, Hist. des Archevêques. - Dreux du Radier, Reines et Régentes de France. - Servin, Hist. de Rouen.

justement indignés de tant d'assassinats, menacèrent hautement d'en punir l'auteur : craignant leur juste vengeance, elle se réfugia dans les états de son fils, et y fit de nouvelles victimes. Les grandes qualités dont la nature avait doué cette femme, auraient pu la rendre l'honneur de son sexe ; ses crimes, ses débauches, l'en ont au contraire rendu la honte et l'opprobre.



Lettre vingt-quatrième.



Depuis le commencement du septième siècle, jusqu'aux premières invasions des Normands, nos annales ne nous offrent aucuns événements dignes de fixer notre attention. Passons donc, mon ami, à cette époque, où l'on voit l'antique Neustrie se détacher de la France, et prendre rang parmi les états de l'Europe. Rouen a eu beaucoup à souffrir des irruptions des Normands. Hastings est le premier chef scandinave qui y ait porté le fer et le feu. Cette ville commençait à peine à se relever de ses ruines, lorsqu'une nouvelle horde de ces barbares vint y semer de nouveau l'effroi et la désolation. Ces premières expéditions n'avaient d'autre but que le pillage, et n'eurent pas d'autres résultats. Il était réservé à Rollon de faire une conquête plus solide, et d'immortaliser son nom. Lui seul, parmi ses compatriotes, a su se maintenir en France, et transmettre à ses descendants, une couronne qu'il devait à sa valeur. Avant de vous retracer les exploits de ce grand homme, je vais, mon cher Alphonse, jeter un coup-d'œil rapide sur les événements antérieurs à sa conquête, et vous donner une idée de la situation politique dans laquelle se trouvait notre province.

Invasions des Normands.

Depuis près d'un siècle, l'antique Neustrie était généralement exposée aux ravages des Scandinaves ; de ces farouches guerriers qui, pirates par goût et par nécessité, portaient partout l'épouvante et l'effroi. Forcés par les lois de leur pays de s'expatrier et de chercher fortune vers d'autres contrées moins peuplées et plus fertiles, leurs efforts se tournèrent souvent contre la France, mais inutilement tant que vécut Charlemagne. Ce prince tenait d'une main ferme les rênes de son vaste empire ; prévoyant les maux que les hommes du Nord attireraient tôt ou tard sur ses états, il repoussa vigoureusement leurs agressions, et mit toutes ses provinces maritimes dans un tel état de défense, qu'il leur ôta l'envie de s'en approcher. A sa mort, les choses changèrent de face. Ses successeurs n'héritèrent point de ses grandes qualités; plus occupés de leurs propres querelles que du bonheur de leurs sujets, ils négligèrent insensiblement toutes les sages précautions que ce grand Roi avait prises, et par leur insouciance laissèrent tout accès aux barbares. Louis-le-Débonnaire, prince sans caractère, méprisé de ses sujets, peu redouté au-dehors, forcé de défendre son trône contre ses propres enfants, fut toujours plus occupé du présent que de l'avenir ; et si, pendant son règne, les hommes du Nord firent peu d'incursions en France, il faut l'attribuer plutôt à la crainte que leur inspirait encore le nom de Charlemagne, qu'aux mesures énergiques que prit son fils et son successeur, pour repousser leurs invasions. Il n'en

fut pas de même sous Charles-le-Chauve. L'avénement de ce prince au trône fut comme un signal pour tous ces pirates, qu'on vit déborder presqu'en même-temps sur tous les points de la France. Enhardis par les divisions intestines auxquelles ils voyaient le royaume en proie, et par la faible résistance qu'on leur opposait, ils multiplièrent leurs descentes, principalement sur les côtes de la Neustrie, d'où, comme un torrent dévastateur, ils se répandaient dans les contrées du centre. Rouen les vit, pour la première fois, en 841, sous la conduite de Hastings, grand-sénéchal du roi de Danemarck, mais français d'origine, et né dans les plaines de la Champagne. Ce farouche guerrier et Bier, *Côte-de-Fer*, qui l'accompagna dans cette expédition, mirent tout à feu et à sang, et ne laissèrent que des cendres à la place de cette ville, naguères l'une des plus florissantes du royaume. Les abbayes de Fécamp, de Jumiéges, de Saint-Vandrille, ayant déjà éprouvé le même sort, l'effroi était général.

A cette époque, mon ami, la France était dans un état complet d'anarchie. L'autorité royale luttait en vain contre le pouvoir féodal, qui, depuis quelques années, faisait des progrès effrayants pour le malheur des peuples et des rois. Les grands vassaux de la couronne, plus puissants que le Roi, souvent divisés entre eux pour des intérêts locaux ou personnels, ne se réunissaient que lorsqu'il s'agissait d'empiéter sur l'autorité royale. Plus intéressés à s'agrandir qu'à défendre l'état; et, d'ailleurs, n'étant obligés par les

lois féodales qu'à un service temporaire, ils retournaient s'enfermer dans leurs donjons aussitôt que ce temps était expiré. La plupart des villes étaient sans défense ; abandonnées à leurs propres forces, vous pensez bien qu'elles ne pouvaient faire une longue résistance, d'autant plus que souvent l'on y comptait plus de moines que de soldats. Tel était l'état de la France, et surtout de notre province, lorsqu'elle vit pour la première fois les farouches guerriers du Nord. Les seules abbayes de Jumiéges, de Fécamp, de Saint-Vandrille, renfermaient à cette époque plus de six mille religieux. Si un pareil nombre de soldats eût défendu l'embouchure de la Seine, si des forts eussent été placés de distance en distance le long de nos côtes; si quelques vaisseaux eussent croisé dans la Manche, Hastings et ses compagnons, n'eussent pas débarqué si facilement; mais ces pirates, trouvant tous les hâvres ouverts et sans défense, s'avancèrent hardiment dans les terres, et mirent tout le pays à contribution. Ils ne quittèrent les rives de la Seine qu'après avoir fait un butin immense, c'était le but de leurs expéditions. Une troupe de ces barbares partait, une autre revenait; tel fut pendant soixante ans le sort de la Neustrie. *Ragenaire*, *Horig*, *Sidroc*, *Godefroy*, *Bernon*, autres chefs de ces pirates, vinrent successivement mettre cette belle province à contribution; je n'ai pas besoin de vous dire que partout ils laissèrent des traces sanglantes de leur passage. Bernon s'étant emparé, dans une de ces expéditions, de l'île d'Oissel,

à deux lieues de Rouen, y concentra toutes ses forces, et y fit élever des fortifications, dont l'on voit encore quelques vestiges. C'est le premier établissement que ces barbares firent dans notre province, établissement qui, les rendant maîtres du cours de la Seine, les rendit, par cela même, maîtres de tout le pays. Ce n'est qu'au bout de quelques années que Charles-le-Chauve, sentant enfin l'urgence de les chasser d'une position aussi avantageuse, vint les assiéger en personne, mais ses efforts furent inutiles. Attaqués par des forces supérieures, les Normands se défendirent avec un courage incroyable, leur valeur les sauva. Après un siége de six mois, Charles désespérant de les vaincre, traita avec eux; et pour en délivrer le pays, il fut obligé de leur faire un pont d'or. C'était les engager à revenir plus tard, ils n'y manquèrent pas. Cette fois ce fut Raoul, dont je vais vous esquisser la vie.

Nos anciennes chroniques, mon jeune ami, ne sont pas d'accord sur le lieu qui vit naître Raoul. Les unes nomment la Norwège, et le font fils d'un seigneur nommé Regnwald; d'autres, et c'est le plus grand nombre, lui donnent le Danemarck pour patrie, et Guyon pour père. Suivant ces dernières, Guyon était un seigneur puissant, dont la principauté, située dans le bas Danemarck, consistait en plusieurs terres considérables. Harald, roi de la contrée, exigeant de ce prince un acte de vassalité que celui-ci prétendait ne pas lui devoir, se vit obligé d'employer la voie des armes pour soutenir ses droits. Raoul, premier duc de Normandie.

La victoire le favorisa ; le père et le frère de Raoul périrent dans le combat avec la plus grande partie de leurs troupes. Raoul, échappé seul à cette défaite, se vit contraint, pour se soustraire à la vengeance de Harald, d'abandonner sa patrie. S'étant retiré sur les frontières de la Norwège, il y rassembla les débris de l'armée de son père, enrôla tous les jeunes gens du pays qui voulurent s'associer à son sort, et parvint ainsi, en fort peu de temps, à former une armée assez considérable. Incertain s'il retournerait combattre le roi de Danemarck, ou si, à l'exemple de ses compatriotes, il irait tenter la fortune dans d'autres contrées, un songe fixa son irrésolution : il fit voile vers l'Angleterre. Les naturels du pays, voulant repousser ces étrangers par la force des armes furent vaincus dans deux batailles. Alfred, leur roi, obligé de recevoir la loi du vainqueur, contracta avec Raoul un traité d'alliance offensive et défensive, et eut lieu de s'en applaudir quelques années plus tard (1).

Raoul passa une partie de l'hiver en Angleterre ; mais aussitôt que la saison lui permit de remettre en mer, il quitta cette île, et dirigea sa flotte vers les côtes de France. Un coup de vent changea sa direction, et le jeta vers la Hollande, ce qui l'obli-

(1) Le Talleur, Nagerel, Chron. de Norm. – Dumoulin, Hist. de Norm. – Masseville, Hist. de Norm. – Hume, Hist. d'Angleterre, – Capefigue, Essai sur l'invasion maritime des Normands. – Thiery, Hist. de la Conquête de l'Angleterre. – Marie Dumesnil, Chroniq. neustrienne. – Goube, Hist. du Duché de Normandie.

gea d'entrer dans les bouches du Rhin. Nous ne le suivrons point dans toutes ses expéditions, cela nous éloignerait trop de notre but ; qu'il vous suffise de savoir qu'après être entré dans la Neustrie, par l'embouchure de la Seine, il remonta jusqu'à Jumièges, dont il s'empara sans presque coup férir ; car, à son approche, les religieux abandonnèrent l'abbaye, emportant avec eux leurs reliques et leurs richesses. Si les habitants de cette presqu'île n'opposèrent aucune résistance, il n'en fut pas de même partout ; Raoul fut obligé de livrer plusieurs combats, mais l'avantage resta constamment de son côté. Enfin, il se présenta devant les murs de Rouen, où la terreur qu'inspirait son nom l'avait précédé. Au premier abord, nos compatriotes voulurent se défendre ; mais quand ils eurent réfléchi au mauvais état de leurs fortifications, au petit nombre d'hommes qu'ils pouvaient mettre sous les armes, et surtout à la valeur de celui qui venait les attaquer, ils ne persistèrent pas long-temps dans cette résolution. Préférant sagement entrer en négociation avec lui, ils lui députèrent leur archevêque, qui, au nom de ses concitoyens, offrit de le reconnaître pour leur souverain, si de son côté il voulait s'engager à conserver à la ville tous les priviléges dont elle jouissait, et à ne rien changer aux coutumes du pays. Raoul accepta avec empressement des conditions aussi avantageuses, s'estimant très-heureux d'être maître d'une ville aussi importante, sans avoir été obligé de tirer l'épée du fourreau. L'accord signé

Traité entre Raoul et les Rouennais.

Ann. 900.

entre Raoul et le pieux Prélat, ayant été ratifié par les bourgeois de Rouen, celui-ci présenta les clefs de la ville au prince Danois, qui y fit son entrée à la tête de ses troupes.

Raoul ne resta dans notre ville que le temps nécessaire pour réparer les fortifications et la mettre en état de défense. Empressé de poursuivre ses conquêtes, il y laissa une garnison suffisante pour s'assurer de la fidélité des habitants, et alla attaquer d'autres places. Partout où il porta ses pas, il laissa des traces sanglantes de ses succès. La première qui tomba en son pouvoir, fut le Pont-de-l'Arche. Toutes nos chroniques rapportent que Hastings, cet ancien chef de pirates, malheureusement si célèbre dans nos annales, alors fixé dans le comté de Chartres, connaissant seul la langue des guerriers du Nord, fut chargé par le Roi de venir trouver Raoul, pour savoir ce qu'il venait faire en France et ce qu'il voulait. L'entrevue de ces deux chefs eut lieu au Pont-de-l'Arche; mais il me semble que la démarche de Hastings était très-inutile, car les actions de Raoul parlaient assez; au surplus, il voulait ce que veulent tous ceux qui, comme lui, viennent les armes à la main dans un pays. Sa réponse fut conforme à ses actions. « Va dire au Roi, ton maître, »que nous sommes Danois, et que mes guerriers et »moi nous saurons défendre ce que nous avons déjà »conquis, et ce que nous conquerrons encore (1). »

Prise du Pont-de-l'Arche.

(1) Guillaume de Jumiéges, Dumoulin, Capefigue, Marie Dumesnil, etc.

Nous pensons qu'il y a ici erreur de la part des chroniqueurs ; car à l'époque où Raoul se présenta devant nos murs (1), il devait y avoir long-temps que Hastings n'existait plus ; nous demanderons encore comment il se fait que Charles-le-Simple ait eu besoin d'un truchement, tandis que l'archevêque de Rouen n'avait eu besoin d'aucun interprète, lorsque quelques mois auparavant il était allé trouver Raoul dans son camp pour traiter de la paix. Quoiqu'il en soit, la mission de Hastings n'ayant pas été heureuse, Charles envoya contre Raoul, Renault, duc d'Orléans, le meilleur de ses généraux. Les deux rivaux se rencontrèrent sur les rives de l'Eure, et se livrèrent un combat sanglant, dont tout l'avantage resta du côté du héros qui, plus tard, devait dicter des lois à la Neustrie. Raoul, en habile capitaine, sut mettre à profit la victoire qu'il venait de remporter. Donnant à peine à ses troupes le temps de prendre quelque repos, il alla assiéger

(1) Les plus anciens chroniqueurs, même les historiens modernes ne sont pas d'accord entre eux sur l'époque où Raoul se présenta pour la première fois devant les murs de notre ville. Plusieurs placent cet événement aux années 872, 876, 885, 892 ; d'autres le rejettent en 900 ou 905, cependant tous sont d'accord sur l'époque du traité de Saint-Clair-sur-Epte. Comme il y a certainement erreur d'un côté ou de l'autre, nous pensons qu'elle vient des premiers qui ont attribué à Raoul des invasions qui auront été faites par d'autres chefs Normands, dont l'histoire n'aura point conservé les noms. Quoiqu'il en soit, nous avons adopté dans tout le cours de cet ouvrage, l'opinion des derniers, parce qu'elle nous a paru plus vraisemblable, et que, d'ailleurs, elle se trouve confirmée par quelques passages de notre Histoire Ecclésiastique. Si tous ces écrivains diffèrent sur les dates, ils s'accordent au moins sur les faits, c'est le principal.

la ville de Meulan, la prit d'assaut, et passa tous les habitants au fil de l'épée. Cette action vous paraîtra sans doute barbare, et je suis loin de l'approuver; cependant, en y réfléchissant bien, vous verrez qu'il y fut presque forcé par les circonstances, car si dans chaque place dont il se rendait maître, il avait été obligé de mettre une garnison, cette mesure aurait considérablement affaibli son armée, et cela dans un moment où elle lui devenait de plus en plus nécessaire pour poursuivre ses conquêtes. Quelques mois après, Raoul remporta un nouvel avantage sur le duc d'Orléans, et, fier de ce nouveau succès, il poussa l'audace jusqu'à aller mettre le siége devant la capitale de l'empire français (1). Je n'entrerai point dans les détails de ce siége mémorable, autant par la belle défense des Parisiens, que par la valeur et la persévérance des assiégeants. Comme il traînait en longueur, Raoul en abandonna plus d'une fois la conduite à ses lieutenants, pour aller porter ses armes devant des places moins bien défendues. La première qu'il attaqua fut Bayeux, en Basse-Normandie; un motif de vengeance l'avait conduit devant ses murs. Le comte Bérenger lui avait refusé sa fille en mariage, ne voulant pas, disait-il, la donner à un aventurier. Malgré toute sa puissance, ce Comte ne tarda pas à se repentir d'avoir joint l'insulte au refus. En moins de quelques jours, Bayeux

Siége de Paris.

Siége et prise de Bayeux.

(1) Guillaume de Jumiéges, Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Hist. de Normandie. - Mezerai, Daniel, Hist. de France.

fut prise d'assaut, et reçut la loi de Raoul. En perdant son comté, ses titres, ses richesses, Bérenger eut encore la douleur de voir sa fille chérie, la belle Poppée, passer dans les bras du vainqueur, non comme épouse, mais comme concubine. Elle donna le jour à Guillaume-longue-Epée et à Gerlotte : plus tard, Raoul légitima son union au pied des autels.

Ce guerrier était à peine de retour devant les murs de Paris, qu'il reçut une ambassade d'Alfred, roi de la Grande-Bretagne, qui le priait de venir à son secours. Fidèle à ses traités, il abandonna une conquête presque certaine, et négligea ses propres intérêts pour aller soutenir ceux d'un prince, son allié, qui réclamait son appui. C'est, mon jeune ami, un exemple bien remarquable de générosité et de grandeur d'âme, surtout de la part d'un guerrier dont les compatriotes étaient justement regardés comme des barbares sans foi ni loi, ne connaissant que la raison du plus fort, et ne sachant que ravager, piller et massacrer. Toutes nos chroniques s'accordent à dire que cette expédition d'outremer fut pour le héros du Nord un enchaînement de victoires et de triomphes. Alfred, rétabli paisible possesseur de ses états, voulant récompenser en roi les services qu'il en avait reçus, lui offrit en toute propriété de beaux domaines en Angleterre ; mais le prince danois, appelé à de plus hautes destinées, refusa ces offres généreuses, et les côtes de la Neustrie le revirent une seconde fois.

Expédition de Raoul en Angleterre.

Raoul étant débarqué à Jumiéges, fit plusieurs

Retour de Raoul en Normandie. divisions de sa flotte, en confia le commandement à des capitaines expérimentés, et les envoya en même-temps ravager diverses provinces, telles que la Bretagne, la Tourraine, l'Anjou, la Bourgogne. Ses armes ne furent pas toujours victorieuses; les succès obtenus par ses lieutenants furent quelquefois achetés bien chèrement, lui-même éprouva quelques revers devant la ville de Tours; il en éprouva de plus considérables devant celle de Chartres, dont il fut même obligé de lever le siége. C'est de ce moment qu'il prit la résolution de mettre un terme à sa vie aventureuse et vagabonde, et de se fixer dans la Neustrie, dont la capitale obéissait déjà à ses lois, et dont les autres places ne tardèrent pas à tomber aussi en son pouvoir (1).

Charles-le-Simple ne vit pas d'un œil indifférent l'établissement d'un voisin aussi redoutable, qui, maître d'une de ses plus belles provinces, pouvait ne pas borner son ambition à cette première conquête. Après quelques efforts infructueux, ce faible monarque, renonçant à le déposséder, voulut, aumoins, s'assurer la possession paisible de ses autres provinces, et eut recours à l'alliance de Raoul. Cette fois, ce fut l'archevêque Francon qui eut l'honneur d'être le médiateur entre le roi de France et le prince danois. Le vénérable Prélat ayant réussi dans cette importante négociation, les deux princes firent un traité par lequel Raoul et ses successeurs auraient en toute propriété et souveraineté, à titre

Traité de St-Clair-sur-l'Epte.

Ann. 912.

(1) Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Masseville, Hist. de Norm. – Mezerai, Hist. de France.

de duché, toute la partie de la Neustrie, connue aujourd'hui sous le nom de Normandie, à charge seulement de foi et hommage envers le roi de France. Ce traité, signé dans la petite ville de Saint-Clair-sur-l'Epte, dépendante du domaine concédé à Raoul, donna la paix à notre province et à la France, fatiguées par soixante ans de guerres continuelles (1). Ann. 912.

Lorsque ce traité fut signé, Raoul passa la rivière d'Epte pour aller prêter foi et hommage de son duché. Mettre un genou en terre, et baiser le pied du seigneur suzerain, parut à ce prince un acte de vassalité si humiliant, qu'on ne put le décider à le remplir. Son refus pouvant entraîner la rupture du traité, les seigneurs normands et français eurent beaucoup de peine à le faire consentir à ce que cette cérémonie se fît par un de ses officiers. On rapporte que celui-ci leva le pied du Roi si haut, qu'il manqua de le jetter à la renverse. Charles fut obligé de dévorer cet affront.

Baptême de Raoul.

De retour dans sa capitale, Raoul, qui toujours fut fidèle à ses serments, s'empressa de remplir la promesse qu'il avait faite au Roi d'embrasser le Christianisme. S'étant fait instruire des préceptes de cette religion, il reçut le baptême par les mains de l'archevêque Francon, et eut pour parrain Robert, comte de Paris, qui lui donna son nom, que le nouveau converti ne porta pas, préférant avec raison conserver celui de Rollon, qu'il avait illustré par ses exploits.

(1) Bourgueville, Antiq. de la Neustrie. - Le Talleur, Dumoulin, Hist. de Norm. - Mezerai, Daniel, Chalons, Hist. de France.

Par un des articles du traité de Saint-Clair, Giselle, fille de Charles-le-Simple, devint l'épouse du prince Normand (1). Sacrifiée à la politique de son père, cette jeune princesse n'en eut que le titre; la belle Poppée continua d'être la maîtresse chérie de Raoul, qui, après la mort de Giselle, arrivée quelques années après, l'épousa et légitima ainsi les enfants qu'il avait eus d'elle.

Le meilleur accord régna constamment entre le roi de France et le duc de Normandie. En reconnaissance de ce que Raoul l'avait aidé à recouvrer la province des Pays-Bas, Charles lui offrit la souveraineté de cette province, mais notre duc préférant la Bretagne, qui se trouvait plus à sa convenance, l'obtint du Monarque français. Les comtes Bérenger et Alain, ayant refusé d'en faire hommage à Raoul, il les y obligea par la force des armes, et cette cérémonie se fit à Rouen, avec le plus grand appareil.

Cession de la Bretagne en faveur de Raoul.

Son expédition en Bretagne fut, à ce que l'on croit, la dernière course militaire de Raoul. Ce prince étant aussi bon administrateur que grand capitaine, profita du loisir que lui laissait la paix pour donner de bonnes institutions à ses sujets, et pour réparer, autant qu'il fut en son pouvoir, tous les maux que cinquante à soixante années de guerres avaient entraînés après elles. La population étant sensiblement diminuée dans son duché, il employa, pour le

Institutions de Raoul.

(1) Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumiéges.

repeupler, le même moyen dont s'était servi anciennement le fondateur de Rome. Il fit publier dans toutes les provinces voisines que tous ceux qui voudraient venir habiter dans ses états, y trouveraient sûreté et protection. En peu d'années ses villes, ses campagnes, se garnirent d'habitants; l'on vit le commerce, l'agriculture refleurir comme par le passé: aussi les peuples s'applaudissaient-ils de vivre sous les lois d'un prince qui n'avait qu'un but, celui de faire le bonheur de ses sujets.

Raoul était grand ami de l'ordre et de la justice; il défendit le vol dans tous ses états, sous les peines les plus sévères; jamais ordonnances ne furent mieux exécutées. Nos anciennes chroniques rapportent à ce sujet plusieurs anecdotes qui prouvent combien il était redouté des malfaiteurs. Sévère, mais juste, il parvint, en quelques années, à policer ses sujets, à adoucir leurs mœurs, et à les soumettre à l'empire des lois. Vous savez, mon ami, que c'est à lui qu'on devait l'institution de l'Echiquier, tribunal souverain de la province.

Nos historiens ne sont pas d'accord sur l'année où ce grand homme termina sa carrière. Les uns le font mourir en 917; d'autres en 927; quelques-uns reculent sa mort en 932. L'opinion la plus commune est qu'il abdiqua en faveur de Guillaume son fils, en 927, et qu'après son abdication il vécut encore quelques années. Ses cendres reposent dans l'église métropolitaine de notre ville, où l'on voit son tombeau, dans la chapelle du petit Saint-Romain.

Abdication et mort de Raoul.

Lettre vingt-cinquième.



Tous les événements qui se sont passés à Rouen pendant que cette ville a été soumise à la domination des ducs de Normandie, sont tellement liés à l'histoire de ces princes, que je ne puis vous les présenter d'une manière plus convenable qu'en vous donnant un précis de cette même histoire. C'est ce que je vais faire le plus succinctement qu'il me sera possible.

Guillaume-longue-Epée, 2eme duc de Normandie. Ann. 927.

Guillaume-longue-Epée, fils de Raoul et de la belle Poppée, son épouse chérie, était dans la fleur de l'âge, lorsque son père, auquel il était digne de succéder par ses grandes qualités, abdiqua en sa faveur. Tous les historiens le représentent d'une taille avantageuse, d'une figure intéressante, d'un regard doux et prévenant, dans lequel se peignait l'aménité de son caractère. Fidèle à l'honneur, sage dans la prospérité, ferme dans le malheur, sévère pour lui seul, ami de l'ordre, d'une probité à toute épreuve, il fut un prince accompli.

Les commencements du règne de Guillaume furent très-orageux, et durent nécessairement développer de bonne heure ses grandes qualités. Aimant la paix par

goût, il fut cependant obligé d'être souvent en guerre; mais il ne la fit jamais que pour soutenir ses droits, et non, à l'exemple de beaucoup de princes, pour attaquer ceux des autres. Ses premiers démêlés eurent lieu avec les comtes de Bretagne; ces Comtes souffraient impatiemment que le roi de France les eût rendus vassaux d'un duc de Normandie, qu'ils regardaient comme leur égal. Tant que Raoul avait vécu, ils n'avaient osé se révolter; mais aussitôt qu'il fut descendu dans la tombe, ils profitèrent de la jeunesse de Guillaume pour secouer un joug qu'ils trouvaient odieux. Sur le refus de lui rendre l'hommage qu'ils lui devaient comme à leur suzerain, Guillaume rassembla précipitamment ses troupes, fit signifier à ces rebelles, qu'en punition de leur révolte, il avait confisqué leurs états, et qu'il partait pour en prendre possession. Les comtes Bretons regardèrent d'abord cette menace comme une bravade de jeune homme, et ils n'y firent aucune attention; mais à leur grand étonnement, les effets là suivirent de près. Guillaume étant entré sur leurs terres, les défit en plusieurs rencontres, s'empara des principales villes de cette province, et finit par en chasser ces deux Comtes, qui allèrent chercher un asile en Angleterre. Aussi généreux que brave, il daigna, à la sollicitation d'Alfred-le-Grand, l'ancien allié de son père, leur accorder leur pardon, et il les remit en possession de leurs états (1).

Expédition de Guillaume en Bretagne.

(1) Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Masseville, Hist. de Norm. — D'Argentré, Hist. de Bretagne.

De retour de cette expédition, Guillaume, pour complaire à ses sujets, s'engagea sous les lois de l'hymen. Son choix tomba sur la belle et sage *Sporta*, fille d'Hébert, comte de Senlis. Les noces furent célébrées à Rouen, avec la plus grande magnificence; par la joie que montra le peuple, dans cette circonstance, il témoigna toute la part qu'il prenait au bonheur de son Souverain. Une année était à peine écoulée, que d'autres vassaux, à la tête desquels était Riouf, comte du Cotentin, l'obligèrent de reprendre les armes. Cette fois, Guillaume n'attaqua pas, il fut obligé de se défendre, car les rebelles portèrent l'audace jusqu'à venir l'attaquer aux portes de sa capitale. Leur armée étant forte de quarante mille hommes, malgré toute sa bravoure, ce prince éprouva d'abord un sentiment de crainte, et balançait s'il ne prendrait pas la fuite; mais ses principaux capitaines ayant ranimé son courage, il se mit à leur tête, ramassa à la hâte une poignée de soldats, se fit ouvrir la porte de Martinville (1), et tomba à l'improviste sur ses ennemis. Cette témérité lui réussit. Le choc fut si violent, que Guillaume tailla leur armée en pièces, remporta sur eux une victoire complète, et chose qui certainement va vous étonner, il rentra dans la ville sans avoir perdu un seul homme. Quoique ce fait soit attesté par tous les historiens, je vous avoue qu'il m'a toujours semblé un peu fort que trois cents hommes (c'est le nombre de soldats que Guillaume avait avec lui)

Ann. 929. Mariage de Guillaume.

Victoire remportée par Guillaume.

Ann. 931.

(1) C'était alors la porte de Robec, située près de l'église de S.-Maclou.

aient pu mettre en pièces une armée de quarante mille hommes; et ce qui me paraît encore plus fort, qu'ils soient rentrés tous sains et saufs dans la ville. Quoiqu'il en soit, une partie de l'armée des rebelles se noya dans la Seine; l'autre, à la tête de laquelle était Riouf, ne dut son salut qu'à la fuite : les bois de Déville, alors beaucoup plus considérables qu'ils ne sont aujourd'hui, servirent de retraite à tous ceux que le fer avait épargnés, et la nuit les couvrant de son ombre, leur facilita les moyens de se soustraire aux poursuites des vainqueurs. L'endroit où se donna cette sanglante bataille, portait encore dans le milieu du siècle dernier, le nom *de Pré-de-la-Bataille;* c'est aujourd'hui l'avenue du Mont-Riboudet. Par ces actes de vigueur, le fils de Raoul affermit son autorité, et assura la tranquillité de son règne par la crainte qu'il inspira aux factieux (1).

Guillaume aide Louis-d'Outremer à remonter sur le trône.

Quelques années après, Guillaume, à la sollicitation du roi d'Angleterre, s'employa fortement pour faire remonter sur le trône de France, dont s'étaient emparés Robert et Raoul, le jeune Louis-d'Outremer, fils de Charles-le-Simple. Quoique fils de Roi, la nature n'avait accordé à Louis-d'Outremer aucune des qualités indispensables à un prince. Généralement les peuples méprisent un roi qui ne sait ni se faire aimer, ni se faire craindre; et du mépris à la révolte, il n'y a souvent qu'un pas. Ce prince avait contracté à la cour d'Angleterre, où il avait été

(1) Guillaume de Jumiéges, Le Talleur, Nagerel, Bourgueville, Dumoulin, Hist. de Normandie. – Farin, Servin, Hist. de Rouen.

élevé, un caractère sombre et taciturne, si opposé à celui des Français. Une partie de la noblesse, mécontente de la manière hautaine et tyrannique dont il gouvernait, se ligua contre lui, et leva l'étendard de la révolte. Guillaume fit échouer leurs projets. Toujours généreux, et guidé plutôt par l'équité que par son intérêt personnel, il arma en faveur du roi de France, et le maintint sur un trône près à lui échapper. Vous verrez, mon jeune ami, dans la vie de Richard, comment Louis-d'Outremer se montra reconnaissant de cet important service.

Par sa bravoure, sa sagesse, son équité; par toutes ses qualités personnelles, Guillaume s'était généralement concilié l'estime de tous les souverains de son temps, qui, plus d'une fois, l'avaient pris pour l'arbitre de leurs différents. Ce prince aurait pu parcourir encore une longue carrière, et travailler de plus en plus au bonheur de ses sujets; mais le 18 décembre 942, il fut assassiné par Arnouf, comte de Flandres, à la suite d'une conférence que ce dernier lui avait demandée, et qui avait eu lieu à Prequigny, petite ville sur la Somme. Le traître Arnouf, qui n'avait pu le vaincre par la force des armes, s'en défit par trahison. Guillaume, dont le cœur magnanime ne pouvait soupçonner l'ombre d'une perfidie, s'était rendu à cette conférence, accompagné seulement de quelques amis; mais il paya sa confiance de sa vie (1).

Assassinat de Guillaume.

(1) Guillaume de Jumiéges, Orderic Vital, le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Hist. de Normand. – Mezerai, Daniel, Hist. de France.

Le corps de Guillaume fut apporté à Rouen, et inhumé dans l'église métropolitaine, à côté de celui de Raoul ; mais aujourd'hui son tombeau es' dans la chapelle de Sainte-Anne. On lui donna le surnom *de Longue-Epée*, parce que celle dont il se servait, était beaucoup plus longue que les épées alors en usage.

Guillaume ne laissa qu'un fils, le jeune Richard, à qui ses contemporains donnèrent le surnom *de Sans-Peur*, et qui aurait mérité aussi celui de *Sans-Reproches*. Richard n'avait que dix ans lorsqu'il perdit son père ; les principaux seigneurs de la Cour nommèrent un conseil de régence pour administrer le duché, jusqu'à la majorité du jeune duc. Leur choix ayant obtenu l'assentiment général, prouve qu'ils n'avaient eu égard qu'au mérite : Osmont de Cent-Ville, l'un des membres de ce conseil, fut nommé gouverneur particulier de Richard ; nous verrons plus bas qu'on ne pouvait le confier à de meilleures mains. Richard-sans-Peur, 3eme duc de Normandie.

Comme presque toutes les minorités, celle du jeune Richard fut orageuse. A peine Guillaume venait-il de descendre dans le tombeau, que Louis-d'Outre-mer, qui avait dû deux fois à ses généreux secours la conservation de sa couronne, ne rougit pas de profiter de la jeunesse du fils de son bienfaiteur, pour usurper ses états. Il se rendit à Rouen pour s'emparer du jeune duc ; mais Osmont, qui veillait avec soin sur son pupille, ne se laissa pas séduire par les flatteries du Roi, et fit échouer ses desseins, qu'il avait pénétrés. Sans se déconcer- Ingratitude de Louis-d'Outremer

ter d'un premier échec, Louis changea de batteries, et finit par réussir ; car que ne peuvent l'astuce et la perfidie contre la bonne-foi! Ce prince, accoutumé à se jouer des serments, ne les épargna pas pour tromper la vigilance des Rouennais, et pour capter leur confiance. Il y réussit, en recevant publiquement l'hommage du jeune Richard, pour son duché de Normandie, et en jurant sur *l'Evangile* (c'était le plus grand serment qu'on put faire), de lui tenir lieu de père, de le servir envers et contre tous, et de punir l'assassin de Guillaume. Les habitants de Rouen, trompés par cette apparence de bonne-foi, lui permirent enfin d'emmener leur jeune duc, pour l'élever à sa Cour ; c'était lui livrer sa victime (1).

Les démonstrations amicales de Louis IV, la cérémonie de l'hommage, ses serments, tout cela n'était qu'un piége dans lequel il fit tomber une population entière, pour se rendre maître de la personne de Richard. Loin de punir l'assassin de Guillaume, il l'attira au contraire à sa Cour, et le combla d'honneurs. Ce traître, personnellement intéressé à la perte du jeune Richard, qui pouvait un jour venger la mort de son père, conseillait journellement à Louis de s'en défaire. Ce prince n'était que trop disposé à suivre cet odieux conseil; mais il était retenu par la crainte de s'attirer une guerre fâcheuse avec les Normands ; c'est à cette seule crainte que le fils de Guillaume dut la vie.

(1) Orderic Vital, Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Hist. de Normand. — Mezerai, Daniel, Hist. de France.

Deux ans s'étaient écoulés depuis qu'il retenait captif le jeune Richard, sans qu'il s'arrêtât à aucun parti. Enfin, excité par la reine et par le comte de Flandres, il se décide à consommer ce crime; mais Osmont, qui surveillait avec le plus grand soin tous les mouvements du Roi, informé assez à temps de son dessein, employa la ruse pour soustraire son pupille à ce danger, et réussit. Déguisé en palfrenier, il l'enveloppa dans un paquet d'herbes, qu'il feignit de porter aux écuries, et sortit ainsi des portes du château, sans que les gardes se doutassent qu'il enlevait de cette manière celui que le Roi avait confié à leur garde. Les mesures d'Osmont étaient si bien prises, qu'en moins de quelques heures, lui et son pupille, étaient hors de danger; ils se réfugièrent chez le comte de Senlis, oncle maternel du jeune duc de Normandie.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon ami, à quelle colère se livra le roi de France, lorsqu'il apprit la fuite de Richard : ne pouvant se venger sur lui, il fit pendre les archers à la garde desquels il l'avait confié. Furieux de voir tous ses projets découverts et déjoués, il résolut d'emporter par la force, ce qu'il n'avait pu obtenir par la ruse.

Louis fit donc une ligue contre le jeune Richard, dans laquelle l'on vit entrer avec peine Hugues, comte de Paris, que Guillaume-longue-Epée avait aussi comblé de bienfaits. Une armée formidable, à la tête de laquelle étaient Louis et Hugues, vint fondre sur la Normandie par divers points. Bernard de Harcourt, chef du conseil de régence, guerrier aussi

Rouen tombe au pouvoir de Louis d'Outremer.

brave que prudent, voyant bien qu'il ne pouvait s'opposer à ce torrent, résolut de sacrifier une partie pour conserver le tout; en conséquence, il ouvrit au Roi les portes de Rouen. Louis qui se trouvait vainqueur sans avoir combattu, énorgueilli d'un pareil succès, tomba dans le piége qu'on lui avait tendu. Au lieu de chercher à gagner la confiance des habitants par des manières affables et par la douceur, il s'attira au contraire leur haine par sa cruauté et par ses injustices. Pendant que Bernard de Harcourt faisait sa soumission, il demandait sous main du secours à Harald, roi du Danemarck; d'un autre côté il travaillait sourdement à semer la mésintelligence entre Hugues et Louis, et parvint à les brouiller. Quelques mois se passèrent ainsi; les Danois étant débarqués sur les côtes de la Normandie, les habitants se réunirent à leurs anciens compatriotes, et une bataille sanglante eut lieu dans les plaines de Croissanville, en Basse-Normandie. La victoire demeura aux Normands : le Roi fut fait prisonnier de la main même de Harald, et conduit à Rouen, où il fit une entrée bien différente de celle qu'il avait faite sept ou huit mois auparavant (1).

Bataille de Croissanville.

Le jeune Richard, qui, depuis sa fuite de Laon (c'est dans cette ville que le roi de France tenait sa Cour), était toujours resté à Senlis, ayant appris les événements qui venaient de se passer, s'empressa de revenir à Rouen, où il fut reçu avec les

(1) Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Danneville, Hist. de Normandie. – Mezerai, Daniel, etc. Hist. de France.

plus grands transports de joie par les habitants. Plus généreux que Louis, il oublia les justes ressentiments qu'il avait contre ce prince, et lui rendit la liberté, après cependant avoir pris ses précautions.

Traité entre Richard et Louis d'Outremer. Ann. 948.

Comme vainqueur, Richard dicta les articles du traité. Louis reconnaissait ses droits au duché de Normandie, et prenait l'engagement de n'exiger de Richard et de ses successeurs, d'autres actes de vassalité que celui de simple hommage, consenti originairement par Raoul; et de plus, il s'engageait à ne jamais porter les armes contre lui. Louis jura tout, et ne tint rien.

Alliance de Richard avec le comte de Paris.

Peu de temps après cet événement, le comte de Paris, qui avait reconnu les grandes qualités de Richard, désirant s'unir plus étroitement avec lui, le fiança à sa fille Emma, alors âgée de sept à huit ans. Louis vit avec peine deux de ses grands vassaux confondre leurs intérêts par cette alliance. Craignant qu'un jour ils n'unissent aussi leurs forces pour se venger de ses perfidies, il les prévint, et oubliant le traité qu'il avait signé avec Richard, il recommença la guerre. Ce prince, plus rusé que brave, n'ayant jamais osé se mettre seul en avant, fit une nouvelle ligue, à laquelle on donna le nom de la Triple-Alliance, parce qu'il y fit entrer Othon, empereur d'Allemagne, son beau-frère, et le comte de Flandres, l'assassin de Guillaume.

Sil faut s'en rapporter à nos anciens chroniqueurs, généralement un peu sujets à exagération, Othon

Siége de Rouen par l'armée de la Triple-Alliance. Ann. 949.

vint en France avec une armée de deux cent mille hommes ; mais, je vous l'avoue, ce nombre me paraît exhorbitant. Les premiers efforts des confédérés furent contre Hugues. Repoussés avec une grande perte, ils levèrent honteusement le siége. Ayant échoué devant Paris, ils crurent être plus heureux devant les murs de Rouen, l'événement trompa leur attente (1). Cette formidable armée s'arrêta dans les villages du Mesnil-Raoul, de Boos et du Mesnil-Esnard, situés à quelques lieues de Rouen. Les princes confédérés envoyèrent seulement un fort détachement, sous les ordres du neveu de l'empereur Othon, pour reconnaître la ville, et se ménager les moyens de s'en emparer plus facilement. Informé par ses espions de tous ces mouvements, le jeune Richard fit ses dispositions en conséquence, et joignit la ruse à la force pour s'assurer la victoire. Averti de l'approche de l'avant-garde ennemie, il lui dressa une embûche dans le bois de Bihorel, avec l'ordre aux soldats de la prendre par derrière quand le combat serait engagé. Le jeune Othon s'étant campé au bas de la côte du Mont-aux-Malades, Richard se fit ouvrir la porte Sainte-Apolline, fondit sur son ennemi, et engagea le combat. Mais, feignant d'avoir le dessous, il battit en retraite, en se repliant

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur l'année où ce siége a eu lieu. Masseville le place en 944 ou 947. – Mezerai, en 946. – Farin, en 948. – Dumoulin, en 949. – Servin, en 953. – Le Talleur, Nagerel Marie, Dumesnil, n'indiquent pas l'année : en le plaçant en 949, j'ai suivi l'opinion la plus commune.

sur la ville jusqu'à ce qu'il eût amené les assiégeants entre l'embuscade placée à Bihorel et la porte Sainte-Apolline. Alors, faisant faire tout-à-coup volte-face à ses troupes, il rengagea le combat. La bataille fut sanglante; Richard, qui faisait ses premières armes, déploya dans cette journée une valeur et une habileté qu'on était loin d'attendre d'un jeune homme. Le neveu d'Othon, prince d'une grande bravoure, y perdit la vie de la main même de Richard, qui en lui passant son épée au travers du corps, s'écria: *Si je perds désormais mon pays, au moins ce ne sera pas pour toi.* Le chef étant mort, la confusion ne tarda pas à se mettre dans les rangs ennemis; c'est en vain qu'ils cherchèrent leur salut dans la fuite. Les soldats, placés à Bihorel, leur coupèrent la retraite. Cernés de tous côtés par les troupes de Richard, la terre fut jonchée de leurs cadavres; car la plupart trouvèrent leur tombeau sous les murs d'une ville dans laquelle ils s'étaient flattés d'entrer en vainqueurs. La place où se donna cette sanglante bataille, porte encore aujourd'hui le nom *de la Rougemare*, à cause du sang qui y fut répandu dans cette journée: c'était à cette époque un vaste champ, assez éloigné de la ville.

Les princes confédérés ayant appris cette défaite, vinrent en personne assiéger notre ville, dans l'espoir de laver cet affront. Notre jeune duc leur montra que ce n'était point à la fortune, mais bien à sa valeur et à son habileté qu'il devait sa première victoire. Six mois d'attaques infructueuses portèrent le

découragement parmi les assiégeants ; leur armée étant considérablement affaiblie par les pertes nombreuses qu'ils avaient éprouvées devant nos murs ; la mésintelligence s'étant glissée parmi les chefs, ils renoncèrent enfin à cette entreprise, et cherchèrent leur salut dans la fuite. Richard, qui du haut des murailles surveillait tous leurs mouvements, profitant du désordre qu'il vit régner dans leur camp, fondit tout-à-coup sur eux, et en fit un carnage affreux : entraîné par son ardeur et par le désir de se venger, il les poursuivit l'épée dans les reins pendant plusieurs jours ; l'on vit les routes, les champs, les bois couverts de leurs cadavres. C'est au retour de cette expédition que ses compatriotes, témoins de sa bravoure, lui décernèrent le surnom *de Sans-Peur*, surnom que ses ennemis même ne purent lui refuser : il était alors âgé de 17 ans (1).

Louis-d'Outremer survécut peu à cette défaite. Lothaire, son fils et son successeur, hérita de sa haine contre le duc de Normandie ; mais, comme son père, il n'éprouva que des défaites, et comme lui il fut
Ann. 954. obligé de subir la loi du vainqueur. Hugues-le-Grand mourut à-peu-près à la même époque, en instituant son gendre tuteur de ses enfants. Cette marque de confiance, de la part du comte de Paris, excita la jalousie de Lothaire, qui saisit ce prétexte pour déclarer la guerre au duc de Normandie. N'osant cependant entrer seul dans la lice, il forma une ligue

(1) Le Talleur, Dumoulin, Masseville, Danneville, Hist. de Norm. -Mezerai, Daniel, Hist. de France. -Farin, Servin, Hist. de Rouen, etc.

de ses principaux vassaux, et vint attaquer Richard ; mais il ne tarda pas à se repentir de cette témérité. Ayant été vaincu dans plusieurs rencontres, il tenta d'assassiner celui qu'il ne pouvait vaincre ; pour cela, il lui demanda une conférence, sous le prétexte de traiter de la paix. Averti assez à temps, Richard échappa à ce péril. Justement indigné d'une pareille perfidie, il se rendit au rendez-vous ; mais à la tête de son armée, et battit complètement Lothaire. Ce prince, découragé par cette nouvelle défaite, demanda la paix, et l'obtint; car Richard se montra toujours généreux envers ses ennemis.

Le perfide Lothaire, loin d'imiter, loin d'apprécier la modération de Richard, répara ses pertes en silence, forma une nouvelle ligue, et vint, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, ravager la Normandie. La première place qui tomba en Ann. 963.
son pouvoir fut Evreux, qu'il dévasta entièrement; ses alliés et lui, fiers de cet avantage, osèrent venir jusqu'aux portes de Rouen, espérant sans doute s'emparer de cette ville avec la même facilité. Richard, qu'aucuns revers ne décourage, toujours brave, toujours prudent, toujours confiant dans la valeur de ses troupes, se met à leur tête, profite habilement d'un moment de désordre dans le camp ennemi, fait une sortie, et taille en pièce les Français. Ne leur donnant pas le temps de se reconnaître, il les poursuit à outrance, les repousse sur leurs terres; et, usant de représailles, il met tout à feu et à sang,

imprime partout la terreur de son nom, et rentre triomphant dans sa capitale.

Fatigués d'une guerre dont les chances ne leur avaient pas été heureuses, Lothaire et ses alliés demandent humblement la paix, et l'obtiennent encore de Richard, malgré tous les motifs qui auraient pu le porter à continuer la guerre. Cette fois Lothaire observa scrupuleusement les articles du traité; mais d'après les antécédents, l'on est fondé à croire que ce fut par l'impossibilité de pouvoir recommencer les hostilités avec avantage. Ce prince vécut encore quatorze ans après cet accord, et laissa le trône à *Louis-le-Fainéant*, qui ne vécut qu'un an, et en qui finit la race des Carlovingiens.

Hugues Capet, simple maire du Palais, secondé des forces de Richard, son beau-frère, s'empara du trône de France, et commença la dynastie qui règne encore aujourd'hui.

Cette révolution est le dernier événement marquant auquel prit part le duc Richard. Ce prince passa le reste de ses jours en paix, s'appliquant à rendre la justice, à faire fleurir le commerce, et sans cesse occupé du bonheur du peuple. Après un règne de cinquante-quatre ans, il termina sa carrière à Fécamp, en 996, âgé de soixante et quatre ans.
Mort de Richard. Par un de ces actes d'humilité assez ordinaires dans ces temps reculés, ce prince ordonna que son corps fût enterré devant le grand portail de l'église de

la Sainte-Trinité, qu'il avait fondée, c'est aujourd'hui l'église paroissiale de cette ville.

Richard n'ayant point eu d'enfants de la duchesse Emma, son épouse, légitima ceux que lui avait donné la belle Gonnor, sa maîtresse, en l'épousant après la mort d'Emma. Robert, le plus jeune, occupa le siége archiépiscopal de Rouen; l'autre succéda à son père, sous le nom de Richard-le-Bon.

Richard-le-Bon, 4ème duc de Normandie.

Dans les premières années de son règne, Richard fut loin de mériter le surnom de *le Bon*, qu'on lui donna par la suite. Orgueilleux et fier de sa naissance, il méprisait ouvertement tous ses sujets qui n'étaient pas nés nobles. Il est présumable qu'aujourd'hui il tiendrait une autre conduite; il reconnaîtrait que le talent, les vertus, les services rendus à l'état, doivent seuls donner une distinction honorable : il saurait que par son industrie le peuple fait la richesses des états; que par son nombre il en fait la force, tandis que trop souvent les nobles les épuisent par leur avidité, ou les agitent par leur ambition : il saurait encore que la vertu et le mérite se trouvent dans tous les rangs, et que la naissance ne donne ni l'un ni l'autre : il est vrai, mon jeune ami, qu'il reconnut plus tard ces vérités, et qu'il chercha à faire autant de bien à son peuple qu'il lui avait causé de maux au commencement de son règne.

Les nobles voyant la haute faveur dont ils jouissaient à la Cour de Richard, abusèrent du pouvoir qu'il leur laissait. Commettant journellement des actes arbitraires, ils semblaient se faire un plaisir d'insulter,

de maltraiter le peuple, surtout celui des campagnes.
Révolte des paysans. Les paysans, poussés à bout, levèrent l'étendard de la révolte, se réunirent en corps d'armée, et allèrent attaquer leurs persécuteurs dans leurs donjons. Un instant ces tyrans subalternes pâlirent d'effroi en voyant *ces manants*, *ces roturiers*, qu'ils avaient accablés sous le poids des impôts, des corvées, qu'ils avaient maltraités, qu'ils avaient abreuvés d'humiliations, prêts à tirer une vengeance terrible de tant d'injustices. Richard, en déversant journellement le mépris sur le peuple, en accordant toute sa faveur aux nobles, était certainement, par cette conduite impolitique, la cause première de la révolte; il aurait pu, par la douceur, faire rentrer ses sujets égarés dans le devoir; il déploya, au contraire, contre eux la plus grande rigueur; aussi ne ramena-t-il la paix qu'après avoir versé des flots de sang. Ce fut Raoul, comte d'Ivry (1), son

(1) Quelques chroniques lui donnent le titre de *comte d'Evreux*; mais c'est une erreur, ce Raoul était comte d'Ivry. Le comté d'Evreux était possédé, à cette époque, par Robert, archevêque de Rouen, second fils de Richard-sans-Peur, mort en 996.

C'est donc à tort que l'estimable auteur des Essais historiques sur le comté d'Evreux fait figurer l'archevêque Robert dans cette circonstance. Ce Prélat « ne quitta point la croix pastorale, et ne prit point en main » le glaive des combats » pour aller châtier les révoltés. Tout l'odieux de cette affaire doit être rejeté sur le comte d'Ivry, qui était aussi oncle du jeune Richard, et c'est sans doute cette parenté qui a induit en erreur M. de Saint-Amand. La conduite immorale de l'archevêque Robert fournit déjà assez d'armes à la censure de l'écrivain impartial, sans qu'on lui impute encore un crime auquel il fut entièrement étranger, et qui ne pourrait que rendre sa mémoire odieuse. Ce Prélat, il est vrai, avait des mœurs dissolues; mais aucuns témoignages historiques n'attestent qu'il fut cruel, et qu'il aima à plonger ses mains dans le sang.

oncle, qu'il chargea d'aller combattre les rebelles, à la tête d'un corps de troupes réglées. Les paysans, mal armés, mal disciplinés, sans chefs expérimentés pour les commander, eurent le dessous; leur défaite était inévitable. Ces infortunés, plus à plaindre que coupables, se voyant vaincus, implorèrent en vain la clémence du vainqueur. Ce seigneur, ou plutôt ce bourreau, trop heureux de pouvoir châtier *ces vilains*, rejeta leurs prières, et se vengea d'une manière qui fait frémir. « Aux uns (dit la chronique) » il fist arracher les dents, aux autres crever les » yeux, couper les poings, les pieds, et les nerfz » des jarretz. Les uns furent bouillis en plomb, les » autres rostis à petit feu, et les fit mourir de si griefs » tourments, que c'est chose horrible à voir et » à ouir parler » (1). Le peuple, effrayé par des exécutions aussi barbares, rentra promptement dans le devoir, et continua à porter le joug, en maudissant tout bas ses oppresseurs. Si les faits ne sont pas exagérés, mon ami, quelle idée devons-nous nous former de Richard, qui a pu ordonner ou approuver de telles horreurs?

Ann. 997.

L'année suivante, Richard eut quelques démêlés avec un propre membre de sa famille, avec le comte d'Hyesme, son frère. Ce dernier se refusant obstinément à lui rendre l'hommage qu'il lui devait, Richard envoya contre lui ce même Raoul d'Ivry, ce farouche agent du pouvoir, qui l'attaqua et le fit prisonnier dans l'action. Renfermé dans une des tours de Rouen,

Revolte du comte d'Hyesme.

(1) Guillaume de Jumiéges, Le Talleur, Nagerel, Chron. de Normandie.

le comte d'Hyesme y resta cinq ans entiers sans trouver le moyen de rompre ses fers. S'étant enfin procuré la liberté, son sort n'en fut pas plus heureux. Personne n'osant lui donner un asyle, il erra à l'avanture pendant plusieurs jours; mais exténué de fatigues et de besoins, ne sachant plus ou porter ses
Ann. 1003. pas, il vint se jeter aux genoux de son frère, qui, touché de l'état misérable dans lequel il le vit, lui rendit son amitié et ses biens (1).

Ces troubles domestiques étaient à peine appaisés, que Richard eut une guerre étrangère à soutenir contre Ethelred, son beau-frère, roi, ou plutôt tyran de
Défaite des Anglais en Normandie l'Angleterre. Le motif de cette guerre était honorable pour notre duc, c'était pour avoir cherché à ramener son beau-frère à des sentiments plus doux envers ses sujets.

Les Anglais furent entièrement défaits dans les plaines de la Basse-Normandie, par le jeune Néel, vicomte du Cotentin, que Richard, qui connaissait sa valeur et son mérite, leur avait opposé. Ethelred qui avait ordonné à son grand sénéchal de lui amener Richard, pieds et poings liés, fut bien surpris d'apprendre que son armée avait été battue complètement: furieux de cette défaite, il voulait venir en personne
Ann. 1004. faire la conquête de la Normandie; mais par sa médiation, le pape Jean XVI parvint à réconcilier les deux beaux-frères.

Richard jouit, pendant quelques années, des dou-

(1) Le Talleur, Nagerel, Chron. de Norm. – Mezerai, Hist. de France. – Dumoulin, Guillaume de Jumiéges, Hist. de Normandie.

ceurs de la paix, car assez sage pour laisser chaque état se gouverner comme bon lui semblait, il ne prit aucune part aux troubles politiques qui agitèrent l'Angleterre, et qui ont rendu la mémoire d'Ethelred odieuse. Ce despote ayant été chassé de sa capitale, vint avec toute sa famille chercher un asyle à la Cour de son beau-frère, qui, dans cette circonstance, eut la générosité d'oublier le passé (1).

Je dois vous faire remarquer, que presque tous les démêlés de Richard ont eu lieu avec des membres de sa famille. Nous l'avons vu obligé de prendre les armes contre le comte d'Hyesme et contre Ethelred, nous allons le voir forcé de les prendre contre Eudes, son beau-frère. Sa sœur Mathilde étant morte sans enfants, le comte de Chartres, son époux, refusa de rendre à Richard la dot qu'elle lui avait apportée. Ces affaires de famille n'ayant pu se terminer à l'amiable, les deux beaux-frères en vinrent aux mains, car ce qui fait les procès entre les particuliers, occasionne ordinairement la guerre entre les princes; malheureusement ce sont toujours les peuples qui en paient les frais. Cette querelle dura plus d'un an, et il y eut de part et d'autre beaucoup de sang de répandu. Comme dans toutes les guerres, les revers et les succès furent partagés, le comte de Chartres ayant appelé à son secours Robert, roi de France, Richard réclama celui d'Olave, roi du Danemarck, et de Locman, roi de Suède, qui faisaient la guerre à l'Angleterre, et qui s'empressèrent de venir

Guerre entre Richard et le comte de Chartres.

Année 1017.

(1) Hume, Hist. d'Angleterre.

partager les périls de leurs anciens compatriotes. Les forces étant à-peu-près égales, Richard reprit l'offensive, resta vainqueur de la lutte, et dicta la paix au comte de Chartres, mais en vainqueur généreux.

Alliance entre le roi de France et Richard.

Le roi de France qui, dans cette dernière guerre, avait pris parti contre Richard, ayant reconnu par lui-même ses brillantes qualités, sa valeur, sa probité, s'empressa, aussitôt que la paix fut conclue entre les deux beaux-frères, de contracter une alliance offensive et défensive avec lui. Ce prince ne put que s'applaudir d'avoir pris ce parti, car Richard, fidèle à ses traités, lui rendit les plus grands services dans diverses guerres qu'il eut à soutenir, notamment en 1017, contre Landry, comte de Nevers, en 1019, contre le comte de Chartres, et en 1022, contre l'empereur d'Allemagne, qui s'était emparé des états du comte de Flandres.

Mort de Richard.

Après un règne de trente ans, Richard termina sa carrière en l'année 1026, emportant au tombeau les regrets et l'estime de ses sujets. Ses contemporains lui donnèrent le surnom *de Bon* ou *d'Intrépide :* il mérita l'un et l'autre par ses vertus privées, et par une valeur à toute épreuve. L'on ne peut justement lui reprocher dans tout le cours de sa vie que la vengeance atroce qu'il exerça au commencement de son règne sur ces malheureux paysans, qu'il eût été plus glorieux pour lui de ramener à leur devoir par la douceur que par les supplices : c'est une tache à sa mémoire. Ce prince était à Rouen lorsqu'il tomba malade ; sentant sa fin approcher, il se fit transporter

à Fécamp, où il mourut: comme celles de son père, ses cendres reposent dans l'ancienne église de l'Abbaye.

Le cinquième duc de Normandie, fut Richard III, fils de Richard-le-Bon et de Judith, sa première épouse. Par ses qualites personnelles, ce jeune prince promettait un avenir heureux à ses peuples; mais il ne fit que paraître sur le trône. A peine avait-il succédé à son père, qu'un crime odieux le fit descendre dans la tombe; il fut empoisonné par son propre frère, qui n'ayant eu en partage que le comté d'Hiesme, s'était révolté contre lui (1). C'est au moment même que, guidé par sa bonté, Richard venait de lui accorder un généreux pardon, que son frère consomma ce crime. Il était alors à Falaise, mais il eut encore le temps de revenir à Rouen, où il mourut dans des douleurs affreuses : son corps fut inhumé dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Ouen.

Richard III, 5eme duc de Normandie.

Ann. 1027.

(1) Guillaume de Jumiéges, Hist. des Ducs de Normandie. - Deudemare, Hist. de Willaume-le-Bastard. - Toustain de Richebourg, Essai sur l'Histoire de Normandie.



Lettre vingt-sixième.



Robert-le-Magnifique, 6ème duc de Normandie.

L'on voudrait pouvoir disculper Robert du crime odieux qui lui fraya le chemin au trône. Malheureusement, pour sa mémoire, l'on ne peut révoquer en doute le témoignage du grand nombre d'historiens qui déposent contre lui et l'accusent de ce fratricide.

Le premier soin de Robert fut de faire rendre les derniers honneurs à son frère, et de se faire couronner duc de Normandie. A peine avait-il pris en main les rênes des affaires, qu'un vif démêlé s'éleva entre lui et l'archevêque de Rouen, son oncle. Ce Prélat, en sa qualité de comte d'Evreux, s'était retiré dans cette ville, l'avait fortifiée, en avait augmenté la garnison, et semblait, par ces démonstrations hostiles, vouloir se soustraire à l'autorité de son neveu, qu'une pareille conduite indisposa fortement contre lui. Robert n'ayant pu le ramener à son devoir par la douceur, employa la force des armes. Il assiégea en personne la ville d'Evreux, dont il s'empara après plusieurs assauts assez meurtriers, et qu'il livra au pillage; comme si les malheureux habitants eussent été la cause de cette guerre.

Guerre entre Robert et l'archevêque de Rouen. Ann. 1028.

Le Prélat, qui seul en était l'auteur, voyant qu'une plus longue résistance devenait inutile, se retira tranquillement sur les terres de France, comme dans un asile assuré. Ne se sentant pas de force pour combattre contre son neveu, il employa d'autres armes pour le vaincre, il l'excommunia; et pour l'effrayer encore davantage, il jeta un interdit sur toute la Normandie. Aujourd'hui, mon ami, l'on rirait de pitié, si l'on voyait employer sérieusement de pareils moyens; mais dans ces siècles de superstition et d'ignorance, ils produisirent leur effet. Oui, chose dont on n'avait peut-être pas encore d'exemple, l'on vit le vainqueur être obligé d'implorer son pardon du vaincu ! Cet acte de soumission ayant satisfait l'ambitieux Prélat, il leva l'excommunication qu'il avait lancée contre son neveu, et fit la paix avec lui.

Guerre entre Robert et le comte d'Alençon.

Cette guerre étant terminée, Robert en entreprit une autre contre l'un de ses vassaux, Guillaume, comte d'Alençon, le seul de tous les seigneurs de sa cour qui se fut refusé à lui rendre l'hommage ordinaire à son avénement au duché. Les forces n'étant pas égales, la lutte ne fut pas longue. Un siége de quelques jours suffit à Robert pour s'emparer d'Alençon. Maître de la capitale de son ennemi, il l'obligea à se rendre à discrétion; malgré son orgueil, ce Comte se vit contraint de venir, suivant l'usage de ces temps, implorer sa grâce *pieds nus, en chemise, et une selle sur le dos.* Robert pouvait disposer de sa vie; mais il

daigna la lui laisser, et lui restitua même les places dont il s'était emparé (1).

Robert secourt le comte de Flandres. Ann. 1029.

Robert ayant rétabli la paix dans son duché, signala de nouveau son courage, en allant au secours de Beaudouin, comte de Flandres, chassé de ses états par le comte de Lille, son propre fils, qui, dans l'impatience de régner, avait fait révolter les Flamands, et s'était mis à leur tête. Justement indigné d'une conduite aussi odieuse, Robert ne mit bas les armes que lorsqu'il eut réduit ce fils dénaturé à reconnaître l'autorité paternelle, et forcé les Flamands à replacer sur le trône le comte Beaudouin, leur souverain.

Robert rétablit le roi de France sur le trône. Ann. 1031.

La mort de Robert, roi de France, apporta de grands troubles dans la famille royale. Vous ignorez peut-être la part honorable que le duc de Normandie prit à ces dissentions domestiques; elle prouve la noblesse de son caractère. Loin de chercher à profiter de ces troubles pour agrandir ses états, il n'écouta que la loi de l'équité et de l'honneur et se fit le protecteur du faible et de l'opprimé.

Henri Ier, comme l'aîné et comme ayant été sacré du vivant de son père, devait, de droit, monter sur le trône; mais il en fut éloigné par les intrigues de la reine sa mère, qui, lui préférant le prince Robert, son second fils, avait organisé un parti puissant en faveur de son protégé, et l'avait fait succéder à son père. Henri, ne pouvant résister

(1) Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Masseville, Hist. de Normandie. — Gilles Bry, Hist. des comtes d'Alençon.

au torrent, vint implorer le secours du duc de Normandie, son vassal, alors à Fécamp, et ne put que s'applaudir d'avoir fait cette démarche. Robert se fit un devoir de protéger son suzerain. A la tête de ses troupes, il marcha directement sur la capitale, battit les factieux dans plusieurs rencontres, et les força de reconnaître l'autorité de Henri, leur souverain légitime. Henri, sur le trône, se montra reconnaissant et généreux. Il pardonna à son jeune frère une révolte à laquelle il n'avait pris part qu'à l'instigation de sa mère; et pour lui prouver qu'il n'en conservait aucuns ressentiments, il lui donna en appanage le duché de Bourgogne; c'était, comme vous le voyez, se venger noblement. Voulant aussi reconnaître en roi le service important que lui avait rendu le duc de Normandie, son vassal, il lui fit don de la portion du Vexin français, qui ne dépendait point encore de la Normandie (1).

L'on voit encore Robert figurer dans plusieurs expéditions, où ses armes restèrent toujours victorieuses, si ce n'est cependant dans celle contre le comte de Ponthieux. Notre duc y perdit trois mille hommes. Quoique peu accoutumé à de semblables défaites, il ne paraît pas qu'il ait cherché à venger celle-ci; il porta ses armes d'un autre côté.

C'est à-peu-près à cette époque que Robert par-

(1) Deudemare, Hist. de Willaume-le-Bastard. - Daniel, Hist. de France. - Dumoulin, Masseville, Hist. de Normandie.

Départ de Robert pour la Terre-Sainte. Ann. 1034.

tit en pélerinage pour la Terre-Sainte, pélerinage alors très à la mode, et que les rois, les princes, même les simples particuliers, voulaient faire au moins une fois dans leur vie. Quelque crime que l'on eût commis, ce voyage, d'après les préjugés de ces temps d'ignorance, était un moyen assuré de l'expier, et même de gagner le Ciel. Si Robert n'avait point oublié par quelle voie il était monté sur le trône, il ne pouvait se dispenser de visiter la cité sainte. Ce prince ne devait point revoir sa patrie ; mais quand même il aurait eu ce bonheur, aurait-il retrouvé la paix de l'âme, à laquelle aucun bien n'est préférable ? Nous en doutons, car l'on a beau faire des pélerinages, la conscience, ce juge terrible qui nous accompagne partout, doit poursuivre le coupable jusqu'au tombeau.

Avant de partir pour la Palestine, Robert, voulant mettre ordre aux affaires du duché, fit assembler ses principaux vassaux, et leur communiqua son dessein. Les plus sages d'entre eux, prévoyant avec raison les troubles que son absence devait occasionner, et les guerres que sa succession pourrait faire naître, si malheureusement il perdait la vie dans ce voyage lointain, firent tous leurs efforts pour le détourner de cette résolution ; mais leurs remontrances restèrent sans effet. Seulement, avant son départ, Robert convoqua les états du duché, et fit reconnaître pour son successeur le jeune Guillaume, son fils, quoi-

que cet enfant ne fut pas né en légitime mariage (1).

Robert partit pour la Palestine, visita le saint sépulcre, et laissa dans tous les endroits par où il passa, des traces de sa munificence. En revenant dans sa patrie, il tomba malade à Nicée, et y termina sa carrière, au commencement du mois de juillet de l'année 1035 : on déposa ses restes dans l'église cathédrale de cette ville (2). Mort de Robert.

Robert, que ses contemporains ont surnommé *le Magnifique*, avait toutes les qualités qui font les héros; il était brave, généreux, libéral, mais il les porta toutes à l'excès, et ne sut jamais garder un juste milieu; sa magnificence dégénéra souvent en prodigalité, et pour soutenir son faste, il accabla son peuple d'impôts. C'est un juste reproche qu'on peut faire à sa mémoire, car un souverain doit être avare du bien de ses sujets, qui doivent contribuer aux charges de l'état, mais non fournir aux folles dépenses du prince.

Quelques historiens ont reproché à Robert son éloignement pour le mariage, et l'ont attribué à l'amour que lui avait inspiré la jeune et belle Harlette, fille d'un simple pelletier de Falaise, amour qu'il conserva toute sa vie. L'excuse est trop belle pour lui

(1) Guillaume de Jumièges. - Orderic Vital, Hist. de Normandie. - Deudemare, Hist. de Willaume-le-Bastard. - Le Talleur, Chron. de Norm. - Dumoulin, Hist. de Norm. - Daniel, Hist. de France. - Prévots, Hist. de Guillaume-le-Conquérant. Hume, Hist. d'Angleterre.

(2) *Idem.*

en faire un crime; les femmes, surtout, s'en garderont bien. Ce prince sachant que la naissance de sa maîtresse était un obstacle à ce qu'elle devînt son épouse, sut respecter les préjugés du temps; mais il lui garda constamment la fidélité qu'il lui avait jurée, et le prouva en ne voulant jamais contracter d'autres nœuds.

Guillaume-le-Bâtard, 7ème duc de Normandie. Ann. 1035.

Nous voici arrivés à une époque bien importante de notre histoire, au règne de Guillaume-le-Bâtard, règne si fécond en grands événements, et qui tient une place distinguée dans l'histoire du onzième siècle. Ne pouvant vous retracer dans une simple lettre la vie entière de ce héros, je choisirai seulement les événements les plus importants de sa vie, surtout ceux qui ont le plus de rapport avec notre ville, afin de nous éloigner le moins possible de notre sujet.

Minorité de Guillaume.

Guillaume n'avait que huit ou neuf ans lorsqu'il perdit son père. Son extrême jeunesse, l'illégitimité de sa naissance, surtout l'ambition de quelques seigneurs puissants furent la cause des troubles qui agitèrent sa minorité. Henri lui-même, Henri qui devait sa couronne au père de Guillaume, prit aussi parti contre cet enfant; la politique et la reconnaissance s'accordent rarement ensemble. Les tuteurs du jeune Guillaume, fidèles à leurs devoirs et à leurs serments, soutinrent ses droits avec le plus grand courage, et opposèrent la force à la force pour lui conserver intact l'héritage de ses pères. Plusieurs d'entre eux périrent victimes de leur zèle; Alain, comte de Bretagne, fut empoisonné par les factieux

Ann. 1039.

à Vimoutiers; Theroulde, son précepteur particulier, fut assassiné: c'est ce dernier qui jeta les fondements du bourg, qui porte son nom dans le département de l'Eure.

Parvenu à l'âge de vingt ans, Guillaume prit en main les rênes de l'état, et se fit remarquer par une grande aptitude aux affaires, par sa prudence, par un grand amour de l'ordre, et par une bravoure à toute épreuve. Le calme dont la Normandie jouissait depuis quelques années fut troublé de nouveau; car l'ambition et la haine des factieux n'étaient qu'assoupies, et ces passions se réveillèrent avec plus de fureur que jamais, quand ils virent ce jeune prince se mettre à la tête des affaires. Guillaume eut besoin de tout son courage, de toute sa prudence, pour échapper aux trames ourdies contre ses jours. La révolte la plus importante qu'il eut à combattre fut celle dans laquelle entra le jeune Guy de Bourgogne, son parent, son ami, le compagnon de son enfance, qu'il s'était plu à combler de bienfaits. Beaucoup de seigneurs entrèrent dans cette conjuration, entre autres, Néel, vicomte du Cotentin, le même qui avait donné tant de preuves de fidélité à Richard-le-Bon et à Robert, père de Guillaume. Le danger était imminent; Guillaume réclama le secours de Henri, roi de France, qui, dans cette circonstance, répara ses torts envers son ancien pupille et son vassal, en venant à son secours.

Conspiration contre Guillaume.

La bataille du Val-des-Dunes, entre Cinglais et Argens, décida la querelle; le choc fut violent: les conjurés combattant en désespérés, disputèrent long-

Bataille du Val-des-Dunes. Ann. 1047.

temps la victoire ; Henri et Guillaume manquèrent même de perdre la vie dans le combat, mais enfin ils restèrent vainqueurs. Notre jeune duc usa généreusement de la victoire en pardonnant à Guy de Bourgogne, principal auteur de la révolte, et en accordant la vie et la liberté aux autres chefs pris dans le combat : Grimoult Duplessis, l'un d'eux, fut seul envoyé prisonnier à Rouen, où quelques jours après on le trouva mort dans sa prison.

La victoire du Val-des-Dunes, en ôtant aux factieux l'espoir de réussir dans leurs projets, affermit l'autorité de Guillaume, et fit voir à son peuple qu'il était digne de le gouverner. L'année suivante, ce prince rendit à Henri le service qu'il en avait reçu, en armant en sa faveur contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Mais par une déloyauté insigne, Henri
Ann. 1048. qui l'avait engagé dans cette guerre, lui en laissa supporter seul tout le fardeau, en faisant séparément sa paix avec le comte d'Anjou. Guillaume avait à combattre, dans Geoffroy Martel, un adversaire digne de lui, aussi les succès et les revers furent-ils partagés entre eux. Enfin, après quelques années d'une guerre opiniâtre, tout l'avantage resta du côté de Guillaume, grâce à une diversion puissante que fit en sa faveur le vicomte du Cotentin, celui qui avait trempé dans la conspiration de Guy de Bourgogne, et qui par cette action répara ses torts en grand homme (1).

(1) Hume, Hist. d'Angl. - Orderic Vital, Hist. de Norm. - Deudemare, Hist. de Willaume-le-Bastard. - Le Talleur, Chron. de Norm. - Dumoulin, Hist. de Norm. - Daniel, Hist. de France. - Prévost, Hist. de Guillaume-le-Conquérant. - Guillaume de Poitiers, vie de Guillaume-le-Conquérant.

Guillaume eut encore quelques guerres à soutenir contre plusieurs de ses vassaux ; mais leurs entreprises étaient si mal concertées, leurs forces étaient si peu imposantes, que souvent sa présence suffit seule pour les faire rentrer dans le devoir.

Ce prince étant enfin parvenu à rétablir le calme dans son duché, convoqua à Rouen les états de la province, et reçut de nouveau l'hommage et le serment de fidélité de ses vassaux. La même année, il épousa Mathilde, fille de Beaudoin-le-Bon, comte de Flandres, et l'une des plus belles princesses de l'Europe. Ce mariage fut célébré au château d'Eu, mais les réjouissances qui le suivirent eurent lieu à Rouen, et durèrent pendant plusieurs mois.

Mariage de Guillaume. Ann. 1056.

Par ce mariage, Guillaume croyait avoir assuré la tranquillité de ses états, mais ce fut au contraire le motif, ou plutôt le prétexte de nouvelles guerres qu'il eut à soutenir.

Henri, ce roi de France si versatile dans ses alliances, qui tantôt joignait ses armes à celles de Guillaume, et tantôt combattait contre lui, ne put voir sans jalousie s'accroître encore la puissance d'un vassal déjà si redoutable. Tourmenté, comme ses prédécesseurs, du désir de faire rentrer la Normandie sous sa puissance, il déclara la guerre à Guillaume, sous quelques prétextes futiles dont les rois ambitieux ne manquent jamais. Voulant frapper un coup décisif, il fit sommer tous les vassaux de la couronne de venir le joindre avec toutes leurs troupes, et cette levée de boucliers forma une armée de plus de cent mille

Guerre de Guillaume contre le roi de France. Ann. 1058.

hommes. Se voyant à la tête de forces si imposantes, il se croyait déjà maître de la Normandie, bien loin de s'attendre au terrible revers qu'il allait éprouver. Guillaume, aussi prudent que brave, ne voulant pas risquer le sort de ses états dans une seule bataille, se contenta de couvrir le pays pour empêcher l'armée du roi de s'y répandre, cherchant plutôt à la miner en détail qu'à la vaincre par la force des armes. Comme son adversaire, il partagea ses troupes en deux corps, et se réserva le commandement de celui qu'il voulait opposer à Henri. L'un et l'autre restèrent constamment en présence sans rien entreprendre; mais leurs lieutenants s'étant rencontrés dans les plaines de Mortemer, en vinrent à une action générale. L'honneur de la journée resta aux Normands, les Français laissèrent dix mille hommes sur le champ-de-bataille. Guillaume ayant appris le premier cette victoire, en fit passer aussitôt la nouvelle dans le camp de Henri, par un homme à qui il ordonna d'aller le plus près du camp possible en chantant ces vers :

Bataille de Mortemer. Ann. 1059.

Réveillez-vous et vous levez,
Français qui trop dormi avez;
Allez bientôt voir vos amis
Que les Normands ont à mort mis,
Entre Escouy et Mortemer,
Là vous les convient inhumer (1).

Cette défaite effraya tellement Henri, qu'il décampa

(1) Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Hist. de Normandie.

la nuit même, et retourna avec la plus grande précipitation dans ses états. Il demanda la paix, l'obtint, et recommença les hostilités aussitôt qu'il eût réparé ses pertes. Conduit par son mauvais génie, il rentra en Normandie avec une armée encore plus formidable que la première fois; mais loin de venger sa défaite de Mortemer, il semble que ce prince n'y était venu que pour éprouver un revers plus terrible encore. Guillaume fut plus surpris qu'effrayé de cette nouvelle attaque. Ses troupes étaient peu nombreuses, mais bien aguerries : se reposant sur leur valeur, il alla avec confiance au-devant d'un ennemi qu'il avait déjà vaincu plusieurs fois, et qu'il espérait bien encore vaincre. Les deux rivaux se rencontrèrent à Varaville, village sur la Dive, à quelques lieues de Caen, et en vinrent de suite aux mains. La bataille fut sanglante, vingt mille Français périrent dans l'action, et Henri ne dut son salut qu'à la bonté de son cheval, qui, en un instant, l'emporta loin de la mêlée. Nous ne verrons plus ce prince lutter contre Guillaume, car il mourut quelque temps après cette dernière défaite.

Bataille de Varaville. Ann. 1060.

Cette victoire eut au moins un résultat avantageux, puisqu'elle procura, pendant quelques années, la paix à la Normandie. Guillaume, que nous allons bientôt voir paraître sur un plus grand théâtre, s'occupa pendant ses moments de loisirs à rendre la justice à ses sujets : il remit en vigueur les anciennes lois, dont la plupart étaient tombées en désuétude, réforma celles qui lui parurent vicieuses, et en fit de nouvelles contre les malfaiteurs: c'est à cette époque que remonte l'or-

Ordonnance du Couvre-Feu.

donnance *du Couvre-Feu*, que l'on observa si strictement pendant plusieurs siècles, et qui voulait qu'à neuf heures précises du soir chacun fût rentré chez soi, et que le feu fût éteint dans chaque maison.

Conquête de l'Angleterre, par Guillaume. Ann. 1066.

Enfin, mon cher Alphonse, nous voici parvenus au grand événement de la vie de Guillaume, celui auquel sa mémoire doit l'immortalité, et qui lui a mérité le surnom de conquérant. Edouard-le-Confesseur, roi d'Angleterre, auquel Robert-le-Magnifique avait rendu les plus grands services, n'ayant point d'héritiers directs, et sentant sa fin approcher, désigna dans son testament, Guillaume pour son successeur au trône de la Grande-Bretagne. Celui-ci qui connaissait cet acte secret, n'eut pas plutôt appris la mort d'Edouard, qu'il envoya en Angleterre des ambassadeurs réclamer ses droits; mais les habitants ne voulurent pas même les laisser débarquer. Notre duc avait un compétiteur et un rival dangereux dans Harald, seigneur le plus riche et le plus puissant de la Grande-Bretagne. Des historiens rapportent qu'au lit de mort Edouard, trompé par des intrigues de cour, avait révoqué ce testament, laissant son peuple libre de se choisir un roi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Harald étant sur les lieux, et ayant un grand nombre de partisans, mit à profit l'éloignement de Guillaume, et parvint à se faire élire roi. Godwin, son père, malgré l'ambition qui le dévorait, n'avait pas osé porter la main snr la couronne, et s'était contenté de régner sous le nom d'Edouard. Harald plus hardi que lui, et d'ailleurs servi par

les circonstances, franchit tous les obstacles, et s'assit sur un trône dont il devait être précipité quelques mois après (1).

Guillaume ayant appris ce qui venait de se passer en Angleterre, n'abandonna pas la partie, bien résolu d'obtenir par la force des armes un trône qu'il regardait, ou qu'il feignait de regarder, comme lui appartenant légitimement.

Pour exécuter une pareille entreprise, il fallait des hommes et de l'argent. Guillaume se décida donc à convoquer les états de la province ; mais prévoyant qu'ils seraient orageux, il fixa leur réunion à Lillebonne, au lieu de les tenir à Rouen : sa conjecture se réalisa. Malgré les nombreux partisans qu'il avait dans l'assemblée, il ne put en obtenir les subsides qu'il demandait. Les députés, craignant que le duché ne restât appauvri et dépeuplé si l'entreprise échouait, ou qu'il ne devînt une province de l'Angleterre si elle était couronnée par le succès, lui représentèrent sagement qu'il valait mieux songer à sa conservation, que d'aller à l'aventure conquérir un autre royaume. Accoutumé à vaincre tous les obstacles, Guillaume ne se rebuta pas, seulement il changea de moyens. Ne pouvant rien obtenir des états en corps, il rompit l'assemblée, se réservant de voir chaque député en particulier. Ce moyen lui réussit au-delà de son espoir. Un grand nombre de

(1) Le Talleur, Dumoulin, Hist. de Norm. - Mezerai, Hist. de France. - Hume, Hist. d'Angleterre.

seigneurs, flattés de se voir recherchés par leur sonverain, et plus sensibles à sa faveur, que zélés pour la chose publique, lui accordèrent non-seulement plus qu'il n'aurait osé demander, mais tous ambitionnèrent encore l'honneur de faire partie de l'expédition.

Je n'entrerai pas dans le détail des préparatifs immenses que fit Guillaume pour cette expédition d'outremer; ils durèrent plus de six mois. Ce prince ne négligea rien de ce qui pouvait en assurer le succès, car il n'ignorait pas que son honneur et sa réputation y étaient attachés. Soixante mille hommes, et à-peu-près trois mille vaisseaux de transports composaient toutes ses forces. Réunie au port de Saint-Vallery-en-Caux, sa flotte mit à la voile le 30 septembre 1066. Après une courte navigation, il découvrit les côtes de l'Angleterre, et débarqua, sans aucuns obstacle à Pevensey, dans le comté de Sussex, lieu alors très-mal fortifié, et très-mal gardé. Voulant ôter tout espoir de retraite à ses soldats, on dit qu'aussitôt après son débarquement, il fit mettre le feu à tous ses vaisseaux; d'autres historiens prétendent qu'il les fit couler à fond : n'importe, c'était leur dire qu'il fallait vaincre ou mourir.

Nous avons vu que Guillaume effectua sa descente sans avoir rencontré le moindre obstacle; l'on ne conçoit pas pourquoi Harald, prince brave et habile, qui ne pouvait ignorer les immenses préparatifs que le duc de Normandie faisait depuis six mois, n'ait

pris aucunes mesures pour s'opposer à son débarquement ; mais ce qui doit paraître encore plus étonnant, c'est que dix jours s'écoulèrent sans qu'aucune troupe ennemie se présentât à sa rencontre. Enfin, Harald vint au-devant de son rival, avec des forces majeures ; mais l'habileté et la bravoure, peut-être aussi l'heureuse étoile de Guillaume, l'emportèrent sur le nombre. La bataille d'Hastings, donnée le 14 octobre, décida la querelle. Soixante mille anglais restèrent sur le champ de bataille, Harald, lui-même, après avoir fait des prodiges de valeur, tomba percé de coups : sa mort fut le signal d'une déroute complette, et d'une horrible boucherie.

La défaite d'Hastings consterna les Anglais. Animés d'un noble désir de vengeance, ils voulurent, dans le premier moment, tenter de nouveau le sort des combats ; mais ils ne tardèrent pas à voir qu'il fallait subir la loi du vainqueur. La ville de Londres s'étant soumise la première, les autres suivirent l'exemple donné par la capitale ; et par suite de ces événements heureux, en moins de huit ou dix jours, Guillaume ajouta à son titre de duc de Normandie, celui de roi d'Angleterre (1).

Révoltes des Anglais.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que cette conquête, qui n'avait coûté à Guillaume qu'une seule bataille, lui en coûta au moins trente pour la conserver et la transmettre à ses successeurs. Les Anglais, comme tous les peuples conquis, supportaient

(1) Hume, Hist. d'Angleterre.

difficilement le joug : malgré tous leurs serments de fidélité, ils tentèrent plus d'une fois de recouvrer leur liberté ; mais leurs généreux efforts furent sans succès. Leurs défaites ne servirent au contraire qu'à augmenter la gloire du prince Normand, et à faire voir à l'Europe entière qu'il n'avait point dérobé sa première victoire à la fortune. Pour étouffer toutes ces révoltes, et pour contenir les naturels du pays dans le devoir, Guillaume introduisit dans cette île le régime féodal, tel qu'il existait alors en Normandie. Pour cet effet, il fit venir de cette province un grand nombre de seigneurs, auxquels il partagea l'Angleterre, et à qui il conféra aussi les charges les plus importantes de l'état. Plus sage ou plus politique qu'Alexandre, qui prenait tour-à-tour la façon de vivre des peuples qu'il avait vaincus, il ordonna au contraire aux Anglais de se conformer en tout aux mœurs et aux usages des Normands ; de porter les mêmes vêtements, de se raser la barbe comme eux, de se gouverner par les mêmes lois : enfin, il ordonna que l'idiôme Normand serait la langue du pays ; que l'on ne plaiderait ; que l'on ne prononcerait les sentences ; que l'on n'expédierait tous les actes que dans cette langue : usage qui s'est conservé jusqu'au règne de Richard III.

Pendant près de quarante ans, la vie de Guillaume avait été un enchaînement de prospérités, tout semblait concourir à l'accomplissement de ses désirs ; mais sur la fin de ses jours, la fortune se lassa de le combler de ses faveurs : il éprouva quelques revers

Revers de Guillaume.

dans ses démêlés avec Philippe, roi de France, ainsi qu'avec le comte de Bretagne. Le long cours de ses prospérités fut troublé aussi par des chagrins domestiques. Robert, l'un de ses fils, et son lieutenant en Normandie, peu content de cette marque de confiance, se révolta ouvertement contre lui. Le roi de France, intéressé à faire naître des troubles dans notre province, lui fournissant secrètement des secours, la force des armes put seule le ramener à son devoir. A la sollicitation de la reine Mathilde, son épouse, Guillaume pardonna à son fils, et lui rendit ses bonnes grâces : depuis, la meilleure intelligence régna entre le père et le fils (1).

Guillaume passa quelques années en repos; mais une mauvaise plaisanterie de Philippe ralluma la guerre entre ces deux princes. Le monarque Anglais qui aurait dû la mépriser, s'en tint au contraire vivement offensé, jura de s'en venger, et tint parole. Vous le dirai-je, mon cher Alphonse, des milliers de Normands et de Français perdirent la vie, parce que la nature avait donné à Guillaume un embonpoint excessif, et que cet embonpoint apprêta à rire à son rival. Que les peuples sont à plaindre d'être obligés de verser leur sang pour de pareilles querelles !

Guillaume commença les hostilités par s'emparer de la ville de Mantes; mais il déshonora sa victoire par les vengeances atroces qu'il exerça sur les

Siége de Mantes.

(1) Deudemare, Hist. de Willaume-le-Bastard. – Daniel, Hist. de France. – Hume, Hist. d'Angleterre. – Oderic Vital, Hist. de Norm.

malheureux habitants. Ce siége fut sa dernière expédition ; car en voulant franchir un fossé avec son cheval, il fit une chute qui le força de se mettre de suite au lit. S'appercevant que sa blessure prenait un mauvais caractère, il se fit transporter à Rouen, dans son palais de Saint-Gervais : après quelques jours de maladie, ce prince y termina sa carrière le 10 de

Mort de Guillaume. Ann. 1087.

septembre 1087, à l'âge de soixante ans, après avoir régné cinquante-deux ans sur la Normandie, et vingt sur l'Angleterre.

Au moment de sa mort, aucuns de ses enfants n'étaient près de lui ; Robert était à la cour de France, Guillaume-le-Roux en Angleterre, et Henri en Flandres. Les seigneurs de sa Cour, présumant que cet événement serait suivi de troubles, se retirèrent précipitamment dans leurs châteaux. Les domestiques, restés maîtres, pillèrent le palais, et prirent la fuite. La consternation était si grande dans la ville, que le corps de Guillaume resta abandonné pendant vingt-quatre heures, sans que personne songeât à lui faire rendre les derniers devoirs. Enfin, l'archevêque de Rouen étant revenu le premier de cette sorte de stupeur, envoya le clergé de l'église cathédrale près du corps, et donna les ordres nécessaires pour la cérémonie funèbre (1).

Funérailles de Guillaume.

Suivant ses désirs, le corps de Guillaume fut porté à Caen, et déposé dans la célèbre abbaye de Saint-

(1) Deudemare, Hist. de Willaume-le-Bastard. – Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen.

Etienne, dont il était le fondateur. Henri, ayant appris la mort de son père, revint précipitamment à Rouen, et y arriva assez à temps pour présider à ses obsèques, lesquelles se firent avec la plus grande pompe. Tous les prélats, les abbés, le haut clergé de la province, y assistèrent et accompagnèrent le corps jusqu'au lieu de sa sépulture : l'oraison funèbre fut prononcée par Gilbert, évêque d'Evreux.

Les funérailles de Guillaume furent troublées par un incident auquel l'on était loin de s'attendre. Au moment où l'on allait déposer le cercueil dans le tombeau, un habitant de Caen, nommé *Asselin*, fils d'un simple maréchal, se leva au milieu de l'assemblée ; et prenant la parole, s'écria : *Je vous déclare qu'à l'endroit où vous voulez inhumer ce corps, il y avait une maison appartenant à mon père, et dont il a été injustement dépouillé par Guillaume, qui s'en est emparé sans lui en payer la valeur ; c'est pourquoi je réclame publiquement mon héritage, et vous défends, à peine* DE CLAMEUR DE HARO, *d'y enterrer le corps de cet usurpateur.* Un discours aussi hardi surprit étrangement les spectateurs ; mais le prince Henri, fils du défunt, informé que la réclamation était juste, satisfit sur-le-champ Asselin.

Malgré les reproches que quelques historiens ont adressés à Guillaume, et dont plusieurs peuvent être fondés, il n'en sera pas moins toujours regardé comme l'un des plus grands princes qui ont paru en Eu-

rope. Ses brillants exploits, ses grandes qualités, la conquête de l'Angleterre, en ont fait le héros de son siécle.

Il me reste encore, mon cher Alphonse, à vous parler de plusieurs ducs de Normandie, ce sera le sujet de ma première lettre.



Lettre vingt-septième.



Pour éviter toutes espèces de difficultés entre ses trois fils, Guillaume, peu de jours avant sa mort, avait eu la sage précaution de faire entre eux le partage de ses états, et plus sagement encore, il l'avait fait suivant la connaissance qu'il avait de leur caractère et de leurs qualités personnelles. Robert, l'aîné, auquel ce titre donnait des droits au trône d'Angleterre, n'eut cependant, pour sa part, que le duché de Normandie et le comté du Maine, parce que son père, ne le jugea pas, à cause de son caractère altier, propre à gouverner les Anglais. En leur donnant Guillaume-le-Roux pour roi, fut-il mieux inspiré ? Nous verrons plus bas que non. En jugeant d'après l'événement, on serait tenté de penser que Guillaume fut dirigé dans ses plans de partage, par toute autre considération que celle du caractère de ses fils. Quant à Henri, le plus jeune des trois, il n'eut de tout l'héritage de son père, qu'une somme considérable en argent, et quelques rentes à prendre sur les domaines de ses frères.

Robert-Courte-Heuze, 8eme duc de Normandie.

Robert était un prince trop violent, trop ambitieux, trop jaloux de ses droits, pour laisser son frère paisible possesseur d'un royaume qu'il

Guerre de Robert et de Guillaume-le-Roux, son frère. Ann. 1088.

regardait comme lui appartenant par le droit de sa naissance. La guerre éclata donc entre les deux frères; mais comme à cause de ses prodigalités, Robert n'avait point d'argent, malgré les énormes impôts dont il accablait ses nouveaux sujets, il eut recours à Henri, auquel il vendit le comté du Cotentin, pour trois mille marcs d'argent. Avec cette somme, il leva des troupes, fit construire une flotte, en donna le commandement à Odon, son oncle, évêque de Bayeux, prélat turbulent et immoral, que, sous le règne précédent, Guillaume avait été obligé de priver de sa liberté, tant pour le punir de ses dilapidations que pour réprimer son ambition démesurée. Cet évêque général, qui, comme militaire, avait déjà fait ses preuves, débarqua heureusement en Angleterre, et s'empara de plusieurs places importantes. Guillaume-le-Roux, qui, jusqu'à ce moment, avait gouverné son peuple d'une manière très-despotique, voyant le danger qui le menaçait, changea tout-à-coup de conduite. Comprimant son caractère hautain, emporté, tyrannique, il devint aussi populaire qu'il avait été despote, et fit de grandes concessions à ses sujets, pour tâcher de gagner leur affection. Remarquez bien, mon jeune ami, que c'est presque toujours dans de semblables crises que les rois daignent aller au-devant des besoins de leurs peuples. Les Anglais, trompés par ses promesses insidieuses, vinrent se ranger en foule sous ses drapeaux, et l'aidèrent puissamment à repousser l'agression de son frère. Le danger une fois passé, Guillaume voyant qu'il n'avait plus rien

à craindre de ses ennemis, viola sa promesse, et redevint plus despote que jamais : une telle conduite lui attira la haine et le mépris de ses sujets (1).

Robert se conduisait à-peu-près de même en Normandie. Ayant lâché la bride à toutes ses passions, il employait en dépenses folles tous les revenus de l'état ; aussi chaque jour était-il obligé d'inventer de nouveau impôts pour faire face à ses prodigalités; cette conduite indiposa la nation. Quelques seigneurs, conduits par des motifs personnels, profitèrent du mécontentement général pour prendre les armes : son frère se joignit à eux, et vint ravager la Normandie. Robert fuyait de ville en ville, et était sur le point d'être entièrement dépossédé ; mais Philippe, roi de France, intéressé à soutenir Robert pour empêcher la réunion du duché de Normandie à la couronne d'Angleterre, réconcilia les deux frères.

Révolte en Normandie. Ann. 1090.

Ces deux frères, si dignes l'un de l'autre sous tant de rapports, cimentèrent cet accord par une injustice révoltante ; foulant aux pieds toutes les lois de la nature et de l'équité, ils unirent leurs armes pour dépouiller leur jeune frère Henri, du comté du Cotentin, qu'il avait acheté de Robert. Trop faible contre des ennemis si puissants, Henri se réfugia à la Cour de France.

La bonne intelligence ne régna pas long-temps entre les aînés ; cette fois, tous les torts furent encore du côté du Roi ; car, pendant qu'à sa prière Robert

(1) Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Masseville, Hist. de Norm. – Hume, Hist. d'Angleterre.

était passé en Angleterre pour le secourir dans la guerre qu'il soutenait contre les Ecossais, il fomentait sourdement des troubles en Normandie, et fournissait, sous-main, des secours à Henri, avec lequel il s'était réconcilié secrètement, pour l'aider à s'emparer de cette province. Robert, ayant appris cette perfidie, revint précipitamment dans ses états; Guillaume l'y suivit de près, et la guerre recommença avec plus de fureur que jamais entre les trois frères.

Notre duc, mon jeune ami, aurait certainement succombé dans la lutte, si Philippe, intéressé, ainsi que je vous l'ai déjà dit, à ne pas laisser le roi d'Angleterre s'agrandir sur le continent, ne fut venu encore une fois au secours de Robert, son vassal, et n'eut enfin forcé ces frères ennemis à faire la paix.

Henri s'était réconcilié sincèrement avec Robert, et lui en donna la preuve quelques années après, dans

Conjuration contre Robert. Ann. 1092.

une sédition fomentée encore par Guillaume-le-Roux, dans laquelle notre duc courut les plus grands risques. Plusieurs de ses vassaux entrèrent dans la conjuration; une grande partie des habitants de Rouen, gagnés aussi par le roi d'Angleterre, trahirent leurs serments, et s'engagèrent à lui ouvrir une des portes de la ville. Au jour marqué, Regnault de Varennes, à la tête des Anglais, et Conard, riche bourgeois de Rouen, chef des conjurés, se présentèrent du côté de la porte Cauchoise (1); mais Robert, ayant été averti à temps de l'orage

(1) C'était alors la porte Massacre.

qui grondait sur sa tête, avait appelé ses amis à son secours. Parmi ceux qui signalèrent leur zèle dans cette circonstance, je dois surtout vous faire mention de Gilbert, baron de l'Aigle. Il s'opposa longtemps aux troupes royales ; mais malgré ses efforts, il ne put les empêcher d'entrer d ans la ville. Robert ne s'y trouvant plus en sûreté, prit la fuite, et s'échappa par la porte de Robec.

Ce prince resta quelques heures chez un bourgeois de la rue Malpalu, située encore à cette époque dans les faubourgs, et dont les habitants lui étaient restés fidèles. S'étant procuré une nacelle, il traversa la Seine, et se retira dans le monastère de Bonnes-Nouvelles, où il attendit que cette sédition fut appaisée.

Le baron de l'Aigle n'ayant pu empêcher les troupes ennemies de pénétrer dans la ville, s'était porté précipitamment vers la porte du Pont, qu'il savait être mal gardée, s'en était emparé ; et, une fois maître de ce poste, avait opéré sa jonction avec le prince Henri. Il se livra dans les rues un terrible combat, dans lequel les troupes royales eurent le dessous : forcées de fuir, elle ne dûrent leur salut qu'aux bois voisins dans lesquels elles se réfugièrent, et d'où il fut impossible de les chasser. Il se fit un carnage affreux dans la ville ; l'on vit les rues jonchées de morts et le sang y ruisseler à grands flots ; car les bourgeois, étant divisés en deux partis, combattirent l'un contre l'autre avec un acharnement et une animosité qu'on ne rencontre que dans les guerres ci-

viles. Les troupes de Henri exterminèrent la plus grande partie des Anglais et des conjurés : Conard, chef des révoltés, ayant été pris dans la mêlée, fut précipité, par l'ordre du vainqueur, du haut d'une des tours du palais ducal, et son corps attaché à la queue d'un cheval, traîné ignominieusement dans les principales rues et dans les carrefours de la ville. Les bourgeois, qui, pris les armes à la main, eurent le bonheur d'échapper à cette boucherie, ne rachetèrent leur vie et leur liberté qu'à force d'argent.

Lorsque la tranquillité fut entièrement rétablie, Robert quitta son asile, et revint dans son palais. Sa conduite, dans cette circonstance, a lieu de nous étonner; car, si ce prince avait de grands défauts, l'on ne pouvait lui refuser beaucoup de bravoure, aussi ne conçoit-on pas quel motif avait pu le forcer à fuir dans un moment où il fallait au contraire payer de sa personne, en se mettant à la tête de ceux qui combattaient pour lui. C'est
Ann. 1095. quelques années après cet événement, que le pape Urbain II vint en France, et tint à Clermont ce fameux Concile, à la suite duquel, pour la première fois, l'Europe Chrétienne déborda dans l'Asie. Robert, prince plus brave qu'éclairé, imbu des préjugés du temps, tint à honneur de faire partie de cette expédition, et fut l'un des premiers à se croiser. N'ayant pas d'argent, il se réconcilia avec son frère Guillaume, et lui engagea son duché, pendant cinq années, pour une somme assez forte, faute capitale, source de tous

les malheurs qui l'accablèrent pendant le reste de sa vie (1).

Expédition de Robert en Palestine. Ann. 1096.

Au printemps suivant, Robert se mit en route pour la Palestine, accompagné d'un grand nombre de seigneurs Français et Normands. Il serait beaucoup trop long d'entrer dans le détail de cette expédition, dont les résultats furent plus brillants qu'utiles ; qu'il vous suffise de savoir, mon jeune ami, que Robert s'y distingua par la plus grande bravoure, que son intrépidité sauva plus d'une fois les chrétiens d'une déroute complète, qu'il s'y acquit une juste célébrité, et que ses compagnons de gloire ne crurent pouvoir mieux récompenser ses nombreux services qu'en lui offrant la couronne de Jérusalem, couronne qu'il eut la modestie de refuser, et qu'à son refus l'on donna à Godefroy de Bouillon, prince Français.

Retour de Robert en Normandie. Ann. 1101.

Il ne se passa dans notre ville aucun événement important pendant l'absence de Robert. Ce prince ayant appris en Asie la mort de Guillaume-le-Roux, tué par accident dans une partie de chasse, s'empressa de revenir en Europe, croyant bien cette fois qu'il allait monter sur le trône de la grande Bretagne ; car son frère étant mort sans enfants, ce trône lui appartenait par droit de succession, mais la fortune trompa encore une fois son espoir. Henri, son jeune frère, étant sur les lieux, sut mettre à profit son absence, et parvint à se faire couronner roi. La guerre ayant éclaté de nouveau entre les deux frères, la lutte dura quelques années ; mais la bataille de Tinchebray

(1) Daniel, Hist. de France. – Masseville, Hist. de Normandie.

Bataille de Tinchebray Ann. 1106.

décida la querelle, car Robert, en la perdant, perdit avec elle la liberté et son duché. L'usurpateur, oubliant que le vaincu était son frère, le traita d'une manière indigne ; après l'avoir privé de la vue, il le jetta dans la tour de Londres, où le malheureux prince traîna sa triste existence encore pendant vingt-huit ans (1).

Telle fut la fin de ce prince infortuné, auquel l'on ne peut, sans injustice, refuser une grande bravoure ; mais qui, manquant de toutes les qualités nécessaires pour bien gouverner, fit pendant vingt ans le malheur de son peuple. Robert est un exemple frappant de l'inconstance et des vicissitudes de la fortune ; appelé deux fois, par sa naissance, au trône d'Angleterre, deux fois il se vit enlever cette couronne par ses frères, et finit par mourir prisonnier du plus jeune.

Henri Ier, 9eme. duc de Normandie.

Plusieurs historiens, mon cher Alphonse, placent Guillaume-le-Roux, au nombre des ducs de Normandie ; mais je pense que c'est à tort. Ce prince, ainsi que nous venons de le voir dans la vie de Robert, n'en a jamais eu le titre ; il n'a eu que celui de Régent pendant l'expédition de son frère en Palestine. Je ne ferai donc point ici mention de ce roi comme duc de Normandie, je passerai de suite à Henri, qui, favorisé par la fortune, parvint à réunir sur sa tête tous les états que son père avait

(1) Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Masseville, Hist. de Normandie. - Gilles Bry, Hist. du comté d'Alençon. - Servin, Hist de Rouen.

possédés, et à accomplir ainsi la prédiction que ce grand homme avait faite à son lit de mort.

Un des premiers soins de Henri, après la victoire de Tinchebray fut de se faire couronner duc de Normandie, comme si cette cérémonie pouvait légitimer une usurpation. A cet effet, il vint à Rouen, traînant à sa suite son malheureux frère, ainsi que les autres prisonniers de marque faits à cette bataille. La réception brillante que cet usurpateur reçut dans notre ville, ne confirme que trop cette triste vérité, que dans tous les temps le peuple adore le soleil levant, et que les vaincus ont toujours tort.

Les Rouennais, voyant le trône d'Angleterre et le duché de Normandie passés sur la même tête, crurent qu'ils allaient enfin jouir des douceurs de la paix; mais leur espoir fut trompé : l'ambition insatiable de Henri lui fit susciter de nouvelles querelles avec les rois ses voisins, et son règne fut aussi orageux que les précédents.

Guerre de Henri avec le roi de France. Ann. 1110.

Les premières hostilités commencèrent avec la France. L'infraction faite par Henri, à un ancien traité relatif à la ville de Gisors, en fut le motif. Après quatre à cinq ans d'une lutte sanglante, les deux princes, lassés d'une guerre qui n'amenait aucuns résultats définitifs, firent enfin la paix.

Nous allons voir, mon ami, que la bonne intelligence ne régna pas long-temps entre ces deux souverains, si jaloux de leur puissance, et dont les états se touchaient sur tant de points. Louis sentant vivement la faute que Philippé, son père, avait faite de

laisser envahir la Normandie par le roi d'Angleterre, ne cherchait que l'occasion de la réparer. Le jeune Cliton, fils de l'infortuné Robert, la lui présenta. Cet enfant avait des droits incontestables au duché de Normandie; mais étant trop jeune encore pour les faire valoir, Louis l'attira à sa Cour, dans l'intention de l'opposer à Henri. En effet, il arma en sa faveur, et forma une ligue puissante dans laquelle entrèrent plusieurs seigneurs Normands, qui saisirent avec empressement cette occasion de secouer le joug de l'usurpateur. La guerre s'étant rallumée entre les deux états, se fit avec un acharnement sans exemple; mais en définitive, tout l'avantage en resta au roi d'Angleterre, puisque Louis et ses alliés furent obligés d'abandonner les intérêts du jeune Cliton, et même de reconnaître, pour duc de Normandie, Guillaume Adeling, fils aîné de Henri.

Ligue de Louis en faveur de Cliton. Ann. 1117.

Le succès que venait de remporter Henri, en terminant d'une manière aussi avantageuse une guerre dont il devait tant redouter les résultats, fut troublé par un événement affreux, qui le plongea dans la plus grande douleur. Trois de ses enfants, parmi lesquels se trouvait Guillaume Adeling, qu'on venait de reconnaître duc de Normandie, et près de trois cents personnes qui les accompagnaient en Angleterre, périrent dans la traversée, non par un de ces accidents qui arrivent si fréquemment en mer; mais par la négligence du pilote. Un boucher de Rouen se sauva seul sur les débris du vaisseau, et porta cette

Henri perd trois de ses enfants. Ann. 1120.

triste nouvelle à Henri, qui attendait à Londres l'arrivée de ses enfants (1).

Nouvelle ligue en faveur de Cliton.

Ce malheureux événement, en apportant un grand changement dans les affaires politiques, réveilla les prétentions de Guillaume Cliton, qui crut le moment favorable pour les faire valoir. Ce jeune prince forma une nouvelle ligue, dans laquelle entrèrent Louis et plusieurs seigneurs puissants; mais la fortune ne lui fut pas plus favorable que la première fois; car, après deux ans d'une guerre infructueuse, ses alliés furent obligés de faire la paix avec Henri, et d'abandonner encore une fois ses intérêts.

Mariage de Henri. Ann. 1121.

Peu de temps après l'événement qui l'avait privé de ses fils, Henri, se voyant sans enfants mâles, s'était remarié en secondes noces, dans l'espérance de réparer son malheur; mais son espoir fut trompé. Ce prince aurait dû, peut-être, regarder la stérilité de son épouse comme un avertissement que le Ciel lui donnait de réparer une grande injustice, en nommant pour lui succéder, son neveu, le fils de l'infortuné Robert; mais la haine l'emportant sur l'équité, il choisit son successeur dans une famille étrangère. Son choix tomba sur Geoffroi, fils du comte d'Anjou, auquel il donna en mariage la princesse Mathilde, sa fille, veuve de Henri V, empereur d'Allemagne, laquelle apporta en dot à son nouvel époux, ses droits au duché de Normandie et à la couronne d'Angleterre.

(1) Le Talleur, Nagerel, Dumoulin, Masseville, Hist. de Normandie. – Daniel, Hist. de France. – Hume, Hist. d'Angleterre.

Quoique la fortune semblât prendre à tâche de déjouer tous les projets de Cliton, ce prince ne perdait cependant pas l'espérance de remonter un jour sur le trône de son père, et cherchait à augmenter de jour en jour le nombre de ses partisans. Louis n'ayant pu le remettre en possession de la Normandie, lui avait donné, en toute propriété, le comté de Flandres; mais les Flamands généralement turbulents, virent avec peine un prince étranger venir leur dicter des lois, aussi profitèrent-ils de la première circonstance pour lever l'étendard de la révolte.

Mort de Cliton. Ann. 1128.

Guillaume voulant les faire rentrer dans le devoir, fut tué dans l'action ; ce prince était digne d'un meilleur sort. Par cette fin tragique, Henri fut délivré d'un compétiteur dangereux, et comme un bonheur arrive rarement sans l'autre, il eut encore, quelques années après, la triste satisfaction de voir mourir

Mort de Robert. Ann. 1133.

Robert, qu'il retenait prisonnier depuis plus de vingt-sept ans, et de rester ainsi paisible possesseur du trône qu'il avait usurpé.

Henri, délivré de toutes les craintes qu'il avait eues jusqu'alors, ne pensait plus qu'à vivre tranquillement, lorsque la mort vint le frapper lui-même au moment où il s'y attendait le moins. C'est à Saint-Denis-le-Thiboult, près Ry, qu'il termina sa carrière, le pre-

Mort de Henri.

mier décembre 1134, des suites d'une indigestion. Ce prince, alors âgé de soixante et huit ans, en avait régné trente-cinq, règne beaucoup trop long pour ses sujets, puisqu'il fit constamment leur malheur par son ambition, par ses cruautés, par son

avarice et par sa dureté. Cependant, il faut être juste; Henri avait aussi de grandes qualités, et, sous tous les rapports, était bien supérieur à ses frères. Actif, vigilant, brave, laborieux, très-instruit pour le temps, connaissant parfaitement l'art de gouverner, il eut certainement été un des plus grands rois de l'Angleterre, s'il eut succédé légitimement à son père, avec lequel vous avez pu voir qu'il avait tant de points de ressemblance. Mais une ambition démesurée lui ayant fait sacrifier son frère et son neveu pour monter sur un trône qu'il n'était pas appelé à occuper, le premier pas une fois fait dans la carrière du crime, la nécessité l'obligea souvent d'employer des mesures violentes, injustes, que des réflexions plus sages, que des principes plus équitables lui eussent fait dans toutes autres circonstances rejetter avec indignation. Plusieurs institutions qu'il donna à ses sujets au commencement de son règne, prouvent qu'il avait étudié leurs besoins, et qu'il aurait pu les rendre heureux, si ses bonnes qualités n'avaient pas été étouffées par ses vices et par sa passion dominante, l'ambition.

Je dois vous faire remarquer, mon ami, que dans Henri finit la race masculine de Raoul, laquelle donna neuf ducs à la Normandie, et trois rois à l'Angleterre. Selon les ordres de ce prince, son corps fut déposé dans l'église de la Sainte-Trinité, à Redding.

Les droits de Mathilde à la succession de son père,

étant incontestables, elle ne devait pas s'attendre à s'en voir frustrée, d'autant plus que quelques mois avant de mourir, Henri l'avait reconnue publiquement pour son unique héritière, et avait ordonné aux principaux seigneurs de sa Cour, de lui prêter serment de fidélité. La volonté et les ordres d'un Roi mort sont rarement exécutés, Mathilde en fit la triste expérience. Henri, en s'emparant injustement d'un trône qui ne lui appartenait pas, avait donné un mauvais exemple. Parvenu au comble de la fortune, il était loin de penser en mourant que sa fille serait victime d'une pareille injustice, et que cette princesse serait une nouvelle preuve de l'instabilité des grandeurs humaines.

Etienne de Boulogne s'empare du trône d'Angleterre.

Etienne de Boulogne, neveu de Henri, dont il n'avait reçu que des bienfaits, le paya cependant de la plus noire ingratitude ; car ce prince, qui avait été un des premiers à prêter serment de fidélité à l'impératrice Mathilde, sa cousine, fut aussi l'un des premiers à le violer. Se trouvant à Rouen au moment de la mort de Henri, et sachant que Mathilde était en Anjou, il s'empressa de passer à Londres, promit aux Anglais tout ce qu'ils voulurent, et les ayant gagnés par son affabilité, par ses promesses, par ses présents, il se fit couronner roi d'Angleterre, le 22 décembre 1135. Assuré de la fidélité des Anglais, il revint en Normandie, où, grace aux mêmes intrigues, il fut reçu aussi favorablement. Ayant assemblé à Rouen les états de la province, il

fit reconnaître duc de Normandie, Eustache de Boulogne, son fils (1).

L'impératrice Mathilde était une princesse trop fière, trop ambitieuse, trop jalouse de ses droits pour souffrir patiemment qu'un usurpateur vînt lui ravir un trône qui lui appartenait par sa naissance et sur lequel elle s'apprêtait à monter. Elle disputa ses droits les armes à la main; mais malgré la légitimité de sa cause, la fortune favorisa constamment Etienne, qui, après plusieurs années d'une guerre opiniâtre et sanglante, resta enfin paisible possesseur du trône qu'il avait ursurpé.

Si Mathilde perdit pour toujours l'espoir de régner sur l'Angleterre, elle fut plus heureuse du côté de la Normandie. Geoffroy Plante-Genest, son époux, étant parvenu dans le cours de quelques années à se rendre maître des principales villes de cette province, en chassa le fils d'Etienne, et se fit reconnaître duc par la noblesse et les principaux bourgeois. Ce Comte, qui n'était nullement ambitieux et qui dans la guerre qu'il avait entreprise n'avait voulu que défendre les droits de son épouse, conféra à Henri, son fils aîné, le titre de duc de Normandie, qu'il aurait pu garder pour lui : il le fit sacrer par Hugues, archevêque de Rouen.

Ainsi, Eustache, auquel plusieurs historiens refusent le titre de duc de Normandie, parce qu'il n'avait point été sacré, ne gouverna cette province

(1) Dumoulin, Masseville, Hist. de Norm. – Daniel, Hist. de France.

que sept ans. S'étant retiré dans son comté de Boulogne, il sembla, par sa retraite, avoir donné gain de cause à son adversaire. Il mourut en 1150.

Dans ma première lettre, je terminerai ce précis historique sur les ducs de Normandie, en vous donnant quelques détails sur Henri II, sur Richard-Cœur-de-Lion et sur Jean-sans-Terre.



Lettre vingt-huitième.



Vous devez vous rappeler que Geoffroy avait posé la couronne ducale sur la tête de Henri, son fils aîné. Si ce jeune prince avait le titre de duc de Normandie, son père en avait de fait toute l'autorité ; et pour le bonheur des Normands, il la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1151. Tous ses désirs ne tendaient qu'à rendre ses sujets heureux ; sa perte fut vivement sentie, et il fut généralement regretté. Ce prince, fils de roi, gendre de roi, père de roi, pouvant le devenir lui-même, n'ambitionna cependant jamais ce titre généralement si recherché, et trop souvent par des hommes incapables ou indignes de le porter. A sa mort, son fils, déjà reconnu duc de Normandie, hérita des comtés d'Anjou et du Maine. Ce prince, beaucoup plus ambitieux que son père, augmenta encore sa puissance en épousant la princesse Eléonore, que Louis le Jeune venait de répudier pour sa conduite scandaleuse ; elle lui apporta en dot les belles provinces du Poitou et de la Guyenne. Je dois vous faire remarquer que cette union, plus politique que délicate, fut le germe des guerres qui ont désolé la

Henri II, 10e duc de Normandie.

Mariage de Henri. Ann. 1152.

France et l'Angleterre pendant près de trois cents ans, et qui, pendant près d'un demi siècle, a réduit notre belle patrie à subir le joug de la fière Albion. Etienne, lui-même, ne vit pas d'un œil tranquille Henri accroître ainsi sa puissance, car il présageait, avec raison, l'usage que tôt ou tard il en ferait contre lui. En effet, la même année le duc de Normandie équippa une flotte nombreuse, descendit en Angleterre, et s'avança sans rencontrer de grands obstacles jusqu'aux portes de Londres. Etienne ayant perdu son fils, sur lequel il fondait toutes ses espérances, se voyant vieux, infirme, incapable d'opposer une longue résistance, crut ne pouvoir mieux faire que d'acheter la paix à quelque prix que ce fut. En conséquence, il proposa au prince Normand de l'adopter pour son successeur au trône de l'Angleterre, si de son côté il s'engageait sur l'honneur de ne point l'y troubler pendant le reste de ses jours. Henri accepta ces conditions, et le traité fut conclu et signé à Londres en 1153 (1).

Descente de Henri en Angleterre. Ann. 1153.

Henri n'eut qu'à s'applaudir de la modération qu'il avait montrée dans cette affaire; car la mort d'Etienne étant arrivée le 23 octobre de l'année suivante, il monta sur le trône d'Angleterre sans aucune effusion de sang, ce qui certainement ne serait pas arrivé s'il eut persisté dans ses projets de conquête.

Henri devient roi d'Angleterre.

Ce prince, connaissant l'inconstance naturelle des Anglais, et se fiant peu à leurs serments de fidélité, débuta dans son administration par quelques actes

(1) Dumoulin, Hist. de Norm. – Hume, Hist. d'Angleterre.

de vigueur, qui affermirent son autorité. Par suite de cette mesure, commandée par la politique, il fit raser, sans exception, tous les châteaux forts construits pendant les guerres civiles qui avaient agité les règnes précédents, et ne laissa subsister que ceux absolument nécessaires pour la défense du pays.

Démêlés de Henri avec Geoffroy, son frère.

L'année suivante, Henri repassa en Normandie, où sa présence était nécessaire pour appaiser quelques troubles occasionnés par Geoffroy, son frère. Le motif pour lequel ce jeune prince avait pris les armes était juste; il réclamait la Touraine et l'Anjou, provinces qui, d'après le testament de leur père, devaient lui revenir dans le cas où Henri deviendrait roi d'Angleterre. Malheureusement, mon ami, la bonne cause ne triomphe pas toujours : Geoffroy fut complètement battu, et forcé, pour obtenir la paix, de renoncer à tous les droits qu'il pouvait avoir à la succession de son père, et de se contenter d'une modique pension que son frère voulut bien lui faire.

Alliance de Louis-le-Jeune, avec Henri.

L'on ne voit pas que Louis-le-Jeune ait pris aucune part aux démêlés de Geoffroy avec Henri. Cependant, il avait le plus grand intérêt à affaiblir, surtout sur le continent, un vassal aussi redoutable que le roi d'Angleterre, dont la puissance, toujours croissante, ne pouvait que lui porter ombrage : c'était une occasion à saisir; mais il la laissa échapper. Au contraire, quand la guerre fut terminée entre les deux frères, il fit la paix avec Henri, et même quelques années après, il cimenta ce traité par le mariage de Mar-

Ann. 1160. guerite de Flandres, sa fille, avec le fils aîné de Henri, et lui donna pour dot le Vexin français.

Guerre entre Henri et Louis-le-Jeune. Deux années étaient déjà écoulées, Louis n'avait point encore exécuté les clauses du dernier traité, en livrant à Henri le Vexin français. Celui-ci n'était pas homme à se contenter de vaines promesses; il en réclama l'exécution, les armes à la main, et l'on vit la guerre désoler encore une fois notre province. Quoique commencées avec beaucoup de vigueur, les hostilités ne durèrent heureusement que quelques mois. Ces deux princes s'étant accordés sur leurs différents se rendirent mutuellement les places qu'ils s'étaient prises; mais ils ne rendirent pas de même la vie à ceux qui l'avaient perdue pour leur querelle. Cette fois la réconciliation fut sincère de part et d'autre; aussi vit-on la Normandie goûter pendant quelques années les bienfaits de la paix, événement assez rare pour que je vous le fasse remarquer; car depuis qu'elle était gouvernée par ses ducs particuliers, à peine avait-elle eu quelques mois de tranquillité.

L'Angleterre jouissait aussi d'une paix profonde; mais cette paix fut troublée par l'ambition d'un prêtre turbulent, par Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry. Cet homme né dans la classe du peuple, et qui devait causer tant de maux à sa patrie, était parvenu insensiblement aux premières charges de l'état. Henri, qui lui reconnaissait du mérite, lui avait fait faire une fortune rapide, et lui avait donné les plus grandes marques de confiance, en le nom-

Querelles de Henri avec Thomas Becquet Ann. 1165.

mant en même-temps chancelier d'Angleterre et son premier ministre. Quelques mois après, le Monarque mit le comble à cette faveur en lui accordant l'évêché de Cantorbéry, vacant par la mort de Théobald. Parvenu au faîte des grandeurs, ce Prélat, aussi hypocrite qu'ambitieux, leva hautement le masque, et paya son Roi et son bienfaiteur de la plus noire ingratitude. Entièrement vendu à la Cour de Rome, il chercha à changer les lois fondamentales du royaume, surtout celles qui assujétissaient le clergé séculier et régulier à l'autorité du Roi. Irrité de ce que Henri soutenait avec force les droits de la couronne, le turbulent Prélat ne garda plus aucune mesure, et poussa l'impudence jusqu'à excommunier tous ceux qui lui resteraient fidèles, et qui obéiraient aux lois. Après un tel attentat, ne se croyant plus en sûreté dans le royaume, il se réfugia en France, où Louis-le-Jeune le reçut avec les marques du plus grand respect, moins par estime pour ce Prélat que par malveillance pour Henri (1).

La fuite de ce turbulent Prélat n'avait point appaisé les troubles de l'Angleterre; il y avait scission parmi le clergé, et les partisans de ce prêtre fanatique cherchèrent à propager ses principes révolutionnaires et ultramontains. Mais avec le temps, Henri parvint à les faire rentrer dans leur devoir, et à ramener l'ordre dans ses états. Ce prince qui dans toute cette affaire avait montré la plus grande modé-

(1) Dumoulin, Hist. de Norm. – Mezerai, Hist. de France. – Hume, Hist. d'Angleterre. – Servin, Hist. de Rouen.

ration, en donna encore une nouvelle preuve en permettant à Thomas Becquet de revenir en Angleterre, et en lui rendant ses biens et ses dignités. Leur réconciliation avait eu lieu à Rouen le 22 juin 1170 (1). Un prélat vertueux, désirant sincèrement la paix, pénétré des devoirs que lui imposait son état, aurait su apprécier la bonté de son Souverain, et s'en serait rendu digne en imitant l'exemple qu'il venait de recevoir; mais l'archevêque de Cantorbéry était à peine de retour dans son diocèse, qu'il s'empressa au contraire d'insulter à la modération du Roi, en fomentant de nouveaux troubles dans l'église, et en excitant publiquement le peuple à la révolte. Une telle conduite indigna Henri, qui, dans un moment d'humeur, manifesta devant ses courtisans le désir d'être délivré de ce prêtre rebelle. Cette parole indiscrète fut l'arrêt de mort de Thomas Becquet. Quatre seigneurs partirent le même soir de Rouen, où était alors la Cour, et allèrent en Angleterre poignarder l'ambitieux Prélat au pied même des autels.

Assassinat de Thomas Becquet. Ann. 1170.

L'assassinat de Becquet fit un grand bruit dans toute la chrétienté, et causa les plus vifs chagrins à Henri. Ce ne fut que deux ans après cet événement qu'il parvint à appaiser la Cour de Rome, et à faire lever l'excommunication que le Souverain Pontife avait lancée sur lui. Cette affaire étant appaisée, Henri porta ses armes en Irlande, et rendit cette île tributaire de l'Angleterre.

(1) Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen.

Révolte contre Henri.

Des troubles domestiques l'attendaient à son retour. Henri, son fils aîné, celui qu'il affectionnait le plus, qu'il venait même d'associer au trône, prit les armes, et de concert avec Eléonore, sa mère, forma contre lui une ligue formidable, dans laquelle entrèrent Geoffroy et Richard ses deux frères, Louis-le-Jeune, son beau-père; le roi d'Ecosse, les comtes de Flandres, de Boulogne, de Blois, et plusieurs autres seigneurs puissants.

Le danger était pressant; mais Henri, qui ne se montra jamais plus grand que dans ces moments critiques, tint partout tête à l'orage, et prouva, dans cette circonstance, ce que peuvent la valeur, la fermeté, la prudence, l'activité, dans un chef habile, forcé de défendre tout-à-la-fois sa personne, sa gloire, ses états. Attaqué en même temps en Angleterre et en Normandie, il marcha d'abord contre le roi d'Ecosse, qui avait effectué sa descente dans le Northumberland, remporta sur lui plusieurs avantages, et le fit prisonnier. Tranquille pour cette partie de ses états, Henri débarqua sur le continent, et vola au secours de la ville de Rouen, assiégée depuis quelques mois par ses propres enfants et par Louis-le-Jeune. Il entra dans la place avec un renfort considérable, sans que les ennemis s'apperçussent de ce mouvement. Sa présence ranima le courage des habitants, qui jusqu'à ce jour s'étaient défendus avec une valeur sans égale, mais qui n'auraient pu résister encore long-temps à la supériorité du nombre. Fiers de voir leur Souverain venir partager

Siége de Rouen par Louis-le-Jeune. Ann. 1174.

leurs périls, ils firent un nouvel effort pour repousser les ennemis. L'action fut sanglante ; les assiégés taillèrent les assiégeants en pièces, et portèrent l'effroi jusques dans leurs tentes. Louis, effrayé d'une victoire aussi complète, chercha son salut dans la fuite, et demanda une trève de quelques jours pour traiter de la paix. Les conférences eurent lieu à Gisors ; mais les deux princes n'ayant pu s'accorder, les hostilités recommencèrent, et l'on vit le sang couler encore une fois dans les plaines de la Normandie.

Victoire de Henri contre ses fils.

Avant de reprendre les armes, Henri tenta tous les moyens de douceur et de persuasion pour détacher ses enfants de cette ligue, et les ramener à leur devoir ; mais ces fils ingrats, se sentant soutenus par le roi de France, qui avait le plus grand intérêt à exciter des troubles dans notre province, persistèrent dans leur révolte. Alors leur père, justement irrité d'une telle obstination, déploya toutes ses forces contre eux, et leur livra bataille. Cette fois, mon jeune ami, la victoire fut encore d'accord avec la justice, et favorisa le vieil Henri, qui, toujours père, ne songea, dans le combat, qu'à ménager les jours de ses enfants. Vaincus une seconde fois, ils vinrent implorer un pardon, que l'auteur de leurs jours n'était que trop disposé à leur accorder.

Louis, qui par ses intrigues avait entretenu aussi long-temps qu'il avait pu la mésintelligence entre le père et les enfants, voyant qu'ils étaient rentrés en grâce, et que l'orage allait fondre sur sa tête, fit tous ses efforts pour être compris dans le traité.

Henri aurait pu poursuivre ses avantages et le punir d'avoir jeté un brandon de discorde dans sa famille ; mais satisfait de sa soumission, et las lui-même de la guerre, il lui accorda la paix ; le traité fut signé le 30 septembre 1174 (1).

Henri s'était réconcilié sincèrement avec ses enfants; mais ceux-ci ne s'étaient soumis qu'à la force des circonstances, et le prouvèrent quelques années après. Philippe, successeur de Louis, avait hérité aussi de sa politique; par ses intrigues, il parvint à armer de nouveau les fils contre le père. Ce fut encore le jeune Henri qui, le premier, leva l'étendard de la révolte. S'étant retiré dans le Quercy, il y rassemblait ses partisans, lorsque son père, indigné de son ingratitude, marcha contre lui à la tête de toutes ses forces. Prêt à en venir aux mains, ce fils rebelle tomba malade; sentant sa fin approcher, il reconnut publiquement ses crimes, et mourut en demandant pardon à son père, auquel il avait causé les plus grands chagrins. Selon ses désirs, son corps fut apporté à Rouen, et inhumé dans l'église métropolitaine de cette ville.

Nouvelle révolte de ses enfants.

Mort de Henri-le-Jeune. Ann. 1183.

La fortune, toujours si inconstante dans ses faveurs, abandonna entièrement Henri, et, depuis la mort de son fils, il n'éprouva plus que des revers dans ses démêlés avec Philippe. Il eut encore la douleur de voir Geoffroy et Richard se révolter contre lui. Le premier fut tué à Paris dans un tournoi. Vaincu quelques mois après par le second, il fut

Revers de Henri.

(1) Dumoulin, Hist. de Normandie. - Daniel, Hist. de France.

obligé d'accorder la paix à ce fils rebelle, et d'en recevoir les conditions. Abreuvé de dégoûts et de chagrins domestiques, ce prince fut attaqué d'une maladie de langueur, et mourut à Chinon, le 6 juillet 1189, en donnant sa malédiction à ses enfants, qui avaient fait constamment le malheur de sa vie.

Mort de Henri. Henri était âgé de 61 ans ; il en avait régné trente-huit en Normandie, et trente-cinq comme roi d'Angleterre : ses cendres reposent dans la célèbre abbaye de Fontevraud, dont il avait été un des principaux bienfaiteurs.

Henri est généralement regardé comme l'un des plus grands rois qui ont régné sur l'Angleterre. Doué de connaissances supérieures à son siècle, possédant des vues profondes sur le grand art de gouverner, il aurait certainement contribué au bonheur de ses peuples, s'il n'avait pas été constamment traversé dans ses meilleurs projets par l'ambition d'un clergé turbulent, par les intrigues et la perfidie d'une épouse infidèle, par les révoltes successives de ses fils. Les prêtres, les moines, l'ont dépeint, il est vrai, comme un prince vindicatif, ambitieux, sans religion; mais quelle confiance peut-on ajouter au témoignage de pareils écrivains, presque toujours intéressés à déguiser la vérité, et qui n'accordent bien souvent des vertus qu'à ceux qui les enrichissent ou qui ont la faiblesse de se soumettre à leur joug! Si Henri, au lieu de chercher à réprimer les abus qui s'étaient introduits dans l'église, eût doté des monastères et dépouillé le peuple pour enrichir le clergé, c'eût

détails sur l'origine de la Mairie dans notre ville, quoique ce fut cependant un point de notre histoire assez important pour chercher à l'éclaircir. On ne peut faire honneur de cette institution à Guillaume-le-Bâtard, qui, en 1040, n'était âgé que de quinze ans, et qui, d'ailleurs, était encore sous la tutelle d'un Conseil de régence. Je crois donc devoir en reporter l'origine sous le règne précédent, cela me paraît plus vraisemblable. Quoiqu'il en soit, dans la liste chronologique des Maires de notre ville, publiée par Farin, l'on trouve depuis Oduin, maire en 1040, jusqu'à Barthélemy Fergant, qui occupait cette place en 1179, une lacune de cent trente-neuf ans, lacune que cet Historien attribue à la perte des registres de l'Hôtel-de-Ville, soit dans les siéges, soit dans les incendies dont notre ville a été si souvent le théâtre.

Comme il m'est impossible de débrouiller ce chaos, je vais, mon jeune ami, vous rapporter simplement quelques événements relatifs à nos Maires, ainsi que les diverses modifications que le temps a apporté à cette institution.

Nicolas Naguet, maire en 1279, fut tué dans une émeute grave, qui eut lieu à Rouen en 1280, sur laquelle nos Historiens ont gardé le silence. *Thomas Naguet*, son petit-fils, fut incarcéré en 1286, avec plusieurs bourgeois notables, dans le château, parce que les habitants de Rouen se refusaient à payer leurs tailles. En 1320, *Jean Cabot*, étant maire, Philippe-le-Long supprima la Mairie,

15

à la suite d'une forte émeute ; mais ce prince, à la prière des habitants, la rétablit quelques mois après. Philippe de Valois la supprima aussi en 1345, c'était *Jacques Barré* qui était alors maire ; cette suppression ne dura que quelques mois.

Jacques Lelieur, maire en 1358, était en même-temps gouverneur du fort de Sainte-Catherine, qu'il défendit vaillamment contre les efforts réunis des Anglais et des Navarrois, qui ravageaient alors la Normandie. Quand Charles V monta sur le trône, ce prince le nomma chevalier, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à la ville. En 1360, *Jean Mustel*, qui avait été maire en 1356, et *Amaury Filleul*, en 1353, furent envoyés en ôtage en Angleterre, pour la délivrance du Roi Jean : ils y moururent tous les deux. *Jean Thorel*, maire en 1368, est le premier qui ait pris pour sceau de la ville, un agneau, traversé d'un guidon à trois ondes, avec cet exergue : *Sigillum majoris urbis Rothom.* En 1382, Charles VI, à la suite d'une forte émeute, arrivée à Rouen dans le mois de mars, supprima la Mairie : *Robert Descamp*, qui était alors maire, ne resta en fonctions que jusqu'à Pâques. La ville de Rouen fut administrée par des Conseillers-Echevins, et par vingt-quatre Notables, portant le titre de *Vingt-quatre du Conseil.*

Suppression de la Mairie.

A l'époque de cette suppression, l'administration municipale se composait, dans notre ville, d'un Maire et de trente-six Pairs, qui étaient ses Conseil-

lers. L'élection du Maire se faisait de la manière suivante.

Quelques jours avant Noël, le Maire en exercice, et les trente-six Pairs, s'assemblaient à l'Hôtel-de-Ville, avec les gardes des paroisses et les plus notables d'entre les bourgeois. Des trente-six Pairs, les membres composant l'assemblée en désignaient six, parmi lesquels un nouveau suffrage choisissait trois candidats. Lorsque l'élection était terminée, une députation composée de plusieurs Pairs, présentait au Roi ces trois candidats, parmi lesquels sa Majesté désignait le Maire.

Le Maire, nouvellement élu, prêtait serment de fidélité à Dieu, à l'église et au Roi. Il s'engageait d'employer ses biens et sa vie pour conserver intacts, pendant son administration, les droits et les priviléges de la ville; d'obéir aux conseils des Pairs, de rendre justice aux pauvres et aux riches selon sa conscience; de ne recevoir ni présents ni récompenses, et de ne plus prétendre à la dignité de Maire avant sept ans révolus : je dois vous observer que cette dernière clause n'a pas toujours été observée strictement.

Si pendant sa gestion, le Maire était convaincu d'avoir manqué à son devoir, les Pairs avaient le droit de lui faire son procès, et de faire démolir la meilleure maison qu'il eut dans la ville, conformément aux lettres-patentes de Philippe V, en date du douze février 1320 : l'on n'a pas connaissance

que l'on ait jamais été obligé d'en venir à une pareille extrémité.

Les Pairs devaient aussi prêter serment de fidélité devant le Maire nouvellement élu.

Création des Echevins.

Avant d'aller plus loin, je dois aussi vous donner quelques détails sur les Echevins, dont les fonctions différaient peu de celles des Maires. Lors de la suppression de la Mairie, Charles VI avait institué douze Conseillers-Echevins pour administrer la ville; mais plus tard, par lettres-patentes, données à Paris le 16 avril 1391, il réduisit ce nombre à six. Les mêmes lettres-patentes leur permettaient de s'adjoindre un ou plusieurs procureurs du Roi, et tels autres officiers civils qu'ils jugeraient nécessaires pour le bien de la ville.

Les Echevins étaient en charge pour trois ans; leur élection avait lieu le 4 juin, de la manière suivante. Les bourgeois étaient invités par les centeniers; les notables par les quarteniers, à se réunir à l'Hôtel-de-Ville, où l'Echevin le plus ancien en charge leur exposait le motif de l'assemblée. Ensuite, ils se réunissaient par quartiers, dans autant de salles séparées, et donnaient, en présence d'un Echevin, ou d'un quartenier délégué à cet effet, leurs suffrages pour nommer quatre bourgeois des plus notables, originaires de la ville, et membres de l'assemblée. Comme la ville de Rouen était partagée en quatre quartiers, les députés étaient au nombre de seize. Le lendemain de leur élection, ces candidats se réunissaient avec les vingt-quatre du Conseil, et

lorsque l'assemblée était légalement organisée, un nouveau scrutin désignait les six Echevins qui devaient entrer en charge, dont deux devaient être pris parmi les commerçants.

Par édit de Henri II, en date du mois d'octobre 1547, les Membres des Cours souveraines, les avocats, les procureurs, et en général tous ceux qui appartenaient à la magistrature, étaient exclus des charges de Prévôts, d'Echevins, de Conseillers de Ville, soit par élection, soit par toute autre manière de nomination, sous peine, contre les électeurs, d'une amende de cent écus d'or, au profit de la commune.

On ne pouvait refuser la charge d'Echevin. Quelques bourgeois n'ayant pas voulu l'accepter, y furent contraints par arrêt du Parlement, entre autres un nommé *Auber* en 1523, et *Jacques Lelieur* en 1532.

Les Echevins qui avaient réuni le plus de voix à leur élection, avaient le pas dans les cérémonies publiques.

Dans l'origine, les Echevins avaient vingt livres de gratification. Le sept septembre de l'année 1457, il fut ordonné que les Echevins et les vingt-quatre du Conseil auraient à l'avenir délivrance de vin aux fêtes solennelles, pour reconnaissance des peines qu'ils se donnaient aux affaires de la ville: cette distribution avait lieu aux jours de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Saint-Jean. Priviléges des Echevins.

Une ordonnance de Henri IV, en date du 2 novembre 1596, exempte les Echevins, les vingt-quatre du Conseil, et les autres Officiers de ville, du

logement des troupes : cette ordonnance avait été confirmée aux années 1603, 1608 et 1646.

Dans les cérémonies publiques, les Echevins, ayant à leur tête le premier Echevin, revêtu d'une robe écarlate, marchaient immédiatement après les Cours souveraines : ils étaient précédés d'un huissier, sergent de Ville, portant la masse, et du secrétaire-greffier. Leur costume, ainsi que celui des vingt-quatre du Conseil, qui marchaient après eux, était une toque de velours noir, et une robe en soie, de même couleur que la toque. Le procureur du Roi, revêtu d'une robe noire, le receveur de la Ville et les autres officiers, fermaient la marche.

Rétablissement de la Mairie.

La Mairie fut rétablie à Rouen, par lettres-patentes de Louis XIV, du mois de juin 1695 (1). Depuis cette époque, jusqu'en 1795 qu'elle fut supprimée de nouveau, et remplacée par une administration municipale, elle n'avait éprouvé que quelques légers changements, dont le plus considérable a eu lieu en 1789; je vous l'indiquerai plus bas. Le Corps de Ville se composait d'un Maire, qui en était le chef, de six Echevins en charge, de vingt-quatre Notables, pris le plus souvent parmi les anciens Echevins; du procureur du Roi, d'un greffier et d'un receveur : le premier avocat, le procureur du Roi au Bailliage, le lieutenant-général de police, y avaient tous les trois séance et voix délibérative.

Installation des Maires.

L'installation du Maire avait lieu de cette manière.

(1) Amyot, Hist. de Rouen.

Les cinquanteniers et les arquebusiers ayant reçu l'ordre de M. le premier Président au Parlement, allaient chercher, en son hôtel, le Maire nouvellement élu, et le conduisaient à l'Hôtel-de-ville, où se trouvaient les Echevins et les vingt-quatre Notables, en robes de cérémonies : introduit dans la salle d'audience, le Maire priait la compagnie de lui accorder la députation d'usage pour l'accompagner au Parlement, où il devait prêter serment.

Le bureau nommait trois députés, qui, avec le procureur du Roi et le nouveau Maire, se rendaient au Parlement, escortés par la cinquantaine et les arquebusiers. Le nouveau Maire ayant prêté devant la Cour le serment accoutumé, un commissaire, assisté d'un notaire-secrétaire du Parlement, se rendaient avec le Maire, la députation du Corps de Ville et le cortége ci-dessus, dans la salle d'audience de l'Hôtel-de-Ville; on ouvrait la porte au public, et l'installation était faite par M. le Commissaire, qui, d'après les conclusions du procureur du Roi, demandait que le brevet du Roi et l'arrêt de la Cour fussent portés sur les registres du bureau.

Lorsque cette formalité était remplie, le commissaire, le notaire, le secrétaire et deux huissiers de la Cour, dont ils devaient être accompagnés, étaient reconduits par la députation, jusqu'à la porte de l'Hôtel-de-Ville.

Au retour de la députation, le Maire, qui, depuis le commencement de la cérémonie, était en robe noire, bonnet carré et rabat, revêtait alors la robe rouge, et tenait audience. L'on appelait une

cause ; et après avoir pris l'avis de tous les membres de l'assemblée, le Maire prononçait un jugement qui était toujours favorable, car l'on choisissait une cause exprès pour cette cérémonie.

Lorsque toutes les formalités étaient terminées, les Arquebusiers et les Cinquanteniers reconduisaient le Maire en son hôtel, trompettes sonnantes et tambours battants.

De nos jours, mon jeune ami, l'installation du Maire se fait tout simplement par M. le Préfet, en présence des principales Autorités militaires et civiles de cette ville. Quelques discours d'apparat et le serment de fidélité à la Charte et aux autres lois du royaume, composent toute la cérémonie.

Assemblée générale du Corps municipal et électoral.

Peu de jours après les désordres arrivés à Paris les 12 et 13 juillet 1789, les Electeurs se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, pour partager l'administration avec le Corps de Ville ; ils rendirent dans cette circonstance les plus grands services à la capitale. A leur exemple, le Corps électoral de Rouen se réunit aux Echevins et aux Administrateurs, et forma pendant quelques mois une administration sous le nom *d'Assemblée générale du Corps municipal et électoral de la Commune de Rouen.*

Cette administration considérant qu'elle ne pouvait donner à ses travaux toute l'exactitude et toute la célérité d'expédition qu'exigeaient alors les circonstances, fixa dans sa séance du 23 juillet 1789, les bases de son orginisation, et arrêta un plan de travail et de séance.

D'après cette organisation, cette administration se partagea en trois bureaux ; un *bureau général* où tous les membres avaient le droit de prendre séance, et deux bureaux secondaires; le premier, sous le titre *de Comité de sûreté*, composé de vingt-cinq membres; le second, sous celui de *Comité de subsistance et de bienfaisance*, composé seulement de douze membres.

Je dois vous dire que l'Assemblée électorale et municipale a rendu les plus grands services pendant les quatre à cinq mois que cette cité a été confiée à sa sage administration.

Ainsi que je vous l'ai dit, avant la révolution, l'administration municipale se composait dans cette ville, d'un Maire, des Echevins et des anciens qui formaient le conseil. Mais d'après le décret du 14 décembre 1789, concernant la constitution des Municipalités, elle éprouva quelques changements et se composa d'un Maire, de vingt Officiers municipaux, de quarante-deux Notables, d'un Procureur de la Commune, d'un Substitut, d'un Secrétaire-greffier et d'un Trésorier. Cette forme d'administration a duré depuis 1790 jusqu'en 1795, époque de la constitution dite de l'an III. A cette époque, les Mairies furent supprimées, et remplacées par une *Administration municipale*, composée à Rouen, d'un Président, de huit Administrateurs, d'un Commissaire du Directoire exécutif, et d'un Secrétaire-greffier. Lorsqu'en l'an VIII (1800), le général Bonaparte parvint au consulat, la Mairie fut rétablie avec une

Mairie constitutionnelle.

nouvelle organisation. Elle existe encore aujourd'hui telle qu'elle a été créée à cette époque, n'ayant éprouvé aucuns changements sous le gouvernement impérial, ni sous celui du Roi. Un Maire, six Adjoints, et un Conseil municipal, composé de trente Membres, forment aujourd'hui le Corps-de-Ville.

Premier Maire constitutionel.

M. *Lepelletier, marquis d'Etoutteville*, a été le premier Maire constitutionel, nommé conformément au décret précité, par les Electeurs de cette ville; son installation a eu lieu le 4 mars 1790, sur la place du Champ-de-Mars, en présence d'un concours immense de citoyens. Cette journée, mon cher Alphonse, fait époque dans les fastes de cette ville, puisque c'est la première fois que nos concitoyens ont joui du droit d'élire leur premier Magistrat, droit précieux qui, quelques années après, leur a été enlevé par le despotisme consulaire, et dont, comme tous les Français, ils sont encore privés aujourd'hui. Ce Maire, qui emporta en mourant l'estime et les regrets de tous ses administrés, eut pour successeur dans cette place importante, messieurs *de Fontenay*, en 1791, et *Rondeau de Montbray*, en 1792, l'un et l'autre négociants estimés de notre ville. En 1793, M. de Fontenay fut rappelé à la Mairie, qui, au mois de brumaire de l'an II (octobre 1793), prit le nom *de Conseil général de la Commune*. Cette administration n'était que provisoire; elle fut définitivement organisée le 13 nivôse suivant (2 janvier 1794); mais elle

ne resta en fonctions que huit mois. Le représentant du peuple, Sautereau, en mission dans notre département, rendit, le quatre vendémiaire de l'an III, un arrêté qui organisait le Conseil général de la Commune de Rouen : il nomma M. *le Boucher-du-Tronché*, Maire, et l'installa dans ses fonctions le 6 du même mois (27 septembre 1794). Sur la demande de plusieurs membres de cette administration, Cazenave, également en mission dans notre département, rendit, le 5 messidor de l'an III (22 juin 1795), un arrêté relatif au renouvellement de cette administration, à la tête de laquelle l'on vit paraître comme Maire, *M. Goube*, avocat. La même année, le Directoire supprima les Mairies dans toute la France, et les remplaça par des Administrations municipales ; je vous ai dit ci-dessus, comment était composée cette administration à Rouen. Etablie dans les premiers jours de fructidor de l'an III, elle a duré jusqu'en l'an VIII. Les présidents ont été successivement messieurs *Brémontier*, *Louis Lézurier*, *Huger*, *Beauvais* et *Lelièvre* fils.

Création des Administrations municipales.

Lorsque le général Bonaparte parvint au Consulat, il supprima, ainsi que je vous l'ai dit, les Administrations municipales, et rétablit les Mairies à-peu-près telles qu'elles étaient avant la révolution de 1789. Les six Echevins et les vingt-quatre Notables ont actuellement le titre *d'Adjoints* et *de Membres du Conseil municipal ;* seulement le nombre de ces derniers a été porté à trente.

Rétablissement de la Mairie.

Depuis cette époque, nous avons eu pour Maire messieurs *de Fontenay*, négociant, en 1800; *Desmadières*, *idem*, en 1805; *Hellot*, *idem*, en 1812; *Lézurier-de-la-Martel*, en 1813; *Curmer*, pendant les cent jours; *Ribard père*, en 1815; *Elie Lefebure*, en 1818; et *M. le marquis de Martainville*, depuis 1821.



Lettre quinzième.



Pour suivre l'ordre chronologique dans l'Histoire de nos administrations civiles, je commencerai cette lettre, mon jeune ami, par vous parler des Intendances.

Les Intendants étaient des Magistrats que le Roi envoyait dans les différentes parties du royaume, pour y veiller au maintien de l'ordre, ainsi qu'à tout ce qui pouvait intéresser l'administration de la justice, des finances et la répartition de l'impôt. **Intendance. Attributions des Intendants.**

On appelait *Généralité*, chacun des trente et un départements en lesquels le royaume était divisé, et qui formaient autant d'Intendances.

Les Intendants étaient presque toujours choisis parmi les Maîtres des requêtes, quoique cependant l'on ait vu quelquefois des officiers de Cour remplir cette fonction.

Cette institution remonte à Henri II, qui, en 1551, établit des Intendants de province, sous le titre *de Commissaires départis*, pour l'exécution des ordres du Roi (1).

En 1635, Louis XIII leur donna le titre d'Intendants du militaire, de justice, police et finances,

(1) Piganiol de la Force, Description de la France.

ce qui, comme vous le voyez, leur donnait des attributions très-étendues.

Dans chaque Généralité, les Intendants nommaient des officiers subalternes, sous le titre *de Subdélégués*, chargés, dans leurs ressorts respectifs, des détails de l'administration.

La Généralité de Rouen comprenait les Elections d'Arques, de Neufchâtel, de Lions-la-Forêt, de Gisors, de Chaumont, de Magny, d'Andely, de Vernon, d'Evreux, du Pont-de-l'Arche, de Pont-l'Evêque, de Pont-Audemer, de Caudebec et de Montivilliers : ces quinze élections formaient ensemble dix-neuf cent trente-deux paroisses.

L'on ne connaît point la liste chronologique des Intendants de Rouen, depuis leur création jusqu'en 1641. Le premier dont j'ai pu trouver le nom, est *Etienne Pascal*, parent du célèbre auteur des Lettres-Provinciales : il occupa cette place depuis 1641, jusqu'en 1649, qu'il fut appelé à une autre Intendance. Il existe une autre lacune depuis cette dernière époque, jusqu'en 1686, qu'on y voit le sieur *Deny Feydeau de Brou*. L'on connaît tous les Intendants de Rouen depuis M. de Brou jusqu'à M. de Maussion, qui, nommé à cette place en 1785, en a exercé les fonctions jusqu'en 1790, époque de la suppression des Intendances. L'on en compte en tout seize, parmi lesquels l'on doit citer honorablement messieurs de la Bourdonnaye et de Crosne, à cause des services qu'ils ont rendus à cette ville.

Dans un mémoire présenté au Roi en 1778, et

dans son compte rendu sur son administration, imprimé en 1781, M. Necker, après avoir démontré que les Intendants de province commettaient beaucoup d'injustice dans la répartition de l'impôt, proposait à Sa Majesté l'établissement *d'Assemblées provinciales*, qui seraient chargées d'asseoir l'impôt sur des bases plus justes et plus conformes aux localités, lesquelles s'occuperaient aussi de la confection des routes et d'autres détails administratifs. Assemblées provinciales.

Ce projet resta sans exécution pendant plusieurs années, mais il se mûrissait dans le silence du cabinet. Enfin, lors de l'Assemblée des Notables en 1787, il fut du nombre de ceux que le Roi fit examiner; il reçut la sanction de tous les bureaux de l'Assemblée, qui y fit les changements que l'expérience avait jugé nécessaires.

Enfin, le 15 juillet 1787, le Roi fit un réglement pour la formation et la composition des Assemblées provinciales, suivant lequel la généralité de Rouen fut partagée en trois Assemblées, provinciale, départementale et municipale.

L'Assemblée provinciale devait se tenir dans la ville de Rouen, l'Assemblée départementale dans le chef-lieu indiqué par le Roi : les Assemblées municipales dans les villes et paroisses qu'elles représentaient.

Ces trois assemblées étaient élémentaires les unes des autres ; dans ce sens, que les membres de l'Assemblée provinciale étaient choisis parmi ceux des Assemblées de département, et ceux-ci pareille-

ment parmi les membres des Assemblées municipales.

Conformément aux intentions du Roi, la première Assemblée provinciale s'est tenue le samedi 18 août 1787, au Palais archiépiscopal, sous la présidence de M. de la Rochefoucault, archevêque de Rouen.

Cette première assemblée n'était composée que des vingt-six membres, dont le Roi, par l'article 2 de son réglement, s'était réservé la nomination. Il y en avait sept pour l'ordre du Clergé, six pour celui de la Noblesse, et treize pour représenter le Tiers-Etat.

Dans cette première Assemblée, la ville de Rouen était représentée par messieurs *de la Rochefoucault*; *de Goyon*, vicaire général; *le marquis d'Etampes*, maréchal des camps et armées du Roi; *Lecouteulx*, écuyer, premier Echevin de la ville de Rouen; *Thouret*, avocat au Parlement, et *Gueudry*, procureur en la Chambre des Comptes.

Dans la seconde séance, tenue le 20 août, l'Assemblée provinciale procéda, par voie de scrutin, à la nomination de deux procureurs-syndics, et à celle des vingt-six membres, qui, d'après le réglement du 15 juillet, devaient compléter cette Assemblée. MM. le marquis d'Herbouville pour le Clergé et la Noblesse, Thouret pour le Tiers-Etat, obtinrent les suffrages de leurs collègues pour la place de procureurs-syndics. Les habitants de Rouen qui furent nommés pour faire partie de cette Assemblée, sont messieurs *Couvers de Coulon*, Président à mortier

au Parlement ; *de Fontenay* , négociant , ancien Echevin , et *Dambourney* , négociant (1).

Cette forme d'administration a duré jusqu'à la création *des Assemblées administratives de département*, décrétées pour toute la France par l'Assemblée constituante , les 22 décembre 1789 et 8 janvier 1790.

Comme je vous l'ai dit , *les Assemblées de département* tenaient le milieu entre l'Assemblée provinciale et les Assemblées municipales. La Généralité de Rouen était divisée en dix départements ; ces départements étaient formés d'une ou de plusieurs élections réunies. Ces assemblées étaient composés de vingt , de vingt-quatre ou de vingt-huit députés , selon la population et l'étendue de chaque département; celle de Rouen comptait vingt-huit députés : moitié des membres devait être prise parmi la Noblesse et le Clergé , l'autre parmi le Tiers-Etat.

Les membres des Assemblées de département , étaient en fonctions pour quatre ans : ils étaient renouvellés par quart chaque année.

Comme nous étions sous l'empire des priviléges , la présidence des Assemblées de département était dévolue à un membre du Clergé ou de la Noblesse. Assemblée de département.

Le président était nommé par le Roi , sur la présentation de quatre candidats , pris en nombre égal dans les deux premiers ordres. Chaque Assemblée de département avait deux procureurs-syndics , l'un pris dans le Clergé ou la Noblesse , l'autre parmi les membres du Tiers-Etat.

(1) Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale.

Dans l'intervalle des Assemblées de département, il y avait une commission intermédiaire, composée d'un membre du Clergé, d'un de la Noblesse, de deux du Tiers-Etat, et des deux procureurs-syndics.

La commission intermédiaire devait rendre compte à l'Assemblée de département, par l'organe des syndics, de tout ce qu'elle avait fait pendant le cours de l'année.

Je n'entrerai point, mon jeune ami, dans de plus grands détails sur ces deux administrations, qui ont publié les procès-verbaux de leurs séances, et que vous pourrez consulter, si vous désirez connaître plus particulièrement leurs travaux.

Assemblée administrative de département.

Je passe de suite à *l'Assemblée administrative de département*, qu'il ne faut pas confondre avec *les Assemblées de département* dont je viens de vous parler. L'Assemblée nationale décréta, le 22 décembre 1789, que le royaume serait divisé en départements, tant pour la représentation que pour l'administration : que chaque département serait partagé *en districts*, et chaque district *en cantons*.

Le même décret portait que dans chaque département, il serait établi une assemblée administrative supérieure, sous le titre *d'Administration de département,* composée de trente-six membres.

Dans le chef-lieu de chaque district, il fut créé une assemblée administrative inférieure, sous le titre *d'Administration de district ;* à Rouen, elle était composée de douze membres.

Les membres de ces deux assemblées étaient nommés par les Electeurs.

Les membres de *l'administration de district* étaient pris parmi tous les citoyens éligibles de tous les cantons du district.

Ceux de *l'administration de département* étaient choisis parmi tous les citoyens éligibles de tous les districts du département, de manière cependant qu'il y eut toujours dans cette administration deux membres au moins de chaque district.

Les fonctions municipales étaient incompatibles avec celles des membres des administrations de département et de district.

Chaque administration, soit de département, soit de district, était permanente : les membres étaient en fonctions pour quatre ans, leur renouvellement avait lieu par moitié tous les deux ans.

Il y avait dans l'administration de département un procureur-général-syndic, et dans celle de district un procureur-syndic. L'un et l'autre avaient séance aux assemblées générales, sans voix délibérative; mais il ne pouvait y être fait aucuns rapports sans qu'ils en aient connaissance, ni être pris aucune délibération sur ces rapports, sans qu'ils aient été entendus.

L'administration de département était partagée en deux sections : l'une portait le titre *de Conseil de département*, composée de vingt-huit membres, l'autre celui *de Directoire de département;* elle n'avait que huit membres.

Le Conseil de département tenait une séance annuelle, dont la durée était d'un mois : il devait fixer les règles de chaque partie de l'administration, ordonner les travaux et la dépense générale du département, et recevoir le compte de gestion du directoire.

Le directoire de département était toujours en activité pour l'exécution des affaires particulières, et pour poursuivre l'exécution des arrêtés pris par le conseil. D'après le vœu de la loi, son compte de gestion était rendu public par la voie de l'impression.

Comme l'administration de département, l'administration de district était divisée en deux sections: l'une portait le titre de *Conseil de district*, l'autre celui de *Directoire de district:* huit membres pour le Conseil, quatre pour le Directoire.

L'administration et le directoire de district étaient entièrement subordonnés à l'administration et au directoire de département.

Depuis sa création, jusqu'au mois de novembre 1792, l'administration de département a subsisté dans cette ville, conformément au décret de son institution; mais à cette époque, elle a éprouvé de grands changements, non-seulement dans son personnel, mais encore dans sa base constitutive. Il serait beaucoup trop long, de vous faire connaître tous ces changements, je me contenterai de vous dire que l'administration de département fut supprimée le onze brumaire de l'an II (1er novembre 1793), par un arrêté des représentants du peuple, en

mission dans notre département, et remplacée par une administration composée d'un président, de six administrateurs, d'un procureur-général et d'un suppléant du procureur. Par la loi du 14 frimaire de la même année (4 décembre), le Conseil général fut également supprimé. Beaucoup d'autres changements y ont eu lieu, jusqu'au mois de brumaire de l'an IV, qu'elle fut organisée par le Directoire, sous le nom *d'Administration centrale*, composée d'un président, de cinq administrateurs, d'un commissaire du Directoire exécutif et d'un secrétaire en chef. Elle n'éprouva pas d'autres changements jusqu'au moment de sa suppression définitive, au mois d'avril 1800, qu'elle fut remplacée par la Préfecture.

Administration centrale.

Lorsque Bonaparte parvint au Consulat, il supprima les administrations centrales, et les remplaça par des Préfets. Ces fonctionnaires ont à-peu-près les mêmes attributions. Ils sont chargés de l'administration générale dans les divers départements du royaume; de répartir toutes les impositions directes pour chaque département; de veiller à l'exécution des lois, au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, sur les maisons de détention, de charité, etc.

Création des Préfets.

Les Préfets correspondent directement avec le Ministre. Cette administration est composée d'un Préfet, d'un Secrétaire-général, d'un Conseil de préfecture, au nombre de cinq membres, et d'un Conseil général.

Le Conseil général est composé de vingt-quatre membres; il s'assemble tous les ans pour faire la ré-

partition des contributions dans le département, pour entendre les comptes du Préfet, pour exprimer son opinion sur l'état du département, et pour faire l'exposition de ses besoins : ce Conseil se renouvelle par tiers tous les cinq ans.

Depuis la création des Préfectures, nous comptons, mon jeune ami, sept Préfets, qui ont administré celle de la Seine-Inférieure : MM. *Beugnot* (1), sous le Consulat; *Savoye-Rollin* (2) et *de Girardin* (3), sous l'Empire; *le comte de l'Apparent* (4), pendant les cent jours; MM. *de Girardin* (5), *de Kergariou* (6), *Malouet* (7) et *de Vanssay* (8), sous le gouvernement royal.

Sous-Préfecture.

Nous avons eu aussi une Sous-Préfecture à Rouen, mais cette institution n'a duré que quelques années. Créée par décret de Napoléon Bonaparte, daté de Paris, du 14 janvier 1811, elle a été supprimée par ordonnance du Roi, du mois de janvier 1816. Les fonctions de Sous-Préfets ont été remplies successivement par MM. *Goujon de Gasville*, en 1811; *Auguste Leprevost*, en 1814; et *Eugène de Valory*, à la fin de novembre 1815.

(1) 1800. (2) 1806. (3) 1812. (4) 1815. (5) Juillet 1815. (6) Août 1815. (7) 1818. (8) 1820.

Lettre seizième.



Nous allons, mon cher Alphonse, nous occuper dans cette lettre, des diverses jurisdictions qui ont existé dans cette ville, et dont la plupart ont été supprimées par les décrets de l'Assemblée nationale, lorsque cette célèbre Assemblée régénéra en France l'administration civile et judiciaire. Le nombre de ces jurisdictions était assez considérable ; nous verrons que quelques-unes remontaient à une haute antiquité. La plus importante était celle de l'Echiquier de Normandie ; c'est sans doute pour ce motif qu'on la trouve décrite la première dans toutes les Histoires de Rouen. Il nous paraît plus exact et plus méthodique de suivre l'ordre du temps, aussi nous commencerons par la jurisdiction de la Vicomté. Administration judiciaire.

Il exista long-temps à Rouen deux sortes de Vicomtés, toutes les deux très-anciennes, puisque l'on présume qu'elles remontaient à l'époque où cette ville était au pouvoir des Romains. L'une portait le titre *de Vicomté de Rouen ;* l'autre celui de *Vicomté de l'Eau*, et toutes les deux avaient des attributions absolument différentes.

Lorsque les Francs conquirent les Gaules, ces guerriers n'ayant aucunes notions de l'administration Vicomté de Rouen.

civile et judiciaire, eurent la sagesse et la politique d'adopter les diverses magistratures qu'ils trouvèrent établies dans cette province, magistratures que les Gaulois, eux-mêmes, avaient reçues des Romains leurs vainqueurs. Chaque ville un peu considérable avait un Comte particulier, chargé spécialement de rendre la justice au peuple. Il y avait alors deux sortes de comtes, les comtes de provinces et les comtes de cités. Les premiers gouvernaient une province entière, l'autorité des seconds ne s'étendait que dans un seul canton. Outre ces officiers, il y avait des ducs qui ne différaient des comtes de province que parce que ceux-ci gouvernaient les provinces de l'intérieur, tandis que les ducs avaient la garde et l'administration des frontières.

Les comtes de cités avaient un pouvoir subordonné aux comtes de province; cependant ils jugeaient comme eux en matière civile et criminelle; mais l'on ne portait à leur tribunal que les causes du peuple; celle des nobles, des propriétaires, étant de la compétence des comtes de province. Ceux-ci, comme officiers militaires, avaient seuls le droit de porter l'épée, et d'avoir toujours des troupes réglées à leurs ordres, seulement ils devaient prêter main-forte aux juges subalternes pour assurer l'exécution de leurs jugements.

Je dois vous faire observer que dans l'origine le titre de comte, seulement honorifique, n'investissait d'aucunes fonctions, ni d'aucuns pouvoir ceux à

qui cette distinction était accordée; on appelait cette décoration *la Comitive*.

Sous les deux premières races de nos Rois, les comtes jouissaient d'une grande autorité : parvenus avec le temps à réunir dans leurs mains les fonctions judiciaires, municipales et civiles, leur pouvoir porta plus d'une fois ombrage au Souverain. Les comtes partageaient ordinairement leur temps entre l'exercice des armes et l'étude des lois. Chargés spécialement de rendre la justice au peuple, ils s'acquittaient de cette auguste fonction avec équité, sans aucunes formalités préliminaires, et sans le ministère des hommes de loi.

L'une des plus grandes grâces que le Roi pouvait accorder à quelqu'un, c'était de le gratifier d'un comté. Ce titre, d'abord précaire et irrévocable, devint, avec le temps et par les empiétements des comtes, inamovible et même héréditaire. De l'hérédité des comtés, s'ensuivit par suite l'indépendance des comtes. C'est pourquoi, dans la crainte que ces officiers n'abusassent du pouvoir qui leur avait été confié, le Roi, à de certaines époques, envoyait dans les villes où ces comtes résidaient, des gentilshommes de sa cour, avec le titre de *Missi Dominici*, chargés spécialement de s'informer de leur conduite, d'écouter toutes les plaintes du peuple, de réformer leurs jugements, et de faire du tout un fidèle rapport au Roi.

Dans la suite, les comtes, devenus de grands seigneurs, préférant par goût l'exercice des armes,

pour lors obligés souvent de suivre le Souverain à l'armée, confièrent le soin de rendre la justice à des officiers subalternes, connus selon les divers endroits, sous les titres *de Vicomtes, de Verdiers, de Viguiers, de Prévôts;* celui de Rouen portait le titre de Vicomte.

Les Vicomtes, nommés d'abord par les Comtes, furent, par la suite des temps, pourvus de leurs offices par le Roi, et plus tard par les ducs de Normandie, quand cette province cessa de faire partie de l'Empire français. Ces officiers portaient le titre *de Vicomtes du Roi :* établis juges de la noblesse et du peuple, quoique simples lieutenants des Comtes, ils avaient fini par obtenir la même autorité, avec cette différence, cependant, qu'ils étaient beaucoup plus sous la dépendance des ducs de Normandie, que les Comtes n'avaient été sous celle des Rois.

Selon la volonté du Roi, les Vicomtes étaient tantôt chargés de rendre la justice, tantôt obligés de conduire les troupes à la guerre ; mais par la suite, ces officiers civils furent dispensés du service militaire, sans doute dans la crainte qu'à l'exemple des Comtes, ils n'abusassent de leurs pouvoirs.

Dans notre ville, mon jeune ami, les Vicomtes, tout puissants qu'ils étaient, avaient cependant au-dessus d'eux le Bailli et le grand Senéchal de Normandie : ces deux officiers avaient le droit de casser ou de réformer leurs jugements, en attendant la tenue de l'Echiquier, tribunal suprême qui prononçait en dernier ressort.

La jurisdiction de la Vicomté de Rouen fut réunie à celle du Bailliage, par édit de Louis XV, en date du mois d'avril 1749 : cette jurisdiction se composait d'un Vicomte, d'un lieutenant particulier, de cinq assesseurs, d'un procureur du Roi et d'un greffier.

De toutes les jurisdictions qui ont existé simultanément ou successivement à Rouen, celle *de la Vicomté de l'Eau* devait être une des plus anciennes, si, comme l'ont avancé plusieurs historiens, elle remontait à l'époque où les Romains envahirent les Gaules. Pendant plusieurs siècles, le Vicomte de l'Eau avait été le seul juge politique, civil et criminel de cette ville. Tous les délits qui se commettaient, tant sur terre que sur l'eau, étaient de sa compétence : il jugeait aussi en dernier ressort les voleurs ; mais pour cela il était obligé d'appeler pour conseils quatre chevaliers de la Vicomté de Rouen ou du Château, ce qui prouve qu'à cette époque les attributions du Vicomte de Rouen et du Vicomte de l'Eau, n'étaient pas encore bien distinctes, ou peut-être nos anciens historiens ont-ils donné un peu trop d'extension à l'autorité des Vicomtes de l'Eau. Quoiqu'il en soit, leurs attributions furent considérablement restreintes par la création des Baillis, des Sénéchaux et des autres Magistrats, institués pour rendre la justice au peuple. Dans les derniers temps, leur jurisdiction ne s'étendait plus que pour les délits commis sur les rivières de l'Eure et de la Seine, ainsi que sur les quais et les chemins littoraux, depuis *la pierre du*

Vicomté de l'Eau.

Poirier, au-dessous de Caudebec, jusqu'au *pont de Blaru*, au-dessus de Vernon, limites de la Normandie et de l'Isle-de-France.

Le Vicomte de l'Eau avait aussi dans ses attributions la connaissance des fraudes sur les droits de péages et sur les droits de contrôle; celle des infractions aux règlements, des contestations qui s'élevaient entre les marchands, etc. Il avait aussi la garde des étalons des poids et mesures de la Vicomté, sur lesquels tous les marchands indistinctement étaient obligés, tous les ans, de faire vérifier les leurs, ce qui avait lieu ordinairement dans le mois de janvier.

La jurisdiction de la Vicomté de l'Eau se tenait rue de la Vicomté, en face l'église de Saint-Vincent, et se composait d'un vicomte, d'un lieutenant-général, d'un avocat, d'un procureur du Roi, d'un greffier en chef, d'un inspecteur général des rivières et d'un certain nombre d'employés : les audiences avaient lieu le mercredi et le samedi.

La jurisdiction la plus ancienne après celles dont je viens de vous parler, et en même-temps la plus importante, est celle de *l'Echiquier de Normandie*.

Echiquier de Normandie.

L'on accorde généralement à Rollon, premier duc de Normandie, la création de ce tribunal souverain. Cependant je dois vous prévenir que plusieurs historiens lui contestent cet honneur. Ils pensent que cette institution est beaucoup plus ancienne ; mais comme ils n'indiquent point à qui on la doit, comme ils ne donnent aucunes preuves convaincantes de

leurs assertions, nous suivrons ici l'opinion la plus commune.

Après avoir conquis son duché à la pointe de l'épée, Rollon aussi bon administrateur qu'intrépide guerrier, jouissant d'une longue paix qu'il devait à sa valeur, songea sérieusement à réparer les maux inévitables de la guerre, en faisant fleurir le commerce, en encourageant l'agriculture, en donnant des lois à ses sujets; car il savait que sans de bonnes lois un empire, si puissant qu'il soit, ne peut exister long-temps. Par ses soins, de deux peuples bien différents de mœurs et de langage, il parvint à n'en faire qu'un, les vainqueurs s'allièrent avec les vaincus, et oublièrent dans le repos et au sein de leurs familles, la vie tumultueuse des camps. Rollon, par sa modération, son équité, sa fermeté, parvint à faire de ces guerriers indisciplinés et pillards, des citoyens soumis et laborieux. C'est à cette époque qu'il institua la Cour de justice ou Parlement ambulatoire, connu sous le nom *d'Echiquier*.

Clameur de haro.

On lui doit aussi *la clameur de haro* (*quiritatio normanorum*), qui a fait pendant si long-temps partie de la jurisprudence normande. Lorsqu'on en appelait à *Rollon*, il fallait qu'à l'instant même les parties donnassent caution de leurs prétentions, ou qu'elles se rendissent volontairement en prison, sous peine d'amende, de dommages et intérêts (1).

Dans l'origine, l'Echiquier de Normandie tenait

(1) Bourgueville, Dumoulin, Nagerel, Masseville, Hist. de Norm.

ses séances deux fois par an, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre; mais principalement dans celle de Rouen, de Caen ou de Falaise. Pendant les Assises de ce tribunal, aucune autre jurisdiction ne pouvait s'exercer en Normandie.

En 1302 Philippe-le-Bel rendit l'Echiquier de Normandie sédentaire à Rouen (1). Ce prince en fixa la tenue deux fois par an, savoir au commencement du printemps, et à l'entrée de l'automne : chacune des Assises était d'un trimestre.

A chaque ouverture de l'Echiquier, le Roi envoyait les présidents, les conseillers-clercs et laïques et les chevaliers pour juger, en dernier ressort, les causes qui y étaient portées. L'on y appelait les évêques, les abbés, les barons, les comtes de chaque Bailliage de la province, qui avaient le droit d'y siéger. L'on y comptait quatre-vingt-quinze ecclésiastiques et soixante-douze seigneurs (2).

Les sept baillis de Normandie, leurs lieutenants-généraux civils et criminels, les avocats, les procureurs du Roi aux mêmes Bailliages, les vicomtes, le grand-maître des eaux et forêts, le lieutenant de l'amirauté, étaient ensuite appelés à leur tour : immédiatement après eux, l'on faisait l'appel des verdiers, baillis, sénéchaux des hauts-justiciers, après lesquels venaient les avocats et les procureurs, qui devaient comparence à l'Echiquier pour y rappeler LES US ET

(1) Dumoulin, Hist. de Norm. – Vely, Hist. de France. – Masseville, Hist. de Normandie.

(2) Dumoulin, Conquête et Trophées des Normands.

COUTUMES de la province, qui n'étaient point encore écrits.

Les juges nommés et envoyés par le Roi, avaient seuls voix délibérative et le droit de prononcer les jugements : les places d'honneur leur étaient réser-servées. Les autres personnes n'étaient appelées dans ces assemblées que pour les rendre, par leur pré-sence, plus majestueuses et plus imposantes. Sous les ducs de Normandie, elles avaient voix délibérative, mais cette prérogative leur avait été enlevée, lorsque notre province retourna sous la domination des Rois de France.

C'est à la sollicitation des états de la province, mais principalement à celle de Georges d'Amboise, que Louis XII, par ordonnance des années 1499 et 1501, érigea l'Echiquer de Normandie en Cour souveraine, et qu'il en fixa le siége à Rouen. Le premier octobre 1501, cette Cour souveraine fut installée solennellement par le cardinal Georges d'Amboise, son premier président (1).

Parlement de Normandie.

En 1515, François Ier érigea l'Echiquier en Parlement, à l'instar de celui de Paris. Ce prince vint y tenir un lit de justice le 2 août 1517 ; il était accompagné du chancelier Duprat et des grands-officiers de la couronne. L'année suivante le Parlement de Normandie obtint les mêmes priviléges, droits et prérogatives que celui de Paris ; et par édit du

(1) Nagerel, Chron. de Norm. - Dumoulin, Hist. de Norm. - Garnier, Hist. de France.

mois de février 1519, ses membres furent exemptés de l'arrière-ban (1).

Cette Cour souveraine a éprouvé bien des changements dans son organisation depuis son institution par François Ier, jusqu'en 1790, époque de la suppression de tous les Parlements, changements qu'il serait beaucoup trop long de vous rapporter, et qui d'ailleurs n'offrent plus maintenant qu'un faible intérêt. Je me contenterai de vous retracer rapidement quelques événements qui y ont eu lieu, relatifs à notre Histoire civile.

Evénements relatifs au Parlement.

Le Parlement de Normandie fut interdit plusieurs fois, ce qui prouve que cette Cour ne fut pas toujours un instrument aveugle du pouvoir, ainsi qu'on lui en a fait le reproche dans quelques brochures publiées dans le commencement de la révolution. La première interdiction eut lieu sous François Ier, dans le mois d'août 1540. Ce prince se rendit en personne au Parlement, et le Chancelier Poyet prononça l'interdiction en son nom. Il envoya un président et douze conseillers à Bayeux, pour rendre la justice à la Basse-Normandie. Il n'y eut à Rouen que des commissaires pour la Tournelle. Cet interdit était dû à la haine que ce Chancelier portait au Parlement de Rouen, parce que ce Corps respectable avait osé blâmer hautement la partialité qu'il avait mise dans le procès de Philippe de Chabot, amiral de France, dont il fut à-la-fois

(1) France législative et ministérielle.

la partie et le juge. François I[er] ayant reconnu qu'il avait été trompé par son ministre, s'empressa de lever cet interdit; le Parlement reprit ses fonctions le 7 janvier de l'année suivante (1).

Henri II, accompagné du roi de Navarre, de plusieurs cardinaux, du connétable de Montmorency, de l'amiral Coligny, du duc de Longueville, et de plusieurs officiers de sa Cour, tint au Parlement de Rouen un lit de justice, le 8 octobre 1550.

Charles IX s'y fit déclarer majeur le 17 août 1563. Ce prince n'était cependant âgé que de treize ans, un mois et vingt jours; car il était né le 27 juin 1550. Cette cérémonie, à laquelle l'on donna beaucoup d'éclat, eut lieu en présence de la trop fameuse Catherine de Médicis, sa mère, des princes ses frères, du chancelier de l'Hôpital, et de toute sa Cour (2). L'on trouve dans nos anciennes Chroniques le discours que ce prince prononça dans cette circonstance : il est remarquable sous beaucoup de rapports; les partisans du pouvoir absolu peuvent le consulter avec fruit.

En 1589, Henri III transféra le Parlement à Caen, mais Henri IV le rappela à Rouen, par édit du 8 avril 1594 (3).

(1) Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen. – Farin, Hist. de Rouen. – Servin, Hist. de Rouen.

(2) Nagerel, Chron. de Norm. – Varillas, Hist. de Charles IX. – Voltaire, Hist. du Parlement de Paris.

(3) Masseville, Hist. de Norm. – Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen. – Eloge hist. du Parlement de Norm.

A la suite d'une sédition dirigée en 1639 contre les Traitants par la populace, à laquelle l'on donnait alors le nom des *vas-nus-pieds*, Louis XIII interdit le Parlement, et nomma des Commissaires du Parlement de Paris pour tenir les Chambres de Rouen (1). Dans cette émeute, la haine du peuple l'avait emporté sur la vigilance des magistrats ; tout le crime du Parlement consistait, peut-être, à ne pas avoir déployé assez de vigueur contre les auteurs de ce mouvement; mais que peuvent la raison et les lois contre une masse en fureur, exaspérée par des injustices et des vexations particulières! Cette Cour souveraine ne fut rétablie dans ses fonctions qu'en janvier 1641, avec quelques modifications dans son organisation.

En 1763, le Parlement ayant cru de son devoir de faire quelques remontrances au sujet de l'édit qui ordonnait le dénombrement des biens-fonds du royaume, la perception d'un sou par livre, la prorogation de quatre autres impôts, qu'il n'avait consentis que pendant le cours d'une guerre désastreuse, mais qui, à la paix, devait cesser de plein droit, encourut la disgrâce du Roi. La plupart des membres furent exilés par lettres de cachet ; les autres prenant fait et cause pour leurs confrères, donnèrent la démission de leurs charges. Pendant tout ce temps, le cours de la justice fut interrompu, tous les Tribunaux restèrent suspendus, les jurisconsultes, même, refusèrent leurs conseils à leurs concitoyens.

(1) Palma Cayet, Chronol. novenn.

Enfin, par la médiation de M. de Mirosménil, premier président, deux arrêts du Conseil, injurieux pour le Parlement, ayant été supprimés, et Louis XV ayant reconnu publiquement *l'amour de son Parlement de Rouen pour le bien de l'état*, les membres reprirent leurs fonctions le 14 mars 1764 (1).

Toutes les charges du Parlement de Paris ayant été supprimées en 1771, sans qu'il y ait la moindre apparence de justice dans un tel acte de l'autorité, celui de Rouen, ne pouvant voir avec indifférence un procédé aussi injuste, osa faire des représentations au Roi sur ce qu'il y avait d'illégal dans cette condamnation. Loin d'avoir égard à ses remontrances, le ministère lui fit au contraire un crime d'avoir osé les former; il ne prononça pas une simple interdiction; il fit plus, il supprima entièrement ce Corps antique et respectable. L'édit portant cette suppression, donné à Versailles, au mois de septembre 1771, contient quatre articles; il se termine par l'état des siéges qui, jusqu'alors ayant ressorti au Parlement de Rouen, devaient, par provision, ressortir aux tribunaux de Paris. Suppression du Parlement.

Le même jour, le Roi rendit un autre édit, portant création d'un Conseil supérieur à Bayeux, avec les bases de son organisation, et l'état des siéges qui devaient ressortir à ce Conseil.

Un troisième édit, donné à Versailles, le 6 décembre de la même année, portait aussi l'établisse-

(1) Servin, Hist. de Rouen. – Eloge hist. du Parlem. de Norm.

Création du Conseil supérieur.

ment *d'un Conseil supérieur* à Rouen, composé d'un premier président, de deux présidents, de vingt conseillers, d'un avocat, d'un procureur du Roi, de deux substituts, d'un greffier civil, d'un greffier criminel, de vingt-quatre procureurs et de douze huissiers (1).

L'établissement de la justice gratuite, la suppression de la vénalité des charges, furent les prétextes lancés dans le public, avec une éloquence insidieuse, par les agents de l'autorité, pour opérer un bouleversement total dans l'administration de la justice; mais le but secret du chancelier Maupeou, auteur du projet, était d'anéantir un Corps respectable et puissant, qui servait de contrepoids à l'autorité, et dont les humbles remontrances en faveur du peuple, journellement accablé d'impôts, déplaisaient au ministère. Les habitants n'apprirent qu'avec peine la suppression du premier Tribunal de la province. C'était une atteinte à leurs antiques privilèges; ils osèrent porter au pied du trône leurs justes réclamations, dans un placet qu'ils présentèrent à Louis XV.

Malgré la prière des habitants de Rouen, Louis XV ne se laissa pas fléchir, et maintint, tant qu'il vecut, le Conseil supérieur. A son avènement au trône, Louis XVI commença son règne par un acte de justice, en rétablissant le Parlement dans tous les droits et prérogatives dont il jouissait avant sa suppres-

Année 1774.

(1) Servin, Hist. de Rouen. — Code des Parlements,

sion. Ce rappel fit événement dans notre ville ; nos pères se ressouviennent encore combien à cette occasion les membres du Conseil supérieur furent abreuvés d'ignominie et de mépris par les partisans des Cours souveraines. Cette circonstance donna naissance à un charmant petit poème, qui pétille de malice, et même de méchanceté, intitulé : *le Coup-d'OEil-Purin*, écrit dans le langage, ou plutôt dans le patois que parle le peuple du quartier Martinville. Il existe aussi dans le porte-feuille des curieux une gravure allégorique sur l'expulsion du Conseil supérieur; mais il faut être juste, le poème et la gravure sont jugés, les faits sont exagérés.

Rétablissement du Parlement.

Depuis cette époque, jusqu'à la suppression des Parlements, il ne s'est passé dans celui de Rouen rien d'assez important, pour que je vous en fasse part. A cette époque, ce Tribunal était composé d'un premier président, de neuf présidents à mortier, de trois conseillers d'honneurs-nés, qui étaient l'archevêque de Rouen, l'abbé de Saint-Ouen et le marquis du Pont-Saint-Pierre; de plusieurs conseillers d'honneur à brevets, de quatre-vingt conseillers, tant clercs que laïcs, de deux avocats-généraux et d'un procureur-général qui avait neuf substituts. Il était partagé en cinq chambres, la grand'chambre, deux chambres des enquêtes, la tournelle et la chambre des requêtes.

Il y avait sous ce Parlement sept grands Bailliages, quatre en Haute-Normandie, savoir ; ceux *de Rouen, de Caux, d'Evreux* et *de Gisors*;

trois en Basse-Normandie , ceux *de Caen*, du *Cotentin* et *d'Alençon*. Je dois vous prévenir que, dans l'origine, le Bailliage d'Alençon n'en faisait pas partie, parce que les terres sur lesquelles ce Bailliage s'étendait, appartenaient à un prince du sang, qui, en sa qualité de pair de France, avait ses causes commises au Parlement de Paris.

Dans ma prochaine lettre, nous nous occuperons, mon cher Alphonse, des autres jurisdictions, telles que le Bailliage, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, etc., etc.



Lettre dix-septième.



L'origine des Baillis est très-ancienne, mais il me serait difficile de vous assigner au juste à quelle époque remonte leur institution dans notre province (1). Ce que je puis vous assurer, c'est qu'ils existaient déjà sous les ducs de Normandie, et qu'à cette époque leur autorité était très-limitée, puisqu'elle était subordonnée à celle des Vicomtes, qui, d'abord lieutenants des Comtes, les avaient ensuite remplacés dans l'administration de la justice.

Juridiction du Bailliage.

Lorsque Philippe-Auguste eut fait la conquête de la Normandie, ce prince, si jaloux de son autorité, voulant réprimer insensiblement celle des grands vassaux qui administraient la justice dans cette province, y envoya tous les ans des commissaires auxquels ils assignait un ou plusieurs cantons, et qui devaient connaitre certains cas, à l'exclusion des Vicomtes. Ces officiers, dont les fonctions étaient à-peu-près les mêmes que celles affectées anciennement aux *Missi Dominici*, étaient appelés Baillis royaux, parce qu'ils étaient au-dessus des Baillis ordinaires.

(1) Antiquités de la Neustrie, par Bourgueville. – Beziers, Chronologie des Baillis de Caen.

Ils devaient être chevaliers ou gentilshommes, et d'une probité reconnue. Il entrait spécialement dans leurs attributions d'examiner la conduite des Vicomtes, des Viguiers, des Prévôts et des autres Justiciers, pour en faire un fidèle rapport au Roi (1).

Les Baillis royaux, d'abord simples inspecteurs, furent établis, quelques années après, par forme d'officiers, avec cette restriction, cependant, que leurs fonctions n'étaient que pour un temps limité, et dépendant de la volonté du Roi. Ils ne cessèrent d'être révocables que sous Louis XI, qui, par son ordonnance de l'année 1467, rendit leur office perpétuel.

Les Baillis royaux, supérieurs aux Vicomtes par les prérogatives que les Souverains avaient attachées à leurs emplois, devinrent, avec le temps, juges des cas royaux et des nobles, et portèrent par-là une vive atteinte au pouvoir des Vicomtes, qui, dès lors, furent réduits à ne plus connaître que les procès des roturiers et autres causes subalternes.

La province de Normandie était partagée, ainsi que je vous l'ai dit à l'article du Parlement, en sept Bailliages ou ressorts différents, qui, dans l'origine, portaient le nom *de Baillie.* Le mot bailliage, employé depuis, ne commença à être en usage que sous le règne du roi Jean, *encore,* dit un de nos Historiens, *usait-on alors de ce mot avec beaucoup de retenue.* Les villes où les Baillis tenaient

(1) Piganiol de la Force, Description de la France.

leur jurisdiction, étaient celles de Rouen, de Caudebec, d'Evreux et de Gisors, pour la Haute-Normandie, et celles de Caen, de Coutances et d'Alençon, pour la Basse.

La jurisdiction de chaque Bailli s'étendait sur plusieurs Vicomtés, et portait le titre *d'Assises* pour les différencier de celles des Vicomtes, connues sous le nom *de Plaids* (*Placita*) : elles tenaient de deux mois en deux mois. Avant de prononcer la sentence, le Bailli en exposait les motifs devant LES CHEVALIERS ET LES SAGES HOMMES, qu'il avait fait convoquer A CERTAIN JOUR ET A CERTAIN LIEU.

En Normandie, le grand Sénéchal était au-dessus des Baillis; ses fonctions étaient de réformer leurs jugements et ceux des Vicomtes, en attendant la tenue de l'Echiquier, dont les Assises n'avaient lieu que deux fois par an. Cela eut lieu jusqu'en 1499, que Louis XII supprima la charge de Grand-Sénéchal, laquelle, en effet, devenait inutile par la création d'une Cour souveraine, sédentaire à Rouen.

Nul ne pouvait être Bailli ou Sénéchal dans la province où il était né. Il ne pouvait s'en absenter plus de six semaines, se marier ou faire des acquisitions dans celle confiée à son administration; et comme il n'exerçait alors sa charge que pour un certain temps, il était tenu de rester dans le chef-lieu de sa jurisdiction cinquante jours après la nomination de son successeur, afin de répondre aux plaintes qui pourraient être formées contre lui (1) : ces

(1) Beziers, Chronol. des Baillis de Caen.

réglements très-sages tombèrent tout-à-fait en désuétude, lorsque la charge de Bailli fut rendue perpétuelle.

Par suite des divers changements que le temps amena dans l'organisation de cette Jurisdiction, les Baillis ne conservèrent plus de leur ancienne autorité, que la préséance, la voix honoraire et l'inscription de leur nom au bas des Sentences, quoiqu'elles fussent prononcées par leurs lieutenants. Depuis l'année 1649, la charge de Bailli avait été annexée à celle de Gouverneur de la province.

La Jurisdiction du Bailliage de Rouen se composait d'un Lieutenant-Général civil, qui réunissait dans sa personne la place de président au Présidial; d'un Lieutenant-Général criminel, un Lieutenant de police; deux Lieutenants particuliers, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel; un Chevalier d'honneur, qui siégeait l'épée au côté; dix-huit Conseillers, un Avocat, un Procureur du Roi et quatre Greffiers.

Le Bailliage était situé à l'extrémité de la rue qui porte son nom; c'était un édifice très-ancien, assez vaste, très-vilain et très-sombre : la grande salle où se tenaient les Assises, avait été entièrement reconstruite en 1588 (1).

La Geole du Bailliage.

La Geole du Bailliage, appelée anciennement *la Cohue*, était depuis long-temps une des principales prisons de cette ville : c'en était certainement la plus incommode, la plus mal distribuée et la plus mal-

(1) Taillepied, Antiq. et Sing. de la ville de Rouen.

saine ; c'est un bonheur pour l'humanité qu'elle n'existe plus.

Pour suivre l'ordre chronologique que je me suis imposé dans mes lettres, j'aurais dû, peut-être, mon jeune ami, placer la jurisdiction de la Chambre des Comptes avant celle du Bailliage, car bien certainement elle lui est bien antérieure. Je sais que vous trouverez le contraire dans les Historiens particuliers à notre ville ; car Taillepied, celui d'entre eux qui l'a fait remonter le plus haut, ne fixe cependant son origine qu'en 1388. Les autres la placent en 1540, 1543, et même 1580. Je crois qu'ils ont tous erré en prenant pour l'origine de cette Jurisdiction les diverses époques de son rétablissement, car il demeure constant qu'elle a été supprimée plusieurs fois.

Juridiction de la Chambre des Comptes.

Je pense donc que la Chambre des Comptes de Rouen portait originairement le nom *de Bureau de l'Echiquier des comptes du Duché* : ce qu'il y a de certain, c'est que sous Guillaume-le-Conquérant, elle faisait partie de l'Assemblée qu'on nommait *Magnatum concilium*, divisée alors en classes ou bureaux. Il y en avait un où la recette et la dépense étaient inscrites chaque année sur des rôles exposés au public : celui-là s'appellait *l'Echiquier des comptes* (1). Il résulte de l'extrait d'un rôle de l'Echiquier tenu à Rouen, *l'an du salut* 1061, le jour d'après la Sainte-Luce, que les contrats de don et d'inféodation de nos Ducs y étaient passés

(1) De la Foy, de la constitution du Duché ou Etat souverain de Norm.

et enregistrés, comme plus tard ces Cours enregistrèrent les aveux et les dénombrements des terres et seigneuries qui relevaient du Roi; les contrats de mariage des Rois, princes et princesses de France; les lettres-patentes d'érection des duchés-pairies, principautés, marquisats et autres titres accordés par le Souverain dans l'étendue de leur ressort.

Ce qui prouve encore que l'origine de la Chambre des Comptes de Rouen est bien antérieure à l'année 1388, c'est une ordonnance de Philippe-le-Bel, rendue en 1309, laquelle enjoignait à tous les Baillis de notre province de venir en personne rendre leurs comptes à l'ancien Echiquier, suivant l'ancienne coutume. « Les Baillis payeront *à chascun* » *de l'Eschiquier* (de Pâques et de Saint-Michel), » *à l'ancienne coustume*, et celui qui par défaut, » le trésorier démourra, payera les dépends du » trésorier, et payera *le Bailli de Gisors*, comme » les autres. »

Le même édit ordonnait aux Verdiers, Viguiers ou Prévôts qui exerçaient sous les Baillis et les Vicomtes, d'apporter leurs comptes aux Baillis un mois avant la tenue de l'Echiquier. « *Tuis li Ver-* » *dier* apporteront *aux Baillis leurs comptes et* » *les parties de leurs exploits*, un mois avant » l'Echiquier; et qui ne le fera, il perdra les gages » de ce terme, *et seront li Vicomtes à tauxer les* » *amendes*, et donneront *li Verdier sûreté aux* » *Baillifs* de ce qu'ils recevront, ou la recette leur » sera ostée. »

Il serait inutile, maintenant, d'entrer dans le détail de tous les changements que cette Jurisdiction a éprouvés; il vous suffira de savoir qu'au moment de sa suppression, elle était composée d'un premier président, de huit présidents ordinaires, soixante-trois conseillers maîtres, dix conseillers correcteurs, trente-quatre conseillers auditeurs, un procureur-général et deux avocats-généraux.

En 1580, la Chambre des Comptes tenait ses audiences dans la maison prieurale de Saint-Lo; mais en 1591, elle les transporta dans le superbe local qu'elle occupait en 1790, situé rue des Carmes, et qui porte encore aujourd'hui le nom *de Chambre des Comptes*, quoiqu'il soit devenu propriété particulière.

Jurisdiction de la Cour des Aides.

Les Cours des Aides étaient des Tribunaux supérieurs institués par le Roi, à l'instar des Parlements, pour juger en dernier ressort et toute souveraineté, tous procès tant civils que criminels, au sujet des aides, gabelles, tailles, traites foraines, greniers à sels et d'autres impositions.

Le terme *d'Aides*, d'où ces Cours avaient pris leur dénomination, signifie en général, *un secours* ou *subside*, que les sujets payaient au Roi, pour l'aider à soutenir les frais de la guerre, et les autres charges de l'état.

La Cour des Aides de Rouen avait été établie peu d'années après celle de Paris, créée par le roi Jean, en 1355, pour surveiller la levée de quelques impôts qu'il avait mis sur le sel et sur quelques

autres marchandises qui se vendaient dans toute l'étendue du royaume.

Cette Cour se composait de trois présidents, de vingt-sept conseillers, de deux avocats généraux et d'un procureur-général.

Dans les cérémonies publiques, les Cours des Aides marchaient après le Parlement et la Chambre des Comptes.

Louis XIV, par son édit du mois d'octobre 1705, avait réuni la Cour des Aides de Rouen à la Chambre des Comptes.

Dans les premiers siècles de la monarchie, mais surtout au commencement de la troisième race, lorsque Hugues Capet se fut emparé de l'autorité suprême, et qu'il eut supprimé les Maires du Palais, dont la puissance surpassait souvent celle du Souverain, le grand Trésorier de France était un des premiers officiers de la couronne : ses attributions répondaient à-peu-près à celles qui, de nos jours, sont affectées au Ministre des finances.

Juridiction du Bureau des Finances.

Pendant plusieurs siècles, il n'y en eut qu'un seul pour toute l'étendue du royaume, sous le titre *de Grand-Trésorier*, chargé de la direction de tous les revenus du Roi. Philippe de Valois en créa un second; Charles V, un troisième; Charles VI, un quatrième; enfin, Henri II en porta le nombre jusqu'à seize, nombre égal à celui des receveurs-généraux, établis par François Ier.

Dans les provinces, les Baillis, les Sénéchaux, exerçaient une première direction des domaines de

leurs jurisdictions, sous l'inspection de ces trésoriers, auxquels ils versaient leurs recettes à des époques fixes. En Normandie, les Baillis attendaient, ainsi que je vous l'ai dit, la tenue de l'Echiquier. C'était aux Assises de cette Cour souveraine, en présence desdits trésoriers ou des commissaires délégués par eux, qu'ils rendaient leurs comptes. Par la suite nos Rois, trouvant avec raison qu'une telle fonction était incompatible avec celle des Baillis, en ce qu'elle pouvait les détourner du soin de rendre la justice, créèrent dans chaque généralité une Jurisdiction particulière, sous le nom *de Bureau des Finances et Chambre du Domaine de la Généralité :* celle de Rouen remontait en 1551.

Jurisdiction Consulaire.

Du Bureau des Finances, je passe, mon cher Alphonse, à la Jurisdiction consulaire, Jurisdiction indispensable dans une ville aussi commerçante que la nôtre. C'est en 1556 que les négociants de Rouen obtinrent de Henri II des lettres-patentes, portant création d'une Jurisdiction consulaire, chargée seulement de connaître des discussions relatives au commerce (1); ces lettres-patentes furent publiées et homologuées au Parlement de Normandie en 1582. Je vous ferai observer en passant que Paris n'obtint le même avantage que sous Charles IX, en 1564 (2), ce qui semble prouver qu'à cette époque notre ville avait des relations commerciales plus étendues que la capitale du royaume.

(1) Nagerel, Chron. de Norm.
(2) Brice, Hist. de Paris.

A Rouen, cette Jurisdiction se composait d'un prieur, remplissant les fonctions de président ; de deux consuls et d'un procureur-syndic, faisant les fonctions de procureur du Roi. Ces juges étaient pris parmi les négociants, les manufacturiers de cette ville. Leur élection avait lieu par les bourgeois les plus notables, à la pluralité des voix. Le mérite et la probité dans le commerce avaient seuls le droit d'y prétendre. Cette Jurisdiction méritait, à juste titre, la considération dont elle était honorée, pour l'équité et la promptitude de ses jugements. La même institution existe encore aujourd'hui, mais sous la dénomination *de Tribunal de Commerce et Maritime*, et mérite les mêmes éloges. Avant la révolution, les discussions relatives au commerce maritime n'étaient pas du ressort de la Jurisdiction consulaire ; elles étaient jugées par celle de l'Amirauté.

Tribunal de Commerce.

Le Tribunal de Commerce a été installé dans ses fonctions le 14 novembre 1791. Ce Tribunal se compose d'un président, de six juges, de quatre juges suppléants et d'un greffier. Les jours d'audience sont le lundi, le mercredi, et le vendredi de chaque semaine. Elles ont lieu dans le bel édifice connu sous le nom *des Consuls* ou *de la Bourse-Couverte*, et sur lequel je me rappelle vous avoir donné quelques détails dans une de mes lettres précédentes.

Jurisdiction de la Romaine.

La Jurisdiction de la Romaine prenait connaissance des différents qui arrivaient touchant les impositions foraines, droits d'entrée, droits de sortie et autres droits perçus sur les marchandises, à leur entrée dans le port.

Cette Jurisdiction, remplacée aujourd'hui par la Douane, avait pris ce nom de la grande balance dont on se sert pour peser les marchandises, et que l'on appelle *une Romaine.*

La Jurisdiction des Eaux et Forêts avait été établie à Rouen en 1508 (1). L'on présume que ce fut sur les plaintes du Grand-Maître des Eaux et Forêts de France, qui, étant seul dans le royaume, et tenant sa Jurisdiction *à la Table de Marbre de Paris*, ne pouvait exercer son autorité dans la province de Normandie, parce qu'en vertu de la Charte aux Normands, accordée à nos ancêtres par Louis-le-Hutin, l'on ne pouvait contraindre les habitants à sortir de cette province pour aller plaider ailleurs. Jurisdiction des Eaux et Forêts.

Louis XII, dont toutes les actions sont généralement marquées au coin de la justice, voulant conserver intacts les privilèges des Normands, voulant aussi conserver les droits du Grand-Maître, permit à celui-ci d'exercer sa Jurisdiction à la Table de Marbre du Palais de Rouen, ainsi qu'il le faisait à Paris; c'est-à-dire, d'y établir des lieutenants pour connaître de l'appel des jugements des maîtres particuliers, à la charge de l'appel au Tribunal souverain de l'Echiquier.

Il existait encore dans cette ville beaucoup d'autres Jurisdictions, qui toutes tiraient leur origine du régime féodal. Parmi ces Jurisdictions, l'on distinguait celle de l'Archevêque, laquelle porta pen- Jurisdictions Seigneuriales.

(1) Tous. Dupl. Descrip. hist. et géog. de la Haute-Normandie.

dant long-temps le nom *d'Echiquier de l'Archevêque*, mais qu'un arrêt du Parlement, en date du 2 juillet 1515, obligea à l'avenir à prendre celui *de Hauts-Jours* (1).

Le Chapitre avait aussi *ses Hauts-Jours* (2), et son droit de Haute-Justice, qu'il faisait exercer par un Bailli qui connaissait de tous les crimes et délits commis dans l'intérieur de la Cathédrale. En 1705, un bourgeois de Rouen, nommé Duval, *seulement accusé* d'avoir volé quelques ornements de cette église, fut condamné par sentence de ce Bailli à être pendu : quelle peine lui aurait-on donc infligée s'il eût été convaincu de ce vol ? Heureusement pour lui, que s'étant échappé des prisons du Chapitre, le jugement ne fut exécuté qu'en effigie.

Depuis un temps immémorial, l'abbaye de St-Ouen jouissait du privilége d'avoir haute, moyenne et basse justice, qui était rendue en son nom par le Sénéchal ou le Bailli de sa baronnie (3) ; les religieux de cette abbaye conservaient dans leurs archives des lettres-patentes de Charles V, en date de l'année 1367, lorsqu'il n'était encore que duc de Normandie, qui les exemptaient dans toute l'étendue de leur baronnie de la jurisdiction du Maire de Rouen. La rue Pincedos, percée sur les anciens fossés de la ville, jouissait aussi de la même exemption,

(1) Goube, Hist. du Duché de Normandie.

(2) Pommeraye, Hist. de la Cathédrale. – Amyot, Hist. de Rouen.

(3) Pommeraye, Hist. de l'Abbaye de Saint-Ouen, - Farin, Hist. de Rouen.

comme faisant partie du domaine du Roi. En 1382, un voleur pris dans la commune de Quincampoix, une des paroisses dépendantes de leur jurisdiction, fut condamné à être pendu par sentence de leur Sénéchal: ce jugement reçut son exécution aux fourches de Bihorel, autre manoir appartenant à ces religieux.

Je vous ai déjà parlé de la jurisdiction *de la Fontaine Jacob*, possédée anciennement par les religieux de la Sainte-Trinité-du-Mont, *de celle de Saint-Paul*, exercée par l'abbesse de Montivilliers. Je crois aussi vous avoir fait mention de celle *de Saint-Gervais*, dont les ducs de Normandie avaient gratifié les religieux de Fécamp. Il existait encore une jurisdiction *de Notre-Dame-du-Pré*, accordée aux religieux de ce monastère, par Guillaume-le-Conquérant, ou par Henri son fils. L'abbesse de Bondeville avait aussi haute justice sur plusieurs villages et maisons de sa dépendance : le prétoire où son Bailli rendait la justice, était dans son hôtel de Bondeville, au haut de la rue de la Prison. Je ne vous parle point de la jurisdiction de la Monnaie, car elle ne s'étendait que dans l'intérieur de l'hôtel, seulement sur les ouvriers employés à la fabrication des monnaies.

Différence des Justices Seigneuriales.

Je crois, mon ami, ne pouvoir mieux terminer cet article sur les jurisdictions, qu'en vous donnant une légère idée de la différence qu'il y avait entre la haute, la moyenne et la basse-justice, connaissance indispensable pour bien entendre plusieurs passages de ces lettres, dans lesquelles j'ai eu l'oc-

casion de vous parler de ces justices seigneuriales.

La haute-justice connaissait de tous les crimes emportant la peine capitale ; de toutes les causes civiles entre les personnes soumises à cette juridiction, excepté les cas royaux et les cas privilégiés, dont la connaissance appartenait aux juges royaux.

La moyenne-justice connaissait de toutes les actions civiles, réelles, personnelles, jusqu'à soixante sols parisis, et des délits dont l'amende n'excédait pas six sols parisis. La moyenne et la basse-justice ne s'étendaient point hors du fief à raison duquel l'on en jouissait : elles n'étaient compétentes que pour les affaires de police, encore fallait-il qu'il n'y eût ni plaies, ni effusion de sang.

Le bas-justicier n'avait point de vassaux qui lui fissent hommage, il n'avait que des manants obligés à lui rendre aveu.

Cependant, en Normandie, il y avait un cas où la coutume étendait cette compétence aux causes majeures, c'était celui où un homme pris dans une moyenne ou basse justice, ou poursuivi pour un cas criminel, en faisait volontairement l'aveu; alors le bas-justicier pouvait le juger, si, dans les vingt-quatre heures, il parvenait à rassembler un nombre suffisant d'assistants ; la loi, et son exception, prouvent également qu'un seigneur n'était bas-justicier que parce qu'il n'était pas censé avoir à ses ordres, et sur son fief, des assesseurs pour ju-

ger, et des témoins et des jurés pour instruire. Ainsi vous devez voir, mon ami, qu'il y avait une grande différence entre le seigneur suzerain qui avait des vassaux, et le simple seigneur qui n'avait que des manants. Pour le bonheur de l'humanité, la révolution a fait disparaître tout ce cahos de jurisdictions, en soumettant tous les citoyens à un même code et aux mêmes juges.



Lettre dix-huitième.



Histoire Ecclésiastique.

Après vous avoir entretenu de nos Administrations civiles et judiciaires, je vais maintenant, mon cher Alphonse, vous présenter un résumé de notre Histoire Ecclésiastique, et en même-temps de courtes notices sur nos Temples.

Origine du Siege archiépiscopal de Rouen.

Le siége archiépiscopal de Rouen, le premier qui ait été établi dans la Neustrie, remonte à une haute antiquité, et compte, au moment où je vous écris, plus de quinze cents ans d'existence (1). L'on regarde généralement saint Nicaise comme notre premier évêque. Cependant, ce prélat ayant reçu la couronne

Année 86.

du martyre dans le Vexin, au moment où il annonçait la parole de Dieu, n'est jamais venu dans notre ville. Depuis cet évêque jusqu'à saint Mellon, qui monta sur le siége de Rouen en 260, il existe un intervalle de cent soixante-dix ans, pendant lequel l'on ne trouve aucun évêque de Rouen. On ignore si l'on doit attribuer cette lacune à la persécution que l'Eglise éprouva sous plusieurs empereurs ro–

(1) Dadré, Chronologie historiale des archevêques de Rouen. - Taillepied, Antiq. et Sing. de la ville de Rouen. – Pommeraye, Hist. de la Cathédrale et Hist. des Archev. de Rouen. – Farin, Normandie chrétienne, etc.

mains, ou si ce n'est qu'une omission de nos premiers Historiens.

Titres de l'Archevêque de Rouen.

Avant la révolution, l'archevêque de Rouen portait le titre de Primat de Normandie, et dépendait immédiatement du Saint-Siége. Ce titre remontait aux premiers temps du christianisme; la ville de Rouen ayant été reconnue sous les Romains, comme métropole de la seconde Lyonnaise, conserva le même rang dans la hiérarchie ecclésiastique.

Etendue de la Métropole de Rouen.

Originairement la Métropole de Rouen était beaucoup plus considérable; elle s'étendait sur toute la seconde Lyonnaise, composée alors de la Normandie, de la Tourraine, de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne. Mais par la suite, ces quatre dernières provinces ayant été distraites de la première pour former *la quatrième Lyonnaise*, la Métropole de Rouen ne s'étendit plus que sur la Normandie.

Pendant le dix-septième siècle, le Canada et les autres possessions françaises dans l'Amérique, avaient été annexées à l'église métropolitaine de Rouen; mais l'évêché de Québec étant devenu immédiat du Saint-Siége, les archevêques de Rouen cessèrent d'avoir aucune espèce de jurisdiction sur les peuples de l'Amérique.

Jusqu'à la révolution, l'archevêque de Rouen a eu pour suffragants les évêques d'Evreux, d'Avranches, de Séez, de Lisieux, de Bayeux et de Coutances. Les évêchés de Lisieux et d'Avranches ayant été supprimés depuis cette époque, sa jurisdiction

ne s'étend plus que sur les quatre autres évêchés; mais l'étendue du territoire est restée la même.

Privilèges des Archevêques de Rouen.

Le titre de Métropolitain donnait aux archevêques le droit de porter *le pallium*, ornement que dans les grandes cérémonies ces prélats revêtaient par-dessus leurs habits pontificaux.

Les archevêques de Rouen avaient le droit de déport dans toute l'étendue de leur diocèse : ce droit, mon jeune ami, consistait à percevoir le revenu de la première année d'un bénéfice lorsqu'il venait à vaquer, soit par décès du titulaire, soit par résignation.

Je dois encore vous dire que les plus grandes prérogatives étaient attachées à la place d'archevêque de Rouen, aussi cette place n'était généralement donnée qu'à des hommes du plus grand mérite ou de la plus haute naissance. Ces prélats étaient comtes de Dieppe, et de Louviers; seigneurs de Gaillon, de Fresne-Lépelan, de Déville, de Bouteilles et d'Alihermont, villes et villages dans lesquels ils avaient haute, moyenne et basse-justice : ils avaient en outre leur justice des *Hauts-Jours*, dont je vous ai déjà parlé, dans laquelle leur Sénéchal jugeait, *sans appel*, toutes les causes qui étaient portées devant lui : ces prélats étaient encore premiers conseillers-nés de l'ancien Echiquier, droit qu'ils avaient conservé lors de la création du parlement.

Ces prélats conféraient neuf dignités de la cathédrale, soixante canonicats, tant de ce chapitre que de ceux d'Andelys et de Saint-Georges; ils avaient de plus la

nomination de cent vingt cures, de quatre cents chapelles et de beaucoup d'autres bénéfices.

Précis historique sur les Archevêques de Rouen.

Il serait beaucoup trop long de vous donner l'histoire de nos archevêques, parce que leur nombre, en y comprenant saint Nicaise, que quelques historiens ne regardent pas comme tel, s'élève aujourd'hui à cent. Je me contenterai de vous donner le nom des principaux, et de vous faire connaître en même-temps les circonstances les plus importantes de leur vie.

L'on doit *à saint Mellon*, la fondation de l'église cathédrale, du moins tous les historiens lui en attribuent l'honneur. Après un épiscopat d'un demi siècle, ce prélat termina sa carrière en 310, à Héricourt, village du pays de Caux : ses restes furent apportés à Rouen, et déposés dans la crypte de Saint-Gervais. *Avidian*, son successeur, sur lequel nous avons peu de détails, repose à côté de lui. Après Avidian, nous comptons quatre évêques, sur lesquels nous n'avons aucuns renseignements ; *Sevère*, *Eusèbe*, *Marcelin* et *Pierre*. En 386, *saint Victrice* monta sur le siége épiscopal de Rouen; ce prélat, contemporain et ami de saint Martin de Tours, avait commencé par porter les armes sous Julien, celui que les moines et les prêtres ont surnommé l'Apostat, mais qui, malgré cette dénomination injurieuse, n'en fut pas moins un grand homme et un prince philosophe. Saint Victrice fut un homme de bien, et gouverna sagement son diocèse ; il mourut en 418.

Entre saint Victrice et saint Godard, nos chroniques placent cinq évêques, dont on ne connaît que les noms. *Saint Godard* fut élu en 473, et termina sa carrière en 525. Ce prélat assista au baptême de Clovis, le premier roi de France qui ait embrassé le christianisme. Il sacra évêque le jeune Lo, âgé de douze ans, et tant qu'il vécut il travailla constamment à la conversion des Francs, dont la plupart adoraient encore les divinités du paganisme. Il fut inhumé dans une église située alors dans les faubourgs, et dédiée sous l'Invocation de Notre-Dame, mais à laquelle l'on donna depuis le nom de Saint-Godard, à cause des miracles que son corps y opéra long-temps. Saint Godard eut pour successeurs *Flavius*, que quelques légendes appellent Filleul, et *saint Evode*. Nous voyons alors paraître *Prétextat*, dont la vie fut féconde en événements politiques. Cet évêque, contemporain de Frédégonde, eut le malheur de s'attirer la haine de cette implacable furie, et finit par périr sa victime. Cet infortuné prélat fut assassiné le jour de Pâques 587, au pied même des autels. Je ne vous parle point *de Mélance* ni *d'Hydulphe*, le premier parce que c'était un scélérat, indigne de remplir un ministère sacré; du dernier, parce que nos chroniques ne nous ont appris que fort peu de choses sur lui. *Saint Romain* tient une place distinguée dans nos légendes. C'est certainement l'un de nos archevêques dont les faits et gestes sont les mieux connus, car non-seulement toutes nos chroniques font mention de lui,

mais il a eu encore l'honneur d'avoir plusieurs historiens particuliers. Il était grand-référendaire à la Cour de Clotaire, lorsqu'en 631 il fut appelé à l'évêché de Rouen. On attribue à ce prélat la construction de la tour qui porte son nom, à gauche du grand portail de la cathédrale ; s'il en est ainsi, ce dont il est permis de douter, ce serait, après la crypte de Saint-Gervais, le monument le plus ancien de notre ville. Cet archevêque est célèbre par ses miracles, parmi lesquels celui de la gargouille doit tenir le premier rang.

Saint Ouen avait succédé à saint Romain dans la charge de grand-référendaire ; il lui succéda aussi sur le siége épiscopal de cette ville. Ce fut un prélat vertueux, cependant on lui reproche quelques injustices ; entre autres l'arrestation et la destitution de saint Philebert, abbé de Saint-Vandrille ; mais, mon jeune ami, tous les hommes sont sujets à errer ; quoique saint, l'évêque Ouen était homme. Il faut lui rendre justice ; plus tard, il reconnut ses torts, et les répara. Ce prélat mourut en 689, à Clichy, où il était allé rendre compte au roi Thierry, d'une mission politique dont ce prince l'avait chargé : son corps fut apporté à Rouen en grande pompe, et inhumé dans la célèbre abbaye à laquelle l'on donna depuis son nom ; mais qui alors était sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul. Saint Ouen eut pour successeur *saint Ansbert*, abbé de St-Vandrille, nommé à cette place éminente par le peuple, qui avait encore alors le droit d'élire

ses pasteurs. Malgré ses vertus, Ansbert eut des ennemis ; dénoncé à Pepin, maire du Palais, comme un conspirateur, il encourut la disgrace du Monarque, et mourut en exil, le neuf février 695.

Grippo, *Rolland*, *saint Hugues*, *Radbert*, *Grimo*, *Raimfroy*, occupèrent successivement le siége épiscopal. Je ne vous cite que leurs noms, parce que pendant la durée de leur épiscopat, il ne s'est rien passé d'assez important pour mériter d'en conserver le souvenir.

Saint Remy succéda à Raimfroy. Cet évêque était fils de Charles Martel, et frère du roi Pepin. Comme c'était un homme de mérite, il fut employé souvent aux affaires de l'état. En 760, il fut envoyé vers Didier, roi de Lombardie, pour terminer à l'amiable quelques différents survenus entre ce roi et le Saint-Siége. La mission diplomatique de notre évêque fut heureuse. De retour à Rouen, il y termina sa carrière en 771. C'est ce prélat qui, le premier, introduisit en France l'usage du chant romain. *Mainard* lui succéda. Il est fait mention de cet évêque dans les Capitulaires de Charlemagne, dans lesquels l'on voit que ce prince l'avait nommé l'un des *Missi Dominici* pour notre province.

Gilbert, son successeur, fut honoré du même titre. Dans un Capitulaire de Louis-le-Débonnaire, en date de l'année 820, il est fait mention *de Ragnoard*, alors évêque de Rouen.

Gombault occupait le siége épiscopal, lorsqu'en 842 les Normands vinrent saccager notre ville, qu'ils

réduisirent en cendres, et dont ils passèrent une partie des habitants au fil de l'épée. Gombault était simple moine dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Il dut son élévation à un service important qu'il rendit à Louis-le-Débonnaire, que ses fils avaient fait enfermer dans la même abbaye, et qui, par l'adresse de ce moine, remonta sur le trône. Le Roi fut reconnaissant, et l'évêché de Rouen fut la récompense de ce service. *Paul*, successeur de Gombault, élu en 849, eut l'honneur d'être choisi par Charles-le-Chauve, pour parcourir les provinces en qualité de *Missi Dominici.* L'événement le plus important de la vie de *Venillon*, est la part qu'il prit au divorce de Leuterge, épouse de Lothaire, accusée d'adultère et d'inceste par son mari : ce divorce fut prononcé dans un Concile tenu exprès à Aix-la-Chapelle. *Adalard*, trente-sixième évêque de notre ville, était neveu de l'évêque Gombault ; c'est le premier exemple de népotisme à Rouen. *Riculphe*, abbé de Saint-Ouen, fut choisi pour succéder à Adalard. *Jean* se trouva au célèbre Concile tenu à Pont-sur-l'Yonne, en 876, auquel assistèrent l'empereur Charles-le-Chauve, et plusieurs légats du pape Jean VIII. Le nom *de saint Léon* tient une place distinguée dans les légendes. Cela ne vous étonnera pas quand vous saurez qu'après avoir été décapité en Espagne, *son corps prit sa tête dans ses mains comme s'il eût été vivant*, *et la porta au lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture.*

Je passe l'évêque *Vitton* pour arriver à *Francon*,

prélat qui joue un grand rôle dans notre histoire civile. Député par ses concitoyens pour implorer la clémence de Raoul, il eut le bonheur de réussir dans cette mission importante, le prince Normand entra comme ami dans notre ville. Mais je dois vous prévenir que quand Francon fut chargé de cette négociation, il n'était encore que simple prêtre, et l'évêché de Rouen était alors occupé par Jean Ier. Quand *Raoul* eut fait la conquête de la Neustrie, ce fut encore Francon qui fut médiateur entre ce prince et Charles-le-Simple; et qui cimenta la paix entre ces deux rivaux, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte. C'est par ses soins que le prince Danois abjura les erreurs du paganisme, et c'est aussi de ses mains qu'il reçut le baptême dans notre église métropolitaine. Quoique *Gonthard* ait gouverné ce diocèse l'espace de vingt-trois ans, aucune de ses actions n'est parvenue jusqu'à nous. *Hugues*, *Robert Ier* et *Mauger*, trois de nos archevêques qui ont eu la conduite la plus immorale et la plus scandaleuse, se sont succédés immédiatement sur le siége épiscopal de Rouen, et, par une fatalité bien étrange, l'ont occupé à eux trois pendant cent quinze ans. *Maurille*, qui leur succéda, fut au contraire un prélat recommandable, par sa piété et par ses vertus privées. Il fit en 1063 la dédicace de l'église cathédrale qu'il avait fait achever, et qu'il consacra sous le nom de Notre-Dame. Trois années après, il assista aux Etats-Généraux, convoqués à Lillebonne par Guillaume-le-Bâtard, pour délibérer

sur la conquête de l'Angleterre : ce prélat mourut l'année suivante à Rouen.

Jean de Bayeux était évêque d'Avranches, lorsqu'il fut appelé au siége de Rouen. C'était un prélat sévère et rigide observateur des lois canoniques. Sa sévérité, portée peut-être un peu loin, lui attira plusieurs affaires fort désagréables, et deux fois il manqua de perdre la vie : enfin, il fut assassiné par quelques ennemis qu'il s'était faits pendant le cours de son épiscopat : c'était un prélat très-instruit. C'est sous le pontificat *de Guillaume-Bonne-Ame*, que Guillaume-le-Conquérant termina sa carrière à Rouen, en 1087. L'on doit à ce prélat, qui cependant était un homme de mérite, un canon par lequel il était ordonné à tous les hommes indistinctement, de se faire couper les cheveux, sous peine d'être exclus de l'église pendant leur vie, et d'être privés des funérailles religieuses. L'on se contenterait de rire de pitié si un prêtre osait aujourd'hui ordonner une pareille chose ; mais dans ces siècles d'ignorance, l'on obéit aveuglement à la volonté du prélat; chacun s'empressa de faire le sacrifice d'une parure que la nature ne nous a certainement pas donnée pour nous en dépouiller.

Geoffroi, qui avait succédé à Guillaume-Bonne-Ame en 1111, assista à plusieurs Conciles. Dans celui qu'il convoqua à Rouen en 1120, il se passa une scène bien scandaleuse, puisque l'on vit le sang ruisseler dans l'église cathédrale. Tous les torts étaient certainement du côté de l'archevêque, et son em-

portement seul occasionna tout ce désordre. N'ayant pu faire adopter un canon sur la discipline des prêtres, il se retira brusquement, et envoya des gens armés pour faire évacuer la cathédrale. Les ecclésiastiques présents au Concile, indignés d'une pareille conduite et obligés pour leur sûreté de repousser la force par la force, transformèrent ainsi le temple du Seigneur en une véritable arène. *Hugues d'Amiens* occupa le siége épiscopal trente-six ans, et mourut à Rouen en 1164. Cet archevêque fut un homme d'un grand mérite : sa piété, sa sagesse, son désintéressement, le firent souvent employer aux affaires de l'état et à celles de l'église. Ce prélat fut du nombre de ceux qui s'assemblèrent à Beaugency par l'ordre de Louis-le-Jeune, pour rompre son mariage avec Eléonore de Guyenne, faute politique qui plus tard a fait tant de mal à la France. *Rotrou* joua un rôle important dans le différent survenu au sujet des coutumes royales entre Henri, roi d'Angleterre, et Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, prélat d'un orgueil et d'une opiniâtreté sans exemple. *Gaulthier-le-Magnifique*, qui succéda à Rotrou, fut aussi souvent occupé des affaires de l'état que de celles de son diocèse. Pendant le cours de son épiscopat, cet archevêque eut le bonheur de voir la Normandie retourner sous la puissance de ses rois légitimes, par la conquête de Philippe-Auguste, en 1204.

Je vous ferais le plus grand éloge *de Robert Poulain*, si ce prélat, que son seul mérite dut faire

parvenir à l'épiscopat, puisqu'il était né dans la classe du peuple, n'avait pas fait une guerre atroce aux Albigeois. Joignant la bravoure à ses autres qualités, il alla personnellement combattre ces hérétiques, plus à plaindre que coupables, et porter chez eux le fer et le feu, au lieu des paroles de paix que lui commandait son ministère. *Thibault d'Amiens* eut, pendant le cours de son épiscopat, quelques démêlés avec Louis IX; et comme il fit intervenir le Souverain Pontife dans ces différents, quoique purement temporels, vous devez bien penser qu'ils furent terminés tous à l'avantage du prélat. *Maurice*, son successeur, eut aussi quelques affaires d'intérêts à démêler avec le saint Roi : tout se termina comme pour Thibault. L'on doit à *Pierre de Colmieu*, qui avait été décoré de la pourpre, en 1244, par Grégoire IX, la fondation du Collége d'Albanne, situé rue des Quatre-Vents. *Odo Clément*, qui remplaça Pierre de Colmieu, ne fit que paraître sur le siége de Rouen, car il mourut subitement le cinq mai 1247. *Odo Rigault*, son successeur, fut du nombre des prélats qui accompagnèrent Louis IX dans l'inutile et fatale expédition où ce Roi perdit la vie, ainsi qu'un grand nombre de ses sujets. *Guillaume de Flavacourt*, sacré évêque de Rouen le 22 mai 1278, fonda dans cette ville le Collége du Saint-Esprit, en faveur de six chapelains de la cathédrale. Un trait qui fait le plus grand honneur à sa mémoire, c'est le tendre intérêt qu'il prit au peuple lors de la disette qui désola notre province en 1304 : tant que ce fléau dura, il fit distribuer

chaque matin trois cents livres aux pauvres, aumône considérable à une époque où l'argent était si rare.

Le nom *de Bernard de Flagis* doit au contraire être flétri à jamais, pour l'acharnement, sans exemple, que ce prélat montra contre les malheureux Templiers de cette province. Cette conduite ne vous étonnera pas, quand vous saurez qu'il était neveu de Clément V, de cet ambitieux Pontife, qui a joué un rôle si odieux dans ce célèbre procès.

Gilles Asselin eut l'honneur d'être Garde des Sceaux, sous Philippe-le-Bel. Sous le règne suivant, il rendit de grands services à Louis-le-Hutin, surtout dans la levée de l'impôt extraordinaire que ce prince avait mis sur la Normandie, lors de son expédition contre la Flandre. Nous avons peu de renseignements sur *Guillaume de Durefort*, qui fut employé plus souvent aux affaires de la Cour de Rome qu'à celles de son diocèse. *Pierre Roger de Beaufort* est l'un de nos plus célèbres archevêques. Il eut d'abord quelques démêlés avec Philippe-de-Valois, mais il les termina à l'amiable. Ce prélat prit constamment l'intérêt du peuple, et fut député plusieurs fois par les états de la province, pour obtenir la diminution des impôts et le maintien de nos priviléges. *Roger* fut promu à la dignité de cardinal, par le pape Benoît XII, en 1338; et comme il affectionnait beaucoup notre ville, il prit le titre de *Cardinal de Rouen.* Quelques années après, il eut l'honneur de s'asseoir sur la chaire de Saint-Pierre,

sous le nom de Clément VI. Ce pape fut recommandable par sa piété, son humanité, l'aménité de son caractère, et par la protection qu'il accorda constamment aux belles-lettres et aux sciences, qu'il cultivait lui-même avec le plus grand succès.

Nicolas Roger était l'oncle et non le neveu du Pontife ci-dessus, ainsi que l'ont avancé à tort plusieurs Historiens. Cet archevêque étant très-âgé, ne sortit point de la Cour de son neveu, et n'a jamais pris possession de son diocèse ; c'était, à le bien prendre, un archevêque *ad honores*. *Jean de Marigny* était frère du célèbre et infortuné Enguerrand de Marigny, principal ministre de Philippe-le-Bel. Il était né plutôt pour la carrière des armes que pour celle de l'église. N'étant encore qu'évêque de Beauvais, il rendit les plus grands services dans les guerres que la France eut à soutenir contre l'Angleterre. Oubliant pour quelque temps son caractère épiscopal, il y remplit avec gloire les fonctions d'un habile et vaillant capitaine. Ce prélat mourut de la peste à Rouen, en l'année 1351.

Pierre de la Forest, né dans une condition obscure, ne dut son élévation qu'à son propre mérite. Cet archevêque prit une part active dans toutes les affaires de l'état, qu'il administra pendant quelques années, en qualité de Chancelier. Dégoûté des places et des honneurs, ce ministre, que ses ennemis avaient fini par faire destituer, se retira à Avignon, où le pape Innocent VI, qui avait apprécié son mérite et ses vertus, lui donna le chapeau de Cardinal. *Guillaume de*

Flavacourt était Chancelier du comte de la Marche, fils de Philippe-le-Bel, lorsqu'en 1357, il fut nommé pour remplacer Pierre de la Forest, appelé en qualité de cardinal à la Cour de Rome. Il ne gouverna ce diocèse que deux ans ; il fut remplacé par *Philippe d'Alençon*, neveu de Philippe-de-Valois. Quoiqu'élevé à la Cour, cet archevêque observa les lois canoniques aussi strictement qu'on les observait dans les premiers siècles de l'église, et aucun motif humain ne put les lui faire violer. Sa sévérité lui ayant attiré plusieurs désagréments, il aima mieux se démettre de son archevêché, que de transiger avec sa conscience.

Pierre de la Montre, né dans le Limousin, était évêque de Sarragosse, lorsqu'il fut promu au siége de Rouen, par Grégoire IX, son parent. Ce prélat ayant été nommé cardinal quelques mois après, ne prit point personnellement possession de son diocèse, parce qu'alors ses fonctions d'archevêque étaient incompatibles avec celles de cardinal. *Guillaume de Lettrange*, son compatriote, lui succéda. Il était alors nonce du Pape près la Cour de France. Le Roi l'honora de la charge de Conseiller d'état, et l'employa dans plusieurs affaires importantes. C'est ce prélat qui avait fondé la Chartreuse à Rouen ; il mourut à Gaillon, le 22 mars 1338. *Guillaume de Vienne* était frère de Jean de Vienne, grand amiral de France. Il avait été successivement évêque d'Autun et de Beauvais avant de passer sur le siége métropolitain de Normandie. L'on a peu de renseigne-

ments sur cet archevêque. Par sa naissance, *Louis de Harcourt* appartenait à la Famille royale, Catherine de Bourbon, sa mère, étant belle-sœur de Charles VI. Dans une sédition qui éclata à Rouen en 1416, il employa tout le crédit qu'il avait à la Cour pour obtenir la grâce des coupables ; trois ou quatre des plus mutins furent seuls punis de mort. Ce prélat occupait encore le siége archiépiscopal lorsque, le 18 janvier 1418, notre ville tomba au pouvoir de Henri V, roi d'Angleterre. Français de cœur et de nom, il ne voulut jamais prêter serment de fidélité à l'oppresseur de sa patrie ; il préféra s'expatrier. S'étant retiré dans le Poitou, il y mourut le 29 novembre 1422. *Jean de la Roche-Taillée*, son successeur, prit possession de l'archevêché le 3 février suivant. C'était un homme très-instruit et d'un grand mérite. *Hugues d'Orge* gouverna ce diocèse dans un temps de calamité, puisque la plus grande partie de la France gémissait alors sous la domination anglaise. Ce prélat, accablé d'années et d'infirmités, mourut à Bâle, où il s'était rendu pour assister au Concile convoqué par Eugène IV, en 1431.

Le nom *de Luxembourg*, rappelle assez, mon jeune ami, que cet archevêque appartenait à une famille distinguée, qui, dans tous les temps, a rendu de grands services à la France. Ce prélat n'a pas suivi un si noble exemple. Préférant les intérêts d'un prince étranger à sa patrie, il se voua entièrement au service de Henri VI, qui, pour l'attacher

de plus en plus à sa personne, le combla d'honneurs. *Rodolphe Roussel*, au contraire, a bien mérité de la patrie, et nous lui devons une reconnaissance éternelle pour avoir contribué puissamment à faire rentrer notre ville sous la puissance de ses rois légitimes. Ce service important lui concilia l'amitié et l'estime de Charles VII, qui lui en donna les plus grandes marques pendant le séjour qu'il fit à Rouen peu de temps après cet événement. En mourant, Roussel emporta avec lui les regrets de ses concitoyens, qui, dans ce vénérable prélat, avaient constamment trouvé un père toujours prêt à subvenir à leurs besoins, et à compâtir à leurs malheurs: ils eurent la douleur de le perdre en 1453.

Guillaume d'Estouteville fut recommandable par sa naissance, ses vertus, sa piété et sa grande érudition. Charles VII et Louis XI, l'employèrent souvent aux affaires de l'état. Ce prélat mourut à Rome en 1483; mais d'après ses désirs son cœur fut apporté à Rouen, et inhumé dans l'église cathédrale. C'est sous le pontificat *de Robert de Croixmare* qu'on jeta les fondements de la tour de Beurre, l'un des principaux ornements de l'église métropolitaine. *Georges d'Amboise, ministre bienfaisant du bienfaisant Louis XII*, vous est trop connu pour que j'aie besoin de vous rapporter ses actions. D'ailleurs il faudrait des volumes entiers pour écrire sa vie; car son histoire tient une grande place dans celle du temps. C'est à ce Cardinal que l'on devait l'énorme cloche qui portait son nom, et qui fut bri-

sée lors du passage de Louis XVI à Rouen, le 29 juin 1786. *Georges d'Amboise*, neveu, digne successeur de son oncle, gouverna ce diocèse depuis l'année 1510 jusqu'en 1550. C'est sous son épiscopat, en 1544, qu'arriva le premier incendie de la pyramide de la cathédrale, incendie que vous avez vu se renouveller au mois de septembre 1822.

Charles de Bourbon, premier du nom, eut toutes les vertus de son état, et se fit remarquer par ses principes tolérants, surtout à une époque où le venin de la ligue était encore dans toute sa force. Malheureusement pour sa mémoire, sur la fin de ses jours, il ternit l'éclat de sa vie entière, en se laissant nommer Roi par une poignée de factieux qui déchiraient la France. Ils poussèrent la démence jusqu'à faire battre monnaie à son coin : le Cardinal-Roi était représenté avec la couronne royale; sur le revers on lisait cette légende : *Carolus X*, *gratiâ Dei francorum Rex*. Le cardinal de Bourbon, prélat vertueux, n'avait point les qualités d'un roi; aussi fut-il un rival peu dangereux pour Henri IV : il mourut en prison le neuf mai 1590. *Charles de Bourbon*, son neveu, lui succéda; mais par suite des événements politiques, il n'a jamais pris personnellement possession de son diocèse. *Charles de Bourbon*, troisième du nom, et notre quatre-vingt-quatrième archevêque, était fils d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et d'une des filles d'honneur de Catherine de Médicis, nommée mademoiselle du Rouet. Vous dire, mon ami,

que le fameux Roquelaure, de facétieuse mémoire, était le conseiller et l'ami intime de cet archevêque, ce n'est certainement pas vous donner une idée bien favorable de ses mœurs et de sa vie privée. A la sollicitation de Henri IV, Charles de Bourbon se démit en 1614 du siége de Rouen, en faveur de *François de Joyeuse*, que ce prince qui connaissait son mérite, désirait voir occuper cette place importante. Ce prélat rendit les plus grands services à Henri, et mérita constamment sa confiance. Il mourut à Avignon en 1615. D'après ses ordres, son corps avait été apporté à Pontoise; mais en 1779, il fut transféré à Rouen, et déposé dans la chapelle du Séminaire qu'il avait fondé, et dont j'ai eu occasion de vous parler à l'article du Collége.

François de Harlay, coadjuteur de François de Joyeuse, lui succéda. Comme son prédécesseur, ce fut un prélat d'un grand mérite. Comme les évêques des premiers siècles, les soins de son diocèse l'occupèrent constamment, et en bon pasteur, il visitait lui-même son troupeau; aussi, sous ce rapport, peu de prélats ont mieux mérité que lui. François de Harlay se délassait de ses travaux dans l'étude des belles-lettres, pour lesquelles il était passionné. Bien différent de quelques prélats de nos jours, il faisait consister son bonheur à faciliter cette étude et à propager les progrès des lumières. Pour cet effet, il avait ouvert dans son propre palais des Ecoles publiques, sous la direction d'habiles professeurs, qu'il entretenait à ses dépends. On doit le regarder aussi

comme l'un des principaux bienfaiteurs de la bibliothèque de la cathédrale, la seule qui alors était publique, et qu'il enrichit d'un grand nombre d'ouvrages. C'est lui qui avait fait graver sur la porte d'entrée de ce dépôt littéraire, ces deux vers tirés d'une épître de saint Paulin à Sevère :

Si quem sancta tenet meditandi in lege voluntas,
Hic poterit residens, sacris intendere libris.

Harlay de Chamvallon, son neveu, lui succéda. Duc et Pair, ce prélat fut appelé en 1671 au siége archiépiscopal de Paris, pour remplacer le célèbre Hardouin de Perefixe. Sa conduite privée était très-irrégulière; mais s'il n'édifia pas son diocèse, au moins il chercha à y répandre l'instruction, surtout parmi ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. *Roussel de Medavy* est encore un de nos archevêques qui abandonna l'honorable et périlleuse carrière des armes pour parcourir celle de l'église. Pendant tout le temps que cet archevêque gouverna ce diocèse, il ne se passa rien de bien important. Il y avait dix ans que *Nicolas Colbert*, parent du célèbre ministre de ce nom, était nommé coadjuteur, lorsqu'en 1691, époque de la mort de Roussel de Medavy, il obtint le titre d'archevêque. L'on doit encore le mettre au nombre des prélats qui ne dédaignèrent pas de remplir leurs fonctions, en gouvernant leur diocèse eux-mêmes. Sévère sur la discipline ecclésiastique, il ne souffrait aucuns abus, et tant qu'il vécut,

le Clergé mena une conduite exemplaire. Cet archevêque mourut à Paris le 10 décembre 1707.

De l'évêché de Noyon, *Claude-Maur d'Aubigné* passa, après la mort de Colbert, sur le siége de Rouen. Sa modestie lui avait d'abord fait refuser cette place importante, qu'il n'accepta que pour obéir à l'ordre du Roi. Ce prélat, digne des premiers siècles de l'Eglise, possédait toutes les vertus évangéliques, et termina sa carrière à Rouen le 21 août 1719. On lui doit la fondation du Séminaire de Saint-Nicaise, le seul qui existe aujourd'hui dans notre ville. Il eut pour successeur *Armand de Bezons*, *Louis de la Vergue de Tressan*, et *Nicolas de Saulx de Tavannes*, qui occupèrent ce siége depuis 1719 jusqu'en 1759.

La même année, Louis XV nomma à cette place *Dominique de la Rochefoucault*, en remplacement de M. de Tavannes, décédé. Tous ceux, mon jeune ami, qui ont eu l'avantage de connaître ce vénérable prélat, n'en parlent qu'avec les plus grands éloges ; tous le citent comme un modèle de vertus. Nommé député du Clergé par le Bailliage de Rouen, aux Etats-Généraux de 1789, ce prélat, fidèle à ses principes, se prononça fortement contre les idées innovatrices qui commençaient à germer dans cette Assemblée, et se montra constamment le défenseur de la religion de ses pères. Forcé par les événements politiques de s'expatrier après la session, il se retira en Allemagne, et mourut à Munster le 2 septembre 1800, âgé de 84 ans, après un épisco-

pat de 54 ans, car il était déjà évêque d'Alby, lorsqu'il fut appelé pour gouverner le diocèse de Rouen.

Ici, mon cher Alphonse, commence une nouvelle ère pour nos archevêques ; car, d'après la constitution civile du Clergé, décrétée par l'Assemblée Nationale, en juillet 1790, le royaume fut partagé en dix arrondissements métropolitains, subdivisés en quatre-vingt-trois évêchés, nombre égal à celui des départements. L'arrondissement de Rouen portait le nom *de Métropole des Côtes de la Manche*, et se composait des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de l'Eure, de la Loire, de la Somme et du Pàs-de-Calais. **Métropole des Côtes de la Manche.**

Le titre II de la constitution civile du Clergé, donnait aux Electeurs de chaque département, le droit de nommer les évêques et les archevêques. Cette constitution contre laquelle les prêtres insermentés ont tant crié dans le temps, ne faisait cependant que de faire revivre un usage de l'Eglise primitive, dans laquelle le peuple nommait ses pasteurs, usage fondé autant sur l'équité, que sur la loi naturelle : au moins, dans ces siècles reculés, les places étaient données au mérite, et non à l'intrigue, comme il arrive quelquefois de nos jours.

MM. *Charier de la Roche* en 1791 ; *Gratien* en 1792, et *Leblanc de Beaulieu* en 1801, évêques constitutionnels nommés par les Electeurs du département, ont porté le titre *d'Evêques Métropolitains* **Evêques constitutionnels.**

des Côtes de la Manche. Tous les trois se sont fait remarquer par une grande piété, par leurs vertus privées, et par leur amour pour l'ordre.

M. de Beaulieu fut le dernier évêque constitutionnel, car aussitôt que le premier Consul eut pris en main les rênes du Gouvernement, il s'empressa de rétablir les anciennes relations qui existaient entre la France et la Cour de Rome, et qui avaient été interrompues pendant nos troubles civils. Par suite des négociations entamées à ce sujet, un concordat fut signé à Paris, le 26 messidor de l'an IX, entre le Saint-Siége et le Gouvernement consulaire.

Etienne-Hubert Cambacérès, nommé à l'archevêché de Rouen par le premier Consul, en 1802, fut sacré par le cardinal Caprara, légat du Saint-Siége, le 11 avril de la même année. Si ce prélat n'eut pas des qualités brillantes, il en eut de solides; et tant qu'il vécut, il remplit dignement les devoirs de son état: tolérant par caractère et par principes, il se concilia l'estime de ses diocésains et en mourant il eut la consolation d'emporter leurs regrets. Après treize mois de vacance, le siége archiépiscopal de Rouen fut occupé par *Pierre de Bernis*, nommé par le Roi, pour remplacer le cardinal Cambacérès. Ce nouveau prélat prit possession de son diocèse le 27 novembre 1819, et termina sa carrière à Paris le 2 février 1823. Nous avons aujourd'hui pour archevêque Son Eminence le prince de Croï, Grand-Aumônier de France.

Lettre dix-neuvième.



Clergé secondaire.

De nos archevêques, je vais, mon jeune ami, passer au Clergé secondaire, en suivant la hiérarchie ecclésiastique, et, autant que possible, l'ordre des temps, sans quoi vous n'auriez qu'une connaissance inexacte de cette partie de notre Histoire.

Dans les siècles antérieurs à la conquête des Normands, l'on ne trouve dans l'église métropolitaine de notre ville, aucune distinction de chanoines, de clercs, de chapelains. Le mot même de chanoine, qui devint commun en France au commencement du neuvième siècle, n'était point encore généralement employé dans notre province sous les premiers ducs de Normandie. Ces prêtres étaient plus connus sous le nom *de Frères* que sous celui de chanoines. Le clergé de la cathédrale vivait en communauté; je pourrais vous en citer un grand nombre de preuves, toutes prises dans nos anciennes Chroniques. L'on ignore lequel de nos archevêques avait établi cette communauté, ou si elle s'était formée d'elle-même, ce qui nous parait plus probable. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette coutume, digne des premiers siècles de l'Eglise, subsista jusques dans le douzième

Origine des Chanoines.

siècle, n'ayant éprouvé qu'une légère interruption lors de l'invasion des Normands en 842. Il est présumable que la vie scandaleuse de Hugues II, Robert Ier et de Mauger, qui, ainsi que je vous l'ai dit, se sont succédés immédiatement sur le siége archiépiscopal de Rouen, a dû être la principale cause de la dissolution de cette institution. A cette époque, le clergé de la cathédrale était encore bien peu nombreux en comparaison de ce qu'il était devenu par la suite, puisqu'il n'était composé en tout que de quarante personnes. Mais depuis la séparation de la mense commune, l'on créa des dignités; alors on vit paraître des doyens, des chantres, des trésoriers, des chanceliers, des archidiacres, de grands pénitenciers, etc.; le nombre seul des chanoines fut porté à cinquante, sans compter les prêtres ordinaires, les clercs, les chapelains.

Chapitre de Rouen.

A l'époque de la révolution, le chapitre de Rouen se composait de l'archevêque, qui en était le chef et le président-né; de cinquante chanoines prébendés; de dix dignitaires, savoir : le doyen, qui, en l'absence de l'archevêque, présidait le chapitre; le chantre, le trésorier, le grand archidiacre, l'archidiacre d'Eu, l'archidiacre du grand Caux, l'archidiacre du Vexin-Français, l'archidiacre du Vexin-Normand, l'archidiacre du Petit-Caux et le chancelier. J'ai placé ces dignitaires selon le rang qu'ils avaient au chapitre.

Priviléges du Chapitre.

Le chapitre de Rouen possédait de grands priviléges; il était exempt de la juridiction de l'archevê-

que, tandis que celui-ci ne pouvait rien entreprendre, soit pour le spirituel, soit pour le temporel, sans la participation, l'avis ou le consentement du Chapitre.

Lorsque le siége archiépiscopal était vacant, la jurisdiction spirituelle et temporelle était dévolue au Chapitre. Il avait encore le droit d'annate ou de déport sur les prébendes, droit qui lui avait été accordé par une bulle de Martin V, en 1423 (1). Il jouissait aussi d'un grand privilége, celui de délivrer tous les ans, le jour de l'Ascension, un meurtrier de l'un ou de l'autre sexe, privilège dont il était encore en possession à l'époque de la révolution, malgré les contestations qu'il avait fait naître à diverses époques.

Je dois encore vous faire observer, que le chapitre de Rouen a presque toujours été composé d'hommes de mérite. L'on voit dans l'histoire de la Cathédrale, par le père Pommeraye, qu'il a eu l'honneur de fournir à l'Eglise trois papes; Martin IV, en 1280; Clément VI en 1342, et Grégoire XI, en 1372; vingt-huit cardinaux, onze archevêques et soixante-six évêques, seulement jusqu'en 1666, époque à laquelle Pommeraye écrivait.

Outre le Chapitre, le clergé de la Cathédrale était encore composé de plusieurs Colléges de clercs ou chapelains fondés à diverses époques. Le plus ancien était *le Collége de la Commune*, dont la fon- Collége de Prêtres.

(1) Pommeraye, Hist. de la Cathédrale. – Farin, Hist. de Rouen. – Amyot, *idem*.

dation devait au moins remonter au dixième siècle, puisqu'il est fait mention de ce Collége, sous Guillaume-Bonne-Ame, archevêque de Rouen, en 1079. Ces clercs étaient chargés, conjointement avec les Chanoines, du service de la cathédrale : on les appelait dans l'origine *les Clercs du Chœur;* mais par la suite ils avaient pris le titre *de Chapelains de la Commune.*

Collége de Darnetal.

Le Collége de Darnétal, situé rue Saint-Nicolas, était aussi très-ancien ; comme celui de la Commune, l'on ignore par qui il avait été fondé, et pourquoi il portait ce titre. Comme les clercs étaient tenus d'assister tous les jours à l'office des Matines, on les appelait *les Clercs-Matines.*

Collége d'Albanne.

Le Collége d'Albanne, près l'église cathédrale, remontait en l'année 1245. Sa fondation, faite par Pierre de Colmieu, ancien archevêque de Rouen, était pour dix clercs, dont trois prêtres, trois diacres et quatre sous-diacres, tenus d'assister personnellement et régulièrement à tous les offices de la cathédrale, sous peine de perdre leur droit de présence (1).

Collége du St.-Esprit.

L'archevêque Guillaume de Flavacourt avait fondé en 1305 *le Collége du Saint-Esprit* pour six chapelains tenus à résidence, à vivre en commun, et a être ordonnés prêtres dans l'année de leur réception. Ces chapelains devaient assister tous les jours aux offices, principalement à la Messe du chœur et à celle de la Vierge.

(1) Taillepied, Antiq. de Rouen. – Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen.

Le Collége du Pape, ou *des Clémentins*, situé au milieu de la rue Saint-Nicolas, devait sa fondation à Roger de Beaufort, précédemment archevêque de Rouen, et que ses grands talents avaient fait appeler au trône pontifical en 1342. Ce pape avait fondé ce Collége en 1349, pour seize clercs ou chanoines perpétuels, auxquels on donna le nom *de Clercs-Clémentins*, du nom de Clément, qu'il avait pris en s'asseyant sur la chaire de Saint-Pierre. Il devait y avoir douze prêtres, deux diacres et deux sous-diacres, tenus comme dans les autres Colléges, à la résidence et à assister régulièrement aux offices de la cathédrale. Collége du Pape.

Outre tous ces Colléges, le clergé de la cathédrale était encore composé de deux espèces de chanoines, connus sous les noms des *Quinze-Marcs* et *des Quinze-Livres*. Les premiers avaient été fondés par l'archevêque Gaulthier en 1189; les seconds, l'année suivante, par Richard-Cœur-de-Lion, duc de Normandie. Ces derniers devaient prier pour ce prince, et célébrer tous les ans une Messe pour le repos de l'âme de Henri-le-Jeune, son frère, inhumé dans le chœur de l'église cathédrale. Les uns et les autres étaient obligés de résider *per se*, *vel per alios*. On les appelait Chanoines des Quinze-Marcs et des Quinze-Livres, parce que l'acte de fondation leur assignait à chacun cette somme pour son entretien. On les nommait aussi quelquefois *les petits Chanoines* ou *les petits Pré-* Chanoines des Quinze-Marcs et des Quinze-Livres.

20

bendés (1). L'on comptait encore parmi le clergé de la cathédrale, trente-cinq chapelains, simplement titulaires, fondés à diverses époques, et par différentes personnes; mais qui n'avaient part aux distributions que lorsqu'elles étaient *pro omnibus*.

Chapelains titulaires.

Je ne dois pas non plus oublier de vous faire mention *des trente prébendes de Saint-Romain*, possédées par des filles ou femmes, sous le titre de Chanoinesses. Il vous paraîtra peut-être étonnant de trouver une pareille institution dans une église cathédrale, et vous pourrez me dire comme Henri IV, qui voyant, l'une à côté de l'autre, deux abbayes, l'une d'hommes, et l'autre de femmes, s'écria : *Ventre saint-gris ! c'est mettre les batteurs bien près de la grange !* Ces chanoinesses n'en existaient pas moins. Quelques historiens font même remonter leur institution au temps où ce saint Prélat dictait des lois au clergé de l'antique Neustrie ; pour moi, mon jeune ami, moins hardi que ces anciens chroniqueurs, je présume que l'origine de ces prébendes lui est bien postérieure, et que c'est seulement en son honneur qu'elles auront été instituées. Quoiqu'il en soit, ces chanoinesses jouissaient de grands priviléges, entre autres du droit *de Comittimus*, c'est-à-dire d'avoir, comme les membres du chapitre, toutes leurs causes commises aux Requêtes du Palais, ce qui faisait que ces places, quoique très-peu

Prébendes de Saint-Romain.

(1) Pommeraye, Hist. de la Cathéd., *idem*, Hist. des Archev. de Rouen. -Amyot, Hist. de Rouen.

lucratives, étaient très-recherchées, même par des personnes de condition (1).

Aujourd'hui le clergé de cette église métropolitaine est bien moins nombreux ; il ne se compose que de l'archevêque, de ses grands-vicaires, de dix à douze chanoines, d'un nombre indéterminé de chanoines honoraires, du curé, de plusieurs vicaires et de quelques prêtres habitués. Le service divin ne s'y célèbre pas moins avec toute la décence et toute la pompe convenable.

Eglises avant la révolution.

Quand on songe au nombre considérable d'églises, de chapelles que renfermait cette ville avant la révolution, l'on ne peut que déplorer l'aveugle superstition de nos ancêtres, qui croyaient expier leurs péchés et gagner le Ciel en sacrifiant leur fortune à élever ou à doter de semblables établissements. Le grand nombre d'églises nuisait peut-être plus qu'il n'était utile pour le service du culte. Le clergé seul pouvait applaudir et encourager cette espèce de délire religieux ; car c'était une mine féconde qu'il exploitait à son profit, parce que toutes ces dotations augmentant le nombre ou la valeur des bénéfices, augmentaient par conséquent celui des titulaires. Aussi voyait-on quelques paroisses ne contenir que trente à quarante feux ; il ne pouvait en être autrement, puisque la plupart des églises étaient les unes sur les autres, et même, ce qui pourra vous paraître plus fort, les unes dans les autres, ainsi qu'était Saint-Etienne-la-grande-Eglise.

(1) Pommeraye, Hist. de la Cathédrale.

A l'exception de huit ou dix de ces églises, toutes les autres étaient ou sont des monuments du plus mauvais goût : toutes celles qui ont été supprimées ne laissent rien à regretter sous le rapport des arts, la plupart n'étant que des masses de pierres entassées les unes sur les autres : un très-petit nombre offraient dans leur intérieur quelques beautés qui pussent faire oublier le mauvais goût qui avait présidé à leur construction.

A l'époque de la révolution, l'on comptait trente-neuf églises paroissiales, y comprises celles de la cathédrale, et la collégiale de Saint-Georges, toutes servant à l'usage du culte catholique. Ce nombre, quoi qu'on en dise, était certainement beaucoup trop considérable pour une cité dont la population ne s'élevait pas alors à plus de quatre-vingt-cinq mille habitants. En supposant qu'elles fussent toutes nécessaires, ces églises, par leur position, ne se trouvaient point en rapport avec les besoins du peuple. Trop nombreuses dans de certains quartiers, elles ne l'étaient pas assez dans d'autres, aussi en voyait-on ne compter que deux ou trois cents paroissiens, tandis que celles de Saint-Vivien et de Saint-Maclou en comptaient dix à douze mille. Une réforme était nécessaire pour faire disparaître une disproportion aussi exorbitante, et pour établir une balance à-peu-près égale entre la population de toutes ces églises, réforme qu'on ne pouvait obtenir qu'en supprimant toutes celles qui n'étaient pas rigoureusement nécessaires, et en répartissant les paroissiens sur celles qui auraient été conservées.

Cette réforme, mon jeune ami, eut lieu en 1791. Un arrêté du département, en date du 28 avril, confirmé par un décret de l'Assemblée Nationale, réduisit à dix-huit le nombre des églises de Rouen; savoir, treize églises paroissiales, et cinq succursales. Suppression d'une partie des Eglises.

Les églises paroissiales étaient celles de Notre-Dame, de Saint-Ouen, de Saint-Godard, de Saint-Patrice, de Saint-Jean, de Saint-Vincent, de Saint-Eloi, de Saint-Maclou, de Saint-Vivien, de Saint-Nicaise, de Saint-François (l'église du couvent des Pénitents), de la Magdeleine et de Saint-Sever. Eglises conservées pour l'usage du culte.

Saint-Paul, Saint-Hilaire, Saint-Gervais, Saint-Romain, Saint-Benoît (église du monastère de Bonnes-Nouvelles), étaient conservées comme simples succursales.

Le premier mai suivant, les curés assermentés, et nouvellement nommés par les électeurs du district, conformément aux décrets de l'Assemblée constituante, furent installés dans leurs fonctions.

Au mois de décembre 1793, toutes les églises de Rouen furent fermées, et l'exercice du culte défendu. Cet état de choses dura aussi long-temps que le règne de la terreur; mais quand l'ordre commença à se rétablir, quand les lois reprirent leur empire, les temples furent rendus au culte; ceux de Rouen rouvrirent dans les premiers mois de 1795. Fermeture de toutes les Eglises en 1793.

Lorsque Son Eminence le cardinal Cambacérès parvint au siége archiépiscopal de Rouen, il s'empressa Organisation des paroisses de Rouen.

de procéder à l'organisation des paroisses du diocèse, principalement de celles de la ville de Rouen. Conformément à la convention ou concordat signé à Paris entre le Gouvernement Consulaire et le Saint-Siége, le 26 messidor de l'an IX (15 juillet 1801), et au décret exécutorial, rendu par Son Eminence le cardinal Caprara, légat *à Latere*, en France, cet Archevêque rendit le 6 messidor de l'an X (25 juin 1802), un décret exécutorial, sanctionné par le Gouvernement le 14 messidor suivant, par lequel il partageait les églises de Rouen en six paroisses et en six succursales, avec une nouvelle circonscription, mais qui n'existe plus aujourd'hui, à cause des nouveaux changements qui ont eu lieu en 1806.

Les églises paroissiales étaient et sont encore celles de Notre-Dame, de Saint-Ouen, de Saint-Patrice, de Saint-Maclou, de Saint-Sever et de la Madeleine.

Les succursales étaient Saint-Vincent, Saint-Vivien, Saint-Romain, Saint-Paul, Saint-Hilaire et Saint-Yon.

Les églises de Saint-Nicaise, de Saint-Godard, de Saint-Gervais, qui, par suite de la nouvelle organisation, arrêtée par M. Cambacérès, avaient été supprimées en 1802, ont été rétablies en 1806, avec le titre de succursales : celle de Saint-Yon fut supprimée à la même époque ; depuis il n'y a pas eu d'autres changements ; ainsi l'on compte actuellement à Rouen six églises paroissiales et huit succursales.

Dans ma prochaine lettre, nous nous occuperons plus en détail de ces Eglises.

Lettre vingtième.



Avant de vous faire connaître les églises qui servent aujourd'hui à l'usage du culte, je crois utile, mon cher Alphonse, de vous donner aussi quelques détails sur celles qui n'existent plus, sans quoi vous n'auriez qu'une idée imparfaite de l'histoire de notre ville. Pour suivre l'ordre que j'ai adopté jusqu'à ce jour, je commencerai par celles qu'on présume avoir été les plus anciennes.

La fondation de *l'église de Saint-Herbland* remontant à une haute antiquité, il m'est impossible de vous en fixer au juste l'époque; l'on présume qu'elle servit originairement de temple aux prêtres Gaulois, qui y adoraient Vénus sous le nom *de Roth*. Si cet opinion est fondée, l'on pourrait assigner l'inauguration de cette église au temps de saint Romain, qui, suivant la tradition, transforma en églises plusieurs temples consacrés aux faux dieux. Eglise de Saint-Herbland.

Le titre le plus ancien, du moins parmi ceux parvenus à notre connaissance, dans lequel il soit fait mention de cette église, est de l'année 1151. C'est un acte passé en présence de Radulphe, curé de Saint-Herbland : *in presentiâ Radulf. Sacer-*

todi sancti Ermelandi ; et ejusdem Basilicæ canonici (1).

Cette église, située à l'encoignure des rues des Carmes et de la Grande-Rue, avait été rebâtie entièrement en 1483 ; c'était un vaisseau très-ordinaire, dont la destruction ne doit exciter aucuns regrets : on élève à la place qu'elle occupait un ténement de maisons, dont le rez-de-chaussée paraît devoir être divisé en un grand nombre de boutiques.

Eglise de Saint-Lo.

L'église de Saint-Lo était une des quatre églises les plus anciennes de Rouen ; et comme celle de Saint-Herbland, elle fut toujours renfermée dans l'enceinte de la ville. Selon nos anciennes chroniques, cette église était primitivement un temple consacré à l'idole *Roth*, de cette idole à qui on fait jouer un si grand rôle dans l'histoire de notre ville, mais dont l'existence n'est cependant rien moins que prouvée. D'après les mêmes chroniques, ce fut Saint-Mellon, second évêque de Rouen, qui, ayant chassé l'idole de ce temple, le purifia et le consacra au Seigneur, sous le nom *d'Eglise de Saint-Sauveur*, nom qu'elle a porté jusqu'au onzième siècle, qu'on lui donna celui de Saint-Lo, dont les reliques y avaient été apportées de Coutances (2).

Cette église avait été successivement paroissiale, cathédrale, collégiale, et était redevenue simple paroisse : il serait beaucoup trop long de vous indiquer l'époque et le motif de tous ces changements.

(1) Amyot, Hist. de Rouen.

(2) Farin, Normandie Chrétienne.

L'on pense généralement que *l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde* était originairement une synagogue, mais c'est une des nombreuses erreurs que l'on trouve consignées dans la plupart des histoires de notre ville. Cette église existait bien antérieurement à l'époque où les Juifs vinrent se fixer à Rouen, surtout à celle où l'autorité locale leur permit d'élever une synagogue. Quelques historiens paraissent avoir adopté cette opinion, parce qu'en effet cette église était voisine du quartier qu'on leur avait assigné pour leur demeure ; mais à cette époque, il y avait déjà long-temps qu'elle servait à l'usage du culte catholique. Eglise de Notre-Dame-de-la-Ronde.

L'on ne voit plus aucuns vestiges de cette église, qui était située au coin de la rue Thouret, du côté de la Grande-Rue : il paraît constant qu'elle servit originairement de chapelle à l'hôtel-de-ville ; mais depuis, elle était devenue église paroissiale et collégiale.

L'église paroissiale *de Saint-Etienne-la-grande-Eglise*, placée dans l'intérieur de la cathédrale, est la preuve de ce que je vous ai avancé dans ma dernière lettre. Son origine perdue dans la nuit des siècles, est très-incertaine, ce qui fait qu'on ignore le nom du fondateur, et le motif de la fondation. Placée, l'on ne sait pourquoi, dans l'intérieur de l'église métropolitaine, elle a dû nécessairement changer plusieurs fois de place, suivant les divers agrandissements et les changements que le temps a opérés dans cette superbe basilique. Dans le Eglise de St-Etienne-la-grande-Eglise.

quinzième siècle, cette église était encore où est aujourd'hui la chapelle du Saint-Esprit; mais comme le clergé des deux paroissesse troublait mutuellement, lorsqu'on célébrait l'office divin, on transféra, en 1496, celle de Saint-Etienne, sous la tour de Beurre, dans laquelle l'on avait placé depuis la fameuse cloche de Georges d'Amboise.

L'église de Saint-Etienne dépendait du chapitre de la Cathédrale, et contenait cinq à six cents paroissiens.

Saint-Cande-le-Jeune.

Deux églises portaient le nom *de Saint-Cande*, seulement on les désignait par leurs surnoms, l'une *de le Vieux*, l'autre *de le Jeune* : cette dernière était dans l'origine, une simple chapelle élevée en l'honneur de saint Victor, à l'occasion d'un duel qui eut lieu sous le règne de Guillaume-le-Bâtard (1), duel dont j'ai eu occasion de vous parler à l'article de la rue aux Ours. Duplessis, l'un des champions, ayant été tué, sa mort, suivant les préjugés du temps, rétablit intact l'honneur de la comtesse de Tancarville, qu'il avait outragée par des propos injurieux : suivant les mêmes préjugés, les biens du vaincu appartenant de droit au vainqueur, les parents de la comtesse, interressés à perpétuer le souvenir de cette victoire, en employèrent la plus grande partie à élever une chapelle en l'honneur de saint Victor, patron des vainqueurs, sur la place même où le combat avait eu lieu. Ce n'est que dans

(1) Dumoulin, Hist. de Normandie.

le seizième siècle que l'on avait donné à cette église le nom *de Saint-Cande-le-Jeune*, et cela à l'occasion d'un miracle opéré par les reliques de ce saint, miracle qui figure on ne peut mieux dans les légendes, mais que pour ce motif je me dispenserai de vous rapporter ici.

Eglise de St.-Cande-le-Vieux.

L'église de Saint-Cande-le-Vieux était en même-temps paroissiale et collégiale. C'était primitivement la chapelle ducale, lorsque les ducs de Normandie habitaient leur palais de la Vieille-Tour. Cette église porta long-temps le nom *de Saint-Cande-du-Solier,* ou *de Saint-Cande-sur-Rive, super ripam ;* ce dernier à cause de sa position sur la rive droite de la Seine, lorsque cette rivière occupait la partie basse de la ville.

L'église de Saint-Cande-le-Vieux jouissait de grands priviléges ; exempte de la jurisdiction de l'archevêque de Rouen, elle n'était d'aucun diocèse, dépendait immédiatement du Saint-Siége, et avait pour doyen l'évêque de Lisieux, qui prenait aussi le titre *d'évêque de Saint-Cande* (1). Cette église était située au coin des rues de la Savonnerie et du Bac.

Eglise de St.-Pierre-du-Châtel.

L'église de Saint-Pierre-du-Châtel, dont vous pouvez voir encore une grande partie au haut de la rue Nationale, avait été fondée par Raoul, premier duc de Normandie, et faisait partie de la forteresse que ce prince avait fait élever dans ce quar-

(1) Farin, Hist. de Rouen.

tier. Ce n'était alors qu'une simple chapelle, qui, agrandie par la suite du temps, devint une église paroissiale.

Eglise des Cordeliers. S'il faut nous en rapporter à nos anciennes chroniques, *l'église des Cordeliers*, dédiée originairement sous l'invocation de saint Clément, aurait été élevée par saint Mellon, second évêque de Rouen, pour l'usage des marchands étrangers (1). Ce fait ne me parait pas exact; car si nous nous reportons au temps où vivait saint Mellon, nous voyons que les marins qui devaient venir commercer sur notre plage, ne pouvaient être que des habitants de la Grande-Bretagne ou des côtes du Nord. A cette époque, ces contrées étant encore plongées dans les ténèbres du paganisme, les marchands, attirés à Rouen par leurs relations commerciales, ne professant point la religion du Christ, ne devaient pas fréquenter les églises. Cette observation doit nous faire penser que l'église de Saint-Clément était postérieure à saint Mellon, ou du moins s'il en a été le fondateur, qu'elle n'a point été élevée dans l'intention supposée par quelques historiens. La rue Nationale passe aujourd'hui sur le terrein de cette église, dont l'entrée était par la rue des Cordeliers.

Eglise de St-Martin-du-Pont. Tous les historiens de notre ville, qui ont parlé *de l'église de Saint-Martin-du-Pont*, s'accordent à dire que c'était originairement une chapelle bâtie sur un roc, au milieu de la Seine, motifs, disent-ils, pour lequel on lui avait donné le nom *de Saint-*

(1) Farin, Norm. Chrét. - Taillepied, Antiq. de la ville de Rouen.

Martin-de-la-Roquette, qu'elle a porté en effet pendant plusieurs siècles. C'est un fait qu'ils ont tous avancé sur la foi des uns des autres, mais sans preuves. Seulement Farin dit : « Qu'on ne pouvait » creuser dans le chœur, qu'avec beaucoup de peine, » et qu'à coup de ciseau, à cause de la roche. » Cette roche, si elle avait réellement existé, n'aurait pas dû disparaître; cependant l'on n'en a trouvé aucuns vestiges lorsqu'on a construit les maisons du passage Martin, même lorsqu'on a creusé les caves de celles du fond de la cour qui occupent la place où se trouvait le chœur. Cette prétendue roche n'était peut-être qu'une petite île ou îlot, comme il s'en trouve tant dans la Seine, et dont nos premiers chroniqueurs, généralement peu exacts, auront fait un rocher.

L'église de Saint-Etienne-des-Tonneliers portait primitivement le nom de Saint-Léger, Saint dont elle conservait précieusement les reliques. On lui avait donné par la suite celui de Saint-Etienne-des-Tonneliers, de la rue voisine qui portait ce nom depuis le grand nombre de tonneliers qui y demeuraient, à cause de la proximité du port. Cette église, aujourd'hui à usage de magasin, devait remonter au commencement du onzième siècle, puisqu'il en est fait mention dans une charte de l'année 1063, sous Guillaume-le-Bâtard. Eglise de St-Etienne-des-Tonneliers.

L'église de Saint-Denis, située dans la rue et près le passage auxquels elle a donné ce nom, existait déjà dans le commencement du onzième siècle. Eglise de de Saint-Denis.

Deux fois, à peu de distance l'une de l'autre, cette église a été la proie des flammes, la première, en 1203, la seconde sept ans après. Lors du premier incendie, l'église de Saint-Maclou, une partie du palais ducal et les rues adjacentes, furent entièrement brûlés (1).

Détruite entièrement par l'incendie de 1210, il s'écoula près de trois cents ans avant qu'on ne la reconstruisit; l'on ne commença à y travailler qu'en 1508 (2). Cette église n'avait pas été achevée; le chœur seul était terminé, et était remarquable par sa beauté et par la délicatesse du travail.

De toutes les églises de Rouen qui ont été supprimées ou détruites par l'effet de la révolution,

Eglise de St.-Jean.

celle *de Saint-Jean* doit le plus exciter nos regrets. Cette église, d'une architecture hardie, la seule qui eut doubles collatéraux, était un des beaux monuments de notre ville. Dans la circonscription des paroisses, faite en 1791, l'on avait eu l'heureuse idée de la conserver à l'usage du culte; mais il n'en a pas été de même dans celles qui ont eu lieu en 1802 et 1806. Nous avons vu démolir entièrement cette église, transformée depuis trois ou quatre ans en une espèce de Bazar.

Eglise de St-Martin-sur-Renelle.

Grégoire de Tours, contemporain de Prétextat, dit que l'église *de Saint-Martin-sur-Renelle*, dans laquelle se réfugièrent Mérovée et Brunehaut, pour se soustraire à la colère de Chilpéric, était alors une simple chapelle en planches, construite sur

(1) Letalleur, Chron. de Norm.

(2) Taillepied, Antiq. de Rouen.

les murailles de la ville : *ad Basilicam Sancti Martini, quæ super muros civitatis ligneis fabricata est.* Vely, Daniel, et d'autres historiens, répètent la même chose; cela me paraît une erreur, car en 576, époque où se passa cet événement, même jusqu'au douzième siècle, les murailles de la ville étaient où sont aujourd'hui les rues de l'Aumône, des Fossés-Louis-VIII, de la Poterne, Massacre, etc.; alors il est de toute impossibilité que cette église, située au haut de la rue Senécaux, pût se trouver sur les murailles de la ville.

Eglise de St-Pierre-l'Honoré.

Si l'on doit croire ce qu'avance le chanoine Deudemare dans son histoire de Willaume-le-Bastard, *l'église de Saint-Pierre-l'Honoré* serait construite sur les ruines d'un ancien temple consacré à Mercure : motif pour lequel, dit cet historien, la rue Ecuyère, dont il faisait l'encoignure, porta longtemps le nom de rue *Mercuriere.* Si ce fait est vrai, ce temple, sur lequel tous nos historiens ont gardé le silence, serait un de ceux détruits par saint Romain, dans les premières années de son épiscopat, et que le père Pommeraye a cités dans la vie de cet évêque, sans cependant indiquer où ils étaient situés.

Eglise de Ste-Croix-des-Pelletiers.

L'église de Sainte-Croix-des-Pelletiers n'était, dans l'origne, qu'une simple chapelle, sous l'invocation de la Vierge; mais ayant été agrandie par la suite, elle avait été érigée en église paroissiale, sous le nom de Sainte-Croix-des-Pelletiers, ainsi surnommée à cause des marchands de fourrures et

de pelleteries qui habitaient anciennement la rue au haut de laquelle elle est située.

Eglise de St-Michel.

L'église de Saint-Michel, à l'extrémité de la Grande-Rue, n'était aussi, dans l'origine, qu'une simple chapelle, appartenant aux abbés du Mont-Saint-Michel, dans laquelle ils célébraient la Messe lorsqu'ils se rendaient à Rouen pour assister aux séances de l'Echiquier (1). C'est dans cette église que le 26 décembre 1596, la princesse de Condé fit abjuration, entre les mains du cardinal de Florence, légat de Clément VIII (2). Cette cérémonie eut lieu en présence d'Henri IV, et de toute sa cour.

Par un acte passé en l'année 1060, en présence de Guillaume-le-Bâtard et de Maurille, archevêque de Rouen, l'on voit que *l'église de Saint-Sauveur du Marché* était encore hors l'enceinte des murailles.

Eglise de Saint-Sauveur.

Cette église était ainsi appelée de sa position, sur le Vieux-Marché, pour la distinguer de celle de Saint-Lo, qui, pendant plusieurs siècles, porta aussi le nom de Saint-Sauveur. C'est sur cette paroisse qu'est né le grand Corneille, ainsi que Thomas son frère.

Eglise de St-Pierre-le-Portier.

L'église de Saint-Pierre-le-Portier était située rue de Fontenelle, presqu'en face la rue de Florence. Elle portait originairement le nom *de Saint-Paterne,*

(1) Farin, Hist. de Rouen.

(2) Discours de la joyeuse entrée de Henri IV. — De Thou, Hist. universelle.

été un prince accompli. Il eut certainement des défauts; mais quel prince, quel particulier en est exempt. Un historien impartial placera toujours Henri au nombre des rois dont l'on peut citer le nom avec éloge. Il voulut constamment le bien; mais pour le faire, il eut un grand nombre de préjugés à combattre; malheureusement il succomba dans la lutte, tant il y a de gens intéressés à perpétuer les abus.

Richard-Cœur-de-Lion, 11eme duc de Normandie.

Henri eut pour successeur Richard, son fils, que ses exploits et son intrépidité ont fait surnommer *Cœur-de-Lion*. Après avoir fait rendre les derniers honneurs à son père, ce jeune prince s'empressa d'appaiser les troubles que lui-même avait excités dans les différentes provinces qui lui appartenaient du chef de sa mère. Lorsqu'il y eut rétabli la tranquillité, il vint à Rouen pour se faire couronner duc de Normandie. Il fut sacré par l'archevêque Gauthier, qui occupait alors le siége archi-épiscopal; cette cérémonie eut lieu dans l'église métropolitaine, le 20 juillet 1189.

Le premier acte de souveraineté de Richard fut un acte de justice, ou au moins de piété filiale; il rendit la liberté à la reine Eléonore, sa mère, renfermée depuis quinze ans dans une prison d'état par l'ordre de son époux, pour cause d'inconduite. Il confirma en même-temps au prince Jean, son frère, toutes les donations que leur père lui avait faites; et croyant le contenir dans le devoir par des bienfaits, il l'en accabla, mais la suite prouva qu'il s'était trompé.

Ces premiers devoirs remplis, Richard s'occupa de l'administration de son duché, entièrement négligée depuis quelques années, et répara, autant qu'il fut en son pouvoir, tous les maux que notre province avait éprouvés sous le règne précédent, et auquel il n'avait pas été étranger par ses révoltes continuelles contre son père. Cette conduite, qu'on était loin d'attendre d'un prince dont la jeunesse avait été si orageuse et si turbulente, lui concilia l'affection et l'estime de ses sujets. Sa réputation l'ayant précédé en Angleterre, il y fut reçu avec un enthousiasme universel, et son entrée à Londres fut un véritable triomphe : son couronnement eut lieu dans l'église de Wesminster, le trois septembre de la même année.

Couronnement de Richard.

Malheureusement cette cérémonie fut souillée par un massacre épouvantable, par l'assassinat de tous les juifs qui se trouvaient alors à Londres. Je me hâte de vous le dire, cette horrible boucherie ne fut point commandée par Richard; on doit en rejetter tout l'odieux sur une populace ignorante et superstitieuse, qui, sans doute, crut faire une action méritoire en massacrant ces infortunés; mais l'on ne voit point qu'il ait cherché à punir les coupables : peut-être leur nombre le força-t-il à fermer les yeux sur cet horrible attentat.

Massacre des Juifs à Londres.

Richard resta peu de temps en Angleterre. L'épidémie des croisades étant encore dans toute sa force, ce prince peu superstitieux, même peu religieux, mais très-avide de gloire, paya le tribut à

son siècle, et malgré les sages remontrances de ses ministres, abandonna ses états pour aller combattre les infidèles (1). Nous ne le suivrons point dans les champs de la Palestine; qu'il vous suffise de savoir qu'il s'acquit, dans cette expédition lointaine, une gloire immortelle, et que le fameux Saladin rencontra dans ce héros un ennemi digne de lui. Mais cette expédition, où l'Europe alla engloutir sa population et ses trésors dans les sables brûlants de l'Asie, sans en retirer d'autre avantage que celui d'avoir arboré, pendant quelques jours, l'étendart de la croix sur les remparts de la cité sainte, fut la source de ses malheurs. Pendant qu'il combattait pour le salut des chrétiens de l'Orient, son frère, profitant de son absence, s'emparait de ses états d'outremer, et dictait des lois à l'Angleterre. D'un autre côté, Philippe-Auguste viola le serment qu'il lui avait fait en quittant la Palestine, de ne recommencer les hostilités que quarante jours après leur retour en Europe, en s'emparant de plusieurs places de la Normandie. Il se présenta aussi devant les murs de Rouen; mais malgré la menace de passer tous les habitants au fil de l'épée, s'ils ne lui ouvraient volontairement leurs portes, ceux-ci restèrent fidèles à l'honneur et à leur prince. Philippe n'étant pas alors en mesure de faire le siége d'une place aussi importante, tourna ses armes d'un autre côté.

Richard se croise pour la Palestine. Ann. 1190.

(1) Dumoulin, Hist. de Norm. – Daniel, Hist. de France. – Hume, Hist. d'Angleterre.

Retour de Richard en Europe; sa détention en Allemagne. Ann. 1193.

A la nouvelle des troubles de l'Angleterre, de la mauvaise foi de Philippe et de la révolte de Jean-sans-Terre, Richard s'embarqua pour revenir dans ses états; mais le vaisseau qu'il montait échoua sur les côtes de la Dalmatie. Forcé par cette circonstance de traverser par terre les états de l'empereur d'Allemagne, son ennemi capital, il se déguisa en Templier; mais il fut reconnu en passant sur les terres de Léopold, duc d'Autriche, qui le fit arrêter, et qui eut l'indignité, pour une somme d'argent, de le livrer à Henri. L'empereur d'Allemagne, aussi lâche que cruel, se voyant maître de la personne de Richard, dévoila, dans cette circonstance, toute la bassesse de son âme. Par ses ordres, le défenseur de la chrétienté, le héros de la Palestine, fut plongé dans un cachot comme un vil criminel, et journellement exposé à toutes sortes d'outrages. Il resta quatorze mois entiers dans cette affreuse détention, et ne recouvra sa liberté qu'après avoir assouvi l'avarice de son lâche oppresseur, qui avait fixé à cent cinquante mille marcs d'argent le prix de sa rançon, somme énorme pour le temps, et qu'on ne put se procurer qu'en dépouillant les monastères, les églises de toutes leurs richesses, et qu'en écrasant le peuple d'impôts.

Richard apaise les troubles de l'Angleterre

Richard, échappé à ce danger, aborda heureusement en Angleterre, où il trouva la plupart des villes révoltées, l'administration dans le plus grand désordre, le commerce entièrement anéanti, suites inévitables des dissentions qui avaient agité ce royaume

pendant son absence. Quelques mois lui suffirent pour appaiser tous les troubles, et pour ramener l'ordre dans les différentes branches de l'administration ; car Jean-sans-Terre, sachant qu'il avait recouvré sa liberté, n'avait pas attendu son retour : craignant sa juste vengeance, il s'était réfugié à la Cour de France, bien sûr de trouver dans Philippe, un protecteur intéressé.

Si quelques mois lui avaient suffi pour ramener la tranquillité en Angleterre, il ne fut pas aussi heureux pour la Normandie; Philippe était un autre rival que le prince Jean, et Richard fut obligé d'avoir recours aux armes pour chercher à recouvrer les places dont le roi de France s'était emparé. Pendant cinq ans ces deux monarques se firent une guerre à outrance, dont les succès furent balancés; mais la mort de Richard, arrivée le 6 avril 1199, délivra Philippe d'un rival redoutable. Atteint au bras par une flèche au siége de Chalus, près de Limoges, il mourut des suites d'une blessure légère, qu'aggravèrent des soins mal dirigés.

Mort de Richard.

Richard n'avait que quarante-deux ans quand il mourut, et n'en avait régné que dix. C'était le prince le plus brave de son temps, et le plus savant dans l'art militaire. Il joignait à un physique agréable toutes les qualités qui font un grand roi ; mais il régna trop peu de temps et à une époque trop orageuse pour qu'on pût les apprécier. Il eut, il est vrai, une jeunesse fougueuse, turbulente, et qui causa bien des peines à son père ; mais une fois monté sur le

trône, il fit oublier ses égarements par une conduite sage, et par le désir de rendre ses sujets heureux.

Par son testament, Richard ordonna que son corps fut enterré à Fontevraud, aux pieds de celui de son père, que ses entrailles fussent portées à Poitiers, et que son cœur fut déposé dans l'église métropolitaine de Rouen, comme un gage de l'estime qu'il avait pour la valeur et la fidélité des Rouennais.

Jean-sans-Terre, 12eme duc de Normandie.

Richard n'ayant pas laissé d'enfants de la princesse de Navarre, son épouse, le trône appartenait de droit au jeune Arthur, son neveu, fils posthume de Geoffroy, son frère, et de Constance de Bretagne. Jean-sans-Terre, comme dernier fils de Henri, n'avait que des droits éloignés sur cette succession; mais à force d'intrigues, il parvint à s'en emparer au préjudice de son neveu. Nous avons vu que, sous le règne précédent, il avait déjà cherché à profiter de l'absence et ensuite de la captivité de son frère, pour se placer sur le trône; cette fois il ne laissa pas échapper l'occasion que la fortune lui présentait. Il prodigua les trésors de Richard pour se faire des partisans, et vint promptement à Rouen, où l'archevêque Gaulthier, au mépris de ses devoirs, s'empressa de le sacrer duc de Normandie, cherchant à légitimer ainsi aux yeux de la multitude une injustice criante. Ce prince passa ensuite en Angleterre, et trouva les esprits si bien préparés par ses amis, qu'il n'éprouva aucune difficulté à se faire reconnaître.

Le jeune Arthur n'ayant d'autre appui que la justice de ses droits, eut recours à Philippe-Auguste, son suzerain, qui, sous prétexte de le secourir, saisit avec empressement cette occasion de faire la guerre à Jean, contre lequel il avait de juste griefs; car ce dernier, pour se remettre bien avec Richard, s'était rendu coupable envers Philippe d'une trahison infâme, en faisant égorger la garnison de la ville d'Evreux, ville que ce prince lui avait donnée pour apanage, et dont après cette boucherie, il ouvrit les portes au roi son frère. Philippe soutient les droits de Arthur, contre Jean-sans-Terre.

Les provinces du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, s'étant déclarées pour Arthur, et ayant reconnu publiquement ce jeune prince pour leur duc, ouvrirent leurs portes à Philippe-Auguste, et lui permirent de mettre garnison dans leurs principales places.

Malgré son indolence naturelle, Jean se mit cependant en devoir de s'opposer à Philippe, et, on doit l'avouer, il le fit d'une manière on ne peut plus heureuse, puisqu'il parvint à reprendre la plupart des places qui lui avaient été enlevées depuis quelques années. La guerre se faisait de part et d'autre avec le plus grand acharnement, lorsqu'au moment où l'on s'y attendait le moins, les deux monarques cessèrent tout-à-coup les hostilités, et, par la médiation du cardinal de Capoue, légat du Pape, conclurent une paix où leurs intérêts respectifs étaient ménagés; mais où ceux du jeune Arthur, pour lequel l'on avait entrepris la guerre, furent entière-

Philippe abandonne les intérêts d'Arthur, et fait la paix avec Jean.

ment sacrifiés. Constance, sa mère, le voyant ainsi victime de la politique de Philippe, parvint, avec adresse, à le soustraire à son pouvoir, et se retira avec lui à Angers, en attendant qu'il se présentât une occasion plus favorable de faire valoir ses droits.

C'est à-peu-près à cette époque que Jean-sans-Terre, dégoûté de Havoise, sa femme, la répudia, sous prétexte ordinaire de parenté, pour épouser Isabelle d'Angoulême, fiancée au comte de la Marche, auquel il l'enleva. Pour complaire à sa nouvelle épouse, il la fit couronner reine d'Angleterre; mais les fêtes du couronnement étaient à peine terminées, qu'il fallut recommencer la guerre, car le comte de la Marche n'était pas homme à souffrir patiemment un pareil affront. Son ressentiment étant juste, plusieurs seigneurs, ses parents ou ses amis, vassaux comme lui du roi d'Angleterre, firent cause commune avec lui, et déclarèrent la guerre à leur seigneur suzerain. Philippe-Auguste, auquel ils adressèrent leurs plaintes, prit fait et cause dans cette affaire, et joignit ses armes aux leurs. Arthur voyant le moment favorable, entra dans la ligue, et reparut sur la scène. Philippe, plus intéressé que tout autre à soutenir ses prétentions, prouva cette fois sa bonne foi, car il le fiança à la princesse Marie, sa fille, et lui donna des troupes et de l'argent pour faire la guerre à son oncle. Le début de la campagne fut heureux pour Arthur; déjà il avait remporté quelques victoires sur son oncle, et l'on pouvait espérer qu'il resterait vainqueur, lorsqu'au moment de remporter un

Nouvelle ligue contre Jean.

nouvel avantage, il fut fait prisonnier au siége de Mirebeau dans le Poitou (1). Ce jeune prince, tombé au pouvoir de son plus cruel ennemi, devint sa victime. L'on rapporte que vingt-deux des principaux seigneurs, pris en défendant leur jeune duc, furent renfermés dans une des tours de la ville, et que Jean-sans-Terre eut la barbarie de les y laisser périr de faim. Pour Arthur, il fut conduit à Falaise, où son oncle employa près de lui tous les moyens de séduction pour l'engager à renoncer à ses droits ; mais contre son attente, il rencontra dans Arthur, un courage inébranlable. Quoique dans les fers, ce jeune prince, loin d'acquiescer aux propositions de son oncle, le somma, au contraire, de lui restituer un héritage dont il s'était emparé au mépris des lois divines et humaines. Jean, effrayé de tant de grandeur d'âme, résolut de se défaire de son neveu.

Le roi d'Angleterre employa les présents et les caresses auprès des personnes qu'il croyait les plus dévouées à ses intérêts, pour les engager à commettre ce crime, mais inutilement : l'honneur arrêtait les uns, la crainte retenait les autres ; car chacun savait bien que Jean était homme à immoler le bourreau après la victime. Ne trouvant personne qui voulut lui prêter son bras, il fit conduire Arthur à Rouen, et l'enferma dans une des tours du palais ducal. Ayant renouvelé dans cette ville ses tentatives pour trouver des assassins, elles furent encore infructueuses.

(1) Dumoulin, Hist. de Norm. – Hume, Hist. d'Angleterre.

Assassinat d'Arthur. Ann. 1203. Ce monstre, voyant alors qu'il ne pouvait compter que sur lui pour commettre ce crime, se rendit une nuit dans la tour, et poignarda Arthur de sa propre main. Comme cette tour était sur le bord de la Seine, il attacha le corps de cet infortuné prince à une grosse pierre, et l'abandonna ensuite au cours de l'eau. Malgré cette précaution, quelques historiens assurent que le corps se trouva arrêté dans les filets d'un pêcheur, et qu'on l'enterra à l'insçu de son meurtrier, dans le prieuré de Bonnes-Nouvelles.

Un crime reste rarement impuni. L'assassinat du jeune Arthur excita l'indignation générale. Constance, sa mère, les principaux seigneurs bretons, dont il était tendrement aimé, s'adressèrent à Pilippe-Auguste, comme seigneur suzerain des deux vassaux, pour lui demander vengeance d'un attentat aussi horrible. Faisant droit à leurs plaintes, Philippe ajourna le roi d'Angleterre à comparaître devant la Cour des Pairs pour répondre sur le crime dont il était accusé. Jean envoya un évêque anglais vers le roi de France, pour lui demander un sauf-conduit. *Qu'il vienne*, dit le Monarque, *il le peut.* Y aura-t-il sûreté pour le retour, demanda l'évêque ? *Oui*, répondit le Roi, *si le jugement des Pairs le permet.* Jean, sachant qu'il était coupable, n'osa pas s'exposer à la rigueur du tribunal, et refusa de comparaître. Son absence n'empêcha pas la Cour de prononcer son jugement. Déclaré coupable de parricide et de félonie, il fut condamné à mort : le même

Jean condamné à mort par la Cour des Pairs.

arrêt déclarait confisqué au profit de la couronne de France, tous les fiefs et toutes les seigneuries que le monarque anglais possédait sur le continent.

Jean se moqua d'abord d'un arrêt plus facile à rendre qu'à exécuter; mais Philippe, personnellement intéressé à son exécution, y employa toutes ses forces, et saisit avec empressement cette occasion de rattacher à la couronne de France une province que la force en avait jadis arrachée.

Philippe commença les hostilités dans la Haute-Normandie, et, en moins de six mois, il parvint à s'emparer des principales places par la force ou par accommodement; car la plupart des villes lui ouvrirent volontairement leurs portes. Pendant que le monarque français courait de victoires en victoires, le roi Jean restait à Caen avec son épouse; et, comme s'il eût été en pleine paix, il passait tranquillement son temps dans les plaisirs et dans les festins. Ne paraissant s'inquiéter nullement des succès de son rival, il disait, quand on lui en parlait: *Laissez-le faire, j'en reprendrai plus en un jour, qu'il n'en prendra dans une campagne.* Vaine jactance, que les effets ne justifièrent pas. Cependant, mon ami, si ce prince avait eu le courage de défendre ses états, en opposant la moindre résistance aux armes de Philippe, il lui aurait certainement fait acheter chèrement ses succès, et peut-être en eût-il arrêté le cours, puisque la prise du Château-Gaillard, simple forteresse près des Andelys, exigea un siége de plus de six mois, auquel le vain-

Philippe s'empare de la Normandie.

Siége du Château-Gaillard. queur perdit beaucoup de monde. Ce siége est célèbre dans les annales de notre province, par la vigoureuse attaque des assiégeants, et par la belle défense des assiégés, sous la conduite du brave Roger de Lacy, gouverneur de ce château.

Jean ayant appris la prise du Château-Gaillard, passant tout-à-coup d'une extrémité à l'autre, fut saisi d'une telle frayeur, qu'il abandonna ses possessions sur le continent au pouvoir de Philippe, et, précipitant sa fuite, courut s'enfermer dans les murs de Londres. En peu de mois Philippe se rendit maître de toute la Normandie, à l'exception cependant des villes de Verneuil, d'Arques et de Rouen, qui opposèrent une plus longue résistance, et dont il fut obligé de faire le siége dans les formes. Il commença par celui de Rouen, persuadé, avec raison, que s'il pouvait se rendre maître de cette ville, les deux autres ne tarderaient pas à suivre l'exemple de la capitale.

Siége et prise de Rouen, par Philippe. Ann. 1204. Rouen était alors une des places les plus fortes de l'Europe : défendue par un triple fossé, enceinte d'une double muraille, et flanquée d'un grand nombre de tours, elle était presque imprenable; ce n'était que par famine qu'on pouvait espérer de s'en rendre maître.

Si le roi Jean avait fait dans cette circonstance le moindre effort pour seconder le zèle, le courage et la fidélité des Rouennais, Philippe, malgré la valeur de ses troupes, et les nombreux assauts qu'il livra, ne se serait jamais rendu maître de Rouen. Les bour-

geois, déterminés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de lui en ouvrir les portes, se défendirent pendant plusieurs mois avec une opiniâtreté sans exemple. Quoique la famine commençât à faire de grands ravages, quoiqu'ils eussent perdu beaucoup de monde dans les sorties qu'ils faisaient journellement, ces intrépides citoyens ne parlaient point encore de se rendre; mais quand ils se virent lâchement abandonnés par celui pour lequel ils sacrifiaient leurs vies et leurs fortunes, et dont naturellement ils devaient attendre du secours, l'indignation succéda au courage : ils résolurent, d'un commun accord, de livrer leur place à Philippe; en conséquence, ils capitulèrent avec lui le premier juin 1204. Cependant, toujours guidés par leur fidélité envers leur souverain, un article de la capitulation portait qu'elle n'aurait son entier effet qu'au bout de trente jours, devant être nulle, si pendant cet espace de temps le roi d'Angleterre parvenait à jetter du secours dans la ville, ou à faire la paix avec lui (1).

Aussitôt que cette capitulation fut signée, les Rouennais envoyèrent vers le roi d'Angleterre une députation composée des principaux habitants de la ville, pour lui en faire part, et pour recevoir ses ordres.

Les députés trouvèrent le monarque anglais jouant aux échecs, et tellement occupé de son jeu, qu'à peine s'apperçut-il de leur arrivée, et qu'il remit

(1) Dumoulin, Danneville, Masseville, Hist. de Norm. - Mezerai, Vely, Daniel, Hist. de France. - Hume, Hist. d'Angleterre.

à leur donner audience lorsque sa partie serait terminée : heureusement pour la France il la perdit, et plus sensible à cette perte qu'à celle d'une de ses plus belles provinces, il reçut les députés avec colère, en leur disant : *De quoi vous avisez-vous de me demander du secours? je n'en ai point à vous donner, faites comme vous pourrez.* Aussitôt que nos compatriotes apprirent cette réponse, ils s'empressèrent d'ouvrir leurs portes au roi de France, et n'attendirent pas que les trente jours fussent expirés.

Philippe réunit la Normandie à la couronne de France.

La ville de Rouen ayant reconnu Philippe-Auguste pour son souverain, son exemple fut suivi par le reste de la province ; en sorte que la Normandie entière rentra sous la domination française, deux cent quatre-vingt-quatorze ans après en avoir été distraite (1). Charles-le-Simple l'avait cédée par faiblesse, Jean-sans-Terre, la perdit par insouciance et par lâcheté.

Je ne vous rapporterai point les événements ultérieurs relatifs au roi Jean, parce qu'ils n'ont aucuns rapports avec notre ville. Qu'il vous suffise de savoir que, forcé de cacher sa honte et sa pusillanimité dans les murs de Londres, il traîna son existence encore

Mort de Jean-sans-Terre.

plusieurs années, et mourut en 1216, retiré dans un coin de l'Angleterre, généralement méprisé et haï de ses sujets. La bassesse qu'il avait eue de se reconnaître

(1) Mezerai, Vely, en rapportant cet événement, disent que la Normandie resta au pouvoir des Anglais pendant trois cent seize ans ; c'est une erreur, puisque cette province fut cédée en 910 à Raoul par Charles-le-Simple, et qu'elle fut reconquise en 1204 par Philippe-Auguste.

vassal et tributaire de la Cour de Rome les avait tellement irrités contre lui, qu'ils l'avaient fait descendre d'un trône qu'il était indigne d'occuper, et qu'ils avaient appelé un prince Français pour les gouverner (1).

Jean-sans-Terre fut le dernier descendant de Raoul qui ait été en même-temps duc de Normandie et roi d'Angleterre. Ce prince eut tous les défauts que l'on a reprochés à quelques-uns d'entre eux, et n'eut aucunes de leurs grandes qualités. Son avarice, sa lâcheté, sa cruauté, son caractère vindicatif, l'ont fait exécrer des Anglais, qui n'en parlent encore aujourd'hui qu'avec le dernier mépris. Cependant, il leur a rendu un grand service, puisque c'est à lui qu'ils doivent cette fameuse charte, base de leurs libertés constitutionnelles ; il est vrai qu'il ne leur fit cette concession que par crainte et par faiblesse, car il était incapable d'avoir une idée généreuse, et de faire quelque chose dans l'intérêt du peuple.

(1) Hume, Hist. d'Angleterre.



Lettre vingt-neuvième.



Je ne vous rapporterai point, mon cher Alphonse, l'acte de capitulation concernant la reddition de Rouen, signé par nos magistrats et par Philippe-Auguste, parce que cette pièce historique se trouve en entier dans les anciennes histoires de Rouen, auxquelles vous pourrez recourir en cas de besoin. Nos compatriotes tinrent exactement leur parole ; mais Philippe était à peine maître de la ville, qu'il manqua à la sienne, en violant plusieurs articles de la capitulation. Voulant s'assurer de la fidélité de ses nouveaux sujets, il resta dans nos murs pendant plusieurs mois, et c'est pendant son séjour, qu'au mépris de la foi jurée, il fit démolir de fond en comble le palais ducal, situé sur le bord de la Seine, où sont aujourd'hui nos halles, et construire, du côté des terres, cette immense forteresse, à laquelle l'on avait donné depuis le nom *du Vieux-Château*, et sur laquelle je vous ai donné quelques détails dans une de mes premières lettres.

Si Jean-sans-Terre ne fit aucune tentative pour recouvrer un bien qu'il avait perdu par sa faute,

Henri III, son fils et son successeur, eut plus d'ambition, et disputa, pendant quelques années au fils de Philippe (Louis VIII), une conquête qu'il ne regardait pas encore comme définitive. Il descendit en France avec une flotte nombreuse ; mais le fort de la guerre s'étant porté dans la Gascogne et les provinces adjacentes, ce serait nous éloigner de notre sujet, que d'en rapporter les divers événements : il nous importe seulement d'en connaître le résultat, c'est que la province de Normandie resta définitivement à la couronne de France.

Si depuis sa réunion à la France, la Normandie ne joue plus qu'un rôle secondaire dans l'histoire de notre patrie, ses annales particulières ne laissent pas cependant que d'offrir encore quelqu'intérêt, principalement celles de notre ville, dont les murs ont été trop souvent témoins de grands événements. Comme ceux-ci, mon jeune ami, sont arrivés à des époques assez éloignées les unes des autres, je ne chercherai point à vous en donner une narration suivie; je me contenterai de vous les rapporter le plus succinctement possible, en suivant toutefois l'ordre chronologique.

Sédition arrivée à Rouen sous Philippe-le-Bel. Ann. 1294.

Depuis la conquête de Philippe-Auguste, jusqu'à la fin du treizième siècle, l'on ne trouve dans nos chroniques que des faits peu importants, et que je passe sous silence; mais sous le règne de Philippe-le-Bel, il y eut à Rouen une sédition, qui, si elle n'avait pas été comprimée promptement, aurait pu avoir les suites les plus graves, et entraîner

le reste de la province, très-disposée à suivre l'exemple donné par la capitale. Cette sédition fut occasionnée par un impôt qu'on appelait dans le langage du temps, *mautoltu*, aujourd'hui *maltôte*, c'est-à-dire *droits levés injustement et par force*. Le peuple accablé depuis quelques années d'exactions inconnues jusqu'alors, poussé à bout par la misère, et voyant qu'on ne faisait aucun droit à ses justes plaintes, sortit des bornes du devoir, et leva l'étendard de la révolte. Sa fureur se porta surtout sur les membres de l'Echiquier, qu'il assiégea dans le Vieux-Château, où cette Cour tenait ses assisses : il pilla la caisse du receveur, brûla les archives, et se porta aux plus graves désordres. Cette révolte, dans laquelle plusieurs personnes perdirent la vie, dura plusieurs jours, et finit comme la plupart des entreprises de cette nature : les plus mutins furent pendus ; quelques-uns furent condamnés à une prison perpétuelle, un grand nombre au bannissement, et comme le fisc ne perd jamais l'occasion de s'enrichir, les biens de tous ces malheureux furent confisqués au profit du roi (1).

Peu de tems après être monté sur le trône, Louis-
Ann. 1314. le-Hutin confirma tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs à la ville de Rouen. Mais les peuples épuisés par les vexations exercées sous le règne précédent, et qui avaient occasionné dans notre ville la sédition dont je viens de vous parler, voyant avec

(1) Vely, Hist. de France.

douleur qu'elles continuaient sous celui de Louis, menacèrent hautement de secouer le joug. La province de Normandie, qui, malgré tous ses priviléges, était plus surchargée que les autres, paraissait disposée à donner l'exemple, et demandait hautement l'abolition de tous ces impôts. Le jeune monarque, effrayé du danger, écouta enfin les justes plaintes du peuple, fit cesser les extorsions, remédia aux principaux abus, et, le 15 juillet de l'année 1315, accorda particulièrement à la Normandie cette fameuse Charte aux Normands, dans laquelle ce prince confirma celle qu'il avait donnée l'année précédente, fit de nouvelles concessions aux habitants de cette importante province, et y ramena ainsi la tranquillité.

Louis-le-Hutin accorde la Charte aux Normands.

Cette charte si précieuse pour les Normands, et surtout pour la ville de Rouen, a eu force de loi pendant plusieurs siècles, et fut confirmée par la plupart de nos rois, qui tous avaient intérêt à ménager notre province, et à laisser les habitants jouir de tous leurs priviléges. Nous trouvons des lettres de confirmation de Philippe-de-Valois, en 1339, et de Jean son fils, alors duc de Normandie; de Charles V, en 1376, de Charles VI en 1380 et 1388, de Charles VII en 1458, de Louis XI, en 1461, de Charles VIII en 1485, de Louis XII en 1508, et de Henri III en 1579.

Arrestation du roi de Navarre. Ann. 1356.

Le roi Jean, dont le règne décela la faiblesse et l'incapacité, voulant se venger de Charles-le-Mauvais, son gendre, roi de Navarre et comte d'Evreux, eut

recours à la trahison. Puisque Charles-le-Mauvais était coupable de plusieurs crimes, il fallait le juger selon la rigueur des lois : s'emparer de sa personne par surprise, et assassiner lâchement ses compagnons, c'était l'imiter. Le jeune Charles ayant été nommé duc de Normandie, vint à Rouen sous le prétexte de se faire couronner; mais c'était dans le but secret de procurer à son père les moyens de s'emparer du roi de Navarre, et des principaux seigneurs de sa Cour. Comme vassal du duc de Normandie (en sa qualité de comte d'Evreux), Charles-le-Mauvais était obligé d'assister à son couronnement. Exact à remplir son devoir, il s'y trouva avec une suite peu nombreuse, et tomba ainsi dans le piége qu'on lui avait tendu. Le jeune duc lui fit beaucoup d'accueil, l'invita avec toute sa suite à dîner à son palais du Vieux-Château, et fournit ainsi à son père l'occasion qu'il cherchait depuis long-temps. Celui-ci, informé par son fils de tout ce qui se passait à Rouen, prit si bien ses mesures, qu'il arriva dans la ville au moment où les convives allaient se mettre à table. Escorté d'une centaine d'hommes d'armes, et de plusieurs seigneurs de sa Cour, il s'introduisit par une fausse porte du château, et entra précipitamment dans la salle du festin. A son arrivée tous les convives se lèvent pour lui faire honneur ; mais lançant sur eux un regard farouche, ce monarque s'écrie d'une voix terrible : *Que personne ne bouge, sous peine de mort!* S'approchant au même instant du roi de Navarre, il s'en empare

lui-même, et fait arrêter par sa garde les principaux officiers de ce prince, au nombre de onze, les fait enfermer dans des appartements séparés, envoie à chacun un prêtre pour se préparer à la mort, et ensuite se met tranquillement à table avec son fils.

L'après-midi, Jean qui avait donné l'ordre de dresser un échafaud au milieu du Champ-du-Pardon, fit amener devant lui Jean de Harcourt, Mallet de Graville, Maubué de Mainnemarre et Olivier Doublet, quatre des seigneurs qu'il avait fait arrêter, les conduisit lui-même au lieu du supplice, les fit décapiter en sa présence, et se donna encore le barbare plaisir de faire attacher au gibet, situé sur le Mont-de-la-Justice, les corps de ces malheureux seigneurs, victimes de la plus infâme trahison. Supplice de ses compagnons.

Quelle idée devons-nous nous faire, mon jeune ami, d'un roi qui, pour assouvir sa vengeance, n'eût pas honte d'avilir la majesté royale, en remplissant volontairement les fonctions d'un gendarme, et presque celles de bourreau. Le roi de Navarre, qui certainement était le plus coupable et qui seul méritait la mort, fut épargné et conduit à Paris, ou provisoisoirement on l'enferma dans une des tours du Louvre. Jean le trouvant trop près des factieux qui agitaient la capitale, et craignant quelques nouvelles machinations de sa part, le fit transférer au château d'Arleux, dans le Cambresis. Les autres seigneurs qui avaient été arrêtés avec lui, mais que le roi n'avait pas jugé à propos d'immoler lui-même à sa vengeance,

furent enfermés au Châtelet, en attendant que la Justice prononçât sur leur sort (1).

Le roi de Navarre recouvre sa liberté, et vient à Rouen. Ann. 1357.

Vous n'ignorez pas, mon cher Alphonse, dans quels désordres la captivité du roi Jean, fait prisonnier à la funeste journée de Poitiers, plongea la France. Charles-le-Mauvais sut profiter de ces troubles pour recouvrer sa liberté. Il vint de suite à Rouen, où son premier soin fut de faire chercher au lieu patibulaire les corps de ses amis décapités l'année précédente par l'ordre du Roi : on les retrouva tous, à l'exception de celui de Jean de Harcourt, que ses parents avaient fait enlever secrètement. Ce prince leur fit faire les obsèques les plus magnifiques, auxquelles il assista lui-même avec tous les seigneurs de sa Cour. Le cortége se transporta au lieu du supplice, et lorsque le clergé eut récité les prières d'usage, les corps furent posés sur des chars funèbres, et conduits à l'église cathédrale. L'évêque d'Avranches, partisan du roi de Navarre, célébra un service en leur honneur, et prononça leur oraison funèbre. Charles-le-Mauvais, qui ne cherchait que l'occasion d'exciter des troubles dans la province, prit la parole aussitôt après que l'évêque eut cessé de parler, et harangua le peuple. Il blâma hautement la conduite du roi et celle du dauphin, les accusa l'un et l'autre d'être cause des malheurs de l'état, se plaignit amèrement de la captivité qu'ils lui avaient fait subir, et termina cette harangue séditieuse en donnant le détail du

(1) Nagerel, Chron. de Norm. – Mezerai, Villaret, Hist. de France. – Masseville, Hist. de Norm. – Servin, Hist. de Rouen, etc.

supplice de ses compagnons, et en excitant le peuple à venger leur mort. Lorsqu'il eut cessé de parler, on inhuma leurs corps dans une chapelle, à laquelle l'on a donné depuis le nom *de Chapelle des Innocents*, parce qu'en appendant leurs haumes au-dessus de l'autel, il les déclara innocents du crime dont Jean les avait accusés, celui d'avoir fait un traité secret avec Edouard, roi d'Angleterre, pour lui livrer la Normandie.

Deux fois, sous le règne de Charles VI, notre ville arbora le signe de la révolte, et deux fois ce prince usa de clémence envers nos compatriotes, plus égarés, il est vrai, que coupables. A son avènement au trône, Charles VI, forcé de faire la guerre aux Flamands et aux Anglais, qui occupaient une partie du royaume, s'était vu dans la nécessité de continuer non-seulement les impôts que Jean et Charles V, ses prédécesseurs, avaient mis jusques sur les denrées de premières nécessité, mais même d'en créer de nouveaux. Les Rouennais, fatigués de tous ces impôts, refusèrent de les payer, et se soulevèrent. Cette révolte gagna Paris et toutes les provinces, ce qui prouve, mon ami, que le peuple était généralement mécontent, et qu'on l'avait exaspéré en l'accablant de charges et d'impôts. A Paris, cette sédition prit le nom *des Maillotins*, parce que plus de trois mille bourgeois s'étaient armés de maillets pour assommer les receveurs du Roi, chargés de percevoir ces droits. Dans chaque ville cette sédition prit un nom différent; dans la nôtre, on lui donna celui *de*

La harelle, révolte arrivée sous Charles VI. Ann. 1382.

la Harelle. Le peuple se rassembla sur la place du Vieux-Marché, et contrefaisant les formalités ordinaires dans les élections, il se nomma un roi, pris dans ses rangs : c'était un marchand mercier, nommé *Simon Legros*, bien éloigné de s'attendre à un pareil honneur. La populace, fière de s'être donné un roi sorti de son sein, le promena en triomphe par toute la ville, l'obligea de prononcer l'abolition de tous les impôts, et le fit jurer de n'en point créer d'autres sous son règne. Simon promit tout, sous peine de mort : que n'aurait-il pas promis dans la position où il se trouvait !

Le peuple, après avoir prêté serment de fidélité au roi qu'il venait d'élire (car rien ne fut oublié dans cette circonstance), se dispersa par pelotons, parcourut la ville, donna partout la chasse aux receveurs des tailles, pilla leurs bureaux, et brûla les registres. Le lendemain, le peuple se porta à d'autres excès, et le pillage devint général dans la ville : enhardie par l'impunité, cette populace mutinée osa attaquer le Vieux-Château. C'est alors que les bourgeois, qui n'avaient pris aucune part à cette révolte, unirent leurs efforts à ceux du commandant, pour repousser la force par la force. Un combat très-vif s'engagea sous les murs de cette forteresse, et les mutins ne rentrèrent dans le devoir qu'après avoir perdu un grand nombre des leurs.

Charles VI ayant appris ce qui venait de se passer à Rouen, vint dans cette ville pour punir les révoltés; mais les principaux habitants, qui avaient

eux-mêmes puissamment contribué à rétablir l'ordre, implorèrent la clémence du Roi en faveur de leurs compatriotes, que l'excès de leur misère semblait rendre moins coupables. Charles VI, à leur intercession, et en mémoire de l'attachement que les Rouennais avaient constamment témoigné à son père, se laissa appaiser. Trois ou quatre des plus coupables seulement furent punis de mort, car il fallait bien faire un exemple. Les autres payèrent de fortes amendes, se trouvant trop heureux de racheter ainsi leur vie. Les lettres de pardon accordées par le Roi sont du 5 avril 1383; mais l'impôt, cause de la sédition, fut maintenu: c'est à cette époque, et à cause de cet événement, que la Mairie de Rouen fut supprimée.

Nouvelle sédition. Ann. 1416.

Ainsi que je vous l'ai dit, sous le même règne, la ville de Rouen vit éclater une nouvelle sédition dans ses murs. La France, toujours divisée par la faction des Bourguignons et des Armagnacs, était en proie aux horreurs de la guerre civile. Après la funeste bataille d'Azincourt, les débris de l'armée française se répandirent dans nos campagnes, et vinrent même jusqu'aux portes de Rouen, où ils commirent les plus grands désordres. Les paysans, poussés à bout par les rapines et les cruautés de ces troupes vagabondes, se soulevèrent en masse et en firent un carnage affreux. Rouen se ressentit de cette commotion, mais la présence de Charles VI, du Dauphin, du duc de Berry, qui étaient dans nos murs, contint d'abord le peuple dans le devoir. Leur départ fut le signal de la révolte,

et elle fut d'autant plus terrible qu'elle était fomentée sourdement par les partisans du duc de Bourgogne; car le peuple, quand il pense agir dans son intérêt, est presque toujours l'instrument d'un parti et reste souvent victime des démarches imprudentes dans lesquelles on l'a entraîné. La populace, à laquelle dans ces circonstances il faut toujours des victimes,
Assassinat du Bailli de Rouen. imputa le brigandage des soldats à messire Gaucourt, bailli de Rouen, lequel certainement n'était pas coupable, mais dont l'autorité méconnue n'avait pu empêcher le désordre; car que peuvent la raison et les lois contre la force! Cette populace en fureur pilla sa maison, s'empara de sa personne et le massacra, ainsi que Jean Leger, son lieutenant, et dix ou douze de ses officiers, traîna leurs corps dans les rues, et finit par les jeter par-dessus le pont. Ensuite elle alla assiéger le Vieux-Château, mais elle apprit à ses dépens qu'il est plus facile de piller une maison que de s'emparer d'une forteresse; car Jean-de-Préaux, qui en était le commandant, se défendit si bien, et fit avec sa garnison une sortie si vigoureuse, qu'il ôta à ces mutins l'envie de l'assiéger une seconde fois.

Aussitôt que Charles VI eut appris cet événement, il envoya à Rouen, le Dauphin, son fils, pour punir les auteurs de la révolte, et pour rétablir l'ordre dans la ville. Ce jeune prince, accompagné des principaux seigneurs de la Cour de son père, et de trois mille hommes de troupes, sous les ordres du maréchal de Rieux, s'arrêta au fort de Sainte-Catherine, où il

fit ses dispositions pour entrer dans notre ville. Cette fois les coupables se crurent perdus, ne doutant pas que le Dauphin ne fût venu avec des forces si imposantes que dans l'intention de faire un exemple. Ne pouvant excuser leur conduite, ils implorèrent un généreux pardon, demandant la vie pour toute grâce. Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, eut pitié de ces malheureux, et employa le grand crédit que sa naissance, son rang et son mérite lui donnaient auprès du Roi, à intercéder en leur faveur. A la sollicitation de ce vertueux prélat, Charles VI donna une nouvelle marque de clémence, et pardonna généreusement aux mutins, à l'exception de ceux qui étaient personnellement coupables de l'assassinat du sire de Gaucourt, qui furent punis de mort (1).

Siége de Rouen par Henri V.

Je vais maintenant, mon jeune ami, vous parler d'un événement beaucoup plus important, du siége de notre ville par Henri V, roi d'Angleterre. Ce siége est mémorable, non-seulement dans nos annales, mais encore dans celles de la France, tant par le courage et le dévoûment des assiégés, que par l'influence de la prise de Rouen, sur les destinées du royaume. Si nos braves compatriotes n'avaient pas été indignement trahis par Guy le Bouteiller, leur lâche gouverneur, dont le nom doit être à jamais exécré, Henri jusqu'alors victorieux, aurait pu voir sa fortune échouer devant nos remparts. La trahison, en servant les armes de ce monarque, prolongea les

(1) Nagerel, Chron. de Norm. – Pommeraye, Hist. des Archev. de Rouen. – Masseville, Hist. de Norm. – Servin, Hist. de Rouen.

malheurs de notre patrie déchirée depuis tant d'années par les dissensions civiles, et par la guerre étrangère.

Henri V profitait habilement des dissensions qui agitaient la France, et que lui-même fomentait depuis long-temps. Déjà maître d'une partie du royaume, la Basse-Normandie venait encore de tomber en son pouvoir lorsqu'il entreprit le siége de Rouen, capitale de toute la province : ses troupes vinrent y camper le 14 juillet 1417.

Dans l'intention d'attaquer la ville sur un plus grand nombre de points, ce prince partagea son armée en six corps, prit le commandement du premier, et confia celui des autres à des capitaines expérimentés. Il serait trop long de vous donner la position que chaque corps occupait, et d'entrer dans le détail de toutes les mesures que prit Henri pour assurer le succès de son entreprise, seulement je ne dois pas vous laisser ignorer que la prise du Pont-de-l'Arche et de Caudebec, l'ayant rendu maître du cours de la Seine, il intercepta par ce moyen tous les secours qui auraient pu arriver aux assiégés. De leur côté, nos compatriotes n'avaient négligé aucunes précautions pour soutenir un siége qu'ils prévoyaient avec raison devoir être long et meurtrier. La ville abondamment pourvue de vivres et de munitions ; les principales fortifications réparées, toutes les bouches inutiles renvoyées, leur permettaient d'opposer une longue résistance. La garnison, il est vrai, était peu nombreuse ; mais les bourgeois exercés depuis long-

temps au maniement des armes valaient des soldats. La plupart, mon jeune ami, se battirent en héros, et prouvèrent ce que peut enfanter l'amour de la patrie lorsqu'il s'agit de la défendre contre les incursions d'une nation ennemie.

Le roi d'Angleterre, à qui la trahison avait déjà ouvert plusieurs places du royaume, croyait en faisant le siége de notre ville courir à une conquête facile, l'événement le désabusa. Si, dans l'impatience d'y entrer par la brêche, il y faisait donner de fréquents assauts; de leur côté, les assiégés faisaient souvent des sorties; et, plus d'une fois, nos intrépides compatriotes portèrent l'effroi jusqu'aux tentes du monarque anglais. Ce prince, irrité d'une résistance à laquelle il était loin de s'attendre, crut inspirer de la crainte aux habitants en les menaçant de les exterminer jusqu'au dernier s'ils différaient plus long-temps à lui ouvrir leurs portes. A sa honte, l'effet suivit la menace. Ayant fait dresser plusieurs potences devant les murailles de la ville, il y faisait attacher tous les assiégés qui avaient le malheur de tomber entre ses mains. Cette conduite odieuse indigna tous les Rouennais. Le supplice de leurs compatriotes, au lieu de les abattre, ne fit qu'enflammer leur courage, et par de nouvelles sorties, ils ôtèrent à Henri l'espoir de se rendre maître d'une ville dont sa barbarie avait rendu tous les habitants des héros.

Ce siége durant depuis plusieurs mois, la disette commençait à se faire sentir d'une manière effrayante;

déjà l'on était réduit à se disputer, à s'arracher les aliments les plus grossiers et les plus vils. Henri informé de tout ce qui se passait dans la place par la perfidie de Guy le Bouteiller, de ce lâche gouverneur, vendu à ses intérêts, désespérant d'emporter d'assaut une ville si opiniâtrement défendue, cessa de sacrifier inutilement ses troupes, persuadé que d'un moment à l'autre la faim forcerait ces généreux citoyens à se rendre.

La famine augmentant de jour en jour obligea les malheureux habitants à ne conserver dans la ville que ceux qui étaient encore en état de porter les armes. Ils firent sortir douze mille personnes des deux sexes. Henri ayant eu la barbarie de les empêcher de passer au travers de son camp, ces infortunés se virent forcés de rester dans les fossés, exposés aux traits des ennemis et de leurs propres concitoyens: tous y furent tués ou périrent de misère et de froid.

Malgré l'extrémité où ils étaient réduits, les Rouennais comptant toujours sur les secours que devait leur envoyer le Roi, ne parlaient point de se rendre. Cependant prévoyant ne pouvoir plus tenir que quelques jours, ils se décidèrent à envoyer une députation au Roi, pour lui apprendre l'état désespéré dans lequel ils se trouvaient. Six des principaux bourgeois ayant heureusement trompé la vigilance des Anglais, parvinrent jusqu'auprès de Charles VI et du duc de Bourgogne, principal auteur des maux qui pesaient sur la France, qu'il trahissait indignement, en abusant de la faiblesse et de la confiance

de son souverain. Un des députés adressa au roi le discours suivant : *Très-excellent Prince, il m'est enjoint, par les habitants de Rouen, à crier contre vous, et aussi contre vous sire de Bourgogne, qui avez le gouvernement du Roi et de son royaume, le grand harou, lequel signifie l'oppression qu'ils ont des Anglais ; vous mandent par moi, que si faute de votre secours, il convient qu'ils soient les sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez en tout le monde pires ennemis qu'eux, et s'ils peuvent ils détruiront vous et votre génération.* Le roi, pénétré d'estime pour de si braves gens, leur fit les plus belles promesses, mais le duc de Bourgogne parvint à en empêcher l'exécution. Quoique réduits à la dernière extrémité, les habitants attendaient de jour en jour les secours que le Roi leur avait promis. Déjà plus de trente mille étaient morts de faim, cependant ceux qui restaient refusaient encore d'ouvrir leurs portes à Henri. Leur courage était soutenu par Alain Blanchard, capitaine des bourgeois, que l'amour de la patrie enflammait d'une noble ardeur. Ce brave citoyen voulant tenter un dernier effort pour repousser les assiégeants, se mit à la tête de dix mille Rouennais, les seuls qui fussent encore en état de supporter le poids des armes, et ordonna une sortie pour le lendemain ; mais la trahison allait en éluder l'effet. Le lâche gouverneur fit non-seulement prévenir Henri de ce projet, mais il poussa encore la perfidie jusqu'à faire scier les soutiens du pont sur lequel Blanchard et ses compagnons devaient passer.

Le moment de faire cette sortie étant arrivé, les habitants ignorant la scélératesse de leur gouverneur, s'élancent sur le pont ; mais s'apercevant qu'il s'ébranlait, ils se poussent, se pressent pour déboucher croyant se sauver, mais ce mouvement précipité causa au contraire leur perte en achevant de le rompre entièrement : sa chûte entraîna un grand nombre de ces braves qui périrent sous ses ruines. Ceux qui parvinrent à se sauver rentrèrent dans la ville, justement indignés contre le lâche qui les avait trahis d'une manière aussi infame. Ce que je ne conçois pas, mon ami, c'est que les Rouennais n'aient pas vengé sur ce traître la mort de leurs concitoyens, victimes de la plus noire perfidie. Le petit nombre de ceux qui étaient parvenus à franchir le pont, trouvant, contre leur attente, l'ennemi prêt à les recevoir, vendirent si chèrement leur vie, qu'il y a toute apparence que s'ils avaient été en plus grand nombre, le but qu'ils se proposaient aurait été rempli.

Les braves et malheureux Rouennais, le désespoir dans l'âme, mais toujours guidés par l'honneur, envoyèrent, pour la dernière fois, sommer le Roi de venir promptement à leur secours, ou de les tenir pour dégagés de leurs serments de fidélité. Le duc de Bourgogne qui, depuis le commencement du siége, n'avait cherché qu'à les tromper, leur promit que sous peu de jours l'armée du Roi serait rendue sous les murs de Rouen : il ranima leur espoir par cette promesse ; mais le moment arrivé de l'effectuer, il leur manda que vu l'impossibilité de les

secourir, ils pouvaient capituler avec le roi d'Angleterre.

Les Rouennais, qui avaient fait ce qu'il était humainement possible de faire pour la défense d'une place aussi importante, ne conservant plus aucun espoir d'être secourus, tentèrent enfin un accommodement avec Henri. Mais ce prince exigeant qu'ils se rendissent à discrétion, retrempa, par cette demande, leur courage affaibli par les fatigues d'un long siége, et par le défaut de nourriture. Ces généreux citoyens préférèrent s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de se rendre à une condition aussi dure. *Mourons en hommes libres*, s'écrie Alain Blanchard, *et puisque le roi d'Angleterre ne nous veut pour sujets que comme des esclaves, rompons nos fers d'avance; mourons tous ensemble, mais vendons chèrement notre vie*. Ce peu de mots embrâsant leurs cœurs, ils résolurent unanimement de mettre le feu aux quatre coins de la ville, de faire une sortie générale et de s'ouvrir un passage au travers du camp ennemi, ou de périr tous les armes à la main. Henri, informé par Guy le Bouteiller de cette résolution désespérée, et sachant qu'ils étaient capables de l'exécuter, fit alors par crainte, ce que l'estime pour de si braves gens aurait dû le porter à faire généreusement. Il s'empressa donc de renouer les négociations et accorda des conditions plus raisonnables, quoique cependant bien dures encore. Oui, mon ami, oui, Henri, qui aurait dû admirer le courage et la fidélité des Rouennais, ternit l'éclat

de ses lauriers en abusant de la victoire. Entre autres articles, l'acte de capitulation portait que la garnison sortirait désarmée, que les habitants paieraient cent mille écus d'or, et qu'on lui livrerait trois des principaux bourgeois pour en disposer à son gré. Les trois Rouennais qui se dévouèrent généreusement pour le salut de leurs concitoyens, mais que quelques historiens assurent avoir été spécialement désignés par le vainqueur, pour se venger de ce qu'ils s'étaient signalés par leur fermeté dans toutes les délibérations, et de ce qu'ils n'avaient cessé d'exhorter et d'animer leurs compatriotes à faire la plus vigoureuse résistance, furent *Robert Livet*, vicaire général de l'Archevêque, *Jean Jourdain*, maître de l'artillerie, et le brave *Alain Blanchard*, ce héros dont je vous ai parlé plusieurs fois, et dont la valeur avait retardé la prise de la ville (1).

Supplice d'Alain Blanchard.

Henri V, étant aussi avare que cruel, Jean Jourdain et Robert Livet, parvinrent à racheter leur vie à force d'argent, le seul Blanchard trouva le monarque inflexible. Son courage, qui, aux yeux d'un vainqueur généreux, aurait dû le faire respecter, fut ce qui le perdit. Ce grand homme mourut avec une constance héroïque, qui dut faire rougir Henri: *Je n'ai pas de bien*, dit-il, *en allant au supplice; mais quand j'en aurais, je ne l'emploierais pas pour empêcher un Anglais de se déshonorer.*

L'acte de capitulation fut signé le 18 janvier 1418.

(1) Nagerel, Chron. de Norm. – Villaret, Hist. de France. – Masseville, Hist. de Norm. – Servin, Hist. de Rouen.

Depuis cette époque jusqu'en 1449, notre ville a eu la douleur de voir flotter dans ses murs les bannières de l'étranger. La prise de Rouen entraîna celle d'un grand nombre de villes moins considérables, et quelques mois suffirent à Henri pour se rendre entièrement maître de notre province. La même année Paris tomba aussi en son pouvoir, la trahison lui en avait ouvert les portes. Cet événement eut les suites les plus funestes sur les destinées de notre patrie, qui, pendant dix à douze ans fut accablée sous le poids de tous les revers. Nous verrons dans la lettre suivante comment elle fut délivrée de l'oppression étrangère, et quelle part notre ville prit à cet événement important.



Lettre trentième.



Procès de Jeanne-d'Arc.

Personne, mon cher Alphonse, n'ignore quelle part eut la célèbre Jeanne-d'Arc dans les événements qui remirent Charles VII en possession de son trône. Si le monarque anglais avait trouvé partout la résistance qu'il avait rencontrée devant les murs de Rouen, ses conquêtes lui auraient coûté bien cher, et il n'eût pas envahi une partie de la France; malheureusement le bel exemple donné par les Rouennais ne fut suivi que par la ville d'Orléans. Depuis six mois les Anglais assiégeaient inutilement cette ville, sans qu'ils fussent plus avancés que le premier jour; mais les habitants manquant entièrement de vivres, et ne comptant plus sur aucuns secours, se préparaient à rendre cette place, dernier rempart de la monarchie française, lorsqu'un secours imprévu, et presque miraculeux, vint ranimer leur espoir, et les délivrer au moment où ils s'y attendaient le moins.

Une simple villageoise est l'instrument dont la Providence se sert pour sauver notre patrie. Jeanne-d'Arc, née en 1412, à Dom-Remy, village près Vaucouleurs, sur les frontières de la Lorraine, de

parents pauvres, mais honnêtes, était à peine âgée de dix-sept ans lorsqu'elle apparut sur la scène du monde, où elle a joué un si grand rôle. A la simplicité de son âge et de son rang, à l'exaltation d'une dévotion superstitieuse, Jeanne joignait un courage viril et une imagination ardente, qu'échauffait encore le récit des horreurs de la guerre et des triomphes de l'étranger. Obsédée par ces idées religieuses et patriotiques qui fermentaient dans son âme, tout-à-coup elle se crut inspirée : des Saints, disait-elle, lui étaient apparus dans ses extases, et lui avaient annoncé la volonté de Dieu : *Délivrer Orléans, faire sacrer le roi à Reims*, telle était sa mission.

Je ne vous parlerai point des voyages de Jeanne-d'Arc à Vaucouleurs, ni de ses entretiens mystiques avec Baudricourt, commandant de la ville : il serait trop long de la suivre à Chinon, où était alors la Cour, et de vous rapporter son entrevue avec le Roi. Je ne vous rapporterai point non plus la visite indécente qu'elle fut obligée de subir à Poitiers, par l'ordre des docteurs, en présence de la reine de Sicile, pour s'assurer de sa virginité. Je pense aussi devoir garder le même silence sur ses exploits à Orléans et sur son séjour à Reims, où elle assista au sacre de Charles VII ; tous ces détails appartiennent à l'Histoire de France en général, et nous ne nous occupons que de celle de notre ville.

Délivrer Orléans, faire sacrer le roi à Reims, telle était sa mission ! Heureuse si elle ne l'eut pas

outrepassée! Il est vrai que Jeanne-d'Arc, après l'avoir remplie, voulait se retirer et rentrer dans le sein de sa famille pour reprendre ses paisibles travaux ; mais les instances du Roi la retinrent à l'armée. Sensible à la reconnaissance que lui témoigne le Monarque, elle brûle de lui rendre un dernier service, en chassant entièrement les Anglais du royaume. Le même courage l'accompagne dans les combats, son bonheur semble seul l'abandonner. Dangereusement blessée à l'attaque de Paris, elle est prise quelques-temps après devant Compiègne, où elle s'était jetée pour secourir cette place assiégée par les Anglais. Forcée de se rendre, elle remit son épée à un capitaine Bourguignon, qui la livra au comte Jean-de-Luxembourg, son capitaine. Cet indigne officier eut la lâcheté de la vendre aux Anglais; c'était la livrer à ses plus cruels ennemis. Le duc de Bedford en témoigna publiquement sa joie, et fit chanter des *Te Deum* dans toutes les villes qu'il tenait encore sous sa puissance. Cette joie, aussi indécente que barbare, était bien digne des Anglais, et prouve la terreur que cette jeune héroïne leur avait inspirée.

L'infortunée Jeanne-d'Arc, prise les armes à la main, combattant pour sa patrie et pour son roi, devait être traitée en prisonnière de guerre; la justice l'ordonnait, mais les Anglais avaient juré sa mort. Traînée de prison en prison, Jeanne-d'Arc arriva enfin à Rouen, ville choisie pour immoler juridiquement leur victime : elle fut enfermée dans

un cachot d'une tour du Vieux-Château, appelée depuis *Tour de la Pucelle.*

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, homme d'un caractère féroce, et l'ennemi juré de sa patrie, est le principal ministre dont le duc de Bedford se sert pour assouvir sa vengeance. Jeanne-d'Arc, ayant été prise devant Compiègne, ville dépendante de l'évêché de Beauvais, est réclamée par cet évêque comme sa justiciable. Le siége de Rouen étant alors vacant, le Chapitre eut la faiblesse de consentir à ce que Pierre Cauchon exerçât sa jurisdiction dans cette ville. Quelques chanoines, même, n'eurent pas honte de s'associer aux juges composant ce tribunal de sang. Tout, mon ami, conspirait contre Jeanne-d'Arc : l'université de Paris, dont la plupart des membres étaient vendus à la faction, la déclara hérétique, schismatique, et poursuivit son jugement avec un acharnement qui n'a point d'exemple : dans sa lettre à Jean-de-Luxembourg, elle insinue positivement que la Pucelle est digne du dernier supplice ; que sa mort peut seule réparer l'offense qu'elle a faite à Dieu, à la foi, à l'église ; elle aurait dû dire aux Anglais, car c'était-là tout son crime.

Les Anglais, humiliés d'avoir été vaincus par une simple fille des champs, ne pouvaient souffrir la gloire de celle qui avait tant contribué à leur honte, en les chassant sans retour de la plupart des places qu'ils avaient conquises, il est vrai, plutôt par trahison que par leur valeur. Ces insulaires, pour

effacer la tache que Jeanne avait imprimée à leur nom, immolèrent cette héroïne après l'avoir calomniée ; mais au lieu d'une réparation pour cet honneur national dont ils sont si jaloux, ils ne trouvèrent, dans le supplice de Jeanne, qu'un surcroît d'infamie. Un de leurs propres historiens, Hume, dans son histoire d'Angleterre, dit que son procès est une action qui, soit qu'elle appartînt à la vengeance ou à la politique, était également barbare et déshonorante.

Pierre Cauchon fut secondé dans cet assassinat juridique par Jean Graverend, grand inquisiteur de la foi, et par Guillaume Estivet, remplissant les fonctions de pronotaire. Ce dernier, dit une chronique du temps, était l'homme le plus pervers et le plus méchant de son siècle. Choisir de tels juges, n'était-ce pas, mon ami, prononcer la sentence d'avance! Jeanne gémissait dans les fers, tandis que la haine et l'injustice conspiraient sa perte. Forte de son innocence, elle paraît seule au milieu de ce tribunal sanguinaire : quoiqu'aucun conseil ne guide son inexpérience, elle répond avec une grande sagesse et une présence d'esprit étonnante, aux questions captieuses et inconvenantes de ses juges.

Jurez de dire la vérité, lui ordonnèrent-ils. *Vous pourriez*, répondit-elle, *me demander ce que je ne pourrais vous révéler sans parjure.* A propos de ses révélations, un des juges lui demanda si Charles avait aussi des révélations? *Envoyez-lui demander.* Interrogée pourquoi elle avait assisté au

sacre de Charles VII ? *Il est juste*, dit-elle, *que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.* C'était un jour de fête qu'elle avait exécuté l'attaque sur Paris, où elle avait été blessée : interpellée si elle croyait avoir bien fait, elle dit : *Je sais qu'il est juste de respecter la solennité des fêtes ; si j'ai mal fait, c'est à mon confesseur à m'en donner l'absolution.* Ses juges voulant savoir d'elle, si dès l'enfance elle avait eu le désir de combattre les Anglais ; sa réponse fut : *J'ai toujours souhaité que mon Roi recouvrât ses états.* Comme souvent plusieurs personnes l'interrogeaient en même-temps, *beaux pères,* leur disait-elle, *l'un après l'autre, s'il vous plaît.* Excédée de cette multiplicité de questions inutiles, déplacées, indécentes même, de la part d'un évêque, elle s'écria plus d'une fois : *demandez à tous les assistants si cela est du procès, alors j'y répondrai.* S'apercevant que les juges ne cherchaient qu'à l'embarrasser, elle s'adressa à Pierre Cauchon, et lui dit : *Monsieur de Beauvais, advisez bien à ce que vous me dites, que vous êtes mon juge, car vous prenez une grande charge, et si me chargez trop.....*

Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu, lui demande-t-on encore ? Si je n'y suis pas, *Dieu veuille m'y recevoir ; si j'y suis, Dieu veuille m'y conserver.* Un des assesseurs avait trouvé la question si difficile, qu'il avait déclaré tout haut que l'accusée n'était pas tenue d'y répondre. La réponse de Jeanne confondit ses juges. Ils poussèrent l'absur-

dité et l'indécence jusqu'à lui demander si Saint-Michel (un des saints qu'elle affirmait avoir vu dans ses extases), était nu ? *Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ?* Avait-il des cheveux ? *Pourquoi les lui aurait-on coupés.*

De pareilles réponses sont bien étonnantes dans la bouche d'une jeune fille de dix-neuf ans, sans aucune espèce d'instruction, privée de tout conseil, et livrée entièrement à ses ennemis, qui, ayant résolu sa mort, n'employaient quelques formes juridiques que pour INFAMER sa mémoire. Ses juges voulant, à quelque prix que ce fût, satisfaire leur haine contre cette intéressante victime, ne se contentèrent pas, ainsi que vous venez de le voir, de l'embarrasser par leurs questions insidieuses ; ils dénaturèrent toutes ses réponses, altérèrent les actes et poussèrent même l'infamie jusqu'à lui en faire signer un dans lequel elle s'avouait coupable de tous les crimes qu'on lui imputait. C'est cependant sur un acte obtenu aussi frauduleusement que ses juges, *par grâce et modération*, osèrent la condamner à une prison perpétuelle , *pour manger le pain de douleur et boire l'eau d'angoisses ; pour y pleurer ses péchés et n'en plus commettre à l'avenir.* Cette sentence inique lui fut prononcée sur la place de Saint-Ouen , sur laquelle l'on avait élevé plusieurs théâtres pour ses juges. Un chanoine , nommé Guillaume Evrard, y prononça un discours rempli d'injures grossières contre Jeanne-d'Arc, et d'invectives contre Charles VII. Elle écouta avec le plus

grandmépris toutes celles dont elle était l'objet; mais son indignation ne put se contenir lorsqu'il fut question du Roi; arrêtant l'insolent orateur au milieu de son discours, elle lui dit: *Par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que mon Roi est plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous le dites.* C'est après cet infame sermon, qualifié cependant *de prédication charitable*, que l'évêque de Beauvais se leva pour prononcer la sentence qui condamnait cette infortunée à une prison perpétuelle.

Un tel jugement, tout injuste qu'il était, mécontenta beaucoup les Anglais, qui par-là voyaient l'accusée soustraite à la mort ignominieuse qu'ils s'attendaient à lui voir subir. Dans leur rage, ils voulaient exterminer l'évêque de Beauvais et ses adhérents qu'ils accusaient hautement de ne pas avoir gagné l'argent que le roi d'Angleterre leur avait donné; mais ils appaisèrent leur courroux en leur disant: *Ne vous embarrassez pas, nous la ratrapperons bien.* En effet, mon ami, sa mort n'était que différée; ses juges préparaient les moyens de la condamner au feu comme relapse. La sentence ecclésiastique portait que Jeanne ne reprendrait point à l'avenir l'habit d'homme, dont elle avait fait usage depuis son arrivée à l'armée: elle le promit, elle s'y engagea même par serment. Mais pendant son sommeil, ses gardes, par l'ordre des juges, lui ôtent les vêtements de son sexe, et y substituent ceux dont il lui était défendu de se

servir. A son réveil, Jeanne s'aperçoit de cette substitution, réclame inutilement ses robes, devine alors l'intention perfide de ses ennemis, et se revêt, malgré elle, des habits qu'elle trouve sous sa main, et qu'elle sait bien devoir servir de prétexte pour la condamner à mort. Des témoins apostés entrent précipitamment dans son cachot, la surprennent ainsi vêtue et courent la dénoncer. On la traîne de nouveau devant le tribunal de sang où elle avait déjà comparu, et là, sans vouloir entendre sa défense, Pierre Cauchon, qui ne peut dissimuler sa joie, la déclare criminelle, et tous les juges opinent comme lui. En conséquence, il prononce un nouveau jugement qui déclare Jeanne *relapse*, *idolâtre*, *excommuniée*, *invocatrice du diable*, *hérétique*, etc.; et comme l'église, dit-il, ne répand pas le sang, il l'abandonne à la justice séculière pour la condamner à mort.

Ce fut le 29 mai que cette sentence inique fut prononcée au grand contentement des Anglais, qui eurent l'indignité d'en témoigner publiquement leur joie. Le lendemain matin, frère l'Advenu, confesseur de Jeanne, reçut l'ordre de la préparer à la mort. Quand elle apprit qu'elle était condamnée à mourir sur un bûcher, elle se livra à la plus vive douleur, et s'écria : *J'aymerais mieulx être descapitée sept fois, que d'être ainsi bruslée.* Par une contradiction qui vous paraîtra sans doute bien étrange, les prêtres qui l'avaient déclarée excommu-

niée, lui permirent cependant d'entendre la messe et de communier avant d'aller au supplice.

Supplice de Jeanne-d'Arc.

A neuf heures du matin, on la fit monter dans une charrette dans laquelle se trouvaient le frère l'Advenu, l'appariteur Massieu et frère Isambard. Ses bourreaux avaient tant de peur qu'elle ne s'échappât, qu'ils la firent escorter par huit cents hommes de troupes anglaises. Le bailli de Rouen et ses assesseurs, représentant le tribunal séculier, n'eurent pas la force de prononcer la sentence : le Bailli, d'un air consterné, dit seulement aux gardes : « *Conduisez-la*, » et au bourreau : « *Allez, faites votre devoir.* » L'exécution de ce jugement inique eut lieu le 30 mai 1431, sur la place du Vieux-Marché, au milieu d'un appareil redoutable de soldats. Devant son bûcher, l'on avait placé un écriteau ostensible portant ces mots : *Jeanne, soi-disant la Pucelle, menteresse, devineresse, blasphémeresse de Dieu, malcréante de la foi, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice du diable, apostate, hérétique, schismatique*, etc. De chaque côté du bûcher était une estrade élégamment décorée ; sur l'une d'elles l'on voyait le cardinal de Winchester, Jean-de-Luxembourg, Pierre Cauchon et son indigne clergé ; sur l'autre, l'on voyait le bailli de Rouen, ses assesseurs, et quelques personnages marquants.

Nicolas Midy, chargé, avant l'exécution, d'adresser une *admonition salutaire et propre à l'édification du peuple*, mit dans son discours toute la véhémence du fanatisme, et tout le fiel de l'hypo-

crisie. Il termina sa harangue par ces mots : *Jeanne, allez en paix, l'Eglise n'ayant pu vous défendre, vous a abandonnée à la justice séculière.* Pouvait-on insulter plus indignement sa victime !

Les historiens ne sont pas d'accord sur les derniers moments de Jeanne-d'Arc. Les uns disent qu'elle monta sur l'échafaud avec la plus grande fermeté, en pardonnant à tous ses ennemis, et en montrant de tels sentiments de piété, qu'elle excita un intérêt général, même de la plupart de ceux qui avaient osé la condamner, et qui, au mépris de toutes les convenances, assistaient à son exécution. D'autres, au contraire, avancent que Jeanne paya le tribut à la faiblesse humaine, en versant des larmes au moment où elle mit le pied sur le fatal bûcher ; mais tous s'accordent à dire, qu'entourée des flammes qui la dévoraient, cette héroïne, à qui Rome et la Grèce eussent élevé des autels, expira en prononçant le nom de Jésus, les yeux fixés sur une croix, qu'à sa prière un soldat lui avait faite avec deux morceaux de bois.

La plupart de nos anciennes chroniques rapportent qu'immédiatement après l'exécution, le bourreau vint trouver les deux religieux qui l'avaient assistée dans ses derniers moments, et leur dit en pleurant, qu'il ne pensait pas que Dieu lui pardonnât jamais les tourments qu'il avait fait souffrir à cette *sainte fille;* ce sont ses propres expressions : il ajouta encore que jamais il n'avait tant craint de faire une exécution, et qu'il avait tremblé de tous ses membres

au moment de mettre le feu au bûcher. Les mêmes chroniques rapportent encore qu'un secrétaire du roi d'Angleterre, qui se trouvait à Rouen et qui avait assisté au procès, s'écria tout haut, après l'exécution: « *Nous sommes déshonorés d'avoir fait périr cruel-* » *lement une femme innocente* ! » Ceux des juges qui n'avaient pas encore perdu tout sentiment d'humanité, et qui laissèrent échapper quelques marques de repentir, eurent beaucoup de peine à se soustraire à la vengeance de l'évêque de Beauvais, et à celle des Anglais. Deux d'entre eux furent même arrêtés, et n'obtinrent leur grâce qu'après s'être soumis à la honte d'une rétractation publique (1).

Telle fut la fin de cette fille extraordinaire, dont tous les Français ne doivent prononcer le nom qu'avec respect, puisqu'elle arracha notre patrie au joug honteux de l'étranger.

La réhabilitation de Jeanne-d'Arc ayant eu lieu dans notre ville en 1456, je vous en ferai mention de suite, quoique pour suivre l'ordre chronologique, je dusse vous parler auparavant du siége et de la prise de Rouen, par Charles VII, en 1449.

Charles VII, que la postérité accusera d'avoir manqué de reconnaissance en laissant périr d'une manière aussi cruelle une jeune héroïne, dont il avait reçu de si grands services, sans avoir fait la moindre tentative pour l'arracher des mains de ses bourreaux, fit enfin, à la requête de la mère et des frères de Réhabilitation de Jeanne-d'Arc.

(1) Mémoires sur la Pucelle d'Orléans. – Procès de Jeanne-d'Arc. – Nagerel, Chron. de Norm. – Villaret, Hist. de France, etc., etc.

Jeanne-d'Arc, revoir ce procès inique ; ainsi vous voyez, mon ami, que ce n'est pas même de son propre mouvement qu'il fit réhabiliter la mémoire d'une guerrière, qui, il est vrai, n'avait pas besoin de cette réhabilitation tardive pour être regardée par l'impartiale postérité, comme l'héroïne de la France, et comme une des femmes les plus extraordinaires qui ont paru sur la scène du monde.

Les commissaires nommés par le pape Calixte III, pour faire la révision de ce procès, furent Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, Guillaume Chartier, évêque de Paris, Richard, évêque de Coutances, le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, et Jean Brehal, professeur de théologie, grand inquisiteur de la foi. Ces commissaires publièrent un mandement par lequel ils ordonnèrent à toutes les personnes instruites de ce qui s'était passé dans ce procès, de se rendre le 20 décembre à Rouen, au palais archiépiscopal, pour être entendues sur ce qu'elles savaient pour ou contre Jeanne-d'Arc.

Cent douze témoins, dont la plupart étaient de Vaucouleurs, d'Orléans, de Paris et de Rouen, vinrent déposer dans cette affaire. Tous dévoilèrent les injustices et les infamies que l'on avait commises, les artifices dont on s'était servi dans le cours du procès, l'iniquité des juges, leur dévouement aux Anglais. Le brave Dunois, le duc d'Alençon et plusieurs autres seigneurs marquants de la cour et de l'armée de Charles VII, qui tous avaient été à même de juger

la conduite de Jeanne, se firent un devoir d'attester sa moralité et son innocence. Sur le témoignage unanime de tous les témoins, les commissaires rendirent, le 7 juillet 1456, une sentence définitive, qui déclarait le premier jugement *nul*, *abusif*, *manifestement injuste;* qui ordonnait de le lacérer publiquement, et qui reconnaissait Jeanne-d'Arc innocente de tous les crimes qu'on avait osé lui imputer.

Cette sentence, beaucoup trop longue pour trouver place dans une lettre, ordonnait encore que, le même jour, l'on ferait une procession générale sur la place Saint-Ouen, où avait été prononcé le jugement contre la Pucelle, et le lendemain sur celle du Vieux-Marché, où ce jugement avait reçu son exécution; qu'on prêcherait sur ces deux places, et que sur la dernière on élèverait une croix comme monument public de la réparation qu'on faisait à sa mémoire.

Ce n'est plus une croix, mon cher Alphonse, qui rappelle dans nos murs le souvenir de cette vierge fameuse, et qui indique aux voyageurs le lieu de son supplice : l'on y a substitué depuis long-temps un monument public, beaucoup plus utile pour les habitants de ce quartier, sur lequel elle est représentée dans l'attitude d'une guerrière ; je vous ai parlé plus en détail de ce monument dans la description topographique que je vous ai donné de cette ville.

Comme vous avez pu le voir, Charles VII s'est borné à réhabiliter la mémoire de Janne-d'Arc, encore ne l'a-t-il pas fait de son propre mouvement ; c'était bien peu pour un tel service. L'on ne voit point

que ce prince ait cherché à venger sa mort sur ceux qui y avaient contribué : il le devait pour faire un acte de justice ; il le devait pour effrayer à l'avenir, par un exemple sévère, les juges qui, trahissant leurs devoirs, se laissent corrompre et jugent alors au gré de leurs passions. A son avènement au trône, Louis XI, quoique le prince le plus injuste qui ait régné en France, fit ce que son père aurait dû faire; il fit rechercher avec le plus grand soin les assassins de Jeanne-d'Arc, qui vivaient encore, et tous ceux qu'on put découvrir payèrent de leur vie celle de leur victime. Quelques historiens disent qu'on confisqua leurs biens, et qu'on les employa à élever une église sur la place même où elle avait été suppliciée, et à fonder une messe pour le repos de son âme. Leurs biens ont pu être confisqués, et l'ont certainement été, puisque ce n'est que de nos jours que l'on a enfin aboli l'usage très-injuste de confisquer au profit du Roi le bien des condamnés ; mais je puis vous assurer que celui des assassins de Jeanne-d'Arc n'a point été employé à cet usage, car il n'y a jamais eu sur cette place, ni même dans un autre quartier de notre ville, aucune église élevée en mémoire de cette jeune héroïne : c'est une inexactitude échappée aux premiers chroniqueurs, et, selon l'usage, les autres l'ont répétée.



Lettre trente et unième.



Comme vous le savez, mon cher Alphonse, depuis trente ans la capitale de la Normandie était sous la puissance des Anglais; cette province, elle-même, avait gémi long-temps sous ce joug honteux; mais depuis à-peu-près un an, le sort des armes avait fait rentrer un grand nombre de villes sous la puissance du roi de France. Ce prince, qui, dans les premières années de son règne, avait éprouvé les plus grands revers, marchait alors de conquêtes en conquêtes, et nos implacables ennemis ne comptaient plus les jours que par leurs défaites. « *Les Anglais*, » dit un de nos vieux Historiens, *étaient venus en* » *Normandie comme un crayon à la main, comme* » *pour y marquer leurs logis, et la victoire ne leur* » *avait presque pas coûté une goutte de sang. Le* » *Ciel voulut qu'ils en sortissent à-peu-près de la* » *même manière qu'ils y étaient entrés, après* » *l'avoir occupée pendant environ trente-cinq ans.* »

Siége et prise de Rouen par Charles VII. Ann. 1449.

Le duc de Sommerset et le général Talbot, voyant l'impossibilité de conserver les conquêtes faites par leurs compatriotes, s'appliquèrent uniquement à re-

tarder la prise de Rouen, dont la perte devait nécessairement entraîner celle de toute la province. De son côté, Charles VII sentant l'importance d'être maître de cette place, résolut de faire les plus grands efforts pour l'enlever aux Anglais. Quoique la saison fut déjà très-avancée, il envoya devant ses murs le brave Dunois, pour voir si la présence de cet habile général n'encouragerait pas les habitants à prendre les armes en sa faveur.

Les premières tentatives furent infructueuses; mais les Rouennais, qui n'avaient jamais cessé d'être Français de cœur, trompèrent enfin la vigilance de leurs ennemis, et parvinrent à nouer des intelligences avec Dunois. Ils étaient même prêts à lui livrer la porte Saint-Hilaire et quelques tours voisines, dont ils avaient la garde, lorsqu'ils furent surpris par Talbot, qui faisait une ronde : un combat sanglant s'engagea sur les murailles ; mais le sort ayant trahi leur courage, la plupart furent tués; tout l'avantage resta aux Anglais.

Charles VII, qui avait établi son quartier général à Darnétal, attendait avec la plus vive impatience le résultat de cette attaque ; lorsqu'il en eut appris le mauvais succès, il décampa de suite avec toute son armée, et se retira au Pont-de-l'Arche, désespérant de se rendre maître de notre ville par surprise. Cette attaque, toute infructueuse qu'elle avait été, eut cependant un résultat heureux pour le Roi. Les Anglais croyant, ou plutôt feignant de croire tous les bourgeois coupables de l'alerte qu'ils venaient

d'avoir, avaient tiré indistinctement sur les innocents et sur les coupables; et par une fatalité bien étonnante, beaucoup des premiers étaient restés sur la place.

Les habitants, indignés d'une injustice aussi criante, se soulevèrent en masse, s'armèrent à la hâte, s'emparèrent des postes les plus importants, et déclarèrent au duc de Sommerset, gouverneur de Rouen, leur résolution d'ouvrir leurs portes au Roi. Cette fois leurs mesures étaient si bien prises, que ce gouverneur n'osa employer la force pour arrêter un mouvement aussi général. Ne pouvant s'opposer aux événements, il permit aux habitants d'envoyer une députation vers Charles VII : il sollicita même auprès d'eux la permission d'y envoyer aussi une personne de confiance pour défendre ses intérêts et ceux de la garnison qu'il avait sous ses ordres.

Raoul Roussel, archevêque de Rouen, et principal auteur du mouvement qui venait d'avoir lieu, fut envoyé vers le Roi, avec quelques bourgeois des plus notables de la ville, pour lui faire part de l'intention des habitants. D'après le mauvais succès de la dernière attaque, ce prince était loin de s'attendre à une pareille députation, aussi fût-il bientôt d'accord sur les conditions avec nos députés. A leur sollicitation, Charles VII accorda une capitulation honorable à la garnison anglaise, mais le duc de Sommerset refusa de la ratifier; la suite prouva qu'il avait eu tort.

De retour à Rouen, l'archevêque Roussel rendit

compte à ses concitoyens du succès de sa mission, et leur fit part de la volonté du Roi. Le contentement fut général dans la ville ; tous les habitants, en signe d'allégresse, prirent la croix blanche, et se disposèrent à exécuter le traité, malgré la résistance qu'opposèrent les généraux Talbot et Sommerset. Ceux-ci s'emparèrent des diverses forteresses ; mais de leur côté les habitants se barricadèrent dans les rues, se rendirent maîtres des principales portes de la ville, placèrent des corps-de-garde de distance en distance, employèrent enfin tous les moyens qu'ils purent imaginer pour contenir les Anglais jusqu'à l'arrivée du comte de Dunois.

La nuit se passa ainsi à s'observer mutuellement ; mais le lendemain les deux partis en vinrent aux mains, et cette fois tout l'avantage resta aux bourgeois, qui s'emparèrent de la ville entière, à l'exception des forteresses dans lesquelles s'étaient retranchés les Anglais. Pendant que ces événements se passaient, le comte de Dunois s'avançait à marche forcée sur Rouen, et se disposait à s'emparer de vive force du fort de Sainte-Catherine, lorsque le gouverneur qui y commandait se rendit lâchement à la première sommation. Une fois maître de ce poste important, Dunois marcha sur Rouen, et y entra par la porte Martainville, à la satisfaction générale des habitants.

Son premier soin fut de sommer les Anglais d'évacuer les forteresses qu'ils tenaient encore en leur pouvoir ; et sur leur refus, il fut obligé d'en faire

le siége. La Barbacanne et le Vieux-Château n'opposèrent qu'une faible résistance ; mais le Vieux-Palais, dans lequel s'étaient renfermés les généraux Talbot et Sommerset, avec douze cents hommes de troupes, se défendit vigoureusement. Après plusieurs assauts donnés infructueusement, Dunois, sachant qu'ils manquaient de vivres, cessa ses attaques, et résolut de les prendre par famine. L'événement justifia cette mesure. Ces deux généraux ne pouvant, faute de vivres, tenir plus long-temps, demandèrent à capituler. D'après les circonstances critiques où ils se trouvaient, ils furent forcés d'accepter les conditions imposées par le vainqueur ; elles étaient dures. Outre une rançon de cinquante mille écus pour eux personnellement, celle de tous les prisonniers, l'abandon de toute l'artillerie, le paiement des dettes que leurs troupes avaient pu contracter envers les bourgeois, Dunois exigea encore qu'ils remissent entre les mains du Roi les places d'Arques, de Caudebec, de Montivilliers, de Lillebonne, de Tancarville et de Honfleur : vous voyez, mon ami, qu'ils payèrent cher l'avantage d'avoir retardé de quelques jours la reddition de Rouen, événement qu'il n'était plus en leur pouvoir d'empêcher (1).

Entrée de Charles VII à Rouen.

Pendant que Dunois se rendait maître de notre ville, Charles VII était resté avec toute sa Cour dans le fort de Sainte-Catherine. Le 10 novembre,

(1) Nagerel, Chron. de Norm. - Mémoires de Duclerq. - Daniel, Hist. de France. - Danneville, inventaire de l'Hist. de Norm. - Masseville, Hist. de Normandie.

ce prince fit son entrée triomphante dans la capitale d'une de ses plus belles provinces, qui depuis trente ans gémissait sous l'oppression des Anglais. Le peuple le reçut avec les plus grandes démonstrations de joie, et sembla oublier, en le voyant, tous les maux qu'il avait soufferts depuis tant d'années. *Les bourgeois* (dit une chronique du temps), *firent faire des feux par toute la ville, qui durèrent jusqu'au vendredi en suivant : le lendemain que le Roi fut arrivé, furent faites processions générales, où l'on cessa toutes œuvres terriennes, pareillement le mercredi et le jeudi en suivant : les tables étaient mises parmi les rues, en vins et viandes dessus pour tous venants, sans rien épargner, et tout aux dépends des habitans de la ville : ils firent aussi grands dons au Roi, à ses officiers et à ses hérauts.*

Charles parut très-sensible à cette réception, et resta dans nos murs tout le temps que ses généraux employèrent à faire rentrer le reste de la Normandie sous sa puissance. Ce prince se plaisait tellement dans notre ville, qu'il y vivait avec la même sécurité qu'un simple particulier; il pouvait en effet se confier à la fidélité des habitants, après les preuves qu'ils venaient de lui en donner.

Assemblée des Notables. Ann. 1449.

Charles VII profita de son séjour à Rouen pour réunir les notables du royaume. Cette assemblée, convoquée à l'effet de trouver les moyens de se procurer l'argent nécessaire pour achever d'expulser les Anglais de la France, fut peu nombreuse. Les

députés des provinces environnantes purent seuls s'y trouver ; car le Roi, intéressé à poursuivre sa marche victorieuse, n'avait pas donné aux autres le temps de s'y rendre. Cette assemblée se tint au palais archiépiscopal le 15 novembre. Le Roi exposa les motifs de cette réunion, et le désir qu'il avait d'achever ce que ses armes avaient si heureusement commencé. Il engagea les députés à contribuer de tout leur pouvoir au succès d'une entreprise à laquelle étaient attachées la gloire et la tranquillité de l'état, et n'eut qu'à s'applaudir de la bonne volonté qu'ils témoignèrent tous dans cette circonstance, « et (dit »une chronique du temps), proposèrent devant le »Roy, les gents d'église et après eux les bourgeois, »et autres gents, en lui remontrant qu'il ne laissast »point pour l'hyver à pourfuir et à faire guerre »à ses ennemis les Anglais ; car, par le moyen des »villes qu'ils tenaient encore en Normandie, pour»rayent faire beaucoup de maux au pays, et lui pro»mirent ayder de corps et de biens : le Roy les ouyt »longuement, et fut moult resjouy du propos. »

Notre ville, mon jeune ami, fut représentée dans cette assemblée par *Guillaume Cousinot*, bailli de Rouen, et qui avait contribué puissamment à en chasser les Anglais.

Nous ne suivrons point la marche victorieuse de Charles VII, car les événements qui suivirent la reddition de notre ville, sont étrangers à son histoire. Louis XI, son fils, lui succéda, et dès la première année de son règne, il montra à la France Ann. 1461.

qu'elle avait un tyran pour roi : comme son père, il vint dans notre ville ; mais ce fut pour y porter l'effroi et la désolation.

Ann. 1465. Les traités de Saint-Maur-les-Fossés et de Conflans, ayant enfin mis un terme à la guerre civile qui désolait la France, et à laquelle l'on avait donné bien improprement le nom *de guerre du bien public*, puisque l'intérêt du peuple n'y était pour rien, et que l'ambition des princes leur avait mis seule les armes à la main, Charles, frère du Roi, eut en échange de son duché du Berry, celui de la Normandie. Ce jeune prince vint quelque-temps après à Rouen, prendre personnellement possession de son nouveau duché. Il attendait depuis quelques jours, dans le fort de Sainte-Catherine, que les préparatifs de son entrée fussent terminés, lorsque les habitants, informés que le duc de Bretagne, qui l'accompagnait, mais avec lequel il venait de se brouiller, avait formé le projet de l'enlever, s'armèrent à la hâte, et volèrent à son secours. Leur arrivée força le prince Breton et les seigneurs de son parti à prendre la fuite.

Entrée de Charles, duc de Normandie.

Cette alerte ayant nécessairement apporté quelques retards dans les préparatifs que l'on faisait pour sa réception, ce prince, satisfait du zèle et de l'affection que les Rouennais lui avaient montrés dans cette circonstance, ne voulut pas attendre qu'ils fussent terminés; il fit de suite son entrée sans aucune pompe. Il alla directement à la cathédrale, où l'évêque de Bayeux, en l'absence de l'archevèque de Rouen, qui était

alors à Rome, le reçut avec toutes les cérémonies d'usage. Ensuite il se rendit à l'Hôtel-de-Ville ; et là, en présence de tout le Corps municipal, Nicolas Daniel, premier échevin, lui mit, au nom des habitants de la province de Normandie, un anneau au doigt, en signe de l'alliance qu'ils contractaient avec lui.

Malgré sa dévotion à la sainte Vierge, malgré toutes ses pratiques superstitieuses, l'on sait que Louis XI était le prince le plus vindicatif et le plus fourbe qui ait jamais régné en France. En donnant le duché de Normandie en apanage à son frère, il avait une arrière-pensée, celle de le lui reprendre aussitôt que les circonstances le permettraient. Profitant donc de la mésintelligence survenue entre son frère et le duc de Bretagne, division qu'il entretenait sourdement, et qu'en signant le traité de Conflans, il s'attendait bien à voir naître tôt ou tard entre eux pour l'exécution de quelques articles obscurs qu'il y avait insérés à cette intention, il entra à main armée en Normandie. La plupart des places étant alors sans défense, quelques semaines lui suffirent pour se rendre maître de cette province. Ce prince fit son entrée à Rouen le 10 janvier 1466, et y entra en vainqueur irrité. Vous dire, mon ami, qu'il était accompagné du farouche Tristan l'Hermite, prévôt des marchands, appelé publiquement, et avec raison, *le Bourreau du Roi*, c'est vous dire que son séjour dans notre ville fut marqué par des vengeances et des supplices.

Louis XI entre en armes en Normandie ; ses vengeances à Rouen.

Ce prince irascible ne put pardonner aux habitants l'attachement et le respect qu'ils avaient témoignés à leur jeune duc pendant le peu de temps qu'il avait gouverné cette province. Sa vengeance s'étendit particulièrement sur ce que la ville possédait de plus distingué dans la magistrature, la noblesse et le clergé. Beaucoup de personnes, sans aucunes formes de procès, furent pendues, noyées ou décapitées par ses ordres, car tous les genres de supplices étaient bons, pourvu qu'il se vengeât; un grand nombre fut exilé, et beaucoup s'expatrièrent volontairement, trop heureuses de sauver leur vie, en abandonnant leurs biens à l'insatiable avidité de ce monarque (1).

Nouveau séjour de Louis XI à Rouen.

Au mois de mai de l'année suivante, Louis XI revint dans nos murs, avec la reine et toute sa Cour. Cette fois, le but de son voyage était de recevoir le comte de Warvic, ambassadeur d'Angleterre. Les plus grands honneurs furent rendus à cet ambassadeur, qui, dans son entrée, déploya une magnificence royale. Le Roi, lui-même, les habitants, le clergé de toutes les paroisses, allèrent au-devant de lui en procession. On n'aurait pas (dit Duclos dans son Histoire de Louis XI), rendu plus d'honneur au roi d'Angleterre, lui-même, qu'on n'en rendit à son ministre.

Les conférences entre le Roi et le comte de Warvic durèrent dix à douze jours. Pendant tout le

(1) Jean de Troyes, Chroniques scandaleuses. - Mezerai, Villaret, Daniel, Hist. de France.

temps que cet ambassadeur resta en France, lui et toute sa suite furent défrayés aux dépens du Roi. A son départ, Louis, dont l'avarice sordide était connue, le combla de riches présents, ce qui doit faire penser que ce ministre avait plus servi ses intérêts que ceux du roi son maître (1).

Louis XI et son frère, le duc de Berry, s'étant réconciliés dans une entrevue qu'ils eurent aux Montils-lez-Tours, en 1469, le duc de Berry renonça, par un acte authentique, au duché de Normandie, et se contenta en dédommagement d'une pension de soixante mille francs. Par suite de cet accord, le Roi chargea le connétable de Saint-Pôl, son lieutenant-général en Normandie, de rompre publiquement, en présence de l'Echiquier, l'anneau que le Corps-de-Ville avait remis au duc de Berry quand il était venu à Rouen en 1465, prendre possession de son duché, afin, disait le Roi, que la renonciation de mon frère audit duché soit notoire. En effet, cet anneau fut rompu en deux pièces par le président de l'Echiquier, et les morceaux remis aux mains du connétable.

Renonciation du duc de Berry au duché de Normandie.

Je dois vous faire remarquer, mon jeune ami, que depuis cette époque, la province de Normandie n'a plus été démembrée de la couronne de France. Tous les successeurs de Louis XI ont senti l'importance d'en rester les maîtres ; et loin de l'aliéner, ils n'ont

(1) Jean de Troyes, Chroniques scandaleuses. – Mezerai, Villaret, Daniel, Hist. de France. – Duclos, Hist. de Louis XI. – Masseville, Hist. de Normandie.

pas même voulu donner le titre de duc de Normandie à leurs enfants, ainsi que l'avaient fait plusieurs de leurs prédécesseurs. Louis XVI fut le premier qui dérogea à cette politique, en nommant le jeune Dauphin, son fils, duc de Normandie; mais à la vérité, ce n'était qu'un titre honorifique.

Entrée de Charles VIII

En 1485, Charles VIII vint à Rouen. Ce prince y fit son entrée le 14 avril, et fut reçu dans l'église cathédrale, avec tout le cérémonial ordinaire, par Robert de Croixmare, archevêque de Rouen. Ce monarque, accompagné des principaux seigneurs de sa Cour, tint, le 27 avril, un lit de justice, à l'Echiquier de Normandie, dans lequel il confirma tous les priviléges de la province, notamment ceux de notre ville. Pendant les deux mois que ce prince resta à Rouen, il logea au Vieux-Château.

Charles VIII revint une seconde fois dans notre ville le 14 novembre 1487, mais il n'y resta que peu de jours.

Entrée de Louis XII.

La capitale de la Normandie, mon cher Alphonse, eut l'honneur d'être visitée aussi par Louis XII, en 1508; ce bien-aimé monarque y fit son entrée le 28 septembre. Un cortége immense alla au-devant de lui jusqu'au prieuré de Grammont, où Louis Daré, lieutenant-général au bailliage de Rouen, eut l'honneur de le complimenter au nom des habitants. Il fut reçu dans l'église cathédrale par le cardinal Georges d'Amboise, son ministre et son ami, à la tête du nombreux clergé de cette église.

Le trois octobre suivant, Anne de Bretagne, son épouse, qui, à cause du mauvais temps, était restée dans le monastère de Bonnes-Nouvelles, fit aussi son entrée publique, et fut reçue avec les mêmes honneurs que l'on avait rendus au Roi.

Louis XII resta dans notre ville jusqu'au 28 octobre, et daigna honorer de sa présence une des séances de l'Echiquier, à laquelle il assista avec toute sa Cour.

François, Dauphin de France, et comte de Valentinois, ayant été nommé gouverneur de cette province, par le roi son père, après le décès de Louis de Brezé, grand Sénéchal de Normandie, fit, en cette qualité, son entrée dans notre ville, le 3 février 1531. Le 19, ce prince se rendit au Parlement, où son titre de gouverneur lui donnait le droit de siéger et de prendre place immédiatement après le premier président. Pendant son séjour à Rouen, il logea au palais archiépiscopal. Avant son départ, ce prince nomma pour son lieutenant messire Claude d'Annebaut, amiral et Maréchal de France.

Entrée du comte de Valentinois.

Quelques années après, nous eûmes l'honneur de recevoir dans nos murs Jacques V, roi d'Ecosse. Ce prince était venu en France pour épouser Madeleine, fille de François Ier, mariage qui fut célébré le premier janvier 1536. Passant par Rouen, pour retourner dans ses états, il y fit son entrée le

Entrée du roi d'Ecosse

19 mars, à trois heures de l'après-midi, et partit ensuite avec sa jeune épouse pour l'Ecosse.

Entrée de François Ier

Le 10 août 1540, François Ier fit une seconde entrée à Rouen, où il était déjà venu en 1517. Toute la Cour l'accompagna dans ce voyage, dont le but était l'interdiction du Parlement. Je vous ai parlé des motifs de cette interdiction à l'article de cette Cour souveraine. Ce prince resta six semaines dans notre ville, et logea à l'hôtel du Bourgtheroulde.

Entrée de Henri II et de Catherine de Medicis.

L'entrée de Henri II, le mercredi premier octobre 1550, et celle de Catherine de Médicis, son épouse, qui eut lieu le lendemain, furent l'occasion de fêtes magnifiques, telles que l'on n'en avait point encore vu de semblables à Rouen. Toutes les fêtes et toutes les cérémonies de cette entrée se trouvent consignées dans un ouvrage extrêmement rare aujourd'hui, imprimé l'année suivante, sous un titre dont je ne vous rapporterai que les trois premières lignes, car il contient une page entière.

C'EST LA DÉDUCTION DU SOMPTUEUX ORDRE, PLAISANTS SPECTACLES ET MAGNIFIQUES THÉATRES DRESSÉS ET EXHIBÉS PAR LES CITOYENS DE ROUEN, etc., etc.

L'on trouve dans cet ouvrage beaucoup de gravures très-mal faites, il est vrai, mais qui cependant donnent une idée de tous les objets que l'on avait représentés pour cette entrée. L'on voit par les

détails que contient cette relation, qu'anciennement l'on mettait à ces sortes de cérémonies beaucoup plus d'importance et d'appareil qu'aujourd'hui. L'on y déployait une magnificence ruineuse, et souvent une ville s'endettait pour plusieurs années, pour le seul plaisir de posséder son Roi dans ses murs, pendant une journée ou deux.



Lettre trente-deuxième.



Guerres de religion.

Nous voici arrivés, mon ami, à une époque féconde en grands événements, celle des guerres de religion, qui ont désolé notre patrie pendant un demi siècle, et auxquels notre ville a été malheureusement forcée deprendre une part trop active. Depuis quelques années, la réforme avait fait de grands progrès en France. Les seigneurs les plus distingués, même des princes du sang, avaient embrassé cette nouvelle croyance. Plus l'on persécutait les protestants, plus leur nombre augmentait, c'est l'effet ordinaire des persécutions. Sous le règne éphémère de François II, les deux partis s'étaient contentés de s'observer; mais l'avènement de Charles IX au trône avança le moment où ils devaient se déchirer et porter le trouble dans tout le royaume. L'ambition, la jalousie des Guises, et non l'intérêt de la religion, leur mirent les armes à la main. Pour régner sous le nom d'un roi enfant, ces princes ambitieux, le fléau de leur patrie, ne reculèrent pas devant l'idée d'ébranler

Année 1562.

l'état jusques dans ses fondements. Le massacre de Vassy, en forçant les religionnaires à prendre les

armes pour leur sûreté, fut le signal de nos guerres civiles.

Dès l'année 1560, quelques troubles éclatèrent à Rouen, entre les protestants et les catholiques. La haine que se portaient les deux partis en fut le seul motif; car, de part et d'autre, il n'y avait ni plan d'arrêté, ni projet de formé. On ignore même de quel côté vint l'agression; ce tumulte parut être la suite d'une simple rencontre. Parmi les personnes qui périrent, les protestants eurent à regretter deux de leurs ministres; ils vengèrent leur mort en pillant quelques églises.

Troubles arrivés à Rouen en 1560.

Lorsque le Roi fut informé de ce qui s'était passé à Rouen, il y envoya le maréchal de la Vielleville, avec des troupes suffisantes pour rétablir l'ordre et pour punir les coupables. Ce maréchal, après avoir donné connaissance au Parlement des pouvoirs très-étendus dont le Roi l'avait investi, fit publier, le même jour, par toute la ville, l'ordre aux habitants, sans distinction, de déposer, sous peine de mort, leurs armes à la Mairie. Tous s'empressèrent d'obéir, tant était grande la terreur qu'inspirait ce maréchal, qu'on connaissait pour être très-sévère, quand il s'agissait du service du Roi. Lorsque les bourgeois furent désarmés, il fit faire une information exacte de toutes les personnes qui avaient occasionné les troubles. La plupart ayant prudemment pris la fuite, l'on n'en arrêta qu'une trentaine, tant catholiques que protestants. Dix-huit des plus coupables furent condamnés à mort et exécutés le même jour. Il ordonna

au grand prévôt, qui l'avait accompagné pour cette expédition, de ne parler en aucune manière dans la sentence qui les condamnait, que c'était pour cause de religion; mais seulement pour avoir porté les armes contre les ordonnances du Roi. Il voulait, par ce moyen, empêcher que l'un ou l'autre parti ne cherchât plus tard à tirer vengeance de ces exécutions. Cette conduite, très-sage, fut approuvée par toutes les personnes raisonnables des deux religions (1).

Les Calvinistes s'emparent de Rouen, en 1562.

La tranquillité ne devait pas durer long-temps; ce n'était pas par une émeute qu'elle devait être troublée de nouveau, mais par une guerre civile; la conduite de la Cour l'avait rendue inévitable. Dans la nuit du 15 au 16 avril 1562, les calvinistes, au nombre de cinq à six cents seulement, parvinrent, par un coup de main, à s'emparer de la ville de Rouen, sans presque éprouver de résistance. Ils étaient bien maîtres de la ville, mais toutes les forteresses étant encore au pouvoir des catholiques, l'on devait s'attendre que ces derniers se défendraient avec courage, et qu'ils opposeraient la force à la force: l'événement prouva le contraire. A la première attaque, les gouverneurs de ces forteresses demandèrent lâchement à capituler, et mirent bas les armes.

En s'emparant de Rouen, les protestants avaient d'abord montré beaucoup de modération; mais lorsqu'une fois ils se virent également maîtres de la ville et des forteresses, ils changèrent de conduite; ils

(1) Mémoire du maréchal de la Vielleville.

pillèrent les églises, les monastères, et commirent les plus grands désordres.

Par l'ordre du Roi, le duc de Bouillon, gouverneur de notre province, vint de suite à Rouen, pour rappeler les habitants à leurs devoirs, et rétablir la tranquillité. Les temps étaient changés; ce n'était plus une simple émeute qu'il avait à réprimer, c'était un parti qu'il fallait combattre. N'ayant pas cru devoir accepter les conditions que voulaient lui imposer les vainqueurs, il quitta la ville le même jour (20 avril). Quelques jours après le départ du duc de Bouillon, le Parlement voyant que les protestants méprisaient également ses remontrances et ses menaces, en sortit aussi, et se retira à Louviers.

Abandonnés par leurs magistrats, les Rouennais pourvurent eux-mêmes à l'administration des affaires. Ils renouvelèrent en entier le Corps-de-Ville, créèrent un grand et un petit conseil, ayant chacun ses attributions; le premier composé de cent membres; le second de douze, pris tous dans les divers quartiers, et nommés par leurs concitoyens.

Siége de Rouen par le duc d'Aumale, en 1562.

Le prince de Condé, chef du parti protestant, craignant que le duc d'Aumale n'entreprît le siége de Rouen, y envoya Launoy de Morvilliers, gouverneur de Boulogne, officier distingué, habile surtout dans l'art de défendre les places. Le prince de Condé avait prévu juste. Le duc d'Aumale étant venu avec une armée de huit à dix mille hommes, camper au Mesnil-Esnard, à une lieue de Rouen, commença quelques jours après ses premières attaques sur le fort de Sainte-Catherine,

dans lequel s'était jeté Morvilliers. Depuis douze jours entiers ses batteries foudroyaient inutilement ce fort, lorsque le 11 juillet il ordonna un assaut général. La victoire, long-temps disputée, resta enfin aux protestants; les catholiques éprouvèrent une perte si considérable, qu'ils furent obligés de décamper la même nuit, dans le plus grand désordre, laissant un grand nombre de blessés au pouvoir du vainqueur.

Le duc d'Aumale ayant échoué devant une simple forteresse, crut qu'il serait plus heureux en attaquant la ville; il y trouva la même résistance, et compta un revers de plus. Désespéré de ces attaques infructueuses, il alla porter ses armes devant le Pont-Audemer, qu'il surprit, et dont il passa tous les habitants au fil de l'épée : les villes de Brionne et d'Honfleur, étant tombées aussi en son pouvoir, éprouvèrent le même sort.

Courses des Calvinistes dans le pays de Caux.

Malgré les deux échecs que le duc d'Aumale avait éprouvés devant les murs de Rouen, Catherine de Médicis ordonna aux habitants de mettre bas les armes, et d'envoyer à la Cour tout l'argent qui se trouvait dans les caisses publiques. Donner de tels ordres dans l'état où étaient les choses, c'était vouloir s'attirer un refus; il eut lieu. Bien loin d'obéir, les Rouennais firent des courses dans le pays de Caux, incendièrent quelques villages, pillèrent les églises, et rentrèrent dans leurs murs avec un butin considérable. Le parlement, qui était toujours à Louviers, irrité de cette audace, rendit contre eux un arrêt très-rigoureux (26 août); mais ils n'en tinrent

aucuns comptes, et en appelèrent au Roi quand il serait majeur (1).

Siége de Rouen, par Antoine de Bourbon, en 1562.

La ville de Rouen était une place trop importante pour qu'on la laissât plus long-temps au pouvoir des calvinistes, et trop près de Paris pour qu'on souffrît qu'elle reçût d'autres lois que de la capitale. Morvilliers, prévoyant que tôt ou tard les catholiques tenteraient de s'en emparer, se mit en mesure de déjouer leurs desseins. Toutes les personnes connues pour tenir le parti de la Cour, reçurent l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Il fit réparer les anciennes fortifications, en construisit de nouvelles, fit murer la plupart des portes, démolir les maisons du faubourg Cauchoise, ainsi que celles de l'île de la Mouque ; enfin, il ne négligea rien de ce qui pouvait assurer la défense de la ville. Ce brave gouverneur, qui avait repoussé avec tant d'intrépidité les attaques du duc d'Aumale, étant informé que les calvinistes avaient appelé les Anglais à leur secours, remit son commandement, ne voulant plus, par une grandeur d'âme digne d'un vrai Français, porter les armes pour une cause qu'il ne crut pas bonne, puisque pour la soutenir, ses co-religionnaires étaient obligés d'avoir recours aux plus grands ennemis de leur patrie. S'étant retiré dans ses terres, le prince de Condé envoya pour le remplacer Montgomery, l'un des meilleurs officiers du parti protestant, le même

(1) De Thou, Hist. Universelle. – Pommeraye, Hist. des Archev. et de la Cathédrale. – Danneville, Invent. de l'Hist. de Norm. – Varillas, Hist. de Charles IX, etc.

qui avait eu le malheur de tuer Henri II dans un tournois.

Charles IX, mécontent des attaques infructueuses du duc d'Aumale, envoya devant les murs de Rouen une armée forte de dix-huit à vingt mille hommes, commandée en apparence par Antoine de Bourbon, roi de Navarre ; mais dont toutes les opérations devaient être dirigées par le prince de Guise et par le connétable de Montmorency (1). Le jeune roi, la trop fameuse Catherine de Médicis, sa mère, ses filles d'honneur et toutes les personnes attachées à la Cour, vinrent au camp devant Rouen. C'était sans doute pour cette Cour dépravée, une partie de plaisir que de se trouver au siége d'une des premières villes du royaume, puisqu'elle assista constamment à tous les assauts qui furent donnés, ainsi qu'au pillage qui eut lieu.

Les premières attaques commencèrent le 27 septembre, par le fort de Sainte-Catherine ; les assiégeants furent repoussés avec une perte considérable. Le lendemain ils ne furent pas plus heureux ; ayant attaqué la ville du côté de la porte de Saint-Hilaire, les assiégés firent une sortie, et les taillèrent en pièces. Pendant plusieurs jours tout l'avantage resta aux protestants ; mais la fortune changea bientôt. Le 6 octobre, l'armée royale, après un assaut qui dura toute la journée, parvint à s'emparer des forts de Sainte-Catherine et de Montgomery. Ce dernier avait été élevé par l'ordre de Montgomery, près l'ancienne

(1) Vie de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes.

chapelle de Saint-Michel. Tous les soldats qui les défendaient furent passés au fil de l'épée ; trois cents bourgeois, sortis de la ville pour aller à leur secours, eurent le même sort. Quelques soldats royalistes voulant profiter de ce désordre pour surprendre la ville, se confondirent avec les fuyards, mais ce coup hardi manqua : leur mort compensa la perte des assiegés. Maîtres de ces deux forts, les catholiques qui en avaient construit deux autres, l'un sur la montagne de Jéricho, l'autre sur celle de Bihorel, dominaient entièrement la ville ; ils profitèrent de ces avantages pour l'attaquer en même temps sur trois points différents. Le 13 octobre, ils donnèrent un assaut qui dura depuis dix heures du matin jusqu'au soir. Le lendemain ils en donnèrent un second qui fut bien meurtrier pour l'un et l'autre parti. Du côté de la ville, les bourgeois eurent à regretter la perte de cinq à six cents personnes tant tuées que blessées, parmi lesquelles l'on trouva au moins la moitié de femmes qui, oubliant la timidité naturelle à leur sexe, avaient donné les plus grandes preuves de courage, en partageant tous les dangers de cette journée avec leurs pères, leurs frères, leurs époux, et en périssant comme eux pour la défense de leur opinion religieuse.

Le roi de Navarre, quoiqu'assez mauvais général, avait de la bravoure personnelle, et s'exposait souvent comme un simple soldat. Allant deux ou trois jours après cet assaut visiter les tranchées, il reçut à l'épaule gauche un coup d'arquebuse (1). Souffrant

(1) Palma Cayet, Chron. novennaire.

beaucoup de cette blessure, il se fit transporter à Darnétal, où était son quartier général.

Catherine de Médicis voyant que ce siége traînait en longueur, et que les assiégés recevant journellement de nouveaux renforts, pouvaient prolonger encore long-temps leur défense, tenta la voie de la négociation. Quelques pourparlers eurent lieu à ce sujet, mais ils furent sans résultat, parce que la Cour voulait imposer des conditions que l'honneur défendait aux malheureux Rouennais d'accepter. Par un des articles, on leur accordait le libre exercice de leur culte; mais on exigeait qu'ils chassassent leurs ministres; c'était leur ôter d'une main ce qu'on leur donnait de l'autre. Les hostilités que l'on avait cessées pendant quelques heures, recommencèrent avec plus de fureur que jamais. Le 18, les assiégeants tentèrent un nouvel assaut, et furent repoussés avec un grand désavantage. Cet échec engagea la Cour à renouer les conférences; mais n'ayant rien voulu changer à ses premières propositions, elles furent inutiles. On les renoua encore plusieurs fois selon les succès ou les revers qu'obtenaient alternativement les deux partis, mais toujours inutilement, parce que l'un et l'autre ne voulaient rien céder de leurs prétentions.

Pendant plusieurs jours de suite, les assiégeants et les assiégés furent continuellement aux prises; mais ce n'étaient que des combats partiels, qui ne décidaient rien, et dans lesquels chaque parti perdait beaucoup de monde. Enfin, mon cher Alphonse, le 26 octobre, jour bien funeste pour notre ville,

le duc de Guise et le connétable de Montmorency, ordonnèrent un assaut général. Nos compatriotes, épuisés de fatigues, affaiblis par les pertes réitérées qu'ils avaient éprouvées, manquant de vivres, ne comptant plus sur aucuns secours, ne purent résister plus long-temps à la supériorité du nombre. Après un combat sanglant, les assiégeants entrèrent par la brèche : vous le dirai-je! pendant huit jours entiers la ville fut livrée au pillage, et à toutes les horreurs d'une place prise d'assaut.

Prise de Rouen par les Catholiques, en 1562.

Aussitôt après la prise de Rouen, le chancelier de l'Hôpital engagea la Cour à user avec modération de la victoire, et à publier une amnistie générale, persuadé, avec raison, que la douceur, que la clémence, sont des moyens bien plus sûrs pour affermir l'autorité d'un roi, surtout d'un roi mineur, que les cruautés que l'on exerce trop souvent sous son nom. Catherine de Médicis aimait trop la vengeance pour écouter d'aussi sages conseils. D'un autre côté, le parlement qui, ainsi que je vous l'ai dit, s'était retiré à Louviers, s'empressa de revenir à Rouen; mais loin d'entrer dans les vues de clémence du chancelier, il signala son retour par des vengeances et par des supplices. Les principales victimes furent *Dubosc d'Emendreville*, président de la Cour des Aides; *Jean de Croses*, *Gruchet de Soquence*, *Caton de Berthonville*, conseillers de Ville; le fameux ministre *Marlorat*, et dix à douze officiers, zélés protestants et qui, pendant le siége, avaient puissamment contribué à la défense de la

Supplice des Calvinistes.

ville. Les deux premiers furent décapités, les autres furent pendus, tous furent ignominieusement traînés sur la claie au lieu du supplice. Ces exécutions, aussi injustes qu'impolitiques, firent beaucoup de mécontents, même parmi les catholiques, et forcèrent les protestants à user de représailles dans les villes qu'ils tenaient en leur puissance (1).

Malgré les douleurs qu'il ressentait de sa blessure, le roi de Navarre ayant appris la prise de la ville, voulut avoir la gloire d'y entrer par la brèche. Comme sa blessure l'empêchait de marcher, il s'y fit transporter sur une litière portée par ses Suisses, fit une espèce d'entrée triomphante au son des instruments militaires, parcourut les principales rues de Rouen, et retourna à son quartier général. Dans l'origine, sa blessure était peu dangereuse; mais soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisirs, elle prit tout-à-coup un caractère grave, et elle laissa peu d'intervalle entre son triomphe et sa mort. Ce prince finit ses jours le 19 novembre aux Andelys, où il avait été obligé de s'arrêter en retournant à Paris (2).

Entrée triomphante du roi de Navarre.

La prise de Rouen, mon ami, porta momentanément un grand préjudice au parti protestant, surtout dans notre province, où elle entraîna la reddition de plusieurs places importantes; mais elle fut loin de l'abattre. L'année suivante, les religionnaires, sous

(1) De Thou, Hist. universelle. – De Beze, Hist. ecclés. des Eglises réformées. – Masseville, Hist. de Norm. – Varillas, Hist. de Charles IX.

(2) Palma Cayet, Chronol. novenn.

les ordres de l'amiral de Coligny, reprirent la plupart de ces places. Les succès qu'ils obtinrent sur d'autres points de la France, les rendant plus puissants que jamais, obligèrent la Cour à négocier avec eux. La paix fut signée à Amboise le 19 mars 1563; mais ce n'était qu'une paix plâtrée, arrachée par les circonstances, et qui était loin d'être sincère de la part des catholiques. Paix d'Amboise, en 1563.

C'est au parlement de Normandie que, la même année, Charles IX, quoiqu'il n'ait pas encore atteint l'âge prescrit par les lois, fut déclaré majeur (1). Catherine de Médicis, qui, par des raisons politiques, avait avancé le moment de sa majorité, voulut que cette cérémonie se fît avec le plus grand éclat : ses désirs furent satisfaits. Les habitants de Rouen donnèrent dans cette circonstance une nouvelle preuve de l'attachement qu'ils ont constamment témoigné à leurs souverains, en le recevant avec une magnificence extraordinaire. Ils eurent la générosité d'oublier que c'était ce jeune prince qui, au mois d'octobre de l'année précédente, avait fait une entrée bien différente dans leur ville, et qui en avait ordonné le pillage. S'ils avaient pu lire dans l'avenir!..... Mais pouvaient-ils penser que quelques années après ce roi se placerait par ses cruautés à côté d'un Néron et d'un Caligula! Entrée de Charles IX, en 1563.

Ce prince venait du Havre, lorsqu'il fit son entrée à Rouen, le jeudi 12 août 1563. Devant entrer

(1) Mémoires de Castelnau. - Nagerel, Chron. de Normandie.

par la porte Cauchoise, des théâtres magnifiques, des arcs de triomphes, des portiques avaient été élevés sur les places de Saint-Gervais, de Cauchoise, du Vieux-Marché et de Notre-Dame. Les devises, les emblêmes, les allégories n'y avaient pas été oubliés. Si, à l'exemple de la plupart des rois, ce jeune monarque aimait à être flatté, il dut être satisfait, car nos magistrats n'avaient rien épargné pour séduire son amour-propre, et pour faire croire à ce roi enfant qu'il était un grand homme, appelé par la providence à faire le bonheur de la France, et à éteindre le flambeau des discordes civiles par un gouvernement sage, ferme et protecteur. L'on ne pouvait se tromper plus cruellement.

Charles IX déclaré majeur au parlement de Rouen.

Le mardi 17 août, Charles IX se rendit au Parlement pour faire enregistrer l'acte qui le déclarait majeur. La reine sa mère, le chancelier de l'Hôpital, le connétable de Montmorency, les princes du sang, des cardinaux, des évêques, des maréchaux, et un grand nombre de seigneurs, assistèrent à cette cérémonie. Lorsque chacun eut pris sa place, selon son rang, ce prince prononça un discours qu'il eût pu simplifier beaucoup, en disant tout simplement : « Je »vous déclare, Messieurs, qu'à dater d'aujourd'hui, »je prends en main les rênes du gouvernement ; je »veux à l'avenir être maître, et je punirai sévère- »ment tous ceux qui ne voudront pas obéir aveuglé- »ment à mes volontés : ainsi tenez-vous pour bien »avertis. » Un pareil langage nous étonnerait bien aujourd'hui ; mais c'était celui du temps.

Pendant son séjour à Rouen, ce prince logea dans la maison abbatiale de Saint-Ouen; il quitta notre ville le 19 août pour se rendre à Caen.

Ainsi que je vous l'ai dit, la paix d'Amboise n'avait pas été sincère ; les chefs catholiques ne l'avaient signée que pour endormir la sécurité des protestants, qui, se reposant sur la foi des traités, avaient déposé les armes et s'étaient retirés chacun dans leurs provinces. La cour ne tenant aucune des conditions auxquelles elle s'était engagée, ce manque de foi ralluma la guerre, et elle fut assez vive dans quelques provinces, heureusement la ville de Rouen ne s'en ressentit point, ou du moins fort peu. La bonne harmonie régnait entre les catholiques et les protestants, grâce à la sage tolérance du Cardinal de Bourbon, qui, dans les protestants, ne voyait que des brebis égarées, qu'un berger, disait-il, ne devait point massacrer, mais chercher au contraire à ramener tout doucement au bercail. Il en était ainsi depuis plusieurs années, lorsqu'au mois de mars 1571, la garnison placée à Rouen, par les ordres du Roi, pour maintenir la tranquillité, fut la première à la troubler. Par le dernier traité, signé à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'août de l'année précédente, les calvinistes avaient obtenu l'exercice public de leur religion en divers lieux, principalement dans notre province. Sortant un matin par la porte Cauchoise, pour aller au prêche, ils furent insultés par les soldats du corps-de-garde, placé auprès de cette porte. Des railleries, l'on en vint

Troubles entre les Catholiques et les Protestants, en 1571.

aux injures, enfin à des voies de fait qui n'eurent pas de suites graves pour lors. Les protestants ne pensant plus à ce qui s'était passé le matin, rentraient tranquillement par la même porte ; mais les mêmes soldats, renforcés par quelques catholiques, les assaillirent de nouveau, en tuèrent cinq ou six, en blessèrent un grand nombre, et forcèrent les autres à prendre la fuite dans la campagne.

Punition des coupables.

Charles IX, craignant que cette émeute ne produisît un soulèvement général de la part des protestants, et ayant alors de fortes raisons pour ne point recommencer les hostilités, résolut de punir sévèrement les coupables. En conséquence, il ordonna au maréchal de Montmorency, gouverneur de notre province, de marcher sur Rouen avec un corps de troupes. Il y envoya aussi le premier président et douze conseillers du parlement de Paris, avec le grand prévôt de l'hôtel, pour instruire l'affaire et faire le procès aux auteurs de cet assassinat. Tous ceux que l'on put arrêter furent punis de mort ; trois cents qui s'étaient sauvés furent condamnés à la même peine par contumace, et leur signalement envoyé dans tout le royaume ; les moins coupables furent exilés (1).

Massacre de la Saint-Barthélemy.

Cette juste satisfaction appaisa généralement les calvinistes, et leur persuada que la Cour n'était pour rien dans cette affaire ; en effet, elle n'y était pour rien. Mais si le Roi avait sévi sévèrement

(1) De Thou, Hist. Universelle. – Masseville, Hist. de Normandie. – Servin, Hist. de Rouen.

contre les coupables, c'était pour mieux cacher ses desseins et tromper les protestants. Ces infortunés marchaient sur le bord de l'abîme, et s'endormaient cependant dans la plus parfaite sécurité. La nuit de l'exécrable Saint-Barthélemy leur prouva la confiance qu'ils pouvaient avoir dans les serments d'un Charles IX, et d'une Catherine de Médicis.

Malheureusement la capitale ne fut pas le seul théâtre où se passa cet horrible exploit. Le sang ruissela aussi dans les provinces; beaucoup de villes n'imitèrent que trop le fatal exemple qui leur avait été donné. Rouen compta aussi un grand nombre de victimes, nombre cependant peu considérable, si on le compare à celui des personnes qui périrent à Orléans, à Lyon, à Troies, à Bourges, à Poitiers, à Toulouse, où la plupart des protestants furent inhumainement massacrés. Si le sang n'a pas ruisselé davantage dans notre ville, nous devons ce bonheur à l'humanité de François de Montmorency, qui en était alors le gouverneur. Son nom doit figurer à côté de ceux de Jean Hennuyer, de Sigognes, de de Gordes, de Saint-Heran, et de quelques autres encore, dont le généreux dévouement honore les fastes de l'humanité. Ce gouverneur ne craignit point de se compromettre, en éludant les ordres sanguinaires de la Cour. Il avait fait emprisonner un grand nombre de protestants pour les sauver de la première fureur de leurs ennemis; son espoir fut trompé. Les catholiques n'avaient point oublié les châtiments qui leur avaient été justement infligés l'année précédente, ils se vengèrent

Beau trait de François de Montmorency.

35

sur les protestants ; et malgré tous les soins du généreux Montmorency, ils en égorgèrent cinq à six cents.

Je dois vous prévenir que de Thou, Danneville, Masseville, Servin, et tous les historiens modernes qui rapportent ce fait, ne font nullement mention du maréchal de Montmorency ; ils en accordent l'honneur au sieur de Carrouges, comte de Tillières. C'est certainement une erreur, car ce dernier ne fut nommé gouverneur du Vieux-Château et bailli de Rouen, que le 6 février 1576, près de quatre ans après cet horrible forfait, tandis que François de Montmorency occupait cette place depuis 1571 : cette action est trop belle pour ne pas la rendre à son véritable auteur.

Trop de protestants avaient échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, pour que le but qu'on s'était proposé, celui d'anéantir entièrement cette secte, fut rempli. Les hostilités recommencèrent avec plus de fureur que jamais, sur tous les points du royaume, car les Calvinistes préférèrent périr les armes à la main, que de se laisser lâchement massacrer dans les ombres de la nuit. Charles IX, qui aurait dû chercher à couvrir d'un voile épais la part qu'il avait prise à cette horrible boucherie, s'en déclara hautement l'auteur, et se chargea ainsi de l'exécration générale. Ses remords vengèrent ses victimes ; ils le poursuivirent jusqu'au tombeau, et la France en fut délivrée le 30 mai 1574.

Mort de Charles IX.

Avènement de Henri III au trône.

Henri III, son frère et roi de Pologne, lui succéda. On s'attendait généralement que ce prince, qui

avait déployé un assez grand caractère sous le règne précédent, allait régner par lui-même, et faire tous ses efforts pour pacifier le Royaume; on se trompa. Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour, une fois monté sur le trône, ne montra plus qu'un prince efféminé, ennemi de toute occupation, inhabile aux affaires, ne songeant qu'à ses plaisirs. Se contentant du titre de roi, il en laissa toute l'autorité à sa mère, à cette femme sanguinaire, la Frédégonde du seizième siècle. Les personnes les plus sages de la Cour conseillaient à la reine mère de maintenir la paix, en observant strictement le dernier édit de pacification; mais intéressée à perpétuer les troubles pour perpétuer son autorité, elle résolut la guerre et la fit. Elle ne fut pas longtemps à se repentir d'avoir pris ce parti, car, contre son attente, les protestants ayant remporté de grands avantages, lui dictèrent la loi. Quelques catholiques irrités des concessions avantageuses que la Cour avait été obligée de leur faire, et excités sous main par le duc de Guise et par le cardinal de Lorraine, formèrent entre eux une association pour le maintien de la religion et la défense de l'état, sous le nom *de la Sainte Ligue*. Quoique cette association fut une véritable conspiration contre le roi et contre l'état, Origine de la Ligue. Henri III, dont la conduite politique a toujours été inconcevable, loin de chercher à détruire dans son origine une ligue qui n'avait été faite que pour le perdre, l'autorisa publiquement et s'en déclara le chef, croyant par ce moyen la diriger. Haï des catho-

liques, méprisé des protestants, cette lâcheté, au lieu de ramener les esprits et de raffermir son autorité, lui enleva au contraire le peu de partisans qui lui restaient. Quoique chef ostencible de la ligue, les Guises en étaient l'âme, rien ne se faisait que par leur volonté.

Séjour de Henri III, à Rouen.

Après la journée des barricades, Henri III s'étant sauvé de sa capitale où sa personne ne se trouvait plus en sûreté, se réfugia à Chartres; mais voyant qu'il courait les mêmes dangers dans cette ville, remplie en grande partie de ligueurs entièrement dévoués au duc de Guise, il vint chercher un asyle plus sûr à Rouen (1). Ce prince y fit son entrée le 13 juin, et fut reçu avec les plus grands honneurs par le corps municipal, qui alla au-devant de lui jusqu'au fort de Sainte-Catherine, où il fut harangué par le lieutenant-général au bailliage de Rouen.

Ann. 1588.

Henri passa une partie de l'été dans notre ville, beaucoup plus occupé de ses plaisirs que des affaires de l'état. C'est pendant le séjour qu'il y fit que ce négocia le fameux *édit d'union*, monument éternel de sa honte et de sa faiblesse, dans lequel il sacrifiait une portion nombreuse de ses sujets pour satisfaire l'ambition d'un factieux qui osait dicter la loi à son roi. Cet édit contenait dix articles principaux, et trente-deux articles supplémentaires. L'article premier portait : « Que le Roi jure d'employer » jusqu'à sa propre vie pour extirper l'hérésie de son » royaume, et de ne faire paix ou tresves avec les

Edit d'union, signé à Rouen.

(1) De l'Estoile, Journal de Henri III.

» hérétiques ni aucun édit en leur faveur. » L'article 3 : « Que le Roi ne favorisera ou advancera de son » vivant aucun hérétique, et veut que tous ses sujets » jurent qu'ils ne recevront à être roi, après son » décès, aucun prince qui soit hérétique ou fauteur » d'hérésie, quelque droit ou prétention qu'il puisse » y avoir » (1).

Cette dernière clause, ainsi que vous devez le voir, frappait particulièrement sur Henri, roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, alors chef du parti protestant. C'est le 15 juillet, dans l'église métropolitaine de Rouen, que Henri III signa cet édit, et qu'il jura solennellement d'en accomplir tous les articles. Catherine de Médicis, le duc de Guise, le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, le signèrent aussi, et firent le même serment. Cet édit fut publié le 21 du même mois au parlement de Paris, sous le nom *d'édit de réunion*, et fut reçu avec une joie féroce par tous les ligueurs de la capitale. Malgré la publicité qu'on lui avait donnée, on ne le mit point à exécution, car la mort du duc de Guise et celle du roi, arrivée l'année suivante, changèrent totalement la face des affaires.

Pour le bonheur de la France, Henri IV monta sur le trône. A la mort de Henri III, le royaume était plongé dans la plus grande anarchie; tout le monde y était maître, si ce n'est le Roi. La cour de Rome, l'Espagne jetaient un regard avide sur nos provinces, et épiaient le moment favorable pour saisir leur proie. Avènement de Henri IV au trône.

(1) Palma Cayet, Chronologie novennaire.

Forcé de conquérir son propre royaume, ce prince eut de grands obstacles à combattre. Ses droits au trône étaient incontestables; mais il professait la religion réformée, et sa croyance servit de prétexte aux factieux pour continuer de déchirer l'état. Sans armée, sans argent; entouré de traîtres; malgré cette position critique, il ne désespéra point du salut de la France, et tint constamment tête à l'orage. Se confiant dans la justice de sa cause, il rallia autour de lui tous ses fidèles serviteurs, et défendit ses droits les armes à la main. La lutte fut longue et sanglante. Malgré les mémorables journées d'Arques et d'Ivry, où ce prince déploya tant d'habilité et de bravoure, malgré les nombreux partisans que sa bonté et son affabilité lui gagnaient tous les jours, il lui fallut cependant combattre pendant plusieurs années pour triompher entièrement de la ligue. Notre ville, mon jeune ami, fut une des dernières à reconnaître son autorité : obligé d'en faire le siége, les habitants se défendirent avec la fureur du fanatisme; leur défense prolongea de sept à huit mois les malheurs de notre patrie.

Siége de Rouen par Henri IV, en 1591.

Ce siége est l'un des plus mémorables de tous ceux auxquels nos guerres de religion ont donné lieu. L'attaque et la defense furent conduites de part et d'autre avec tant de bravoure, de sagesse, d'habileté ; la victoire favorisa tant de fois les deux partis, qu'il est impossible de décider lesquels des assiégeants ou des assiégés y ont acquis le plus de gloire.

Le duc de Mayenne prévoyant que tôt ou tard cette place, regardée comme l'un des boulevards de

la ligue, serait assiégée par le Roi, en avait confié le commandement à André de Brancars, sieur de Villars, précédemment gouverneur du Hâvre. Brave, expérimenté, d'une prudence consommée, aimé du soldat, quoique sévère sur la discipline, ce gouverneur justifia le choix que les ligueurs avaient fait de lui. Ayant mis la ville en état de défense, il attendit l'événement.

Mayenne ne s'était pas trompé. L'armée royale, sous les ordres du maréchal de Biron, et forte de trente à trente-cinq mille hommes, vint camper devant les murs de Rouen, le 11 novembre 1591. Avant de commencer les hostilités, Henri, dont tout le désir était d'épargner le sang de ses sujets, écrivit aux Echevins, les exhortant d'une manière toute paternelle de rentrer volontairement dans le devoir, et de ne pas l'obliger, par leur refus, à employer la force pour les y contraindre. Loin d'écouter les propositions de ce bien-aimé monarque, ces magistrats lui firent une réponse insolente, et qui n'avait pu être dictée que par des cerveaux fanatisés, tels qu'étaient la plupart de ceux qui avaient alors quelqu'autorité dans la ville. Oui, mon jeune ami, notre ville, qui trente ans auparavant avait soutenu un siége opiniâtre contre les catholiques, ne renfermait plus dans son sein qu'une population entièrement dévouée à la ligue, disposée à seconder de tous ses moyens les chefs de ce parti. Les prêtres, eux-mêmes, étaient les premiers à exalter la multitude. Se répandant en invectives contre le meilleur des

rois, ils soutenaient hautement qu'il était incapable de régner, sans doute parce qu'il avait plu à un pape de l'excommunier, et à des factieux de déchirer la France par leur ambition. Ne se contentant pas de lancer du haut de la chaire, anathême sur anathême contre lui, ils firent revivre l'édit d'union, ce fameux édit, fruit d'un fanatisme en délire, et qui a imprimé une honte éternelle à la mémoire de Henri III. Après une messe solennelle, célébrée dans la cathédrale, toutes les autorités civiles et militaires, les principaux bourgeois jurèrent sur l'autel d'en observer tous les articles, surtout celui qui excluait de la couronne le roi de Navarre.

Henri IV vint au camp le 24 novembre, et établit son quartier général à Darnétal. Dès le lendemain, les attaques commencèrent du côté de la porte Cauchoise. Quelques jours après, les assiégeants se portèrent contre le fort de Sainte-Catherine, et s'ils l'attaquèrent vivement, les assiégés, sous les ordres de Gessan, commandant de ce fort, se défendirent avec une valeur sans exemple; mais malgré tous leurs efforts, l'avantage de la journée resta au Roi.

Pendant que l'on se battait ainsi devant le fort de Sainte-Catherine, l'on eut recours dans la ville à la religion pour exalter les esprits. Le dimanche, 8 décembre, l'on fit une procession générale, à laquelle assistèrent toutes les autorités, le clergé de toutes les paroisses et tous les ordres religieux. Au retour, *René Daillon*, évêque de Bayeux, célèbra une grande messe dans l'église abbatiale de

Saint-Ouen. *Jean Dadré*, grand pénitencier, avait pris pour texte du sermon qu'il prononça, ce verset de la seconde épître aux Corinthiens : *Ne vous alliez pas aux infidèles.* Avant de descendre de chaire, il fit prêter au peuple le serment de mourir plutôt que de reconnaîtrepour roi de France Henri de Bourbon, *soi-disant Roi.* Le peuple aveuglé, prêta le serment. Ensuite on ordonna un jeûne de trois jours par semaine, pour appaiser, disait-on, la colère de Dieu; mais dans le fond, c'était pour ménager les vivres qui commençaient à manquer.

Villars se fiant plus sur sa valeur et sur celle de ses troupes pour s'opposer aux royalistes, que sur des processions, laissa la milice de l'église prier, jeûner et prêcher tant qu'elle voulut. Pour incommoder les assiégeants dans les attaques qu'ils continuaient de diriger contre le fort de Sainte-Catherine, il fit faire une longue et large tranchée, depuis ce fort jusqu'à la colline vis-à-vis, et y jeta cinq à six cents hommes. Le Roi, jugeant combien cette tranchée, qui s'étendait fort avant dans la campagne, pouvait le contrarier dans ses opérations, résolut de s'en emparer. Profitant d'une nuit obscure, ce prince se mit à la tête de trois cents gentilshommes, et, après une action très-vive, emporta ce retranchement.

A cette nouvelle, Villars s'écria : « Par Dieu! ce »prince, par sa valeur, mérite mille couronnes! Je suis »fâché que par une meilleure croyance, il ne nous donne »autant d'envie de lui en acquérir de nouvelles, que

»par celle qu'il tient, il nous donne sujet de lui dis-»puter la sienne ; mais il ne sera pas dit que j'aie »manqué à tenter de ma personne, ce qu'un si grand »roi a exécuté de la sienne. » En effet, la tranchée fut reprise au bout de quelques jours ; mais comme il allait de la gloire et de l'intérêt de Henri d'en rester maître, ce prince l'attaqua de nouveau, et parvint, après des efforts infinis, à en chasser les assiégés. C'est à l'attaque de cette tranchée que Sully, qui combattait auprès du Roi, lui remontrant qu'il exposait trop sa personne, Henri lui dit : « *Mon ami, je ne puis autrement, car puisque »c'est pour ma gloire et pour ma couronne, que »je combats, ma vie et tout autre chose ne me »doit sembler rien au prix.* »

Les assiégés se défendaient avec une opiniâtreté sans égale ; vous en pouvez juger par ce qui venait d'arriver pour un simple fossé. Tout annonçait donc que le siége serait long et meurtrier. Henri, toujours guidé par sa bonté naturelle, désirant plus que jamais ménager le sang de ses sujets, fit de nouvelles tentatives auprès de Villars pour l'engager à quitter le parti de la ligue ; mais elles furent inutiles. Il résolut alors de pousser le siége avec la plus grande vigueur.

Dans les premiers jours de décembre, l'on découvrit une conspiration en faveur du Roi ; mais les auteurs furent condamnés à être pendus. Quelques jours après leur exécution, le parlement rendit à cette occasion un arrêt très-sévère contre ses partisans

et contre tous ceux qui ne révèleraient pas les conjurations tramées en sa faveur. Cette mesure ne parut pas encore assez suffisante ; les censures et les ordonnances ecclésiastiques furent employées pour contraindre les consciences. On ordonna encore que l'on renouvellerait tous les mois le serment de l'union.

Dans les premiers jours de janvier une flotte hollandaise, sous les ordres du comte de Nassau, entra dans le port de Rouen, amenant au Roi un renfort considérable. Henri donna l'ordre au commandant de cette flotte de fermer le passage de la Seine, au-dessous de la ville, pour intercepter tous les secours qui auraient pu arriver aux assiégés, soit par le Hâvre, soit par Honfleur.

Quelques jours après, les royalistes essayèrent une attaque du côté des portes Cauchoise et de Beauvoisine ; mais ils furent repoussés avec une grande perte.

Le renfort amené par le comte de Nassau était arrivé bien à propos au Roi, car ses troupes commençaient à se fatiguer. Les assiégés faisaient souvent des sorties, et plus d'une fois ils portèrent l'effroi dans le camp des royalistes. Villars, nuit et jour sur pied, savait profiter du moindre avantage que lui présentait la fortune ; sa valeur ne contribua pas peu à conserver la ville au pouvoir des ligueurs. Je n'entrerai point, mon jeune ami, dans les détails des nombreux assauts que donnèrent les royalistes, ni dans ceux des sorties souvent très-meurtrières que firent les assiégés pendant les mois de janvier et de février,

ce serait vous retracer toujours les mêmes scènes; d'ailleurs, de semblables détails appartiennent à la relation particulière de ce siége.

Heuri, apprenant que le duc de Parme accourait au secours de Rouen, avec une armée forte de vingt mille hommes, résolut de s'opposer à ce dessein. Ne prenant avec lui que trois mille hommes de troupes d'élite, il laissa la conduite du siége au maréchal de Biron, courut au-devant de l'ennemi, le rencontra aux environs d'Aumale, remporta sur lui de grands avantages, et le força de s'éloigner des murs de Rouen. Pendant l'absence du Roi, le maréchal de Biron s'étant laissé surprendre dans son camp, éprouva une perte considérable; mais aussi prompt à réparer une défaite qu'habile à profiter d'un avantage, il rallia ses troupes, chargea vigoureusement les assiégés, qui, par sa négligence, étaient devenus assiégeants, et les repoussa jusques dans la ville, après avoir laissé un grand nombre des leurs sur la place. « C'était, *dit de Thou*, un spec»tacle affreux que de voir de tous côtés des mem»bres épars, des armes brisées, la tranchée inon»dée de sang; enfin, de toutes parts des cadavres »dépouillés et défigurés par des blessures terribles; »les deux partis consentirent à une trêve de deux »heures pour ensevelir les morts. »

Les habitants de Rouen comptant toujours sur la diversion que devait opérer le duc de Parme, se persuadaient que d'un moment à l'autre le maréchal de Biron serait contraint de lever le siége. Ils le dési-

raient d'autant plus, que depuis quelques-temps ils éprouvaient la disette la plus affreuse, tandis qu'ils voyaient l'abondance régner dans le camp des royalistes. Ils étaient dans cette attente lorsqu'ils virent pour la seconde fois la Seine se couvrir de vaisseaux hollandais, qui apportaient de nouveaux secours au roi. La brêche était ouverte dans plusieurs endroits, et la garnison s'affaiblissait tous les jours: alors les bourgeois, ces mêmes bourgeois qui naguères juraient encore de ne jamais reconnaître Henri pour roi de France, commençaient à se mutiner, et demandaient hautement *du pain* ou *la paix*. Villars, voyant que malgré tous ses soins il ne pouvait retarder plus longtemps la prise de la ville, fit savoir aux chefs de la ligue, que si d'ici à quelques jours il n'était secouru, il serait obligé de capituler. A cette nouvelle, le duc de Parme hâta sa marche sur Rouen; mais Henri qui voulait à tel prix que ce fût prévenir cette jonction, donna l'ordre à tous ces généraux de venir le rejoindre et de lever le siége, ce qui eut lieu, au grand contentement des Rouennais, le 20 avril 1591 (1). Henri IV lève le siége de Rouen.

Le Roi ayant réuni toutes ses forces, marcha à la rencontre de l'ennemi, lui livra une infinité de combats dans lesquels il eut presque toujours l'avantage, ce qui finit par affaiblir considérablement le parti de la ligue; mais comme ces événements ultérieurs n'ont aucuns rapports avec notre ville, je ne vous les rappor-

(1) De Thou, Hist. Univers. – Sully, Economies royales. – Mezerai, Hist. de France. – De Buri, Vie de Henri IV. – Masseville, Hist. de Normandie, etc.

terai pas. Ce siége, qui a été si meurtrier, est heureusement le dernier que notre ville a eu à soutenir. Les assiégeants et les assiégés y ont donné des preuves de la plus grande valeur ; pouvait-il en être autrement, puisque les uns et les autres étaient Français ! Si les royalistes y ont perdu beaucoup de monde, de son côté notre ville a eu à regretter un grand nombre de citoyens recommandables par leur naissance et par leur courage. Il est fâcheux qu'ils aient perdu la vie pour une aussi mauvaise cause ; il est vrai que quelques-uns y ont acquis de la gloire, mais c'est une triste célébrité que celle que l'on acquiert en combattant contre ses compatriotes et contre son roi. Leurs noms figureraient avec plus d'honneur dans les annales de notre ville, si au lieu d'augmenter le nombre des factieux qui déchiraient notre malheureuse patrie, ils eussent au contraire versé leur sang pour sa défense.



Lettre trente-troisième.



Quoique Henri eut été obligé de lever le siége de Rouen; cependant, mon ami, ses affaires prenaient de jour en jour une meilleure tournure, car à chaque instant ce prince voyait ses forces s'accroître, par l'arrivée d'officiers et de soldats catholiques qui quittaient le parti de la ligue pour embrasser le sien. Plusieurs avantages qu'il remporta dans notre province, principalement dans le pays de Caux, déconcertèrent les projets de l'Espagne, qui, sous le prétexte de protéger la religion catholique en France, ne cessait de souffler le feu des discordes civiles dans notre patrie, espérant, au moyen de ces troubles, pouvoir placer un roi de son choix sur le trône, et par suite démembrer plus facilement cette belle monarchie. Depuis quelques mois, les ligueurs luttaient en vain contre la force des événements; la conversion de Henri leur porta le dernier coup. Au grand contentement de ses sujets catholiques, ce prince fit son abjuration à Saint-Denis, le 25 juillet 1593, entre les mains du cardinal de Bourges. La ville de Reims étant encore au pouvoir des factieux, Henri se fit sacrer à Chartres. Cette cérémonie eut lieu le 27 février 1594, et le 22 mars suivant ce

Conversion et sacre de Henri IV, en 1593.

prince fit son entrée dans sa capitale. Les événements se succédaient rapidement, et tout semblait concourir au gré de ses désirs. Cependant, quoique maître d'une grande partie du royaume, la ville de Rouen subissait encore le joug de la Ligue. Il lui importait trop d'être maître de la capitale de notre province pour différer plus long-temps à la faire rentrer sous son obéissance. Le baron de Rosny fut chargé de cette importante négociation; déjà il avait eu quelques conférences à ce sujet avec le duc de Villars, dans lesquelles il avait applani les premières difficultés.

Négociation de Sully.

Rosny revint une seconde fois à Rouen, muni des pleins pouvoirs du Roi, pour traiter de la reddition de cette place; à ce second voyage, il entra publiquement dans la ville, et on lui rendit les plus grands honneurs. Comme Villars mettait sa soumission à un très-haut prix, Sully, malgré les pleins pouvoirs dont il était porteur, ne voulut pas prendre sur lui de terminer cette affaire et en écrivit à Henri. Ce prince avec son style ordinaire, et qui donnait tant de charmes à tout ce qu'il écrivait, lui répondit: « Mon » ami, vous êtes une beste d'user de tant de remise, » et apporter tant de difficultés et de mesnage en une » affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande » importance pour l'establissement de mon autorité, » et le soulagement de mes peuples, etc. » Il terminait cette lettre par lui recommander de finir promptement cette affaire. Par ce traité, Villars obtint douze cent mille livres une fois payées, soixante mille livres

de pension, la confirmation de la charge de grand-amiral, place à laquelle il avait été nommé par la ligue, et plusieurs autres avantages qu'il avait demandés. Comme vous le voyez, c'était vendre bien chèrement sa soumission.

Sully ayant terminé cette négociation, retourna auprès du Roi, qui désirait avoir ce fidèle serviteur près de lui, le jour de son entrée dans Paris. Quelques jours après, Sully revint à Rouen pour faire déclarer publiquement M. de Villars, et pour prendre solennellement possession de la ville au nom du Roi. Accompagné d'une suite nombreuse, il se rendit sur la place de Saint-Ouen, où ce gouverneur l'attendait; et là, en présence d'une foule innombrable de peuple, il lui demanda tout haut s'il tenait encore pour le parti de la ligue. Villars l'ayant embrassé, lui répondit : « Qu'il ne connaissait plus »d'autre ligue que celle que tous les bons Français fai»saient pour aimer et servir le Roi. »Et puis il ajouta : «Si vous me voulez honorer d'une écharpe blanche, »comme étant l'ancienne marque des vrais Français, »je la mettrai à mon col, et la graverai de telle sorte »dans mon cœur, qu'elle n'en partira jamais tant que je »vive. »Aussitôt que Rosny lui eut passé cette écharpe, toutes les batteries du fort de Sainte-Catherine et des autres forteresses de la ville tirèrent plusieurs salves en réjouissance de cet heureux événement : comme toutes les cloches sonnèrent aussi au même moment, Sully, prenant M. de Villars par la main lui dit : « Ces »cloches, surtout celle de Georges d'Amboise, qui

La ville de Rouen abandonne le parti de la ligue.

»nous rappelle un nom cher à la France par l'atta-»chement qu'il témoigna constamment à son Roi, »nous appellent à Notre-Dame pour y rendre grâce »à Dieu, et chanter le *Te Deum*, » et le peuple les y suivit en foule, en criant : *Vive le roi Henri !*

A l'issue du *Te Deum*, Rosny termina cette cérémonie en déclarant, au nom de Sa Majesté, M. de Villars, grand amiral de France, et lieutenant-général pour le Roi, de plusieurs départements de la province, conformément au traité fait entre eux. Le peuple était ivre de joie, et comblait de bénédictions Sully et Villars, car il ignorait à quel prix ce gouverneur avait mis sa soumission (1).

La reddition de notre ville, mon cher Alphonse, entraîna celle de toute la province, et la Normandie goûta enfin les douceurs de la paix, dont elle était privée depuis si long-temps. Malheureusement la guerre se prolongea encore quelques années sur d'autres points du royaume, principalement en Flandres et en Picardie, où plusieurs places étaient restées au pouvoir des Espagnols. Quelques avantages qu'ils remportèrent successivement, obligèrent le Roi à leur opposer des forces plus considérables; mais pour cela il manquait d'hommes et d'argent. Ne voulant pas, de sa propre autorité, mettre de nouveaux impôts sur le peuple, déjà si épuisé par les guerres précédentes, il se décida à convoquer les Etats-Généraux, et fixa leur réunion à Rouen.

Assemblée des notables convoqués à Rouen, en 1596.

(1) Sully, Economies royales. - Palma, Cayet, Chron. novennaire.

Ce prince, se rendit dans notre ville le 18 octobre 1596, et on lui fit une entrée aussi brillante que les malheurs du temps purent le permettre, et dont cependant les frais s'élevèrent à plus d'un million. On trouve tous les détails de cette entrée dans un livre extrêmement rare aujourd'hui, sous le titre *de Discours de la joyeuse et triomphante entrée de Henri IV*.

Les Etats se tinrent dans la grande salle de l'Abbaye de Saint-Ouen. Le Roi en fit l'ouverture, et y prononça, du ton le plus noble et le plus touchant le discours suivant, qui pénétra tous les députés du plus respectueux attendrissement, et qui prouve que la véritable éloquence est dans la grandeur de l'âme.

« Si je faisais gloire de passer pour un excellent »orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles »que de bonnes volontés; mais mon ambition tend à »quelque chose de plus haut que de bien parler, »j'aspire aux glorieux titres de libérateur et de res»taurateur de la France. Déjà, par la faveur du »Ciel, par les conseils de mes fidèles serviteurs, »et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de »laquelle je ne distingue point mes princes, le titre »de gentilhomme étant le plus beau titre que nous »possédions), je l'ai tirée de la servitude et de la »ruine. Je désire maintenant la remettre en sa pre»mière splendeur. Participez, mes sujets, à cette »seconde gloire, comme vous avez participez à la »première. Je ne vous ai point ici appelés, comme »faisaient mes prédécesseurs, pour vous obliger »d'approuver aveuglément mes volontés; je vous ai Discours de Henri IV.

»fait assembler pour recevoir vos conseils, pour »les croire, pour les suivre ; en un mot, pour »me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une en»vie qui ne prend guères aux Rois, aux barbes grises »et aux victorieux comme moi; mais l'amour que je »porte à mes sujets, et l'extrême désir que j'ai de »conserver mon état, me font trouver tout facile »et tout honorable (1) ».

Lorsque le Roi eut cessé de parler, le chancelier Chiverny exposa plus en détail les intentions de Sa Majesté. Après plusieurs conférences, auxquelles le vertueux et sage Sully assista constamment, les députés accordèrent au meilleur des Rois les subsides et les secours qu'il demandait (2).

Noms des des habitants de Rouen, qui assistèrent à ces Etats.

La ville de Rouen fut représentée dans ces Etats par *le duc de Montpensier*, gouverneur de la province ; *Claude Groulard*, premier président au parlement de Normandie ; *Langlois de Motteville*, premier président de la Chambre des Comptes ; *François Diel*, premier président de la Cour des Aides ; *Georges Delaporte*, procureur-général au parlement de Normandie ; *Gabriel Lepage*, procureur général de la Cour des Aides; *Jean Voisin*, premier échevin ; *Antoine Bigot*, quatrième échevin, et *Jacques de Menicourt*, dont je n'ai pu trouver la qualité.

(1) Péréfixe, Hist. de Henri IV.

(2) Legain, Décade de Henri-le-Grand. – De Thou, Hist. universelle. – Voltaire, Hist. du Parlement de Paris. – Palma Cayet, Chronologie novennaire.

Au sujet de ces Etats, l'historien de Thou nous rapporte l'anecdote suivante. La belle Gabrielle d'Estrée, maîtresse de Henri IV, assistait à l'ouverture de l'Assemblée, cachée derrière une tapisserie, d'où elle entendit le discours du Roi. Ce prince désirant savoir ce qu'elle en pensait, elle lui avoua qu'elle n'avait jamais entendu mieux dire; mais qu'elle était était étonnée de ce qu'il avait parlé de se mettre en tutelle; *ventre saint-gris!* répondit-il, *il est vrai; mais je l'entends, avec mon épée au côté.* Anecdote sur le discours du Roi.

En 1617, notre ville fut encore choisie pour la réunion des notables. Cette assemblée avait été convoquée par Louis XIII, pour recevoir la réponse aux cahiers qui avaient été remis par les Etats-Généraux de 1614. Le Roi en fit l'ouverture par un discours très-laconique, et ordonna ensuite à son chancelier d'exposer plus en détail sa volonté aux députés. Ce Monarque, en levant la séance, annonça qu'à l'avenir l'assemblée serait présidée par MONSIEUR, son frère. Ce prince, n'ayant que treize ans, était bien jeune pour diriger une assemblée dans laquelle on devait débattre de graves intérêts; il est vrai qu'on lui donna plusieurs assesseurs; ce n'était qu'un président pour la forme. Assemblée des notables en 1617.

L'issue de cette assemblée ne fut pas plus utile au peuple, que les Etats dont elle devait être le complément; la clôture s'en fit le 27 décembre sui-

vant (1). Presque toujours ces grandes assemblées, brillantes par le nombre et la qualité des personnes qui les composent, n'aboutissent à rien. Elles découvrent toutes les plaies d'un état, et rarement en ferment une seule. Notre ville fut représentée dans celle-ci par *François de Harlay*, archevêque de Rouen, et par les premiers présidents, et par les procureurs-généraux des trois Cours souveraines de notre ville.

Entrée de Louis XIII en 1620.

Louis XIII revint une seconde fois dans nos murs; mais il n'y fit qu'un court séjour. Marie de Médicis, sa mère, et régente, dont l'autorité cessait de droit au moment où il avait été déclaré majeur, n'ayant pas voulu s'en dessaisir, s'était retirée à Angoulême avec tout les seigneurs de son parti, et offrait ainsi à la France le spectacle scandaleux d'une mère en guerre avec son fils. Par son ambition, cette femme ralluma le flambeau des discordes civiles, que Henri IV avait eu tant de mal à éteindre. Louis XIII vint donc dans notre ville pour s'assurer de la fidélité des habitants : ce prince y fit son entrée le 10 juillet 1620. Le lendemain, il se rendit au parlement, et, par l'organe de Duvair, son chancelier, il défendit à cette Cour souveraine de reconnaître *le duc de Longueville*, qui avait pris le parti de la Reine, pour gouverneur de la province. Il interdit aussi de leurs fonctions *le baron du Bourgtheroulde*,

(1) Legain, Décade de Louis-le-Juste. - Mémoires du Comte de Brienne. - Levassor, Hist. du règne de Louis XIII. - Recueil des Etats-Généraux, etc.

président à mortier au parlement, et *Claude Leroux*, son fils, lieutenant-général au bailliage de Rouen, pour le même motif.

Faucon de Rys, premier président au parlement, ayant sollicité la grâce des coupables, et n'ayant pu l'obtenir, eut la noble hardiesse de représenter au Roi que Henry IV avait plus pacifié son royaume en pardonnant qu'en remportant des victoires; *si*, lui dit-il, *le feu roi, Henri-le-Grand, votre père, n'eut pardonné, sur qui aurait-il régné?*

Le lendemain le Roi partit pour Caen; avant son départ il donna quelques ordres pour la sûreté de la ville, et témoigna aux habitants sa satisfaction du bon esprit qui régnait parmi eux.

Au mois d'août 1639, il éclata dans notre ville une sédition grave, à laquelle l'on donna le nom *des Vas-nuds-Pieds*, parce qu'elle fut occasionnée en grande partie par des gens de la lie du peuple. Cette sédition, mon cher Alphonse, aurait pu avoir les suites les plus fâcheuses si elle n'avait été promptement et sévèrement réprimée, car elle avait des ramifications dans plusieurs villes de la province, notamment à Caen et à Avranches : dans cette dernière, il périt plus de trois cents personnes. Occasionnée par une augmentation considérable dans les impôts, elle fut dirigée principalement contre les partisans, qui certainement n'en étaient pas la cause, mais qui peut-être n'étaient pas sans reproches dans la manière dont ils les levaient. Le peuple pilla et incendia leurs bureaux, tua leurs commis et les aurait tués eux-mêmes s'ils

Sédition des vas-nuds-pieds.

n'avaient pris la fuite. L'autorité du parlement fut méconnue pendant plusieurs jours, et malgré toute la sévérité qu'il déploya dans cette circonstance, la force put seule ramener les factieux à leur devoir. Loin de rendre justice au parlement, les financiers qui seuls avaient été victimes de cette émeute, insinuèrent au cardinal de Richelieu, que, par son peu de fermeté, cette cour souveraine était cause en grande partie des désordres qui étaient arrivés. Ce ministre, qu'on pouvait plutôt regarder comme le principal auteur de toutes ces révoltes à cause des charges énormes dont il accablait le peuple, voulant faire un exemple, obtint du Roi une déclaration qui interdisait le Parlement, la cour des Aides, le lieutenant-général au bailliage, et les conseillers de ville.

Le cardinal ne se contenta pas de ce coup d'autorité; il donna encore l'ordre au maréchal de Gassion de marcher sur notre ville à la tête de dix mille hommes, nombre beaucoup plus que suffisant pour faire rentrer les mutins dans le devoir si la sédition n'avait pas été appaisée depuis long-temps, mais qui dans la circonstance était un nouvel impôt mis par Richelieu, sur notre ville, puisque pendant tout le temps que ces troupes y restèrent, elles furent logées et nourries chez les bourgeois.

Le Roi y envoya aussi le chancelier Seguier, pour informer contre les coupables. Sur quarante-six habitants qui se trouvèrent impliqués dans cette affaire, quatre furent condamnés à être brûlés vifs, vingt à

à être pendus, et vingt-deux au bannissement ; mais la plupart étant contumaces, il n'y en eut qu'un petit nombre d'exécutés. Si le chancelier n'informa pas contre un plus grand nombre de coupables, le peuple dut cette faveur à la généreuse intercession de MM. de Harlay, archevêque de Rouen, et de Longueville, gouverneur de la province, qui par leurs prières parvinrent à fléchir ce magistrat. Cependant, malgré tous les soins que ces généreux citoyens se donnèrent dans cette affaire, ils ne purent empêcher que la ville ne fût frappée d'une contribution extraordinaire de onze cent mille livres, qui, d'après les ordres de la cour, fut répartie entre les financiers, qui seuls avaient soufferts de tout ce désordre, et le maréchal de Gassion pour la solde de ses troupes.

Nos concitoyens, pour toute grâce, obtinrent trois ans pour payer cette somme énorme. Elle fut levée par augmentation du tarif des marchandises sur tous les habitants indistinctement, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, exempts ou non exempts, privilégiés ou non privilégiés, *afin*, disait l'arrêt, *que les gens d'autorité s'opposassent aux rebelles dans ces sortes de conjonctures.*

Le parlement resta interdit pendant une année entière, et pendant ce temps la justice fut rendue par les maîtres des requêtes et les conseillers d'état qui avaient accompagné le chancelier. La mairie fut rétablie par lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye, le 16 mars 1641, mais les échevins ne rentrèrent en

exercice qu'au mois de janvier de l'année suivante (1).

Troubles de la fronde.

Louis XIII termina sa carrière en 1643. Sa mort donna naissance aux troubles qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XIV. Ce prince, en mourant, avait donné la régence à Anne d'Autriche, son épouse; le titre de lieutenant-général du Roi au duc d'Orléans, son frère, et avait établi un conseil de régence pour contrebalancer leur autorité; mais la volonté d'un Roi est rarement exécutée après sa mort. Le parlement changea toutes les dispositions du feu Roi, en donnant la régence absolue à Anne d'Autriche; cette mesure, que rien ne justifiait, excita un grand mécontentement parmi les seigneurs de la Cour; et du mécontentement à la révolte, il n'y a souvent qu'un pas. Quelques actes du ministère de Mazarin, auquel la régente avait accordé toute sa confiance, indisposèrent les esprits, et servirent de prétexte aux mécontents pour prendre les armes contre la Cour. Telle fut l'origine de la fronde. Le duc de Longueville, gouverneur de notre province, joua aussi un rôle dans cette guerre civile; mais son épouse y prit surtout la part la plus active. Cette femme jeune, belle, ambitieuse et intrigante, qu'on vit tour-à-tour changer de parti, et les tromper tous, y déploya un grand caractère, et se servit souvent de l'empire de ses charmes pour attirer les principaux chefs dans ses intérêts. Craignant le sort de son époux, qui, ainsi que les princes de Condé et de Conti,

(1) Pommeraye, Hist. des Archev. – Masseville, Hist. de Norm. – Servin, Hist. de Rouen. – Goube, Hist. du duché de Normandie.

avait été arrêté par l'ordre de la Régente, elle se réfugia à Rouen, dans la double intention de se mettre en sûreté, et de soulever cette ville en faveur des princes. Le cardinal Mazarin craignant avec raison le mal qu'elle pouvait faire dans cette province, dont les habitants étaient généralement dévoués au duc de Longueville, qui en était gouverneur depuis trente ans, crut devoir y amener le jeune roi, espérant que sa présence intéresserait le peuple en sa faveur, et raffermirait sa fidélité ébranlée par les intrigues de la duchesse. En conséquence Louis XIV, accompagné d'Anne d'Autriche, sa mère, d'une Cour nombreuse, escorté par un corps de troupes sous les ordres du comte de Harcourt, fit son entrée dans notre ville le 6 février 1650, et fut reçu par le peuple avec les plus grands transports de joie. Le premier soin du ministre fut de retirer le commandement du Vieux-Palais au marquis de Beuvron, qui était dans les intérêts des princes, et de remplacer la garnison par une compagnie de Suisses, sous les ordres du capitaine Fourille, qu'il nomma provisoirement gouverneur de cette citadelle. La duchesse de Longueville, déconcertée par l'arrivée du Roi, surtout par la réception que les habitants firent à ce jeune monarque, quitta précipitamment Rouen, et se retira à Dieppe, où elle espérait faire déclarer la population en sa faveur; mais trompée encore dans son attente, et se voyant poursuivie par les troupes du cardinal, elle se réfugia en Hollande (1).

Entrée de Louis XIV en 1650.

(1) Mém. de Melle de Montpensier. - Mém. de la Duchesse de Nemours.

Louis XIV resta dans notre ville jusqu'au 22 février. Pendant son séjour, il eut la satisfaction de voir plusieurs places importantes de la province, principalement la ville de Caen, abandonner tout-à-fait le parti de la fronde, et se soumettre à son autorité. Ainsi, vous voyez, mon ami, que le cardinal Mazarin fut bien inspiré en lui faisant faire ce voyage. D'un autre côté, le peuple était las de toutes ces dissensions civiles, et soupirait après le retour de la paix, car il commençait à s'appercevoir que l'ambition et l'intérêt avaient mis seuls les armes aux mains des différents partis, et que depuis quelques années il versait inutilement son sang pour une cause qui n'était pas la sienne.

Louis XIV, en prenant en main les rênes de l'état, mit fin aux troubles de la fronde, et sut faire respecter son autorité. Sous son règne, les lois reprirent leur empire, l'ordre se rétablit dans les finances; l'agriculture, le commerce, l'industrie manufacturière furent encouragés. Colbert, en secondant les vues du Roi, augmenta la prospérité de la France, et notre ville déjà, dès cette époque, si recommanble sous le rapport de ses relations commerciales et de ses manufactures, se ressentit une des premières de la sage administration de ce ministre.

Ce prince vécut jusqu'en 1715, et pendant un règne aussi long, il ne s'est passé dans notre ville aucun événement assez important pour mériter place dans son histoire. Cependant, je ne dois pas vous laisser ignorer que ce monarque, si jaloux de son autorité,

porta une vive atteinte aux antiques priviléges dont jouissait cette province, en supprimant nos états provinciaux.

L'origine de ces états, dont je n'ai point encore eu l'occasion de vous parler, remontait à une haute antiquité. Vous trouverez, il est vrai, dans Farin et dans tous les ouvrages sur la ville de Rouen, qu'ils furent créés par Philippe de Valois en 1335; c'est une erreur. Sous la seconde race de nos Rois, chaque ville de la province envoyait ses députés aux assemblées générales de la nation, convoquées par le Souverain, pour statuer sur les affaires importantes du royaume. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, la Neustrie ayant été érigée en duché, et concédée en toute propriété à Raoul, les villes de ce duché cessèrent d'envoyer des députés aux assemblées générales; mais elles en envoyèrent aux assemblées particulières de la province. Etats de Normandie.

Raoul voulant abdiquer la couronne ducale en faveur de Guillaume-longue-Epée son fils, assembla à Rouen les comtes et les barons, qui formaient le conseil général ou *les Etats*, et y fit reconnaître ce jeune prince pour son successeur. A la mort de Guillaume-longue-Epée, Richard son fils, étant trop jeune pour prendre en main le timon des affaires, les Etats de la province s'assemblèrent à Rouen, pour lui nommer un conseil de régence. Peu de temps avant sa mort, Richard assembla aussi les états du duché, et y fit reconnaître Richard II, son fils, pour son légitime héritier. Guillaume-le-Bâtard ayant

succédé à Robert-le-Magnifique, son père, convoqua les Etats du duché à Rouen, et s'y fit prêter serment de fidélité. Lorsque le même prince voulut faire la conquête de l'Angleterre, il les convoqua de nouveau à Lillebonne, pour demander des secours en hommes et en argent.

Les Etats de Normandie ont été assemblés dans beaucoup d'autres circonstances que celles que je viens de vous rapporter; mais le peu que je vous en ai dit, doit suffire pour vous convaincre que leur origine est bien antérieure à celle citée dans les diverses histoires de Rouen, et qu'elle remonte au temps de Raoul.

Dans l'origine, les prêtres et les seigneurs étaient seuls admis dans nos états; c'est sous le règne de Guillaume-le-Bâtard, que, pour la première fois, l'on y vit paraître des membres du tiers-état: depuis, cet ordre a toujours joui du droit d'y être représenté.

Lorsque la Normandie rentra sous la domination des rois de France, cette province conserva le droit d'avoir des assemblées particulières, sous le titre *d'Etats provinciaux*, et nuls impôts ne pouvaient y être levés que du consentement de ces Etats. En 1339, et non en 1335, ainsi que Farin et ses fidèles copistes l'avancent à tort, Philippe-de-Valois, forcé par les circonstances de mettre de nouveaux impôts sur la Normandie, malgré les priviléges dont elle jouissait, en accorda la diminution sur la demande expresse des Etats: de plus, ce prince leur confirma, par de nouvelles lettres-patentes, le droit qu'ils avaient de s'assem-

bler tous les ans, et de lui faire, ainsi qu'à ses successeurs, de très-humbles remontrances sur les besoins du peuple. C'est sans doute cette permission qui a induit Farin en erreur.

Les Etats de Normandie étaient convoqués dans la forme suivante. Dans chaque bailliage, le grand-bailli, ou son lieutenant, convoquait, à un jour fixé, tous les nobles du bailliage pour nommer leurs députés et donner leurs instructions. Les vicomtes, juges des rôturiers, donnaient aussi leur mandement dans le ressort de leurs vicomtés, pour faire assembler les corporations et les communautés des villes et paroisses, à l'effet de nommer les députés.

L'archevêque pour la ville de Rouen, et les évêques ses suffragants, chacun dans son diocèse, présidaient de la même manière à l'élection des députés qui devaient représenter l'ordre du clergé : la réunion des députés des trois ordres formait nos Etats.

Dans l'origine, ces Etats se tenaient, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre ; mais dans les derniers temps, ils s'assemblèrent presque toujours à Rouen, au palais archiépiscopal, dans la salle, connue encore de nos jours, sous le nom *de salle des Etats*. La cloche de Georges-d'Amboise sonnait pendant plusieurs heures la veille et le jour de la première séance, pour avertir le peuple : la même cloche annonçait la clôture de l'assemblée.

Le nombre des députés à l'assemblée des Etats n'était pas déterminé, et varia presque à chaque

fois. La ville de Rouen, à cause de sa population et comme capitale de la province, avait le droit d'élire cinq députés : les villes du second et du troisième ordre, en élisaient trois; et les autres, moins considérables, n'en avaient que deux; les bourgs un ou deux, selon leur étendue, et les simples paroisses se réunissaient en certain nombre pour en nommer un.

Les députés du tiers-état étaient les plus nombreux à l'assemblée de nos Etats; mais leur nombre devenait illusoire, et ne leur donnait aucune influence, parce que les votes se comptaient par ordre et non par tête. Aussi toutes les fois que les bourgeois avaient des intérêts opposés à ceux du clergé et de la noblesse, ils étaient sûrs de succomber.

Pommeraye, dans son Histoire des archevêques de Rouen, Farin, Amyot, Servin et plusieurs autres écrivains, placent en 1654 la suppression des Etats de Normandie par Louis XIV; je me vois encore forcé de contredire ces historiens pour ce fait, car il est certain que ces Etats ont subsisté jusqu'en 1666. Des lettres-patentes du 2 Mars 1661, adressées aux trésoriers-généraux de France, prouvent que les Etats de Normandie ont été assemblés le 6 février 1655. On a aussi la preuve que leur trésorier a rendu ses comptes d'années en années, pour 1661, 1662, 1663, 1664 et 1666. Sur les registres du Bureau des Finances de Rouen, l'on trouve le nom des députés envoyés à ces états en 1664 et 1666. Enfin, une ordonnance du 11 janvier 1672, nomme un sieur

Suppression des Etats de Normandie.

Saver, trésorier de France, pour examiner les comptes des Etats de Normandie en l'année 1666.

D'après tous ces faits, pas de doute que ce n'est qu'en 1666 que nos Etats ont dû être supprimés. Le parlement, soit faiblesse, soit insouciance, ne s'opposa point à cet abus d'autorité, et la Normandie vit s'anéantir la plupart de ses priviléges.

La révocation de l'édit de Nantes porta un préjudice encore plus sensible à notre province, puisqu'elle perdit par suite de cette mesure aussi impolitique que barbare, plus de cent quatre-vingt mille habitants. La ville de Rouen ne tarda pas à ressentir les fâcheux effets de cette émigration, par le dépérissement de ses manufactures, principalement de celles en draps qui étaient alors si florissantes, et qui depuis n'ont pu se relever. Révocation de l'édit de Nantes.

Au mois de septembre 1749, nous eûmes l'honneur de recevoir Louis XV dans nos murs. Dans un voyage que ce prince fit au Hâvre, il passa par Rouen, et daigna s'y arrêter quelques heures. Il entendit la messe dans l'église de Saint-Paul; visita le pont de bateaux, qu'on ouvrit devant lui, pour faire passer un vaisseau, et continua ensuite son voyage (1). Passage de Louis XV.

Le règne de ce prince ne nous offre, en événements particuliers à notre ville, que la suspension du parlement de Normandie en 1763, sa suppression en 1771, et la création du Conseil supérieur. Je vous renvoie, mon ami, pour le détail de ces

(1) Coq de Villeray, Abrégé de l'Hist. de Rouen.

événements à la lettre où je vous ai tracé l'histoire du parlement.

Embellissements de Rouen sous Louis XV.

Si le règne de Louis XV ne nous offre heureusement que peu d'événements politiques, en revanche nous pouvons le regarder comme le siècle des embellissements pour la ville de Rouen. Parmi le grand nombre d'édifices publics qu'elle a vu élever dans l'espace d'une cinquantaine d'années, je puis vous citer le Grenier à sel (aujourd'hui casernes de Saint-Sever), l'hôtel de la Présidence, la Romaine et les Consuls. Les dehors de notre ville prirent aussi une nouvelle physionomie, par l'ouverture de la belle route du Mont-Riboudet, par la plantation de nos boulevards, et par la création du Champ-de-Mars. C'est aussi sous le règne de Louis XV, et par sa protection, que nos concitoyens virent se former au sein de leur ville trois établissements utiles, l'Académie des Sciences, l'Académie de Peinture et l'Ecole de Botanique.

L'avènement de Louis XVI au trône (10 mai 1774), fut marqué par le rappel des parlements. Celui de Rouen reprit ses fonctions à la satisfaction générale des habitants, qui, accoutumés à l'ancien ordre judiciaire, n'avaient vu qu'avec peine l'établissement du Conseil supérieur. Ce fut au duc d'Harcourt, gouverneur de notre province, que le jeune Monarque confia l'honorable mission de rétablir le Parlement et la Chambre des Comptes : l'édit concernant le rappel de ces Cours souveraines fut en-

registré le 12 novembre 1774 ; et le 14, le Parlement reprit ses travaux accoutumés.

Joseph II, empereur d'Allemagne, voyageant sous le nom du *comte de Falkenstein*, passa par Rouen le 31 mai 1777. Il arriva sur les six heures du soir; mais comme il voyageait incognito, on ne lui rendit aucuns honneurs. Ce prince partit le lendemain matin pour le Hâvre. Passage de Joseph II.

En 1782, notre ville eut aussi l'honneur de recevoir Paul Ier, héritier présomptif du trône de Russie, et Marie Fœderowna de Wurtemberg, son épouse, voyageant l'un et l'autre sous le nom du *comte* et de la *comtesse du Nord*. Ces augustes voyageurs y arrivèrent le quatre juillet, à sept heures du soir, et se rendirent de suite au spectacle, où ils reçurent l'accueil le plus flatteur de la société nombreuse et brillante qui s'y était réunie. Ils ne firent que coucher dans notre ville, et repartirent le lendemain matin pour le Hâvre. Passage de Paul Ier.

Louis XVI, au retour de son voyage de Cherbourg, où il était allé visiter les fameux cônes qui fermaient la rade, passa par Rouen le mercredi 28 juin 1786, et s'y arrêta à-peu-près une demi journée. Tout était préparé sur le port et dans la rue Grand-Pont, pour sa réception; mais par une cause qui est restée ignorée, au lieu de passer sous l'arc-de-triomphe que l'on avait élevé à l'entrée de l'avenue du Mont-Riboudet, il ne fit que s'y arrêter quelques instants pour recevoir les clefs de la ville, qui lui furent présentées par le duc d'Harcourt et Entrée de Louis XVI.

par le maire de Rouen : puis, continuant sa route par les boulevards Bouvreuil et Beauvoisine, il entra par la porte Beauvoisine, au bruit de l'artillerie du Vieux-Palais, et au son de toutes les cloches. Ce qu'il y eut de particulier, c'est que les habitants de ce quartier ne s'attendant pas à l'honneur qu'ils allaient recevoir, n'avaient fait aucuns préparatifs; la plupart s'étaient portés vers la rue Grand-Pont.

Le Roi descendit à l'archevêché, où l'attendait le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen. Le premier soin de ce pieux Monarque fut de se rendre à l'église cathédrale pour y faire sa prière. A son retour au palais archiépiscopal, il reçut les Cours souveraines, qui lui furent présentées par le duc d'Harcourt. Lorsqu'elles se furent retirées, le chapitre, ayant à sa tête le cardinal de la Rochefoucault, eut aussi l'honneur de venir saluer le Roi, et de lui offrir les présents d'usage, consistant en six pains, et en douze bouteilles de vin.

Sa Majesté dîna ensuite à une table de vingt couverts. Toute sa suite fut servie dans la *Salle des Etats*, où l'on avait dressé trois tables de chacune seize couverts, et dont Messieurs les Vicaires-Généraux firent les honneurs. Après le dîner, les jurisdictions du Bailliage, Consulaire et l'Académie, furent présentées au Roi, et le complimentèrent.

Sur les sept heures du soir, le Roi, pour ne pas rendre tout-à-fait inutiles les préparatifs que l'on avait faits rue Grand-Pont, eut la bonté de des-

cendre à pied cette rue, et alla visiter le pont de bateaux. Il daigna aussi s'arrêter quelques instants sous la tente qu'on lui avait préparée, et y prendre son café. Au moment où il porta la main à sa tasse, et à un signal convenu, le pont s'ouvrit, et partagea sa table et le cortège en deux; car la tente avait été élevée sur un des deux bateaux qui servent à l'ouverture du pont, tandis que toute la suite du Roi se trouvait placée sur l'autre. Au même instant un superbe navire, portant tous les pavillons amis de la France, monté d'un équipage élégamment vêtu, passa devant le Roi, au bruit d'une nombreuse artillerie et des fanfares d'une grande quantité de barques, plus richement équipées les unes que les autres, placées au-dessus et au-dessous du pont. Louis XVI parut extrêmement flatté de cette fête, et s'amusa beaucoup de voir les courtisans restés de l'autre côté.

Sur les huit heures et demie, le Roi quitta notre ville, et alla le même soir coucher au château de Gaillon, superbe maison de plaisance appartenant aux archevêques de Rouen.

Louis XVI n'oublia point les hôpitaux; avant son départ, il remit à M. de la Rochefoucault la somme de 20 mille liv. pour leur être distribuée.

Ce prince signala aussi sont court séjour à Rouen par un acte de justice. D'anciens droits, aussi onéreux qu'injustes, qui n'avaient été établis que pour trois ans, par édit de Louis XIV, en date du 7 novembre 1653, subsistaient toujours: depuis longtemps les négociants en sollicitaient en vain l'abolition; le Roi l'apprend, et ces droits sont supprimés.

Lettre trente-quatrième.



Evénements de la révolution.

Il me reste encore, mon cher Alphonse, à vous entretenir des événements arrivés dans notre ville pendant la révolution. En général, pendant tout le temps qu'a duré cet orage politique, elle n'a point éprouvé de ces funestes réactions, qui ont trop souvent ensanglanté la capitale et les principales villes du midi. Elle doit certainement ce bonheur aux opinions modérées de nos concitoyens, ainsi qu'à la sagesse et à la prudence des administrations locales. Quelques émeutes, comme nous allons le voir, ont seules troublé la tranquillité publique ; mais toutes ayant été appaisées dès leur naissance, aucunes n'ont eu de suites sérieuses. Si quelques agitateurs, dont la plupart étaient étrangers; si quelques agents provocateurs sont parvenus dans plusieurs circonstances à détourner le peuple de son devoir, l'on doit à la vérité de dire que celui-ci a prouvé, en y rentrant promptement, son amour pour l'ordre et son respect pour les lois. Dans une ville de près de cent mille âmes, l'on compte à peine une vingtaine de personnes qui ont péri sur l'échafaud pour cause politique,

nombre certainement beaucoup trop grand encore, mais qui n'est rien si on le compare à celui des victimes de la révolution dans la plupart des villes de France. Encore, parmi celles qui ont péri à Rouen, plusieurs étaient coupables ; car, dans tous les temps, des vols et des assassinats sont des crimes, n'importe par quel motif et au nom de qui on les commet.

Émeute du mois de juillet 1789.

Dans les premiers jours de juillet 1789, une fermentation sourde, occasionnée par la disette qui commençait à se faire sentir dans notre ville, s'annonçait dans les esprits ; une méfiance générale faisait craindre une catastrophe ; elle éclata le 12 juillet. Le peuple s'attroupa sur les quais et sur le port, en menaçant le régiment de Navarre, en garnison à Rouen et caserné à Saint-Sever. Malgré toutes les mesures que prit l'autorité locale pour appaiser cette effervescence, et faire rentrer les mutins dans le devoir, l'on fut obligé d'avoir recours à la force. Deux fois les soldats, par l'ordre de leurs chefs, firent feu en l'air ; mais à la troisième décharge, ils tuèrent cinq ou six individus sur la place ; un grand nombre blessés grièvement furent transportés à l'Hôtel-Dieu, et la plupart y moururent de leurs blessures.

Malgré la sévère leçon de la veille, le lendemain le peuple s'attroupa de nouveau, et pilla tous les magasins à blé dans l'intérieur de la ville : ceux du faubourg Saint-Sever furent préservés du pillage par le régiment de Turenne, dont la présence imposa aux factieux.

Le mardi 14, le courrier de la malle entra dans

la ville avec une cocarde tricolore à son chapeau ; en un instant la nouvelle des événements de Paris se répandit dans toute la ville ; par un mouvement spontané, le même jour la plupart des négociants parurent à la bourse avec des cocardes.

Le Corps municipal et électoral, profondément affligé des troubles qui avaient eu lieu dans les journées des douze et treize, reconnaissant la nécessité de venir au secours de la classe indigente, arrêta dans sa séance du 19 juillet, qu'à dater du lundi 20, des cartes, portant les armes de la ville et ces mots : *Trois livres de pain pour sept sols six deniers*, seraient distribuées aux citoyens les plus pauvres par les curés de leurs paroisses, l'administration se chargeant de rembourser aux boulangers l'excédent du prix.

Emeute au mois d'août 1789.

La tranquillité paraissait entièrement rétablie ; mais l'arrivée de Bordier et de Jourdain dans les premiers jours d'août, fit naître de nouveaux troubles. Le peuple, poussé à la révolte, se porta encore une fois aux plus grands désordres. Les plus forcenés renversent, pillent, brûlent les barrières de l'octroi ; rentrés en ville, ils brisent et brûlent les mécaniques ; on aurait dit que, dans sa fureur, le peuple prenait plaisir à détruire ce qui lui aidait à gagner sa vie. Toute la ville était en rumeur, chacun craignait d'être pillé : enfin, le désordre fut porté à un tel point, que la garde fut encore obligée de faire feu sur les mutins. Plusieurs furent tués, un grand nombre furent blessés ; l'on en arrêta aussi beaucoup,

principalement ceux qui paraissaient être les meneurs. Parmi ces derniers, deux furent jugés prévôtalement, et condamnés à être pendus : leur exécution eut lieu le même jour sur le port, en face le pont.

Tous les journaux, tous les historiens qui jusqu'à ce jour ont rapporté le supplice de Bordier et de Jourdain, ont été mal informés. Tenant les faits d'un témoin au procès, je vais vous les rapporter tels qu'ils se sont passés. Supplice de Bordier et de Jourdain, en 1789.

Bordier, lié à la faction du duc d'Orléans, fut dirigé par elle sur Rouen, pour y propager ses principes anarchiques. Il y arriva dans les premiers jours d'août, et logea chez Prieur, traiteur, rue des Charettes, chez lequel il rencontra Jourdain, capitaine d'une compagnie de volontaires patriotes, qu'il avait connu anciennement à Paris.

Déjà, en passant par Gisors et Fleury, Bordier avait tenu des propos séditieux; il les renouvela à Rouen. Dans la nuit du 3 au 4 août, Bordier et Jourdain s'entourèrent de la populace des bas quartiers, qu'on désignait alors sous le nom *de Carabos*, et au nombre de plus de cinq cents, ils vinrent à l'intendance pour s'emparer de M. de Maussion, intendant de la généralité.

L'administration municipale qui, dans la soirée, avait été informée de ce mouvement et du projet des factieux, par les soins du commissaire de police Renard, arrêta de former une patrouille de tous ses membres. Cette patrouille, forte de soixante hommes bien armés, et commandée par M. Bournisien Despréaux,

se rendit à l'intendance; son arrivée imposa aux factieux, et déjoua ainsi leurs complots.

Forcés de se retirer, Bordier et Jourdain se promettent de revenir le lendemain, et tiennent parole. Dès cinq heures du matin, ils sont à l'intendance; ayant pénétré dans les bureaux, ils mettent tout sens dessus dessous, parcourent inutilement les appartements pour trouver M. de Maussion; ensuite, ils s'introduisent dans l'église des Jacobins, profânent le sanctuaire, et se retirent en proférant les discours les plus incendiaires.

Comme il fallait bien un motif pour exciter la populace, Bordier et son complice lui faisaient accroire que les négociants de Rouen avaient d'immenses magasins de blé caché dans des souterrains, et qu'il fallait faire comme à Paris, couper des têtes. Pour victimes, ils désignaient une douzaine de négociants les plus recommandables de cette ville. Il fallut prendre une mesure sévère pour s'opposer à ce soulèvement. Bordier fut arrêté le cinq août, à deux heures, au moment de son dîner, et conduit au bureau permanent de la police, où il resta en charte privée jusqu'à cinq heures.

Le Corps municipal et électoral s'étant assemblé, on fit subir un interrogatoire à Bordier sur les motifs qui l'avaient amené à Rouen, et sur la conduite qu'il avait tenue depuis son arrivée. Il se défendit mal, prétexta être venu dans cette ville pour voir M. Molé, qui traitait alors de la direction du théâtre des arts,

et assura qu'il était d'accord avec ce directeur pour donner quelques représentations.

Les dépositions qui venaient en foule contre Bordier, la déclaration de M. Molé, qui assura ne l'avoir point vu, déterminèrent l'assemblée à le faire écrouer à la conciergerie; il était huit heures du soir. Jourdain, apprenant la détention de son ami, projette de l'enlever à main armée de la prison. En effet, sur les minuit il se porte vers la conciergerie à la tête d'une foule de Carabos, en force l'entrée, enlève Bordier, le conduit au Vieux-Palais, où on lui sert à souper, et à cinq heures du matin, il le fait partir pour Paris, par la diligence.

Le bruit de l'évasion de Bordier s'étant répandu dans la ville, le Corps municipal et électoral se réunit dès six heures du matin : à sept heures, l'on invite M. le marquis d'Herbouville, colonel des volontaires patriotes, à se rendre à la séance. L'assemblée lui témoigne son mécontentement de la fuite de Bordier, et lui intime l'ordre de le faire arrêter partout où on pourra le saisir.

M. d'Herbouville fait partir sur-le-champ quatre officiers de son corps dans une berline à six chevaux; ils rejoignent Bordier à Magny, où il soupait : ramené à Rouen, il est écroué de nouveau à la conciergerie. Le même jour, Jourdain fut livré par ses propres soldats.

Le procès de Bordier et de Jourdain s'instruisit de suite devant M. Cambon de Villemont, prévôt général, et le sieur Flambart, lieutenant-général

de la maréchaussée de la Haute-Normandie, et dura douze jours. Les accusés atteints et convaincus d'avoir tenu des propos séditieux dans la ville, et d'avoir excité le peuple à la révolte, furent condamnés à la peine de mort, le vendredi 21 août. Le jugement portait : « *Pour punition »et réparation de quoi, lesdits Bordier et Jour»dain, condamnés à être pendus et étranglés »jusqu'à ce que mort s'ensuive, à une potence, »qui, à cet effet, sera plantée à l'entrée du pont, »sur le quai de cette ville, où ils seront conduits par »l'exécuteur des sentences criminelles, dans un »tombereau, pour leurs corps morts, après être »restés exposés vingt-quatre heures, être ensuite »portés aux fourches patibulaires.* »

M. Bailli, maire de Paris, écrivit à l'administration municipale en faveur de Bordier; M. Moreau de Saint-Mery, président du corps électoral, lui adressa une lettre menaçante pour qu'elle rendit Bordier à la liberté; le garde des Sceaux, écrivit également pour qu'on lui envoya les pièces du procès, en ordonnant de suspendre l'exécution : ces lettres parvinrent le matin; à onze heures l'administration répondit négativement, et à cinq heures les criminels n'existaient plus.

Il n'y a pas de doute que cet acte de sévérité maintint la tranquillité dans la ville, dont la populace était très-disposée à commettre, comme celle de Paris, tous les désordres utiles à la faction d'Orléans.

Bordier entendit prononcer son arrêt avec fermeté, et marcha au supplice d'un air tranquille. Sur sa route, il salua les comédiens de sa connaissance : arrivé au pied de l'échafaud, il embrassa Jourdain, en lui disant: *Tu causes ma mort, et je te pardonne.* Jourdain voulut répliquer : *ce n'est point le moment des explications*, a-t-il dit, *il faut mourir sans faiblesse. Citoyens*, s'est-il écrié, *je meurs pour vous; je meurs innocent; je meurs pour la patrie.*

Le 2 frimaire de l'an II, le conseil général de la commune de Rouen prit une délibération pour réhabiliter la mémoire de Bordier et Jourdain. Le lendemain, tous les corps administratifs et judiciaires, les membres de la société populaire, les acteurs et les actrices des deux théâtres, et une foule immense de peuple, se rendirent au lieu de l'exécution. Les têtes de ces deux prétendus martyrs de la liberté, très-soigneusement conservées par M. Laumonier, chirurrurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, furent déposées sur un autel élevé à l'endroit où ils avaient perdu la vie, et sur les quatre faces duquel on lisait cette inscription :

Réhabilitation de la mémoire de Bordier et Jourdain.

A Bordier et Jourdain, martyrs de la liberté!
Vous vivez dans nos cœurs;
Les patriotes sont immortels,
Vos mânes seront vengés.

Lorsque le greffier eut lu à haute et intelligible voix la délibération du Conseil municipal de la com-

mune qui réhabilitait la mémoire de Bordier et Jourdain, plusieurs fonctionnaires publics, Ribié, directeur du théâtre de la République, et Laumonier, prononcèrent chacun un discours, conformes aux idées du moment. M. de Fontenay, maire de Rouen, termina cette cérémonie en déclarant qu'à l'avenir le port de Rouen porterait le nom de ces deux martyrs de la liberté, et qu'il y serait placé une inscription pour transmettre à la postérité le souvenir de cette fête civique. On donna au quai de Paris le nom de *quai Bordier*, et à celui du Hâvre, le nom de *quai Jourdain*, dénominations qui ont subsisté jusqu'en 1795.

Fédération Rouennaise, en 1790.

Depuis quelque temps la garde nationale de Rouen désirait faire un pacte fédératif avec les principales gardes du royaume, surtout avec celles du département de la Seine-Inférieure ; elle nomma des commissaires pris dans son sein, pour s'occuper du plan de fédération.

Le premier soin des commissaires fut de demander l'autorisation des officiers municipaux de cette ville, autorisation qu'ils obtinrent d'autant plus facilement, que cette fédération était un vœu formé par la Municipalité elle-même.

Le jour de la fédération ayant été fixé au 29 juin, les commissaires se partagèrent tous les détails de cette fête, et invitèrent toutes les gardes nationales du royaume à y envoyer des détachements, ou à y faire parvenir leurs actes d'adhésion.

Le 28 juin tous les députés à l'assemblée fédéra-

tive se rendirent, dès six heures du matin, dans la grande salle des Consuls. Lorsqu'ils eurent pris séance, M. le marquis d'Etouteville, maire de Rouen, et président de l'assemblée, prononça un discours ou respiraient les principes les plus sages, et qui fut couvert d'applaudissements.

Ensuite M. d'Etouteville proposa à l'assemblée de nommer l'état major de l'armée fédérative. M. le marquis d'Herbouville, commandant de la garde nationale de Rouen, fut proclamé d'une voix unanime commandant général de cette armée. Lorsque les autres officiers furent nommés, M. d'Etouteville annonça à l'assemblée que la municipalité de Rouen, désirant consacrer par un *monument* l'heureuse fédération qui allait se passer, avait fait faire un drapeau qui devait être béni sur l'autel de la patrie, et qu'elle priait l'assemblée fédérative de l'accepter comme un gage des sentiments patriotiques qui l'animaient.

Le 29 juin, à six heures du matin, les troupes de ligne, cent douze détachements formant l'armée fédérative, au nombre de plus de dix mille hommes, se réunirent sur les places indiquées pour chaque division. A huit heures, l'armée se mit en marche sur quatre colonnes, et se rendit au camp préparé sur les bruyères de Saint-Julien, en suivant chacune une route différente. La marche des fédérés était combinée de telle manière qu'au premier coup de canon toutes les colonnes entrèrent ensemble dans

le camp, et offrirent le spectacle d'une armée rangée en bataille en un instant.

Le corps municipal, messieurs les maires et officiers municipaux des soixante-quatre cantons du département, et beaucoup de personnes notables invitées à cette fête, se rendirent au camp à dix heures, escortés par des détachements de la garde nationale et des troupes de ligne.

Le clergé, revêtu de ses habits sacerdotaux, ayant à sa tête le révérend père Dury, aumônier général de l'armée fédérative, faisant les fonctions de célébrant, se rendit à l'autel, et la cérémonie religieuse commença par le *Veni Creator*, annoncé à l'armée par une salve d'artillerie.

Ensuite M. Thomas, commissaire de l'armée fédérative, vint déposer sur l'autel les pouvoirs des fédérés, et tous les actes d'adhésion : lorsqu'il eut rempli sa mission, l'on commença la messe, après laquelle le révérend père Dury prononça un discours relatif à la circonstance, et qui fut écouté avec le plus vif intérêt : il avait pris pour texte ces paroles de Jérémie : *Vociferare in civitatibus juda et foris Jerusalem dicens : audite verba pacti hujus et facite illa.*

C'est à ce moment que M. d'Etouteville fit hommage à l'assemblée du drapeau fédératif, qui portait pour devise : *L'union fait la force ;* pour âme : *Vivre libre, ou mourir ;* et pour inscription : *Pacte fédératif, fait à Rouen le* 29 *juin* 1790.

Une salve d'artillerie annonça la prestation du serment civique, conçu ainsi :

« *Nous, membres de la Fédération rouennaise,* »*jurons sur l'autel de la patrie, en présence de* »*l'Être suprême, de défendre de toutes nos forces* »*la constitution, et d'être toujours fidèles à la na-* »*tion, à la loi et au Roi; de nous réunir pour com-* »*battre tous ceux qui oseraient les attaquer, et* »*de mourir plutôt que de cesser d'être libres.* »

Lorsque ce serment, trop tôt oublié, eut été prononcé, le cortège se rendit à l'église cathédrale où se termina cette fête imposante par une cérémonie religieuse.

Le soir de cette journée à jamais mémorable, s'est terminé par une illumination générale, et par des danses qui se formèrent spontanément sur toutes les places publiques.

La Fédération rouennaise de 1790, doit être considérée, mon cher Alphonse, comme une fête nationale, puisque la plus grande partie de la France voulut y prendre part. Cent quatorze villes y envoyèrent des détachements de leurs gardes nationales : soixante-quatorze villes ou bourgs du département de la Seine-Inférieure, outre des détachements de leurs gardes nationales, y furent représentés par une députation de leurs officiers municipaux : cent dix villes de toutes les parties de la France y envoyèrent leur adhésion.

Les habitants de Rouen apprirent avec la plus grande allégresse l'acceptation de la constitution par Louis XVI,

Publication de la constitution en 1791.

le mercredi 14 septembre, et la nouvelle en fut reçue aux cris réitérés de *vive le Roi!* Le courrier qui l'apporta dans nos murs, arriva le jeudi 15, à six heures du matin. Aussitôt, le département en informa tous les corps administratifs ; le canon du Vieux-Palais l'annonça aux habitants. Une ivresse générale se manifesta tout-à-coup : le peuple s'assembla dans les rues et alluma des feux de joie. L'administration municipale, interprétant le vœux des citoyens, donna les ordres pour qu'un *Te Deum* fut chanté dans l'église métropolitaine, en actions de grâces de cet heureux événement.

En un instant, la garde nationale est sur pied ; les corps administratifs et judiciaires sont invités ; le temple est préparé, et la fête commence. M. l'abbé Corniquet officia pontificalement, et, avant d'entonner le *Te Deum*, il prononça un discours éloquent, improvisé sur cette circonstance, et qui fut écouté avec une religieuse attention par toute l'assemblée.

Le soir, une illumination générale et brillante termina ce beau jour : des transparents, plus ingénieux les uns que les autres, exprimèrent les sentiments de reconnaissance des Rouennais, envers l'auguste monarque qui venait de signer le pacte qui le plaçait à la tête d'un peuple libre et régénéré.

Le même jour, les membres du département et du district s'empressèrent de payer leur tribut de respect et de reconnaissance dans des adresses au Roi, et à l'Assemblée nationale.

Le lundi 19, une grande messe en musique et à

grand orchestre, fut célébrée dans l'église métropolitaine, par messieurs les vicaires-généraux, en actions de grâces de l'acceptation de la constitution.

La publication de l'acte constitutionnel eut lieu dans les carrefours et places publiques de la ville, le dimanche 25 septembre, au bruit de l'artillerie et au son de toutes les cloches. La première publication s'est faite à la maison Commune, dans les termes suivants :

CITOYENS,

« L'Assemblée nationale constituante, aux années »1789, 1790, 1791, ayant commencé l'ouvrage de »la constitution, l'a heureusement terminé le 3 sep»tembre 1791.

»L'acte constitutionnel a été solennellement ac»cepté et signé par le Roi, le 14 du même mois.

»L'Assemblée nationale constituante en remet le »dépôt à la fidélité du Corps législatif, du Roi et des »juges; à la vigilance des pères de familles, aux »épouses et aux mères, à l'affection des jeunes ci»toyens et au courage de tous les Français. »

A six heures tous les corps constitués se rendirent à l'église cathédrale pour assister au *Te Deum*, qui fut chanté en musique.

Emeutes en août et novembre 1792.

Depuis cette époque jusqu'en 1792, il ne s'est passé rien de remarquable à Rouen. Le mercredi 2 août, une insurrection éclata dans nos murs. Le prix du pain élevé à trois sols la livre, fut la cause

de ce mouvement populaire, dans lequel plusieurs citoyens perdirent la vie. Sur l'invitation du Conseil général de la commune, les vingt-six sections s'assemblèrent au lieu ordinaire de leurs séances, pour délibérer sur les mesures à prendre dans cette circonstance. Toutes s'accordèrent à demander la diminution du prix du pain. En conséquence, chaque section nomma deux commissaires, qui se rendirent à minuit au conseil général. Le résultat de cette séance extraordinaire, fut de fixer le prix du pain à deux sols et demi la livre. Les sections restèrent en permanence, et, de concert avec le conseil général de la commune, elles s'occupèrent des mesures ultérieures à prendre pour rétablir l'ordre public. La nuit se passa plus tranquillement qu'on n'avait lieu de l'espérer, d'après l'exaspération où étaient portés les esprits. Le peuple, informé le matin des mesures qui avaient été prises la nuit, cessa de s'attrouper, et reprit ses travaux.

Cependant la tranquillité ne dura pas long-temps, et ne pouvait pas durer, justement à cause des moyens que l'administration avait employés pour ramener l'ordre. Les sections étaient sans doute animées par les meilleures intentions; mais en fixant le prix du pain au-dessous de la valeur du blé, elles auraient dû prévoir ce qui arriva. Les cultivateurs cessèrent d'approvisionner nos halles, et les habitants peu aisés des campagnes, trouvant à Rouen le pain à meilleur marché que chez eux, descendirent tous à la ville. Leur arrivée occasionna des troubles et des accidents

graves, surtout à la porte des boulangers, où chacun s'arrachait le pain.

Le Conseil général de la commune, reconnaissant le mauvais effet des mesures qu'il avait prises, arrêta, dans sa séance du 7 novembre, que le pain serait vendu trois sols la livre, mais que les bureaux de bienfaisance délivreraient à tous les indigents des cartes, au moyen desquelles le même pain leur serait distribué à deux sols un liard. Croirez-vous, mon cher Alphonse, qu'un arrêté aussi sage, qui prouvait toute la sollicitude de l'administration pour la classe indigente, occasionna un nouveau soulèvement!

Des rassemblements nombreux se formèrent sur la place du Champ-de-Mars. la populace de Darnétal, qui, à cette époque, était toujours prête lorsqu'il s'agissait de piller et de s'emparer du bien d'autrui, vint y prendre part, comme formant, disait-elle, une vingt-septième section. Des motions, plus incendiaires les unes que les autres, contre le maire et le président du département, y furent faites et reçues avec transport. La garde nationale et la gendarmerie marchèrent sur le Champ-de-Mars, et dissipèrent l'attroupement.

Le pain étant porté au prix le plus bas, que voulait donc le peuple? Toute sa conduite, dans cette circonstance, prouve que la rareté des subsistances n'était pas le vrai motif de tous ces soulèvements, et que sans le savoir il était l'instrument de quelques agents provocateurs. Le même soir, le

rassemblement du Champ-de-Mars, qu'on avait cru entièrement dissipé, se porta à Darnétal, dans l'intention de piller cette ville ; mais l'autorité locale, avertie à temps du projet de cette populace exaspérée, fit sonner le tocsin, et prit en outre toutes les mesures en son pouvoir, pour opposer la force à la force. De son côté, l'administration, informée de ce nouveau rassemblement, fit ranger la garde nationale sur la place de Saint-Hilaire, et braquer plusieurs pièces de canon sur la route de Darnétal. Le peuple, informé de ces mesures se porta dans les communes environnantes; mais trouvant tous les habitants sur leurs gardes, il finit par se disperser, et le jour ramena la tranquillité.

Quelques mois s'écoulèrent ainsi ; mais dans la nuit du 11 au 12 janvier, il y eut un rassemblement nombreux sur la place de la Rougemare ; l'arbre de la liberté fut coupé et brûlé aux cris de *vive le Roi!*

Emeute au sujet du procès de Louis XVI, en 1793.

Dans la journée du douze, Aumont, ci-devant avocat au parlement de Normandie, faisait signer chez lui un écrit, ayant pour titre : *Projet d'adresse à présenter à la Convention nationale, par les citoyens du département de la Seine-Inférieure.* Cette adresse avait pour but de sauver la vie à l'infortuné Louis XVI.

Une foule de bons citoyens se présentant pour la signer, Aumont fit mettre une table sur la place de la Rougemare, en face sa maison. Ce qui troubla l'ordre, c'est que quelques signataires, sans doute emportés par un zèle bien louable, forcèrent un grand nombre de passants à la signer aussi. Des provocations, des rixes furent la suite de cette mesure

peu réfléchie. L'autorité locale, informée de ce qui se passait, envoya un fort détachement de la garde nationale pour dissiper cet attroupement. Vingt personnes furent arrêtées et conduites dans les prisons de la ville. Le même jour, l'arbre de la liberté fut replanté ; le soir de nombreuses patrouilles parcoururent les divers quartiers, et maintinrent la tranquillité publique.

Aumont, et Leclerc chez lequel avait été imprimée l'adresse, furent arrêtés dans la journée. Le lendemain ils furent envoyés à Paris avec leurs coaccusés, et constitués prisonniers à la conciergerie du palais. Leclerc venait d'être dénoncé à la Convention nationale, comme provoquant dans son journal les citoyens à la guerre civile.

Dans sa séance du 13 janvier, la Convention rendit un décret d'accusation contre le sieur Leclerc, éditeur de la Chronique nationale et étrangère ; ordonna que les scellés seraient apposés sur ses papiers, et qu'à cet effet un courrier extraordinaire serait envoyé à Rouen.

Le 21 août 1793, Leclerc, Aumont et leurs coaccusés, furent traduits au tribunal révolutionnaire : les débats durèrent plusieurs jours, et le 6 septembre suivant, intervint jugement qui condamnait à la peine de mort *Georges Aumont*, *Jacques Leclerc*, et les nommés *Botais*, *Henry*, *Delalonde*, *Eudeline*, *Meriné*, *Maubert* et *la femme Drieu* : les autres accusés, contre lesquels il ne s'élevait pas de charges suffisantes, furent rendus à la liberté.

Emeute au mois de mai 1793.

Le mercredi, premier mai, la tranquillité fut encore troublée dans notre ville, et la rareté des subsistances fut aussi le motif, ou plutôt le prétexte de cette nouvelle émeute. Le peuple, excité par des meneurs, commit beaucoup de désordres. Les volontaires du district de Rouen, au lieu de maintenir l'ordre public, se réunirent aux citoyens égarés, et, comme eux, ils se portèrent aux plus graves excès. Les autorités ayant en vain employé les voies de douceur pour ramener le peuple à son devoir, déployèrent l'appareil de la force, et firent sonner le tocsin et battre la générale. La garde nationale, qui, dans tous les temps, a rendu les plus grands services, se porta de suite aux lieux où étaient les principaux attroupements. Elle pensait que sa présence seule suffirait pour dissiper la multitude; mais les volontaires ayant fait feu, s'étant même emparés de l'adjudant major qui la commandait, elle fut obligée d'employer la force; alors une lutte s'engagea dans les rues de Rouen. Les volontaires ayant eu le dessous, la populace, qui ne se sentait plus soutenue, prit la fuite : la plupart des mutins retournèrent dans leurs foyers, les autres furent poursuivis par la gendarmerie, et tout rentra dans l'ordre.

Ce mouvement populaire, dans lequel plusieurs personnes furent grièvement blessées, coûta la vie à une femme, qui, se trouvant dans la mêlée, où certainement elle n'avait pas besoin, porta ainsi la peine de son imprudence. Parmi cette populace insurgée, l'on remarqua un grand nombre d'individus, étrangers à

la ville, et déguisés sous les haillons de la misère, ce qui prouve que ce mouvement fut l'effet de la malveillance plutôt que de la disette.

Au mois de germinal de l'an III (avril 1795), notre ville vit encore éclater une émeute dans ses murs. Celle-ci a duré trois jours entiers, et a présenté les caractères les plus graves. Les premiers attroupements commencèrent le 13, et la journée fut marquée par des désordres en tous genres. Plusieurs magistrats furent grièvement blessés, et l'effroi devint général, lorsqu'on sut que les mutins s'étaient emparés de sept ou huit pièces de canon. Les désordres augmentèrent encore dans celle du 14; la vie des officiers municipaux fut compromise pendant plusieurs heures, et ils ne durent leur salut qu'au courage de quelques braves de la classe ouvrière, qui, indignés des excès auxquels se portaient leurs camarades, parvinrent à soustraire ces fonctionnaires à la rage de ces furieux.

Il serait trop long de vous rapporter tous les désordres commis dans cette journée, ils furent portés au comble. Le lendemain, l'on vit d'autres personnages paraître sur la scène, c'étaient les habitants d'une vingtaine de communes environnantes, qui, informés de ce qui se passait à la ville, quittèrent tout-à-coup leurs travaux, pour venir prendre part au pillage. La populace, enhardie par ce renfort, ne mit plus de bornes à son audace, et prit l'attitude la plus menaçante. La voix des magistrats fut méconnue, les emblêmes du gouvernement furent foulés

aux pieds, les cris les plus séditieux furent proférés par cette multitude égarée ; enfin, toute la ville était en combustion. Cependant, grâce au bon esprit des habitants, au courage de la garde nationale, ainsi qu'aux mesures énergiques que déploya enfin l'autorité locale, l'on parvint dans la soirée à dissiper les attroupements, et le départ des factieux ramena la tranquillité dans la ville.

Pendant le gouvernement consulaire, et depuis le rétablissement de la monarchie jusqu'à nos jours, notre ville, mon cher Alphonse, n'a été le théâtre d'aucuns troubles ; elle a subi les destinées communes de la France, sans éprouver de secousses politiques, et sans fournir aucun événement remarquable qui lui soit particulier. Je ne crois point devoir vous parler des entrées que Napoléon a faites à Rouen, soit comme premier Consul, soit comme Empereur, ni de celles faites depuis par plusieurs membres de la famille royale, et qui toutes ont été l'objet de fêtes brillantes, parce que vous pourrez en trouver tous les détails dans les journaux du temps.

Ici donc, mon ami, se termine l'abrégé de l'histoire de Rouen, car de plus grands détails dépasseraient les bornes que je me suis prescrites. J'aurais pu encore, il est vrai, vous entretenir des incendies, des inondations, des épidémies et des autres fléaux qui, à diverses époques, ont porté la désolation dans cette ville, accidents dont je n'ai pas cru devoir mêler le récit à celui des événements politiques ; mais

le même motif me force de garder le silence sur cette partie de notre histoire. Je me bornerai donc à vous dire que le tableau des accidents dont Rouen a été le théâtre pendant le cours des siècles, est on ne peu plus affligeant. Sa situation sur le bord d'un fleuve aussi considérable que la Seine, l'expose souvent aux inondations, fléau qui se joue de tous les obstacles, et dont des mesures de prévoyance peuvent seulement diminuer les funestes effets. Nous devons au zèle et au courage au-dessus de tout éloge, qui anime le corps des pompiers, de n'avoir plus à craindre ces immenses incendies qui dévoraient des quartiers entiers. Le peu de largeur de la plupart des rues de Rouen, leur malpropreté, l'entassement des indigents dans des quartiers où l'air ne circule pas, l'imperfection des connaissances hygiéniques, et l'inobservance de ses règles, étaient autrefois une cause permanente des maladies contagieuses, dont le progrès des lumières, et la sollicitude de l'autorité locale nous ont préservés depuis un certain nombre d'années. Mais il s'en faut de beaucoup que les améliorations dont notre ville est susceptible, sous ce rapport, soient complettes. Il n'y a encore que trop de quartiers dans Rouen, qui sont de véritables foyers d'épidémie, et dont l'insalubrité est attestée par l'état en quelque sorte habituel de dépérissement dont la constitution de leurs habitants porte l'empreinte.

Espérons, mon jeune ami, que l'autorité locale, dont on ne saurait trop louer le zèle pour le bien public,

à la vue des établissements utiles qu'elle élève dans la ville, sans négliger la réparation de nos anciens monuments ; espérons, dis-je, qu'elle n'épargnera rien pour rendre salubres, et on peut le dire, habitables, ces hideux quartiers qui déshonorent la capitale de la Normandie, et qui font gémir les amis de l'humanité sur le sort des malheureux qui y végètent.

Ce n'est qu'alors seulement que Rouen se montrera, par son aspect physique, digne du rang distingué que lui assignent parmi les premières villes du royaume, les nobles souvenirs qui se rattachent à ses murs ; l'illustration guerrière de ses antiques habitants, et les titres plus solides qu'ont à la gloire ses modernes citoyens, dont l'industrie et le patriotisme concourent si puissamment à la prospérité de la France.

FIN.

TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRE.

LETTRE CINQUIÈME.

LETTRE SIXIÈME.

LETTRE SEPTIÈME.

LETTRE HUITIÈME.

LETTRE TREIZIÈME.

LETTRE QUATORZIÈME.

LETTRE QUINZIÈME.

TABLE.

LETTRE SEIZIÈME.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

LETTRE DIX-NEUVIÈME.

LETTRE VINGTIÈME.

LETTRE VINGT-UNIÈME.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

LETT. VINGT-QUATRIÈME.

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

LETT. TRENTE-TROISIÈME.

LETT. TRENTE-QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Il s'est glissé, pendant l'impression, quelques fautes typographiques; la plupart étant faciles à reconnaître, nous ne mentionnerons ici que les plus importantes.

Pages	ligne	
13	11	tentales, *lisez* : teutates.
20	2	ou sous, *lisez* : où sont.
24	20	après Déville, *ajoutez* : de Canteleu.
26	18	majori urbi, *lisez* majoris urbis.
38	13	après des champs, *ajoutez* : d'Arras ou
52	23	tingmoult, *lisez* : teingmouth.
66	7	d'Egypte, *lisez* : Cipollin.
89	22	imaginæ, *lisez* : imagine.
104	3	écrivait, *lisez* : écrivant.
156	26	ministre, *lisez* : Roi.
156	27	Roi, *lisez* : ministre.
161	14	compendiosa, *lisez* : compendioso.
234	30	après (2 janvier 1794), *ajoutez* : M. Pillon, avocat, remplaça M. Defontenay, mais il
277	6	cahos, *lisez* : chaos.
296	6	en 1614, *lisez* : 1604.



